



Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture

*Conférence générale
trente et unième session*
PARIS 2001

31C/5

*Projet de programme
et de budget*

2002-2003



En vue de renforcer l'identité visuelle de l'UNESCO, une nouvelle approche graphique a été esquissée dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle politique de communication et d'information du public. L'image métaphorique du « delta » a été retenue en tant que lieu de convergence et de fertilisation. Le rôle catalytique et la fonction mobilisatrice de l'UNESCO sont ainsi symbolisés, qui, dans le respect de la diversité des peuples, entend concourir à la paix en favorisant le développement humain, le pluralisme culturel et le partage du savoir. La couverture de ce *Projet de programme et de budget 2002-2003* constitue une des premières applications de ce concept graphique qui sera utilisé, selon des variantes multiples, dans l'ensemble des productions de l'Organisation dans les six années à venir.

*Publié en 2001
par l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP
Composé et imprimé dans les ateliers de l'UNESCO*

© UNESCO 2001
Printed in France

Table des matières

| | |
|---|-------|
| Introduction | IX |
| Projet de résolution portant ouverture de crédits pour 2002-2003 | XV |
| Récapitulation générale des Titres I à IV du budget | XXI |
| Résumé des activités du Programme ordinaire et des activités extrabudgétaires par secteur/unité | XXIII |

Section 1 – Projet de programme et budget

| | Paragraphe | page |
|--|-------------|------|
| Titre I - Politique générale et Direction | 00001-00801 | 3 |
| A. Organes directeurs | 00101-00204 | 4 |
| Chapitre 1 Conférence générale | 00101-00102 | 4 |
| Chapitre 2 Conseil exécutif | 00201-00204 | 5 |
| B. Direction | 00300-00702 | 5 |
| Chapitre 3 Direction générale | 00301 | 5 |
| Chapitre 4 Cabinet du Directeur général | 00401 | 5 |
| Chapitre 5 Contrôle interne | 00501 | 5 |
| Chapitre 6 Normes internationales et affaires juridiques | 00601 | 6 |
| C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies | 00801 | 6 |
| Titre II - Programmes et services liés au programme | | 7 |
| A. Programmes | | 8 |
| Grand programme I - Éducation | 01001-01505 | 11 |
| I.1 L'éducation de base pour tous : tenir les engagements du Forum mondial de Dakar sur l'éducation | 01100-01122 | 16 |
| I.1.1 Coordonner le suivi du Cadre d'action de Dakar | 01111-01113 | 16 |
| I.1.2 Renforcer les approches intégratrices et diversifier les modalités éducatives | 01121-01122 | 22 |
| I.2 Édifier des sociétés du savoir par une éducation de qualité et la rénovation des systèmes éducatifs | 01200-01225 | 29 |
| I.2.1 Vers une nouvelle approche de l'éducation de qualité | 01211-01215 | 29 |
| I.2.2 Rénovation des systèmes éducatifs | 01221-01225 | 37 |
| Instituts de l'UNESCO pour l'éducation | 01300-01363 | 45 |
| Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE) | 01311-01313 | 45 |
| Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO (IIEP) | 01321-01323 | 47 |
| Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE) | 01331-01333 | 49 |

| | Paragraphe | page |
|---|-------------|------|
| Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE) | 0134-01343 | 51 |
| Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC) | 0135-01353 | 53 |
| Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) | 0136-01363 | 54 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | 0140-01424 | 57 |
| <i>Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires</i> | 01501-01505 | 61 |
| | | |
| Grand programme II - Sciences exactes et naturelles | 02001-02507 | 65 |
| II.1 Science et technologie : renforcement des capacités et gestion | 02100-02123 | 69 |
| II.1.1 Suivi de la Conférence mondiale sur la science : formulation de politiques et enseignement scientifique | 02111-02110 | 69 |
| II.1.2 Renforcement des capacités dans le domaine de la science et de la technologie | 02122-02123 | 73 |
| II.2 Science, environnement et développement durable | 02200-02253 | 79 |
| II.2.1 L'eau - phénomènes d'interaction : systèmes menacés et grands problèmes sociaux | 02211-02213 | 80 |
| II.2.2 Les sciences de l'environnement | 02222-02222 | 84 |
| II.2.3 Coopération en sciences de la terre et atténuation des risques naturels | 02233-02232 | 87 |
| II.2.4 Vers des conditions d'existence viables dans les régions côtières et les petites îles | 02244-02242 | 90 |
| II.2.5 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO | 02255-02253 | 93 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | 0240-02422 | 98 |
| <i>Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires</i> | 02501-02507 | 103 |
| | | |
| Grand programme III - Sciences sociales et humaines | 03001-03507 | 107 |
| III.1 Éthique des sciences et des technologies | 0310-03102 | 110 |
| III.2 Promotion des droits de l'homme, de la paix et des principes démocratiques | 0320-03202 | 116 |
| III.3 Amélioration des politiques relatives aux transformations sociales et promotion de l'anticipation et des études prospectives | 0330-03303 | 120 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | 0340-03422 | 125 |
| <i>Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires</i> | 03501-03507 | 130 |
| | | |
| Grand programme IV - Culture | 04001-04507 | 133 |
| IV.1 Renforcer l'action normative dans le domaine de la culture | 04100-04124 | 136 |
| IV.1.1 Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel | 04111-04110 | 136 |
| IV.1.2 Réponses aux exigences nouvelles dans le domaine normatif | 04122-04124 | 140 |
| IV.2 Protéger la diversité culturelle et promouvoir le pluralisme culturel et le dialogue interculturel | 04200-04223 | 145 |
| IV.2.1 Sauvegarde et revitalisation du patrimoine culturel matériel et immatériel | 04211-04212 | 145 |
| IV.2.2 Promotion du pluralisme culturel et du dialogue interculturel | 04222-04223 | 148 |
| IV.3 Renforcer les liens entre culture et développement | 0430-04303 | 154 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | 0440-04415 | 159 |
| <i>Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires</i> | 04501-04507 | 162 |

| | Paragraphe | page |
|--|-------------|------|
| Grand programme V - Communication et information | 05001-05506 | 167 |
| V.1 Promouvoir un accès équitable à l'information et au savoir, en particulier dans le domaine public | 05100-05124 | 172 |
| V.1.1 Formuler des principes, des politiques et des stratégies propres à élargir l'accès à l'information et au savoir | 0511-05113 | 172 |
| V.1.2 Développement de l'infrastructure et renforcement des capacités en vue d'une participation accrue à la société du savoir | 0512-05124 | 177 |
| V.2 Promouvoir la liberté d'expression et renforcer les capacités de communication | 05200-05222 | 183 |
| V.2.1 Liberté d'expression, démocratie et paix | 0521-05212 | 183 |
| V.2.2 Renforcer les capacités de communication | 0522-05222 | 186 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | 0540-05425 | 189 |
| <i>Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires</i> | 05501-05506 | 194 |
| | | |
| Institut de statistique de l'UNESCO | 06001-06411 | 197 |
| Projet relatif à un thème transversal | 0640-06411 | 204 |
| | | |
| Résumé des projets relatifs aux thèmes transversaux | 07001 | 207 |
| | | |
| B. Programme de participation | 08001-08007 | 211 |
| | | |
| C. Services liés au programme | 09001-15008 | 217 |
| Chapitre 1 Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme | 10001-10004 | 219 |
| Chapitre 2 Élaboration du budget et suivi de son exécution | 11001-11003 | 220 |
| Chapitre 3 Gestion et coordination des unités hors Siège | 12001-12004 | 221 |
| Chapitre 4 Coordination de l'action en faveur de l'Afrique | 13001-13008 | 222 |
| Chapitre 5 Programme Banque de bourses | 14001-14004 | 223 |
| Chapitre 6 Information du public | 15001-15008 | 224 |
| | | |
| Titre III - Soutien de l'exécution du programme et administration | 16000-19004 | 227 |
| | | |
| A. Relations extérieures et coopération | 16001-16024 | 228 |
| | | |
| B. Gestion des ressources humaines | 17001-17005 | 234 |
| | | |
| C. Administration | 18001-18603 | 236 |
| Chapitre 1 Coordination et soutien administratifs | 18101-18103 | 236 |
| Chapitre 2 Comptabilité et contrôle financier | 18201-18203 | 237 |
| Chapitre 3 Systèmes informatiques et télécommunications | 18301-18303 | 237 |
| Chapitre 4 Achats | 18401-18403 | 238 |
| Chapitre 5 Conférences, langues et documents | 18501-18503 | 238 |
| Chapitre 6 Services communs, entretien et sécurité | 18601-18603 | 239 |
| | | |
| D. Rénovation des bâtiments du Siège | 19001-19004 | 240 |
| | | |
| Titre IV - Augmentations prévisibles des coûts | 20001-20003 | 241 |
| | | |
| Annexe I Récapitulation, par axe d'action, des crédits du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires | | 243 |
| Annexe II Comparaison entre le 30 C/5 approuvé et le 31 C/5 des principales catégories de dépenses | | 248 |
| Annexe III Récapitulation des dépenses liées à la réforme | | 249 |

Section 2 – Appendices

| | Paragrapes | page |
|-----------------------|--|------|
| Appendice I | Résumé budgétaire par article principal pour les Titres I à IV du budget pour 2002-2003 (comparaison entre 2000-2001 et 2002-2003) | 252 |
| Appendice II | Résumé du budget ordinaire par principaux postes de dépenses | 253 |
| Appendice III | Récapitulation de la répartition des crédits de programme du Titre II.A du budget par principale modalité d'action | 254 |
| Appendice IV | État récapitulatif des postes établis, par secteur et unité administrative, pour 2002-2003 | 256 |
| Appendice V | Tableau récapitulatif des postes établis par classe pour 2002-2003 | 258 |
| Appendice VI | Résumé de la décentralisation par région - Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires | 260 |
| Appendice VII | Récapitulation des fonds autofinancés (ressources extrabudgétaires) | 267 |
| Appendice VIII | Récapitulation des projets opérationnels extrabudgétaires par source de fonds et par région | 272 |
| Appendice IX | Plan d'évaluation pour 2002-2003 | 278 |

Section 3 – Éléments techniques

| | | |
|---|---------------|---|
| Titre I - Politique générale et Direction | T00001-T00002 | 285 |
| A. Organes directeurs | | |
| B. Direction | | |
| C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies | | |
| Titre II - Programmes et services liés au programme | | |
| A. Programmes | | |
| Grand programme I - Éducation | T01001-T01701 | 289 |
| I.1 L'éducation de base pour tous : tenir les engagements du Forum mondial de Dakar sur l'éducation | T01100-T01122 | 291 |
| I.1.1 Coordonner le suivi du Cadre d'action de Dakar | T01111-T01113 | 291 |
| I.1.2 Renforcer les approches intégratrices et diversifier les modalités éducatives | T01112-T01122 | 293 |
| I.2 Édifier des sociétés du savoir par une éducation de qualité et la rénovation des systèmes éducatifs | T01200-T01225 | 296 |
| I.2.1 Vers une nouvelle approche de l'éducation de qualité | T01211-T01215 | 296 |
| I.2.2 Rénovation des systèmes éducatifs | T01221-T01225 | 301 |
| Instituts de l'UNESCO pour l'éducation | | |
| Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE) | } | <i>Voir paragraphes 01300-01363 de la Section 1</i> |
| Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IPE) | | |
| Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE) | | |
| Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE) | | |
| Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC) | | |
| Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) | | |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | T0140-T01424 | 307 |
| Approches régionales et sous-régionales | T01601-T01605 | 314 |
| Stratégie de communication | T01701 | 318 |

| | Paragraphe | page |
|---|---------------|------|
| Grand programme II - Sciences exactes et naturelles | T02001-T02422 | 321 |
| II.1 Science et technologie : renforcement des capacités et gestion | T02100-T02123 | 323 |
| II.1.1 Suivi de la Conférence mondiale sur la science : formulation de politiques et enseignement scientifique | T0211-T02110 | 323 |
| II.1.2 Renforcement des capacités dans le domaine de la science et de la technologie | T0212-T02123 | 325 |
| II.2 Science, environnement et développement durable | T02200-T02253 | 328 |
| II.2.1 L'eau - phénomènes d'interaction : systèmes menacés et grands problèmes sociaux | T0221-T02213 | 328 |
| II.2.2 Les sciences de l'environnement | T0222-T02222 | 331 |
| II.2.3 Coopération en sciences de la terre et atténuation des risques naturels | T0223-T02232 | 334 |
| II.2.4 Vers des conditions d'existence viables dans les régions côtières et les petites îles | T0224-T02242 | 336 |
| II.2.5 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO | T0225-T02253 | 338 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | T0240-T02422 | 341 |
| | | |
| Grand programme III - Sciences sociales et humaines | T03001-T03422 | 349 |
| III.1 Éthique des sciences et des technologies | T0310-T03102 | 351 |
| III.2 Promotion des droits de l'homme, de la paix et des principes démocratiques | T0320-T03202 | 354 |
| III.3 Amélioration des politiques relatives aux transformations sociales et promotion de l'anticipation et des études prospectives | T0330-T03303 | 358 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | T0340-T03422 | 362 |
| | | |
| Grand programme IV - Culture | T04001-T04415 | 371 |
| IV.1 Renforcer l'action normative dans le domaine de la culture | T04100-T04124 | 373 |
| IV.1.1 Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel | T0411-T04112 | 373 |
| IV.1.2 Réponses aux exigences nouvelles dans le domaine normatif | T0412-T04124 | 375 |
| IV.2 Protéger la diversité culturelle et promouvoir le pluralisme culturel et le dialogue interculturel | T04200-T04223 | 378 |
| IV.2.1 Sauvegarde et revitalisation du patrimoine culturel matériel et immatériel | T0421-T04212 | 378 |
| IV.2.2 Promotion du pluralisme culturel et du dialogue interculturel | T0422-T04223 | 381 |
| IV.3 Renforcer les liens entre culture et développement | T04300-T04303 | 385 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | T0440-T04415 | 388 |
| | | |
| Grand programme V - Communication et information | T05001-T05605 | 395 |
| V.1 Promouvoir un accès équitable à l'information et au savoir, en particulier dans le domaine public | T05100-T05124 | 397 |
| V.1.1 Formuler des principes, des politiques et des stratégies propres à élargir l'accès à l'information et au savoir | T0511-T05113 | 397 |
| V.1.2 Développement de l'infrastructure et renforcement des capacités en vue d'une participation accrue à la société du savoir | T0512-T05124 | 400 |
| V.2 Promouvoir la liberté d'expression et renforcer les capacités de communication | T05200-T05222 | 403 |
| V.2.1 Liberté d'expression, démocratie et paix | T0521-T05212 | 403 |
| V.2.2 Renforcer les capacités de communication | T0522-T05222 | 405 |

| | Paragraphe | page |
|---|----------------|------|
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | T0540-T05425 | 408 |
| Approches régionales et sous-régionales | T05601-T05605 | 416 |
| Institut de statistique de l'UNESCO | T06001-T06411 | 421 |
| Projet relatif à un thème transversal | | 422 |
| B. Programme de participation | T08001-T08007 | 423 |
| C. Services liés au programme | T09001-T09001b | 425 |
| Titre III - Soutien de l'exécution du programme et administration | T16000-T16000b | 429 |
| A. Relations extérieures et coopération | | |
| B. Gestion des ressources humaines | | |
| C. Administration | | |
| D. Rénovation des bâtiments du Siège | | |
| Titre IV - Augmentations prévisibles des coûts | | 433 |
| Établissement des prévisions budgétaires pour 2002-2003 | | 437 |
| Techniques budgétaires | | |
| Traitement de l'inflation | | |
| Application des techniques de réévaluation | | |
| Augmentations prévisibles des coûts | | |
| Le plafond budgétaire | | |
| Autres ajustements (transferts aux fins de comparaison) | | |
| Appendices | | |
| Glossaire des termes budgétaires et financiers | | 445 |
| Liste alphabétique des sigles des unités chargées de l'exécution du Programme et budget pour 2002-2003 | | 455 |

Introduction

J'ai l'honneur de présenter ci-après le Projet de programme et de budget pour l'exercice 2002-2003 (31 C/5), qui constitue le premier Programme et budget élaboré pendant mon mandat de Directeur général. Ce document et le Projet de Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (31 C/4) auquel il fait suite traduisent en termes programmatiques et budgétaires l'œuvre de réforme à laquelle je me suis attelé depuis mon entrée en fonctions. Tous deux font en effet partie intégrante du processus global de réforme de l'Organisation et viennent compléter les mesures que j'ai précédemment adoptées en matière d'administration, de structures et de personnel. Au demeurant, des changements et des améliorations ont été également apportés aux documents eux-mêmes, du point de vue de leur structure, de leur présentation et de leur orientation en fonction des résultats.

La préparation des documents 31 C/4 et 31 C/5 a donné lieu à un processus approfondi et élargi d'examen, d'analyse et de réorientation stratégique des programmes, faisant intervenir tous les secteurs, afin de définir ce que devait être le profil d'une UNESCO renouvelée. Pour mener à bien ce processus, il a fallu pratiquement réexaminer à la base la totalité des programmes. J'ai cherché à présenter un document aussi complet que possible, et de la meilleure facture : il en est résulté un retard — que je regrette sincèrement — dans la communication du document aux membres du Conseil exécutif.

Le Programme et budget proposé pour 2002-2003 définit à la fois le cadre et les moyens permettant à l'UNESCO de s'acquitter de son mandat et de sa mission, tels qu'ils sont énoncés dans le 31 C/4. Les caractéristiques essentielles et novatrices des propositions présentées dans le 31 C/5 sont les suivantes :

- a) Concentration : le choix d'une priorité principale pour chaque secteur de programme permet une meilleure concentration et un resserrement des priorités. Le Conseil exécutif a approuvé ma proposition tendant à accorder un supplément de ressources à la priorité principale de chaque secteur, jusqu'à concurrence de 50 % des montants approuvés pour le 30 C/5. Le renforcement des priorités principales des grands programmes se répartit comme suit :

| | |
|---------------------|------------------------|
| Grand programme I | Augmentation de 41,7 % |
| Grand programme II | Augmentation de 30 % |
| Grand programme III | Augmentation de 50 % |
| Grand programme IV | Augmentation de 50 % |
| Grand programme V | Augmentation de 31,6 % |

- b) Nouvelle structure : divers ajustements ont été apportés à la structure même du Programme et budget ; c'est ainsi qu'un grand programme distinct a été consacré aux sciences sociales et humaines et aussi qu'il a été procédé à un nouveau regroupement des services relevant de la Direction générale et des fonctions et services centraux.

- c) Orientation vers les résultats : des résultats escomptés ont été intégrés dans le 31 C/4. Combinés aux résultats escomptés définis dans le 31 C/5, ils sont de nature à favoriser une meilleure évaluation et un suivi fondé sur les résultats, en tant que parties intégrantes de la planification et de la programmation stratégiques. De toute évidence, il ne s'agit là que d'un début, et des perfectionnements, notamment en termes d'instruments de mesure et d'indicateurs de performance, devront être progressivement introduits si l'on veut parvenir à un système pleinement satisfaisant.
- d) Interdisciplinarité et travail en équipe : en établissant l'enveloppe budgétaire, j'ai alloué 12 millions de dollars à des projets destinés à être financés et mis en œuvre dans le cadre des deux thèmes transversaux identifiés dans la Stratégie à moyen terme. Pour sélectionner ces projets, un appel d'offres a été lancé dans l'ensemble du Secrétariat, au Siège et hors Siège, afin de susciter les propositions d'équipes interdisciplinaires représentant au moins trois secteurs et/ou bureaux hors Siège. Un montant d'un million de dollars a été dégagé à l'intention d'équipes de jeunes cadres (jusqu'à la classe P-3), de façon à les associer plus étroitement aux activités de programme et à les responsabiliser davantage dans leur vie professionnelle. Au total, 160 propositions de projet ont été reçues, émanant de quelque 400 membres du personnel, sur lesquelles ont été choisis 43 projets à financer, en complétant notamment les ressources allouées aux jeunes collègues.
- e) Alliances et partenariats : pour l'ensemble des programmes, il est prévu un grand nombre de partenariats et d'alliances avec les institutions du système des Nations Unies, les autres organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales ainsi que les acteurs de la société civile et le secteur privé. Dans la mesure du possible, les liens ainsi envisagés ont été décrits dans les sections pertinentes du Projet de programme et de budget, ce qui constitue une première étape sur la voie de l'établissement d'un document de cadrage. Pour être complet, ce document devra être sensiblement étoffé, et notamment indiquer les contributions et responsabilités respectives de chaque partenaire.
- f) Renforcement des compétences du personnel : un crédit de 3 millions de dollars est inscrit au Projet de programme et de budget pour intensifier la formation du personnel au cours de l'exercice. Cet effort devrait contribuer à mettre en place les capacités et les compétences dont l'UNESCO a besoin pour être performante dans un environnement multilatéral compétitif.
- g) Décentralisation : les présentes propositions sont fondées non seulement sur la nouvelle structure du réseau des unités hors Siège, telle qu'elle vient d'être annoncée, mais aussi sur une décentralisation substantielle des fonds du programme en faveur des bureaux hors Siège, pouvant atteindre 70 % dans certains domaines. Cette réorientation vise à traduire concrètement l'engagement que j'ai pris de renforcer l'action de l'Organisation au niveau des pays.

Le présent document ne contient que peu de références aux stratégies régionales et sous-régionales. Ainsi qu'il a été indiqué dans le 31 C/4, il serait souhaitable que ces stratégies soient élaborées par les différents acteurs dans les régions elles-mêmes, sur la base des 31 C/4 et 31 C/5 approuvés et avec la pleine participation du nouveau réseau hors Siège de l'UNESCO.

S'agissant des instituts et centres de l'UNESCO, le présent document ne formule que des propositions provisoires. J'ai établi une Équipe spéciale intersectorielle, présidée par le Directeur général adjoint, qui me fera rapport sur la question en septembre 2001. Je me propose de présenter immédiatement après aux organes directeurs mes recommandations, assorties éventuellement d'amendements, en fonction des résultats des travaux et des conclusions de l'Équipe spéciale.

J'en viens maintenant à un certain nombre d'aspects particuliers du Projet de programme et de budget pour 2002-2003. Ce document suit la même présentation que le 30 C/5, à savoir que la première

section contient des propositions qui sont soumises pour décision à la Conférence générale — et qui auront donc un caractère obligatoire —, la deuxième contient neuf appendices qui donnent des informations budgétaires détaillées sur divers aspects des propositions présentées dans l'ensemble du 31 C/5, alors que la troisième section présente, pour information seulement, des éléments techniques sur les moyens envisagés pour mettre en pratique ces propositions. Cependant, comme je l'ai mentionné, le 31 C/5 a été sensiblement rationalisé, dans le souci de gagner en clarté et en concision. A cet effet, il contient quatre titres principaux, contre sept dans les précédents C/5. Les principales innovations se présentent comme suit :

- Le Titre I, Direction de l'Organisation, a été limité à la Direction générale, au Cabinet du Directeur général et aux deux services indépendants qui relèvent directement de lui — l'Office du contrôle interne et l'Office des normes internationales et des affaires juridiques.
- Le Titre II, qui regroupe désormais l'ensemble des programmes de l'Organisation ainsi que les services qui interviennent non seulement dans la mise en œuvre mais aussi dans la planification, la budgétisation, le suivi et la coordination des activités ainsi que dans la sensibilisation du public aux buts et idéaux de l'UNESCO.
- Le Titre III, qui englobe les relations extérieures et la coopération, la gestion des ressources humaines ainsi que les services administratifs nécessaires pour assurer le fonctionnement efficace de l'ensemble de l'Organisation.
- Le Titre IV, qui présente les augmentations prévisibles des coûts (il remplace l'ancien Titre VII).

Par sa décision 5.1 adoptée à sa 160^e session, le Conseil exécutif m'a invité à élaborer le Projet de programme et de budget pour 2002-2003 sur la base des vues exprimées au cours du débat relatif à mes propositions préliminaires. De ce fait, j'ai décidé d'établir le 31 C/5 sur la base d'une croissance nominale zéro, ce qui constitue une tâche extrêmement difficile et complexe vu qu'en réalité, la croissance nominale zéro équivalait alors à une réduction de 5,4 % des ressources par rapport à celles du 30 C/5 approuvé. Cependant, afin de comprimer au maximum cette réduction, tout en maintenant le volume des ressources allouées au programme, j'ai été contraint de ramener au plus bas niveau possible les montants nécessaires au titre de la réévaluation. Suite à ce réexamen, le 31 C/5 accuse une réduction de 4,2 % seulement par rapport au 30 C/5.

Mon principal souci, en préparant le projet de budget pour 2002-2003, a été de préserver ce qui est la raison d'être de l'UNESCO : son programme. J'ai donc décidé de maintenir au même niveau que dans le 30 C/5 l'enveloppe globale des programmes, même si celle-ci a fait l'objet de profonds remaniements internes, destinés à traduire avec force les notions de priorité, de clarté, de réalisme. Et c'est sur les dépenses de personnel que j'ai fait porter l'essentiel des économies à réaliser pour tout à la fois absorber le coût des augmentations statutaires et de l'inflation et financer le coût des réformes.

Mon objectif initial était de réaliser 30 millions de dollars d'économies sur les postes du Siège. Je ne les ai pas atteints. Après bien des efforts, et un examen très rigoureux de la nécessité de chaque poste, j'ai pu néanmoins identifier 26 millions de dollars d'économies, ce qui a permis de couvrir les augmentations statutaires des coûts, de renforcer le nombre de postes hors Siège (par quelque 3 millions de dollars) et de financer une partie des coûts liés à la réforme, notamment de dégager — comme je m'y étais engagé — un montant de 3 millions de dollars (soit 1 % du budget de personnel) pour la formation. Mais cette réduction de 26 millions de dollars représente une véritable « saignée » dans les effectifs du Secrétariat au Siège : elle se traduit par une diminution nette de 170 postes au Siège par rapport au 30 C/5 approuvé, une diminution qui, dans la réalité, est supérieure à 200 postes si l'on considère tous les postes qui avaient été créés antérieurement, ou en dehors du 30 C/5, et n'étaient pas pris en compte dans les chiffres « officiels » du 30 C/5 approuvé.

| | Siège | Hors Siège | Total |
|---|-------|------------|-------|
| 30 C/5 approuvé | 1 587 | 531 | 2 118 |
| 30 C/5 approuvé et ajusté | 1 620 | 551 | 2 171 |
| 31 C/5 proposé | 1 417 | 566 | 1 983 |
| Diminution nette par rapport au 30 C/5 approuvé | -170 | 35 | -135 |
| Diminution nette par rapport au 30 C/5 approuvé et ajusté | -203 | 15 | -188 |

Nous avons à présent rétabli des bases de gestion saines : tous les postes sont désormais comptabilisés, et au grade réel de leur titulaire (la notion de « promotion à titre personnel » ayant été supprimée). J'ai également inclus, au titre des dépenses de personnel, une réserve (modeste : 1,5 million de dollars) pour les reclassements, afin de traiter cette question d'une manière ordonnée et transparente et d'éviter que, comme par le passé, le reclassement d'un certain nombre de postes n'entraîne des dépassements dans les crédits prévus au titre du personnel. Des provisions adéquates ont été prévues pour notre participation à la Caisse d'assurance-maladie ainsi qu'aux mécanismes communs du système des Nations Unies : nous cesserons ainsi « d'exporter notre dette » chez les institutions du système. Des services cruciaux pour le succès de la réforme de l'Organisation tels que l'Office du contrôle interne ou le Bureau de coordination hors Siège se sont vu doter de ressources considérablement accrues.

Les efforts d'austérité et de rationalisation auront également permis de financer une partie des investissements nécessaires à un démarrage satisfaisant du nouveau système décentralisé : outre le renforcement des capacités d'expertise et d'administration des bureaux responsables d'un groupe de pays (« cluster offices »), un montant d'environ 2,5 millions de dollars sera affecté à des activités de formation, de conseil, d'assistance et de mise en réseau destinées aux unités hors Siège.

Néanmoins, les contraintes de la croissance nominale zéro ne m'auront pas permis de faire aussi bien, et aussi vite que je l'aurais souhaité. C'est ainsi que le Programme des jeunes cadres n'aura été renforcé que de cinq postes. Il ne m'a pas davantage été possible d'identifier des fonds additionnels — en sus de ce qui était déjà prévu dans le 30 C/5, soit 6,5 millions de dollars — pour financer la rénovation du Siège. Il en va de même pour le développement des nouveaux instruments de gestion et de contrôle. Il est vrai que les difficultés inhérentes à la mise en place d'un programme aussi ambitieux que le nouveau système de suivi budgétaire et financier, avec son logiciel SAP, nous conduisent à envisager un rééchelonnement de son introduction sur toute la première année du prochain exercice biennal, reportant d'autant les investissements nécessaires pour le développement du module « ressources humaines ». Je n'ai pas pu non plus constituer, comme je l'aurais souhaité, de fonds de réserve (« contingency reserve ») pour me permettre de faire face — sans bouleverser les programmes approuvés — à des circonstances exceptionnelles, résultant par exemple de catastrophes naturelles, de situations imprévues (comme la destruction du patrimoine afghan), ou encore des frais liés à certaines actions juridiques auxquelles l'UNESCO pourrait être confrontée.

Il aura fallu enfin procéder à des choix douloureux, qui sont autant de sacrifices : par exemple, ajuster l'enveloppe budgétaire affectée au Bureau d'information du public, pour tenir compte de son poids relatif par rapport aux activités de substance tout en finançant les nouvelles priorités de la stratégie de communication, ce qui m'a conduit, entre autres choses, à la difficile décision de supprimer le *Courrier de l'UNESCO* — en situation chronique de déficit malgré les quelque 4 millions de dollars du programme ordinaire que l'Organisation investit chaque année dans ce magazine et en l'absence de ressources suffisantes pour lui assurer des conditions adéquates de développement ou pour le moins stopper la réduction constante de son lectorat.

Cet exemple illustre les difficultés auxquelles il a fallu faire face pour assurer les bases d'un renouveau de l'Organisation tout en suivant à la lettre les directives de la Conférence générale et du Conseil exécutif :

- maintien du principe du dollar constant, au taux de 5,70 F (ou 0,869 euro) et 1,45 FS pour un dollar des États-Unis ;
- absorption dans la base budgétaire des augmentations des dépenses de personnel et autres augmentations liées à des facteurs statutaires ou à l'inflation. Le montant de 28 511 200 dollars initialement inscrit dans mes propositions préliminaires a été réduit au strict minimum (22 072 900 dollars), de façon à comprimer le plus possible l'impact de ces augmentations sur les programmes de l'Organisation, dans le cadre d'un budget à croissance nominale zéro ;
- maintien du principe du « budget intégral » et inclusion, au Titre IV du budget, d'une provision de 13 690 850 dollars au titre des augmentations prévisibles des coûts pour 2002-2003 ;
- maintien d'un taux d'abattement de 3 % sur les coûts de personnel au titre des « ajustements pour mouvements de personnel et délais de recrutement ».

Comme tel, le Projet de programme et de budget pour 2002-2003 est le reflet d'impératifs aussi impérieux que contradictoires : il s'efforce de procurer les bases d'une relance de l'Organisation, tout en respectant les consignes d'une austérité budgétaire plus propice au repli qu'à la revitalisation. C'est pourquoi je présente dans un addendum au présent Projet de programme et de budget, conçu dans le cadre des strictes limites de la croissance nominale zéro, des propositions additionnelles qui visent à réunir les conditions pour une réforme réussie de l'Organisation. Car la réforme et le rajeunissement ont un coût. Pour être menés à bien, ils nécessitent souvent des ressources supplémentaires, de façon que l'Organisation puisse retrouver son équilibre et un mode de fonctionnement efficace. C'est ce qui s'est passé à l'OMS, au PNUD, à la Banque mondiale et à l'ONU elle-même. L'UNESCO sera-t-elle en mesure de retirer les dividendes de la réforme ? Je le souhaite ardemment.

Le Projet de programme et de budget traduit un effort authentique pour revisiter l'ensemble de l'action de l'Organisation à la lumière de nouveaux axes stratégiques et d'une volonté déterminée d'établir des priorités claires et peu nombreuses. En ce sens, le principe de « budgétisation sur la base zéro » (zero-base budgeting) qui consiste à élaborer à partir de zéro les propositions budgétaires de l'exercice biennal à venir aura été pleinement appliqué, entraînant un remaniement complet des équilibres programmatiques et budgétaires antérieurs. Les programmes prioritaires, je l'ai dit, ont été « servis » en premier, afin de leur assurer des bases budgétaires adéquates pour atteindre les objectifs fixés et les résultats attendus. C'est ainsi, et pour ne prendre qu'un seul exemple, que le programme I.1 L'éducation de base, a bénéficié d'un accroissement de ressources de l'ordre de 6 millions de dollars (ce qui le porte de 14 à près de 20 millions de dollars en crédits d'activité), sans compter la contribution renforcée que tous les programmes de l'éducation, y compris ceux des instituts, et de l'Organisation dans son ensemble apporteront au suivi de Dakar. Cet effort résolu pour cibler davantage les priorités du programme n'a pas été sans difficultés, et sans renoncements. J'ai dû ainsi me résoudre à revenir au montant initialement fixé, dans le 30 C/5, pour le Programme de participation, soit 22 millions de dollars.

L'exercice a donc été long et difficile : il a fallu, à plusieurs reprises, remettre l'ouvrage sur le métier, tant il est vrai qu'il est difficile de se départir des habitudes prises et d'apprendre à faire la part entre le souhaitable et le possible. D'où le retard avec lequel mes propositions auront été diffusées : je demande à tous les États membres et surtout à ceux qui sont représentés au Conseil exécutif de bien vouloir m'en excuser.

Ces propositions, j'en suis conscient, ne constituent qu'un premier pas, qui devra être suivi d'autres, dans la voie de la concentration, comme dans celle de la relance. Pour ce faire, j'ai besoin du soutien des États membres — politique bien sûr autour des nouvelles priorités de l'Organisation, et de son nouveau profil, mais aussi financier. Certes, les ressources extrabudgétaires sont un précieux atout pour compléter et prolonger l'action initiée au titre du Programme ordinaire. Les perspectives pour le biennium 2002-2003 sont bonnes, avec un montant de ressources extrabudgétaires estimé à 320 millions de dollars. Celles-ci néanmoins ne sauraient, en aucun cas, se substituer aux ressources approuvées par la Conférence générale, seules garantes de l'indépendance et de la force de notre Organisation. Le Programme et budget pour 2002-2003 doit être, à tous les égards, considéré comme un programme et surtout un budget de transition. Je ne doute pas qu'à l'avenir les États membres sauront donner à l'UNESCO les moyens de son plein rayonnement.

Projet de résolution portant ouverture de crédits pour 2002-2003

La Conférence générale, réunie en sa 31^e session, décide ce qui suit :

A. Programme ordinaire

- a) Pour l'exercice financier 2002-2003, il est ouvert par les présentes des crédits d'un montant de 544 367 250 dollars se répartissant comme suit :

| Article budgétaire | \$ |
|---|-------------------|
| TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION | |
| A. Organes directeurs | |
| 1. Conférence générale | 6 237 100 |
| 2. Conseil exécutif | 7 795 700 |
| Total, Titre I.A | 14 032 800 |
| B. Direction | 15 427 000 |
| <i>(Direction générale ; Cabinet du Directeur général ; Contrôle interne ; Normes internationales et affaires juridiques)</i> | |
| C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies | 1 382 900 |
| TOTAL, TITRE I | 30 842 700 |
| TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME | |
| A. Programmes | |
| Grand programme I - Éducation | |
| I.1 L'éducation de base pour tous : tenir les engagements du Forum mondial de Dakar sur l'éducation | |
| I.1.1 Coordonner le suivi du Cadre d'action de Dakar | 21 270 400 |
| I.1.2 Renforcer les approches intégratrices et diversifier les modalités éducatives | 23 736 300 |
| I.2 Édifier des sociétés du savoir par une éducation de qualité et la rénovation des systèmes éducatifs | |
| I.2.1 Vers une nouvelle approche de l'éducation de qualité | 15 488 400 |
| I.2.2 Rénovation des systèmes éducatifs | 14 165 600 |
| Instituts de l'UNESCO pour l'éducation | |
| Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE) | 4 591 000 |
| Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IPE) | 5 100 000 |
| Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE) | 1 900 000 |
| Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE) | 1 100 000 |
| Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC) | 2 200 000 |
| Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) | 1 200 000 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux* | 1 865 000 |
| Total, Grand programme I | 92 616 700 |

* **Thèmes transversaux :**

1. L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté.
2. La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir.

| Article budgétaire | \$ |
|--|--------------------|
| Grand programme II - Sciences exactes et naturelles | |
| II.1 Sciences et technologie : renforcement des capacités et gestion | |
| II.1.1 Suivi de la Conférence mondiale sur la science : formulation de politiques et enseignement scientifique | 5 609 400 |
| II.1.2 Renforcement des capacités dans le domaine de la science et de la technologie | 14 638 600 |
| II.2 Science, environnement et développement durable | |
| II.2.1 L'eau - phénomènes d'interaction : systèmes menacés et grands problèmes sociaux | 8 524 600 |
| II.2.2 Les sciences de l'environnement | 4 943 600 |
| II.2.3 Coopération en sciences de la terre et atténuation des risques naturels | 5 487 400 |
| II.2.4 Vers des conditions d'existence viables dans les régions côtières et les petites îles | 2 278 600 |
| II.2.5 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO | 7 058 600 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | 2 335 000 |
| Total, Grand programme II | 50 875 800 |
| Grand programme III - Sciences sociales et humaines | |
| III.1 Éthique des sciences et des technologies | 3 513 700 |
| III.2 Promotion des droits de l'homme, de la paix et des principes démocratiques | 11 832 200 |
| III.3 Amélioration des politiques relatives aux transformations sociales et promotion de l'anticipation et des études prospectives | 9 987 900 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | 2 580 000 |
| Total, Grand programme III | 27 913 800 |
| Grand programme IV - Culture | |
| IV.1 Renforcer l'action normative dans le domaine de la culture | |
| IV.1.1 Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel | 10 165 300 |
| IV.1.2 Réponses à de nouvelles exigences dans le domaine normatif | 2 384 000 |
| IV.2 Protéger la diversité culturelle et promouvoir le pluralisme culturel et le dialogue interculturel | |
| IV.2.1 Sauvegarde et revitalisation du patrimoine culturel physique et immatériel | 17 360 300 |
| IV.2.2 Promotion du pluralisme culturel et du dialogue interculturel | 5 835 200 |
| IV.3 Renforcer les liens entre culture et développement | 5 374 400 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | 1 430 000 |
| Total, Grand programme IV | 42 549 200 |
| Grand programme V - Communication et information | |
| V.1 Promouvoir un accès équitable à l'information et au savoir, en particulier dans le domaine public | |
| V.1.1 Formuler des principes, des politiques et des stratégies propres à élargir l'accès à l'information et au savoir | 5 672 800 |
| V.1.2 Développement de l'infrastructure et renforcement des capacités en vue d'une participation accrue à la société du savoir | 6 890 800 |
| V.2 Promouvoir la liberté d'expression et renforcer les capacités de communication | |
| V.2.1 Liberté d'expression, démocratie et paix | 7 136 100 |
| V.2.2 Renforcer les capacités de communication | 9 390 100 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | 3 290 000 |
| Total, Grand programme V | 32 379 800 |
| Institut de statistique de l'UNESCO | 6 820 000 |
| Projet relatif au thème transversal | 500 000 |
| Total, Institut de statistique de l'UNESCO | 7 320 000 |
| Total, Titre II.A | 253 655 300 |
| B. Programme de participation | 22 000 000 |
| C. Services liés au programme | |
| 1. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme | 5 844 800 |
| 2. Élaboration du budget et suivi de son exécution | 4 016 000 |
| 3. Gestion et coordination des unités hors Siège | 48 809 000 |
| 4. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique | 2 540 000 |
| 5. Programme Banque de bourses | 1 942 000 |
| 6. Information du public | 19 750 300 |
| Total, Titre II.C | 82 902 100 |
| TOTAL, TITRE II | 358 557 400 |

| Article budgétaire | \$ |
|--|----------------------------|
| TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION | |
| A. Relations extérieures et coopération | 21 264 200 |
| B. Gestion des ressources humaines | 25 237 600 |
| C. Administration | 86 982 000 |
| D. Rénovation des bâtiments du Siège | 6 292 500 |
| | TOTAL, TITRE III |
| | 139 776 300 |
| | TOTAL, TITRES I-III |
| | 529 176 400 |
| Réserve pour les reclassements | 1 500 000 |
| TITRE IV AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS | 13 690 850 |
| TOTAL DES CRÉDITS OUVERTS | 544 367 250 |

Crédits additionnels

- b) Le Directeur général est autorisé à accepter et à ajouter aux crédits approuvés au paragraphe *a)* ci-dessus des contributions volontaires, donations, dons, legs et subventions, ainsi que des montants versés par des gouvernements pour contribuer au financement d'unités permanentes hors Siège, en tenant compte des dispositions de l'article 7.3 du Règlement financier. Le Directeur général fournit par écrit aux membres du Conseil exécutif des informations à ce sujet lors de la session qui suit cette opération.

Engagements de dépenses

- c) Au cours de l'exercice financier compris entre le 1^{er} janvier 2002 et le 31 décembre 2003, il pourra être engagé des dépenses jusqu'à concurrence du total des crédits ouverts au paragraphe *a)* ci-dessus, conformément aux résolutions de la Conférence générale et au Règlement financier de l'Organisation.

Virements de crédits

- d) Afin de couvrir les augmentations des dépenses de personnel et les hausses des coûts des biens et services, le Directeur général est autorisé à opérer, avec l'approbation du Conseil exécutif, des virements de crédits du Titre IV du budget (Augmentations prévisibles des coûts) aux articles budgétaires appropriés des Titres I à III du budget.
- e) Le Directeur général peut opérer des virements de crédits entre articles budgétaires avec l'approbation préalable du Conseil exécutif, étant entendu que, pour ce qui est du Titre II.A du budget, les lignes budgétaires afférentes aux programmes et domaines d'action correspondant à une résolution de programme de la Conférence générale constitueront des articles budgétaires.
- f) Toutefois, dans des cas urgents et particuliers (c'est-à-dire dans des cas imprévisibles et lorsqu'une action immédiate s'impose), le Directeur général peut opérer des virements entre articles en fournissant par écrit aux membres du Conseil exécutif, lors de la session qui suit cette opération, des précisions sur les virements effectués et les raisons qui les ont motivés.
- g) Une nette distinction doit être faite et respectée entre les affectations de crédits visées au paragraphe *e)* et celles visées au paragraphe *f)*. Pour les virements d'un montant supérieur à 50 000 dollars, des explications détaillées doivent être données au Conseil exécutif au sujet des raisons justifiant ces virements et de l'incidence financière de ceux-ci sur les activités concernées. Les virements affectant la mise en œuvre des priorités approuvées par la Conférence générale doivent être soumis au Conseil exécutif pour approbation préalable.

- h) Sauf dans le cas du Titre IV du budget, il n'est opéré aucun virement de crédits modifiant de plus de 10 % les montants totaux initialement approuvés pour chaque article budgétaire.
- i) Les crédits alloués à la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI) et au Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial (WHC) ne feront l'objet d'aucun ajustement par virement de crédits à d'autres Titres du budget.

Effectifs

- j) Les postes établis par classe, prévus pour l'exercice 2002-2003, sont récapitulés à l'appendice V. Le Directeur général soumettra au Conseil exécutif, pour approbation préalable, toute modification qu'il envisage d'apporter à cet appendice en ce qui concerne le nombre des postes du cadre des directeurs et de rang supérieur. Aux fins du financement des postes prévus à l'appendice V, un montant de 310 776 500 dollars¹ est inclus dans les crédits ouverts au paragraphe a) ci-dessus pour les postes établis au Siège et hors Siège ; ce montant ne fera l'objet d'aucun dépassement. Ce montant comprend la COI et le WHC ainsi qu'une réserve pour les reclassements qui a été créée en vue d'accroître la transparence des reclassements et de leur donner un cadre budgétaire.
- k) Les postes financés par des allocations financières accordées par l'Organisation, sur décision de la Conférence générale, au BIE (Bureau international d'éducation de l'UNESCO - 19 postes), à l'IPE (Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO - 38 postes), à l'IUE (Institut de l'UNESCO pour l'éducation - 5 postes), à l'ITIE (Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation, Moscou - 3 postes), à l'IESALC (Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes, Caracas - 13 postes), à l'IIRCA (Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique, Addis-Abeba - 1 poste) et à l'ISU (Institut de statistique de l'UNESCO - 30 postes), ne sont pas inclus dans les postes établis dont il est fait mention au paragraphe j) ci-dessus, eu égard au statut juridique particulier de ces institutions.

Contributions

- l) Les crédits ouverts au paragraphe a) ci-dessus seront financés par des contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Le montant des contributions à recouvrer auprès des États membres s'élève en conséquence à 544 367 250 dollars.

Fluctuations monétaires

- m) Le montant des crédits approuvés au paragraphe a) ci-dessus étant exprimé en dollars constants aux taux de 0,869 euro (équivalant à 5,70 francs français, taux utilisé en 2000-2001) et 1,45 franc suisse pour un dollar des États-Unis, les dépenses engagées au titre de ces crédits seront également enregistrées sur la base de ces taux constants. Afin de tenir compte des écarts entre les montants des dépenses de l'exercice financier en euros et en francs suisses convertis en dollars aux taux de change opérationnels variables et les montants obtenus par application des taux constants, le compte séparé de compensation monétaire sera maintenu. Les écarts résultant des différences entre les taux de change opérationnels auxquels sont comptabilisées les contributions des États membres en euros et le taux de change de l'euro utilisé pour calculer le budget seront également portés au crédit ou au débit de ce compte. Tout solde subsistant au compte de compensation monétaire à la fin de l'exercice biennal sera ajouté aux recettes diverses ou retranché de ces recettes, selon le cas.

1. Calculé sur la base des postes établis figurant à l'appendice V, compte tenu d'un ajustement pour mouvements de personnel et délais de recrutement (*lapse factor*) de 3 % ; ce chiffre ne tient pas compte du personnel temporaire ni des consultants recrutés pour des périodes de courte durée au titre du budget ordinaire ; il ne tient pas compte non plus des postes financés par des sources extrabudgétaires.

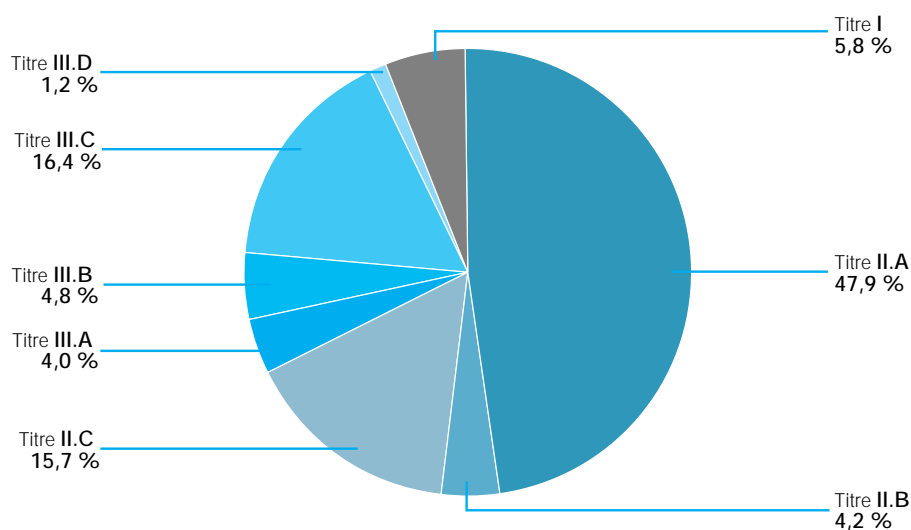
B. Programmes extrabudgétaires

- n) Le Directeur général est autorisé à recevoir des contributions de gouvernements, d'organisations internationales, régionales ou nationales, d'organisations non gouvernementales, du secteur privé et de particuliers en vue de l'exécution de programmes et de projets conformes aux objectifs, aux orientations et aux activités de l'Organisation, et à engager des dépenses pour de telles activités conformément aux règlements de l'Organisation et aux accords conclus avec les sources de financement.

Récapitulation générale des Titres I à IV du budget

| Budget ordinaire | | | | | | | Total des crédits proposés | Ressources extra- budgétaires 2002-2003 |
|--|---------------------------------|------------------------------------|---|--------------|-------------------|--------------------|----------------------------------|--|
| | 2000-2001 | 2002-2003 | | | Réévaluation | | | |
| | 30 C/5 approuvé et ajusté | 31 C/5 aux prix de 2000-2001 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | | | | |
| | \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ | |
| TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION | | | | | | | | |
| A. Organes directeurs | 13 805 500 | 13 535 800 | (269 700) | (2.0) | 497 000 | 14 032 800 | 184 000 | |
| B. Direction | 13 151 300 | 14 825 700 | 1 674 400 | 12.7 | 601 300 | 15 427 000 | 589 000 | |
| C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies | 1 122 900 | 1 334 400 | 211 500 | 18.8 | 48 500 | 1 382 900 | - | |
| Total, Titre I | 28 079 700 | 29 695 900 | 1 616 200 | 5.8 | 1 146 800 | 30 842 700 | 773 000 | |
| TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME | | | | | | | | |
| A. Programmes | 257 523 300 | 243 135 900 | (14 387 400) | (5.6) | 10 519 400 | 253 655 300 | 306 700 000 | |
| B. Programmes de participation | 24 830 000 | 20 939 900 | (3 890 100) | (15.7) | 1 060 100 | 22 000 000 | - | |
| C. Services liés au programme | 79 299 600 | 79 184 300 | (115 300) | (0.1) | 3 717 800 | 82 902 100 | 7 834 800 | |
| Total, Titre II | 361 652 900 | 343 260 100 | (18 392 800) | (5.1) | 15 297 300 | 358 557 400 | 314 534 800 | |
| TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION | | | | | | | | |
| A. Relations extérieures et coopération | 23 324 400 | 20 379 300 | (2 945 100) | (12.6) | 884 900 | 21 264 200 | 2 854 000 | |
| B. Gestion des ressources humaines | 21 068 900 | 24 274 600 | 3 205 700 | 15.2 | 963 000 | 25 237 600 | 294 000 | |
| C. Administration | 90 258 000 | 83 421 700 | (6 836 300) | (7.6) | 3 560 300 | 86 982 000 | 15 578 300 | |
| D. Rénovation des bâtiments du Siège | 6 292 500 | 6 071 900 | (220 600) | (3.5) | 220 600 | 6 292 500 | 160 000 | |
| Total, Titre III | 140 943 800 | 134 147 500 | (6 796 300) | (4.8) | 5 628 800 | 139 776 300 | 18 886 300 | |
| Total, Titres I-III | 530 676 400 | 507 103 500 | (23 572 900) | (4.4) | 22 072 900 | 529 176 400 | 334 194 100 | |
| Réserve pour les reclassements | - | 1 500 000 | 1 500 000 | n.d. | - | 1 500 000 | - | |
| TITRE IV AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS | 13 690 850 | 12 980 400 | (710 450) | (5.2) | 710 450 | 13 690 850 | - | |
| Total, Titres I-IV | 544 367 250 | 521 583 900 | (22 783 350) | (4.2) | 22 783 350 | 544 367 250 | 334 194 100 | |

RÉPARTITION DES RESSOURCES AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE (TITRES I-III)



Résumé des activités du Programme ordinaire et des activités extrabudgétaires par secteur/unité

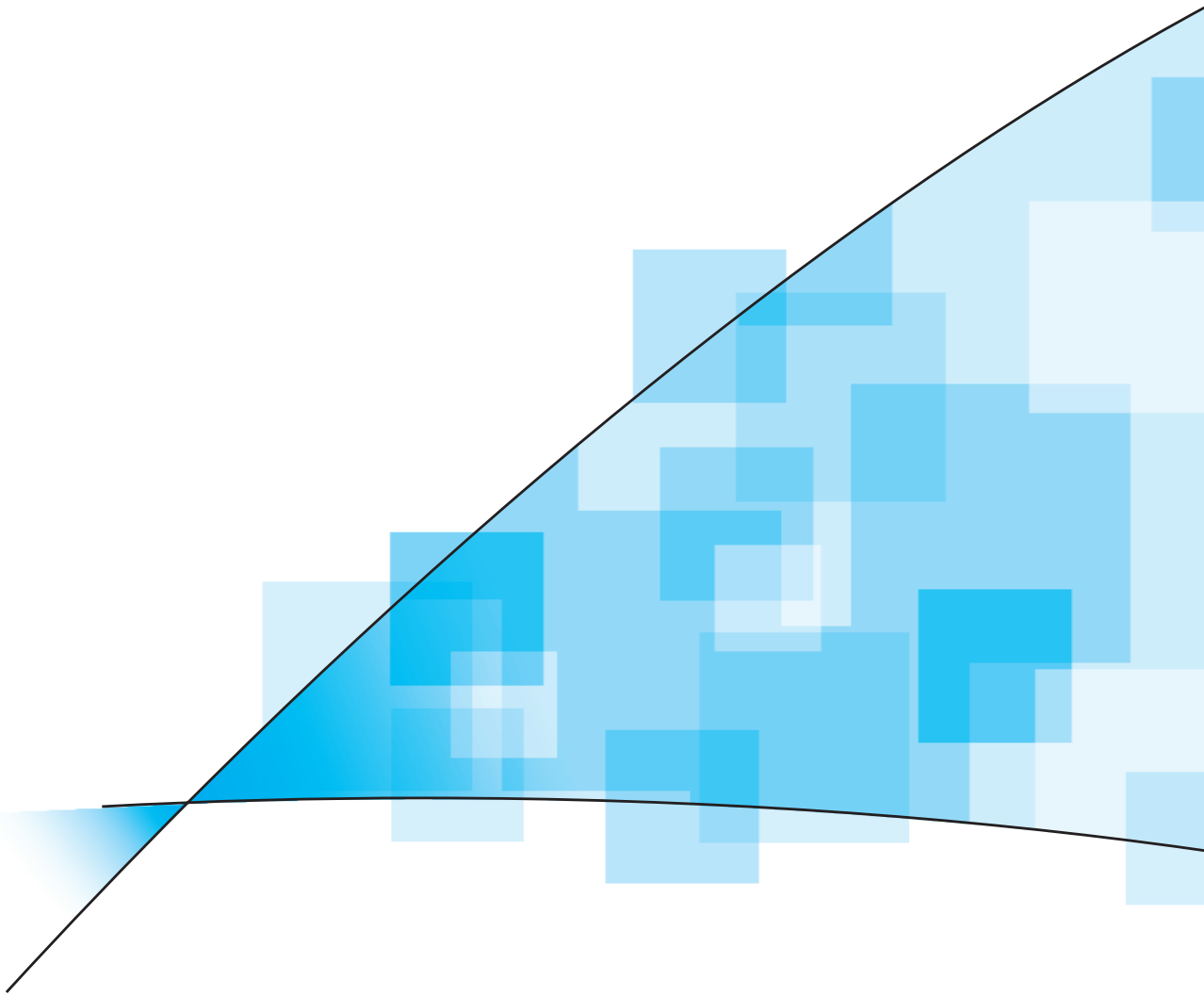
| Principaux articles budgétaires | Budget ordinaire | | | Total des crédits proposés | Ressources extra-budgétaires 2002-2003 |
|---|--------------------|--------------------|------------------------------|----------------------------|--|
| | 2002-2003 | | | | |
| | Personnel | Activités | Coûts indirects de programme | | |
| \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | |
| TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION | | | | | |
| Organes directeurs | | | | | |
| 1. Conférence générale (GC) | 745 900 | 5 491 200 | – | 6 237 100 | 184 000 |
| 2. Conseil exécutif (EXB) | 1 263 900 | 6 531 800 | – | 7 795 700 | – |
| Total, Titre IA | 2 009 800 | 12 023 000 | – | 14 032 800 | 184 000 |
| B. Direction | 13 798 300 | 1 628 700 | – | 15 427 000 | 589 000 |
| C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies | – | 1 382 900 | – | 1 382 900 | – |
| TOTAL, TITRE I | 15 808 100 | 15 034 600 | – | 30 842 700 | 773 000 |
| TITRE II - PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME | | | | | |
| A. Programmes | | | | | |
| Secteur de l'éducation (ED) | | | | | |
| Grand programme I | 45 234 000 | 44 881 100 | 636 600 | 90 751 700 | 130 000 000 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | – | 1 865 000 | – | 1 865 000 | – |
| Total, ED | 45 234 000 | 46 746 100 | 636 600 | 92 616 700 | 130 000 000 |
| Secteur des sciences exactes et naturelles (SC) | | | | | |
| Grand programme II | 29 045 900 | 19 194 000 | 300 900 | 48 540 800 | 56 000 000 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | – | 2 335 000 | – | 2 335 000 | – |
| Total, SC | 29 045 900 | 21 529 000 | 300 900 | 50 875 800 | 56 000 000 |
| Secteur des sciences sociales et humaines (SHS) | | | | | |
| Grand programme III | 16 487 200 | 8 648 400 | 198 200 | 25 333 800 | 25 000 000 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | – | 2 580 000 | – | 2 580 000 | – |
| Total, SHS | 16 487 200 | 11 228 400 | 198 200 | 27 913 800 | 25 000 000 |
| Secteur de la culture (CLT) | | | | | |
| Grand programme IV | 30 236 300 | 10 667 200 | 215 700 | 41 119 200 | 56 200 000 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | – | 1 430 000 | – | 1 430 000 | – |
| Total, CLT | 30 236 300 | 12 097 200 | 215 700 | 42 549 200 | 56 200 000 |
| Secteur de la communication et information (CI) | | | | | |
| Grand programme V | 18 101 800 | 10 778 800 | 209 200 | 29 089 800 | 35 000 000 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | – | 3 290 000 | – | 3 290 000 | – |
| Total, CI | 18 101 800 | 14 068 800 | 209 200 | 32 379 800 | 35 000 000 |
| Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) | | | | | |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | – | 6 820 000 | – | 6 820 000 | 4 500 000 |
| | – | 500 000 | – | 500 000 | – |
| Total, ISU | – | 7 320 000 | – | 7 320 000 | 4 500 000 |
| Total, Titre IIA | 139 105 200 | 112 989 500 | 1 560 600 | 253 655 300 | 306 700 000 |
| B. Programme de participation | – | 22 000 000 | – | 22 000 000 | – |
| C. Services liés au programme | | | | | |
| 1. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme (BSP) | 4 860 700 | 984 100 | – | 5 844 800 | – |
| 2. Élaboration et suivi de l'exécution du budget (BB) | 3 946 000 | 70 000 | – | 4 016 000 | 372 000 |
| 3. Gestion et coordination des unités hors Siège (BFC) | 2 797 500 | 531 600 | – | 3 329 100 | – |
| Unités hors Siège - Dépenses de personnel/coûts indirects de programme | 33 372 800 | – | 12 107 100 | 45 479 900 | – |
| 4. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique (AFR) | 2 120 400 | 419 600 | – | 2 540 000 | – |
| 5. Programme Banque de bourses (FEL) | 923 400 | 1 018 600 | – | 1 942 000 | 3 505 500 |
| 6. Information du public (BPI) | 14 882 300 | 4 868 000 | – | 19 750 300 | 3 957 300 |
| Total, Titre IIC | 62 903 100 | 7 891 900 | 12 107 100 | 82 902 100 | 7 834 800 |
| TOTAL, TITRE II | 202 008 300 | 142 881 400 | 13 667 700 | 358 557 400 | 314 534 800 |
| TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION | | | | | |
| A. Relations extérieures et coopération (ERC) | 16 867 700 | 4 396 500 | – | 21 264 200 | 2 854 000 |
| B. Gestion des ressources humaines (HRM) | 14 535 500 | 10 702 100 | – | 25 237 600 | 294 000 |
| C. Administration (ADM) | 60 056 900 | 26 925 100 | – | 86 982 000 | 15 578 300 |
| D. Rénovation des bâtiments du Siège (HQD) | – | 6 292 500 | – | 6 292 500 | 160 000 |
| TOTAL, TITRE III | 91 460 100 | 48 316 200 | – | 139 776 300 | 18 886 300 |
| TOTAL, TITRES I-III | 309 276 500 | 206 232 200 | 13 667 700 | 529 176 400 | 334 194 100 |
| Réserve pour les reclassements | 1 500 000 | – | – | 1 500 000 | – |
| TITRE IV - AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS | | | | | |
| | 9 863 400 | 3 827 450 | – | 13 690 850 | – |
| TOTAL, TITRES I-IV | 320 639 900 | 210 059 650 | 13 667 700 | 544 367 250 | 334 194 100 |



Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture

SECTION 1

Projet de programme et de budget



Titre I

Politique générale et Direction

00001

| Budget ordinaire | | | | | | | Total des crédits proposés | Ressources extra-budgétaires 2002-2003 |
|---|---------------------------|------------------------------|---|--------------|------------------|-------------------|----------------------------|--|
| | 2000-2001 | 2002-2003 | | | | | | |
| | 30 C/5 approuvé et ajusté | 31 C/5 aux prix de 2000-2001 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | réévaluation | | | |
| | \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ | |
| A. Organes directeurs | | | | | | | | |
| 1. Conférence générale | | | | | | | | |
| Personnel | 699 400 | 721 700 | 22 300 | 3,2 | 24 200 | 745 900 | 84 000 | |
| Activités | 5 491 200 | 5 298 700 | (192 500) | (3,5) | 192 500 | 5 491 200 | 100 000 | |
| 2. Conseil exécutif | | | | | | | | |
| Personnel | 1 083 100 | 1 212 500 | 129 400 | 11,9 | 51 400 | 1 263 900 | – | |
| Activités | 6 531 800 | 6 302 900 | (228 900) | (3,5) | 228 900 | 6 531 800 | – | |
| Total, Titre I.A | 13 805 500 | 13 535 800 | (269 700) | (2,0) | 497 000 | 14 032 800 | 184 000 | |
| B. Direction | | | | | | | | |
| 3. Direction générale | | | | | | | | |
| Personnel | 1 783 800 | 1 669 400 | (114 400) | (6,4) | 58 200 | 1 727 600 | – | |
| Activités | 458 500 | 442 400 | (16 100) | (3,5) | 16 100 | 458 500 | – | |
| 4. Cabinet du Directeur général | | | | | | | | |
| Personnel | 5 256 500 | 5 521 300 | 264 800 | 5,0 | 233 700 | 5 755 000 | 117 000 | |
| Activités | 399 500 | 385 500 | (14 000) | (3,5) | 14 000 | 399 500 | – | |
| 5. Contrôle interne | | | | | | | | |
| Personnel | 2 948 500 | 3 704 400 | 755 900 | 25,6 | 162 000 | 3 866 400 | 472 000 | |
| Activités | 238 800 | 547 700 | 308 900 | 129,4 | 19 900 | 567 600 | – | |
| 6. Normes internationales et affaires juridiques | | | | | | | | |
| Personnel | 1 862 600 | 2 359 000 | 496 400 | 26,7 | 90 300 | 2 449 300 | – | |
| Activités | 203 100 | 196 000 | (7 100) | (3,5) | 7 100 | 203 100 | – | |
| Total, Titre I.B | 13 151 300 | 14 825 700 | 1 674 400 | 12,7 | 601 300 | 15 427 000 | 589 000 | |
| C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies | | | | | | | | |
| Activités | 1 122 900 | 1 334 400 | 211 500 | 18,8 | 48 500 | 1 382 900 | – | |
| Total, Titre I | 28 079 700 | 29 695 900 | 1 616 200 | 5,8 | 1 146 800 | 30 842 700 | 773 000 | |

Titre I

Politique générale et Direction

00002

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action figurant ci-après afin :
 - (i) d'organiser au Siège de l'UNESCO la 32^e session de la Conférence générale (octobre-novembre 2003) et cinq sessions ordinaires du Conseil exécutif en 2002-2003 ;
 - (ii) d'assurer le fonctionnement de la Direction générale et des unités qui constituent la Direction de l'Organisation ;
 - (iii) de prendre en charge une partie des dépenses de fonctionnement des mécanismes communs du système des Nations Unies ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 15 034 600 dollars pour les coûts de programme et de 15 808 100 dollars pour les dépenses de personnel.

00003

Le Titre I couvre les chapitres ci-après relatifs à la Politique générale et à la Direction de l'Organisation :

I. A Organes directeurs

1. Conférence générale
2. Conseil exécutif

I. B Direction

3. Direction générale
4. Cabinet du Directeur général
5. Contrôle interne
6. Normes internationales et affaires juridiques

I. C Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies

I. A Organes directeurs

Conférence générale

00101

A moins qu'elle n'en décide autrement à sa 31^e session, la Conférence générale tiendra sa 32^e session au Siège en octobre-novembre 2003, pour une durée qui n'excédera pas 18 jours ouvrables (comme la 30^e session). L'organisation des travaux s'effectuera sur la base des décisions prises par la Conférence générale, notamment à sa 29^e session (résolution 29 C/87).

00102

Les crédits proposés comprennent les honoraires à verser au Commissaire aux comptes, responsable devant la Conférence générale de la vérification des comptes relatifs au Programme ordinaire, au Programme des Nations Unies pour le développement et aux autres programmes extrabudgétaires. Sous réserve de la dis-

ponibilité des fonds, et sur la base des estimations actuelles, un montant de 100 000 dollars sera prélevé en 2002-2003 sur les ressources extrabudgétaires en vue de payer les honoraires dus au Commissaire aux comptes au titre de la vérification des comptes relatifs aux programmes extrabudgétaires autres que le PNUD, et un montant de 84 000 dollars pour les services de personnel du secrétariat de la Conférence générale.

Conseil exécutif

00201

Durant le biennium 2002-2003, les 58 représentants du Conseil exécutif se réuniront deux fois en 2002 et trois fois en 2003, dont une session de très courte durée après la 32^e session de la Conférence générale. Les réunions du Conseil exécutif (plénières, commissions et comités) sont planifiées pour une durée de 110 jours ; les réunions de ses organes subsidiaires pour 20 jours et les réunions du Bureau pour huit jours.

00202

D'autre part, pour donner suite à la décision 155 EX/5.4 (partie C, par. 22), le Conseil exécutif a décidé de tenir, entre les sessions, des réunions d'information entre les représentants des États membres du Conseil (ou leurs suppléants) qui résident à Paris et le Directeur général.

00203

De plus, pour mieux connaître le fonctionnement de l'Organisation dans les États membres, les représentants peuvent effectuer des missions d'information sur les activités des bureaux régionaux et des projets hors Siège, notamment dans les régions auxquelles ils appartiennent, ainsi que toute autre mission accomplie aux termes d'une décision prise par le Conseil exécutif. Les représentants qui résident en France sont autorisés à effectuer des voyages de consultation auprès de leur gouvernement, avant ou après chaque session.

00204

En ce qui concerne la documentation destinée au Conseil exécutif, la diffusion électronique des documents s'élargira pour satisfaire l'attente des États membres.

I. B Direction

Direction générale

00301

Ce chapitre comprend principalement les postes de directeur général et de directeur général adjoint et les dépenses courantes s'y rapportant.

Cabinet du Directeur général

00401

Le Cabinet du Directeur général assure le fonctionnement de son Cabinet et coordonne les services centraux de l'Organisation. Les services centraux figurant sous les Titres II.C et III.B du budget sont : la planification stratégique et le suivi de l'exécution du programme (BSP), l'élaboration du budget et le suivi de son exécution (BB), la gestion et la coordination des unités hors Siège (BFC), la coordination de l'action en faveur de l'Afrique (AFR), l'information du public (BPI) et la gestion des ressources humaines (HRM). Dans son domaine de compétence, chacune de ces unités mène des activités et fournit des avis et des services à la Direction générale en vue d'améliorer l'efficacité de l'Organisation et d'en augmenter le plus possible l'impact.

Contrôle interne

00501

L'Office du contrôle interne (IOS), qui relève directement du Directeur général, procède à des audits et contribue à l'évaluation du programme. Les audits internes et les mesures de renforcement des évalua-

tions de programme doivent conduire à des gains d'économie, d'efficacité et d'efficacité dans la réalisation du programme.

Normes internationales et affaires juridiques

00601

L'Office des normes internationales et des affaires juridiques (LA), qui relève directement du Directeur général, traite de toutes les questions juridiques qui se posent à l'Organisation, fournit des avis juridiques à la Conférence générale et au Conseil exécutif à leur demande, donne des avis juridiques aux réunions organisées par l'UNESCO et fournit des services au Comité sur les conventions et recommandations (déc. 104 EX/3.3) lors de l'examen des communications relatives à l'exercice des droits de l'homme relevant des domaines de compétence de l'UNESCO.

00701

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Meilleure coordination des stratégies et exécution des activités conformément au Programme et budget approuvés, particulièrement en ce qui concerne les pays et groupes de pays ayant une importance stratégique, les groupes prioritaires ayant des caractéristiques communes et les situations d'urgence rencontrées au cours de l'exercice.

00702

Programmes extrabudgétaires

Sous réserve de la disponibilité des fonds, un montant de 589 000 dollars sera prélevé en 2002-2003 sur les ressources extrabudgétaires pour couvrir le coût des services de personnel du Cabinet du Directeur général et de l'Office du contrôle interne.

I. C Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies

00801

En tant qu'élément du système des Nations Unies et conformément aux accords conclus qui comportent notamment des arrangements financiers et budgétaires appropriés, l'UNESCO contribue aux dépenses de fonctionnement des organes ci-après, financés en commun :

- Commission de la fonction publique internationale
- Comité consultatif pour les questions administratives
- Comité de coordination des systèmes d'information
- Corps commun d'inspection des Nations Unies
- Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations
- Activités financées en commun liées aux mesures de sécurité prises par l'ONU (coordination et évacuations)
- Sécurité des fonctionnaires hors Siège
- Tribunal administratif de l'Organisation internationale du travail (Tribunal de l'OIT)
- Sous-Comité de la nutrition du CAC (SCN).

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

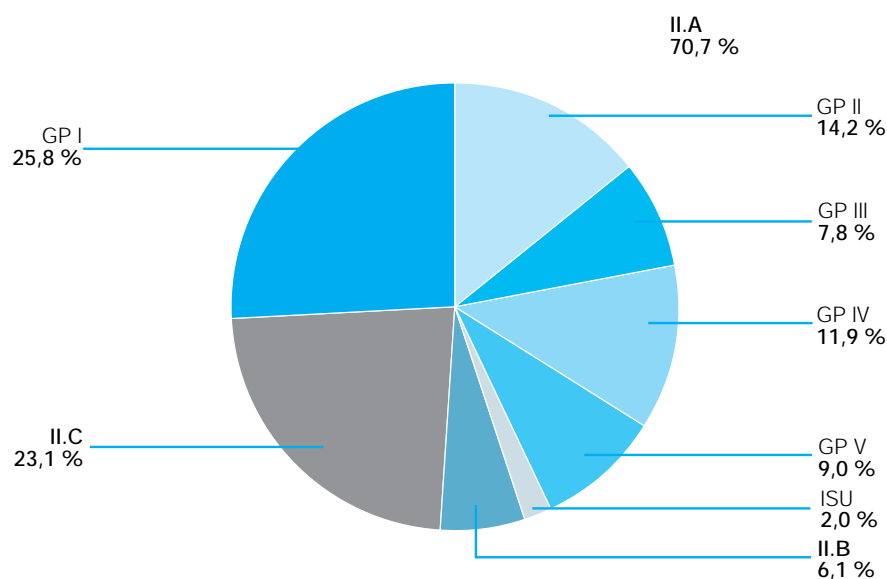
- ◆ En concertation avec les autres institutions du système des Nations Unies qui participent aux activités des mécanismes communs, l'UNESCO continuera d'étudier les moyens de réduire la contribution financière des institutions participantes.

Titre II

Programmes et services liés au programme

| | Budget ordinaire | | | | | Total des crédits proposés | Ressources extra-budgétaires 2002-2003 |
|---|---------------------------|------------------------------|---|---------------|-------------------|----------------------------|--|
| | 2000-2001 | 2002-2003 | | | Réévaluation | | |
| | 30 C/5 approuvé et ajusté | 31 C/5 aux prix de 2000-2001 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | | | |
| \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ | |
| TITRE II.A Programmes | | | | | | | |
| GP I Éducation | 96 112 700 | 89 034 000 | (7 078 700) | (7,4) | 3 582 700 | 92 616 700 | 130 000 000 |
| GP II Sciences exactes et naturelles | 52 373 500 | 48 750 500 | (3 623 000) | (6,9) | 2 125 300 | 50 875 800 | 56 000 000 |
| GP III Sciences sociales et humaines | 29 227 500 | 26 708 800 | (2 518 700) | (8,6) | 1 205 000 | 27 913 800 | 25 000 000 |
| GP IV Culture | 42 995 900 | 40 630 600 | (2 365 300) | (5,5) | 1 918 600 | 42 549 200 | 56 200 000 |
| GP V Communication et information | 29 993 700 | 30 948 500 | 954 800 | 3,2 | 1 431 300 | 32 379 800 | 35 000 000 |
| Institut de statistique de l'UNESCO | 6 820 000 | 7 063 500 | 243 500 | 3,6 | 256 500 | 7 320 000 | 4 500 000 |
| Total, Titre II.A | 257 523 300 | 243 135 900 | (14 387 400) | (5,6) | 10 519 400 | 253 655 300 | 306 700 000 |
| TITRE II.B Programme de participation | 24 830 000 | 20 939 900 | (3 890 100) | (15,7) | 1 060 100 | 22 000 000 | - |
| TITRE II.C Services liés au programme | | | | | | | |
| 1. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme | 6 764 800 | 5 617 300 | (1 147 500) | (17,0) | 227 500 | 5 844 800 | - |
| 2. Élaboration et suivi de l'exécution du budget | 4 032 900 | 3 865 100 | (167 800) | (4,2) | 150 900 | 4 016 000 | 372 000 |
| 3. Gestion et coordination des unités hors Siège | 41 032 600 | 46 409 500 | 5 376 900 | 13,1 | 2 399 500 | 48 809 000 | - |
| 4. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique | 2 159 500 | 2 439 000 | 279 500 | 12,9 | 101 000 | 2 540 000 | - |
| 5. Programme Banque de bourses | 2 300 900 | 1 858 800 | (442 100) | (19,2) | 83 200 | 1 942 000 | 3 505 500 |
| 6. Information du public | 23 008 900 | 18 994 600 | (4 014 300) | (17,4) | 755 700 | 19 750 300 | 3 957 300 |
| Total, Titre II.C | 79 299 600 | 79 184 300 | (115 300) | (0,1) | 3 717 800 | 82 902 100 | 7 834 800 |
| TOTAL, TITRE II | 361 652 900 | 343 260 100 | (18 392 800) | (5,1) | 15 297 300 | 358 557 400 | 314 534 800 |

RÉPARTITION DES RESSOURCES DU BUDGET ORDINAIRE

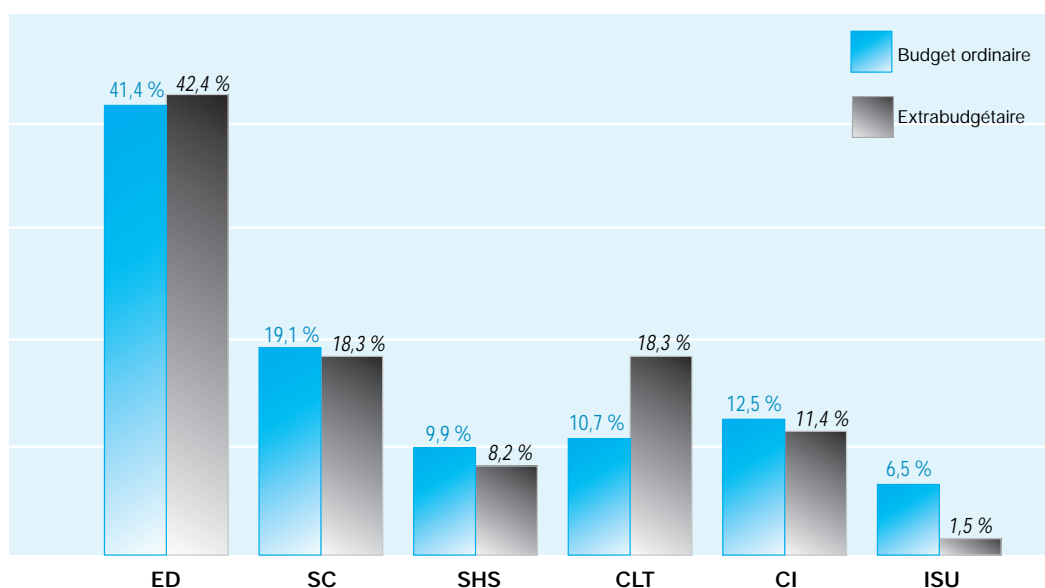


Titre II.A - Programmes

Récapitulation des ressources du Programme ordinaire et des ressources extrabudgétaires

| Budget ordinaire | | | | | Ressources extra-budgétaires 2002-2003 | |
|---------------------------------|-------------------------------------|--------------------|---------------------------------------|----------------------------|---|--------------------|
| Principaux articles budgétaires | 2002-2003 | | | Total des crédits proposés | | |
| | Programme | | Coûts indirects de programme au Siège | | | |
| | Personnel | Activités | | | | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | |
| Titre II.A - Programmes | | | | | | |
| Grand programme I | Éducation | 45 234 000 | 46 746 100 | 636 600 | 92 616 700 | 130 000 000 |
| Grand programme II | Sciences exactes et naturelles | 29 045 900 | 21 529 000 | 300 900 | 50 875 800 | 56 000 000 |
| Grand programme III | Sciences sociales et humaines | 16 487 200 | 11 228 400 | 198 200 | 27 913 800 | 25 000 000 |
| Grand programme IV | Culture | 30 236 300 | 12 097 200 | 215 700 | 42 549 200 | 56 200 000 |
| Grand programme V | Communication et information | 18 101 800 | 14 068 800 | 209 200 | 32 379 800 | 35 000 000 |
| | Institut de statistique de l'UNESCO | - | 7 320 000 | - | 7 320 000 | 4 500 000 |
| TOTAL, Titre II.A | | 139 105 200 | 112 989 500 | 1 560 600 | 253 655 300 | 306 700 000 |

RÉPARTITION DES RESSOURCES DU PROGRAMME ORDINAIRE ET DES RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES CONSACRÉES AUX ACTIVITÉS





Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture

Grand programme I

Éducation



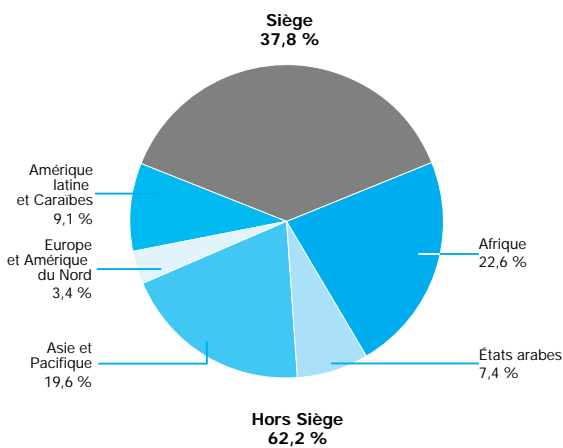
GRAND PROGRAMME I

Éducation

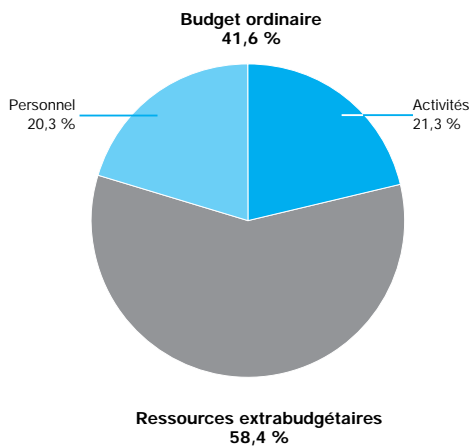
01001

| | Budget ordinaire | | | | | Total des crédits | Ressources extra-budgétaires 2002-2003 |
|--|---------------------------|------------------------------|---|--------------|------------------|-------------------|--|
| | 2000-2001 | 2002-2003 | | | | | |
| | 30 C/5 approuvé et ajusté | 31 C/5 aux prix de 2000-2001 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | Réévaluation | | |
| | \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ |
| Activités | 28 965 500 | 29 580 700 | 615 200 | 2,1 | 1 074 400 | 30 655 100 | 115 500 000 |
| Personnel | 49 263 300 | 43 312 100 | (5 951 200) | (12,1) | 1 921 900 | 45 234 000 | - |
| Siège - Coûts indirects de programme | 636 600 | 614 300 | (22 300) | (3,5) | 22 300 | 636 600 | - |
| Instituts de l'UNESCO pour l'éducation | 17 247 300 | 15 526 900 | (1 720 400) | (10,0) | 564 100 | 16 091 000 | 14 500 000 |
| Total, Grand programme I | 96 112 700 | 89 034 000 | (7 078 700) | (7,4) | 3 582 700 | 92 616 700 | 130 000 000 |

DÉCENTRALISATION DES ACTIVITÉS
(non compris BIE, IPE, IUE, ITIE, IESALC et IIRCA)

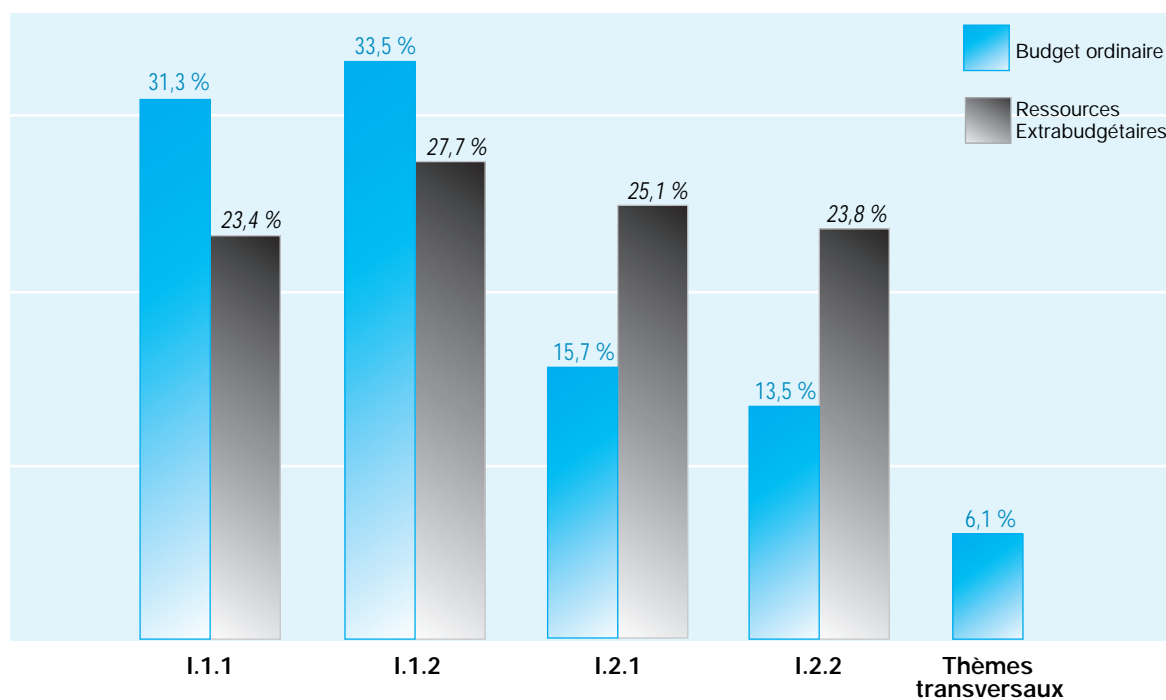


RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES RESSOURCES



| Grand programme I | Activités du budget ordinaire | Ressources extra-budgétaires |
|---|-------------------------------|------------------------------|
| | \$ | \$ |
| Programme I.1 Éducation de base pour tous : tenir les engagements du Forum mondial de Dakar sur l'éducation | | |
| Sous-programme I.1.1 Coordonner le suivi du Cadre d'action de Dakar | 9 588 000 | 27 000 000 |
| Sous-programme I.1.2 Renforcer les approches intégratrices et diversifier les modalités éducatives | 10 261 000 | 32 000 000 |
| Total, Programme I.1 | 19 849 000 | 59 000 000 |
| Programme I.2 Édifier des sociétés du savoir par une éducation de qualité et la rénovation des systèmes éducatifs | | |
| Sous-programme I.2.1 Vers une nouvelle approche de l'éducation de qualité | 4 800 000 | 28 956 000 |
| Sous-programme I.2.2 Rénovation des systèmes éducatifs | 4 141 100 | 27 544 000 |
| Total, Programme I.2 | 8 941 100 | 56 500 000 |
| Instituts de l'UNESCO pour l'éducation | | |
| Bureau international d'éducation de l'UNESCO | 4 591 000 | 3 000 000 |
| Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation | 5 100 000 | 4 700 000 |
| Institut de l'UNESCO pour l'éducation | 1 900 000 | 800 000 |
| Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation | 1 100 000 | 2 500 000 |
| Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes | 2 200 000 | 500 000 |
| Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique | 1 200 000 | 3 000 000 |
| Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation | 16 091 000 | 14 500 000 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | | |
| ♦ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté | 595 000 | - |
| ♦ La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir | 1 270 000 | - |
| Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux | 1 865 000 | - |
| 31 C/5 - Total activités, Grand programme I | 46 746 100 | 130 000 000 |

RÉPARTITION DES CRÉDITS DU BUDGET ORDINAIRE ET DES RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES ALLOUÉS AUX ACTIVITÉS (non compris BIE, IIEP, IUE, ITIE, IESALC et IIRCA)



Éducation

01003 L'action de l'UNESCO au titre du grand programme I visera principalement à assurer un suivi vigoureux et efficace du Forum mondial sur l'éducation (Dakar, Sénégal, avril 2000). A cet effet, il a été décidé de faire de l'éducation de base pour tous la principale priorité pour 2002-2003 et d'accroître de 41,7 % les crédits qui lui seront alloués. Les États membres de l'UNESCO se sont engagés résolument à promouvoir le processus d'Éducation pour tous (EPT) et à réaliser les six objectifs arrêtés à Dakar selon le calendrier établi. Afin que ses propres actions de programme soient en totale conformité avec cet engagement, l'UNESCO a procédé à une réorientation du grand programme I en accordant la priorité à l'exercice effectif du droit universel à l'éducation. Consciente de ce que les types et niveaux d'éducation autres que l'éducation de base peuvent contribuer substantiellement à la réalisation des objectifs de l'EPT et requièrent eux aussi une attention particulière, l'UNESCO s'emploiera à promouvoir l'amélioration de la qualité de l'éducation et la rénovation des systèmes éducatifs dans le cadre de l'effort continu qu'elle mène pour que l'éducation réponde aux besoins réels de l'individu comme de la société.

01004 Si l'objectif de l'éducation de base pour tous constitue une urgente obligation, c'est que, à l'aube du XXI^e siècle, le déni du droit à l'éducation de quiconque — enfant, jeune ou adulte, homme ou femme, riche ou pauvre — est fondamentalement inacceptable. Cette nécessité est rendue encore plus pressante par l'impact de la mondialisation et par l'extension rapide du rôle que jouent la connaissance, l'information et la communication à l'interface de la société, de l'économie, de la culture et de la technologie. Plus que jamais auparavant, l'éducation se trouve au cœur de cet ensemble d'interactions et constitue la clé de tous les efforts qui sont faits pour que les sociétés du savoir soient fondées sur le principe d'équité, le respect de la diversité culturelle et la protection du bien commun. A cet égard, la dimension intersectorielle et interdisciplinaire introduite dans le grand programme I sera essentielle pour aborder les thèmes transversaux que sont l'atténuation de la pauvreté et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC).

01005 Le rôle de l'UNESCO dans le suivi de Dakar sera axé principalement sur des actions de sensibilisation, de mobilisation, de coordination et de partage de l'information aux niveaux international, régional et national. Il est impératif d'harmoniser pleinement les efforts de l'ensemble des partenaires et des acteurs pour faire en sorte que les plans nationaux d'EPT ne soient pas seulement bien conçus et dotés de ressources suffisantes, mais également exécutés dans leur intégralité. Dans le cadre du grand programme I, on s'attachera à suivre en permanence les progrès accomplis au regard des objectifs de l'EPT et à en rendre compte. L'assistance aux États membres visera principalement à faciliter l'établissement de plans nationaux d'EPT et l'intégration des objectifs, priorités et thèmes de l'EPT dans le cadre plus large des stratégies de planification du développement et d'atténuation de la pauvreté. Plus largement, on encouragera l'élaboration de politiques éducatives, de programmes d'amélioration et de réformes qui intègrent les résultats des recherches pertinentes, les informations les plus récentes et les meilleures pratiques novatrices.

01006 On ne pourra accomplir de progrès sensibles sur la voie de l'EPT que si l'éducation de base devient plus facilement et durablement accessible aux pauvres et aux exclus. A cette fin, l'éducation de base doit être perçue comme un instrument indispensable de toutes les stratégies d'atténuation de la pauvreté et non pas simplement comme l'une de ses conséquences bénéfiques. Une telle conception postule que l'éducation doit être un facteur d'autonomisation à tous les niveaux de l'élaboration des politiques et des pratiques éducatives. Des efforts particuliers seront faits pour assurer aux filles l'égalité d'accès et de chances dans l'enseignement primaire et, dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2002-2012), pour offrir des possibilités d'apprentissage, par l'alphabétisation et l'éducation non formelle, à ceux qui n'ont pas tiré parti du système scolaire traditionnel ou qui en ont été exclus.

Éducation et élimination de la pauvreté

L'articulation complexe et dynamique entre éducation et lutte contre la pauvreté doit faire intervenir tous les types et tous les niveaux d'éducation ; en outre, elle devrait être parfaitement intégrée dans le cadre plus large de la politique économique et sociale, de la stratégie de développement et des initiatives de lutte contre la pauvreté. La stratégie interdisciplinaire élaborée par l'UNESCO à titre de contribution à la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) s'inscrit dans cette perspective. Le Cadre d'action de Dakar conforte également cette vision, en affirmant que le progrès rapide de l'éducation pour tous est une condition nécessaire à la réalisation des objectifs internationaux en matière de lutte contre la pauvreté et un élément essentiel pour la réduction des inégalités entre les pays et au sein des sociétés. De plus, l'Assemblée générale des Nations Unies a souligné le rôle décisif que jouent, particulièrement pour les filles, l'éducation formelle et informelle, et en particulier l'éducation de base et la formation professionnelle, dans l'autonomisation de ceux qui vivent dans la pauvreté, et a invité l'UNESCO à promouvoir la prise en compte de l'éducation comme élément des stratégies de lutte contre la pauvreté (voir résolution 55/210 de l'Assemblée générale des Nations Unies, paragraphes 4, 17 et 18).

Pour favoriser l'articulation entre éducation et pauvreté, l'UNESCO élaborera des stratégies visant à accroître l'efficacité de l'éducation en tant qu'instrument propre à favoriser l'autonomisation des pauvres et à améliorer leur qualité de vie. L'éducation, considérée comme une fin en soi et comme un outil pour s'attaquer aux racines de la pauvreté et permettre aux pauvres de jouir pleinement de leurs droits individuels, est au cœur de tout effort visant à éliminer la pauvreté. Les stratégies que l'UNESCO se propose de mettre en œuvre pour lutter contre la pauvreté grâce à l'éducation comportent plusieurs volets : affirmation de la responsabilité des pouvoirs publics pour ce qui est de la scolarisation massive au niveau primaire ; protection et promotion du droit à l'éducation, afin d'assurer à tous l'accès à l'éducation de base et l'égalité des chances en matière d'éducation ; conception de stratégies, de programmes et de projets en faveur des pauvres dans les domaines de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle ; ciblage de pays, de zones et de groupes dont les besoins éducatifs ne sont que faiblement satisfaits. En conséquence, l'UNESCO appréhendera les dimensions éducatives de la pauvreté et de l'élimination de la pauvreté sous diverses formes : à travers le débat et le dialogue sur les politiques aux niveaux national et international ; à l'aide de projets communautaires et de la diffusion des meilleures pratiques et des méthodes novatrices, y compris de nouvelles modalités éducatives ; à l'aide de mécanismes de micro-financement et de projets éducatifs s'appuyant sur ces mécanismes ; au moyen d'initiatives relatives à l'EPT, tant au stade de la planification que de la mise en œuvre, faisant intervenir divers ministères, ainsi que des représentants de la société civile et des partenaires internationaux.

L'UNESCO veillera à ce que les pauvres ne pâtissent pas d'arbitrages qui seraient opérés dans le secteur de l'éducation entre expansion et équité d'une part, qualité et pertinence d'autre part. C'est pourquoi elle favorisera une approche intégrée, englobant tous les types et tous les niveaux d'éducation, de façon à éviter tout déni ou affaiblissement du droit des pauvres à l'éducation.

01007 A Dakar, la communauté internationale a renouvelé son engagement d'améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation, de façon à satisfaire les besoins éducatifs fondamentaux de tous et à contribuer ainsi à enrichir la vie des apprenants. Compte dûment tenu de toutes les dimensions que doit revêtir une éducation de qualité et de l'action menée par les autres organismes et institutions de recherche, le grand programme I proposera une conception de l'éducation de qualité qui offrira une nouvelle orientation stratégique vers l'édification de sociétés du savoir. Cette approche mettra surtout l'accent sur les aspects de l'éducation de qualité qui apparaissent les plus menacés par les tendances à l'homogénéisation des programmes d'enseignement et des cultures, ainsi que par d'autres évolutions qui affaiblissent la pertinence du contenu de l'éducation et qui réduisent les possibilités d'améliorer la qualité de vie de l'apprenant. En conséquence, le programme mettra en exergue les valeurs, les attitudes et les savoir-faire nécessaires pour répondre aux défis complexes qui se posent aux sociétés contemporaines (s'agissant notamment de la culture de la paix, du développement durable, de la science et de la technologie, du VIH/sida et des TIC). En outre, on veillera tout particulièrement à renforcer les aspects de l'éducation qui favorisent le plein épanouissement de la personnalité humaine, en particulier les dimensions linguistique, culturelle, physique, intellectuelle et créatrice du bien-être des apprenants. Ces caractéristiques essentielles de l'éducation de qualité devraient trouver leur expression dans la définition des buts et objectifs de l'éducation, compte tenu du contexte spécifique de chaque société et des besoins des apprenants, et dans la manière dont ce socle normatif façonne le contenu, les méthodes et les matériels éducatifs, l'environnement pédagogique, la formation des maîtres, les relations entre tous les partenaires concernés, ainsi que l'évaluation et le suivi des résultats de l'apprentissage.

01008 L'édification de sociétés du savoir repose très largement sur les processus de partage des connaissances et sur la capacité des établissements et systèmes éducatifs de mettre à profit les méthodes traditionnelles ou nouvelles de production, d'analyse et de diffusion des connaissances et de l'information. A cet égard, de grands efforts d'adaptation et de rénovation sont demandés aux systèmes éducatifs dans leur ensemble, mais plus particulièrement aux secteurs de l'enseignement et de la formation technique et professionnels, de l'enseignement supérieur et de la formation des maîtres. Dans cette perspective, le grand programme visera à encourager un vaste dialogue entre les responsables autour de la rénovation des systèmes éducatifs et des méthodes permettant de tirer le meilleur parti des technologies de l'information et de la communication. Dans un contexte de mutations rapides et parfois sans précédent, les normes existantes peuvent s'avérer insuffisantes ; c'est pourquoi le grand programme s'efforcera de déterminer les changements à apporter ou les lacunes à combler dans le domaine normatif, s'agissant tout particulièrement des défis éthiques et intellectuels que soulève l'émergence de sociétés du savoir.

Programme I.1

Stratégie à moyen terme, paragraphes 48-63

L'éducation de base pour tous : tenir les engagements du Forum mondial de Dakar sur l'éducation

01100

| | |
|----------------------|---------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 19 849 000 \$ |
| ● Décentralisation : | 67,2 % |
| Extrabudgétaire : | 59 000 000 \$ |

I.1.1 Coordonner le suivi du Cadre d'action de Dakar

0111

| | |
|----------------------|---------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 9 588 000 \$ |
| ● Décentralisation : | 63,7 % |
| Extrabudgétaire : | 27 000 000 \$ |

01110

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce sous-programme afin :
 - (i) de jeter les bases de l'exercice du droit à l'éducation pour tous au moyen de la réalisation des six objectifs du Cadre d'action de Dakar, en coordonnant l'action des partenaires de l'EPT et en maintenant la dynamique collective qui les anime dans leur recherche des stratégies à mettre en place et des ressources à mobiliser à l'appui des initiatives nationales ;
 - (ii) de renforcer les capacités institutionnelles et promouvoir la concertation nationale, afin que les États membres puissent établir leurs plans nationaux d'action pour l'EPT et commencer à les mettre en œuvre ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 9 588 000 dollars pour les coûts de programme, de 11 470 300 dollars pour les dépenses de personnel et de 212 100 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Pour l'UNESCO, la priorité absolue est de garantir à tous le droit à l'éducation en réalisant les six objectifs de l'éducation pour tous énoncés dans le Cadre d'action de Dakar. En tant qu'organisme de coordination du suivi du Forum mondial sur l'éducation, l'UNESCO s'efforcera de maintenir l'esprit de col-

laboration de tous les partenaires de l'EPT qui œuvrent collectivement à l'élaboration de stratégies et à la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des politiques nationales. A cet effet, l'UNESCO doit favoriser la concertation à tous les niveaux — national, régional et international — ainsi que la collaboration, afin de parvenir à un consensus sur les mesures à prendre pour atteindre les objectifs du Cadre d'action de Dakar et suivre les progrès réalisés. L'UNESCO appuiera, au titre du sous-programme I.1.1, la mobilisation et la coopération nationales et régionales qu'exige l'EPT. Elle contribuera à des réformes de fond en s'attachant en particulier à faire intégrer les objectifs de l'EPT dans les plans nationaux d'éducation que tous les pays doivent avoir arrêtés d'ici à 2002. L'UNESCO poursuivra également son action en faveur de la mise en œuvre de l'initiative des pays de l'E-9.

Dans l'exercice de sa mission de coordination entre les partenaires de l'EPT, l'UNESCO veillera à ce que les pays intéressés soient les premiers à mettre en œuvre l'EPT et reçoivent à cet effet un soutien effectif. Elle élargira le champ de la coopération en y faisant entrer les ONG et d'autres organisations représentant la société civile, ainsi que ses quatre partenaires officiels au sein du mouvement pour l'EPT (Banque mondiale, FNUAP, PNUD et UNICEF), et d'autres organismes donateurs bilatéraux et multilatéraux sans le soutien desquels elle ne pourra relever le défi de Dakar. Par ailleurs, l'Organisation coordonnera la campagne mondiale destinée à mobiliser les ressources nécessaires en faveur des actions nationales en matière d'EPT.

Axe d'action 1. Recherches, actions de suivi et diffusion de l'information concernant l'éducation pour tous

01111

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 1 070 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 4 000 000 \$ |

Antécédents. Dans le cadre de sa participation aux efforts que fait la communauté internationale pour réaliser les objectifs de l'éducation pour tous, l'UNESCO continuera à stimuler la réflexion et à diffuser les connaissances sur les grands dossiers de l'éducation. Au cours de la dernière décennie, elle a établi et fait régulièrement paraître une série d'études sur l'éducation, ainsi que plusieurs éditions de deux rapports périodiques, le *Rapport mondial sur l'éducation* et *L'éducation pour tous : situation et tendances*, qui sont des outils de référence aussi bien pour les responsables nationaux de la politique de l'éducation que pour d'autres utilisateurs professionnels. Le Bilan de l'EPT à l'an 2000 a, pour sa part, mis en évidence quelques-uns des obstacles qui ont entravé la réalisation des objectifs de l'EPT et montré la nécessité de choix d'orientations plus ancrés dans les réalités et de décisions mieux fondées. L'expérience des dix premières années du mouvement pour l'EPT fait clairement apparaître que le suivi régulier de la situation de l'éducation dans le monde et la publication de rapports à cet égard sont un aspect essentiel des suites qui doivent être données au Forum de Dakar.

Stratégie. Dans le prolongement des recommandations de la Commission internationale sur l'éducation pour le XXI^e siècle, l'UNESCO continuera à promouvoir une réflexion sur les questions d'éducation, en encourageant le partage du savoir et son ouverture à un public plus large par le canal des réseaux de partenaires et de praticiens qui existent déjà ou qui viennent d'être établis. L'Organisation se chargera des études et de l'analyse des données et elle diffusera les connaissances acquises au sujet de l'EPT de manière à ce que le travail d'élaboration de la politique d'éducation s'inspire des résultats de la recherche, des innovations et des pratiques optimales, en tenant compte dans le même temps des grands problèmes du jour et de demain. Elle mettra en évidence les conséquences que les objectifs de développement et les stratégies de lutte contre la pauvreté au niveau international peuvent avoir sur l'éducation. Une série de documents de synthèse sur des questions clés intéressant l'EPT seront publiés à cet effet, elle fera appel à ses différentes institutions, en tenant compte des domaines de compétence propres à chacune et fera en sorte que la recherche soit axée sur les besoins prioritaires actuels en matière d'éducation. Les

progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs de l'EPT seront suivis par l'Observatoire de l'éducation pour tous qui relève de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) et dont la mission est de promouvoir des politiques s'appuyant sur des bases factuelles (voir également le Titre II.A relatif à l'ISU). L'Observatoire sera chargé de recueillir, analyser et diffuser des données et des renseignements statistiques actualisés sur la situation de l'éducation dans les États membres, et d'aider à renforcer les capacités nationales à cet effet. L'évaluation périodique, qui s'appuiera sur différentes sources de données ainsi que sur des études spéciales, en plus des systèmes habituels de collecte de données, visera à promouvoir l'utilisation des données à bon escient. L'Organisation aidera les États membres à élaborer, examiner et ajuster s'il le faut leurs politiques nationales, pour s'assurer que les objectifs de l'EPT sont atteints dans tous les pays. Le Secteur de l'éducation poursuivra sa collaboration avec l'Institut de statistique de l'UNESCO en vue de la mise au point d'indicateurs de l'éducation, en particulier ceux concernant l'EPT, dans le cadre du projet sur les indicateurs mondiaux de l'éducation mené en partenariat avec l'OCDE et la Banque mondiale. Eu égard aux nouvelles priorités définies à Dakar, le Secteur de l'éducation axera les futures éditions de son rapport biennal sur des questions se rapportant à l'EPT. Sur la base des données et des indicateurs fournis par l'Observatoire de l'éducation pour tous, des rapports nationaux, régionaux et sous-régionaux des forums de l'EPT, ainsi que des rapports spéciaux présentés par le BIE, l'IPE et l'IUE, le secteur présentera un rapport analytique et informatif périodique intitulé, *L'éducation pour tous : progrès et perspectives* (Education for all: Progress and Prospects). Il fera également le point des tendances et faits nouveaux les plus saillants dans un rapport sur les progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs de l'EPT, analysera les succès et les difficultés, anticipera les problèmes et examinera les orientations possibles. En outre, et afin d'améliorer les approches sectorielles de la reconstruction des systèmes éducatifs dans les pays qui sortent d'un conflit, l'UNESCO, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, participera au *Réseau interorganisations pour l'éducation dans les situations de crise* en partageant les informations sur un site Web interactif créé par l'UNESCO en coopération avec l'Université de Pittsburgh.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Publication de documents directifs et d'études spéciales sur des questions clés en rapport avec l'EPT, l'éducation et l'élimination de la pauvreté ainsi que sur l'application des TIC à l'éducation.
- ◆ Création et mise en activité de l'Observatoire de l'EPT et mise en place des capacités nationales pour la fourniture de données factuelles permettant d'étayer les politiques, en étroite collaboration avec l'ISU.
- ◆ Publication du premier numéro d'un rapport analytique biennal intitulé *L'éducation pour tous : progrès et perspectives* (Education for All: Progress and Prospects).
- ◆ Production de huit numéros d'une revue trimestrielle sur les activités de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation et de l'EPT en particulier.
- ◆ Diffusion et mise à disposition à l'échelle mondiale des conclusions de la recherche et des résultats d'études, des politiques qui ont fait leur preuve, des innovations et des pratiques optimales, grâce à la base de connaissances consolidée gérée par les services centraux de recherche et de documentation et, plus particulièrement, grâce au portail de l'EPT.
- ◆ Élargissement et renforcement des réseaux de partage de l'information sur l'EPT et l'éducation dans les pays en crise et/ou en situation d'après-conflit.

Axe d'action 2. Stratégies nationales et régionales en matière d'éducation et plans d'action pour l'EPT

01112

| | |
|-------------------|---------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 7 918 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 21 000 000 \$ |

Antécédents. Réaffirmant le principe du droit fondamental de tout être humain à l'éducation, le Cadre d'action de Dakar invite les États membres à définir des plans nationaux pour l'EPT ou à renforcer ceux qui existent déjà avant 2002 au plus tard. Ces plans d'action doivent se situer dans un cadre sectoriel bien intégré et être étroitement rattachés aux stratégies d'éradication de la pauvreté et du développement durable. Comme le souligne le Cadre d'action, « le cœur de l'activité de l'EPT se situe au niveau national ». Le rôle de l'UNESCO doit donc être de veiller à ce que les États membres soient les premiers à mettre en œuvre des politiques globales systémiques dans le cadre desquelles l'éducation — formelle et non formelle — est considérée comme un processus qui se déroule tout au long de la vie. Plus que jamais, les décideurs doivent adopter des approches favorisant la cohérence intersectorielle et directement articulées aux stratégies nationales de développement.

Ils doivent concilier les priorités nationales et les identités culturelles locales en utilisant au mieux les structures et mécanismes de coopération au niveau régional. Le processus d'élaboration de la politique d'éducation doit être plus démocratique, ce qui nécessite une collaboration plus étroite entre les gouvernements et les représentants de la société civile, avec l'appui éventuel de partenaires et institutions extérieurs. Par ailleurs, la réalisation des objectifs de l'EPT suppose la mise en place de mécanismes d'exécution efficaces permettant de résoudre des questions fondamentales telles que la décentralisation, la gouvernance et la prestation de services éducatifs dans les sociétés en transition ou en voie de reconstruction.

Stratégie. L'un des éléments clés de la stratégie de l'UNESCO correspondant à cet axe d'action portera sur le renforcement des capacités institutionnelles nationales. L'UNESCO, en particulier par l'entremise de ses instituts, renforcera les capacités nationales de planification stratégique dans différents domaines : direction politique et gestion administrative et financière, formation professionnelle initiale et continue des enseignants ; concertation et participation de la population ; construction d'indicateurs de performance et suivi ; apprentissage tout au long de la vie ; programmes d'études et évaluation des acquis ; utilisation des technologies de l'information et de la communication ; et rénovation et construction des locaux éducatifs. L'UNESCO encouragera et facilitera la concertation nationale ainsi que les processus de participation aux consultations et à la prise des décisions faisant intervenir toutes les parties prenantes : gouvernements (en particulier les ministères de l'éducation et des finances) représentants de la société civile, associations de parents d'élèves et d'enseignants, ONG et secteur privé. Les États membres seront de ce fait mieux à même d'élaborer des plans d'action cohérents pour l'EPT, associant étroitement les différents niveaux d'éducation et les différentes formes d'apprentissage et s'inscrivant dans les stratégies de lutte contre la pauvreté et de développement national. En s'appuyant sur les mécanismes existants, l'UNESCO renforcera la coopération régionale et les forums et réseaux régionaux, sous-régionaux et nationaux pour l'EPT à l'appui des activités nationales. Elle mobilisera en particulier les ressources techniques et financières existantes et sollicitera ses partenaires pour l'EPT, les donateurs et le secteur privé pour obtenir les ressources supplémentaires nécessaires à l'élaboration des plans d'action nationaux d'ici à 2002, comme prévu dans le Cadre d'action de Dakar. L'accent sera mis sur le renforcement des mécanismes de coopération et plans d'action régionaux et sous-régionaux et au soutien des programmes et mécanismes régionaux existants. En Afrique, en liaison avec l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA), on mettra à profit les différents programmes de coopération (UNSI, COMEDAF, ADEA et ses groupes de travail) pour mettre en œuvre les stratégies régionales d'éducation pour tous. L'UNESCO préparera en particulier la huitième Conférence régionale des ministres de l'éducation des États membres africains (MINEDAF VIII), en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Dans les États arabes, un soutien sera offert à l'ARABEFA, l'UNWRA et aux Territoires autonomes palestiniens. En Asie et dans le Pacifique, ce soutien ira aux initiatives coopératives pour l'EPT, notamment l'APPEAL, le Comité régional sur l'éducation en Asie et dans le Pacifique (EDCOM) et les Assises du Pacifique. En Amérique latine et dans les Caraïbes,

l'UNESCO appuiera le nouveau projet régional PROMEDLAC, étalé sur 15 ans, les Assises des Caraïbes et CARNEID. Elle continuera également de concourir à un programme régional européen portant sur l'Europe du Sud-Est et le Caucase ainsi qu'à l'action de coordination des Nations Unies dans les pays en situation de crise. Enfin, elle maintiendra son soutien aux programmes d'éducation des pays de l'E-9 et procédera à une évaluation de l'Initiative des pays de l'E-9 (voir encadré).

Pays de l'E-9

Les résultats encourageants qui ressortent du Bilan de l'EPT à l'an 2000 dans les neuf pays à forte population (Bangladesh, Brésil, Chine, Égypte, Inde, Indonésie, Mexique, Nigéria et Pakistan) justifient la poursuite des programmes et des projets mis en œuvre pendant l'exercice précédent, en plaçant toutes les activités dans l'optique de la mise en œuvre des objectifs de Dakar. On s'attachera à affiner les paramètres de l'EPT en aidant les États membres à élaborer et à mettre en œuvre leurs plans nationaux pour l'EPT, et en assurant notamment le suivi régulier. Une évaluation de l'Initiative des pays de l'E-9 sera effectuée, qui déterminera les stratégies et activités futures.

En ce qui concerne les plans nationaux pour l'EPT, la stratégie sera axée sur les activités complémentaires indiquées ci-après. On contribuera à l'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire au moyen de projets ayant trait au contrôle des acquis des élèves, à la gestion et à la planification, ainsi qu'à l'élaboration et la réforme des programmes scolaires. La formation initiale et continue des enseignants sera évaluée et perfectionnée en recourant aux TIC et à l'enseignement à distance. Des livres du maître seront mis au point et les enseignants seront encouragés à travailler de concert avec les parents et les organisations communautaires. On favorisera un meilleur accès des filles à l'EPT par l'organisation de séminaires sous-nationaux et de programmes de sensibilisation, la mise au point de matériels pédagogiques spécifiques, une formation des enseignants ainsi que l'élaboration de plans nationaux concernant l'instruction des filles. L'enseignement à distance et l'application des TIC à l'EPT seront l'objet d'une attention particulière : on contrôlera la bonne marche des programmes ; on s'attachera à la qualité des acquis procurés par l'enseignement à distance et on aidera les pays où l'on se sert des TIC pour l'éducation des jeunes et des adultes hors du milieu scolaire. Les efforts engagés pour introduire les TIC dans l'enseignement présentiel, en particulier l'enseignement primaire en milieu rural, seront poursuivis. On se préoccupera spécialement de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans nationaux en faveur de l'éducation des femmes. On appuiera les campagnes de promotion, ainsi que les programmes d'alphabétisation en faveur des femmes rurales, en les liant à des activités génératrices de revenus et à l'octroi de microcrédits. En Asie du Sud, les pays de l'E-9 mèneront, conjointement avec d'autres pays de la région, des actions de formation et de renforcement des capacités dans les domaines de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle, avec le concours de l'IPE et du BIE. Pour promouvoir un projet des pays de l'E-9 concernant la mise au point d'indicateurs fiables pour le suivi de l'éducation non formelle et de l'alphabétisation, des activités seront entreprises en coopération avec l'ISU, à savoir ateliers nationaux et mixtes, recherches locales, applications expérimentales d'indicateurs et mise au point de critères de comparabilité.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Développement et/ou renforcement des plans d'action pour l'EPT dans le cadre de politiques et de programmes sectoriels, en particulier en Afrique et en Asie du Sud, dans les pays les moins avancés, les pays en transition ou qui sortent d'un conflit et, enfin, dans les pays de l'E-9.
- ◆ Renforcement des capacités nationales, sous-régionales et régionales dans les domaines suivants : élaboration des politiques, techniques de planification et de simulation, budgétisation, évaluation du coût des programmes de développement de l'éducation, suivi, gestion et microplanification de systèmes d'éducation décentralisés et communautaires et, enfin, construction et entretien de bâtiments scolaires appropriés, économiques et durables (*en collaboration avec l'IPE*).

Axe d'action 3. Constitution de partenariats pour l'EPT et coordination de l'Initiative mondiale en faveur de l'EPT

01113

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 600 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 2 000 000 \$ |

Antécédents. Les campagnes de sensibilisation, la mobilisation de toutes les parties prenantes, la coordination de l'initiative mondiale à l'appui des efforts nationaux en faveur de l'éducation pour tous et la coopération avec les organisations représentant la société civile sont essentielles à la bonne mise en œuvre du Cadre d'action de Dakar. Pendant l'exercice précédent, l'UNESCO a suscité et organisé des consultations sur cette initiative mondiale, avec des organismes internationaux d'assistance financière et technique, des ONG et les pays bénéficiaires. Le nouveau rôle que joue la société civile dans l'éducation et l'émergence de campagnes orchestrées par les ONG à travers le monde a fait prendre un tour plus dynamique à la coopération établie avec les ONG pour promouvoir l'éducation pour tous. La Consultation collective des ONG sur l'éducation pour tous, organisée par l'UNESCO, a facilité l'intégration des ONG dans le processus de Dakar. Le Cadre d'action de Dakar reconnaît expressément le rôle important de la société civile et souligne la nécessité de « faire en sorte (qu'elle) s'investisse activement dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi des stratégies de développement de l'éducation ». Le suivi du Forum de Dakar nécessitera des contacts répétés avec les partenaires du développement et d'autres organismes internationaux. Il apportera aussi des informations en retour qui, dans l'exercice concret de l'action de renforcement des capacités, permettront d'éclairer le travail d'analyse et d'élaboration des politiques effectué en amont. L'évolution de la coopération internationale dans le domaine de l'éducation, dans le contexte de la mondialisation, sera observée de près.

Stratégie. L'UNESCO organisera des réunions annuelles du Groupe informel de haut niveau pour l'EPT, et du Groupe de travail sur l'éducation pour tous, le premier étant plus précisément axé sur la promotion à haut niveau et la mobilisation des ressources (en particulier pour les investissements dans l'éducation), le second étant chargé de donner des avis et appuyer la réalisation des objectifs de l'EPT. Les participants fourniront des renseignements à jour sur les progrès accomplis aux niveaux national et régional, et ils rendront compte des programmes phares interorganisations. L'UNESCO resserrera sa coopération avec la société civile en organisant des consultations et des activités conjointes avec les ONG, et les réseaux, campagnes et alliances organisés par la société civile. Elle renforcera la Consultation collective des ONG sur l'EPT, en l'aidant à mener ses activités et à être présente, en particulier au niveau régional, et en l'associant étroitement à tous les programmes, réunions et mécanismes de l'éducation pour tous. La Consultation collective entreprendra des actions concrètes pour que la concertation pour l'EPT puisse tirer avantage de l'expérience professionnelle de ses membres ainsi que pour défendre et faire connaître la contribution et le rôle de la société civile dans le suivi de Dakar. Conjointement avec la Consultation collective et d'autres partenaires de l'EPT, l'UNESCO renforcera la capacité de soutien des ONG à l'éducation pour tous et utilisera les TIC pour constituer des réseaux et partager l'information. Des actions seront engagées en collaboration avec d'autres partenaires et programmes, comme les campagnes pour l'éducation, l'Observatoire de l'éducation pour tous et les instituts et centres de l'UNESCO, en particulier l'IUE. En consultation avec tous les partenaires de l'EPT, l'UNESCO continuera de coordonner l'initiative mondiale visant à élaborer les stratégies et à mobiliser les ressources nécessaires pour soutenir les efforts nationaux en matière d'EPT. Ce soutien doit s'entendre de façon large pour inclure les ressources financières, humaines et institutionnelles. Les stratégies englobent la mobilisation, l'utilisation et la gestion des ressources en associant méthodes traditionnelles et novatrices. La collaboration étroite qu'elle maintient avec le Comité d'aide au développement de l'OCDE permettra à l'UNESCO de veiller à ce que les pays membres de ce comité tiennent leur engagement d'accroître l'aide publique au développement affectée à l'éducation, en particulier à l'éducation de base. Elle contribuera par ailleurs à la recherche d'autres sources de financement et, compte tenu des prévisions financières, à mettre à profit les perspectives d'appui au développement national qu'offrent les mécanismes d'amélioration des relations commerciales, d'allègement de la dette et de conversion de créances. Faisant suite à la dynamique créée à Dakar, une stratégie promotionnelle sera mise en

œuvre pour que l'ensemble de la communauté internationale reste fortement sensibilisée au mouvement de l'éducation pour tous et au progrès qu'il enregistre. L'UNESCO continuera à dresser l'état des lieux des principales initiatives et programmes entrepris par les principaux partenaires de l'EPT et elle affichera ces informations sur le site de l'EPT. Avec l'aide de ses partenaires de l'EPT et de ses instituts et bureaux hors Siège, l'UNESCO s'organisera en courtier d'information et appuiera les réseaux régionaux et sous-régionaux de l'EPT dans le monde, afin de mieux aider les décideurs et les planificateurs nationaux, les ONG, les spécialistes de l'éducation et autres partenaires dans la poursuite d'objectifs nationaux en faveur de l'éducation pour tous.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Manifestation d'un engagement politique soutenu et renforcé se traduisant par une meilleure visibilité et une plus grande centralité des objectifs de l'EPT dans les actions des principaux partenaires et les questions à l'ordre du jour des principales réunions et conférences internationales.
- ◆ Consensus entre les partenaires de l'EPT sur les principes et stratégies du soutien international aux efforts nationaux d'éducation pour tous.
- ◆ Accroissement de la participation des ONG de toutes les régions à la concertation, aux campagnes de promotion en faveur de l'EPT et à ses mécanismes, en organisant des consultations collectives, en renforçant les réseaux d'ONG aux niveaux national et régional et en rassemblant et diffusant des informations sur la contribution et le rôle de la société civile dans le domaine de l'EPT.
- ◆ Renforcement de la sensibilisation à l'EPT, grâce à des campagnes de promotion et au partage du savoir à travers le portail de l'EPT.
- ◆ Mise en place d'une collaboration effective avec des organisations sœurs et d'autres partenaires de l'EPT, en particulier dans le cadre de programmes phares.

I.1.2 Renforcer les approches intégratrices et diversifier les modalités éducatives

0112

| | |
|----------------------|---------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 10 261 000 \$ |
| ● Décentralisation : | 70,5 % |
| Extrabudgétaire : | 32 000 000 \$ |

01120

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce sous-programme afin :
- (i) de promouvoir la rénovation et l'expansion d'une éducation formelle de base de qualité, recouvrant à la fois la protection et l'éducation de la petite enfance et l'enseignement primaire, en s'appuyant sur des approches intégratrices et novatrices propres à élargir l'accès à cette éducation des filles, des enfants en difficulté, des enfants ayant des besoins spéciaux et des enfants appartenant à des minorités ethniques, en se préoccupant particulièrement des États membres de l'Afrique, de l'Asie du Sud et des pays les moins avancés ;
 - (ii) d'apporter son soutien aux programmes nationaux d'alphabétisation et à l'éducation non formelle en vue d'en faire bénéficier les enfants, les jeunes et les adultes marginalisés, en particulier les filles et les femmes, et de faire en sorte que ces personnes jouissent du droit à l'éducation et acquièrent les compétences nécessaires dans la vie courante pour venir à bout de la pauvreté et de l'exclusion ;

- b) à allouer à cette fin un montant de 10 261 000 dollars pour les coûts de programme, de 13 248 500 dollars pour les dépenses de personnel et de 226 800 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Le sous-programme I.1.2 vise à contribuer à la mise en œuvre des six objectifs approuvés à Dakar et plus particulièrement à développer et améliorer l'offre et la qualité de l'éducation de base pour tous. Il s'agit donc d'assurer l'accès au droit à l'éducation et par là même à l'exercice d'un ensemble d'autres droits, tel celui au développement, dont l'accès est limité par l'absence d'une éducation au sens moderne du terme. Le sous-programme s'adresse en priorité aux diverses catégories et groupes de population qui sont mal ou pas du tout desservies par les systèmes d'éducation existants. Il entend dans une perspective d'instauration de l'égalité des sexes, et dans un souci de qualité des services en éducation de base, fournis dans les langues maternelles et/ou officielles au choix des apprenants : a) développer et améliorer la protection et l'éducation de la petite enfance notamment les enfants les plus vulnérables et défavorisés ; b) favoriser l'universalisation de l'enseignement primaire obligatoire, gratuit et de qualité, notamment pour les filles, les enfants en difficulté et les minorités ethniques ; c) répondre aux besoins spécifiques des jeunes et des adultes en connaissances et compétences nécessaires à la vie courante ; d) consolider la lutte contre l'analphabétisme, des femmes en particulier, et de développer des programmes d'éducation de base et d'éducation permanente pour les adultes.

Axe d'action 1. Renforcer l'éducation formelle par des approches intégratrices et novatrices

01121

| | |
|-------------------|---------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 4 225 400 \$ |
| Extrabudgétaire : | 13 000 000 \$ |

Antécédents. La communauté mondiale s'est donné pour mission à Dakar de faire en sorte que tous les enfants, notamment les filles, les catégories les plus pauvres et les enfants ayant des besoins spéciaux, jouissent de leur droit à l'éducation et que l'éducation dispensée soit de qualité. Elle a reconnu en particulier que la protection et l'éducation de la petite enfance est essentielle pour atteindre l'objectif d'un enseignement primaire de qualité pour tous les enfants d'ici à 2015. Les participants au Forum de Dakar se sont aussi engagés à éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005. Pour être de qualité, l'éducation doit être intégratrice et faire appel à des approches et à des modes d'enseignement nouveaux de façon à ce que tous les enfants puissent apprendre et développer leurs capacités, à leur rythme, à leur manière, dans leur langue et dans un environnement favorable. La faiblesse des structures de gouvernance a amoindri les effets des investissements antérieurement consacrés à l'éducation alors que les décideurs et les enseignants, surtout en Afrique et en Asie du Sud, sont confrontés à des impératifs nouveaux en raison de l'apparition de la pandémie de VIH/sida et de la persistance de la pauvreté. En particulier, la pénurie de matériels pédagogiques dans les établissements d'enseignement des pays en développement et le manque d'enseignants qualifiés font ressortir la nécessité d'une planification à moyen et à long terme qui mette à contribution toutes les parties prenantes et notamment les communautés concernées.

Stratégie. En ce qui concerne la protection et l'éducation de la petite enfance et l'enseignement primaire et secondaire, l'UNESCO a pour stratégie de soutenir et d'encourager la réforme et la rénovation de l'éducation par une assistance technique directe et par l'information sur les expériences concluantes. L'Organisation aidera les États membres à élaborer des politiques globales de la petite enfance, y compris des politiques de soutien à la famille, et renforcera la gestion et la mise en réseau de l'information sur la petite enfance. Elle aidera aussi les États membres à mettre au point de nouvelles modali-

tés éducatives pour que les enfants les plus pauvres aient accès à l'instruction primaire et puissent ainsi réussir dans des conditions d'égalité avec les autres. Considérant que la réforme de l'éducation est une œuvre de longue haleine, l'UNESCO recherche des partenariats nouveaux avec les États membres et les bailleurs de fonds et elle encourage les échanges et l'établissement de réseaux nationaux et internationaux. Elle prêtera son concours aux mécanismes de collaboration tels que la programmation conjointe des CCA/UNDAF et l'initiative décennale en faveur de l'éducation des filles lancée à l'échelle du système des Nations Unies (voir encadré). Par l'intermédiaire de ses bureaux hors Siège, l'UNESCO utilisera les activités de programmation sectorielles pour soutenir les modifications systémiques de nature à améliorer l'accès des enfants les plus pauvres à une éducation de qualité, qu'il s'agisse de l'éducation de la petite enfance ou de l'enseignement primaire. Des actions soutenues seront encouragées par des mesures propres à dynamiser le développement institutionnel dans la logique du sixième objectif du Cadre d'action de Dakar et par un renforcement des capacités, l'accent étant mis sur le soutien pédagogique aux enseignants. L'UNESCO accroîtra sa contribution à l'amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage, de l'élaboration et de l'adaptation des programmes d'enseignement, de l'administration des tests et de la mesure des acquis ainsi que des services d'orientation et de conseil. Elle aidera les États membres à concevoir et mettre en œuvre des politiques nouvelles en matière de gouvernance éducative, de promotion du livre et de contrôle de la qualité. Une évaluation de la suite donnée à la Conférence mondiale sur les besoins éducatifs spéciaux : accès et qualité (Salamanque, Espagne, 1994) sera effectuée et la stratégie de l'UNESCO relative à l'éducation des enfants ayant des besoins spéciaux sera révisée à la lumière des recommandations de cette conférence. Les technologies de l'information et de la communication ouvrent des perspectives nouvelles et l'UNESCO aidera les États membres à renforcer leurs capacités d'utilisation de ces technologies en vue d'accroître le rayon d'action et la qualité de l'éducation formelle. Comme par le passé, la priorité sera accordée à l'Afrique, à l'Asie du Sud, aux PMA et à l'éducation des filles. A cet égard, l'UNESCO continuera de coopérer avec le Centre pour le conseil, l'orientation et l'épanouissement des jeunes (Malawi), le Centre international pour l'éducation des femmes et des filles (Burkina Faso) et le Centre international de l'éducation spéciale (Inde).

Initiative décennale en faveur de l'éducation des filles lancée à l'échelle du système des Nations Unies et égalité entre les sexes dans l'éducation de base

L'UNESCO s'est employée depuis toujours à éliminer toutes les formes de discrimination dans l'éducation. Les filles et les femmes constituent l'un des principaux groupes de population visés par cet effort. Aussi, l'UNESCO a participé activement à l'initiative en faveur de l'éducation des filles lancée à l'échelle des Nations Unies lors du Forum mondial sur l'éducation de Dakar (avril 2000). Cette initiative décennale qui vise à satisfaire, à l'échelle du système, les besoins impérieux d'éducation des filles — en augmentant leur part dans les effectifs et en améliorant la qualité de l'enseignement qui leur est dispensé — fait partie intégrante et est un élément essentiel de l'action mondiale entreprise pour lutter contre la pauvreté et assurer le développement social. Pour l'UNESCO, elle représente un complément important des activités consécutives au Forum de Dakar qui tendent à éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005 et à instaurer l'égalité dans ce domaine d'ici à 2015.

Dans le cadre de l'initiative, l'UNESCO mène, pour assurer l'égalité entre les sexes, une stratégie en trois volets :

- **Activités de promotion et de sensibilisation.** Les activités de promotion sont indispensables si l'on veut toucher et sensibiliser la population cible à tous les niveaux, les filles, les femmes, leurs familles, les enseignants, les responsables locaux, les agents de vulgarisation, les fonctionnaires, les législateurs — de façon à ce que les attitudes et les comportements à l'égard de l'éducation des femmes et

des filles changent. L'UNESCO accordera une assistance technique pour l'élaboration de stratégies visant à sensibiliser les communautés à la nécessité d'une formation tout au long de la vie qui s'adresse aux deux sexes et réalisera des matériels de promotion et de sensibilisation destinés aux décideurs et à ceux qui dispensent l'éducation de base, à partir d'informations sur les bonnes pratiques recueillies auprès des États membres.

- **Appui à la conception de politiques.** L'expérience montre que la question de l'égalité entre les sexes doit faire l'objet d'une approche globale et interdisciplinaire tenant compte de facteurs sociaux, culturels et économiques. Les données et études disponibles sur l'égalité entre les sexes dans l'éducation de base sont en général limitées, incomplètes ou sous-exploitées. La capacité de recherche des institutions nationales dans ce domaine doit être renforcée. L'UNESCO redoublera d'efforts en vue de développer le potentiel requis et d'aider les gouvernements et les législateurs à traduire leurs engagements dans les faits en adoptant des politiques rationnelles et des mesures concrètes fondées sur des recherches et des analyses factuelles sexospécifiques.
- **Promotion de modes d'éducation adaptés aux différences entre les sexes.** Pour accroître l'effectif des filles et des femmes qui bénéficient d'une éducation, alors qu'elles vivent dans des conditions variables, il faut instituer des modes d'éducation souples et ouverts, sans sacrifier leur qualité ni leur pertinence par rapport à la vie courante des intéressées et de leurs familles. L'UNESCO continuera d'encourager ses États membres à établir des passerelles entre les structures d'éducation formelle et les modalités d'éducation non formelle de façon à ce que les filles et les femmes puissent passer d'un système à l'autre à tout moment du processus de formation tout au long de la vie.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Formulation de nouvelles politiques de l'éducation conduisant à la réforme de l'éducation de la petite enfance et des enfants en âge de fréquenter l'école primaire.
- ◆ Instauration d'un dialogue plus ouvert et adoption de stratégies et actions ciblées en faveur : a) d'un soutien à la famille pour l'éducation de la petite enfance en Afrique, en Asie et en Amérique latine ; b) de l'accès à une éducation de qualité des enfants en âge de fréquenter l'école primaire, en particulier les filles, les enfants ayant des besoins spéciaux et les enfants les plus pauvres et c) de l'offre de nouveaux modes d'enseignement au niveau primaire.
- ◆ Établissement du cadre éducatif sur des bases plus solides dans les États membres par la prestation de services d'orientation et de conseil à tous les enfants, spécialement aux enfants victimes de la pandémie de VIH/sida, par un soutien aux autorités locales pour l'élaboration des politiques et par le développement du potentiel national de production et de diffusion de matériels pédagogiques de qualité.
- ◆ Mise sur pied de nouvelles modalités éducatives et d'approches intégratrices permettant d'atteindre un plus grand nombre d'enfants grâce à un élargissement du dialogue sur les orientations fondamentales et à des projets novateurs.
- ◆ Perfectionnement des enseignants par l'amélioration de l'échange et de la diffusion d'informations et un recours accru aux technologies de l'information et de la communication pour qu'ils s'informent des expériences concluantes et s'épaulent.
- ◆ Consolidation des réseaux régionaux et internationaux d'initiatives s'adressant aux enfants très pauvres, aux filles et aux enfants ayant des besoins spéciaux.
- ◆ Formation de formateurs aux niveaux régional et sous régional en vue d'obtenir un effet multiplicateur au niveau national.

Axe d'action 2. Promouvoir l'alphabétisation et l'éducation non formelle par la diversification des modalités éducatives

01122

| | |
|-------------------|---------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 6 035 600 \$ |
| Extrabudgétaire : | 19 000 000 \$ |

Antécédents. Les programmes d'alphabétisation comme ceux d'éducation non formelle ont historiquement toujours servi en priorité des populations marginalisées, enfants comme adultes, à l'écart des grands courants du développement économique ; on ne peut aujourd'hui séparer dans cette perspective les techniques de l'alphabétisation de leur fonctionnalité ; l'alphabétisation est faite pour « lire le monde » et ne peut se concevoir que dans la perspective d'un enseignement primaire de qualité, ou à l'intérieur de programmes d'éducation non formelle qui assurent l'adéquation de l'alphabétisation à son milieu et l'amélioration des conditions de vie. Les conférences de Hambourg (CONFINTEA), de Jomtien, et le Forum de Dakar ont chacune à sa façon attiré l'attention sur la permanence des phénomènes multiformes de l'analphabétisme, qu'il soit primaire ou de retour. L'absence d'accès à l'éducation est un déni de droit humain, et pour faciliter la généralisation de l'enseignement primaire, en 2015, il est nécessaire de prévoir des programmes destinés à servir directement les enfants, les jeunes et les adultes hors de l'école, selon des modalités adaptées à leurs modes de vie et leurs besoins ; l'adéquation de ces programmes à l'environnement socio-économique de ceux qu'ils doivent servir, est la pierre angulaire de leur succès.

Stratégie. Dans cette perspective, l'action de l'UNESCO en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle a deux principales orientations, l'une en amont de l'action de terrain pour préparer et assurer le suivi des politiques internationales, l'autre en aval pour fournir les recherches-actions nécessaires à l'élaboration de politiques nouvelles qui démontreront le bien fondé de programmes et d'actions spécifiques au bénéfice des populations en grande difficulté. C'est au travers des instruments internationaux qui rappelleront les engagements de la communauté internationale comme l'existence des déchirures sociales et économiques, que l'UNESCO peut espérer mobiliser les moyens et énergies nécessaires pour susciter et appuyer les politiques nationales d'alphabétisation et d'éducation non formelle. Par ailleurs, l'UNESCO entend développer de nouveaux instruments d'évaluation et de suivi pour ces programmes d'éducation alternative, et établir des ponts avec le système d'éducation formelle permettant à ceux qui auront bénéficié des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle de se positionner dans le courant de l'éducation tout au long de la vie. L'alphabétisation et l'éducation de base non formelle des filles et des femmes resteront pour l'UNESCO une priorité absolue. Un second ensemble d'actions et d'activités est destiné à des recherches-actions dont le but est de démontrer le bien fondé de programmes destinés à des populations et des problèmes spécifiques, tels que ceux des minorités ethniques, des bidonvilles ou des zones rurales excentrées, aussi bien que les programmes répondant aux phases de transition après des conflits ou des catastrophes naturelles — afin d'assurer la diffusion des conclusions et d'alimenter la réflexion et la décision politique sur les problèmes de la marginalisation et de la désorganisation, avec leurs solutions éducatives. Ces actions viseront tout d'abord les enfants en situation difficile, principalement les enfants de la rue et/ou travailleurs, les enfants les plus affectés par la faim et les enfants touchés par les conflits. Priorité sera donnée au renforcement de partenariats pour, d'une part, assurer les conditions nécessaires à l'apprentissage et, d'autre part, renforcer les actions éducatives et de formation professionnelle destinées à ces enfants. Les jeunes et les femmes, souvent les plus fragilisés par la pauvreté, comme les populations touchées par des conflits ou des désastres naturels, sont de même parmi les populations cibles de ces programmes qui s'appuieront sur la micro-entreprise et l'économie populaire pour leur assurer une subsistance durable (sustainable livelihood) ; le développement de liens entre l'éducation et le micro-crédit devrait consolider la fonctionnalité des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle. Il sera fait appel dans toute la mesure du possible aux technologies de l'information, les plus nouvelles comme les plus classiques (radio par exemple), dans la mesure où elles peuvent apporter un service aux plus pauvres, et pour lutter contre la fracture numérique. Ces programmes et actions se développeront en coopération avec les instituts de l'UNESCO, notamment l'ISU pour l'évaluation et le suivi, l'IUE en ce qui concerne les fondements de l'éducation tout au long de la vie, et d'autres institutions de recherche et de formation telles l'INRULED dans le domaine de l'éducation pour les zones rurales, et l'ILI en matière d'alphabétisation.

L'alphabétisation pour tous

L'alphabétisation pour tous est au cœur même de l'engagement en faveur de l'éducation pour tous réaffirmé au Forum mondial sur l'éducation, qui a eu lieu à Dakar en 2000. Dans la perspective de la décennie de l'alphabétisation qui doit être proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquante-sixième session, l'UNESCO préconise de faire de l'alphabétisation pour tous une partie intégrante de l'action menée par la communauté internationale en vue d'assurer l'éducation pour tous.

Bien que des progrès aient été accomplis au cours de la décennie écoulée dans le domaine de l'éducation de base, le Forum mondial sur l'éducation tenu à Dakar a mis en lumière l'ampleur et la complexité du défi que représente pour le monde l'objectif de l'alphabétisation pour tous. Alors que de nombreuses sociétés deviennent des sociétés du savoir et que les qualifications requises ne cessent de gagner en complexité, on estime, à partir des tendances actuelles, qu'en 2010, un adulte sur six sera analphabète. Au cours des prochaines années, il faudra donc redoubler d'efforts coordonnés et soutenus pour progresser sur la voie de l'alphabétisation pour tous.

L'alphabétisation est la clé de l'éducation de base et du développement social et humain. Elle est indispensable pour la formation tout au long de la vie et est elle-même un processus d'apprentissage permanent. Elle concerne les enfants, les jeunes et les adultes, les hommes comme les femmes et relève tout autant de l'école que du milieu éducatif extrascolaire. Elle n'est pas seulement du ressort de l'éducation, elle puise aussi dans la communication et la culture. Il n'est plus possible aujourd'hui de penser en termes d'individus analphabètes ou alphabètes ; il nous faut constituer des familles, des communautés et des sociétés qui maîtrisent les savoirs fondamentaux. Le succès de l'action en faveur de l'alphabétisation pour tous exige donc des initiatives qui, tout en étant globales, soient adaptées à des contextes spécifiques, suffisamment souples et ancrées dans les pays et les communautés, ainsi que des mesures qui fassent intervenir chacune des composantes de la société — gouvernements, communautés, ONG, établissements d'enseignement, secteur privé, médias — et se rattachent aux diverses sphères de l'activité sociale, culturelle et économique.

Compte dûment tenu de cette nouvelle optique, l'UNESCO, en 2002-2003, par le truchement du programme d'alphabétisation pour tous et en coopération avec ses partenaires, aidera les pays à jeter les bases requises pour traduire les engagements pris à Dakar par des politiques et des mesures nationales rationnelles et efficaces :

- a) en soutenant dans les pays l'organisation de forums de décideurs et de consultations professionnelles entre les divers acteurs en vue de mobiliser, rassembler et réorienter les efforts et les ressources ;
- b) en définissant et en mettant sur pied des stratégies, des modalités et des pratiques efficaces en matière d'alphabétisation grâce à des recherches-actions, à des études de cas et au mécanisme des prix internationaux d'alphabétisation ;
- c) en favorisant les échanges d'informations et d'expériences en matière d'alphabétisation dans le monde entier, notamment au moyen d'un site Web comportant un forum de discussion et par la célébration de la Journée internationale de l'alphabétisation (8 septembre) ;
- d) en perfectionnant les instruments permettant d'évaluer et d'observer les pratiques allant dans le sens d'une vision très large de l'alphabétisation.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Préparation de la décennie pour l'alphabétisation, et participation à la mise en place de son plan d'activité.
- ◆ Adjonction d'une composante d'éducation des femmes adultes à l'UNGEI.
- ◆ Élaboration, avec l'ISU notamment, d'une première et nouvelle proposition d'indicateurs et de méthodologies pour assurer le suivi et l'évaluation des programmes et projets d'alphabétisation et d'éducation non formelle.
- ◆ Une série de projets de terrain qui rechercheront les voies et moyens les plus adaptés pour apporter une éducation de base fonctionnelle aux populations marginalisées par la pauvreté, l'isolement géographique et/ou culturel, la discrimination sociale, afin de leur permettre d'améliorer leurs conditions de vie et de s'assurer des moyens de subsistance durables ; un échantillon d'études de cas sera publié et largement distribué.

- ◆ Un forum informatique d'échange et de documentation ainsi que les fondations d'une bibliothèque virtuelle de référence seront établis ; par ailleurs, une recherche prototype définira la possibilité de produire et diffuser du matériel de formation audiovisuel aux populations les plus marginalisées.
- ◆ Les capacités nationales en matière de politique et de planification de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle seront en conséquence renforcées tant en ce qui concerne les institutions publiques que les ONG et les organisations de la société civile.
- ◆ Des politiques et stratégies pour l'éducation des enfants en situation difficile conjointement avec les gouvernements, les organismes des Nations Unies, le PAM et les ONG seront reformulées.
- ◆ Des capacités nationales d'action et de prévention en faveur des enfants en situation difficile, notamment en ce qui concerne leurs besoins de base (alimentation, santé, sécurité physique), seront renforcées et mobilisées.
- ◆ Des stratégies et programmes d'éducation non formelle seront développés en faveur de l'insertion et l'intégration socio-éducative des jeunes dans les pays en situation d'urgence, de crise et/ou en phase de reconstruction postconflit.

Programme I.2

Stratégie à moyen terme, paragraphes 64-70

Édifier des sociétés du savoir par une éducation de qualité et la rénovation des systèmes éducatifs

01200

| | |
|----------------------|---------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités : | 8 941 100 \$ |
| • Décentralisation : | 46,7 % |
| Extrabudgétaire : | 56 500 000 \$ |

I.2.1 Vers une nouvelle approche de l'éducation de qualité

0121

| | |
|----------------------|---------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités : | 4 800 000 \$ |
| • Décentralisation : | 44,1 % |
| Extrabudgétaire : | 28 956 000 \$ |

01210

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce sous-programme afin :
 - (i) de promouvoir une nouvelle approche de l'éducation de qualité mettant l'accent sur l'acquisition des valeurs, attitudes et savoir-faire nécessaires pour faire face aux défis de la société contemporaine et de la mondialisation, en particulier par l'éducation pour une culture de la paix, les droits de l'homme, la diversité culturelle et linguistique et un avenir viable ;
 - (ii) d'aider les États membres à améliorer la qualité globale de l'éducation en mettant l'accent sur l'environnement scolaire et la santé scolaire, l'éducation préventive contre le VIH/sida et l'abus des drogues et l'enseignement des sciences et de la technologie et à réaliser des enquêtes et créer une base de connaissances en vue de formuler des avis sur l'utilisation des TIC, dans l'enseignement ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 4 800 000 dollars pour les coûts de programme, de 10 582 200 dollars pour les dépenses de personnel et de 106 200 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

L'engagement renouvelé de la communauté internationale en faveur de l'éducation pour tous, avec ce que cela suppose en termes d'accès, d'équité et de qualité de l'éducation impose une nouvelle approche de l'éducation de qualité, qui soit à la fois dynamique, holistique et suffisamment souple pour intégrer de nouveaux éléments adaptés aux nouveaux défis qui se posent.

Tout en reconnaissant que l'éducation de qualité nécessite des améliorations dans des domaines comme la formation des enseignants ou encore l'environnement, les contenus et les outils de l'apprentissage, l'approche de l'UNESCO mettra plus particulièrement l'accent sur l'acquisition des valeurs, attitudes et savoir-faire nécessaires pour faire face aux nouveaux défis des sociétés contemporaines. A cet égard, l'UNESCO s'efforcera de promouvoir une éducation de qualité caractérisée par un souci profond de préserver les objectifs et finalités essentiels de l'éducation, d'assurer la pertinence des contenus et processus d'apprentissage et de privilégier des modalités d'apprentissage qui renforcent les valeurs humaines. Il est essentiel que les méthodes, les matériels et le contenu des programmes soient dûment adaptés à la spécificité de chaque société et aux besoins des apprenants.

Conçue dans cette perspective, l'éducation de qualité vise au plein épanouissement de la personnalité humaine, en accord avec la Déclaration universelle des droits de l'homme. Par ailleurs, le concept d'éducation pour une culture de la paix et un développement durable la rattache étroitement à un certain nombre de thèmes, champs et préoccupations d'ordre éducatif qui porte à dégager une vision holistique de l'éducation de qualité. Cette vision recouvre également certaines exigences et préoccupations qui contribuent à la qualité de l'éducation comme le respect de la diversité culturelle et linguistique et la santé et le bien-être des apprenants. Une attention particulière doit être accordée à l'éducation préventive, eu égard notamment à la pandémie de VIH/sida et à son impact négatif sur les systèmes d'enseignement, notamment en Afrique et en Asie du Sud-Est. La place de l'enseignement des sciences et de la technologie dans l'élaboration des contenus, des méthodes, des orientations de la scolarité contemporaine fera l'objet d'un effort promotionnel visant spécialement à améliorer la qualité de l'éducation des filles. L'approche de l'UNESCO en faveur d'une éducation de qualité intégrera également les considérations suivantes : l'impact des TIC sur les stratégies et pratiques d'enseignement et d'apprentissage ; l'amélioration de la conception et de la dotation en ressources des environnements d'apprentissage pour qu'ils soient culturellement adaptés, sans risque et favorisent un apprentissage actif et la créativité ; enfin, la mobilisation de toutes les parties prenantes en faveur d'une amélioration de l'enseignement. Cette approche s'appuie sur la constatation qu'il est impossible de dissocier qualité de l'éducation et qualité de la vie. Il conviendra d'élaborer des méthodes adaptées pour contrôler l'efficacité de l'apprentissage en ce qui concerne les divers aspects d'une éducation de qualité qui viennent d'être évoqués.

Axe d'action 1. Éducation pour une culture de la paix et la promotion de valeurs universellement partagées

01211

| | |
|-------------------|---------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 1 800 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 10 000 000 \$ |

Antécédents. Au cours des exercices biennaux précédents, l'UNESCO a contribué à l'élaboration d'instruments internationaux qui constituent la base de l'éducation pour une culture de la paix et des droits de l'homme. Le Forum mondial de Dakar sur l'éducation a réaffirmé le principe selon lequel l'éducation doit donner aux enfants et aux adultes les moyens de participer activement aux transformations de la société où ils vivent. L'apprentissage devrait recouvrir l'ensemble des valeurs qui permettent aux individus d'apprendre à vivre ensemble dans un monde caractérisé par le pluralisme et la diversité. L'UNESCO s'est efforcée d'aider ses États membres à élaborer une approche holistique de l'éducation et de la formation qui génère des valeurs, des attitudes et des comportements aboutissant à des sociétés pacifiques et démocratiques. L'accent a été mis sur la production de matériels pédagogiques portant sur l'enseignement relatif aux droits de l'homme, l'amélioration des manuels et programmes d'histoire et l'élaboration

de plans nationaux d'éducation intégrant les divers aspects d'une culture de la paix : les droits de l'homme, la non-violence, la tolérance, l'égalité des sexes, la participation démocratique, la compréhension interculturelle, la diversité culturelle et linguistique. A cet égard, le Réseau du projet des écoles associées a contribué significativement à promouvoir, dans la théorie et la pratique, l'idée d'apprendre à vivre ensemble.

Stratégie. L'UNESCO appuiera des initiatives visant à intégrer à tous les niveaux de l'éducation les valeurs et pratiques de l'apprentissage de la vie en commun en aidant les États membres à réorienter leurs politiques d'éducation, de façon à intégrer, au niveau des contenus et des processus, des valeurs comme le respect des droits de l'homme, l'égalité des sexes, la paix, la tolérance, la non-violence et la compréhension entre les cultures. Priorité sera donnée à la promotion de l'éducation relative aux droits de l'homme par un soutien aux programmes de formation nationaux et régionaux et la mise au point de matériels pédagogiques, ainsi que par la création de réseaux et par des campagnes de sensibilisation en coopération avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme et le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies. L'UNESCO travaillera également en coopération étroite avec le Centre Asie-Pacifique de l'éducation pour la compréhension internationale (Séoul) et l'Académie internationale pour l'éducation et la démocratie siégeant au Danemark. A titre de suivi de la conférence « Désarmons l'histoire » (Visby, 1999) et dans le cadre du processus de Graz renforcé, l'UNESCO contribuera à l'amélioration des programmes et manuels d'enseignement de l'histoire. L'UNESCO entend promouvoir un dialogue sur le rôle essentiel des langues et de la culture au service du développement par l'apprentissage de la compréhension entre les peuples, aux niveaux national et international. Cette forme de dialogue sera encouragée et constituera l'une des activités pédagogiques de la Décennie internationale des populations autochtones. La contribution de l'UNESCO portera également sur la diffusion de nouvelles approches de l'enseignement des langues, l'élaboration de principes directeurs sur l'enseignement dans la langue maternelle et l'enseignement plurilingue, la production de matériels culturellement adaptés en langues vernaculaires et l'élaboration de stratégies spécifiques s'adressant aux femmes. Une évaluation du Réseau du système des écoles associées (ASPnet), et notamment de ses modalités d'action, sera entreprise, afin de renforcer les capacités du réseau de catalyser l'innovation en matière d'élaboration et de diffusion de pratiques et de matériels pédagogiques. Un processus de contrôle et d'évaluation des résultats de l'apprentissage en termes d'impact des programmes d'enseignement des valeurs et des droits de l'homme sera entrepris.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Intégration dans les plans nationaux d'action en faveur de l'EPT, de l'éducation relative aux droits de l'homme et aux valeurs et des problèmes auxquels sont confrontées les sociétés plurilingues et multiculturelles.
- ◆ Organisation d'une formation et élaboration de matériels pédagogiques portant sur l'éducation relative aux droits de l'homme.
- ◆ Publication et diffusion des pratiques optimales et approches novatrices concernant l'éducation relative à la culture de la paix et aux droits de l'homme.
- ◆ Soutien aux réseaux d'experts et instituts spécialisés chargés de conseiller les États membres et l'UNESCO sur les grands problèmes de l'éducation relative aux droits de l'homme, du pluralisme linguistique et de l'éducation plurilingue.
- ◆ Élaboration de principes directeurs pratiques portant sur l'apprentissage des valeurs et des compétences nécessaires dans la vie quotidienne et d'instruments techniques pour l'enseignement des langues.
- ◆ Élaboration d'une stratégie mettant l'accent sur les dimensions culturelles de l'éducation.
- ◆ Intégration dans les matériels pédagogiques des savoirs traditionnels et indigènes.
- ◆ Évaluation du Réseau du système des écoles associées et élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action 2004-2008 intégrant la mise en place d'un nouveau système d'observation faisant appel aux TIC.
- ◆ Élaboration de nouveaux matériels pédagogiques à l'appui des projets phares du Réseau du système des écoles associées.
- ◆ Travail initial d'élaboration d'indicateurs fiables de l'éducation relative aux valeurs et aux droits de l'homme, ainsi que de paramètres de suivi et d'évaluation des programmes d'éducation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie.
- ◆ Organisation de séminaires nationaux et sous-régionaux pour le renforcement des capacités d'élaboration et d'utilisation des instruments et indicateurs de contrôle d'une éducation de qualité.
- ◆ Renforcement de la coopération régionale en vue d'améliorer les programmes et manuels d'enseignement de l'histoire.

Axe d'action 2. Éducation pour un avenir viable

01212

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 900 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 6 000 000 \$ |

Antécédents. L'UNESCO défend une approche transdisciplinaire de l'éducation au service d'un développement durable qui s'appuie sur les conclusions des grandes conférences organisées par l'ONU dans les années 90 (Rio, Le Caire, Copenhague, Beijing, Istanbul). L'éducation, à tous les niveaux et sous toutes ses formes, est un instrument irremplaçable pour faire face à des problèmes planétaires comme la détérioration de l'environnement, la croissance démographique et le gaspillage consumériste. L'UNESCO assure la coordination interinstitutions des activités du chapitre 36 d'Action 21 concernant l'éducation, la sensibilisation du public et la formation pour un développement durable. Des progrès ont été réalisés en terme de coopération interorganisations, intersectorielle et interdisciplinaire sur les contenus de l'éducation et la formation des enseignants dans la perspective du développement durable. Par le biais du Programme consultatif technique interorganisations (TAP) et en étroite collaboration avec le FNUAP, l'UNESCO a fourni un appui technique en vue de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation des politiques et programmes d'éducation en matière de population et de développement. L'éducation préventive a privilégié la formation des enseignants et la préparation de matériels y compris la promotion de la santé scolaire et l'éducation préventive contre l'abus des drogues et la pandémie de VIH/sida. Ces dernières années, la Charte internationale de l'éducation physique et du sport de l'UNESCO a fourni les orientations pour le développement de l'éducation physique et du sport. La Déclaration de MINEPS III (Punta del Este, Uruguay, 1999) énonce un programme d'action clair portant à la fois sur les objectifs de l'EPT et la nécessité d'un développement soutenu pour une meilleure qualité de vie.

Stratégie. Pour l'UNESCO, le problème de la viabilité s'inscrit dans le cadre d'une réflexion visant à définir une nouvelle approche de l'éducation de qualité. Les contenus de l'éducation, tant dans le secteur formel qu'informel, seront réorientés en fonction des exigences d'un avenir viable. L'amélioration de la formation des enseignants sera encouragée notamment par la promotion d'un programme de formation multimédia des enseignants qui a été élaboré au cours du précédent exercice biennal. La contribution de l'UNESCO au suivi du Sommet mondial sur le développement durable (qui sera organisé en 2002 par l'ONU) sera élaborée en liaison avec le processus du suivi de Dakar et mettra l'accent sur la nécessité d'une amélioration qualitative de l'éducation de base pour assurer un développement durable. Le respect de la diversité culturelle et linguistique, des différents systèmes de croyances et des savoirs indigènes jouera un rôle essentiel dans la recherche de solutions locales au problème de la viabilité en tenant compte en particulier du rôle des langues vernaculaires comme réservoir de connaissances sur la biodiversité et le développement durable. En collaboration avec le FNUAP, l'UNESCO continuera de contribuer au renforcement des capacités nationales, de soutenir les programmes nationaux et de promouvoir l'autonomie dans le domaine de l'éducation en matière de population et de développement par le système interorganisations TSS-TST. L'éducation préventive s'efforcera de promouvoir des comportements responsables. Le programme phare interorganisations FRESH (*Focusing Resources on Effective School Health*) jouera un rôle essentiel dans le cadre du processus de suivi de Dakar. En tant que point focal pour l'éducation physique et le sport au sein du système des Nations Unies, l'UNESCO continuera de poursuivre les objectifs définis par les ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport par le biais du Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport (CIGEPS) et en partenariat avec les OIG, ONG et les réseaux scolaires et universitaires. Le Réseau du système des écoles associées assurera la promotion de l'éducation physique et du sport auprès des jeunes (réunions sportives) et des enseignants (formation). Les actions visant à pourvoir au renforcement des capacités dans le domaine du suivi et de l'évaluation d'une éducation de qualité seront menées en coopération avec les instituts pertinents de l'UNESCO.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Intégration de l'éducation pour un développement durable et des questions liées à la diversité culturelle et linguistique dans les stratégies nationales de développement et les plans d'action en faveur de l'EPT.

- ◆ Coordination et coopération renforcée avec les autres organismes des Nations Unies pour le Sommet mondial sur le développement durable et le suivi de CIPD + 5.
- ◆ Mobilisation des secteurs clés de la société et d'autres partenaires en faveur de l'éducation portant sur des questions prioritaires comme les ressources en eau, l'énergie, la biodiversité, le changement climatique, la désertification et une consommation respectueuse de l'environnement.
- ◆ Élaboration d'activités transdisciplinaires novatrices relatives à l'éducation environnementale et à l'éducation en matière de population et de santé génésique et ainsi que de matériels pédagogiques faisant appel aux TIC.
- ◆ Promotion des politiques de santé à l'école dans le cadre de l'initiative FRESH.
- ◆ Lancement d'activités de recherche et de formation portant sur les liens entre le sport et la santé, la non-violence et la tolérance et diffusion des expériences les plus satisfaisantes à cet égard.
- ◆ Soutien renforcé aux initiatives d'éducation préventive contre l'abus des drogues (notamment par l'intermédiaire du réseau PEDDRO), le VIH/sida et les violences sexuelles et domestiques.
- ◆ Mise en place d'un dispositif de renforcement des capacités par des ministères de l'éducation agissant de concert, en vue de contrôler les modalités et résultats de l'apprentissage par le moyen d'instruments d'évaluation appropriés.

Axe d'action 3. Promotion de l'enseignement scientifique et technologique

01213

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 700 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 4 000 000 \$ |

Antécédents. Reconnaissant lors que l'enseignement scientifique et technologique (EST) et ses applications constituent des composantes indispensables de l'action de tout pays pour parvenir à un développement durable, la Conférence mondiale sur la science (Budapest, 1999) a souligné combien il était urgent de doter les jeunes et les adultes des connaissances et compétences scientifiques qui sont nécessaires dans le monde du XXI^e siècle. La science et la technologie sont des outils essentiels pour réduire les disparités éducatives entre les pays développés et les pays en développement. Afin de remédier à la désaffection relative des enfants pour les études et les carrières scientifiques et technologiques, l'Organisation s'est attachée ces dernières années à aider les États membres à renforcer leurs programmes d'EST. Un EST prenant en compte les sexospécificités, mieux adapté au contexte social et culturel et comportant des travaux pratiques manuels est susceptible d'attirer davantage les jeunes, en particulier dans l'enseignement secondaire, dans la mesure où il leur permet de contribuer au développement durable aux niveaux personnel et social. Dans cette perspective, les secteurs des sciences et de l'éducation ont convenu d'élaborer un projet intersectoriel conjoint dans le cadre de la prochaine Stratégie à moyen terme.

Stratégie. Dans le cadre du projet intersectoriel mené avec le Secteur des sciences, les États membres recevront une assistance pour améliorer leurs programmes d'EST, en particulier dans les établissements d'enseignement général du second degré et les écoles professionnelles, en vue de mettre au point des programmes et des méthodes d'enseignement adaptés au contexte social et culturel. On s'attachera en particulier à améliorer la pertinence des connaissances et des compétences scientifiques destinées à la fois aux enseignants et aux élèves. Dans l'enseignement secondaire du deuxième cycle, des actions davantage axées sur les disciplines seront menées dans le cadre de la préparation aux carrières scientifiques et au monde du travail ainsi qu'à titre de contribution à la lutte contre la pauvreté et au développement durable. En tenant compte des résultats de la Conférence internationale sur l'enseignement des sciences, de la technologie et des mathématiques (Goa, 2001) ainsi que des contributions du Secteur des sciences, on s'appuiera sur des principes directeurs nationaux et sur les meilleures pratiques novatrices en matière d'enseignement et d'apprentissage afin de faire adopter des approches qui stimulent l'esprit d'analyse et la créativité des apprenants et qui contribuent au renforcement des capacités grâce à la formation des spécialistes de l'élaboration des programmes d'enseignement et du personnel res-

ponsable de l'EST au sein des ministères de l'éducation. La production de matériels novateurs d'enseignement et d'apprentissage et la mise en œuvre de projets pilotes seront également encouragées. Pour populariser la science et la technologie, on aidera les États membres à mettre sur pied des formes non traditionnelles d'EST, telles que concours, foires, expositions et visites sur le terrain accessibles à tous, enfants et adultes, et on encouragera les contacts entre scientifiques et professeurs de science. On s'efforcera de développer les échanges d'information et de données d'expérience, afin d'atteindre en particulier les jeunes exclus, au moyen de sites Web, de réseaux et de la coopération avec les ONG. Les compétences et l'expérience des organisations intergouvernementales concernées, du BIE et de l'IPE, des bureaux hors Siège et des autres institutions spécialisées seront mises à profit aux fins de l'exécution des activités de programme. Les TIC et les médias seront utilisés pour assurer la diffusion la plus large possible des matériels et de l'information.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Production et diffusion d'un manuel sur les *Policy Guidelines for Developing STE* et d'ouvrages de référence sur les *Best Practices in STE and Indigenous Technologies*.
- ◆ Formation dans diverses régions d'au moins 80 spécialistes de la planification et de l'élaboration des programmes d'EST.
- ◆ Diffusion, sur le site Web EST et dans le bulletin *Connexion*, d'informations sur la science et ses applications.
- ◆ Organisation, dans une dizaine de pays au moins, de concours, foires, festivals, expositions, visites sur le terrain et réunions liés à l'EST.
- ◆ Participation de scientifiques et de technologues à des ateliers, des activités en salle de classe, des projets communautaires, etc., dans le cadre de l'EST.
- ◆ Diffusion sur le site Web EST d'une base de données sur les meilleures pratiques et de listes de personnel et d'institutions spécialisées dans l'EST.
- ◆ Évaluation et renforcement du réseau des écoles et des responsables de l'EST des ministères de l'éducation consacré aux meilleures pratiques.

Axe d'action 4. Éducation préventive face à la pandémie de VIH/sida

01214

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 900 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 6 000 000 \$ |

Antécédents. L'UNESCO, l'un des principaux partenaires d'ONUSIDA, participe activement aux actions d'éducation préventive et sanitaire à travers le monde. Au Forum mondial sur l'éducation qui s'est tenu à Dakar en avril 2000, la communauté internationale a reconnu qu'il était urgent de lutter contre l'épidémie de VIH/sida. Par ses effets néfastes sur la demande, l'offre et la qualité de l'éducation, le VIH/sida représente un immense défi pour le secteur de l'éducation et, dans certains pays, compromet d'ores et déjà la réalisation des objectifs de l'éducation pour tous fixés pour 2015. L'UNESCO s'est engagée à faire du VIH/sida l'une de ses principales priorités dans les stratégies et actions de suivi de Dakar. Sous l'égide des Nations Unies, les gouvernements ont défini clairement plusieurs objectifs en matière de sida. D'ici à 2005, il est prévu que 90 % au moins des jeunes âgés de 15 à 24 ans auront accès à l'information, l'éducation et les services nécessaires pour réduire leur vulnérabilité au VIH. La contribution de l'UNESCO sera très fortement axée sur l'éducation préventive, dans le cadre formel et non formel, en s'attachant en particulier à l'efficacité de différentes stratégies préventives permettant d'induire des changements dans les comportements et les attitudes. D'inspiration largement interdisciplinaire, la démarche de l'UNESCO prendra en compte la dimension culturelle du traitement et de la prévention du VIH/sida et fera une place importante à des stratégies de communication bien conçues, destinées à adresser des messages de prévention à des publics ciblés.

Stratégie. La stratégie de l'UNESCO pour la prévention du VIH/sida passe par la collaboration avec les autres institutions des Nations Unies au niveau international, sous la forme d'une participation active au programme ONUSIDA.

Les efforts interinstitutions menés conjointement au niveau international viseront à stimuler des actions de collaboration aux niveaux régional et national. Au niveau régional, notamment par le truchement des bureaux hors Siège, des mécanismes de collaboration seront mis en place afin d'aider les pays à élaborer et mettre en œuvre la composante VIH/sida de leurs plans d'action nationaux. Au niveau national, un appui concret sera fourni aux États membres pour les aider à introduire la prévention du VIH/sida dans tous les aspects de la politique éducative, notamment en intégrant la prise en compte de la diversité culturelle et des questions éthiques dans la formation des maîtres et les programmes d'enseignement. L'UNESCO aidera les États membres à choisir et appuyer des actions communautaires appropriées dans le cadre de la mise en œuvre de programmes et de projets d'éducation préventive contre le VIH/sida. On s'emploiera en particulier à évaluer l'efficacité des stratégies d'éducation préventive et à diffuser les meilleures pratiques. Afin de faire changer les comportements à risque, la mise en œuvre de programmes d'éducation formelle et informelle destinés aux élèves, aux étudiants, aux jeunes non scolarisés et aux adultes sera encouragée ; ces programmes seront complétés par des campagnes plus larges faisant appel à différents supports, notamment par la diffusion de brochures d'informations dans la presse et de messages à la radio, et sollicitant le concours de personnalités influentes dans l'opinion.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Élaboration et mise en œuvre de politiques renforcées d'éducation préventive, notamment dans plusieurs États membres touchés par la pandémie en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et dans les Caraïbes, en visant plus particulièrement le groupe des 15-24 ans.
- ◆ Intégration de la prévention du VIH/sida dans le cadre plus large des stratégies globales d'éducation préventive et sanitaire contre la malnutrition, l'abus des drogues, le paludisme, la tuberculose, etc.
- ◆ Diffusion de méthodes et de matériels d'éducation préventive bien ciblés et adaptés au contexte culturel.
- ◆ Participation accrue de tous les acteurs du secteur de l'éducation au renforcement de l'éducation préventive contre le VIH/sida.
- ◆ Renforcement des liens, dans certains pays, entre les programmes scolaires et la société civile, au moyen notamment de programmes communautaires.
- ◆ Étude de l'efficacité de différentes méthodes d'éducation préventive et de leur impact sur l'apprentissage et le comportement, en vue d'en améliorer la compréhension et de diffuser les informations à ce sujet.
- ◆ Meilleure sensibilisation aux mesures qui peuvent être prises pour parer à l'impact du VIH/sida sur le fonctionnement des établissements éducatifs.
- ◆ Diffusion de l'information et promotion des meilleures pratiques grâce à la création de deux centres d'échange d'information sur le VIH/sida et l'éducation (*par l'IPE et le BIE*).

Axe d'action 5. Promotion de l'application des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation

01215

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 500 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 2 956 000 \$ |

Antécédents. Parmi les nouveaux défis que pose « la fracture numérique » figurent les disparités qui existent entre les sociétés et au sein de celles-ci dans le domaine de la connaissance, et font ressortir le rôle essentiel qui incombe à l'UNESCO dans la promotion d'un partage large et équitable du savoir. Le programme UNITE (Nouvelles technologies de l'information et de la communication et éducation) de l'UNESCO s'efforcera d'examiner en profondeur les moyens d'utiliser les TIC dans les meilleures conditions de coûts et d'efficacité pour développer et améliorer les possibilités d'apprentissage. L'action que

mènera l'UNESCO dans le cadre du programme UNITE sera axée sur la fourniture de conseils en matière de politiques, la réalisation d'enquêtes et d'analyses sur les innovations, ainsi que la collaboration entre les institutions en matière de garantie de la qualité. Étant donné que les données fiables concernant les effets des TIC sur les résultats scolaires ou leur rapport coût-efficacité sont assez rares et ne renseignent guère, de manière générale, sur la possibilité d'appliquer les TIC à grande échelle, il est urgent que l'UNESCO constitue une solide base de connaissances sur les idées, les problèmes, les résultats de recherches, les études de cas, les meilleures pratiques et les ressources disponibles dans ce domaine. Dès lors que des logiciels éducatifs et des cycles d'études complets sont offerts sur l'Internet, où ils peuvent être téléchargés gratuitement ou contre paiement, il devient indispensable de repenser complètement le problème de la garantie de la qualité.

Stratégie. L'UNESCO concevra et créera sur l'Internet un portail éducation, dans le cadre du portail général de l'UNESCO. Dans cette perspective, l'UNESCO mettra en place un centre d'échange d'information actif et dynamique qui recueillera, produira et diffusera au niveau international des informations et des connaissances sur les relations entre les TIC et l'éducation. Le centre aidera les États membres à se doter eux-mêmes d'instruments pour l'analyse des politiques et la prise de décisions dans le domaine de l'application des TIC à l'éducation et à l'apprentissage. La première étape consistera à recenser d'autres centres d'échange d'information et en particulier à étudier leur organisation, leurs bases de données et leurs pratiques. Cette étude facilitera la mise en place du centre global d'échange d'information de l'UNESCO et de ses bases de données, ainsi que l'établissement d'une collaboration dans le cadre d'un réseau. Le centre d'échange sera présent sur le Web mais fera également appel à d'autres réseaux et moyens de diffusion. Pour compléter la base de données, on établira un centre de documentation qui recensera les principaux matériels — audiovisuels, vidéo, numériques, multimédia, etc. — disponibles à travers le monde. Le centre procédera à la sélection et au catalogage des matériels en utilisant des critères éprouvés de qualité et de pertinence, en collaboration avec des laboratoires d'essais existants. Il encouragera la négociation d'accords d'exemption des droits d'auteur et la publication dans des versions linguistiques supplémentaires. Il recherchera, en vue d'en faciliter l'échange, des matériels imprimés et électroniques autonomes, tels que CD, vidéos et documents, à l'intention de ceux pour lesquels l'Internet est inaccessible, inefficace ou trop coûteux. En outre, le centre favorisera le dialogue au niveau international sur les grandes questions qui se posent dans ce domaine, en organisant des conférences et des ateliers. L'UNESCO collaborera également étroitement avec les pays qui se trouvent dans des situations comparables afin de favoriser l'organisation de projets transnationaux sur l'utilisation des TIC dans l'éducation, notamment en tant que nouvelles modalités éducatives permettant d'atteindre les exclus, de réaliser des économies d'échelle et de compétence et d'améliorer la qualité. En sus des activités qui visent à encourager la mise en place de mécanismes d'autorégulation pour garantir la qualité dans l'apprentissage électronique et l'apprentissage à distance, l'UNESCO (le Secteur de l'éducation en collaboration avec le Secteur de la communication et de l'information) étudiera la possibilité de mettre en place des consortiums associant le public et le privé aux fins de : a) l'établissement de normes pour les logiciels et matériels éducatifs qui répondent à des besoins éducatifs, ont une longue durée de vie et sont d'un bon rapport coût-efficacité ; b) la mise au point et l'application des nouvelles technologies qui sont les mieux appropriées pour l'éducation, notamment dans les pays en développement ; c) l'introduction de nouveaux modes de connexion adaptés à différents problèmes éducatifs.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Publication (sous forme électronique) d'une étude des centres d'échange d'information, portails et mécanismes existants aux fins de l'évaluation des logiciels éducatifs et des didacticiels.
- ◆ Établissement de partenariats avec des centres privés et publics d'information, d'expertise et de développement.
- ◆ Appui à des projets multinationaux sur les TIC et l'éducation.
- ◆ Gestion du centre d'échange électronique d'information et organisation d'échange de matériels.
- ◆ Création et gestion de consortiums.
- ◆ Analyse, production et diffusion d'informations sur l'utilisation novatrice et stratégique des TIC au service de l'éducation.
- ◆ Création sur l'Internet, dans le cadre du portail général de l'UNESCO, d'un portail éducation de l'UNESCO.

I.2.2 Rénovation des systèmes éducatifs

0122

| | |
|----------------------|---------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 4 141 100 \$ |
| ● Décentralisation : | 49,7 % |
| Extrabudgétaire : | 27 544 000 \$ |

01220

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce sous-programme afin :
- (i) de renforcer les capacités internationales et nationales nécessaires pour procéder à la rénovation, la diversification et le développement des systèmes éducatifs, en s'efforçant plus particulièrement de répondre à la diversité des besoins des élèves, qui sont de plus en plus nombreux à dépasser le niveau de l'enseignement primaire et, en particulier, d'assurer une formation et un enseignement techniques et professionnels pour tous dans l'optique d'un apprentissage tout au long de la vie ;
 - (ii) d'aider les États membres, les établissements d'enseignement supérieur et les autres partenaires à donner suite à la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur, de consolider et de renforcer le programme UNITWIN/chaires UNESCO, de favoriser la mobilité des étudiants et du personnel universitaire et de donner un soutien aux États membres pour qu'ils améliorent la qualité de la formation des enseignants ;
 - (iii) d'engager à formuler et adopter de nouvelles règles et normes applicables à certains aspects essentiels de l'enseignement, notamment en ce qui concerne le droit à l'éducation, la lutte contre le dopage dans les activités sportives, les TIC, l'architecture scolaire ainsi que les nouvelles problématiques relatives à l'éthique et au respect des valeurs ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 4 141 100 dollars pour les coûts de programme, de 9 933 000 dollars pour les dépenses de personnel et de 91 500 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Axe d'action 1. Réorientation de l'enseignement secondaire général

01221

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 300 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 2 000 000 \$ |

Antécédents. Le nombre d'adolescents qui souhaitent accéder à l'enseignement secondaire ne cesse d'augmenter, essentiellement à cause de l'accroissement rapide des effectifs de l'enseignement primaire. A mesure que les sociétés contemporaines gagnent en complexité, l'éducation de base a tendance à élargir son champ d'application et à englober les premiers niveaux de l'enseignement secondaire général. A l'heure actuelle, chacun s'accorde à reconnaître que l'enseignement secondaire n'a plus seulement pour fonction de préparer les élèves à l'enseignement supérieur. Afin qu'il puisse s'acquitter de sa nouvelle mission, il devient nécessaire de mettre en place des contextes éducatifs appropriés, de renouveler les méthodes et les contenus, ainsi que de réformer les structures traditionnelles de l'école secondaire.

Stratégie. Conformément aux recommandations du Forum mondial de Dakar sur l'éducation et, en particulier, en vue de faciliter l'accès à l'enseignement secondaire et faire en sorte que ce dernier réponde

davantage aux impératifs de pertinence, d'efficacité et d'équité, l'UNESCO cherchera à favoriser un dialogue international sur la réforme de l'enseignement secondaire. Les efforts porteront spécialement sur certains aspects primordiaux, notamment : nécessité d'un accès équitable à l'enseignement secondaire, en évitant plus particulièrement toute discrimination entre les garçons et les filles, ainsi qu'à l'égard des groupes marginalisés ; rénovation des contenus et des processus d'enseignement/apprentissage (en particulier dans les disciplines scientifiques et technologiques) ; harmonisation des programmes et politiques s'adressant aux jeunes avec les conditions requises pour accéder à l'enseignement secondaire ; enfin, acquisition des compétences nécessaires dans la vie courante et promotion des programmes d'orientation. Parmi les autres centres d'intérêt, il faut citer le rôle des enseignants, la participation de nouveaux acteurs de l'éducation, la gestion des établissements et l'environnement éducatif. Les activités artistiques et culturelles seront également encouragées, afin de stimuler la créativité des élèves et leur esprit critique. Au cours de l'exercice, une aide sera donnée aux États membres pour qu'ils réforment leur système d'enseignement secondaire général, en ménageant notamment des possibilités d'accès à d'autres types et niveaux d'enseignement (en particulier, enseignement et formation techniques et professionnels). A partir de différents contextes sociaux et culturels, on définira des pratiques optimales qui seront ensuite diffusées et préconisées, en insistant plus particulièrement sur les autres voies d'accès à l'enseignement secondaire général, l'acquisition de comportements responsables, l'orientation des adolescents, la participation de nouveaux acteurs et partenaires de l'éducation et le renouvellement des contenus, méthodes et modalités de gestion de l'enseignement secondaire (au niveau central et dans les établissements). L'instauration d'un dialogue et la mise en place de réseaux seront encouragées grâce à une collaboration interinstitutions et à une coopération avec les ONG, les groupements d'élèves et les associations de parents d'élèves dans le cadre du Groupe de travail international sur la réforme de l'enseignement secondaire, récemment créé et animé par l'UNESCO. A cet égard, on s'efforcera de susciter chez les décideurs une vision nouvelle de l'enseignement secondaire général. Un site sera créé sur le Web afin d'encourager le partage et la mise en réseau de l'information.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Élaboration d'un ensemble cohérent de recommandations concernant la réforme et l'amélioration de l'enseignement secondaire dans le cadre du Groupe de travail international sur la réforme de l'enseignement secondaire.
- ◆ Publication d'une série de monographies sur les réformes nationales en cours dans l'enseignement secondaire.
- ◆ Mise à jour d'indicateurs concernant l'égalité de traitement des garçons et des filles dans l'enseignement secondaire et l'égalité d'accès à celui-ci, en collaboration avec des instituts de l'UNESCO.
- ◆ Élaboration et diffusion de principes directeurs sur le rôle élargi des enseignants et des autres acteurs de l'enseignement secondaire.
- ◆ Sélection d'expériences novatrices et concluantes concernant les autres voies d'accès à l'enseignement secondaire, dont les résultats seront diffusés par les circuits traditionnels et au moyen des TIC, et création d'un site Web offrant un choix des « meilleures pratiques novatrices » mises en œuvre dans différents contextes sociaux et culturels.

Axe d'action 2. Enseignement et formation techniques et professionnels comme préparation à la citoyenneté et au monde du travail

01222

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 1 200 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 7 300 000 \$ |

Antécédents. L'émergence de la société du savoir et d'une « nouvelle » économie a créé des perspectives inédites et des enjeux sans précédent. Les jeunes comme les adultes doivent désormais acquérir

toute une gamme de compétences transversales s'ils veulent pouvoir saisir les chances que leur offre une économie en voie de mondialisation. Le deuxième Congrès international sur l'enseignement technique et professionnel (Séoul, 1999) a mis l'accent sur le concept « d'enseignement et de formation techniques et professionnels pour tous tout au long de la vie » et décrit comment les jeunes peuvent acquérir des compétences et des savoir-faire leur permettant de satisfaire leurs aspirations, de contribuer à un développement durable et d'être des citoyens responsables au sein de sociétés plurielles. Le nouveau Programme international pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels, lancé en 2000 par l'UNESCO afin de mettre en œuvre les recommandations du Congrès de Séoul, a débouché sur la création, à Bonn (Allemagne), du Centre international de l'UNESCO pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels.

Stratégie. Les actions de programme dans le domaine de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP) aideront les États membres — notamment les PMA — à adapter leurs politiques, leurs systèmes et leurs programmes nationaux pour permettre aux jeunes de se préparer à entrer dans la vie active ou à prolonger leur formation. L'objectif premier est de faire en sorte que tous les bénéficiaires de cet enseignement, qu'il prenne place en milieu scolaire ou extrascolaire, soient prêts à devenir des citoyens responsables et à contribuer au développement durable. Deux instruments normatifs, à savoir la *Convention sur l'enseignement technique et professionnel* (1989) et la *Recommandation révisée concernant l'enseignement technique et professionnel* (2001), ainsi que les recommandations du Congrès de Séoul, seront appliqués de façon plus efficace, en étroite collaboration avec l'OIT, afin de garantir à tous, notamment aux populations défavorisées, marginalisées et exclues, le droit d'accéder à l'EFTP. Des efforts particuliers seront faits pour donner la possibilité aux adolescentes et aux femmes d'exercer une vaste gamme d'activités professionnelles. L'acquisition des savoir-faire de la vie courante et l'intégration, dans les programmes de l'enseignement secondaire général, de notions techniques préliminaires ainsi que la mise en place de services d'orientation professionnelle et de conseils pratiques, s'inscriront dans le cadre des activités de suivi du Forum mondial sur l'éducation de Dakar. On s'efforcera d'aider les États membres, par le biais de programmes de sensibilisation et de formation, à développer les compétences transversales exigées dans le monde du travail contemporain — par exemple, esprit d'entreprise, maîtrise des TIC y compris pour le commerce électronique et sensibilisation aux problèmes d'environnement. Des CD-ROM, des sites Web et des forums électroniques contribueront à faire largement connaître ces programmes dans les États membres. Les techniques d'éducation à distance seront utilisées pour diffuser des jeux d'auxiliaires d'enseignement-apprentissage-formation. La coopération avec les OIG, les ONG et les partenaires du secteur privé sera mise à profit pour la mise en œuvre de ces actions de programme. Le réseau UNEVOC sera renforcé, notamment à l'échelle régionale et sous-régionale. Le centre créé à Bonn par l'UNESCO continuera d'orchestrer le réseau en ayant recours aux TIC et organisera des cours de recyclage à l'intention des décideurs et des professionnels de l'EFTP dans les pays en développement.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement du soutien technique accordé à certains États membres pour des actions de sensibilisation en faveur du droit d'accès à l'EFTP.
- ◆ Élaboration de principes directeurs à l'intention des responsables politiques des pays en développement pour garantir une participation accrue des femmes et des jeunes filles à l'EFTP.
- ◆ Intégration à titre expérimental d'un choix de « pratiques optimales » dans les programmes nationaux d'EFTP de certains pays en développement.
- ◆ Diffusion d'auxiliaires de formation concernant les compétences transversales dans certains PMA, dans le cadre de programmes de sensibilisation à l'intention des décideurs.
- ◆ Mise en œuvre de projets pilotes dans cinq pays afin de déterminer l'efficacité d'un enseignement à distance des programmes d'EFTP, notamment en ce qui concerne les compétences transversales.
- ◆ Mise en évidence des corrélations entre les programmes d'EFTP, le microcrédit et l'orientation professionnelle et pratique, comme moyen de combattre la pauvreté dans certains pays en développement.
- ◆ Recours accru aux TIC pour faciliter les échanges d'information sur l'EFTP au sein du réseau UNEVOC, par l'intermédiaire du site Web du Centre de Bonn et de forums électroniques.
- ◆ Accès électronique aux bases de données sur l'EFTP établies conjointement avec le Centre national de recherche sur l'enseignement professionnel (Australie).

- ◆ Renforcement de la coopération interinstitutions, notamment avec l'OIT, en ce qui concerne les liens entre l'enseignement et la formation.

Axe d'action 3. Réforme, innovation et internationalisation dans l'enseignement supérieur

01223

| | |
|-------------------|---------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 1 575 900 \$ |
| Extrabudgétaire : | 10 800 000 \$ |

Antécédents. La Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (CMES, Paris, 1998) et l'action de suivi menée pour assurer la mise en œuvre de sa Déclaration et de son Cadre d'action prioritaire aux niveaux national, régional et international ont servi de toile de fond au programme de l'UNESCO relatif à l'enseignement supérieur. Les États membres, les principales parties prenantes de l'enseignement supérieur et les organes de suivi de la CMES ont participé activement à cette action de suivi et ont fait des recommandations concernant les domaines prioritaires. Le programme UNITWIN/chaires UNESCO et le projet spécial « Les femmes, l'enseignement supérieur et le développement » ont fait l'objet d'une évaluation externe et des activités de nature à les renforcer ont été proposées. L'application des sept conventions sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades universitaires a continué de former le cadre de l'action en faveur de la mobilité académique et de la reconnaissance des études et des mécanismes tels que TALVEN et TOKTEN se sont révélés des moyens efficaces de réduire l'exode des cerveaux.

Stratégie. La stratégie qui sera mise en œuvre en coopération avec les secteurs, les instituts, les centres et les bureaux hors Siège de l'UNESCO, en particulier les bureaux régionaux, le CEPES et l'IESALC, sera axée sur l'exercice du droit à un enseignement supérieur de qualité fondé sur le mérite et l'équité, en particulier pour les groupes cibles marginalisés. L'utilisation des TIC et des méthodes de l'enseignement ouvert/à distance sera favorisée et de nouveaux modes de financement de l'enseignement supérieur seront étudiés. Les sept conventions sur la reconnaissance des études continueront d'être appliquées pour favoriser la mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs, et relever les défis dus à l'avènement de la société du savoir où l'apprentissage tout au long de la vie joue un rôle croissant. Des stratégies prospectives seront encouragées en vue de garantir l'autonomie universitaire et la liberté académique. Un soutien sera accordé aux États membres pour renforcer leurs capacités au niveau des systèmes et des établissements d'enseignement. Afin de faire face aux problèmes soulevés par la mondialisation (éducation transnationale, apprentissage électronique) la mise sur pied de mécanismes de garantie de qualité et d'homologation sera favorisée notamment dans les PMA, en Afrique et dans les neuf pays à forte population (E-9) ainsi que dans les pays en transition. L'élaboration d'un cadre international pour l'homologation et la garantie de qualité sera poursuivie. L'UNESCO continuera à jouer un rôle de premier plan dans la réflexion menée à l'échelle mondiale sur la réforme de l'enseignement supérieur et dans la mobilisation en faveur de la mise en œuvre des résultats de la CMES en coopération avec les États membres et les partenaires de la société civile. La concertation en ligne sera poursuivie et ses conclusions seront largement diffusées. Des périodiques traitant de questions relatives à l'enseignement supérieur seront publiés et diffusés. Une évaluation des progrès accomplis cinq ans après la CMES sera réalisée. Les ONG, en particulier celles qui participent à la Consultation collective UNESCO/ONG sur l'enseignement supérieur et au Forum étudiantin continueront d'être associées aux activités de suivi et d'évaluation de la CMES. On s'attachera tout particulièrement à accroître la participation des femmes à la prise de décisions dans l'enseignement supérieur. Le programme UNITWIN/chaires UNESCO sera sensiblement remanié comme suite aux recommandations de l'évaluation externe. La possibilité de lancer un mouvement international « Universités sans frontières » sera examinée.

Le programme UNITWIN/chaires UNESCO dix années d'action

Lancé en 1991, ce programme, qui groupe près de 500 chaires UNESCO et réseaux UNITWIN établis dans 108 États membres, est la première activité intersectorielle d'aval de l'Organisation dans le domaine de l'enseignement supérieur. Instrument privilégié du transfert des connaissances et du renforcement des capacités dans un esprit de solidarité avec et entre les pays en développement, il a comme participantes principales des centaines d'universités et un grand nombre d'ONG importantes œuvrant en faveur de l'enseignement supérieur et comme partenaires des centaines d'autres organisations, fondations et sociétés. Au cours des cinq dernières années, ces partenaires ont contribué à hauteur de quelque 30 millions de dollars des États-Unis à l'exécution des projets UNITWIN, soit un montant six fois plus élevé que l'apport de l'UNESCO. Les projets UNITWIN/chaires UNESCO comportent des activités de formation et de recherche dans tous les grands domaines de connaissance relevant de la compétence de l'UNESCO, comme l'éducation, les droits de l'homme, le développement culturel, l'environnement, les sciences fondamentales et les sciences de l'ingénieur, etc. Les principaux bénéficiaires du programme sont les établissements d'enseignement supérieur des pays en développement et des pays en transition. La plupart des projets sont de caractère interdisciplinaire et intersectoriel et font intervenir tous les secteurs de l'UNESCO ainsi que de nombreux bureaux hors Siège.

Pour tenir compte des recommandations de l'évaluation externe (2000), la stratégie future visera essentiellement à renforcer la pertinence du programme, son efficacité et son impact sur les efforts nationaux de développement. A cette fin, l'enseignement et la recherche portant sur les domaines qui présentent un intérêt pour le développement seront pris en compte, de façon à répondre aux besoins concrets des États membres, dans les établissements et les programmes d'enseignement supérieur viables.

L'exécution des projets UNITWIN qui se seront révélés viables sera poursuivie et de nouveaux réseaux sous-régionaux, régionaux et internationaux entre universités seront établis dans tous les domaines revêtant un caractère de priorité absolue pour l'UNESCO. Il sera créé un prix UNESCO pour distinguer la chaire ou le réseau créé dans l'université d'un pays développé ayant manifesté sa solidarité avec le plus d'efficacité en matière de transfert et de partage des connaissances avec des établissements d'enseignement supérieur de pays en développement et il sera organisé un Forum mondial pour aider toutes les entités concernées et pour célébrer le dixième anniversaire du programme.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement des capacités nationales pour la conception de politiques de l'enseignement supérieur pouvant aider à rénover les systèmes et des institutions et à faire face aux problèmes soulevés par la mondialisation et la « société d'apprentissage ».
- ◆ Mise en œuvre de stratégies visant à élargir l'accès à un enseignement supérieur fondé sur le mérite et l'équité.
- ◆ Amélioration de la pertinence de l'enseignement supérieur en vue notamment de l'adapter aux besoins des groupes défavorisés.
- ◆ Établissement d'un cadre international pour l'homologation et la garantie de qualité dans le domaine de l'éducation transnationale et l'élaboration d'indicateurs stratégiques pour suivre l'évolution de l'enseignement supérieur.
- ◆ Intensification de la coopération internationale en matière de mobilité académique et de reconnaissance des études et renforcement des capacités nationales en matière de garantie de qualité et d'homologation.
- ◆ Internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche par de nouveaux partenariats dans le monde universitaire et la société en général, et consolidation des réseaux UNITWIN et des chaires UNESCO.
- ◆ Publication de la 32^e édition d'*Études à l'étranger* sur papier, en ligne et sur CD-ROM.
- ◆ Création d'un site Web sur l'enseignement supérieur dans le cadre du portail éducation de l'UNESCO.

Axe d'action 4. Amélioration de la formation et de la condition des enseignants

01224

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 750 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 5 100 000 \$ |

Antécédents. La participation des 60 millions d'enseignants à l'œuvre dans le monde est essentielle si l'on veut donner suite efficacement au Forum de Dakar et aux dernières conférences mondiales, et pourtant la condition de ces enseignants continue à se détériorer. Afin de remédier à cette situation, le Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application de la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant (CEART) a proposé pour le prochain exercice des stratégies bien définies visant à renforcer les capacités dont l'Organisation a besoin pour encourager les meilleures pratiques concernant la politique appliquée aux enseignants et la formation des maîtres dans les États membres, notamment en coopération avec l'OIT et avec les grandes associations internationales d'enseignants. Au cours de l'exercice écoulé, les services spécialisés fournis par l'UNESCO dans le domaine de la formation des maîtres ont privilégié essentiellement les aspects qualitatifs de cette formation et l'utilisation des TIC pour élargir l'accès à cette dernière. Deux actions interdépendantes ont été entreprises à cet égard : la planification d'un programme interinstitutions sur les enseignants et la qualité dans le cadre du suivi du Forum mondial sur l'éducation et la réalisation d'études de cas approfondies sur l'efficacité éducative et financière de l'utilisation des TIC pour la formation des enseignants. Elles constituent le fondement de la stratégie indiquée ci-après.

Stratégie. La stratégie de l'UNESCO en matière de formation des maîtres visera à favoriser l'application effective de normes internationales dans les plans nationaux de réforme de la formation des enseignants, à améliorer la qualité de cette formation et à encourager la concertation et l'échange d'information sur les pratiques novatrices. Au cours de l'exercice, l'UNESCO mettra au point des indicateurs directifs fiables ayant trait à des aspects primordiaux de la profession enseignante. L'UNESCO incitera les gouvernements à utiliser de manière pragmatique les instruments normatifs des Nations Unies relatifs aux enseignants pour l'élaboration de leurs plans nationaux d'éducation consécutifs au Forum de Dakar et publiera des indications pratiques pour faciliter leur tâche à cet égard. L'UNESCO, en coopération avec l'OIT, mettra en route une étude mondiale sur la liberté académique portant sur six années. Des principes directeurs internationaux seront établis sur des questions comme les droits et les responsabilités des enseignants en ce qui concerne le VIH/sida et le droit à l'éducation en relation avec l'utilisation des TIC dans la formation des enseignants. S'agissant des TIC et de la qualité, l'Organisation centrera les activités des chaires UNESCO de formation des maîtres sur la solution de certains problèmes essentiels, par exemple, comment réduire l'écart entre pays développés et pays en développement en matière de TIC, comment prendre en compte la culture de la maintenance prônée par l'UNESCO dans les réformes relatives aux TIC et comment adapter les meilleures méthodes d'enseignement traditionnelles aux exigences des nouvelles technologies. Des projets pilotes sous-régionaux seront mis sur pied dans des pays en développement. Un programme interinstitutions sur les enseignants et la qualité pour donner suite au Forum de Dakar sera lancé en coopération avec des partenaires tels que l'OIT, l'UNICEF et l'Internationale de l'éducation. La stratégie adoptée pour le programme consistera notamment à relancer les écoles normales supérieures en Afrique, à établir des normes minimales sous-régionales pour l'admission dans la profession enseignante dans une sous-région au moins (l'accent étant mis sur la sous-région Pacifique) et à engager un processus de planification interministérielle dans une sous-région d'Afrique et des pays en transition. La concertation et l'échange d'information sur les pratiques novatrices en matière de qualité et de TIC auront lieu principalement au niveau sous-régional, par l'intermédiaire des réseaux d'innovation éducative de l'UNESCO, des chaires UNESCO et d'autres mécanismes de dialogue.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Prise en compte de questions concernant notamment les TIC et la qualité dans les plans nationaux de réforme de la formation des enseignants.

- ◆ Mise au point de nouveaux indicateurs directifs concernant les enseignants et utilisation de ces indicateurs dans les réformes nationales de la formation des enseignants.
- ◆ Prise en compte et application des dispositions des instruments normatifs des Nations Unies relatifs à la profession enseignante.
- ◆ Renforcement des réseaux sous-régionaux pour la formation des enseignants dans les domaines de la rénovation de la formation des maîtres, de la qualité et de l'utilisation des nouvelles technologies.
- ◆ Établissement d'un modèle général pour la formation continue des enseignants au moyen des TIC.
- ◆ Approfondissement des connaissances concernant les moyens d'améliorer la condition des enseignants dans une sous-région au moins.
- ◆ Relance de certaines écoles normales supérieures en Afrique.
- ◆ Mise sur pied d'un projet pilote dans une sous-région au moins, l'accent étant mis sur le Pacifique ;
- ◆ Célébration de la journée mondiale de l'enseignant dans les États membres.

Axe d'action 5. Élaboration de règles et de normes nouvelles

01225

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 315 200 \$ |
| Extrabudgétaire : | 2 344 000 \$ |

Antécédents. La rapidité et l'ampleur des changements qui se produisent dans le monde contemporain, en particulier ceux qui entraînent une accélération sans précédent de la production et de la diffusion de connaissances nouvelles, soulèvent de nombreux problèmes. L'UNESCO s'emploie depuis longtemps à aider les États membres à adapter et à rénover leurs systèmes éducatifs pour les mettre en accord avec les évolutions en cours et exploiter les possibilités nouvelles. Étant donné la nature de la mondialisation, les changements actuels pèsent simultanément et de la même manière sur les systèmes éducatifs de nombreux pays, ce qui incite à concevoir et à adopter des approches communes. Le droit à l'éducation constitue un bon exemple à cet égard. Son importance en tant que droit de l'homme fondamental, énoncé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, a été réaffirmée par le Forum mondial sur l'éducation (avril 2000). Le *Rapport mondial sur l'éducation* (2000) de l'UNESCO met en lumière l'importance fondamentale du droit à l'éducation pour l'humanité et les défis à relever pour assurer son plein exercice. Les règles et les normes applicables en la matière se trouvent dispersées dans des dispositions et des documents divers, ce qui ne permet guère de répondre aux exigences présentes et à prévoir, de la mise en œuvre de ce droit, du suivi de cette mise en œuvre et de l'établissement de rapports à ce sujet.

Stratégie. L'UNESCO, au titre de sa vocation universaliste, qui est d'élaborer des instruments normatifs et de jouer le rôle de laboratoire d'idées, s'emploiera à étudier la nécessité éventuelle d'adopter des règles et normes nouvelles et/ou de réviser celles qui existent, au regard des conditions qui se font jour dans certains domaines vitaux de l'éducation. En consultation et en partenariat avec les diverses parties concernées, elle se propose en particulier de réaliser des études d'opportunité, d'examiner les pratiques existantes et les besoins naissants, d'établir des projets de documents et d'organiser des réunions (réelles et virtuelles) entre des experts et les parties prenantes. Pour mener ces activités, il sera créé des groupes de travail faisant appel aux connaissances spécialisées de tous les secteurs et de tous les instituts, ainsi que du système des Nations Unies, de la communauté intellectuelle et des associations professionnelles. Les principaux domaines d'intérêt pour le présent exercice sont les suivants : le droit à l'éducation, en particulier l'étude du concept d'éducation en tant que bien public ; l'apprentissage à distance et l'apprentissage électronique, y compris les questions de la compatibilité internationale des descripteurs de la langue et de l'homologation ; la lutte contre le dopage dans le sport ; la dimension éthique et les valeurs concernant les faits, évolutions et problèmes qui se font jour dans l'éducation (par exemple la violence et la non-violence ; les progrès de la génétique ; le VIH/Sida) ; la construction de bâtiments adaptés aux besoins, d'un bon rapport coût-efficacité et durables, qui offrent des conditions d'apprentissage sûres et saines pour toutes les catégories de programmes d'enseignement, avec des techniques et des matériaux

appropriés et acceptables du point de vue écologique ; l'éducation des enfants réfugiés et déplacés ; l'Initiative des Nations Unies pour la prévention des catastrophes.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Examen de l'opportunité d'élaborer un nouvel instrument normatif unifié sur le droit à l'éducation.
- ◆ Examen de l'opportunité d'établir des règles et des normes nouvelles dans le domaine de l'enseignement à distance et de l'apprentissage électronique.
- ◆ Adaptation de la Convention contre le dopage du Conseil de l'Europe en vue de l'adoption d'un instrument normatif international sur la lutte contre le dopage, l'éducation et l'information dans le domaine de l'éducation physique et du sport.
- ◆ Examen de certains faits, évolutions qui se font jour dans l'éducation, notamment du point de vue de l'éthique et des valeurs, afin de déterminer les domaines dans lesquels des règles et des normes nouvelles pourraient être élaborées.
- ◆ Définition de règles et de normes pour les bâtiments et le mobilier scolaires, qui garantissent la qualité, la sûreté et l'adaptabilité du milieu d'apprentissage.
- ◆ Définition de règles et de normes pour l'éducation des enfants réfugiés et déplacés.
- ◆ Définition de règles et de normes concernant les services éducatifs, les matériels, etc. dans le cadre de l'Initiative des Nations Unies pour la prévention des catastrophes.

Instituts de l'UNESCO pour l'éducation

01300

Les six instituts de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation — le Bureau international d'éducation (BIE), l'Institut international de planification de l'éducation (IIPÉ), l'Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE), l'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE), l'Institut international pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC) et l'Institut international pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) — contribueront directement à la réalisation des objectifs du grand programme I, en particulier la mise en œuvre du Cadre d'action. Conformément à leurs domaines respectifs de spécialisation, ils concentreront leur action sur l'élaboration des programmes, les contenus et les méthodes (BIE) ; la réforme et la reconstruction des systèmes éducatifs et la promotion des capacités voulues de planification et de gestion (IIPÉ) ; l'éducation des adultes et l'éducation permanente (IUE) ; l'application des technologies de l'information et de la communication à l'éducation (ITIE) ; l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC) ; et le renforcement des capacités en matière d'éducation en Afrique (IIRCA). A sa 30^e session, la Conférence générale a invité le Directeur général à mettre en place, pour la mise en œuvre du grand programme I, un système de coordination et de division des tâches entre le Secrétariat au Siège et toutes les entités hors Siège, en particulier les instituts de l'UNESCO pour l'éducation, et à soumettre au Conseil exécutif à sa 161^e session, des propositions relatives à une stratégie d'ensemble, incluant des mécanismes de coordination, en vue d'améliorer tant la cohérence et l'exécution du programme concernant l'éducation que le rapport coût-efficacité et le fonctionnement des instituts et de leurs organes directeurs. Le texte sera modifié comme suite aux décisions qui auront été prises à ce sujet.

01301

Les instituts sont régis par des statuts et des résolutions adoptés par la Conférence générale. Leurs ressources se composent : (i) d'une allocation financière approuvée par la Conférence générale, qui couvre à la fois les dépenses de personnel et les coûts de programme ; (ii) de contributions volontaires émanant d'États membres, en particulier les pays hôtes ; (iii) d'autres ressources financières provenant d'honoraires et de l'exécution de projets confiés à l'UNESCO au titre d'accords de fonds-en-dépôt. Le travail de chaque institut est supervisé par un organe directeur qui approuve chaque année le Programme et budget détaillé sur la base des ressources effectivement mises à sa disposition, et soumet à la Conférence générale, à chacune de ses sessions, un rapport sur sa mise en œuvre.

01302

Les présentes propositions sont formulées à titre provisoire sous réserve des conclusions et recommandations d'une équipe spéciale chargée des Instituts et des Centres de l'UNESCO, créée par le Directeur général et présidée par le Directeur général adjoint. Le rapport final de cette équipe spéciale devrait être prêt fin septembre 2001.

Bureau international d'éducation de l'UNESCO

0131

Allocation financière : 4 591 000 \$
Ressources extrabudgétaires : 3 000 000 \$

01310

La Conférence générale,

Prenant note du rapport du Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE) pour l'exercice 2000-2001,

Considérant l'importance du rôle que le BIE, institut de l'UNESCO spécialisé dans les contenus et les méthodes de l'éducation, joue dans la réalisation du grand programme I et de sa priorité, l'éducation de base pour tous, dans la perspective de la mise en place, à l'échelle mondiale, d'une société du savoir et d'une société « apprenante »,

1. *Autorise* le Directeur général à accorder au BIE, au titre du Programme ordinaire, une allocation financière d'un montant de 4 591 000 dollars des États-Unis, pour lui permettre de contribuer efficacement à l'amélioration de la qualité de l'éducation en stimulant les actions novatrices, inscrites dans la durée, des États membres en ce qui concerne les structures, les contenus et les méthodes de l'éducation pour apprendre à vivre ensemble et promouvoir des valeurs universellement partagées et, en particulier :
 - a) de contribuer à renforcer les capacités dans le domaine de l'élaboration des programmes grâce à son réseau international d'élaboration des programmes ;
 - b) d'établir une plate-forme et un observatoire des contenus, méthodes et structures de l'éducation, ainsi que des réformes des programmes d'études ;
 - c) de promouvoir la concertation entre décideurs, éducateurs et autres partenaires au sujet des contenus, des méthodes et des structures de l'éducation ;
2. *Demande* au Conseil du BIE :
 - a) de superviser, conformément à ses fonctions statutaires, l'exécution des activités du BIE, l'accent étant dûment mis sur l'harmonisation de ces activités avec celles menées par le Secteur de l'éducation ainsi que d'autres unités de l'UNESCO et institutions compétentes ;
 - b) de continuer à mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires pour que le BIE puisse accomplir sa mission ;
3. *Invite* les États membres, les organisations internationales et le secteur privé :
 - a) à tirer pleinement parti de la capacité opérationnelle dont dispose le BIE pour aider les États membres à développer leurs systèmes éducatifs ;
 - b) à contribuer financièrement et par d'autres moyens appropriés au renforcement des activités de programme du BIE.

01311

Antécédents. Le Cadre d'action de Dakar et les recommandations de la quarante-sixième session de la Conférence internationale de l'éducation (CIE) constitueront le cadre de l'action du BIE pendant l'exercice. Orienté vers les priorités du grand programme I, le programme du BIE sera centré sur le thème central « Apprendre à vivre ensemble » avec trois grands axes stratégiques : contribution au renforcement des capacités pour la rénovation des contenus éducatifs, des méthodes d'enseignement/apprentissage, des structures et méthodes de gestion des programmes dans les États membres ; collecte, analyse et diffusion des informations, des expériences et des meilleures pratiques ; promotion de la concertation dans ces domaines. Une attention particulière sera apportée au développement des structures, contenus et méthodes d'éducation dans les situations de pauvreté ou d'extrême dénuement.

01312

Stratégie. Le premier axe de la stratégie du BIE sera le renforcement des capacités des États membres en matière d'élaboration des programmes d'études, notamment en continuant à mettre sur pied un réseau international pour la réforme des programmes en liaison avec le Secteur de l'éducation, les autres instituts de l'UNESCO, les bureaux régionaux et d'autres partenaires nationaux et internationaux ; en organisant des cours sur les compétences transdisciplinaires nécessaires pour assurer une gestion efficace des programmes et en fournissant une assistance, des avis techniques à un certain nombre de projets expérimentaux ou opérationnels lancés dans les États membres. Le deuxième axe sera lié à la fonction d'observatoire du BIE. Une plate-forme d'information sur les programmes d'études, les manuels et les méthodes d'enseignement/apprentissage sera établie ; les méthodes d'élaboration des programmes et les pratiques novatrices seront analysées et des études comparatives et d'évaluation seront menées. Lors du choix des thèmes de la revue *Perspectives*, l'attention requise sera accordée aux priorités de l'UNESCO et à certains groupes cibles ainsi qu'au développement des compétences pratiques nécessaires pour améliorer la qualité de la vie et construire la société du savoir. Troisièmement, le BIE favorisera la concertation entre décideurs, éducateurs et autres partenaires dans le domaine du contenu, des méthodes et des structures de l'éducation en diffusant les conclusions de la quarante-sixième session de la Conférence internationale de l'éducation et en stimulant les activités de suivi. En particulier, un forum pour une concertation de haut niveau sera créé sur l'Internet. Les partenariats avec les institutions appropriées des États membres et divers organismes des Nations Unies (UIT, BIT, UNICEF, ONUSIDA, MINUK, etc.), ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales seront renforcés, de même que la

coopération avec les réseaux et les associations professionnelles. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication seront employées pour faciliter les liens entre les utilisateurs potentiels de l'information sur l'éducation dans le monde entier.

01313

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Organisation d'au moins huit séminaires thématiques et/ou cours de formation modulaires à l'intention des décideurs et spécialistes de l'élaboration des programmes.
- ◆ Conception, expérimentation et diffusion d'au moins six modules pour former les spécialistes de l'élaboration des programmes à des compétences transdisciplinaires.
- ◆ Définition de nouvelles modalités de concertation sur les priorités des politiques éducatives et élaboration de recommandations méthodologiques visant à diversifier la concertation sur certaines questions et à l'intention de groupes spécifiques de pays.
- ◆ Organisation d'activités spéciales, et notamment de visites d'étude, à l'intention des décideurs et des spécialistes s'occupant de l'élaboration des programmes, à la demande des États membres et des associations professionnelles intéressées.
- ◆ Mise à jour et extension des banques de données existantes du BIE et création de nouvelles bases de données.
- ◆ Réalisation d'au moins six études sur les processus de réforme des programmes, en particulier ceux de l'éducation de base.
- ◆ Création d'un site Internet pour mettre en contact les spécialistes de l'élaboration des programmes à tous les niveaux institutionnels, particulièrement sur le thème « Apprendre à vivre ensemble ».
- ◆ Publication de nombreux périodiques et brochures, dont la revue *Perspectives* et le bulletin d'information *INNOVATION*, et préparation de la sixième édition du *Thésaurus de l'éducation UNESCO-BIE*.

Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO

0132

Allocation financière : 5 100 000 \$
Ressources extrabudgétaires : 4 700 000 \$

01320

La Conférence générale,

Prenant note du rapport de l'Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO (IPE) pour l'exercice 2000-2001,

Reconnaissant l'importante mission qu'assume l'Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO (IPE) dans la mise en œuvre du grand programme I, de sa priorité principale *Éducation de base pour tous* et de ses autres priorités — *éduquer pour une culture de la paix, éducation scientifique et technologique, enseignement technique et professionnel, enseignement supérieur*,

1. *Prie* le Conseil d'administration de l'IPE, agissant conformément aux statuts de l'Institut et à la présente résolution, lorsqu'il approuvera le budget de l'Institut pour 2002 et 2003, de lui donner pour objectifs :
 - a) de s'assurer que les objectifs et les stratégies de l'IPE s'accordent avec les objectifs stratégiques et les stratégies du programme relatif à l'éducation ;
 - b) de renforcer les capacités des États membres en matière de gestion, de planification et d'administration des systèmes éducatifs ;
 - c) de renforcer les programmes nationaux, sous-régionaux et interrégionaux de formation en matière de planification et d'administration de l'éducation, en coopération avec les autres instituts de l'UNESCO pour l'éducation ainsi qu'avec l'Institut de statistique de l'UNESCO, les bureaux régionaux d'éducation et autres unités hors Siège de l'UNESCO ;

- d) d'effectuer des recherches et des études axées sur l'amélioration des connaissances dans les domaines de la planification et de l'administration de l'éducation ainsi que sur la production, le partage et le transfert des connaissances et l'échange d'expériences et d'informations dans les domaines de la planification et de l'administration de l'éducation entre les États membres ;
- e) d'exécuter des projets opérationnels dans son domaine de compétence.
2. *Autorise* le Directeur général à soutenir le fonctionnement de l'Institut en lui accordant, au titre du Programme ordinaire, une allocation financière de 5 100 000 dollars ;
 3. *Exprime sa gratitude* aux États membres et aux organisations qui ont apporté un soutien aux activités de l'Institut par des contributions volontaires ou au titre de contrats, ainsi qu'au gouvernement français qui fournit gracieusement à l'Institut ses locaux et en finance périodiquement l'entretien, et les *invite* à maintenir leur soutien en 2002-2003 et au cours des années suivantes ;
 4. *Fait appel* aux États membres pour qu'ils versent, renouvellent ou augmentent leurs contributions volontaires en vue de renforcer les activités de l'IPE conformément à l'article VIII de ses Statuts, de manière que l'Institut, doté de ressources supplémentaires et des locaux que le gouvernement français met à sa disposition, puisse mieux répondre aux besoins des États membres dans tous les domaines relevant du grand programme I et contribuer aux activités relatives aux deux thèmes transversaux de la Stratégie à moyen terme 2002-2007.

01321

Antécédents. La mission de l'IPE est de contribuer au renforcement des capacités nationales dans le domaine de la planification et de l'administration de l'éducation, par le biais d'activités de formation, de recherche, de conseils techniques et de publication. Dans le cadre de la nouvelle Stratégie à moyen terme (2002-2007), un accent particulier sera mis sur le renforcement du cours de formation au diplôme de l'IPE, tout en continuant à étudier d'autres modes de certification possibles, ainsi que sur le développement des réseaux, la constitution de partenariats et l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour accroître l'impact des activités.

01322

Stratégie. Pour contribuer à la mise en œuvre du grand programme I, et en particulier à la réalisation des objectifs du Cadre d'action de Dakar, l'IPE renforcera les capacités des États membres en matière de gestion et d'administration des systèmes éducatifs. Il organisera des cours intensifs, des ateliers et des séminaires spécialisés, régionaux et sous-régionaux, afin de renforcer les capacités nationales d'élaboration, de mise en œuvre, d'évaluation et de suivi des politiques, programmes et plans relatifs à l'éducation. Une attention particulière sera apportée au renforcement des capacités nationales d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des plans nationaux d'action pour l'EPT, en particulier en Afrique et dans les pays les moins avancés. L'IPE organisera deux sessions du programme annuel de formation et continuera d'offrir des cours de formation à distance. Il produira et distribuera un large éventail de matériels et modules de formation. Les activités d'études et de recherche seront conçues en étroite coopération avec les commissions nationales, appuyées par les réseaux et consortiums de l'IPE, et exécutées principalement par des équipes nationales de recherche. Ces études et recherches porteront par exemple sur les moyens d'élargir l'accès à un apprentissage de haute qualité, la contribution de l'éducation à la réduction de la pauvreté, la planification de l'éducation face au VIH/sida et les défis que la mondialisation pose à la planification et la gestion de l'enseignement technique et de l'enseignement supérieur. L'IPE continuera d'entretenir des relations régulières avec la communauté professionnelle, les institutions nationales de formation et de recherche, les autres organisations du système des Nations Unies (PNUD, UNICEF, FAO, BIT, OMS) et les banques de développement. Il prendra des contacts avec diverses fondations et avec le secteur privé pour conduire certaines activités en se servant de nouveaux moyens électroniques. Il continuera également d'apporter un soutien aux consortiums et réseaux qui lui sont associés tels que le SACMEQ, l'ADEA en Afrique, l'ANTRIEP en Asie, un réseau de facultés des sciences de l'éducation en Amérique latine et un nouveau réseau d'établissements de formation à mettre en place dans les pays d'Afrique francophones.

01323

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement des capacités nationales de planification de l'éducation : 80 responsables provenant de 50 États membres (dont la moitié de PMA) bénéficieront d'une formation approfondie et plus de 700 spécialistes d'une formation de courte durée en internat et d'une formation à distance ; trois nouveaux jeux de matériel de formation sous forme de modules seront finalisés, testés et diffusés, en particulier auprès des établissements de formation associés ; un système de formation continue à distance sera mis en place pour les anciens stagiaires de l'IPE.
- ◆ Développement des échanges d'information sur les nouveaux enjeux en matière de planification, de gestion et d'évaluation des systèmes éducatifs grâce à la diffusion d'une cinquantaine de publications et documents, y compris la Lettre d'information trimestrielle de l'IPE. Les publications de l'IPE seront de plus en plus diffusées sur son site Web et par d'autres moyens électroniques, et son réseau de bibliothèques depositaires dans les pays en développement sera renforcé.
- ◆ Communication des résultats des recherches de l'IPE aux décideurs et aux responsables de l'éducation dans le monde entier, de façon à influencer sur les processus de décision.

Institut de l'UNESCO pour l'éducation

0133

Allocation financière : 1 900 000 \$
Ressources extrabudgétaires : 800 000 \$

01330

La Conférence générale,

Prenant note du rapport de l'Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE) pour l'exercice 2000-2001,

Réitérant les recommandations figurant dans la Déclaration de Hambourg et dans l'Agenda pour l'avenir adoptés par la cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (Hambourg, 1997),

Reconnaissant le regain d'actualité de l'éducation des adultes, de l'éducation non formelle et de l'apprentissage tout au long de la vie souligné par le Forum mondial sur l'éducation (Dakar, avril 2000) dans le Cadre d'action de Dakar,

1. *Invite* le Conseil d'administration de l'IUE à renforcer, pendant l'exercice 2002-2003, le rôle de catalyseur de l'Institut dans le suivi de la cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA V) et sa contribution spécifique à la mise en œuvre du Cadre d'action de Dakar, en donnant notamment la priorité aux objectifs suivants :
 - a) mobiliser la coopération et les partenariats interinstitutions pour la mise en œuvre de politiques d'éducation des adultes faisant partie intégrante des plans nationaux de développement ;
 - b) renforcer les capacités nationales permettant d'offrir à tous des possibilités diversifiées, formelles et non formelles, d'éducation des adultes et d'éducation permanente ;
 - c) stimuler les études et les recherches visant à favoriser des approches novatrices pour atteindre l'objectif de l'apprentissage tout au long de la vie et renforcer ses liens avec l'éducation de base ;
 - d) continuer de développer ses services d'échange d'information dans le domaine de l'éducation des adultes et de l'apprentissage tout au long de la vie ;
2. *Invite en outre* le Conseil d'administration de l'IUE à assurer que les objectifs et les stratégies de l'Institut s'accordent avec les objectifs stratégiques et les stratégies du programme relatif à l'éducation ;
3. *Autorise* le Directeur général à apporter un soutien à l'Institut en lui accordant une allocation financière de 1 900 000 dollars au titre du grand programme I ;

4. *Exprime sa gratitude* au gouvernement allemand, qui apporte un important concours financier à l'IUE et met gracieusement des locaux à sa disposition, ainsi qu'aux États membres et aux fondations qui ont appuyé le programme de l'IUE par des contributions volontaires, et les invite à poursuivre leur soutien en 2002-2003 et au cours des exercices suivants ;
5. *Demande instamment* aux États membres d'accorder ou de renouveler leur soutien à l'IUE afin de lui permettre de répondre aux attentes qui ont été exprimées à la Conférence de Hambourg en 1997 et d'exécuter les activités qui s'inscrivent dans le suivi de Dakar.

01331

Antécédents. Au cours du précédent exercice, les activités et les programmes de l'IUE ont été axés sur la mise en œuvre des plans d'action adoptés par la cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA V, Hambourg, 1997) et le Forum mondial sur l'éducation (Dakar, 2000), l'accent étant mis sur les objectifs suivants : faciliter la concertation entre les différents partenaires de l'éducation des adultes ; développer et renforcer les capacités nationales de formulation de politiques d'éducation des adultes s'inscrivant dans l'optique de l'apprentissage tout au long de la vie ; effectuer des études comparatives sur les politiques d'éducation des adultes, ainsi que sur les stratégies et programmes novateurs entrepris à l'échelle internationale en matière d'éducation ; suivre et évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements pris à Hambourg et à Dakar. Des réunions internationales et des ateliers régionaux ont été organisés et des recherches ont été menées. Les projets opérationnels suivants ont été exécutés : l'éducation et sa rapidité de réaction face aux situations d'urgence ; le dialogue mondial sur le thème « Construire des sociétés apprenantes » ; « Savoir, information et développement humain », à l'occasion d'EXPO 2000, la *Semaine internationale de l'éducation des adultes* (septembre 2000) ; le réseau ALADIN de centres de documentation sur l'éducation des adultes. Le Forum mondial sur l'éducation a mis en lumière la contribution déterminante de l'apprentissage des adultes aux efforts déployés à l'échelle mondiale pour offrir à tous une éducation de base de qualité.

01332

Stratégie. L'action menée par l'IUE pour promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie s'articulera autour de trois grands axes : le suivi de CONFINTEA V, le suivi du Forum de Dakar, l'examen et le renouvellement permanents des principes et des applications de l'apprentissage tout au long de la vie. L'IUE mènera des recherches sur les politiques d'éducation des adultes dans les pays en développement et sur les nouvelles approches de l'alphabétisation des adultes. Il participera à la formulation et à la mise en œuvre d'une nouvelle vision élargie de l'alphabétisation dans le cadre de la Décennie pour l'alphabétisation proposée par les Nations Unies. Il conduira des programmes visant à illustrer les approches novatrices de l'éducation dans les économies informelles, les communautés réduites à la pauvreté, les prisons et les communautés de réfugiés et de migrants. Par le biais de travaux de recherche orientés vers les politiques et l'action en matière d'éducation des adultes, l'IUE fournira des services consultatifs et des services de formation de nature à renforcer les capacités nationales de formulation des politiques d'éducation des adultes. Il organisera des ateliers pour évaluer l'état d'avancement et les résultats des programmes d'alphabétisation des adultes, ainsi que leur impact et déterminer l'importance de politiques linguistiques appropriées dans l'éducation de base, en particulier dans les contextes de pluralisme linguistique. En outre, il s'emploiera à encourager des stratégies intergénérationnelles pour l'éducation de base et l'alphabétisation des adultes. L'IUE assurera la coordination des activités du Groupe de travail de l'ADEA sur l'éducation non formelle et mènera des études sur les sujets suivants : mise au point d'indicateurs sur la transition vers les systèmes d'apprentissage permanent (en coopération avec l'ISU) ; apprentissage tout au long de la vie dans différents contextes culturels ; promotion des principes de citoyenneté active et de démocratie dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie. Différentes publications, et notamment la *Revue internationale de pédagogie*, diffuseront les nouvelles perspectives et approches. L'Institut mettra à profit la célébration de son cinquantième anniversaire, en 2002, pour passer en revue et promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie au XXI^e siècle. Il s'appuiera sur la collaboration avec son vaste réseau d'États membres, d'ONG, d'établissements universitaires et d'instituts de recherche, ainsi que le BIE, l'IIRCA et l'IPE. Une évaluation de l'IUE, de sa structure organisationnelle et de ses programmes sera effectuée.

01333

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement des capacités nationales de formulation des politiques d'éducation des adultes et d'apprentissage tout au long de la vie dans les États membres, notamment dans les pays en développement, et plus particulièrement l'Afrique et les pays de l'E-9, l'accent étant mis sur l'intégration du concept d'apprentissage permanent dans des plans nationaux de développement crédibles.
- ◆ Prise en compte systématique du principe d'équité entre les sexes dans les politiques et activités d'éducation des adultes et d'apprentissage tout au long de la vie.
- ◆ Amélioration des capacités des différents partenaires en matière d'évaluation et de suivi de l'éducation des adultes.
- ◆ Prise de conscience plus aiguë de l'utilité des pratiques d'apprentissage tout au long de la vie pour l'édification de sociétés fondées sur la démocratie et la paix.
- ◆ Renforcement des réseaux internationaux de particuliers et d'organisations se mobilisant en faveur de l'éducation des adultes et de l'apprentissage tout au long de la vie.
- ◆ Lancement d'un programme transversal sur la contribution de l'éducation de base à l'élimination de la pauvreté.

Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation

0134

Allocation financière : 1 100 000 \$
Ressources extrabudgétaires : 2 500 000 \$

01340

La Conférence générale,

Prenant note du rapport de l'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE) pour l'exercice biennal 2000-2001,

Reconnaissant l'importance du rôle que jouent les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour ce qui est d'offrir une éducation de qualité pour tous tout au long de la vie, ainsi que la contribution spécifique que peut apporter l'ITIE au thème transversal intitulé « La contribution des nouvelles technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir »,

1. *Demande* au Conseil d'administration de l'ITIE, agissant conformément aux statuts de l'Institut et tenant compte du suivi du Forum mondial de Dakar sur l'éducation, de s'attacher plus particulièrement pendant l'exercice 2002-2003 :
 - a) à veiller à harmoniser les orientations et les activités de l'ITIE avec les stratégies et les objectifs stratégiques pertinents du programme relatif à l'éducation ;
 - b) à renforcer les capacités nationales des États membres pour leur permettre d'appliquer les TIC à leurs systèmes éducatifs ;
 - c) à lancer des programmes nationaux, régionaux et sous-régionaux concernant l'application des TIC à l'éducation, en collaboration avec les ministères de l'éducation et les bureaux hors Siège de l'UNESCO ;
 - d) à mener des recherches et des études visant à développer et améliorer le système d'information de l'ITIE afin de faciliter les échanges d'expériences et d'informations entre les États membres de l'UNESCO sur l'application des TIC à l'éducation ;
 - e) à mettre en œuvre des projets opérationnels dans son domaine de compétence ;
2. *Autorise* le Directeur général à apporter un soutien à l'Institut en lui accordant une allocation financière de 1 100 000 dollars au titre du grand programme I ;
3. *Prend note*, en l'approuvant, de l'intention de l'ITIE d'intensifier sa collaboration avec les Secteurs de l'éducation et de la communication ;

4. *Exprime sa gratitude* au gouvernement de la Fédération de Russie, qui apporte un important concours financier à l'Institut et met gracieusement des locaux à sa disposition ;
5. *Demande instamment* aux États membres, aux organisations internationales, aux organismes donateurs, aux fondations et au secteur privé d'accorder ou de renouveler leur soutien à l'ITIE pour qu'il puisse mettre en œuvre et développer les activités de programme prévues pour l'exercice biennal 2002-2003.

01341

Antécédents. Au cours de l'exercice 2000-2001, compte tenu du rôle important que les technologies de l'information et de la communication (TIC) peuvent jouer dans l'éducation tout au long de la vie, et conformément aux résolutions adoptées par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 30^e session, l'ITIE a mis en place un système d'information pour aider les États membres. Il a entrepris de créer un centre d'échange d'information et de réaliser des études sur les principales tendances de l'application des TIC à l'éducation. Cinq projets pilotes nationaux ont été lancés. A titre de contribution à la mise en œuvre du Cadre d'action de Dakar, l'ITIE a élaboré des matériels et organisé un séminaire et plusieurs ateliers à l'intention des décideurs sur la formulation de stratégies et de plans d'action nationaux intégrant les TIC dans l'éducation. Il a également établi des liens de partenariat avec les commissions nationales ainsi qu'avec les organisations et experts compétents de plus de 60 pays répartis dans toutes les régions de l'UNESCO. Un réseau international de points focaux situés dans plus de 30 pays a commencé d'être mis en place.

01342

Stratégie. Sur la base des résultats obtenus lors de l'exercice précédent, dans le cadre du suivi de Dakar et en partant des besoins des États membres, l'ITIE poursuivra ses activités dans trois domaines : recherche, formation et diffusion, en servant de laboratoire pour l'application des TIC à l'éducation, de centre de formation et de centre d'échange d'information afin de renforcer les capacités nécessaires des États membres. En outre, il intensifiera la collaboration avec le programme relatif à l'information et à la communication et adaptera ses orientations aux stratégies et aux objectifs stratégiques de ce programme. Bien qu'il ait une vocation internationale, l'Institut desservira en particulier la Communauté d'États indépendants (CEI).

Les études et recherches porteront sur des questions telles que les indicateurs de l'application des TIC à l'éducation ; les aspects éthiques, psychologiques, sociétaux, pédagogiques et juridiques de l'application des TIC à l'éducation ; l'utilisation des TIC dans l'enseignement à distance à divers niveaux ; les bibliothèques numériques au service de l'éducation ; la place de ce nouveau type d'instruction dans l'éducation de base pour tous. Certains travaux de recherche donneront lieu à l'exécution de projets pilotes nationaux visant à accroître les capacités éducatives des États membres. L'Institut développera ses programmes de formation, incluant un cours fondamental et des modules de formation spécialisée destinés aux décideurs, aux chefs des établissements de formation des enseignants et aux enseignants eux-mêmes. Il élargira son système d'information et son réseau international de points focaux nationaux pour en faire un instrument de partage des connaissances et développer un outil de gestion des connaissances pour l'utilisation des TIC dans le domaine de l'éducation (KMT ICTE), chargé de rassembler les documents concernant l'application des TIC à l'éducation.

01343

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement des capacités nationales des États membres de l'UNESCO en matière d'application des TIC à l'éducation par la formation de personnel dans ce domaine, notamment de décideurs, de chercheurs et d'enseignants.
- ◆ Formation de spécialistes au cours de trois séances régulières de formation à l'ITIE dans des domaines spécifiques relatifs à l'application des TIC à l'éducation.
- ◆ Soutien aux États membres pour la formulation de politiques et l'élaboration/mise à jour de plans d'action nationaux concernant l'application des TIC à l'éducation.
- ◆ Partage des données et des bases de connaissances entre les États membres par le biais du centre d'information de l'ITIE et du réseau international de points focaux nationaux.
- ◆ Préparation de matériels de formation sur l'éducation à distance et des matières y afférentes.
- ◆ Large diffusion de publications de l'ITIE afin de contribuer à une meilleure prise de conscience et contribuer à la formulation de politiques.
- ◆ Lancement de projets intersectoriels sur les TIC portant sur l'éducation, les sciences et la culture.

Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes

0135

Allocation financière : 2 200 000 \$
Ressources extrabudgétaires : 500 000 \$

01350

La Conférence générale,

Prenant note du rapport de l'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC) pour l'exercice biennal 2000-2001,

Convaincue du rôle important que l'Institut est appelé à jouer dans la transformation de l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes,

1. *Invite* le Conseil d'administration de l'Institut à centrer le programme de l'Institut sur les priorités suivantes :
 - a) contribuer au renouveau de l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes en assurant le suivi au niveau régional de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur ;
 - b) impulser et renforcer la coopération interuniversitaire, notamment l'établissement de réseaux de coopération spécialisés centrés sur la recherche, la planification, la gestion et l'évaluation relatives à l'enseignement supérieur ;
 - c) servir de centre d'échange d'information et de référence appuyant les États membres et les institutions dans leurs efforts pour améliorer l'enseignement supérieur ;
2. *Invite* le Conseil d'administration à veiller à harmoniser les orientations et les activités de l'IESALC avec les stratégies et objectifs pertinents du programme relatif à l'éducation ;
3. *Autorise* le Directeur général à aider l'Institut en lui accordant une allocation financière de 2 200 000 dollars au titre du grand programme I ;
4. *Exprime sa gratitude* au gouvernement vénézuélien qui fournit gracieusement les locaux de l'Institut ;
5. *Demande instamment* aux États membres, aux organisations internationales, aux organismes donateurs, aux fondations et au secteur privé d'accorder ou de renouveler leur appui à l'Institut pour lui permettre d'exécuter les activités de programme prévues pour l'exercice biennal 2002-2003.

01351

Antécédents. Les Statuts de l'IESALC ont été approuvés par la Conférence générale de l'UNESCO, à sa 30^e session, et un Conseil d'administration a été nommé. Le principal objectif pour l'exercice 2002-2003 sera la mise en œuvre du *Plan d'action pour la transformation de l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes*. Le plan a été révisé pour prendre en compte le Cadre d'action de Dakar et la contribution de l'enseignement supérieur à la réalisation de l'éducation pour tous ainsi que la réalisation de l'enseignement supérieur pour tous dans l'optique de l'apprentissage tout au long de la vie sans obstacles ni frontières. Tenant compte des besoins et des directives émanant de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de la région, le plan vise à contribuer à la transformation de l'enseignement supérieur dans le but d'en améliorer la qualité et la pertinence et à promouvoir des changements dans la société de façon à contribuer à la paix et au développement humain.

01352

Stratégie. La stratégie de l'IESALC consiste à promouvoir la formation et faciliter l'échange des connaissances nécessaires pour transformer l'enseignement supérieur. Elle sera fondée sur l'intégration de la diversité naturelle des systèmes d'enseignement supérieur tout en préservant les identités nationales et culturelles des différents systèmes, en veillant à ce que l'accès aux connaissances et leur partage soient équitables et en garantissant la pertinence et la qualité d'un enseignement supérieur pour tous. La lutte contre les inégalités dans le domaine de l'éducation sera l'un des axes de la stratégie de l'Institut, de

même que l'utilisation des technologies numériques de l'information et de la communication. Des conceptions des méthodes et des pratiques modernes de gestion, fondées sur une évaluation et une accréditation fiables des établissements d'enseignement supérieur, devraient aussi être à la base de cette transformation. Pour mettre en œuvre cette stratégie, le programme de l'Institut sera organisé autour de quatre grands axes : (i) *un enseignement supérieur pour tous de qualité tout au long de la vie* ; (ii) *l'enseignement supérieur pour un développement humain et social durable* ; (iii) *la gestion de l'enseignement supérieur* et (iv) *la réorientation de la coopération internationale*. Le Forum de l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes garantira la souplesse dans l'organisation et le coparrainage des séminaires, conférences et ateliers. L'Institut continuera d'assurer le secrétariat de la Convention régionale sur la reconnaissance des études, des titres et des diplômes et favorisera la mobilité académique dans la région.

01353

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Soutien des activités de recherche, de planification, de gestion d'évaluation, de formation et d'élaboration des politiques grâce aux réseaux régionaux et aux accords de coopération entre établissements d'enseignement supérieur aux niveaux sous-régional et régional.
- ◆ Contribution d'un groupe d'évaluateurs, chercheurs et directeurs d'établissements d'enseignement supérieur qualifiés à l'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'enseignement supérieur dans la région.
- ◆ Élaboration des bases conceptuelles et méthodologiques de l'élaboration et de la mise en œuvre de nouveaux modèles pour la recherche, l'enseignement, l'apprentissage, la gestion et la formulation des politiques dans l'enseignement supérieur, reposant sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- ◆ Diffusion des résultats des recherches et des projets de coopération technique dans des publications périodiques ou occasionnelles.
- ◆ Amélioration de la fiabilité et de la transparence des processus d'évaluation et d'accréditation par des mesures destinées à promouvoir l'évaluation et l'accréditation des programmes.
- ◆ Mise au point de nouveaux modèles de systèmes de gestion institutionnelle contribuant à la formation des dirigeants, des gestionnaires et des décideurs.
- ◆ Évaluation, renforcement et extension du programme UNITWIN/chaires et réseaux UNESCO visant à établir un système de suivi permanent pour l'évaluation et la coordination des chaires et des réseaux concernant le développement de l'enseignement supérieur dans la région.

Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique

0136

Allocation financière : 1 200 000 \$
Ressources extrabudgétaires : 3 000 000 \$

01360

La Conférence générale,

Prenant note du rapport de l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) pour l'exercice biennal 2000-2001,

Tenant compte des besoins des pays en développement d'Afrique s'agissant de renforcer et d'améliorer leurs capacités de développement et de réforme de l'éducation,

1. *Prie* le Conseil d'administration de l'IIRCA, conformément aux statuts de l'Institut et à la présente résolution, lorsqu'il approuvera le budget de l'Institut pour 2002-2003, de :
 - a) renforcer les capacités nationales en matière de formation des enseignants et dans d'autres domaines du développement de l'éducation en Afrique ;

- b) renforcer l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation selon des modalités économiques et adaptées aux ressources des utilisateurs ;
 - c) relier plus étroitement le développement de l'éducation à la planification et au développement économiques en Afrique et, à cet effet, coopérer avec les organisations régionales et sous-régionales compétentes (par exemple l'OUA et la SADC) ;
 - d) créer en Afrique des réseaux d'établissements pour faciliter l'échange de compétences et d'expériences ;
2. *Invite* le Conseil d'administration à veiller à harmoniser les orientations et les activités de l'IIRCA avec les stratégies et les objectifs pertinents du programme relatif à l'éducation ;
 3. *Autorise* le Directeur général à aider l'Institut en lui accordant une allocation financière de 1 200 000 dollars au titre du grand programme I ;
 4. *Exprime sa gratitude* aux États membres et aux organisations qui ont soutenu la création de l'Institut et ses programmes ;
 5. *Demande instamment* aux États membres de renouveler, en les accroissant, leurs contributions volontaires, afin que l'IIRCA puisse contribuer à l'amélioration effective des établissements de formation des enseignants et autres institutions éducatives en Afrique.

01361

Antécédents. L'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) a été créé par la Conférence générale à sa 30^e session, en 1999. Il s'occupe de créer des réseaux d'établissements de formation des enseignants en Afrique, d'offrir au personnel des établissements de formation des enseignants des cours de perfectionnement diplômants ou non diplômants et des institutions apparentées combinant éducation à distance et cours intensifs et, enfin, d'équiper de bibliothèques électroniques les établissements de formation des enseignants. L'Institut fournit un appui professionnel et technique au programme de la Décennie de l'éducation proclamée par l'Organisation de l'unité africaine. Sa contribution à la mise en œuvre du Cadre d'action de Dakar porte à la fois sur la formation initiale des enseignants et sur leur formation en cours de service.

01362

Stratégie. Afin d'aider à augmenter les effectifs et à améliorer la qualité des enseignants de la région, la stratégie de l'Institut pour le prochain exercice vise à renforcer les capacités nationales dans le domaine de la formation des enseignants ainsi que dans d'autres domaines du développement de l'éducation en Afrique. A cet effet, il s'emploiera à renforcer l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation selon des modalités économiques et adaptées aux ressources des utilisateurs. L'Institut encouragera également les États membres à relier plus étroitement le développement de l'éducation à la planification et au développement économique en Afrique. Il favorisera l'établissement de réseaux d'institutions en Afrique pour faciliter l'échange de compétences et d'expériences, et apportera un soutien au programme de la Décennie de l'éducation proclamée par l'Organisation de l'unité africaine. En collaboration avec le Secrétariat au Siège et les bureaux hors Siège, ainsi qu'avec d'autres instituts de l'UNESCO, l'IIRCA établira des réseaux d'établissements de formation des enseignants et offrira des cours de perfectionnement au personnel de ces établissements et des institutions apparentées. Il apportera son soutien à la mise au point de bibliothèques électroniques notamment sur CD-ROM et cassettes vidéo. Il aidera les États membres à élaborer des stratégies et des programmes pour la mise en œuvre du suivi de Dakar.

01363

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Mise en place d'un réseau d'institutions associées qui seront les principales bénéficiaires du programme de renforcement des capacités de l'IIRCA.
- ◆ Organisation de programmes diplômants d'éducation à distance à l'intention de 170 spécialistes africains de l'éducation, ainsi que de cours de brève durée destinés à 360 spécialistes.
- ◆ Création de 12 bibliothèques électroniques sur CD-ROM et production de 12 cassettes vidéo à l'usage des formateurs d'enseignants et des enseignants.
- ◆ Développement et renforcement du programme d'enseignement primaire à plusieurs niveaux.
- ◆ Élaboration de stratégies et de programmes d'éducation à l'intention des populations nomades.

- ◆ Mise en place d'un programme d'amélioration de l'évaluation des sciences et des mathématiques dans les États membres africains, aux niveaux de l'enseignement primaire et du premier cycle de l'enseignement secondaire.
- ◆ Mise en place d'un programme de recherche, développement et formation reliant le développement de l'éducation au développement économique.
- ◆ Soutien au programme et aux réunions de la Décennie de l'éducation proclamée par l'OUA.

Projets relatifs aux thèmes transversaux

0140

Budget ordinaire

- Activités : 1 865 000 \$
- Décentralisation : 83,0 %

01400

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action figurant ci-après afin d'exécuter les projets relatifs aux deux thèmes transversaux : *L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté et La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir* ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 1 865 000 dollars pour les coûts de programme.

01401

Les projets décrits ci-après et les prévisions budgétaires correspondantes ont été rattachées au grand programme I compte tenu du fait que leur thème principal et leur orientation se rapportent à l'éducation. Ils ont été conçus de manière intersectorielle et interdisciplinaire par des équipes associant, pour chaque projet, au moins trois secteurs et/ou bureaux hors Siège. Des dispositions particulières seront prises en ce qui concerne l'administration de ces projets. Les membres de chacune des équipes intersectorielles en planifieront et exécuteront conjointement les activités de fond. Une récapitulation de tous les projets se rapportant aux deux thèmes transversaux est fournie à la fin du Titre II.A (paragraphe 07001).

◆ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté

01410

Budget ordinaire

- Activités : 595 000 \$
- Décentralisation : 86,6 %

Enseignement scientifique, technique et professionnel destiné aux filles : les établissements scolaires, catalyseurs locaux de l'autonomisation des filles et de la réduction de la pauvreté

01411

Budget ordinaire

- Activités : 200 000 \$

Objectifs. Renforcer, dans les pays en développement, les capacités scientifiques et technologiques des filles par une formation professionnelle sexospécifique qui leur permette d'acquérir des savoirs et des savoir-faire appropriés afin d'avoir accès au travail et d'améliorer leurs conditions de vie ; aider, par des mesures novatrices, les planificateurs de l'éducation et les enseignants et établir, à l'intention des responsables de l'élaboration des politiques, des principes directeurs visant à faire plus largement bénéficier les filles des enseignements scientifique, technique et professionnel, en se fondant sur une évaluation de l'expérience d'écoles modèles sélectionnées d'Afrique de l'Est et d'Asie du Sud et du Sud-Est.

Résultats escomptés. Formation avancée de planificateurs de l'éducation et d'enseignants et cours d'enseignement scientifique, technique et professionnel dispensés à au moins 200 filles, qui auront ainsi accédé à des emplois appropriés ; publication et diffusion des résultats de la recherche et de principes directeurs pour l'élaboration de politiques ; acquisition par des planificateurs de l'éducation et des enseignants d'une formation avancée aux concepts et aux méthodes des enseignements scientifique, technique et professionnel et à leurs applications ; publication des recherches effectuées dans les pays cibles sur l'efficacité, l'impact et la pertinence pédagogique du projet ; élaboration à l'intention des décideurs, de principes directeurs en vue de la définition de politiques de l'enseignement scientifique, technique et professionnel qui mettent à profit les résultats et les études de suivi du projet.

Rompre le cercle vicieux de la pauvreté des femmes : autonomiser les adolescentes pour qu'elles soient des agents de transformation sociale en Asie du Sud

01412

Budget ordinaire

● Activités : 395 000 \$

Objectifs. Déclencher un processus d'amélioration des conditions de vie des femmes pauvres par un large éventail d'activités et en prônant une définition propice des politiques ; viser en particulier les adolescentes sans ressources qui comptent parmi les groupes les plus vulnérables et ont besoin qu'on leur donne les moyens potentiels d'améliorer leurs chances dans l'existence et de contribuer aux processus de transformation de la société. La première phase du projet sera consacrée à la mise en place des mécanismes d'interaction entre ses différents éléments et au lancement des activités. La deuxième phase sera axée sur les activités d'apprentissage et d'échange, la promotion de la définition de politiques appropriées, la diffusion de l'information et l'évaluation.

Résultats escomptés. Amélioration des moyens d'existence des adolescentes ; accroissement de leurs possibilités d'accéder à un travail salarié ou indépendant ; création de centres d'éducation communautaire durables ; sensibilisation des populations des communautés locales concernées ; réalisation d'une percée majeure dans la conception et la mise en œuvre de programmes intégrés de renforcement des capacités destinés à autonomiser les jeunes femmes.

♦ **La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir**

01420

| | |
|----------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 1 270 000 \$ |
| ● Décentralisation : | 81,3 % |

Application de la télédétection à la gestion intégrée des écosystèmes et des ressources en eau en Afrique

01421

| | |
|------------------|------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 400 000 \$ |

Objectifs. Mettre au point et tester une procédure qui permettra aux pays africains d'avoir accès aux données satellitaires, aux technologies de l'information et de la communication, y compris l'Internet, et aux systèmes d'information géographique et de les utiliser pour surveiller, évaluer et gérer les écosystèmes et les ressources en eau ; promouvoir la sauvegarde de la biodiversité afin de favoriser le développement durable et de contribuer à réduire la pauvreté. Le projet : (i) comprendra des activités de recherche scientifique, d'enseignement et de formation ; (ii) mettra à contribution les chaires et réseaux UNESCO, les centres spécialisés et d'autres partenaires ; et (iii) renforcera l'information des communautés concernées (en particulier grâce aux médias communautaires).

Résultats escomptés. Utilisation des données de la télédétection pour établir des séries de cartes des ressources en eau, des écosystèmes et des ressources associées extrêmement vulnérables à l'intention des populations et des décideurs locaux ; mise au point d'un nouveau module du programme de télédétection BILKO de l'UNESCO concernant la formation relative aux écosystèmes et ressources associées vulnérables, notamment les ressources en eau et les zones côtières ; élaboration d'un CD-ROM sur les informations fournies par la télédétection qui présentent un intérêt d'ordre environnemental pour les communautés locales ; utilisation accrue de ces systèmes d'information, notamment accès des usagers aux sites Web, amélioration des systèmes et des moyens d'information traditionnels.

Mise en place à l'aide des TIC de communautés d'apprentissage ouvertes pour favoriser l'équité entre hommes et femmes

01422

| | |
|------------------|------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 200 000 \$ |

Objectifs. Procéder à l'évaluation et à l'analyse comparative des besoins d'éducation propres à chaque sexe et des incidences des TIC pour le développement communautaire et l'éducation permanente dans des communautés africaines sélectionnées ; mettre au point, aux fins du développement communautaire et de l'éducation permanente, des mallettes d'application des TIC réalisées localement et tenant compte des différences socioculturelles entre les sexes, qui servent à promouvoir l'équité entre hommes et femmes et se fondent sur l'expérience, le savoir, la créativité culturelle et les besoins éducatifs locaux ; diffuser les connaissances et expériences relatives à la création de communautés d'apprentissage ouvertes aux niveaux local, national, régional et mondial.

Résultats escomptés. Mise au point locale, essai et diffusion de mallettes d'application des TIC dans certains domaines d'apprentissage au contenu modulé selon le sexe, en vue de promouvoir le développement local, l'éducation permanente et l'équité entre hommes et femmes ; mise en route effective d'activités de développement communautaire et d'éducation permanente s'appuyant sur les TIC dans les communautés sélectionnées ; raccordement de communautés locales à des réseaux d'échanges électroniques sur la problématique hommes-femmes, le développement, la gouvernance et l'éducation permanente ; établissement et diffusion d'un document de référence, contenant notamment les enseignements tirés du projet et des recommandations, sur la transformation d'installations éducatives et de centres multimédias en communautés d'apprentissage ouvertes favorisant l'équité entre les sexes et le développement.

Base de connaissances destinée aux décideurs concernant l'enseignement supérieur ouvert et à distance

01423

Budget ordinaire

● Activités : 275 000 \$

Objectifs. Créer une base de connaissances dynamique sur les options et pratiques optimales en matière d'éducation ouverte et à distance (concernant le contenu de cette éducation, son accessibilité, les mécanismes d'assurance-qualité et l'utilisation des technologies d'enseignement ouvert et à distance) ; renforcer les capacités des responsables de l'élaboration des politiques et des décideurs dans le cadre des réseaux régionaux afin de promouvoir des outils d'enseignement ouvert et à distance de qualité, qui soient accessibles et tiennent compte des besoins socio-économiques régionaux.

Résultats escomptés. Création d'un système permanent de mise à jour et de gestion de l'information sur les possibilités d'éducation ouverte et à distance au niveau supérieur dans les pays en développement et les pays en transition (disponible en version électronique et sur papier) ; développement, grâce à une mise en réseau interrégional, de la capacité des décideurs d'évaluer la qualité et l'accessibilité des options d'éducation ouverte et à distance compte tenu des priorités régionales.

Utilisation des TIC pour la formation de prestataires de services d'éducation de base en vue du développement social

01424

Budget ordinaire

● Activités : 395 000 \$

Objectifs. Dans le cadre du suivi de la Conférence de Dakar, renforcer les ressources humaines et les capacités locales, en particulier celles des enseignants et autres prestataires de services d'éducation de base, afin de répondre aux besoins éducatifs essentiels des familles, des femmes, des jeunes et des minorités ethniques ; des activités seront menées en Asie et en Afrique.

Résultats escomptés. Établissement de modules de formation/matériels d'apprentissage multimédia, création d'une base d'informations fondée sur les TIC et de programmes de formation faisant appel à ces technologies ; création de divers outils incluant de nouveaux prototypes de modules d'enseignement et des modules ayant subi des adaptations techniques, production de CD-ROM, de vidéo/audiogrammes et de contenus destinés à la consultation en ligne ; large utilisation et adaptation par les praticiens et les apprenants, dans différents contextes d'apprentissage, d'une base de données sur les matériels éducatifs faisant appel aux TIC ; formation de décideurs, de spécialistes, de praticiens et d'élèves et notamment participation accrue des femmes, des jeunes et des minorités au développement social.

Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires

01501

Dans le cadre du grand programme I, l'UNESCO continuera de renforcer ses partenariats avec des institutions multilatérales et bilatérales et avec des donateurs, publics et privés, en vue de développer et de mettre en œuvre ses programmes dans des domaines prioritaires, en particulier l'éducation de base. L'accent sera mis sur les besoins des PMA, de l'Afrique, des neuf pays à forte population, des pays en transition et des pays en situation d'urgence. Dans toute la mesure du possible, un lien sera établi entre ces actions et les activités du Programme ordinaire ou les réseaux sous-régionaux afin d'assurer la durabilité des résultats des projets et de les intégrer aux activités principales dans le domaine de l'éducation.

01502

Le Cadre d'action adopté par le Forum mondial sur l'éducation à Dakar (avril 2000) a permis de reconduire les partenariats en faveur de l'éducation pour tous. Le Directeur général lancera des initiatives pour mobiliser des fonds supplémentaires auprès d'organismes internationaux et de donateurs bilatéraux y compris des organisations intergouvernementales et mécanismes régionaux (OEA, OEI, ISESCO, ALECSO, ADEA, par exemple). Une aide provenant de contributions volontaires et d'autres sources de financement sera recherchée afin d'étendre les possibilités d'apprentissage aux enfants et aux jeunes défavorisés, en particulier les enfants des rues et les enfants qui travaillent, et aux populations victimes de l'extrême pauvreté et de l'exclusion. De même, la coopération avec des institutions compétentes (HCR, UNICEF, par exemple) sera renforcée afin de fournir une aide à la re-scolarisation et la réadaptation des réfugiés, des personnes déplacées ou se trouvant dans des situations postconflituelles, une attention particulière étant portée au développement des capacités des États membres intéressés.

01503

Une aide accrue des institutions partenaires et de sources de financement extrabudgétaires sera recherchée pour assurer la rénovation et l'extension de l'enseignement secondaire, l'accent étant mis en particulier sur l'enseignement scientifique et technologique, l'éducation préventive contre l'abus des drogues et le VIH/sida. Une attention particulière continuera d'être portée au suivi du deuxième Congrès international sur l'enseignement technique et professionnel (Séoul, 1999). Les accords de coopération avec des partenaires tels que l'ONUSIDA (éducation pour la prévention du VIH/sida), le PNUCID (éducation préventive contre l'abus des drogues), le FNUAP (éducation et information en matière de population) seront renforcés. En collaboration avec des institutions multilatérales et bilatérales, l'UNESCO continuera d'aider les pays qui en exprimeront le souhait à entreprendre la réforme ou la restructuration de leurs systèmes éducatifs compte tenu des engagements pris à Dakar. L'effort particulier déployé pour rechercher des ressources extrabudgétaires permettant d'assurer le suivi de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur et, en particulier, le financement de chaires UNESCO et de réseaux UNITWIN sera intensifié.

01504

Les activités de coopération pour le développement (qui consistent à lancer de nouveaux projets en procédant notamment à une évaluation sectorielle, à l'identification des projets, à des études de faisabilité et à d'autres activités génératrices de projets telles que le conseil politique aux États membres pour élaborer des programmes de développement ou participer à des tables rondes de donateurs afin d'obtenir un financement pour ces programmes, etc.) se poursuivront. La formation à l'identification, la formulation et la gestion des projets continuera d'être une priorité. Dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) et des Bilans communs de pays (CCA), l'UNESCO, en collaboration avec ses partenaires multilatéraux et bilatéraux pour le développement, contribuera à répondre aux besoins nationaux de développement en mettant au point des programmes coordonnés — voire conjoints — d'investissement par programme et/ou secteur.

01505

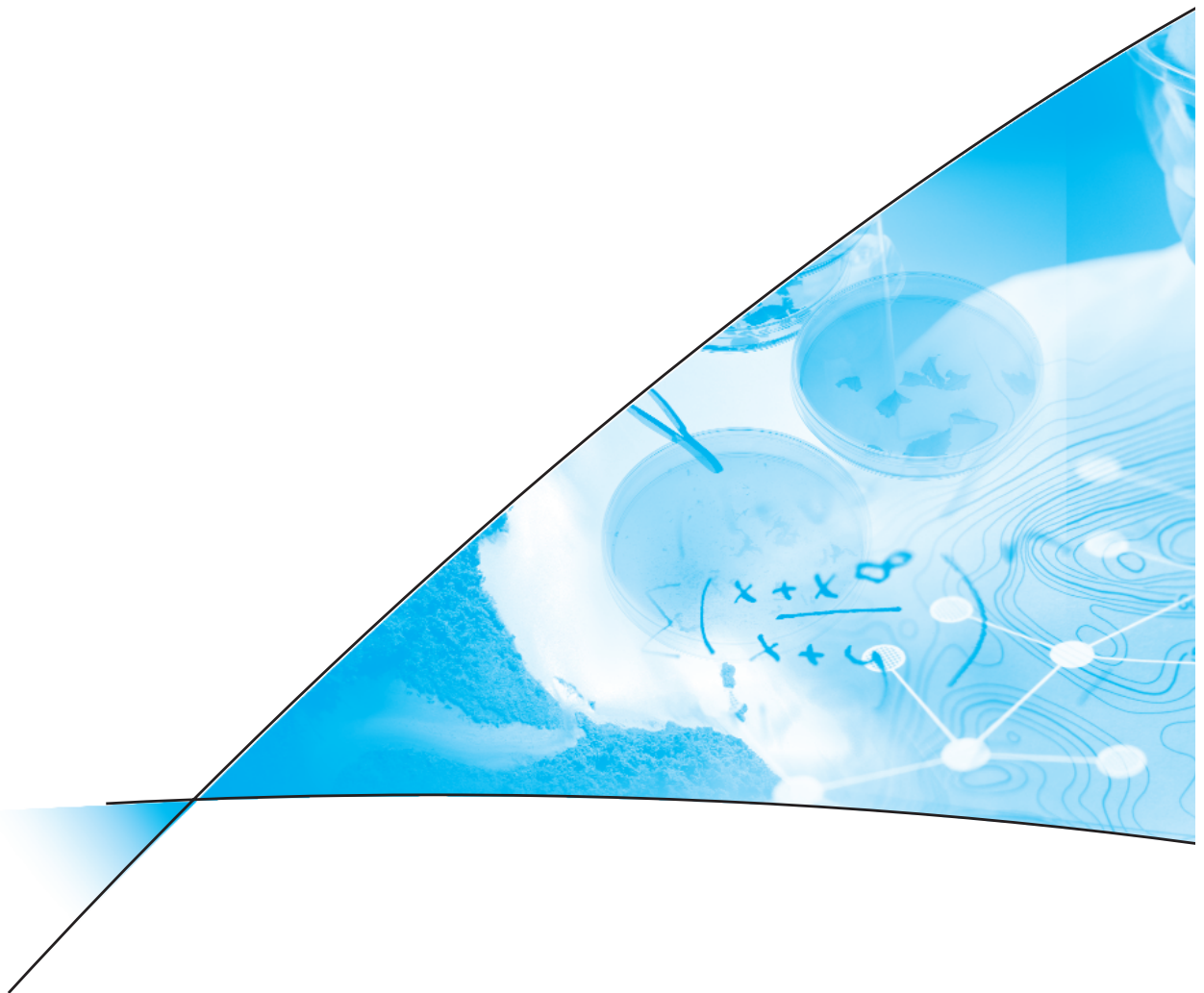
Les instituts de l'UNESCO pour l'éducation qui jouissent d'une autonomie fonctionnelle négocieront directement avec les États membres et les sources de financement extrabudgétaires concernées l'obtention des contributions volontaires et d'une aide liée aux projets pour la mise en œuvre de leurs programmes et budgets.



Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture

Grand programme II

Sciences exactes et naturelles



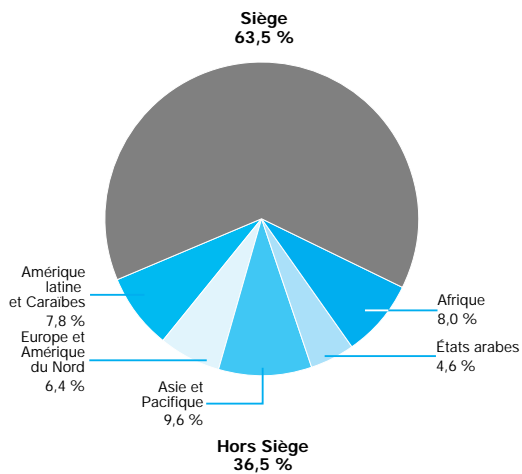
GRAND PROGRAMME II

Sciences exactes et naturelles

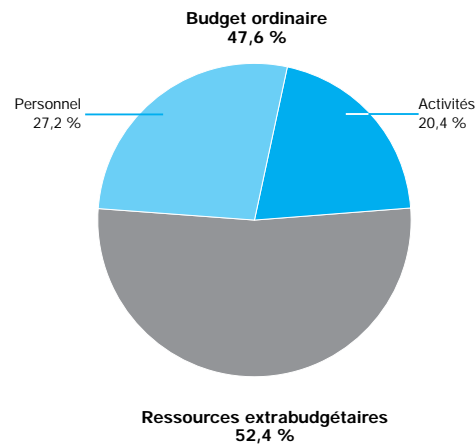
02001

| | Budget ordinaire | | | | | Total des crédits proposés | Ressources extra-budgétaires 2002-2003 |
|--------------------------------------|---------------------------|------------------------------|---|--------------|------------------|----------------------------|--|
| | 2000-2001 | 2002-2003 | | | | | |
| | 30 C/5 approuvé et ajusté | 31 C/5 aux prix de 2000-2001 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | Réévaluation | | |
| | \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ |
| Activités | 22 325 000 | 20 774 400 | (1 550 600) | (6,9) | 754 600 | 21 529 000 | 56 000 000 |
| Personnel | 29 747 600 | 27 685 700 | (2 061 900) | (6,9) | 1 360 200 | 29 045 900 | - |
| Siège - Coûts indirects de programme | 300 900 | 290 400 | (10 500) | (3,5) | 10 500 | 300 900 | - |
| Total, Grand programme II | 52 373 500 | 48 750 500 | (3 623 000) | (6,9) | 2 125 300 | 50 875 800 | 56 000 000 |

DÉCENTRALISATION DES ACTIVITÉS

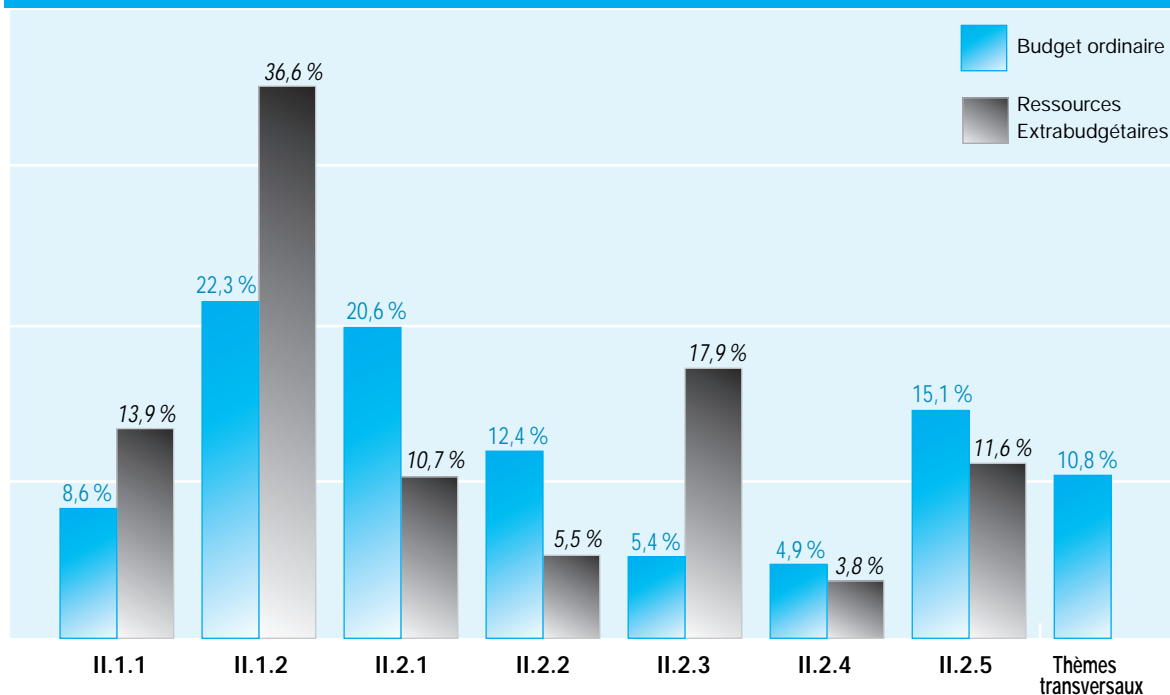


RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES RESSOURCES



| Grand programme II | Budget ordinaire | Ressources extra-budgétaires |
|--|-------------------|------------------------------|
| | \$ | \$ |
| Programme II.1 Science et technologie : renforcement des capacités et gestion | | |
| Sous-programme II.1.1 Suivi de la Conférence mondiale sur la science : formulation de politiques et enseignement scientifique | 1 852 000 | 7 800 000 |
| Sous-programme II.1.2 Renforcement des capacités dans le domaine de la science et de la technologie | 4 793 300 | 20 500 000 |
| Total, Programme II.1 | 6 645 300 | 28 300 000 |
| Programme II.2 Sciences, environnement et développement durable | | |
| Sous-programme II.2.1 L'eau - phénomènes d'interaction : systèmes menacés et grands problèmes sociaux | 4 427 200 | 6 000 000 |
| Sous-programme II.2.2 Sciences de l'environnement | 2 672 100 | 3 100 000 |
| Sous-programme II.2.3 Coopération en sciences de la terre et atténuation des risques naturels | 1 158 800 | 10 000 000 |
| Sous-programme II.2.4 Vers des conditions d'existence viable dans les régions côtières et les petites îles | 1 046 700 | 2 100 000 |
| Sous-programme II.2.5 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO | 3 243 900 | 6 500 000 |
| Total, Programme II.2 | 12 548 700 | 27 700 000 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | | |
| ♦ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté | 1 665 000 | - |
| ♦ La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir | 670 000 | - |
| Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux | 2 335 000 | - |
| 31 C/5 - Total activités, Grand programme II | 21 529 000 | 56 000 000 |

RÉPARTITION DES CRÉDITS DU BUDGET ORDINAIRE ET DES RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES ALLOUÉS AUX ACTIVITÉS



Sciences exactes et naturelles

02003 Relever le défi du développement durable est peut-être une des tâches les plus redoutables qu'il faudra accomplir au XXI^e siècle et c'est aussi une tâche qui exigera de profonds changements de nos modes de pensée et d'action. Comme l'ont relevé les participants à la Conférence mondiale sur la science (CMS) (Budapest, Hongrie, 26 juin - 1^{er} juillet 1999), cette nouvelle donne a d'importantes incidences pour la science qui devra faire face à des problèmes de plus en plus complexes, surmonter les cloisons traditionnelles entre disciplines, concevoir des recherches ayant une portée pratique, repenser l'éducation à tous les niveaux, communiquer l'information scientifique à des groupes d'utilisateurs qui ne sont pas des techniciens. Surtout, il faudra s'employer avec détermination à réduire l'écart grandissant entre ceux qui ont accès à la science et ceux qui en sont privés, et il faudra que la science apporte un plus grand concours au processus de formulation des politiques, aussi bien qualitativement que quantitativement. Un des besoins les plus pressants est celui de l'intégration et de la diffusion des connaissances de manière qu'elles puissent être appliquées à la solution des problèmes du « monde réel ».

02004 Pour dégager une attitude cohérente et commune face aux problèmes de la mondialisation et aux perspectives qu'elle ouvre, tous les programmes scientifiques de l'UNESCO articuleront leurs efforts sur les conclusions de la CMS, souvent en coopération avec les programmes des sciences sociales, en vue essentiellement :

- ◆ de contribuer à l'avènement d'une société du savoir et de renforcer les capacités scientifiques et technologiques nationales, en mettant à profit les possibilités offertes par les TIC ;
- ◆ de promouvoir et de renforcer les systèmes mondiaux d'observation de la Terre, les bases de données géo-référencées et les indicateurs pertinents, condition indispensable pour mieux comprendre les systèmes écologiques, établir des évaluations et des prévisions les concernant et en améliorer la gestion ;
- ◆ d'élaborer des systèmes intégrés d'aide à la décision qui permettent d'apporter en temps utile une réponse concrète à des problèmes d'environnement et de développement complexes ;
- ◆ de définir des méthodes de prévention et de résolution des conflits portant sur les ressources naturelles.

02005 De graves menaces pèsent sur les ressources en eau et les écosystèmes qui leur sont liés. La constitution de bases de connaissances appropriées pour la sécurité de l'eau au XXI^e siècle est une tâche essentielle qui requiert aussi une coopération interdisciplinaire entre tous les programmes traitant de questions d'environnement et de développement. C'est pour cette raison que le Directeur général et le Conseil exécutif ont choisi de faire de cette question la priorité principale du grand programme II, en augmentant de 30 % les crédits qu'il est proposé d'allouer à cet effet par rapport au 30 C/5 approuvé.

02006 Pour leur part, le PHI et le MAB contribueront à la sécurité de l'eau au XXI^e siècle en encourageant les pouvoirs publics à prendre des décisions scientifiquement justifiées en vue d'une utilisation durable de l'eau douce ainsi que des écosystèmes et des ressources de biodiversité connexes.

02007 Il est désormais généralement reconnu qu'il est temps et même urgent de s'attaquer aux problèmes liés à l'eau douce. De fait, l'Assemblée générale des Nations Unies vient de proclamer 2003 Année internationale de l'eau douce ; une série de consultations régionales et mondiales seront organisées à cette occasion afin de promouvoir la sensibilisation à ces questions à divers échelons. Le lancement en 2003 du premier *Rapport sur la mise en valeur de l'eau dans le monde*, établi sous l'égide de l'UNESCO par 23 institutions du système des Nations Unies, qui représentera le principal fruit du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau, marquera un temps fort dans les activités de célébration de l'Année.

Programme II.1

Stratégie à moyen terme, paragraphes 109-118

Science et technologie : renforcement des capacités et gestion

02100

| | |
|----------------------|---------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités : | 6 645 300 \$ |
| • Décentralisation : | 37,6 % |
| Extrabudgétaire : | 28 300 000 \$ |

Le programme II.1 « Science et technologie : renforcement des capacités et gestion » est consacré au suivi de la Conférence mondiale sur la science (Budapest, 1999), l'élaboration de politiques nationales de S-T et d'une législation pertinente pour promouvoir le développement des ressources humaines et institutionnelles nécessaires en S-T dans les pays en développement et les pays en transition, à renforcer l'enseignement des sciences (en collaboration avec le grand programme I), à améliorer l'enseignement supérieur, à renforcer les capacités nationales de recherche et à développer la coopération régionale et internationale dans le domaine des mathématiques, de la physique, de la chimie, de la biologie, des biotechnologies et des sciences de l'ingénieur. L'accent sera mis sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans tous les programmes et politiques de S-T au niveau national. Les efforts tendant à promouvoir les énergies renouvelables seront poursuivis dans le cadre du Programme solaire mondial.

II.1.1 Suivi de la Conférence mondiale sur la science : formulation de politiques et enseignement scientifique

0211

| | |
|----------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités : | 1 852 000 \$ |
| • Décentralisation : | 10,5 % |
| Extrabudgétaire : | 7 800 000 \$ |

02110

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action figurant ci-après afin :
 - (i) d'assurer un suivi efficace de la Conférence mondiale sur la science (CMS) en encourageant la constitution de partenariats nationaux, régionaux et internationaux et la mise en œuvre des recommandations de la CMS dans le cadre des activités de l'ensemble du programme des sciences exactes et naturelles et des domaines concernés des autres programmes, une attention particulière étant accordée à la dimension régionale du développement scientifique ;

- (ii) d'aider les États membres à élaborer des politiques et des plans en matière de science et de technologie et à mettre en œuvre ces stratégies en forgeant des partenariats nationaux, régionaux et internationaux ;
 - (iii) d'aider les États membres à améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement scientifique et technologique à tous les niveaux grâce à un programme d'action cohérent et intégré ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 1 852 000 dollars pour les coûts de programme, de 3 728 400 dollars pour les dépenses de personnel et de 29 000 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Antécédents. La Conférence mondiale sur la science (CMS) a offert aux grands partenaires de l'effort scientifique une occasion unique de discuter des modalités selon lesquelles il convient de poursuivre — et de soutenir — l'activité scientifique afin de mieux répondre aux attentes de la société et de relever les défis du développement. A sa 30^e session, la Conférence générale a engagé l'UNESCO à donner suite, dans le cadre de ses programmes relatifs à la science, aux recommandations et déclarations d'intention contenues dans les documents principaux adoptés par la CMS, à savoir la *Déclaration sur la science et l'utilisation du savoir scientifique* et l'*Agenda pour la science — Cadre d'action*. Le programme pour 2000-2001 a été réorienté en conséquence en attendant que des dispositions plus amples soient prises par l'Organisation pour l'exercice suivant.

Comme l'y invite l'*Agenda pour la science*, l'UNESCO fait aussi fonction de centre d'échange d'information pour le suivi de cette conférence et de promoteur d'initiatives de partenariat scientifique international, notamment en coopération avec le Conseil international pour la science (CIUS).

La CMS a recommandé d'adopter des politiques nationales qui prévoient un appui constant et à long terme à la S-T aux fins suivantes : renforcement du potentiel humain et développement des infrastructures, intégration de la science dans la culture nationale, et promotion de l'enseignement des sciences et des capacités d'innovation technologique, en tenant dûment compte des préoccupations éthiques. Pour donner suite à cette recommandation, l'UNESCO a pris des dispositions pour assumer le rôle de chef de file qui lui incombe, notamment en ce qui concerne l'action normative, dans le domaine des politiques touchant à la science, à la technologie et à l'innovation. L'objectif général est de forger les compétences nécessaires à une gestion de la science et de la technologie qui soit au service du développement, en veillant à associer les femmes et les jeunes au développement scientifique et technologique.

Stratégie. Tous les programmes de l'Organisation relevant des sciences exactes et naturelles décrits ci-dessous s'inscrivent dans le cadre du suivi de la CMS, l'accent étant mis sur le renforcement des capacités scientifiques, le développement du partenariat international, la mise en réseau, une plus grande interdisciplinarité, l'accès équitable aux carrières scientifiques pour les hommes et les femmes et les dimensions éthiques de la recherche scientifique.

En collaboration avec le CIUS, l'UNESCO s'acquittera scrupuleusement des fonctions de centre d'échange d'information et de surveillance du suivi qui lui sont confiées et ne ménagera aucun effort pour encourager les États membres, les autres institutions du système des Nations Unies, les organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales qui sont ses partenaires, la communauté scientifique et le secteur privé à coopérer afin que les engagements pris à Budapest soient tenus.

Au cours de la mise en œuvre de l'effort scientifique et technologique, les gouvernements sont de plus en plus amenés à former des partenariats avec le secteur privé, les institutions universitaires et les organisations non gouvernementales. Cette évolution exige une réelle collaboration entre les parties prenantes du système d'innovation afin que l'effort global de S-T soit à la mesure des défis nationaux, régionaux et mondiaux.

Dans le contexte de la mondialisation et du passage à l'économie de marché, le besoin de se doter des capacités nécessaires pour gérer le progrès technique de manière transparente et responsable est immense. Les systèmes de S-T devront se montrer à la hauteur de ce défi. Les jeunes scientifiques devront être pleinement associés à l'élaboration des politiques nationales en matière de science, de technologie et d'innovation, car ils représentent la communauté scientifique nationale et internationale de demain. De

même conformément aux recommandations des conférences de Rio, de Beijing et de Budapest, il faudra donner aux femmes et aux jeunes filles les moyens de participer pleinement à tous les aspects de l'activité scientifique et technologique et de jouer un rôle actif dans le processus de transformation socio-économique.

En conséquence, les objectifs de l'axe d'action sont les suivants : développement des capacités humaines et institutionnelles chargées, aux niveaux national et sous-régional, de gérer l'utilisation des ressources de S-T aux fins du développement socio-économique et de l'édification de la paix ; promotion des réformes des systèmes nationaux et régionaux de science, de technologie et d'innovation par la fourniture d'avis consultatifs et d'une assistance technique ; renforcement des partenariats université/industrie/gouvernement ; contribution à la lutte contre la pauvreté, notamment chez les femmes en facilitant l'accès de celles-ci à l'enseignement de la S-T et aux innovations technologiques ; soutien à la participation des jeunes scientifiques à tous les aspects de l'activité de S-T ; promotion de la coopération internationale dans le domaine de la gouvernance de la S-T, notamment par le biais des réseaux et de l'établissement de statistiques et d'indicateurs de S-T.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Recensement et diffusion de données d'expérience, d'informations et des « meilleures pratiques » concernant plus de 100 activités organisées pour répondre aux besoins nationaux et régionaux dans le cadre d'un programme de partenariat élargi pour le suivi de la CMS.
- ◆ Large diffusion d'informations sur les programmes et projets nationaux visant à dynamiser les politiques scientifiques et technologiques, grâce à la publication régulière du bulletin d'information électronique de la CMS.
- ◆ Aux termes d'un nouvel accord-cadre UNESCO-CIUS pour 2002-2007, exécution conjointe de plus de 50 activités transdisciplinaires portant sur le renforcement des capacités, l'accès à l'information scientifique, la promotion de la recherche fondamentale et la protection de l'environnement.
- ◆ Promotion de l'excellence en matière de recherche scientifique dans les pays en développement grâce au renforcement de la coopération avec l'Académie des sciences du tiers monde, le CIUS et d'autres partenaires.
- ◆ Fourniture de divers avis consultatifs aux États membres et aux partenaires intergouvernementaux et non gouvernementaux sur des possibilités liées au suivi de la CMS.
- ◆ Renforcement des capacités nationales de formulation de politiques et de gestion en matière de science et de technologie dans une dizaine de pays en développement, par l'échange d'informations, la fourniture d'avis consultatifs en amont et la constitution de réseaux.
- ◆ Préparation d'une évaluation du suivi de la CMS en 2004 (Budapest + 5).
- ◆ Définition, en étroite coopération avec SHS, de principes directeurs à l'intention des décideurs et des législateurs sur la formulation de politiques et de législations relatives à la science et à la technologie.
- ◆ Élaboration de plans de S-T et de programmes d'investissement dans dix pays, en collaboration avec les banques de développement et les organismes donateurs, l'accent étant mis sur la lutte contre la pauvreté.
- ◆ Promotion de l'accès des femmes à l'enseignement et à la formation scientifiques et technologiques grâce à la création de deux nouvelles chaires UNESCO en Asie et dans les États arabes et à l'apport d'un soutien aux réseaux existants de femmes scientifiques en Afrique.

D'autres activités, visant à apporter un soutien plus large à la formulation de politiques dans les pays les moins avancés et les pays à économie en transition, à la constitution d'alliances entre les gouvernements, l'industrie et les milieux universitaires, et à la coopération internationale en matière de législation relative à la science, y compris les aspects éthiques, seront menées pendant l'exercice biennal, sous réserve des ressources extrabudgétaires disponibles.

Enseignement scientifique

La Conférence mondiale sur la science a invité les gouvernements, les organisations internationales et les autres partenaires à accorder la plus haute priorité à l'amélioration de **l'enseignement scientifique et technologique** à tous les niveaux, dans le cadre formel aussi bien qu'informel. Grâce à l'effort conjugué des secteurs de l'éducation et des sciences exactes et naturelles, agissant en coopération avec les OIG et ONG compétentes, un plan d'action intégré pour l'enseignement des sciences et de la technologie a commencé d'être mis au point pendant la période d'exécution du 30 C/5 ; ce plan finira d'être élaboré et sera mis en œuvre pendant l'exercice 2002-2003.

Stratégie. Le Secteur des sciences développera ses activités de formation supérieure dans le domaine des sciences fondamentales et des sciences de l'ingénieur et s'appuiera sur cet acquis pour mettre en œuvre un programme cohérent d'enseignement des sciences, en étroite partenariat avec le Secteur de l'éducation, les bureaux régionaux et les bureaux chargés d'un groupe de pays, le CIUS et les ONG internationales s'occupant d'éducation. L'action complémentaire des deux secteurs aidera les États membres à renforcer leur capacité d'améliorer la qualité, la pertinence et l'efficacité de leurs programmes d'enseignement, en faisant appel dans la mesure du possible aux TIC. L'accent sera mis sur le resserrement des liens entre l'enseignement et la recherche scientifiques, et entre l'enseignement des sciences dans le secondaire et l'enseignement de cette matière dans le supérieur, sur l'amélioration du contenu scientifique des cours et sur l'échange de ressources et de bonnes pratiques. La promotion de la vulgarisation et de la communication scientifiques complétera les activités menées dans les établissements.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Resserrement des liens entre les établissements d'enseignement secondaire et supérieur, pour une amélioration du contenu scientifique de cette matière dans le secondaire ; renforcement de la formation en cours d'emploi et des échanges de matériels didactiques, de savoir-faire et de bonnes pratiques.
- ◆ Recours accru aux TIC dans le secondaire et le supérieur à des fins d'enseignement et de démonstration scientifiques ; création, grâce à des fonds extrabudgétaires, d'universités virtuelles dans plusieurs régions.
- ◆ Participation accrue des femmes et des filles à l'enseignement des sciences et de la technologie.
- ◆ Élargissement de l'accès à l'information scientifique grâce à la formation en communication scientifique et à la promotion des outils et réseaux Internet tels que les portails et les bibliothèques virtuelles, en partenariat avec les OIG, les ONG, les sources de financement bilatérales et le secteur privé.

II.1.2 Renforcement des capacités dans le domaine de la science et de la technologie

0212

| | |
|----------------------|---------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 4 793 300 \$ |
| ● Décentralisation : | 48,1 % |
| Extrabudgétaire : | 20 500 000 \$ |

02120

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action figurant ci-après afin :
- (i) de contribuer à renforcer les capacités nationales et régionales en mathématiques, physique, chimie et dans les domaines interdisciplinaires connexes en intensifiant la coopération avec les réseaux et centres internationaux et régionaux compétents ainsi que les institutions et organismes scientifiques nationaux spécialisés, en particulier dans les pays en développement ;
 - (ii) d'aider à développer les capacités nationales et régionales endogènes de recherche dans les sciences biologiques et les biotechnologies, en coopération avec les organisations non gouvernementales et intergouvernementales, les réseaux et les centres compétents ; contribuer à la promotion de la recherche scientifique sur le sida, notamment pour favoriser l'accès aux traitements et à la mise au point d'un vaccin, en aidant les chercheurs des pays le plus concernés par l'épidémie ;
 - (iii) de favoriser le renforcement des capacités dans le domaine des sciences de l'ingénieur et de la recherche technologique et de leurs applications aux questions relatives au développement, en coopération avec les réseaux universitaires pertinents et les organisations non gouvernementales compétentes dans le domaine des sciences de l'ingénieur ;
 - (iv) de préconiser une participation pleine et entière des femmes et des jeunes filles à tous les aspects de la science et de la technologie au profit du développement durable de leur pays et d'œuvrer à la promouvoir ;
 - (v) d'encourager l'engagement des jeunes dans les activités scientifiques, et en particulier la participation effective des jeunes scientifiques à l'élaboration de la politique scientifique et à la prise de décisions dans ce domaine ;
 - (vi) de promouvoir les sources d'énergie durables et renouvelables par le biais du Programme solaire mondial 1996-2005, en favorisant les activités d'éducation, de formation et d'information qui visent à développer l'utilisation de l'énergie solaire et en aidant les États membres à élaborer et à mettre en œuvre des projets relatifs à l'utilisation des énergies renouvelables ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 4 793 300 dollars pour les coûts de programme, de 9 770 200 dollars pour les dépenses de personnel et de 75 100 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Axe d'action 1. Renforcement des capacités en mathématiques, physique et chimie

02121

| | |
|-------------------|---------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 2 078 200 \$ |
| Extrabudgétaire : | 15 000 000 \$ |

Antécédents. Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités de programme en mathématiques, physique et chimie, l'UNESCO s'est toujours efforcée d'aider les États membres dans le domaine de la formation et de la recherche en coopérant avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les réseaux et les centres compétents. Une attention particulière a été accordée aux pays en développement et en transition.

Stratégie. La formation supérieure de chercheurs, en particulier de jeunes chercheurs, de même que d'enseignants aux niveaux universitaire et préuniversitaire en chimie, mathématiques et sciences physiques sera poursuivie en collaboration très étroite avec des institutions internationales spécialisées, en particulier l'Institut « Trace-Éléments » pour l'UNESCO, le Centre international de mathématiques pures et appliquées (CIMPA) et le Centre international de physique théorique (CIPT).

La coopération sera intensifiée entre les centres liés à l'UNESCO et les centres d'excellence dans les sciences fondamentales, les sciences chimiques et l'enseignement de la chimie. Un soutien sera accordé aux olympiades sous-régionales et internationales de sciences fondamentales au moyen de l'élaboration de matériels d'enseignement. L'accent sera mis sur la chimie de l'eau, les éléments-traces dans l'eau, la chimie verte, et sur l'organisation de cours relatifs à l'électrochimie des membranes.

L'adoption de techniques nouvelles visant à faciliter les expériences de laboratoire en sciences fondamentales dans les pays en développement et en transition sera encouragée, sur la base de l'expérience acquise au cours du précédent exercice biennal et dans le sillage des tendances nouvelles de l'éducation. En coopération avec les unions scientifiques internationales du CIUS (UICPA, UIPPA, UMI) l'UNESCO s'emploiera à renforcer la qualité, l'efficacité et la pertinence des programmes et activités de formation à tous les niveaux. A titre d'exemple concret, des progiciels didactiques relatifs à l'eau doivent être élaborés en collaboration étroite avec l'UICPA et ses comités.

La transdisciplinarité entre mathématiques, physique et chimie sera un axe prioritaire au cours de l'exercice biennal, et tout sera mis en œuvre pour resserrer les liens entre les activités du Programme ordinaire et celles qui sont financées à l'aide de ressources extrabudgétaires.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Formation de 3 200 scientifiques en physique et mathématiques théoriques.
- ◆ Formation de 600 spécialistes dans différentes branches de la chimie, et plus spécialement la chimie de l'eau et la chimie verte.
- ◆ Formation et perfectionnement de plus de 1 000 enseignants (la plupart de pays en développement) grâce à la conduite d'expériences dans les microsciences et à l'utilisation de nouveaux matériels didactiques.
- ◆ Production de nouveaux matériels d'enseignement et d'apprentissage relatifs à l'eau.
- ◆ Soutien à l'accès des chercheurs des pays en développement aux services de recherche et de formation des pays développés et renforcement de la collaboration entre les communautés scientifiques.
- ◆ Développement de la collaboration entre les organisations internationales et les réseaux dans le domaine des sciences fondamentales.
- ◆ Avec la coopération du secteur industriel et des organisations professionnelles des États-Unis, dons d'ouvrages et de revues scientifiques, de réactifs chimiques et de matériel léger à des universités et laboratoires des pays en développement et en transition.
- ◆ Renforcement des connaissances en sciences fondamentales dans différentes régions, en collaboration avec des organisations internationales, régionales et sous-régionales.
- ◆ Formation d'un millier de jeunes étudiants par le biais d'un soutien aux olympiades internationales, régionales et sous-régionales de sciences fondamentales.

Axe d'action 2. Renforcement des capacités dans le domaine des sciences biologiques et des biotechnologies

02122

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 1 755 100 \$ |
| Extrabudgétaire : | 3 500 000 \$ |

Antécédents. Les progrès rapides accomplis en biochimie, microbiologie, biologie moléculaire, génétique, neurosciences et bio-informatique révolutionnent les perspectives en matière de bien-être humain et d'amélioration de la qualité de la vie pour tous. Malgré l'existence du potentiel de connaissances ainsi accumulé, les problèmes planétaires que posent la sécurité des aliments et de l'eau et l'émergence ou la réapparition de maladies infectieuses viennent entraver le développement national, surtout dans les communautés rurales, les petites îles et les pays en développement dans leur ensemble et constituent une menace pour la paix. Selon certaines prévisions, les deux prochaines décennies devraient se caractériser par une interaction entre les sciences de la vie et les technologies de l'information impliquant un recours grandissant aux processus biotechnologiques pour améliorer la qualité de la vie humaine, mettre en place des bio-industries innovantes et mieux protéger l'environnement. Le manque de spécialistes qualifiés dans les sciences biologiques et les biotechnologies dont souffrent les pays les moins favorisés et les pays en transition socio-économique limitera fortement leur participation à la coopération régionale et internationale, accentuant leur isolement et les empêchant d'être les partenaires de plein droit d'éventuelles entreprises conjointes orientées vers l'autosuffisance et l'autonomie dans la perspective d'un développement durable.

Pendant les deux dernières années, les activités entreprises par l'UNESCO, notamment en coopération avec ONUSIDA et avec la Fondation mondiale Recherche et prévention sida, ont montré que l'Organisation peut apporter une valeur ajoutée significative à la lutte contre le sida, par une action conjointe et intersectorielle visant à intégrer les valeurs culturelles, sociales, éthiques dans les messages de prévention. Le grand programme I définit l'approche et les activités de l'UNESCO en matière de lutte contre le sida par l'éducation préventive, apportant ainsi une contribution à la campagne engagée au plan mondial pour assurer la réalisation de l'objectif fixé par le Sommet du millénaire. Pendant les deux dernières années, les activités entreprises par l'UNESCO, notamment en coopération avec ONUSIDA et avec la Fondation mondiale recherche et prévention sida, ont montré que l'Organisation peut apporter une valeur ajoutée significative à la lutte contre le sida, par une action conjointe et intersectorielle visant à intégrer les valeurs culturelles, sociales, éthiques dans les messages de prévention. Le grand programme I définit l'approche et les activités de l'UNESCO en matière de lutte contre le sida par l'éducation préventive, apportant ainsi une contribution à la campagne engagée au plan mondial pour assurer la réalisation de l'objectif fixé par le Sommet du millénaire. En outre, l'Organisation aidera les pays le plus touchés par la pandémie à avoir un meilleur accès au savoir scientifique sur le VIH/sida afin d'étayer les efforts nationaux visant à donner à tous la possibilité d'accéder aux traitements et d'encourager la mise au point de vaccins par la promotion de la recherche scientifique.

Stratégie. L'UNESCO favorisera le renforcement des capacités à l'échelon régional et interrégional en offrant un soutien destiné à servir de catalyseur aux centres internationaux et institutions nationales qui accueillent des chaires UNESCO de biotechnologies végétales et marines et participent à des réseaux de biologie moléculaire et microbiologie, ainsi qu'un soutien de mise en route à des ONG partenaires de longue date, telles que les organisations internationales de recherche sur la cellule (ICRO) et sur le cerveau (IBRO) et des organisations intergouvernementales comme le Centre international sur le génie génétique et la biotechnologie (CIGGB).

En coopération avec des commissions nationales, des ONG régionales telles que l'Association africaine pour la fixation de l'azote (AABNF) et des institutions des Nations Unies, telles que la FAO et l'OMS, l'UNESCO encouragera l'application des meilleures pratiques en matière d'utilisation du matériel génétique microbien, de la bio-informatique et du génie génétique dans les biotechnologies aquatiques, environnementales et industrielles, en particulier dans les petites communautés rurales et insulaires et les pays en transition, pour être en mesure de faire face aux problèmes liés à l'interdépendance, à l'agriculture nouvelle, à la protection de l'environnement et à l'élimination de la pauvreté.

L'UNESCO continuera à mobiliser des ressources extrabudgétaires à travers les programmes fonctionnant en réseau dans les sciences biologiques et les biotechnologies, par exemple le BAC, le MIRCEN, le MCBN, en Afrique, dans les États arabes, en Asie et dans le Pacifique de même qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes, la mise au point de projets interdisciplinaires dans les sciences écologiques (SC/ECO) et le recyclage biotechnologique des ressources en eaux usées dans un environnement vulnérable (SC/HYD et SC/CSI), et une collaboration intersectorielle dans les domaines de l'éducation, de la communication et de la culture afin de contribuer au renforcement des capacités nécessaires pour lutter contre la pauvreté et assurer la durabilité du développement socio-économique.

L'UNESCO s'emploiera à encourager et promouvoir la recherche scientifique sur le sida en vue d'améliorer l'accès aux traitements et de favoriser la mise au point d'un vaccin, en aidant les chercheurs des pays les plus durement touchés par l'épidémie.

Une attention particulière sera accordée à la conduite d'activités aux niveaux mondial, régional et national axées sur l'établissement d'une politique durable de prévention et d'une coopération scientifique visant à renforcer les capacités locales en matière de traitements et de recherche.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Formation de haut niveau organisée pour quelque 300 scientifiques en biologie moderne, biologie moléculaire et bio-informatique et renforcement, par l'intermédiaire de réseaux interrégionaux, des capacités techniques des institutions nationales afin d'assurer l'accès à des programmes de formation de haut niveau.
- ◆ Attribution de dix bourses à des chercheurs africains grâce à une coopération avec la FAO et l'OMS et à la participation financière d'institutions biotechnologiques spécialisées, telles que l'Union internationale des sociétés de microbiologie (UISM) et l'American Society for Microbiology.
- ◆ Création de deux chaires UNESCO dans les domaines de la biotechnologie marine (Oman) et la biotechnologie agro-industrielle et du développement durable (France).
- ◆ Possibilités de formation aux biotechnologies nouvelles dans des institutions de recherche de pays développés offertes à une soixantaine de chercheurs de pays en développement.
- ◆ Renforcement des capacités nationales pour l'utilisation de la diversité microbienne et des biotechnologies végétales, environnementales et aquatiques au service du développement durable, en coopération avec le MAB, la CSI, le PHI et les secteurs de l'éducation et de la culture.
- ◆ Contribution à la mise en œuvre de la stratégie de l'UNESCO en matière de lutte contre le sida grâce à une coopération intense avec les autres institutions du système des Nations Unies dans le cadre du programme ONUSIDA ainsi qu'en étroite collaboration avec les partenaires de l'UNESCO.

Axe d'action 3. Renforcement des capacités de recherche en sciences de l'ingénieur et en technologie et application de celles-ci aux questions de développement

02123

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 960 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 2 000 000 \$ |

Antécédents. Lors de la Conférence mondiale sur la science, l'importance des sciences de l'ingénieur et de la technologie a été mise en avant, en insistant en particulier sur la formation des ingénieurs, la recherche de pointe et la coopération entre l'université et l'industrie. La Convention mondiale des ingénieurs, réunie en 2000, a également souligné ces priorités. Durant le précédent exercice, l'UNESCO a axé son action dans le domaine des sciences de l'ingénieur sur une éducation et une formation de haut niveau en apportant son appui aux séminaires et aux chaires UNESCO. Des services consultatifs ont été fournis aux États membres afin que ceux-ci évaluent l'enseignement dispensé aux futurs ingénieurs et adaptent les innovations technologiques en fonction de leurs besoins spécifiques en matière de développement, notamment en encourageant les technologies respectueuses de l'environnement.

Stratégie. Ce programme privilégiera les activités visant à renforcer les capacités dans le domaine des technologies compatibles avec un développement durable et une gestion rationnelle de l'environnement. Son objectif sera de perfectionner l'acquisition d'expertise dans les technologies et de faciliter leur transfert au profit des pays en développement, en favorisant celles qui touchent aux techniques de production peu polluantes, à l'approvisionnement en eau, aux transports urbains et à la gestion des risques. On veillera en priorité à doter les pays en développement de davantage de moyens d'établir leurs propres structures de recherche et de formation de haut niveau en sciences de l'ingénieur et dans les disciplines technologiques. En collaboration avec le Secteur de l'éducation, on agira dans des domaines tels que l'évaluation des programmes de formation des ingénieurs, l'élaboration des programmes d'enseignement, les méthodes pédagogiques novatrices, les modalités d'habilitation des ingénieurs et la promotion de la présence des femmes dans le secteur des sciences de l'ingénieur. Les applications de la recherche technologique et la formation de haut niveau dans ce domaine seront soutenues et l'enseignement des disciplines universitaires qui y sont liées sera amélioré de sorte que la formation des ingénieurs soit cohérente à la fois avec les besoins locaux et les moyens endogènes et avec les innovations technologiques reconnues. En liaison avec le Secteur des sciences sociales et humaines, on prêtera une attention particulière à la définition de codes déontologiques et de pratiques professionnelles des ingénieurs. Des contributions seront également apportées en vue de la deuxième Convention mondiale des ingénieurs (Shanghai 2004) et du Congrès *Mégapoles du futur* (Paris, août 2002).

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Établissement de principes directeurs portant sur l'amélioration des cursus de formation des ingénieurs et une prise de conscience accrue, au plan mondial, du rôle de l'enseignement des sciences de l'ingénieur, l'accent étant mis sur la nécessité d'associer les jeunes et les femmes à cette activité.
- ◆ Construction d'indicateurs concernant l'enseignement et la formation en matière de science de l'ingénieur et de technologie, en liaison avec l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU).
- ◆ Soutien à l'élaboration de matériels pédagogiques et de méthodes d'enseignement des sciences de l'ingénieur et de la technologie, notamment manuels, vidéos, CD-ROM, matériels sur support électronique, outils d'enseignement à distance et création d'universités et de bibliothèques « virtuelles ».
- ◆ Mise en place de formations en gestion de la maintenance.
- ◆ Inclusion dans les cursus universitaires de formation des ingénieurs de technologies de production et de fabrication respectueuses de l'environnement et peu polluantes.
- ◆ Recensement des pratiques optimales en matière de sciences de l'ingénieur et de technologie — l'accent étant mis sur les innovations qui concourent à la lutte contre la pauvreté — et diffusion/mise en commun des résultats en ligne et hors ligne.

Promouvoir les énergies durables et renouvelables par le biais du Programme solaire mondial (1996-2005)

L'UNESCO a continué à préconiser vivement un recours accru aux énergies renouvelables comme instrument du développement durable dans les régions rurales, en particulier dans les pays en développement. Elle a fourni des services consultatifs aux États membres afin que ceux-ci mettent en place des politiques énergétiques viables. Elle a en outre mis l'accent sur les éléments du Programme solaire mondial 1996-2005 relatifs à l'éducation et à la formation, ainsi que sur la promotion des réseaux et des services de communication et d'information. Des ingénieurs, des techniciens et des spécialistes de la planification en matière d'énergie de plus de 30 pays ont été formés en installation, entretien et promotion des systèmes utilisant l'énergie solaire. Des brochures, des manuels et des mallettes d'apprentissage et d'enseignement sur les sources d'énergie renouvelables ont été mis au point, diffusés et essayés en conditions réelles et le site Web du Programme solaire a été enrichi. L'UNESCO a été associée à l'organisation d'ateliers internationaux et régionaux, où il a été débattu des stratégies d'utilisation à grande échelle des sources d'énergie renouvelables. A sa cinquante cinquième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une troisième résolution en faveur du Programme solaire mondial prenant acte des programmes d'éducation sur les énergies renouvelables de l'UNESCO et appelant à une coopération inter-organisations renforcée en vue de la mise en œuvre de ce programme.

Stratégie. Afin de favoriser le développement durable, on travaillera à réunir des compétences humaines aptes à promouvoir les énergies durables et renouvelables, la diversification des énergies et leur rendement, afin d'améliorer les conditions de vie, des femmes en particulier, en milieu rural et dans les zones reculées, notamment dans les pays en développement. A titre de contribution au Programme solaire mondial et au suivi de la 9e session de la Commission du développement durable, dont l'énergie a été l'un des grands thèmes, l'UNESCO donnera la priorité aux programmes d'éducation, de formation et d'information afin de faciliter un usage à grande échelle des technologies et des sources d'énergie renouvelables. Des activités seront engagées pour mettre en application le Programme mondial d'éducation et de formation en matière d'énergies renouvelables (programme GREET), en insistant particulièrement sur son volet africain. Elles porteront en particulier sur la définition et la mise en place d'actions de formation sur l'énergie solaire ; l'élaboration, la diffusion et l'expérimentation de séries de manuels et de matériels didactiques interdisciplinaires sur les énergies renouvelables ; l'introduction de cours sur les énergies renouvelables dans tous les niveaux de l'enseignement. Simultanément, on s'attachera à enrichir le Système international d'information et de communication concernant les énergies renouvelables (IREICS), avec notamment des publications en ligne et sur support papier. A cet effet, on fera appel aux TIC pour proposer des bases de données et des exemples de pratiques optimales en matière d'énergies renouvelables et on encouragera la constitution de réseaux. Un soutien sera apporté à la formulation de stratégies nationales dans le domaine des énergies renouvelables, ainsi qu'aux travaux de recherche et aux projets pilotes axés sur des objectifs de développement précis (par exemple électrification rurale, approvisionnement en eau).

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Production et diffusion de mallettes et de matériels didactiques actualisés portant sur le développement et la gestion des énergies renouvelables.
- ◆ Formation d'un plus grand nombre de spécialistes et d'administrateurs et renforcement des capacités institutionnelles en matière d'énergies renouvelables, notamment en Afrique.
- ◆ Rassemblement d'informations en ligne sur les énergies renouvelables — notamment, établissement d'un état des lieux des ressources énergétiques, création d'une bibliothèque virtuelle et collecte de données.
- ◆ Renforcement, dans les États membres, notamment les petits pays insulaires du Pacifique et des Caraïbes parmi les moins avancés, des capacités de formulation de stratégies nationales relatives à l'exploitation des énergies renouvelables par exemple à des fins d'électrification rurale décentralisée, de micro-production hydroélectrique et d'approvisionnement en eau.
- ◆ Exécution de projets pilotes axés sur les installations et les villages solaires.
- ◆ Amélioration des connaissances sur l'exploitation, l'entretien et la gestion des systèmes d'énergie solaire.

Programme II.2

Stratégie à moyen terme, paragraphes 78-81 et 89-108

Sciences, environnement et développement durable

02200

Budget ordinaire

- Activités : 12 548 700 \$
- Décentralisation : 28,1 %

Extrabudgétaire : 27 700 000 \$

02201

L'UNESCO, comme d'autres institutions, agit dans un environnement de plus en plus compétitif où les ressources financières sont limitées. Plus que jamais, il faut adapter, réformer et produire des résultats. L'Organisation s'attachera donc à tirer parti des atouts dont elle dispose pour mettre la science au service de l'environnement et du développement durable. Ces atouts sont notamment les suivants :

- ◆ Rôle pilote au sein du système des Nations Unies en ce qui concerne aussi bien la science que l'éducation au service du développement durable, en tant que maître d'œuvre pour les chapitres 35 et 36 d'Action 21, et participation active aux travaux de la Commission du développement durable de l'ONU.
- ◆ Soutien aux plans d'action des grandes conférences des Nations Unies et des conventions consécutives à la Conférence de Rio dans les domaines de la science et de l'éducation.
- ◆ Possibilité d'établir des liens entre la science et la formulation des politiques.
- ◆ Large éventail de programmes scientifiques qui assurent la promotion d'approches intégrées.
- ◆ Présence au sein de l'UNESCO des sciences exactes et naturelles aux côtés des sciences sociales dans la recherche d'un développement durable.

02202

Tirant parti de ces atouts, les cinq programmes relatifs à l'environnement et au développement (PICG, PHI, COI, MAB et MOST) collaboreront étroitement dans le cadre d'activités conjointes. Entre autres activités menées en coopération, ils favoriseront les projets communs dans certains contextes géographiques, allant de la recherche et la formation à la mise en œuvre des politiques. Le Groupe directeur composé des présidents de ces cinq programmes pilotera leur collaboration. Cette collaboration et la coordination des activités seront particulièrement importantes pour les ressources en eau et les écosystèmes qui les entretiennent, priorité principale du grand programme II, notamment dans le cadre du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau placé sous la direction de l'UNESCO. La collaboration sera également renforcée pour soutenir le processus d'examen et d'évaluation Rio + 10 qui trouvera son aboutissement avec le Sommet mondial sur le développement durable, prévu en septembre 2002 à Johannesburg (Afrique du Sud).

En sa qualité de maître d'œuvre interorganisations du suivi des chapitres d'Action 21 relatifs à la science et à l'éducation, l'UNESCO contribuera à la définition des stratégies que la Conférence de Johannesburg arrêtera. On redoublera d'efforts pour s'assurer que les résultats scientifiques de ces programmes et de ces conférences sont dûment communiqués aux décideurs, aux éducateurs et aux non-spécialistes, les cinq programmes intensifiant leur coopération avec les programmes éducatifs de l'UNESCO.

02203

La principale priorité du Secteur des sciences servira de cadre à l'illustration de l'idée et de l'intérêt d'une mise en valeur et d'une gestion intégrées de l'environnement et des ressources vitales de la planète. Autour d'un axe d'action commun sans précédent, les deux programmes intergouvernementaux PHI et MAB développeront ensemble les fondements scientifiques d'une approche intégrée en vue d'une utilisation durable de l'eau et de la terre.

II.2.1 L'eau – phénomènes d'interaction : systèmes menacés et défis sociaux

0221

| | |
|----------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 4 427 200 \$ |
| ● Décentralisation : | 33,1 % |
| Extrabudgétaire : | 6 000 000 \$ |

02210

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action figurant ci-après afin :
- (i) d'assurer la réalisation des objectifs biennaux fixés pour la priorité principale du Secteur des sciences exactes et naturelles, à savoir « Ressources en eau et écosystèmes », dans le cadre de la sixième phase du Programme hydrologique international, en étudiant conjointement avec les autres programmes et secteurs scientifiques de l'UNESCO les moyens de réduire au minimum les risques qui pèsent sur les systèmes hydriques vulnérables, en tenant pleinement compte des exigences et interactions sociales, et en mettant au point des méthodes intégrées de gestion de l'eau et de la terre axées sur la sécurité et la durabilité ;
 - (ii) de permettre de mieux comprendre les processus physiques et géobiochimiques qui influent sur les systèmes hydriques ; de renforcer les réseaux de recherche dans ce domaine, en coopération avec les États membres, les organismes régionaux, les bureaux hors Siège et d'autres partenaires ; d'améliorer les techniques, les indicateurs et les bases de données aux fins de l'évaluation des ressources en eau à différentes échelles ; de formuler à l'usage des décideurs des recommandations pour la gestion des ressources en eau ; d'impulser la mise en œuvre du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau, initiative à laquelle participe l'ensemble du système des Nations Unies ;
 - (iii) de mettre au point des outils de résolution des conflits liés à l'eau afin d'améliorer la sécurité concernant cette ressource ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 4 427 200 dollars pour les coûts de programme, de 4 027 900 dollars pour les dépenses de personnel et de 69 500 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Axe d'action 1. Ressources en eau et écosystèmes : évaluation et gestion durable à différentes échelles

02211

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 2 300 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 3 000 000 \$ |

Antécédents. La connaissance insuffisante des processus qui régissent les ressources en eau, l'utilisation malavisée de ces ressources et leur mauvaise gestion ont sérieusement aggravé les problèmes de l'eau qu'il faut résoudre dans différentes régions du monde pour assurer le maintien du bien-être des sociétés humaines et la durabilité des écosystèmes. L'on assiste depuis une vingtaine d'années à une prise de conscience croissante de la nécessité d'aborder la gestion et la mise en valeur des ressources en eau dans une optique plus intégrée et davantage axée sur les populations concernées. L'accent a en outre été mis sur la nécessité urgente de dresser un bilan détaillé des ressources en eau douce de la planète. La Commission du développement durable de l'ONU, relayée par la Conférence ministérielle de La Haye

en mars 2000, a instamment demandé au système des Nations Unies de prendre une initiative collective à cet effet. C'est ainsi qu'a été lancé à l'échelle du système, et sous l'égide de l'UNESCO, le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP), qui a pour but de dresser un inventaire complet des ressources mondiales en eau et des répercussions qu'ont sur elles les demandes et les besoins humains ainsi que des facteurs dus aux changements planétaires. Les réseaux hydrographiques et les aquifères sous-jacents doivent faire l'objet d'une analyse globale, qui tienne compte des processus tant naturels que d'origine humaine à diverses échelles spatio-temporelles, afin de dégager des modes de gestion de l'eau appropriés.

Stratégie. Le Programme hydrologique international (PHI) développera la base de connaissances scientifiques nécessaire à l'évaluation des ressources en eau douce, y compris dans le cadre du WWAP, et élaborera des approches qui réduisent au minimum les risques auxquels sont exposés les systèmes hydriques vulnérables. La coopération avec les États membres, d'autres institutions du système des Nations Unies et les partenaires intergouvernementaux et non gouvernementaux, ainsi que les contributions des bureaux hors Siège de l'UNESCO, constitueront un aspect décisif de cet effort. L'action concertée avec les autres entreprises scientifiques internationales de l'UNESCO (MAB, PICG, COI, MOST et CSI) et la coopération intra- et intersectorielle représenteront également des éléments importants de cette stratégie. Les principes adoptés dans le cadre des conventions internationales sur la lutte contre la désertification et sur les zones humides seront des points de repère importants. Les initiatives interdisciplinaires FRIEND (Régimes d'écoulement déterminés à partir de séries de données internationales expérimentales et de réseaux) et HELP (L'hydrologie au service de l'environnement, de la vie et de la formulation de politiques) serviront de point de départ au lancement d'activités intégrées et contribueront à l'étude des processus physiques et sociaux, ainsi qu'à la formulation de modalités de gestion et de recommandations à l'usage des décideurs. On recherchera des moyens plus efficaces pour réduire la vulnérabilité sociale liée à l'eau et pour améliorer la gestion à l'échelle des bassins. A cet effet, on s'efforcera d'évaluer les répercussions des phénomènes extrêmes et les dispositifs proposés pour en atténuer les effets, d'améliorer les capacités de modélisation des processus aux interfaces du cycle hydrologique et de procéder à une évaluation exhaustive des interactions homme/bassin versant/aquifère. Une attention spéciale sera accordée aux impacts hydrologiques du changement climatique. L'utilisation des méthodes isotopiques et des éléments-traces présents dans l'eau pour une meilleure gestion des ressources en eau sera étudiée, en étroite coopération avec l'AIEA.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration des informations et perfectionnement des méthodes permettant de faire le point de l'approvisionnement en eau et de la consommation de cette ressource dans le monde (s'agissant aussi bien des eaux de surface que des eaux souterraines).
- ◆ Mise au point d'un ensemble d'indicateurs mondiaux et utilisation de ces indicateurs pour choisir des bassins permettant de mesurer le stress hydrique dans diverses situations socio-économiques.
- ◆ Définition d'une méthodologie et réalisation d'études de cas en vue de l'établissement d'une base de données géoréférencées à l'échelle du système des Nations Unies destinée à l'évaluation intégrée des ressources en eau dans le monde.
- ◆ Élaboration et publication du premier *Rapport sur la mise en valeur de l'eau dans le monde* (2000), principal produit du WWAP.
- ◆ Création de centres internationaux d'évaluation et de renforcement des capacités concernant les ressources en eau, afin d'aider à l'aménagement des zones urbaines, et des bassins et aquifères régionaux.
- ◆ Lancement, dans plusieurs bassins fluviaux, d'études pilotes intégrées HELP concernant l'hydrologie, les politiques relatives aux ressources en eau et la gestion de ces ressources.
- ◆ Formulation de stratégies efficaces de prévention et gestion des situations d'urgence liées à l'eau.
- ◆ Mise au point de nouveaux outils et approches pour une gestion intégrée de l'eau.

Axe d'action 2. Interactions relatives à l'eau et sécurité

02212

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 727 200 \$ |
| Extrabudgétaire : | 2 000 000 \$ |

Antécédents. L'expression « sécurité de l'eau au XXI^e siècle », qui apparaît dans la Déclaration de la conférence ministérielle organisée en marge du deuxième Forum mondial sur l'eau (La Haye, mars 2000), est employée dans un sens très large puisqu'elle s'applique aussi bien aux phénomènes naturels extrêmes qu'aux conflits qui opposent des usagers aux intérêts divergents. Les changements climatiques et leurs conséquences aggravent les risques de conflit. Si l'on ne parvient pas à trouver un équilibre aux niveaux local, régional et mondial et à l'échelle des bassins, c'est l'avenir tant de la civilisation humaine que des écosystèmes qui lui ont permis de s'épanouir qui risque d'être compromis. Ces questions revêtent une dimension sociale importante, qui exige la formulation de nouvelles approches éthiques, la participation de tous ceux qui sont concernés aux décisions prises, une juste appréciation de la valeur de la ressource « eau » et la sensibilisation du grand public. La définition de principes pertinents et leur application doivent s'inscrire dans une politique de l'eau axée sur la durabilité, qui assure une interaction tant entre les décideurs qu'entre les sciences exactes et naturelles, les sciences sociales et la technologie.

Stratégie. L'UNESCO s'efforcera de consolider la base de connaissances et de diffuser des informations et des connaissances dans le cadre des activités de recherche et d'éducation et formation relatives à l'eau (WET). La création de cette base de connaissances améliorée reposera sur une approche comportant quatre volets : enseignements tirés, moyens juridiques, outils de négociation et méthodes d'analyse systémique et synergie de ces moyens pour résoudre les problèmes de gestion de l'eau. Les aspects techniques et scientifiques seront analysés dans leur interaction avec divers modèles de gouvernance, incluant des procédures de participation tant au partage de l'eau qu'à l'atténuation des effets des catastrophes naturelles. Les aspects éthiques de la gestion de l'eau seront traités conjointement avec la COMEST et le Secteur des sciences sociales et humaines (SHS). Le réseau GOUTTE (Global Organization of Universities for Teaching, Training and Ethics in the field of water) d'eau, sera mis en place. On fera appel aux TIC pour faciliter et promouvoir le dialogue et la mise en réseau ainsi que la diffusion de connaissances sur les questions d'hydrologie. La priorité sera donnée à l'enseignement supérieur et à la formation professionnelle continue ainsi qu'aux activités axées sur la « formation de formateurs ». De nouveaux mécanismes incitant les jeunes scientifiques à participer aux programmes relatifs à l'hydrologie seront mis en place. L'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau qu'il est proposé de créer à Delft (Pays-Bas) pourrait être au centre d'un réseau mondial de renforcement des capacités humaines en matière d'hydrologie.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Meilleure connaissance et prise de conscience des questions de sécurité liées à l'eau et des conflits qui peuvent en découler.
- ◆ Définition de principes éthiques pour une gestion durable des ressources en eau.
- ◆ Renforcement, notamment par le recours aux TIC, des capacités des services chargés des ressources en eau dans les pays en développement.
- ◆ Intégration, dans les programmes d'enseignement de l'hydrologie à l'université, de l'étude des questions de sécurité, des outils de résolution des conflits, des aspects éthiques et des politiques concernant l'eau.
- ◆ Mise en place de nouveaux réseaux éducatifs sur l'eau et consolidation de ceux qui existent déjà.

Axe d'action 3 (commun PHI/MAB). Pour une gestion durable des interactions terre-eau

02213

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 1 400 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 1 000 000 \$ |

Antécédents. La croissance démographique, l'exploitation irréfléchie des terres et les coups portés à la diversité biologique ont entraîné une dégradation de l'environnement et une exacerbation des disparités économiques et sociales. Le détournement et l'utilisation par les populations humaines de quantités toujours plus grandes d'eau prélevée dans les rivières, les lacs et les nappes phréatiques réduisent « l'eau écologique » disponible — dont les systèmes écologiques ont besoin pour préserver la diversité biologique, les processus écologiques et la capacité évolutive. Du fait de la poussée démographique et de l'exploitation accrue des systèmes naturels, de vastes régions du monde souffrent aujourd'hui de problèmes hydrologiques qui ont pour origine la multiplication des activités humaines. Il est donc nécessaire de définir des stratégies couplées de gestion de l'eau et de la terre et de la diversité biologique pour parvenir à un équilibre écologique, social et économique durable dans de vastes régions. Dans le cadre d'une approche intégrée, tenant compte à la fois des processus naturels et de ceux qui sont dus aux activités humaines, une gestion avisée des terres et de l'eau est impérative pour faire reculer la pauvreté et assurer ainsi la sécurité humaine et écologique. Cet axe d'action commun conjugue les ressources et les compétences du PHI et du MAB pour aborder ces problèmes.

Stratégie. On formulera, à l'aide de l'approche écohydrologique, des méthodologies visant à rendre les hydrosystèmes et des écosystèmes qui leur sont liés moins vulnérables et la gestion de l'eau plus efficace et plus durable. On prêtera une attention particulière au rapport qui existe entre eau et diversité biologique, ainsi qu'entre topographie et systèmes hydrologiques, afin de mieux comprendre les processus du cycle de l'eau à différentes échelles. La recherche s'intéressera de près aux écosystèmes présentant une répartition différentielle de l'eau dans l'espace et dans le temps (par exemple les écosystèmes arides et semi-arides, les forêts marécageuses tropicales ou les forêts nébuleuses) et qui, de ce fait, entravent de différentes façons le développement humain. Pour comprendre et remettre en état les écosystèmes abîmés, on réalisera des études comparatives sur les dynamiques écologique et socio-économique.

La possibilité d'exploiter efficacement les interactions eau-énergie et de recourir à des technologies nouvelles pour le drainage et l'assainissement urbains et le recyclage des eaux usées, comme par exemple l'assainissement biologique, sera étudiée. Des modes de gestion de l'eau en zone urbaine et périurbaine, des cadres institutionnels et des procédures de participation appropriés seront recherchés dans le contexte de la lutte contre la pauvreté. L'interrelation critique entre l'eau, la terre et le tourisme sera également étudiée.

Les bassins fluviaux et les écosystèmes constitutifs y compris les aquifères sous-jacents seront analysés dans toute leur complexité. Les réseaux nationaux du MAB conjugueront leurs efforts avec ceux des réseaux nationaux du PHI pour saisir la dynamique de certains bassins fluviaux. Des recherches seront menées pour étayer les efforts de gestion intégrée des zones côtières, grâce à une coopération entre programmes.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Consolidation des réseaux de recherche et de renforcement des capacités contribuant à la constitution de la base de connaissances nécessaire à une gestion durable des ressources en eau.
- ◆ Mise au point définitive de l'approche écohydrologique.
- ◆ Mise au point d'outils hydro-informatiques améliorés en vue de la modélisation et de la gestion de différents hydrosystèmes.
- ◆ Création ou renforcement de centres régionaux de recherche, de développement technologique et de renforcement des capacités en matière de gestion de l'eau en zone urbaine.
- ◆ Formulation, à l'intention des décideurs et des urbanistes, de principes directeurs relatifs aux stratégies de gestion de l'eau en milieu urbain et aux nouvelles technologies, notamment pour les pays en développement.

- ◆ Amélioration de l'approche écosystémique en vue d'une gestion intégrée des bassins fluviaux.
- ◆ Définition, à l'intention des décideurs, de principes directeurs concernant des arrangements institutionnels novateurs pour la gestion des hydrosystèmes et des écosystèmes associés, et application de ces principes dans les réserves de biosphère, les sites appartenant au patrimoine mondial ou les zones humides relevant de la Convention de Ramsar.
- ◆ Renforcement des capacités scientifiques de remise en état des écosystèmes hydrologiques et terrestres dégradés, notamment dans les pays en développement.

II.2.2 Les sciences de l'environnement

0222

| | |
|----------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 2 672 100 \$ |
| ● Décentralisation : | 48,1 % |
| Extrabudgétaire : | 3 100 000 \$ |

02220

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre, en particulier par le biais du programme sur L'homme et la biosphère, le plan d'action figurant ci-après afin :
- (i) de permettre aux États membres d'appliquer l'approche écosystémique pour une gestion intégrée de la terre, de l'eau et de la biodiversité, et de promouvoir la conservation et une utilisation durable de ces ressources, fondée sur l'équité, en ayant recours au Réseau mondial de réserves de biosphère en tant que sites pilotes ;
 - (ii) de forger des capacités institutionnelles et individuelles de promotion d'une utilisation durable de la terre, de l'eau et de la biodiversité, afin d'améliorer les interactions entre les activités humaines et l'environnement ;
 - (iii) de renforcer les bases scientifiques d'une approche intégrée de la conservation et de la gestion durable de la terre, de l'eau et de la biodiversité, notamment par le biais d'une collaboration entre programmes ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 2 672 100 dollars pour les coûts de programme, de 2 229 600 dollars pour les dépenses de personnel et de 41 900 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Axe d'action 1. Réserves de biosphère : l'approche écosystémique en pratique

02221

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 1 344 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 1 600 000 \$ |

Antécédents. Dans le cadre du programme sur L'homme et la biosphère (MAB), les réserves de biosphère (près de 400 sites répartis sur une centaine de pays) mettent en pratique l'approche écosystémique : une stratégie de gestion intégrée de la terre, de l'eau et de la biodiversité qui s'attache à promouvoir la conservation et une utilisation durable des ressources fondée sur l'équité, avec la participation pleine et entière des populations locales. L'approche a été adoptée en 2000 par la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique.

A sa seizième session, le Conseil international de coordination du MAB a identifié, sur la base des conclusions de la réunion Séville + 5 qui s'est tenue en 2000, de nouvelles priorités à mettre en œuvre pendant le présent exercice biennal. Il s'agit notamment des techniques permettant d'améliorer les arrangements institutionnels relatifs au zonage et à la gestion des réserves de biosphère et de développer des économies de qualité fondées sur les ressources locales. Les résultats de l'évaluation du programme en 2001 orienteront également l'évolution du programme au cours de l'exercice biennal.

Stratégie. Le programme MAB s'appuiera sur le Réseau mondial de réserves de biosphère pour promouvoir une approche nouvelle de la conservation et de l'utilisation durable :

- ▶ en encourageant une gestion adaptable,
- ▶ en créant des partenariats entre tous les secteurs de la société,
- ▶ en développant une approche intégrée des écosystèmes terrestres dulcicoles et marins.

Les réserves de biosphère sont un facteur de coopération en matière de ressources partagées — en particulier l'eau et la biodiversité — en ce qu'elles peuvent servir d'instrument de gestion conjointe, y compris pour des écosystèmes transfrontières. Dans les pays en développement, les réserves de biosphère peuvent contribuer à l'élimination de la pauvreté en favorisant des conditions et des moyens d'existence viables.

On s'attachera principalement à fournir des avis stratégiques scientifiquement fondés concernant la mise en œuvre de l'approche écosystémique, en utilisant et en développant le Réseau mondial de réserves de biosphère. A cet effet, on fera largement appel aux réseaux régionaux et thématiques de réserves de biosphère ainsi qu'aux bureaux régionaux et aux bureaux chargés d'un groupe de pays. Des liens seront établis avec les secrétariats des Conventions relatives à l'environnement grâce à des activités menées en coopération. On favorisera l'écotourisme en partenariat avec l'Organisation mondiale du tourisme et le PNUE.

Une aide sera apportée aux États membres en vue d'améliorer le fonctionnement de leurs réserves de biosphère dans le cadre du processus d'examen périodique et de créer de nouvelles réserves de biosphère ainsi que des réserves de biosphère transfrontières. Enfin, le présent exercice biennal sera marqué par deux importants événements de portée internationale qui requerront des contributions concrètes de la part du MAB :

- ▶ *La Conférence mondiale sur le développement durable* (Johannesburg, 2002)
- ▶ *Le Congrès mondial décennal sur les parcs* (Durban, 2003).

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Rédaction et diffusion d'orientations révisées sur l'utilisation des réserves de biosphère pour la mise en œuvre de l'approche écosystémique, pour l'application du concept de réserve de biosphère aux zones côtières et aux petites îles, et pour l'établissement et la gestion de sites transfrontières.
- ◆ Développement du Réseau mondial de réserves de biosphère, notamment grâce à la création de nouveaux sites transfrontières.
- ◆ Recours accru aux réserves de biosphère pour la surveillance des changements planétaires, par le biais de l'initiative du BRIM.
- ◆ Meilleure compréhension de l'importance de la biodiversité, en particulier de la valeur économique, culturelle et sociale des biens et services des écosystèmes. Sensibilisation accrue aux réserves de biosphère de montagne, surtout pendant l'Année internationale de la montagne (2002).
- ◆ Élaboration de principes d'action tendant à favoriser l'écotourisme et d'autres activités propices à une utilisation durable.
- ◆ Établissement de réseaux de réserves de biosphère et de mécanismes de mise en commun de leurs connaissances par l'application des TIC à la planification et à la gestion desdites réserves.

02222

Axe d'action 2. Renforcement des capacités en matière de science et de gestion des écosystèmes

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 1 328 100 \$ |
| Extrabudgétaire : | 1 500 000 \$ |

Antécédents. Le renforcement des capacités institutionnelles et individuelles est un moyen essentiel d'améliorer la relation de l'être humain avec son environnement et de soulager la pauvreté. La participation des populations locales à la conservation et à la gestion des écosystèmes et la mise en place d'une bonne intendance de l'environnement demeurent un postulat essentiel du MAB. A cet égard, la complexité des problèmes que posent la conservation des écosystèmes, de même que la gestion et l'utilisation durables des ressources naturelles, rend indispensable la collaboration avec les programmes scientifiques partenaires de l'UNESCO, ainsi qu'avec la communauté du CIUS s'intéressant aux changements planétaires, les Conventions liées à la biodiversité et leurs secrétariats, ainsi que les partenaires des Nations Unies concernés par la gestion des écosystèmes, y compris l'ONU.

Stratégie. Un réseau mondial de connaissances reliant les institutions de recherche et de formation des pays en développement et des pays développés sera mis en place. Ce réseau s'intéressera essentiellement aux problèmes liés à l'utilisation humaine des ressources naturelles dans le cadre des écosystèmes, en particulier les écosystèmes urbains et les forêts tropicales. L'accent sera mis sur la mission des femmes, « gardiennes » de l'équilibre écologique de la communauté et sur le rôle des systèmes de savoirs locaux et autochtones.

Le réseau se penchera également sur les questions d'ordre éthique en rapport avec la science et la politique de la biodiversité, en coopération avec le Secteur des sciences sociales et humaines. En collaboration avec DIVERSITAS, on veillera à prendre en considération les attitudes culturelles et spirituelles vis-à-vis de la gestion de la biodiversité (par exemple les sites sacrés naturels) et on s'attachera particulièrement à développer une base scientifique intégrée sur laquelle reposera la connaissance de la biodiversité. Le Programme de coopération Sud-Sud y sera lui aussi inclus, en partenariat avec l'ONU, la TWAS, l'UNAMAZ et les gouvernements. De nouveaux travaux de recherche sur la durabilité des systèmes de mangrove seront entrepris avec l'ONU et d'autres organismes.

Les mesures visant à renforcer les capacités nationales de recherche sur les écosystèmes comprendront l'attribution, à l'issue d'une procédure de sélection, de bourses à de jeunes scientifiques (Bourses du MAB pour jeunes scientifiques), l'harmonisation des programmes de formation dispensés par les bureaux régionaux et les bureaux chargés d'un groupe de pays, l'organisation d'ateliers de formation *ad hoc*, le développement du réseau de chaires d'écotechnie, la mise en œuvre de l'initiative mondiale sur l'éducation à la biodiversité et l'élaboration de mallettes d'éducation à l'environnement destinées à contribuer à la lutte contre la désertification. Captiver l'imagination des jeunes pour qu'ils soient les futurs gardiens de l'écologie constituera une préoccupation majeure du MAB.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Lancement officiel de l'initiative CBD-UNESCO d'éducation à la biodiversité ; élaboration et diffusion de matériels éducatifs portant sur la lutte contre la dégradation des sols et la gestion écologique des terres arides et des régions de montagne.
- ◆ Nombre de Bourses du MAB pour jeunes scientifiques porté à 30 et mise en place de mécanismes destinés à attirer un plus grand nombre de jeunes candidats, notamment aux niveaux national et régional.
- ◆ Renforcement de l'ERAIFT en tant que centre d'excellence régional pour l'Afrique occidentale et étude des possibilités de transposer l'idée à d'autres régions.
- ◆ Utilisation élargie des formes traditionnelles d'apprentissage et de savoir pour la gestion des ressources naturelles et, élaboration, sur cette base, de principes d'action portant sur l'intégration à la science moderne de systèmes de savoirs traditionnels et autochtones.
- ◆ Établissement d'un fichier d'experts internationaux qui pourront entreprendre des études sur l'écologie urbaine et les interactions entre milieux urbains et ruraux.

- ◆ Élaboration et promotion, par l'intermédiaire de DIVERSITAS, d'une approche intégrée de la science de la biodiversité.
- ◆ Mise au point avec le SCOPE d'une approche scientifique des écosystèmes émergents et de l'écologie recombinaire.
- ◆ Soutien à la formation de spécialistes des approches intégrées de la gestion des écosystèmes, pour partie en établissant un lien entre le réseau des chaires d'écotechnie et les activités de vulgarisation de l'UNU.

II.2.3 Coopération en sciences de la terre et atténuation des risques naturels

0223

Budget ordinaire

- Activités : 1 158 800 \$
- Décentralisation : 34,9 %

Extrabudgétaire : 10 000 000 \$

02230

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action figurant ci-après afin :

- (i) d'améliorer la coopération internationale et le renforcement des capacités dans le domaine des sciences de la terre en vue d'une gestion géo-écologique judicieuse, incluant les processus hydrogéologiques, dans le cadre du Programme international de corrélation géologique (PICG), notamment en faisant davantage appel aux technologies de l'information et de la communication (TIC), telles que la télédétection et les systèmes d'information géographique (SIG), et grâce à des cours de formation et des projets de renforcement des capacités exécutés en coopération ainsi qu'à des activités d'éducation et de vulgarisation relatives aux sciences de la terre tendant à promouvoir le respect du patrimoine géologique ;
- (ii) de développer les activités visant à renforcer la sécurité des personnes face aux risques naturels d'origine géologique dans le cadre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC), l'accent étant mis sur la sensibilisation du public et la consolidation des connaissances.

b) à allouer à cette fin un montant de 1 158 800 dollars pour les coûts de programme, de 4 310 400 dollars pour les dépenses de personnel et de 18 200 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Axe d'action 1. Coopération internationale en sciences de la terre

02231

Budget ordinaire

- Activités : 898 000 \$

Extrabudgétaire : 7 500 000 \$

Antécédents. Le Programme international de corrélation géologique (PICG) est l'instrument mondial d'exécution des activités de l'UNESCO relatives aux sciences de la terre. Ses projets visent à répondre aux besoins géoscientifiques et sont axés sur des problèmes pratiques, tels que l'accroissement de la

demande de ressources minérales, d'eau souterraine et d'énergie. A ce jour, le PICG a exécuté quelque 320 projets, qui vont de l'interprétation des processus géodynamiques et des paléo-écosystèmes à l'étude du réchauffement de la planète en passant par la prospection de ressources naturelles.

Les sciences de la terre s'efforcent en outre de contribuer à moderniser les services géologiques en vue d'améliorer leur capacité d'évaluation et de gestion des ressources naturelles et d'assurer une diffusion plus efficace de l'information auprès des décideurs dans les pays en développement. Les services géologiques bénéficieront d'une aide, grâce à une meilleure utilisation des TIC et notamment de la technologie spatiale.

Stratégie. Le PICG servira de catalyseur de la coopération internationale dans le domaine des géosciences et fournira des critères, des normes et des données géoscientifiques en vue d'une gestion avisée de l'écorce terrestre. Il lancera, en coopération avec les autres programmes scientifiques de l'UNESCO, des activités de recherche axées sur la surveillance, la description et la compréhension des processus de l'écorce terrestre et de son histoire et diffusera largement ce savoir pour favoriser une gestion durable de l'environnement, des ressources minérales et des eaux souterraines.

Les données produites par les services géologiques seront transformées en information à l'usage des décideurs dans le cadre des projets PANGIS (Réseau panafricain pour un système d'information géologique) et SANGIS (Réseau d'Asie du Sud-Est pour un système d'information géologique) grâce aux TIC à la technologie spatiale (conformément aux recommandations d'UNISPACE-III, juillet 1999 et dans le cadre du programme GARS (Applications géologiques de la télédétection)). On cherchera à établir des partenariats avec des institutions du système des Nations Unies, des agences spatiales et avec le secteur privé et à développer ceux qui existent déjà. Des initiatives conjointes tendant à introduire des éléments d'étude de l'espace dans les programmes scolaires seront lancées.

Les capacités des États membres seront renforcées grâce à des cours de formation de troisième cycle, intégrant les dernières découvertes scientifiques et répondant aux demandes des États membres. Le programme comprend des cours de formation supérieure réguliers, des séminaires de troisième cycle ponctuels et des cours itinérants. On s'attachera à sensibiliser le public aux paysages géologiques et notamment à lui expliquer en quoi ils contribuent à une meilleure qualité de vie. La publication de cartes géologiques continentales et intercontinentales, qui sont des instruments d'éducation et d'information concernant la structure et les ressources minérales de la terre contribuera à la normalisation et l'harmonisation de l'information relative aux sciences de la terre.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

Programme international de corrélation géologique (PICG)

- ◆ Meilleure connaissance des processus de l'écorce terrestre grâce à l'exécution de projets multidisciplinaires et multinationaux concernant l'évaluation des eaux souterraines dans le monde, l'analyse des paléo-écosystèmes (changements climatiques, désertification), la gestion géo-écologique, l'étude des géo-risques dans les régions montagneuses (glissements de terrain) et côtières (tsunamis, en coopération avec la COI) et l'étude de la dynamique, de l'origine et de la formation de l'écorce terrestre.
- ◆ Amélioration du transfert des géo-informations, ouverture sur l'Internet d'un sous-portail géologique et intensification de la coopération internationale entre géoscientifiques des pays développés et en développement.
- ◆ Fourniture de données géoscientifiques de base sur les changements planétaires liés aux interactions entre géosphère, hydrosphère et biosphère.
- ◆ Création d'un prix du PICG récompensant de jeunes géoscientifiques pour des travaux de recherche remarquables en sciences de la terre.

Technologies de l'information et de la communication en sciences de la terre

- ◆ Transformation du Réseau panafricain pour un système d'information géologique (PANGIS) en réseau virtuel, comportant des groupes de discussion virtuels sur la géologie africaine et des cours de téléenseignement.
- ◆ Au titre du GARS, formation d'experts à l'utilisation de la télédétection dans les études d'évaluation des ressources géologiques (Afrique), la surveillance des glissements de terrain (Amérique latine) et la cartographie des risques volcaniques (Asie) dans le cadre des systèmes mondiaux d'observation (G3OS/IGOS).

- ◆ Lancement dans la région arabe de travaux de recherche méthodologique sur les paramètres géologiques liés à la désertification et sur l'observation par télédétection des aquifères relevant de plusieurs pays (en collaboration avec le PHI et le MAB).
- ◆ Adoption, dans l'enseignement secondaire, d'images provenant des dispositifs d'observation de la terre, en collaboration avec des institutions spécialisées du système des Nations Unies, des organisations travaillant dans le domaine de l'espace et le secteur privé.

Formation et renforcement des capacités en sciences de la terre

- ◆ Contributions au renforcement des capacités d'enseignement et de recherche des universités et des centres de recherche spécialisés dans les sciences de la terre.
- ◆ Resserrement des liens de coopération entre les établissements scientifiques publics ou privés, les universités, et les centres de recherche.
- ◆ Promotion de l'utilisation des paysages géologiques (parcs géologiques).

Axe d'action 2. Prévention des catastrophes naturelles et capacité d'y faire face

02232

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 260 800 \$ |
| Extrabudgétaire : | 2 500 000 \$ |

Antécédents. On paie un tribut de plus en plus lourd aux catastrophes naturelles, notamment aux glissements de terrain, aux inondations et aux tremblements de terre (y compris leurs effets secondaires). Une meilleure compréhension de ces phénomènes et une meilleure capacité d'y faire face de la part des populations concernées peuvent contribuer à en atténuer les effets. L'accroissement rapide de la population, l'urbanisation anarchique, le saccage de l'environnement et les changements climatiques mondiaux expliquent en partie la gravité des dégâts causés par les catastrophes naturelles, en particulier dans les pays en développement. La DIPCN est la première initiative concertée prise à l'échelon international pour aider à atténuer les pertes imputables à ces catastrophes. L'UNESCO a joué un rôle de premier plan dans la DIPCN et prend une part active à la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC), qui lui a succédé.

Mettre en place des procédures de prévention et d'atténuation et établir des liens nouveaux entre le monde politique et le monde scientifique reste indispensable. Il faut mieux comprendre les processus naturels, leurs causes, leurs effets et les risques qu'ils entraînent, partager cette information et réduire le décalage entre risques et préparation. Les savoir-faire techniques, la gestion des ressources naturelles, l'éducation et l'adoption de mesures qui ne sacrifient pas la sécurité à la rentabilité peuvent contribuer à limiter les dégâts.

Stratégie. L'action de l'UNESCO visera à aider à réduire la vulnérabilité des sociétés face aux catastrophes naturelles en encourageant la prévention. Il faudra pour cela intensifier les approches et activités internationales, régionales et nationales qui tendent à développer les capacités et les efforts de prévention des risques et des catastrophes. Cette stratégie s'adresse à toutes les composantes de la société (scientifiques, responsables politiques, collectivités locales, etc.). Certains risques particuliers, notamment les séismes, les éruptions volcaniques et les inondations, seront traités séparément. Les glissements de terrain sont souvent un phénomène secondaire, qui appelle une approche sur plusieurs fronts. L'UNESCO encouragera également le lancement d'une initiative internationale pour l'atténuation des risques sismiques, prévoyant la création d'une équipe spéciale internationale chargée des mesures d'intervention en cas de séisme. On espère que cette initiative pourra être élargie à tous les risques naturels.

La coopération avec les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales, les ONG (le CIUS, notamment l'AIVCIT et l' AISPIT au sein de l'UGGI) et les entreprises du secteur privé dans le cadre des efforts d'atténuation des conséquences des catastrophes naturelles (par exemple l'ini-

tiative internationale UISG/UNESCO sur les glissements de terrain) sera un élément important de la stratégie globale.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Contribution à la réduction de la vulnérabilité de la société face aux catastrophes naturelles grâce à l'organisation d'ateliers et de cours de formation et à la collaboration dans le cadre de réseaux, portant notamment sur les aspects techniques et scientifiques de l'atténuation des effets des catastrophes.
- ◆ Des projets pertinents, financés par des fonds extrabudgétaires, exécutés en Asie, en Amérique centrale et dans la région méditerranéenne.
- ◆ Intensification des échanges régionaux et mondiaux de données sismiques.
- ◆ Coordination de la création d'équipes d'intervention en cas de catastrophe ou de séisme.
- ◆ Réalisation d'études régionales sur l'atténuation des effets des catastrophes naturelles mettant l'accent sur les risques liés à des phénomènes de nature géologique.
- ◆ Renforcement des mécanismes créés par les sociétés pour mieux parer aux catastrophes, réduire les risques et faire face aux catastrophes.

II.2.4 Vers des conditions d'existence viables dans les régions côtières et les petites îles

0224

| | |
|----------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 1 046 700 \$ |
| ● Décentralisation : | 35,5 % |
| Extrabudgétaire : | 2 100 000 \$ |

02240

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action figurant ci-après afin :
 - (i) de promouvoir le développement durable des régions côtières et des petites îles par le biais d'une approche intégrée associant les cinq programmes scientifiques intergouvernementaux et tous les secteurs, en particulier au moyen de l'évaluation, de la diffusion et de l'application de pratiques éclairées à travers un réseau de projets intersectoriels sur le terrain, les réseaux correspondants UNITWIN/chaires UNESCO et un forum virtuel plurilingue ;
 - (ii) de veiller à contribuer efficacement à la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement d'une manière générale et du Programme d'action issu de « Barbade + 5 » en particulier ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 1 046 700 dollars pour les coûts de programme, de 1 215 500 dollars pour les dépenses de personnel et de 16 400 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Axe d'action 1. Promouvoir des conditions d'existence viables dans les régions côtières et les petites îles : associer approches intégrées et coopération intersectorielle

02241

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 680 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 1 600 000 \$ |

Antécédents. La plate-forme pour les régions côtières et les petites îles (CSI) s'articule autour de modalités d'action complémentaires : projets intersectoriels sur le terrain, programmes UNITWIN/chaires universitaires interdisciplinaires et forums virtuels intersectoriels sur les pratiques éclairées relatives aux régions côtières. Ces modalités ont pour objet de définir des pratiques éclairées et de les tester sur le terrain à l'échelon local, de les étudier et de les diffuser par le biais des chaires UNESCO et des accords de jumelage entre universités aux niveaux local et régional, de les soumettre à un examen critique et d'en faire un élément d'action normative à l'échelle mondiale grâce au « Forum virtuel sur les pratiques éclairées pour un développement humain durable des régions côtières » (WiCoP).

Stratégie. Les efforts de CSI porteront sur l'idée de gestion intégrée et équitable des ressources côtières et sur les rivalités et les conflits grandissants que suscite l'utilisation de ces ressources. Afin d'augmenter encore l'autonomisation et la participation des populations locales, l'accent sera également mis sur le renforcement des synergies entre science moderne et savoirs locaux et autochtones.

La dimension sociale des problèmes hydrologiques sera traitée, notamment dans le cadre de projets intersectoriels exécutés sur le terrain et des activités du programme UNITWIN/chaires UNESCO dans les régions côtières et les petites îles. Une action concertée sera entreprise autour de problèmes fondamentaux comme la gestion des eaux urbaines, la lutte contre les inondations et l'intrusion d'eau salée et leur dynamique socio-économique et culturelle. D'autres actions porteront sur les services des écosystèmes, notamment en ce qu'ils ont trait au thème intersectoriel de l'élimination de la pauvreté. L'exécution de projets sur le terrain contribuera à donner aux communautés locales et autochtones les moyens de participer à des processus de développement durable propices à la conservation de la biodiversité dans les régions côtières et les petites îles, se poursuit. L'urbanisation côtière en Méditerranée et en Afrique, la prévention des catastrophes naturelles, en particulier dans les îles des Caraïbes orientales, et les conséquences du tourisme dans la région Asie-Pacifique, feront l'objet d'une attention particulière.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Définition et application, à travers des projets sur le terrain interconnectés, de cadres favorables à l'instauration de conditions d'existence viables dans les régions côtières et les petites îles.
- ◆ Renforcement d'un réseau UNITWIN/chaires UNESCO chargé de coordonner le soutien intersectoriel aux projets sur le terrain et la formation des étudiants.
- ◆ Définition d'un ensemble de pratiques éclairées, d'orientations et de principes et notamment d'un code de bonne conduite en vue d'un partage équitable des ressources.
- ◆ Révision de la conception du Forum virtuel WiCoP pour favoriser le partage des informations et des connaissances dans les régions côtières et les petites îles.

Axe d'action 2. Promouvoir l'action dans les domaines prioritaires des petits États insulaires en développement et contribuer efficacement à la mise en œuvre de Barbade + 5 et d'autres accords et plans d'action multilatéraux

02242

| | |
|-------------------|------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 366 700 \$ |
| Extrabudgétaire : | 500 000 \$ |

Antécédents. L'UNESCO, y compris les 38 petits États insulaires en développement qui en sont membres est invitée « à promouvoir les actions concernant les six domaines prioritaires du Programme d'action de la Barbade pour les petits États insulaires en développement en utilisant les activités pertinentes de tous les secteurs de programme, des projets pilotes intersectoriels et des chaires UNESCO concernant les « pratiques judicieuses » susceptibles de garantir des conditions d'existence viables dans les îles ». Ces six domaines prioritaires concernent : a) l'adaptation au changement climatique et à l'élévation du niveau de la mer qui risque de submerger les îles de faible altitude ; b) l'amélioration de la prévention des catastrophes naturelles et écologiques et l'action en faveur de la reconstruction et de la remise en état des lieux après les catastrophes ; c) la prévention de l'aggravation de la pénurie d'eau douce à mesure que la demande croît ; d) la protection des écosystèmes côtiers et des récifs coralliens contre la pollution et la surpêche ; e) l'exploitation de l'énergie solaire et des énergies renouvelables afin d'être moins tributaire du pétrole importé à prix fort et f) la gestion de la croissance du tourisme afin de protéger l'environnement et l'intégrité culturelle.

Stratégie. La stratégie consiste à coordonner les mesures prises par l'UNESCO pour contribuer efficacement à la mise en œuvre, à l'échelle du système des Nations Unies, du Plan d'action de la Barbade et pour préparer sa participation à Barbade + 10 (2004). Ce processus, qui fait appel aux TIC, s'efforcera d'obtenir le concours de tous les secteurs de la société, insistera sur l'avantage comparatif qu'en retire l'Organisation du fait de son intersectorialité et démontrera les avantages particuliers de cette approche pour les petits États insulaires en développement. La stratégie vise à une prise de conscience accrue des domaines prioritaires identifiés à Barbade + 5, en particulier en ce qui concerne les petits États insulaires en développement les moins avancés, et à l'intensification de l'action concertée menée à cet égard.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Prise en compte des problèmes prioritaires des petites îles à travers des actions sur le terrain afin de favoriser les moyens d'accéder à un développement durable, de susciter une prise de conscience et d'assurer un transfert d'écotechnologie.
- ◆ Amélioration de l'interaction et de l'établissement de réseaux entre petits États insulaires en développement par le partage de l'expérience et de compétences spécialisées et l'instauration de liens transrégionaux entre les activités de projets.

II.2.5 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO

0225

| | |
|----------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 3 243 900 \$ |
| ● Décentralisation : | – |
| Extrabudgétaire : | 6 500 000 \$ |

02250

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action figurant ci-après afin :
- (i) d'améliorer la connaissance et la compréhension scientifiques des processus océaniques et côtiers, en vue d'aider les États membres à formuler et à mettre en œuvre pour les océans et les zones côtières des politiques viables à long terme, en organisant et coordonnant de grands programmes scientifiques qui répondent au mandat de l'UNCLOS, du programme Action 21 de la CNUED et des Conventions mondiales sur les changements climatiques et la diversité biologique et en renforçant la capacité des pays en développement à mettre en place des mécanismes scientifiques permettant une approche écosystémique ;
 - (ii) d'organiser la collecte d'observations sur les océans et les zones côtières, la modélisation et l'élaboration des prévisions nécessaires à la gestion et au développement durable de la haute mer et des mers bordières, notamment par la mise en œuvre du Système mondial d'observation de l'océan et des projets pilotes qui s'y rattachent et l'accroissement des capacités et de la participation des pays en développement ;
 - (iii) de poursuivre le développement du Système d'échange international des données et de l'information océanographiques (IODE) grâce à la mise en place de nouveaux dispositifs nationaux à cet effet, à la création des capacités nécessaires, en particulier dans les pays en développement et en donnant à une large communauté d'utilisateurs accès aux données et à l'information océanographiques actuellement disponibles.
- b) à allouer à cette fin un montant de 3 243 900 dollars pour les coûts de programme, de 3 763 900 dollars pour les dépenses de personnel et de 50 800 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Axe d'action 1. Réduire les incertitudes scientifiques ayant trait aux processus océaniques dans les zones côtières et à l'échelle mondiale dans le contexte des écosystèmes marins

02251

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 1 090 500 \$ |
| Extrabudgétaire : | 3 000 000 \$ |

Antécédents. Par le biais de son programme d'océanologie, la COI étudie de graves incertitudes scientifiques concernant la gestion et l'utilisation durables du milieu marin et le rôle de l'océan dans les changements planétaires en facilitant, promouvant et coordonnant la recherche appropriée et les activités connexes de renforcement des capacités.

Les nouveaux horizons qui s'ouvrent en matière de protection du milieu marin exigent de nouvelles approches intégrées, tant dans le domaine de la recherche que dans celui de la gestion. Une approche scientifique interdisciplinaire supposant la compréhension des effets conjugués de processus océaniques chimiques, biologiques et physiques à l'échelle mondiale et côtière, dans le contexte de l'écosystème, est désormais indispensable. Le principal défi est de mettre au point des mécanismes scientifiques permettant une approche écosystémique de la gestion des milieux marins et côtiers, y compris les pêches. L'urgente nécessité de définir des indicateurs sûrs et fiables de la santé des écosystèmes océaniques en fait partie intégrante.

Stratégie. Le programme d'océanologie sera poursuivi afin de traiter des questions scientifiques interdisciplinaires d'ampleur mondiale et, en particulier, de fournir une base plus large de connaissances sur les réactions des écosystèmes océaniques aux modifications anthropogéniques et naturelles du milieu chimique et physique, y compris celles découlant des changements et de la variabilité climatiques.

Le programme d'océanologie de la COI : a) participera à des programmes mondiaux portant sur un large éventail de questions scientifiques liées à l'approche écosystémique de la gestion des milieux marins et côtiers et les coparrainera ; b) examinera des questions scientifiques précises exigeant une étude approfondie en organisant des groupes d'études, groupes de travail et petits groupes ad hoc coparrainés par les programmes mondiaux existants ou en train de voir le jour, ou initialement parrainés par la seule COI ; c) veillera à ce que toutes ses activités correspondent à des préoccupations régionales et fassent appel à la participation de scientifiques originaires de pays en développement ; d) fera en outre tout ce qui est en son possible pour que toutes ses activités répondent aux besoins scientifiques des conventions et programmes internationaux à l'échelle mondiale et régionale ; et e) diffusera dans le monde entier les connaissances scientifiques fondamentales ainsi obtenues au travers de rapports, de publications, de colloques, de sites Internet, d'ateliers et d'activités de formation. Dans le cadre du Programme de gestion intégrée des zones côtières (ICAM) et des autres programmes de la COI ayant trait à des problèmes côtiers (comme les efflorescences algales nuisibles (HAB) et la surveillance continue des récifs coralliens), des projets intersectoriels seront élaborés en collaboration avec le PHI, le MAB, le CSI et MOST dans les domaines des ressources en eau des régions côtières, de la gestion intégrée des bassins fluviaux, de l'application des méthodes de l'ICAM aux réserves de biosphère côtières et de la mise au point de projets pilotes dans des zones urbaines côtières.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Identification des lacunes et points faibles du système actuel d'observation du cycle du carbone et mise au point de solutions scientifiques pour combler ces lacunes.
- ◆ Examen exhaustif et élaboration d'un cadre scientifique permettant d'utiliser des indices environnementaux qui aideraient à prévoir, *a posteriori* et/ou pour l'immédiat, la présence en plus ou moins grande quantité et la répartition variable des poissons pélagiques dans certaines zones.
- ◆ Établissement d'un réseau scientifique relatif aux petits poissons pélagiques et aux changements climatiques, ainsi que d'un système destiné à faciliter le transfert d'information, de moyens d'action et de connaissances aux régions en développement par le biais d'ateliers de formation.
- ◆ Mise au point d'indicateurs, moléculaires, cellulaires, physiologiques et communautaires du blanchiment des coraux, capables de détecter les premiers signes de stress des coraux ; analyse des mécanismes qui permettent aux récifs coralliens de s'adapter et s'acclimater aux changements de l'environnement planétaire.
- ◆ Meilleure compréhension des facteurs qui régissent la dynamique des efflorescences algales nuisibles (HAB) dans le contexte du forçage physique et chimique, de la dynamique des écosystèmes et des influences humaines.
- ◆ Meilleures méthodes d'évaluation des rejets d'eaux souterraines afin d'estimer l'équilibre eau/sel dans les zones côtières.
- ◆ Élaboration d'un ensemble d'instruments et de techniques reposant sur des fondements scientifiques en vue de la gestion intégrée des zones côtières (ICAM).
- ◆ Développement des capacités de gestion des États membres par le biais d'études des interactions entre communautés humaines et écosystèmes dans les zones côtières, et en particulier dans les milieux urbains côtiers.
- ◆ Publication d'une synthèse mondiale sur l'ensemble des processus écosystémiques dynamiques, physiques, biologiques, chimiques et sédimentaires dans les mers bordières.

Axe d'action 2. Poursuivre, dans le cadre des systèmes mondiaux d'observation des océans et du climat (GOOS et SMOC), le développement des capacités de surveillance continue et de prévision nécessaires à la gestion et à la mise en valeur durable de la haute mer et des mers bordières

02252

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 1 309 400 \$ |
| Extrabudgétaire : | 2 500 000 \$ |

Antécédents. Dans le cadre d'un partenariat avec l'OMM, le PNUE et le CIUS, dont elle est le chef de file, la COI a amorcé en 1998 la mise en œuvre du GOOS. Le système fait partie d'une Stratégie d'observation mondiale intégrée (IGOS) dont les partenaires sont les agences spatiales du monde. Le GOOS comporte un sous-système relatif à la haute mer, afin d'améliorer les prévisions météorologiques et climatiques et un sous-système côtier, afin de fournir les informations nécessaires pour gérer les écosystèmes et les ressources vivantes des zones côtières et en restaurer la salubrité ; de prévoir les risques naturels et d'atténuer les effets des catastrophes ; d'améliorer la sécurité et la rentabilité des opérations marines ; et de protéger la santé publique. Le sous-système relatif à la haute mer est la composante océanique du SMOC, qui est coparrainé par la COI, le PNUE et la FAO et dont le chef de file est l'OMM. Le GOOS produit des données et des informations qui répondent aux besoins de nombreux utilisateurs. Il est doté de sous-systèmes pour les observations, la communication et la gestion des données, la modélisation et les applications. Le réseau d'observation, qui ne cesse de se développer, comprend des satellites de télédétection ; des instruments situés dans les zones côtières, parmi lesquels des marégraphes ; des bouées, des dispositifs dérivants et autres plates-formes ; des navires occasionnels (y compris des transbordeurs commerciaux) ; et des enregistrements de longues séries chronologiques de la variabilité. Le Système initial d'observation du GOOS est constitué d'éléments opérationnels existants. Il se développe en créant des projets pilotes préopérationnels afin d'en démontrer l'utilité et la rentabilité ; en renforçant les capacités des pays en développement ; en favorisant les travaux de la recherche susceptibles de renforcer les capacités ; et en assurant une interaction avec les utilisateurs afin de déterminer les produits les plus utiles. Le GOOS sera, pour une grande part, mis en œuvre par la nouvelle Commission technique mixte OMM/COI d'océanographie et de météorologie maritime (JCOMM).

Stratégie. La stratégie consiste notamment à mettre en œuvre des projets pilotes destinés à démontrer la validité du concept du GOOS ; à faire participer un plus grand nombre de pays en développement à la mise en œuvre du système ; à renforcer la capacité des groupes régionaux à participer au GOOS et à en tirer profit ; à élargir la mise en œuvre du système par l'intégration d'activités nationales ; et à solliciter un soutien extrabudgétaire accru. Dans le contexte de la prévention des catastrophes naturelles, un effort particulier sera fait pour élaborer des activités intersectorielles liées à la prévention des risques que l'océan fait courir aux communautés côtières, en accroissant les investissements consacrés à la prévision du phénomène El Niño et en renforçant le système d'alerte aux tsunamis.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Expansion de l'Expérience mondiale d'assimilation des données océaniques (GODAE) et du projet Argo, afin d'utiliser des flotteurs-profileurs pour constituer la première collection mondiale de données sur la salinité et la température des couches supérieures de l'océan, grâce à des projets réalisés dans tous les océans.
- ◆ Mise en œuvre d'un système d'observation du carbone océanique.
- ◆ Publication des plans du sous-système intégré du GOOS relatif aux zones côtières afin d'aider les États membres à la mise en œuvre du GOOS.
- ◆ Expansion du GOOS par l'intégration des éléments pertinents de certains systèmes nationaux d'observation.

- ◆ Élargissement de l'accès aux techniques de télédétection et à leur application en guise de contribution au renforcement des capacités des pays en développement, afin de permettre à ces derniers de participer au GOOS et d'en tirer profit.
- ◆ Modèles GODAE ayant satisfait à tous les tests et prêts pour l'assimilation des données Argo entre 2003 et 2005.
- ◆ Ensemble, en fonctionnement, de projets pilotes de démonstration relevant du sous-système du GOOS relatif aux zones côtières.
- ◆ Bon fonctionnement de la JCOMM à l'appui des objectifs du GOOS.
- ◆ Expansion du GOOS par le biais de contributions nationales.
- ◆ Fonctionnement efficace des organes régionaux du GOOS récemment créés.
- ◆ Création d'un système d'observation initial du GOOS pour l'océan Indien.

Axe d'action 3. Continuer à développer et à renforcer le système de l'IODE (Échange international des données et de l'information océanographiques), mécanisme mondial permettant à tous d'accéder librement à des données océanographiques et de gérer l'information correspondante

02253

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 844 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 1 000 000 \$ |

Antécédents. Le programme d'Échange international des données et de l'information océanographiques (IODE) de la COI a été établi en 1961 pour promouvoir l'étude, l'exploitation et la mise en valeur de l'océan *en facilitant l'échange de données et d'informations océanographiques entre les États membres participants et en répondant aux besoins des utilisateurs en données et en produits d'information*. Au bout de 40 années d'existence, le système de l'IODE est devenu un réseau mondial qui réunit plus de 60 institutions nationales désignées, centres nationaux de données océanographiques, centres nationaux de données océanographiques responsables et centres mondiaux de données du CIUS. Ce réseau a recueilli des millions d'observations océanographiques, dont il a vérifié la qualité et qu'il a archivé et desservi d'innombrables usagers dans les États membres.

Stratégie. De nouvelles technologies ont vu le jour ces dernières années qui vont permettre aux centres de données de mettre plus rapidement à la disposition de leurs usagers, toujours plus nombreux, des services et des produits, plus complets et de meilleure qualité. L'application de ces technologies à la gestion des données et de l'information océanographiques requiert la définition de nouvelles normes et applications complexes. La COI a certes beaucoup fait, par le biais de la composante TEMA de l'IODE, pour aider les pays en développement à se doter de structures nationales d'échange de données et d'information océanographiques ; mais devant le « fossé numérique » qui existe entre pays développés et pays en développement, l'IODE doit réagir rapidement pour que les pays en développement puissent participer activement et pleinement à la société du savoir qui se met en place. Le système contribuera à établir et maintenir une solide coopération avec les programmes de surveillance et de recherche océanographiques, afin de satisfaire les besoins de données et d'information des communautés en question. Cela suppose aussi une étroite collaboration avec des programmes d'océanographie opérationnelle, tels que le GOOS et la Commission technique mixte OMM-COI d'océanographie et de météorologie maritime (JCOMM). On sauvegardera également le patrimoine mondial de données et d'informations en procédant à l'archivage continu des matériaux et en veillant à ce qu'ils soient constamment accessibles aux usagers.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Contribution de l'IODE à l'élaboration d'un langage XML qui servira de norme d'échange des données marines sur l'Internet.
- ◆ Contribution de l'IODE à la constitution d'un répertoire mondial (MEDI) de bases, catalogues et inventaires de données à l'usage d'un large public, notamment des programmes de la COI tels que le GOOS et d'activités connexes relevant d'autres programmes mondiaux et régionaux.
- ◆ Mise en œuvre des projets globaux dans le cadre du Réseau d'échange de données et d'informations océanographiques (ODIN) dans les régions en développement afin d'aider les pays concernés à se doter d'une structure nationale de données et d'information océanographiques, de leur donner accès à des données et des informations océanographiques actualisées et de leur permettre de prendre plus facilement une part active à la vie de la société à l'ère de l'Internet ;
- ◆ Renforcement de liens de coopération entre l'IODE et les milieux de la recherche et de la surveillance océanographiques et contribution au libre accès des données et de l'information océanographiques à tous les niveaux de la société.
- ◆ Mise en œuvre de projets nationaux et régionaux GODAR (Projet international d'archéologie et de sauvegarde des données océanographiques) en vue du sauvetage de séries de données océanographiques menacées.
- ◆ Développement des services de collecte, d'analyse et d'échange de données dans le domaine de la cartographie des océans.

Projets relatifs aux thèmes transversaux

0240

Budget ordinaire

- Activités : 2 335 000 \$
- Décentralisation : 78,3 %

02400

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action figurant ci-après afin de mener à bien l'exécution des projets relatifs aux deux thèmes transversaux : *L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté* et *La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir* ;

b) à allouer à cette fin un montant de 2 335 000 dollars pour les coûts de programme.

02401

Les projets décrits ci-après, et les prévisions budgétaires correspondantes, ont été rattachés au grand programme II compte tenu du fait que leur thématique et leur orientation fondamentales se rapportent aux sciences exactes et naturelles. Ils ont été conçus de manière intersectorielle et interdisciplinaire par des équipes associant, pour chaque projet, au moins trois secteurs et/ou bureaux hors Siège. Des dispositions particulières seront prises en ce qui concerne l'administration de ces projets. Les membres de chacune des équipes intersectorielles en planifieront et exécuteront conjointement les activités de fond. Une récapitulation de tous les projets se rapportant aux deux thèmes transversaux est fournie à la fin du Titre II.A (paragraphe 07001).

◆ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté

02410

Budget ordinaire

- Activités : 1 665 000 \$
- Décentralisation : 78,5 %

Les savoirs locaux et autochtones (LINKS) dans une société mondialisée

02411

Budget ordinaire

- Activités : 500 000 \$

Objectifs. Promouvoir la reconnaissance des savoirs locaux et autochtones — c'est-à-dire des ensembles complexes de connaissances, d'interprétations et de significations que des communautés ont tirés de leur longue interaction avec la nature — en ce qu'ils sont de puissants moyens de combattre la marginalisation et l'appauvrissement ; constituer, grâce à des projets intersectoriels réalisés sur le terrain, des bases documentaires sur les connaissances locales et effectuer des recherches sur des questions cruciales, par exemple le rôle des femmes dans la détention de ces savoirs, les modes de contrôle coutumiers de l'accès à ceux-ci, et les synergies entre la science et les connaissances locales dans la conservation des ressources naturelles ; redynamiser la transmission des savoirs locaux et autochtones en renforçant le dialogue entre les anciens et les jeunes, notamment au moyen des TIC ; protéger le patrimoine immatériel contre les appropriations indues en développant les actions normatives innovantes.

Résultats escomptés. Sensibilisation des autorités nationales et des partenaires locaux à la nécessité de protéger et promouvoir les savoirs locaux avec le consentement éclairé préalable de leurs détenteurs et au moyen de mécanismes novateurs ; stimulation d'une réflexion critique et d'un dialogue entre les scientifiques, les décideurs et les communautés locales sur l'interdépendance de la science et des autres formes de savoirs ; réalisation de projets et de recherches sur le terrain pour soutenir/revitaliser les savoirs locaux ; mise en place de systèmes pour renforcer la transmission des connaissances locales et autochtones, y compris par le recours aux TIC.

Lutte contre les catastrophes naturelles en Asie et dans les Caraïbes

02412

Budget ordinaire

● Activités : 375 000 \$

Objectifs. Promouvoir la mise au point et l'application de pratiques judicieuses de lutte contre les catastrophes dans les zones particulièrement vulnérables où vivent des populations pauvres : (i) en améliorant la prévention et la capacité de faire face aux catastrophes par la mise à profit des connaissances scientifiques et du savoir-faire technique dans des études de cas ayant valeur d'exemples ; (ii) en améliorant la préparation des décideurs et des responsables locaux par l'élaboration, la diffusion et l'essai de matériels d'information et de formation sur la prévention et les mesures permettant d'atténuer les dommages que les catastrophes peuvent causer ; (iii) en mettant l'accent sur la mise en réseau des villes et des quartiers ; et (iv) en favorisant l'usage des systèmes intégrés de communication et d'information.

Résultats escomptés. Élaboration de scénarios des catastrophes et de stratégies d'atténuation des risques qui leur sont liés, y compris par la mise en réseau des villes ; établissement de principes directeurs en vue de la conception de bâtiments résistant aux catastrophes et de la protection des installations éducatives et culturelles ; élaboration et diffusion de matériels de formation et de mallettes d'information faciles à utiliser à l'intention des autorités locales, des architectes, des aménageurs du territoire et urbanistes, des professionnels de l'éducation, des médias et des décideurs ; mise au point d'un système intégré d'utilisation des TIC dans la prévention des catastrophes et les opérations d'alerte et de secours, et essais d'application dans le cadre de projets pilotes.

Renforcer les capacités locales pour assurer la durabilité du développement

02413

Budget ordinaire

● Activités : 150 000 \$

Objectifs. Contribuer à l'élimination de la pauvreté en renforçant les capacités locales pour favoriser et soutenir les initiatives de développement local ; appliquer le principe de solidarité et recourir à une approche participative pour : (i) offrir des moyens de formation aux futurs acteurs communautaires du développement durable ; (ii) élaborer une solide stratégie de communication, utilisant en particulier la bourse de ressources créée sur l'Internet dans le cadre du projet SOCIÉTÉ PLANÉTAIRE afin de promouvoir les projets de développement, de les inclure dans les processus de mise en réseau et de contribuer par là à leur durabilité ; proposer une méthodologie opérationnelle et reproductible pour améliorer le processus permettant de passer de la mise en œuvre de projets à un développement local durable.

Résultats escomptés. Mise en place en Asie centrale d'un système de formation assorti d'une méthodologie et d'outils appropriés ; mise au point de modules de formation et d'outils pédagogiques utilisant les TIC pour renforcer les capacités techniques et institutionnelles ; création, aux fins du développement local, d'un réseau de praticiens communautaires formés à la gestion des actions de développement ;

mise en place de réseaux de jeunes ; élaboration et diffusion de principes directeurs et d'une méthodologie en vue de leur application dans d'autres zones et régions.

Extraction minière et développement durable en Amérique latine

02414

Budget ordinaire

● Activités : 295 000 \$

Objectifs. Par la mise en place en Amérique latine d'activités minières artisanales et à petite échelle convenablement gérées, stimuler efficacement un développement socio-économique durable au niveau local, auquel des groupes sociaux vulnérables et déshérités seront souvent associés ; protéger des écosystèmes fragiles en créant différents types de réserves culturelles et biologiques ; en partenariat avec l'Initiative de recherche sur les politiques minières du CRDI, contribuer à réduire la pauvreté : (i) en appuyant la formation et le renforcement des capacités d'acteurs clés ; (ii) en leur facilitant l'accès au savoir et à l'information grâce aux TIC ; (iii) en améliorant les capacités de gestion en vue de la résolution des problèmes environnementaux, technologiques, économiques et sociaux que pose le développement durable à l'échelon local.

Résultats escomptés. Meilleure information et autonomisation des communautés concernées qui participeront de plus en plus à la prise des décisions sur l'utilisation des sols et les activités minières ; meilleure répartition des profits économiques et sociaux à l'échelon local ; constitution de réseaux d'institutions et d'intervenants à l'échelon régional en vue du partage de l'information ; définition d'une série d'indicateurs spécifiques concernant la petite exploitation minière, la réduction de la pauvreté et le développement durable.

Alliance UNISOL-TAPE contre la pauvreté

02415

Budget ordinaire

● Activités : 345 000 \$

Objectifs. Conjuguer science et technologie (en anglais, TAPE = Technologie et élimination de la pauvreté) et recherche en sciences sociales et humaines (en anglais UNISOL = Solidarité des universités avec les défavorisés), en vue de mobiliser des partenaires essentiels de l'UNESCO tels que les universités, les étudiants, les enseignants, les réseaux universitaires et les organisations non gouvernementales en faveur de l'action auprès des communautés défavorisées ; axer les activités sur la formation interdisciplinaire, le transfert de technologies et la formation à l'élaboration de politiques publiques ; promouvoir et consolider les entreprises communes, en particulier celles menées avec d'autres organismes des Nations Unies, des organisations régionales et des institutions internationales de financement, et mettant à profit les politiques/compétences sectorielles (le projet UNISOL commun à l'OMS et l'UNESCO par exemple), afin de créer une base de connaissances sur l'expérience, les pratiques et l'assistance se rapportant aux groupes défavorisés, et les partenariats avec ces groupes.

Résultats escomptés. Élaboration de programmes universitaires de sensibilisation, d'activités de formation et de recherches participantes en vue d'améliorer l'accès des pauvres aux services de santé et d'éducation et à ceux concernant l'emploi ; mise en réseau et création de partenariats stratégiques, en particulier avec le FNUAP, le BIT, la FAO, Habitat, les réseaux UNITWIN/chaires UNESCO, les programmes scientifiques intergouvernementaux, MOST, le PHI et les réseaux d'ONG s'occupant des sciences ; définition de stratégies et de politiques relatives au développement technologique, y compris à l'innovation et au choix, à l'adaptation et au transfert des technologies.

♦ **La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir**

02420

Budget ordinaire

- Activités : 670 000 \$
- Décentralisation : 77,8 %

Petites îles – Voix 2004

02421

Budget ordinaire

- Activités : 375 000 \$

Objectifs. Assurer que les vues de la société civile sur les questions d'environnement et de développement catalysent efficacement les activités sur le terrain dans les petits États insulaires en développement et créer ainsi un cadre de référence pour d'autres régions du monde ; amorcer, au niveau des communautés de base, un dialogue suivi s'appuyant sur les médias existants et relayé aux échelons national et régional par des forums de discussion sur l'Internet et entretenir ainsi un va-et-vient de l'information jusqu'en 2004 et au-delà ; combiner formation et renforcement des capacités avec des évaluations périodiques pour assurer la durabilité du projet ; mettre en œuvre des partenariats avec les commissions nationales de l'UNESCO dans des petits États insulaires en développement ciblés des Caraïbes, de l'océan Indien et du Pacifique.

Résultats escomptés. Meilleure prise de conscience et compréhension des problèmes d'environnement et de développement dans les petites îles et dans le monde entier ; développement des modes participatifs de communication locale permettant d'élargir l'accès à l'information et d'accroître le partage de l'expérience et la production de connaissances ; appui à la formation aux techniques de communication — à la conception de programmes de radiodiffusion par exemple ; mise sur pied ou amélioration d'une douzaine de stations de radio communautaires ; réalisation ou amélioration de dizaines de raccordements à l'Internet dans des institutions et organisations de la société civile ; création, aux niveaux national, régional et interrégional, de forums de discussion Internet axés sur les jeunes.

Laboratoire virtuel sur les lacs en voie d'assèchement en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie centrale

02422

Budget ordinaire

- Activités : 295 000 \$

Objectifs. Créer un laboratoire virtuel qui permette aux chercheurs s'intéressant aux grands lacs ou mers intérieures en voie d'assèchement — tels que la mer Morte, la mer d'Aral et le lac Tchad — d'échanger des données, informations et expériences et de collaborer avec d'autres laboratoires d'Europe à des recherches et à la solution de problèmes comparables ; (i) créer et développer des services d'information et de communication et des structures de travail en collaboration pour les scientifiques et (ii) assurer la formation et le perfectionnement des personnels chargés de faire fonctionner le réseau du laboratoire virtuel et d'en assurer la maintenance et le développement.

Résultats escomptés. Mise en place du système virtuel et réalisation de la mise en réseau des équipes de chercheurs dans les trois régions ; définition et approfondissement de thèmes de recherche particuliers ou expressément sélectionnés ; formation du personnel technique et d'encadrement et des chercheurs ; échange et diffusion de l'information, des données et des résultats des recherches ; élaboration, sur une base comparative, de stratégies et d'un cadre d'action.

Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires

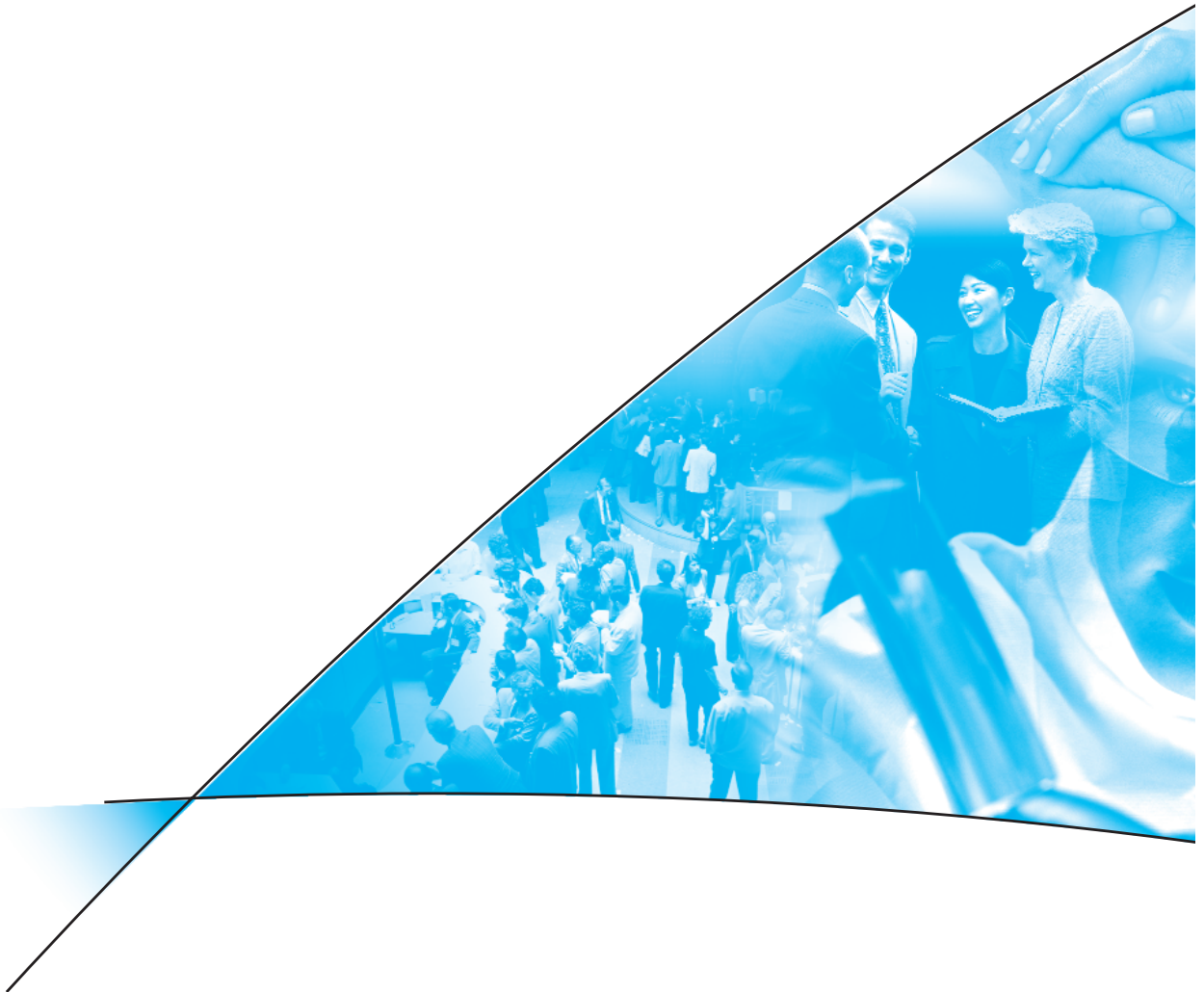
- 02501** Des efforts seront déployés pour renforcer la coopération établie avec des bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux et créer de nouveaux partenariats en vue de mobiliser des fonds extrabudgétaires en faveur des nouvelles priorités de l'Organisation dans le domaine de **l'eau et des écosystèmes dont elle dépend**, du renforcement des capacités en matière de politiques de la science et de la technologie, ainsi que de l'enseignement des sciences.
- 02502** Priorité sera donnée à des programmes et projets interdisciplinaires dans des domaines tels que l'évaluation des ressources en eau douce, la gestion des ressources en eau et plus particulièrement la protection des eaux souterraines menacées dans les zones arides et semi-arides, la gestion intégrée des écosystèmes, la conservation de la biodiversité et la mise en valeur durable des ressources, en particulier en Afrique et dans les régions tropicales humides. On continuera de rechercher des fonds supplémentaires pour financer des projets intégrés axés sur la gestion des masses d'eau (mer Caspienne, mer d'Aral, mer Morte et lac Tchad par exemple) et des bassins fluviaux (ceux du Nil, du Niger, du Mékong et du Tumen par exemple) qui sont menacés.
- 02503** On s'attachera en particulier à mobiliser des fonds en faveur d'un grand programme de **renforcement des capacités en science et technologie** par la diffusion des connaissances et des pratiques optimales grâce aux technologies de l'information et de la communication ; à cette fin, une attention spéciale sera prêtée au renforcement de la coopération de l'UNESCO avec l'Union européenne.
- 02504** La coopération avec les institutions multilatérales de financement telles que la Banque africaine de développement, la Banque interaméricaine de développement, la Banque mondiale, etc., sera renforcée pour assurer efficacement le suivi de la Conférence mondiale sur la science ; l'accent sera mis sur la formulation de **politiques scientifiques et technologiques** appropriées au niveau national et la mise en œuvre de programmes et projets visant à mettre la science et la technologie au service du développement. On élaborera également des programmes interdisciplinaires ayant pour but d'alléger la pauvreté et ciblés en particulier sur les femmes.
- 02505** Des fonds seront également recherchés en vue d'activités tendant à renforcer les capacités nationales en ingénierie de base et l'enseignement et la recherche relatifs à l'environnement. On intensifiera la coopération avec les bailleurs de fonds pour assurer le financement des programmes environnementaux de l'UNESCO.
- 02506** Au niveau national, l'UNESCO collaborera activement avec des institutions telles que le PNUD, à des activités « en amont » telles que : l'examen et la formulation des politiques, la réalisation d'études sectorielles et multisectorielles, la conception de programmes et projets d'investissement. Elle intensifiera également sa coopération avec des institutions scientifiques et d'autres organisations intergouvernementales spécialisées concernant la formulation de politiques nationales de la science et de la technologie et de programmes et projets de développement.
- 02507** Dans la mise en œuvre de cette stratégie, priorité sera donnée à l'Afrique, aux pays les moins avancés et à la région du Pacifique.



Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture

Grand programme III

Sciences sociales et humaines



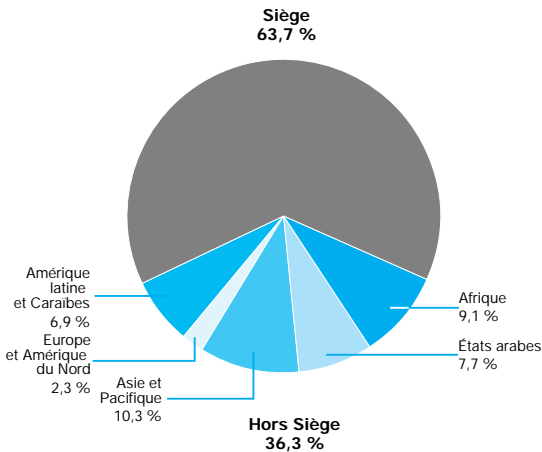
GRAND PROGRAMME III

Les sciences sociales et humaines

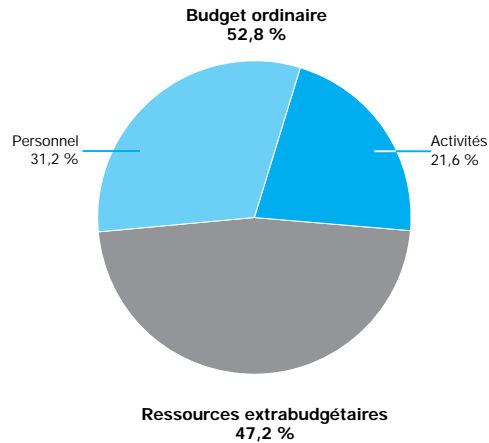
03001

| | Budget ordinaire | | | | | Total des crédits proposés | Ressources extra-budgétaires 2002-2003 |
|--------------------------------------|---------------------------|------------------------------|---|--------------|------------------|----------------------------|--|
| | 2000-2001 | 2002-2003 | | | | | |
| | 30 C/5 approuvé et ajusté | 31 C/5 aux prix de 2000-2001 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | Réévaluation | | |
| | \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ |
| Activités | 10 895 800 | 10 834 900 | (60 900) | (0,6) | 393 500 | 11 228 400 | 25 000 000 |
| Personnel | 18 133 500 | 15 682 600 | (2 450 900) | (13,5) | 804 600 | 16 487 200 | – |
| Siège - Coûts indirects de programme | 198 200 | 191 300 | (6 900) | (3,5) | 6 900 | 198 200 | – |
| Total, Grand programme III | 29 227 500 | 26 708 800 | (2 518 700) | (8,6) | 1 205 000 | 27 913 800 | 25 000 000 |

DÉCENTRALISATION DES ACTIVITÉS



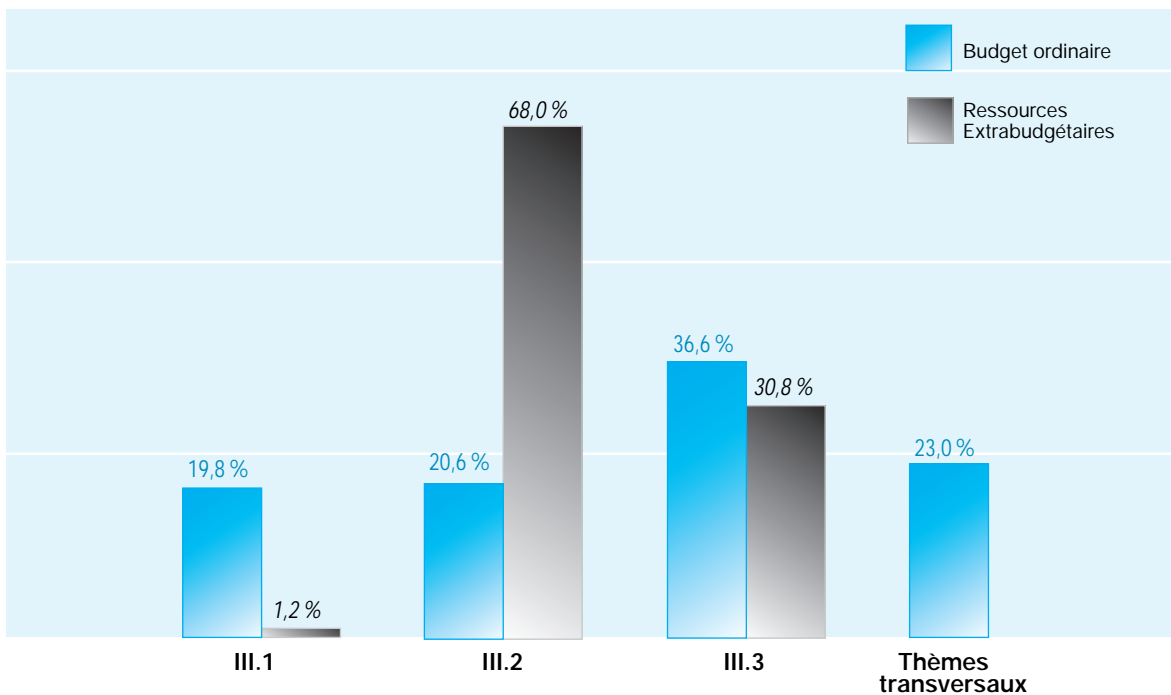
RÉPARTITION DU TOTAL DES RESSOURCES



03002

| Grand programme III | Budget ordinaire | Ressources extra-budgétaires |
|---|-------------------|------------------------------|
| | \$ | \$ |
| Programme III.1 Éthique des sciences et des technologies | 2 225 300 | 300 000 |
| Programme III.2 Promotion des droits de l'homme, de la paix et des principes démocratiques | 2 315 100 | 17 000 000 |
| Programme III.3 Amélioration des politiques relatives aux transformations sociales et promotion de l'anticipation et des études prospectives | 4 108 000 | 7 700 000 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | | |
| ♦ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté | 1 785 000 | - |
| ♦ La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir | 795 000 | - |
| Total, projets relatifs aux thèmes transversaux | 2 580 000 | - |
| 31 C/5 - Total activités, Grand programme III | 11 228 400 | 25 000 000 |

RÉPARTITION DES RESSOURCES DU BUDGET ORDINAIRE ET EXTRABUDGÉTAIRES ENTRE LES ACTIVITÉS



Sciences sociales et humaines

03003 les sciences sociales et humaines, de même que la philosophie et la prospective, ont un rôle central dans les fonctions de laboratoire d'idées, de formulation de politiques innovantes et de veille intellectuelle et éthique de l'UNESCO. En effet, les concepts, méthodologies et outils d'analyse de ces disciplines contribuent à faire le lien entre la réflexion et l'action, la connaissance et les politiques. A ce titre, outre les domaines d'application qui leur sont propres, elles ont à contribuer à la promotion de l'interdisciplinarité et de l'intersectorialité entre l'ensemble des grands programmes du 31 C/5. Les activités qui s'inscrivent dans le grand programme III s'ordonnent selon deux principales dimensions : d'une part, la dimension éthique et normative, et de l'autre, celle qui englobe recherche, formulation de politiques, action sur le terrain et prospective, cette dernière étant appelée à jouer un rôle clé dans la préparation du *Rapport mondial de l'UNESCO*.

03004 La priorité principale — l'éthique des sciences et des technologies —, qui bénéficie ici d'une hausse de crédits de 50 % par rapport aux montants inscrits dans le 30 C/5, et l'une des autres priorités — les droits de l'homme — relèvent essentiellement de la première dimension, tandis que les deux autres priorités — les transformations sociales et la prospective — correspondent surtout à la seconde.

03005 Dans chacun des trois programmes du grand programme III se déploient, de manière complémentaire, des activités visant à appliquer les concepts et les méthodes des sciences sociales et humaines, de la philosophie et de la prospective à des défis majeurs du temps présent, de même que des activités concernant les questions scientifiques, professionnelles et infrastructurelles liées à ces disciplines. A cette fin, ce grand programme soutient la coopération internationale en partenariat avec les ONG professionnelles et les réseaux universitaires. Une telle structuration du grand programme III découle du mandat de l'Organisation, unique dans le système des Nations Unies, de contribuer au développement des sciences sociales et humaines et de la philosophie dans le monde.

03006 SHS assure, avec les autres programmes, la participation de l'Organisation au suivi des grandes conférences internationales, notamment de Budapest sur la science, de Rio sur le développement durable, de Copenhague sur le développement social et d'Istanbul sur les villes.

03007 Le pilotage intellectuel et chargé du volet conceptuel du thème transversal « L'élimination de la pauvreté, en particulier de l'extrême pauvreté » a été confié à SHS ; il sera mis en œuvre à travers une série de projets intersectoriels, qui ont été choisis à la suite d'un concours d'idées organisé au sein du Secrétariat. Dans ce domaine, SHS assurera, en coopération avec BSP, des activités de formation et le développement d'une expertise au sein du Secrétariat, de même que le suivi du travail accompli, de manière à accroître l'efficacité et l'impact de l'action de l'Organisation.

Programme III.1

Stratégie à moyen terme, paragraphes 20, 80-85

Éthique des sciences et des technologies

0310

| | |
|----------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 2 225 300 \$ |
| ● Décentralisation : | 21,1 % |
| Extrabudgétaire : | 300 000 \$ |

03100

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action ci-après en vue de :

- (i) renforcer l'UNESCO dans son rôle de forum intellectuel international de réflexion éthique sur la science et la technologie, en particulier dans le cadre de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) et du Comité international de bioéthique, pour répondre aux problèmes éthiques cruciaux qui sont liés au progrès des sciences et des technologies, et surtout ceux que la Conférence mondiale sur la science a soulignés ;
- (ii) assurer le suivi de la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme, en s'employant à la faire connaître, à en diffuser la teneur ainsi qu'à en renforcer l'impact, et étudier la possibilité d'élaborer un instrument international sur les données génétiques ;
- (iii) promouvoir l'éducation à l'éthique scientifique et technologique ainsi que la diffusion de l'information utile en la matière aux scientifiques, aux universités, aux décideurs, aux médias, au grand public et à certains groupes cibles, au premier rang desquels les jeunes scientifiques ;
- (iv) veiller à ce que l'UNESCO joue effectivement son rôle consultatif auprès des États membres dans le domaine de l'éthique scientifique et technologique, en favorisant l'adoption de « bonnes pratiques » partout dans le monde, en encourageant les décideurs à retenir des principes directeurs éthiques dans la définition des grandes orientations et en appuyant le renforcement des capacités nationales par l'intermédiaire de réseaux internationaux ;
- (v) favoriser la coopération internationale dans le domaine des sciences humaines et de la philosophie, notamment par une collaboration renforcée avec le Conseil international de la philosophie et des sciences humaines (CIPSH) et avec le Centre international des sciences de l'homme de Byblos (Liban), en particulier en mettant en valeur les apports des différentes traditions philosophiques ;

b) à allouer à cette fin des montants de 2 225 300 dollars pour les coûts de programme, 1 237 400 dollars pour les dépenses de personnel et 51 000 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Axe d'action 1. Éthique des sciences et des technologies et bioéthique

03101

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 1 325 300 \$ |
| Extrabudgétaire : | 200 000 \$ |

Antécédents. En 2000-2001, l'UNESCO a renforcé le rôle majeur qu'elle joue au niveau international dans le domaine de l'éthique des sciences et des technologies, notamment en vue de répondre aux questionnements les plus actuels sur les risques que comporte l'accélération des progrès et découvertes scientifiques et leurs applications technologiques. La *Déclaration sur la science et l'utilisation du savoir scientifique* ainsi que l'*Agenda pour la science - Cadre d'action*, adoptés par la Conférence mondiale sur la science (Budapest, 1999), accordaient une place prioritaire à la dimension éthique des avancées scientifiques, en apportant leur soutien aux activités menées par l'UNESCO. Aussi, durant l'exercice 2000-2001, l'UNESCO a-t-elle fait, dans le cadre de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST), une série d'analyses pluridisciplinaires et multiculturelles intégrées des questions d'éthique liées à l'énergie, aux ressources en eau douce, à l'espace et à la société de l'information. Ces analyses ont aidé à mieux cerner les enjeux éthiques, à déceler les signes précurseurs de ce qui pourrait devenir des situations « à risque » pour les sociétés et à définir des principes et des orientations éthiques pour inspirer les choix des décideurs, tant privés que publics. En raison des préoccupations exprimées par la Conférence mondiale sur la science, ces analyses ont porté plus précisément sur les implications éthiques de la raréfaction des ressources en eau, de l'épuisement des ressources énergétiques et des possibilités de les remplacer par d'autres, de l'élimination des polluants à travers le monde et de la gestion des déchets et des débris dans l'espace. En outre, l'information sur les utilisations et conséquences possibles des nouvelles découvertes et des technologies récemment mises au point a été très largement diffusée, afin de stimuler le débat sur les questions éthiques. C'est à cette fin qu'ont été mis en place des réseaux innovants, tel le *Réseau mondial de recherche et d'éthique (RENEW)* qui s'intéresse aux meilleures pratiques en matière de gestion des ressources en eau douce, avec la participation d'établissements existants ou nouveaux dans les États membres. Conformément à son mandat, qui la charge d'une mission de sensibilisation de la société civile en général, et des jeunes en particulier, la COMEST s'est plus particulièrement attachée à favoriser le dialogue entre les milieux scientifiques, les décideurs et le grand public.

En ce qui concerne la bioéthique, le Comité international de bioéthique (CIB) et le Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB) ont abordé plusieurs aspects de la complexe problématique éthique actuelle des sciences du vivant et de leurs applications technologiques en vue de proposer des orientations éthiques fondées sur le respect des droits de l'homme. Par sa résolution 30 C/23, la Conférence générale a fait siennes les *Orientations pour la mise en œuvre de la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme*, et définit les tâches qui incombent aux différents acteurs concernés par la mise en œuvre de la Déclaration ainsi que les modalités d'action à retenir en vue de leur réalisation.

Stratégie. L'UNESCO affermira la COMEST dans sa vocation d'organisme consultatif multiculturel et transdisciplinaire et travaillera au renforcement des capacités nationales et régionales, à la constitution de réseaux et au partage des connaissances entre les institutions, ainsi qu'à une prise de conscience, chez les décideurs, et en particulier les parlementaires, comme dans l'opinion, des enjeux éthiques des connaissances scientifiques et des technologies. Ces activités seront menées en coopération avec les programmes scientifiques correspondants de l'Organisation et les organismes compétents des Nations Unies, ainsi que d'autres organisations internationales intergouvernementales comme l'Agence spatiale européenne (ASE), et avec des organisations non gouvernementales (le CIUS et son *Comité permanent sur la responsabilité et l'éthique scientifiques (SCRES)*, le CISS, le CIPSH, l'Union interparlementaire, le Conseil mondial de l'énergie, le Conseil mondial de l'eau), des institutions nationales (académies des sciences, *American Association for the Advancement of Science (AAAS)* et autres) et le secteur privé. Dans le cadre de la COMEST, l'UNESCO s'attachera surtout à l'éthique de l'environnement, en s'appuyant sur ses travaux antérieurs consacrés aux énergies et aux ressources en eau douce. Il s'agit ainsi

de définir une assise éthique sur laquelle puissent reposer l'évaluation et la gestion et de tenir le public exactement informé, vu l'impact des nouvelles technologies qui portent gravement atteinte à l'environnement et accélèrent les changements climatiques. Le principe de précaution primera toutes les autres considérations, l'accent étant mis tout particulièrement sur des notions comme la « responsabilité à l'égard de l'environnement » et le « développement durable ». Dans cette perspective, l'UNESCO va :

- (i) recenser les « bonnes pratiques » qui réduisent à un minimum les émissions de gaz à effet de serre et le gaspillage d'énergie (tout en maximisant l'utilisation des sources d'énergie renouvelables) et qui exploitent les énergies renouvelables (comme l'énergie solaire) pour le transport de l'eau, en liaison avec le *Programme solaire mondial* ;
- (ii) promouvoir, en coopération avec le Programme hydrologique international (PHI), le projet RENEW sur les « meilleures pratiques éthiques » en matière d'utilisation de l'eau douce et, en collaboration aussi avec le Secteur des sciences exactes et naturelles, introduire un volet éthique dans les programmes universitaires de génie hydraulique et de gestion des ressources en eau, dans le cadre de l'*Organisation mondiale des universités pour l'éducation, la formation et l'éthique* (GOUTTE) relatives à l'eau, proposée par l'UNESCO pour fédérer les réseaux existants consacrés à l'eau ;
- (iii) clarifier, en coopération avec les agences spatiales nationales, les questions de propriété intellectuelle particulières à l'espace, ainsi que celles qui ont trait à la réduction de la pollution de l'environnement, grâce à des études par satellite ;
- (iv) donner la priorité aux implications sociales et culturelles, positives et négatives, inhérentes à la société de l'information et à l'utilisation des TIC qui la sous-tend, en tenant compte de tout ce que les nouvelles TIC peuvent apporter au développement des sociétés, surtout en matière d'éducation, d'autonomisation, d'expansion des échanges et des réseaux interculturels, de transformation des rapports et des comportements sociaux et de protection de la vie privée, entre autres. Cette activité et le programme mené par le Secteur de la communication et de l'information dans le même domaine sont complémentaires.

A la lumière des travaux effectués durant le dernier exercice, l'UNESCO commencera à s'attacher plus particulièrement à un certain nombre de questions qui intéressent l'avenir, notamment les implications éthiques de l'utilisation des nanotechnologies et l'incidence de la complexité sur l'élaboration de scénarios aux fins de la prise de décisions. De fait, ces questions sont d'une importance cruciale pour l'application du principe de précaution lorsqu'on a affaire à des systèmes complexes non prévisibles (comme les changements climatiques), qui obligent à changer d'attitude en abandonnant l'idée de conséquences calculables pour prendre conscience qu'il y a des évolutions imprévisibles et être prêt à y faire face et à les gérer. Dans le prolongement de la Conférence mondiale sur la science, l'UNESCO étudiera aussi la possibilité de rédiger le texte d'un serment ou engagement des jeunes scientifiques. A ce titre, des travaux empiriques (consistant par exemple à recenser les cadres et principes éthiques de différentes disciplines) devront être effectués en coopération avec des institutions compétentes (comme le SCRES du CIUS).

L'UNESCO déploiera son action dans ce domaine selon les axes suivants :

1. **Forum intellectuel** : L'UNESCO, dans le cadre en particulier des travaux menés par son Comité international de bioéthique (CIB), continuera d'offrir un espace de réflexion transdisciplinaire, pluraliste et multiculturel aux membres de la communauté intellectuelle et scientifique, aux responsables du secteur privé, aux représentants de la société civile et au grand public, afin qu'ils puissent aborder les questions éthiques et juridiques que posent les sciences de la vie et leur application, au sujet, par exemple, de l'utilisation des données génétiques personnelles, des banques de données et des banques de matériel biologique, de l'utilisation de l'ADN et des tissus humains dans la recherche, des recherches sur le cerveau, des implants électroniques, des organismes génétiquement modifiés, de la thérapie génique et du sida. L'Organisation, en coopération notamment avec la FAO et l'OMS, s'efforcera de dégager une convergence de vues sur ces questions et, à partir de là, de contribuer à l'élaboration de critères éthiques pertinents. Le suivi du colloque international « Éthique, propriété intellectuelle et génomique » (UNESCO, 30 janvier - 1^{er} février 2001) sera assuré en consultation avec les principaux partenaires intéressés, et surtout les organisations compétentes du système des Nations Unies (FAO, OMC, OMPI et OMS, notamment).

2. **Action normative :** On donnera la priorité au renforcement de l'impact de la **Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme** en la faisant plus largement connaître, et surtout en favorisant la prise en considération des principes qui y sont énoncés dans les législations, réglementations et pratiques nationales. L'UNESCO étudiera également les questions éthiques et juridiques posées par l'éventuelle utilisation de données génétiques personnelles nominales en matière d'emploi, de couverture sociale, dans le domaine de l'éducation et ainsi de suite, en y associant notamment l'OIT et les différents acteurs publics et privés intéressés. Sur la base de ces travaux, et en coopération avec les organismes compétents des Nations Unies, elle explorera la possibilité de rédiger un instrument international sur les données génétiques, visant en particulier leur collecte, leur traitement, leur stockage, leur restitution et leur utilisation, ainsi que leur impact sur les systèmes de santé. L'UNESCO procédera à une évaluation, tant des résultats obtenus grâce aux « Orientations » (30 C/Rés., 23) que du retentissement de la Déclaration dans le monde.
3. **Action et sensibilisation pédagogiques :** L'UNESCO engagera une action d'envergure en matière d'éducation et de formation à la bioéthique des milieux spécialisés (chercheurs, juristes, journalistes et autres) et des jeunes, d'une part, en encourageant les universités et les établissements d'enseignement secondaire à introduire dans leurs programmes la réflexion éthique et la compréhension des enjeux les plus actuels dans le domaine de la bioéthique — notamment grâce aux chaires UNESCO et à leur mise en réseau — et, d'autre part, en favorisant la préparation de matériels et d'outils pédagogiques, testés au cours de sessions de formation organisées par le Secteur des sciences exactes et naturelles. Elle renforcera également son action de sensibilisation et d'information, tant des décideurs, publics et privés, que de la presse et du grand public.
4. **Conseil et renforcement des capacités :** L'UNESCO jouera un rôle consultatif auprès des États membres désireux de développer la réflexion et le débat bioéthiques et/ou de se doter de comités nationaux d'éthique pouvant contribuer à l'échange d'idées, à la prise de décisions et à la mise en chantier d'une législation dans ce domaine. C'est également en favorisant la mise en place de réseaux régionaux d'institutions, comités et spécialistes de bioéthique que l'UNESCO contribuera au renforcement des capacités nationales et régionales en la matière. Une stratégie de communication continue sera mise en œuvre, notamment par la diffusion d'information et de matériels audiovisuels qui s'adressent au grand public, aux groupes cibles et plus précisément aux jeunes, ainsi que par la constitution de dossiers de presse à l'intention des médias.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Enrichissement de la réflexion éthique sur les connaissances scientifiques et les technologies aux niveaux national, régional et mondial reposant sur le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et le souci des intérêts de la société et des générations futures.
- ◆ Introduction des questions et de la réflexion éthiques concernant les connaissances scientifiques et les technologies dans les processus nationaux et internationaux de décision et formulation d'une série de recommandations destinées à traduire les principes directeurs éthiques en principes d'action.
- ◆ Promotion des principes énoncés dans la *Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme* et approfondissement de la réflexion éthique sur les évolutions actuelles de la génomique, grâce notamment aux travaux menés par le CIB et le CIGB ; évaluation de l'impact de la Déclaration sur les États membres.
- ◆ Élaboration d'une première proposition d'instrument international portant sur les données génétiques, examinée au préalable par le CIB et le CIGB.
- ◆ Renforcement des capacités nationales d'organisation du débat éthique dans le domaine des sciences de la vie, par :
 - a) la mise en place et le renforcement de réseaux de savoirs et de forums de réflexion pour envisager des principes éthiques et des critères à présenter aux décideurs pour les aider à faire en connaissance de cause des choix sensés ;
 - b) un soutien à quatre États membres au moins pour la formulation et l'adoption de législations en matière de bioéthique ;
 - c) l'intensification des échanges d'information, de connaissances et de données d'expérience en bioéthique entre experts, décideurs et comités nationaux de bioéthique.
- ◆ Renforcement de l'éducation à la bioéthique en coopération avec l'OMS et les organisations professionnelles internationales compétentes, et intensification de l'action de sensibilisation menée en direc-

tion des experts, des décideurs, des jeunes, du grand public et autres, par la préparation d'outils pédagogiques et de matériel d'information.

- ◆ Sensibilisation de la presse, des autres médias, de l'opinion et de certains groupes cibles (jeunes scientifiques et jeunes ingénieurs par exemple) aux implications éthiques de l'usage qui fait des connaissances scientifiques et des technologies.

Axe d'action 2. Sciences humaines et philosophie

03102

| | |
|-------------------|------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 900 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 100 000 \$ |

Antécédents. Au cours des dernières années, la coopération entre les philosophes, les spécialistes des sciences humaines et sociales et les décideurs chargés des politiques sociales et culturelles a été renforcée dans le cadre des activités consacrées aux « sentiers du troisième millénaire » ainsi que des chaires UNESCO de philosophie et de bioéthique et du réseau Philosophie et démocratie. La réflexion philosophique a été encouragée, d'une part, pour analyser les implications éthiques des transformations sociales et culturelles en cours et, d'autre part, pour permettre de mieux comprendre comment l'unité des droits universels de l'être humain s'articule à la diversité culturelle.

Stratégie. L'UNESCO va engager une réflexion sur l'évolution rapide des modes de pensée, ainsi que les nouvelles manières de voir, mentalités, attitudes et conduites entraînées par l'avènement d'une société du savoir. Les ressources des sciences humaines et de la philosophie seront mises à contribution pour élucider les conséquences multiformes de la société et l'économie du savoir.

En contribuant au renforcement, aux niveaux national et régional, des recherches et de l'action tenant compte du facteur culturel, on favorisera l'échange pluridisciplinaire de données d'expérience sur l'impact de la rapidité croissante et de la prolifération des moyens de communication, qui laissent peu de place à la réflexion critique et à la participation démocratique, et sur les implications des progrès des TIC, du génie génétique, des biotechnologies et des nanotechnologies, qui sont désormais des problèmes majeurs pour les sociétés en général. Les résultats de ces activités viendront étayer les travaux menés au titre de l'axe d'action 1 et seront pris en considération dans l'élaboration du Rapport mondial de l'UNESCO sur la société du savoir. Un projet interdisciplinaire sur l'écoéthique, financé par des fonds extra-budgétaires, sera également lancé en vue de promouvoir et diffuser les valeurs éthiques dans la vie économique. En coopération avec les organisations internationales et régionales compétentes, l'UNESCO apportera d'autre part sa contribution à la réflexion en cours sur le rôle de la philosophie dans la société. De plus, elle proposera la proclamation d'une Journée internationale de la philosophie, en collaboration avec la Fédération internationale des sociétés de philosophie (FISP). Des partenariats seront noués avec la communauté internationale des philosophes et des spécialistes des sciences humaines, à travers la mise en œuvre de l'accord-cadre conclu avec le Conseil international de la philosophie et des sciences humaines (CIPSH) et en coopération avec le Centre international des sciences humaines (CISH) de Byblos (Liban). Un effort sera fait pour contribuer à la mise en valeur des traditions philosophiques africaine, arabe, chinoise et indienne. Dans l'application de ce programme, l'accent sera mis sur la réflexion et le débat chez les jeunes et chez les femmes.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Stimulation du dialogue entre penseurs, philosophes et spécialistes des sciences humaines et sociales sur les problèmes liés à la société du savoir, notamment la prolifération, la fragmentation et la complexité croissante de l'information et leur impact sur les processus cognitifs et analytiques ainsi que sur les modalités de participation aux processus démocratiques.
- ◆ Promotion de la coopération internationale et transdisciplinaire en philosophie et en sciences humaines, en particulier par l'intermédiaire du Conseil international de la philosophie et des sciences humaines (CIPSH) et des organisations internationales et régionales non gouvernementales et par la publication de la revue *Diogenes*.

- ◆ Promotion de la recherche, de l'enseignement et de l'information en sciences humaines et en philosophie, par l'intermédiaire du Centre international des sciences de l'homme (CISH) de Byblos, Liban.
- ◆ Mise en route, avec le concours d'ONG et à l'aide de fonds extrabudgétaires, d'une réflexion rétrospective de l'UNESCO sur ses orientations, activités et réalisations passées et échanges avec les États membres à ce propos.

Programme III.2

Stratégie à moyen terme, paragraphes 86-88, 108

Promotion des droits de l'homme, de la paix et des principes démocratiques

0320

Budget ordinaire

- Activités : 2 315 100 \$
- Décentralisation : 30 %

Extrabudgétaire : 17 000 000 \$

03200

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action ci-après en vue de :

- (i) rehausser la contribution de l'UNESCO à la promotion de tous les droits de l'homme, en s'attachant surtout à ce qui relève de ses domaines de compétence, et en particulier aux droits sociaux, économiques et culturels, aux droits des femmes et à l'égalité entre les sexes, conformément à la Déclaration et au Programme d'action de Vienne, adoptés par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (1993), au Plan d'action en vue de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (1995-2004), aux résolutions et décisions pertinentes des réunions au sommet, de l'Assemblée générale des Nations Unies, du Conseil économique et social et de la Commission des droits de l'homme ;
- (ii) assurer la participation active de l'Organisation à la mise en œuvre des recommandations approuvées par la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (Durban, Afrique du Sud, 2001), dans le cadre d'une coopération renforcée avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ;
- (iii) contribuer à la consolidation de la paix, de la sécurité humaine et des principes démocratiques comme l'UNESCO se doit de le faire en sa qualité de chef de file de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde, en s'attachant essentiellement à la mise en place d'approches régionales et sous-régionales intégrées pour prévenir les conflits dès l'origine, à la valorisation des pratiques traditionnelles et nouvelles de prévention des conflits et au renforcement de la participation démocratique ;

b) à allouer à cette fin un montant de 2 315 100 dollars pour les coûts de programme, 9 464 000 dollars pour les dépenses de personnel et 53 100 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Axe d'action 1. Promotion des droits de l'homme et lutte contre la discrimination

03201

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 1 300 100 \$ |
| Extrabudgétaire : | 9 000 000 \$ |

Antécédents. L'UNESCO prend une part active au développement et à la protection des droits de l'homme par l'action normative, la recherche et l'éducation. Entre 1997 et 2001, elle a organisé plusieurs conférences régionales sur l'enseignement des droits de l'homme, qui ont encouragé l'adoption et la mise en œuvre de plans d'action nationaux. Elle a aussi contribué au développement de l'éducation dans le domaine des droits de l'homme en élaborant et en diffusant des matériels d'éducation et d'information, et elle a renforcé sa coopération en la matière avec d'autres institutions, tant gouvernementales que non gouvernementales.

Stratégie. L'UNESCO contribuera au développement et à la promotion de tous les droits de l'homme — civils, culturels, économiques, politiques et sociaux. Elle le fera par des activités de recherche, d'information et d'éducation, en insistant particulièrement sur les droits culturels pour encourager le développement progressif des normes en la matière, comme sur les droits sociaux et économiques. L'UNESCO poursuivra ses efforts pour assurer le respect des droits fondamentaux relevant de sa compétence, tels le droit à l'éducation, la liberté de pensée, la liberté d'opinion et d'expression et les droits élémentaires des femmes.

L'Organisation s'attachera à défendre le principe de l'indivisibilité, l'interdépendance et l'égalité de valeur de tous les droits de l'être humain, en insistant à ce propos sur l'importance de la mise en œuvre des droits économiques et sociaux, de la lutte contre la pauvreté et d'un développement reposant concrètement sur les droits de l'homme. Dans ce cadre, l'une des priorités sera de veiller à ce que des travaux de recherche interdisciplinaire soient consacrés aux principaux obstacles à la mise en œuvre de ces droits.

L'adhésion universelle aux instruments normatifs internationaux relatifs aux droits de l'homme et leur ratification seront encouragées par des actions de sensibilisation et une très large diffusion de l'information. Le réseau des chaires UNESCO pour les droits de l'homme, la démocratie, la paix et la tolérance sera encore renforcé, et la coopération avec les établissements de recherche et de formation en matière de droits de l'homme sera développée, en particulier dans le cadre de leurs réunions annuelles. La recherche, l'information et l'éducation dans le domaine des droits de l'homme seront stimulées par une étroite coopération intersectorielle. A cette fin, des documents d'information et matériels didactiques seront élaborés et diffusés en diverses langues, à l'intention des universités en particulier, et les partenaires traditionnels de l'UNESCO ainsi que des partenaires nouveaux seront mobilisés aux niveaux national, régional et mondial. On s'intéressera tout spécialement à la formation des professionnels ayant des responsabilités particulières dans le domaine des droits de l'homme.

La réflexion sur les nouveaux droits de l'homme, tel le droit à un environnement propre et sain, ainsi que sur l'internationalisation des droits de l'homme, et plus spécialement les obligations et les responsabilités attachées à ces droits, sera encouragée. L'élucidation des rapports d'interaction entre les droits de l'homme et la sécurité humaine sera poursuivie.

L'UNESCO prendra une part active à la mise en œuvre des recommandations de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (Durban, Afrique du Sud, 2001). La lutte contre l'exclusion sociale, culturelle et économique fera partie intégrante de cet effort.

L'UNESCO renforcera ses actions contre les violations des droits des femmes et contre les inégalités sociales, la discrimination et les préjugés dont elles sont victimes. En coopération avec les États membres, l'Institut de statistique de l'UNESCO, les organismes compétents des Nations Unies et les organes de suivi des traités, des instituts de recherche et des ONG, l'Organisation établira et analysera des statistiques ventilées par sexe, recueillera et diffusera des pratiques exemplaires et mettra en route des projets pilotes et des formations. Elle continuera d'œuvrer à un renforcement des capacités qui fasse toute leur place aux femmes, à la résolution non violente des conflits et à une socialisation permettant de

vivre des partenariats et des rapports sociaux placés sous le signe du respect et de l'égalité, surtout en ce qui concerne les jeunes des deux sexes, en vue de promouvoir l'autonomie des femmes et leur pleine participation aux processus démocratiques et à la prise de décisions à tous les niveaux, ainsi que la création de conditions favorables à une véritable égalité des chances, en droit et en fait.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Meilleure connaissance et meilleur accueil des normes et procédures applicables en matière de droits de l'homme, des principes d'universalité, d'indivisibilité et d'interdépendance de tous ces droits et de leur lien indissoluble avec la paix, la démocratie, le développement et l'élimination de la pauvreté.
- ◆ Progrès dans la lutte contre la discrimination accomplis grâce à un suivi efficace de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, assuré par l'information, la recherche et des actions de sensibilisation et mobilisation, en collaboration avec les chaires UNESCO, les établissements de recherche et de formation en matière de droits de l'homme, les organisations non gouvernementales et les autres partenaires de l'UNESCO.
- ◆ Renforcement de la coopération au sein des Nations Unies, en particulier avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et les organes de suivi des traités y relatifs, avec les organisations intergouvernementales régionales et avec les organisations non gouvernementales, doublé, dans un certain nombre de cas, de son institutionnalisation, en vue de conjuguer les efforts pour atteindre les objectifs communs et éviter les chevauchements d'activités. Nouveau renforcement du réseau des chaires UNESCO pour les droits de l'homme, la démocratie, la paix et la tolérance aux niveaux mondial et régional, et développement de la coopération avec les établissements de recherche et de formation en matière de droits de l'homme, en particulier par le biais de leurs réunions annuelles.
- ◆ Prise de conscience de l'importance que l'égalité entre les sexes revêt dans tous les domaines, compréhension plus profonde des effets de la violence sexiste à l'égard des femmes sur les processus de développement et de ce qu'elle implique en la matière et adoption de politiques publiques tenant compte des besoins spécifiques des femmes.
- ◆ Promotion de l'éducation dans le domaine des droits de l'homme, notamment par le Prix UNESCO de l'éducation aux droits de l'homme (2002). Amélioration du site de l'UNESCO sur les droits de l'homme comme source d'information sur les activités de l'Organisation en la matière.

Axe d'action 2. Promotion de la paix et des principes démocratiques

03202

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 1 015 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 8 000 000 \$ |

Antécédents. Au cours des deux dernières Stratégies à moyen terme couvrant toute la période de 1990-2001, l'Organisation a entrepris des actions visant à conforter les idéaux de la paix et de la sécurité humaine, notamment par le renforcement des capacités des États membres en matière de prévention des conflits à la source, à promouvoir les principes de la démocratie et de la justice, de la tolérance et de la non-violence, en étroite coopération avec les institutions concernées du système des Nations Unies, les institutions de recherche et de formation sur la paix et les chaires UNESCO. Des actions ciblées ont été mises en œuvre afin de promouvoir les valeurs démocratiques, notamment dans les pays en transition. Les programmes de l'Organisation ont contribué au développement des pratiques traditionnelles et novatrices de prévention des conflits et à l'élaboration de méthodes de formation à la paix adaptées aux besoins de groupes spécifiques, en accordant une attention particulière au rôle des femmes.

Stratégie. L'action de l'Organisation suivra une stratégie d'ensemble, notamment en vue de contribuer à la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies pour une culture de la paix, de la Décennie internationale pour une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde (2001-2010), du suivi du Dialogue entre les civilisations (2001), de la Déclaration du Sommet du millénaire et du suivi du Panel international sur la démocratie et le développement. Une attention accrue sera accor-

dée à la promotion de la paix et à la valorisation des meilleures pratiques dans ce domaine, notamment par l'attribution du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix et à travers la poursuite de l'étroite coopération avec la Fondation Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix. Une meilleure diffusion de la publication *Peace and Conflict Issues* servira ce même objectif. Pour améliorer les échanges d'expérience en la matière, l'Organisation accordera une attention particulière à la coopération avec les institutions nationales et sous-régionales de recherche et de formation dans le domaine de la paix et de la prévention des conflits. Une priorité sera donnée à la définition de l'action de l'UNESCO en matière de sécurité humaine durant les exercices biennaux à venir, en fonction des besoins régionaux et surtout de ceux des populations les plus vulnérables, en tenant compte des initiatives multilatérales en cours pour promouvoir la sécurité humaine et en collaboration avec le programme MOST. Un soutien important sera apporté aux expériences et pratiques démocratiques qui favorisent la participation accrue des citoyens et de la société civile aux processus de décision à tous les niveaux, particulièrement en faveur des femmes et des jeunes. La promotion de la tolérance sera poursuivie notamment à travers le Prix UNESCO Madanjeet Singh pour la promotion de la tolérance et de la non-violence et la célébration de la Journée internationale de la tolérance. L'ensemble de ces actions sera articulé plus étroitement avec celles menées au titre de la promotion des droits de l'homme. Dans le système de l'ONU, un partenariat privilégié sera développé avec l'Université des Nations Unies.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Mise en place, avec le concours de l'UNESCO, de cadres éthiques, normatifs et éducatifs intégrés de formation pour la promotion de la paix et de la sécurité humaine.
- ◆ Promotion, diffusion et échange des meilleures pratiques suivies par les établissements de recherche et de formation sur la paix et par les ONG compétentes, et attribution du prix UNESCO de l'éducation pour la paix.
- ◆ Renforcement, dans les pays en développement d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Asie et du Pacifique et d'Europe notamment, des capacités régionales et sous-régionales de prévention des conflits à la source et de recours aux méthodes traditionnelles et novatrices de résolution et de prévention des conflits.
- ◆ Élaboration et diffusion de contributions au suivi de l'Année internationale du dialogue entre les civilisations.
- ◆ Renforcement de la pratique des principes, des valeurs et de l'éthique démocratiques de la citoyenneté, de la tolérance et de la non-violence, surtout chez les jeunes et dans les sociétés multiculturelles, par la diffusion des études, la formation et les échanges d'expériences, notamment à l'échelle sous-régionale en Afrique, en coopération avec les institutions de recherche et de promotion de la démocratie.
- ◆ Poursuite de la coopération avec la Fondation internationale pour la paix Félix Houphouët-Boigny.

Programme III.3

Stratégie à moyen terme, paragraphes 89 et 90, 95, 103, 109-118

Amélioration des politiques relatives aux transformations sociales et promotion de l'anticipation et des études prospectives

0330

Budget ordinaire

- Activités : 4 108 000 \$
- Décentralisation : 30,3 %

Extrabudgétaire : 7 700 000 \$

03300

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action ci-après en vue de :

- (i) soutenir la recherche interdisciplinaire sur les transformations sociales et l'utilisation de ses résultats dans la définition des politiques, surtout en ce qui concerne les problèmes des sociétés multiculturelles et multi-ethniques, l'urbanisation et la gouvernance locale à l'heure de la mondialisation ;
- (ii) renforcer la base de connaissances, des sciences sociales, leur infrastructure professionnelle et leur intérêt pratique pour les décideurs, en améliorant l'accès aux résultats de la recherche dans ce domaine, en contribuant à la mise en place de réseaux et au renforcement des capacités, ainsi qu'en nouant des partenariats avec certaines organisations non gouvernementales ;
- (iii) promouvoir le dialogue et le débat prospectifs en assurant la fonction de forum d'anticipation de l'Organisation ;

b) à allouer à cette fin un montant de 4 108 000 dollars pour les coûts de programme, 5 785 800 dollars pour les dépenses de personnel et 94 100 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Axe d'action 1. Transformations sociales et développement

03301

Budget ordinaire

- Activités : 2 300 000 \$

Extrabudgétaire : 6 500 000 \$

Antécédents. Après l'évaluation externe dont il avait fait l'objet à mi-parcours (1998), le programme MOST s'est poursuivi et parvient en 2001 au terme de sa huitième année d'application. Au fil des ans,

il a permis d'apporter un appui à divers réseaux de recherche comparative, interdisciplinaire et utile à l'action publique sur les thèmes du multiculturalisme et des migrations, de la gouvernance des villes et de la mondialisation. Les efforts ont été centrés sur l'organisation d'activités de recherche scientifique de haute qualité réunissant universitaires et décideurs autour de problématiques communes et accordant une place très importante à la mise au point des meilleures pratiques pour faire de la recherche un support de l'élaboration des politiques.

Stratégie. L'accent sera mis sur les implications pour l'action publique des résultats déjà tirés des recherches consacrées aux principaux thèmes du programme MOST. Cette stratégie sera complétée par l'élaboration d'un nouveau programme de recherche et d'action publique pour la phase II du programme, à partir des recommandations de son Comité scientifique et de son Conseil intergouvernemental, de la Réunion conjointe des présidents des cinq programmes scientifiques de l'UNESCO ainsi que du rapport d'évaluation externe des huit premières années d'application de MOST, et en consultation avec le CISS et le CIPSH. MOST poursuivra sa coopération avec les autres secteurs, en particulier celui des sciences exactes et naturelles, et élaborera de nouveaux projets régionaux en consultation avec les États membres et les réseaux de scientifiques. La diffusion auprès des décideurs et des autres utilisateurs des sciences sociales des résultats des recherches du programme, de même que le renforcement des capacités de recherche utile à l'action publique demeureront au cœur des activités de MOST.

MOST

Le programme « Gestion des transformations sociales » (MOST), lancé en 1994, a pour objet de développer à l'échelle mondiale une base de connaissances pour l'étude des transformations sociales et d'aider à la formulation de politiques dans ce domaine, au travers d'activités allant de projets d'intervention et d'expertise à de vastes réseaux régionaux et internationaux de recherche et de politiques, en passant par le renforcement des capacités.

MOST a déjà à son actif la création de près de 60 comités nationaux de liaison, de 17 réseaux internationaux de recherche et de nombreux projets de développement et de renforcement des capacités. Il a stimulé la production de connaissances et de méthodes concernant l'articulation entre la recherche et les politiques socio-économiques.

Les thèmes principaux autour desquels s'est structuré le programme sont : les sociétés multiculturelles, les questions urbaines et la mondialisation. Les questions liées à l'élimination de la pauvreté, aux migrations internationales, à la gouvernance et à la durabilité font aussi partie des domaines privilégiés de MOST. Ces thèmes se croisent avec les priorités définies pour le Secteur des sciences sociales et humaines et orientent les actions du programme et de ses réseaux.

Une évaluation externe sera effectuée au premier semestre de 2002, en vue de dresser un bilan de ses huit premières années (1994-2001) et de formuler des recommandations pour la deuxième phase du programme (MOST-II, 2002-2009).

MOST est piloté par un Conseil intergouvernemental et un Comité scientifique, servis par un secrétariat qui assure les fonctions de coordination, d'impulsion et de dissémination des résultats, notamment par l'intermédiaire du site Internet (<http://www.unesco.org/most>).

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Reconnaissance plus large chez les décideurs, parmi les médias et dans les autres milieux de l'utilité des résultats de la recherche interdisciplinaire comparée pour la conception et la mise en œuvre de l'action publique.
- ◆ Progrès de l'idée qu'il importe que les politiques sociales soient l'expression de principes et normes universels et fassent une juste place au multiculturalisme, à l'autonomisation et à la participation aux processus de dialogue et de décision.

- ◆ Incitation à adopter une approche intégrée des grands problèmes liés aux transformations sociales dans le cadre du nouveau programme de recherches axées sur les politiques publiques.
- ◆ Déploiement de moyens efficaces pour diffuser et expliquer les résultats des recherches parmi les décideurs et les parties prenantes.
- ◆ Renforcement des capacités de recherche et d'élaboration de politiques publiques sur certaines questions de changement social.

Axe d'action 2. Recherche, formation et partage des connaissances en sciences sociales

03302

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 1 308 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 700 000 \$ |

Antécédents. Les activités menées autour de cet axe d'action contribuent au renforcement de la base de connaissances des sciences sociales, de leur infrastructure professionnelle et de leur utilité pour les décideurs à l'échelle mondiale. La Revue internationale des sciences sociales est un instrument bien établi de diffusion à travers le monde des résultats de la recherche dans toutes les sciences sociales. La banque de données DARE est pour sa part un outil de documentation sur les établissements de recherche et de formation en sciences sociales qui existent dans les États membres. Les réseaux UNITWIN/chaires UNESCO appuient des actions de formation et de renforcement des capacités portant sur les transformations sociales et le développement durable. Des partenariats avec les ONG sont mis sur pied par le biais de l'accord-cadre avec le Conseil international des sciences sociales (CISS) et de la coopération avec des associations d'urbanisme et d'architecture.

Stratégie. On cherchera surtout à pousser plus loin les succès déjà obtenus dans trois domaines : *L'amélioration de l'accès au savoir*, par la publication de la *Revue internationale des sciences sociales*, qui présente des informations et des débats sur des questions liées aux préoccupations prioritaires de l'UNESCO, et par de nouveaux aménagements de la banque de données DARE, elle aussi centrée sur les priorités de l'Organisation.

La constitution de réseaux pour la formation, la recherche et le renforcement des capacités : les réseaux UNITWIN/chaires UNESCO en sciences sociales mettront en œuvre des programmes de formation à l'intention tant des jeunes que des adultes. Dans la mesure du possible, les pouvoirs publics, les associations professionnelles et les représentants de la collectivité y seront directement associés. Les universités participantes élaboreront des programmes d'études spécialisées pour les professionnels et techniciens de la ville, et surtout pour les femmes, dans certains pays en développement.

Les partenariats : le Conseil international des sciences sociales (CISS) demeurera le partenaire privilégié, en application de l'accord-cadre, pour la réalisation de certains projets du programme. La coopération avec les organismes régionaux des sciences sociales sera stimulée dans le cadre de programmes décentralisés. Par ailleurs, la coopération avec l'UIA, la FIAP et l'AIU se poursuivra pour les activités ayant trait à l'architecture, l'urbanisme et l'architecture paysagère.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Diffusion, par l'intermédiaire de la RISS, dans les six langues officielles de l'UNESCO, des résultats des recherches en sciences sociales présentant un intérêt pratique pour les décideurs.
- ◆ Remodelage et rénovation du site de l'UNESCO pour fournir des données sur la recherche, les établissements de formation et les ressources en ligne dans le domaine des sciences sociales.
- ◆ Consolidation des réseaux UNITWIN/chaires UNESCO dans une perspective interdisciplinaire, l'accent étant mis en particulier sur le recyclage et l'autonomisation sociale.
- ◆ Rôle accru des sciences sociales dans différentes sociétés, à travers les activités menées conjointement avec le CISS ; concours de l'UNESCO pour une conférence internationale sur « Les sciences sociales dans la société du XXI^e siècle », qui se tiendra en 2002 à l'occasion du 50^e anniversaire du CISS.

- ◆ Formation de jeunes urbanistes et architectes et très large diffusion des noms des lauréats et des actions récompensés par les prix UNESCO/UIA et UNESCO/FIAP.

Axe d'action 3. Promotion de la fonction de forum d'anticipation et du débat prospectif

03303

| | |
|-------------------|-------------------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 500 000 \$ ¹ |
| Extrabudgétaire : | 500 000 \$ |

Antécédents. En 2000-2001, l'UNESCO a confirmé son rôle de forum d'anticipation et lieu privilégié de débat et de dialogue prospectifs. Le cycle des *Entretiens du XXI^e siècle* et des *Dialogues du XXI^e siècle* s'est poursuivi, et une première anthologie de ces rencontres a été publiée. D'autres manifestations ont été organisées dans les États membres avec le concours de l'UNESCO. Les résultats et messages clés des activités d'anticipation et de prospective de l'UNESCO ont été diffusés dans de nombreux articles publiés par les médias à travers le monde.

Stratégie. L'UNESCO continuera à jouer son rôle de forum d'anticipation et poursuivra ses efforts pour promouvoir le débat et le dialogue prospectifs à travers la série des *Entretiens du XXI^e siècle*. Il est prévu d'organiser deux de ces *Entretiens* hors Siège, dans deux régions. En outre, on tâchera d'organiser au cours de l'exercice, au moyen de fonds extrabudgétaires, une réunion plus longue, sur un thème très général, qui sera très probablement « les femmes au XXI^e siècle ». Par ailleurs, on s'efforcera de renforcer aussi le débat et le dialogue prospectifs « à distance », avec l'appui du Conseil du futur, réseau virtuel de nature consultative. Une seconde anthologie des *Entretiens du XXI^e siècle* et des *Dialogues du XXI^e siècle* sera publiée dans le courant de l'exercice. On s'emploiera à accroître encore la diffusion des résultats des activités auprès du grand public et des décideurs, et par là même à sensibiliser les décideurs, le public et l'Organisation elle-même à l'importance du débat prospectif. L'inscription progressive d'une dimension prospective dans les méthodes de travail et les programmes de l'UNESCO sera encouragée.

On renforcera aussi « la fonction de veille intellectuelle, stratégique et éthique » de l'UNESCO. Le principal instrument de ce renforcement sera le nouveau *Rapport mondial de l'UNESCO*. Publié tous les deux ans sur une question prioritaire, ce rapport fera partie intégrante de l'action menée par l'Organisation dans le domaine de l'anticipation et des études prospectives ; il présentera, sur certains enjeux mondiaux, des visions de l'avenir faisant autorité et reposant sur une connaissance empirique solide. Il est envisagé de faire porter le *Rapport mondial* qui sera établi en 2002-2003 sur la construction d'une société du savoir. On renforcera ainsi au cours du biennium la réflexion prospective dans les domaines de compétence de l'UNESCO, tout en identifiant des stratégies et des politiques pour faire face aux enjeux qui auront été identifiés. Par là même, on s'efforcera d'éclairer l'évolution à long terme des missions de l'UNESCO. Une attention particulière sera apportée à la promotion et à la diffusion de ce rapport.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Promotion de dialogues et du débat prospectifs dans les domaines de compétence de l'UNESCO ; meilleure anticipation des tendances prévisibles et défis émergents en ce qui concerne la condition des femmes et amélioration des politiques dans ce domaine.
- ◆ Sensibilisation du public et des décideurs aux grands enjeux du futur et à l'importance de l'anticipation et de la prospective dans les domaines de compétence de l'UNESCO, par des publications, une action de sensibilisation auprès des médias des différentes régions du monde et l'utilisation de l'Internet.
- ◆ Promotion de la réflexion prospective et intégration de cette dimension dans les programmes et les approches de l'UNESCO.

1. Il est noté qu'il est prévu d'affecter en 2002-2003 un montant additionnel de 500 000 dollars des États-Unis à l'élaboration du *Rapport mondial de l'UNESCO* prélevé sur les allocations prévues pour les projets relatifs aux thèmes transversaux (voir paragraphe 03422).

- ◆ Meilleure anticipation par l'UNESCO et par les États membres des principales tendances prévisibles dans les domaines de compétence de l'UNESCO, facilitant la formulation de stratégies et de politiques qui permettent d'apporter à temps des réponses préventives aux défis identifiés.
- ◆ Sensibilisation des États membres, des communautés scientifiques et intellectuelles, des médias et des institutions de la société civile à l'importance de la réflexion prospective dans les domaines de compétence de l'UNESCO et à la nécessité, pour les États membres et les institutions régionales, de renforcer les capacités nationales et régionales en matière d'anticipation et de prospective.

Projets relatifs aux thèmes transversaux

0340

Budget ordinaire

- Activités : 2 580 000 \$
- Décentralisation : 63,4 %

03400

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action ci-après en vue de mener à bien l'exécution des projets relatifs aux deux thèmes transversaux : *L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté* et *La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir* ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 2 580 000 dollars pour les coûts de programme.

03401

Les projets décrits ci-après, et les prévisions budgétaires correspondantes, ont été rattachés au grand programme III parce que leur thème principal et leur orientation se rapportent aux sciences sociales et humaines. Ces projets ont été conçus suivant une démarche intersectorielle et interdisciplinaire par des équipes associant, en chaque cas, au moins trois secteurs et/ou bureaux hors Siège. Des dispositions particulières seront prises pour l'administration de ces projets. Les membres de chacune des équipes intersectorielles en planifieront et exécuteront conjointement les activités de fond. On trouvera une liste de tous les projets se rapportant aux deux thèmes transversaux à la fin du Titre II.A (paragraphe 07001).

◆ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté

03410

Budget ordinaire

- Activités : 1 785 000 \$
- Décentralisation : 73,6 %

Éliminer la pauvreté par l'insertion sociale des jeunes marginalisés sans abri en milieu urbain dans la Communauté d'États indépendants

03411

Budget ordinaire

- Activités : 200 000 \$

Objectifs. Fournir une assistance, dans deux pays de la Communauté d'États indépendants (CEI), aux jeunes sans abri pour les intégrer dans le système d'enseignement général et professionnel, en particulier dans les zones se trouvant en situation de préconflit ou de postconflit. Mobiliser les décideurs à tous les niveaux, l'opinion publique et les institutions de la société civile afin d'améliorer les conditions socio-économiques des jeunes et de faire en sorte que les jeunes jouissent pleinement de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales, sans aucune forme de discrimination.

Résultats escomptés. Formation de personnel des ONG et de travailleurs sociaux appelés à s'occuper de différents groupes de jeunes marginaux ; renforcement des capacités humaines et techniques des centres existants ou récemment créés de réadaptation sociale des jeunes marginalisés ; mise en place et développement par les partenaires locaux de services sociaux à l'intention des jeunes marginalisés.

Campagne de mobilisation pour l'élimination de la pauvreté

03412

Budget ordinaire
● Activités : 150 000 \$

Objectifs. Appuyer l'action menée pour éliminer la pauvreté par des activités de mobilisation et de sensibilisation organisées à l'intention des décideurs, publics et privés, et de l'opinion publique ; utiliser les médias, les TIC et les manifestations ouvertes au public de manière à susciter un débat public sur la pauvreté à tous les niveaux de la société, en complément des autres efforts faits par l'UNESCO pour donner aux pauvres les moyens de se prendre en charge et prêter son aide aux États membres.

Résultats escomptés. Prise de conscience chez les décideurs, publics et privés, de tous niveaux, de la nécessité de prévoir et mettre en œuvre des mesures participatives concrètes pour pouvoir éliminer la pauvreté ; sensibilisation de l'opinion aux dimensions éthiques de la pauvreté et à l'obligation morale qui incombe à la communauté mondiale d'accroître ses efforts et son soutien en faveur des pauvres ; pleins feux sur la pauvreté, dénoncée et analysée comme une atteinte à la dignité personnelle, aux droits élémentaires et aux libertés fondamentales de l'être humain.

Briser le cercle de la pauvreté chez les jeunes marginalisés

03413

Budget ordinaire
● Activités : 100 000 \$

Objectifs. Assurer aux jeunes marginalisés, pour la plupart d'origine rurale de deux îles des Caraïbes, une formation globale en matière de développement humain et des qualifications techniques et professionnelles ; doter les bénéficiaires des compétences et savoir-faire indispensables pour s'établir à leur compte comme artisans et/ou s'assurer des revenus indépendants ; en intégrant dans le projet un volet recherche et « rendu » à la communauté, permettre l'évaluation des progrès par les bénéficiaires.

Résultats escomptés. Des groupes de jeunes mieux armés pour acquérir des compétences et savoir-faire et s'assurer des moyens de subsistance et, plus généralement, trouver des issues à la pauvreté.

Gouvernance démocratique et pauvreté dans le monde arabe

03414

Budget ordinaire
● Activités : 245 000 \$

Objectifs. Renforcer les capacités des ONG de favoriser la gouvernance démocratique en tant qu'élément essentiel des stratégies de réduction de la pauvreté dans les pays arabes ; développer un pôle de recherche-action sur la gouvernance locale et la démocratie participative ; promouvoir la création de synergies entre chercheurs et ONG ou leur renforcement dans le travail scientifique et opérationnel.

Résultats escomptés. Mise en place de programmes de formation et de plans d'action locaux et nationaux au niveau des ONG œuvrant pour les droits de l'homme dans cinq pays ; définition et utilisation, dans la planification des politiques de développement, d'indicateurs qualitatifs ; mise au point d'outils pédagogiques pour les zones les plus défavorisées, propres en particulier à encourager la scolarisation des filles ; utilisation d'un matériel de formation générique et culturellement adapté aux besoins nationaux pour les ONG ; élaboration aux niveaux national et régional, et intégration dans les politiques nationales de développement, de stratégies visant à améliorer l'application de l'éducation aux droits de l'homme ; renforcement de la cohésion et du dialogue des parties engagées dans le processus de démocratisation (État et société civile).

Projet phare : Contribution à l'élimination de la pauvreté et au renforcement de la sécurité humaine au Burkina Faso, au Mali et au Niger

03415

Budget ordinaire

● Activités : 395 000 \$

Objectifs. Dans ces trois pays, contribuer à l'intégration des plans nationaux d'éducation pour tous dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, en assurant les synergies avec les projets en cours d'éducation et de formation en matière de culture de la paix et de sécurité humaine ; renforcer la sécurité humaine en assurant l'accès des populations les plus vulnérables, dans les zones rurales en particulier, aux services sociaux de base, en appuyant par des approches pluridisciplinaires des projets pilotes réalisés à l'échelle locale et extension de ces projets à l'échelle départementale ou provinciale ; appui au renforcement de capacités nationales et sous-régionales, notamment par la formation, la mise en place de réseaux adéquats et le renforcement des institutions existantes, aussi bien nationales et sous-régionales que de coopération transfrontalière.

Résultats escomptés. Renforcement de la coopération entre les trois pays en matière d'éducation pour tous ; renforcement des projets communautaires et des centres d'éducation au développement dans les villes de Tombouctou et de Kidal (Mali) et la région de Dosso (Niger) et lancement de projets similaires dans les provinces du nord-est du Burkina Faso ; renforcement de la formation ciblée en matière de gestion des ressources naturelles dans les instituts de formation et de recherche des Universités de Bamako, de Niamey et de Ouagadougou, en coopération avec les programmes scientifiques de l'UNESCO (PHI, MAB), les projets de coopération interuniversités (Europe-Afrique) et l'IRD.

Réduction de la pauvreté en milieu urbain chez les jeunes migrants en Asie de l'Est : Chine, Mongolie, Thaïlande, Viet Nam, Laos, Cambodge

03416

Budget ordinaire

● Activités : 395 000 \$

Objectifs. Mettre en relief le lien qui existe entre la croissance économique, les réformes politiques, le développement et la mondialisation, d'une part, et l'urbanisation et les migrations de main-d'œuvre, surtout dans le cas des jeunes, d'autre part ; concrétiser les résultats des travaux consacrés dans le cadre du programme MOST au « Réseau de recherche Asie-Pacifique sur les migrations » et élargir le projet prévu au titre du budget ordinaire sur le « renforcement des possibilités d'apprentissage et de formation offertes aux jeunes » ; faire mieux comprendre les causes, facteurs et mécanismes qui incitent les jeunes à quitter les campagnes pour les villes ; promouvoir des actions de terrain pour démontrer comment la formation offerte peut permettre de s'attaquer au chômage des jeunes.

Résultats escomptés. Production de modules de formation bien faits pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes des villes ; élaboration d'un cadre d'action pouvant servir de modèle aux décideurs pour l'élaboration de politiques sociales en faveur des jeunes.

Renforcer les capacités d'action contre la pauvreté

03417

Budget ordinaire
● Activités : 300 000 \$

Objectifs. Renforcer les capacités et l'expertise de l'UNESCO en ce qui concerne la conception et la mise en œuvre de politiques, de programmes et de projets sur le terrain visant à l'élimination de la pauvreté (en particulier dans le cadre des bilans communs de pays (CCA), des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) et des plans stratégiques de réduction de la pauvreté (PSRP)), en tandem avec d'autres activités de formation de HRM associant des fonctionnaires de tous les secteurs et des divers bureaux hors Siège ; assurer plus efficacement l'application de la stratégie transversale retenue par l'UNESCO pour éliminer la pauvreté, afin d'atteindre les résultats escomptés ; apporter une contribution constructive aux efforts faits en vue d'enrôler toutes les organisations des Nations Unies dans une action concertée pour combattre la pauvreté.

Résultats escomptés. Formation de spécialistes du programme, tant au Siège qu'hors Siège, à l'élaboration d'orientations et de projets dans les domaines de compétence de l'UNESCO ; apport tangible aux stratégies internationales, régionales et nationales de réduction de la pauvreté, à travers l'insertion dans ces stratégies de volets éducation, culture, science et communication ; renforcement des capacités de l'Organisation dans sa fonction de centre d'information, lui permettant d'assurer la diffusion et le partage des meilleures pratiques suivies pour venir en aide grâce à l'éducation non formelle aux groupes sociaux vivant dans une pauvreté extrême ; autonomisation, démarches participatives et création de moyens de subsistance ; garantie de cohérence conceptuelle et stratégique des divers projets consacrés par l'Organisation à l'élimination de la pauvreté.

♦ La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir

03420

Budget ordinaire
● Activités : 795 000 \$
● Décentralisation : 45,4 %

Les technologies de l'information et de la communication au service de la cohésion sociale et de la démocratie à l'échelon local

03421

Budget ordinaire
● Activités : 295 000 \$

Objectifs. Introduire les TIC comme outils du renforcement de la cohésion sociale et de la démocratie locale au niveau communal en Afrique, dans la région arabe et en Amérique latine, et plus précisément

a) définir des politiques mieux conçues et appliquer les meilleures pratiques en matière de cohésion sociale et de démocratie locale en faisant appel aux TIC, et notamment la radio, la télévision et l'Internet ; b) créer une boîte à outils TIC destinée à améliorer la participation de la population à la vie sociale et politique de la collectivité, dans le respect de la diversité culturelle et compte tenu tout spécialement de la situation des femmes et des minorités sociales et culturelles ; c) renforcer, à l'aide des TIC, la capacité des associations d'urbanistes et de responsables de la ville de définir des lignes d'action propres à affermir la cohésion sociale et la démocratie, et reconnaître la valeur de la culture comme incitation à la participation citoyenne ; d) favoriser la coopération, la constitution de réseaux et le partage des connaissances entre les associations de professionnels de la ville.

Résultats escomptés. Définition claire et précise, pour chaque région, des besoins, des priorités et des possibilités en ce qui concerne l'utilisation des TIC au service de la cohésion sociale et de la démocratie au niveau local ; amélioration de l'assise sur laquelle repose la formulation des politiques si les TIC sont utilisées dans le cadre de démarches pilotes et suivant les meilleures pratiques ; renforcement de la collaboration au sein des ONG de professionnels de la ville et entre elles grâce à l'introduction des TIC ; élaboration, et intégration à la formation des professionnels de la ville, de modules de formation aux TIC.

***Rapport mondial de l'UNESCO sur
« La construction d'une société du savoir »***

03422

Budget ordinaire

● Activités : 500 000 \$

Objectifs. Contribuer à l'élaboration, la production et la diffusion du premier Rapport mondial de l'UNESCO, à paraître en 2003, qu'il est envisagé de consacrer à « La construction d'une société du savoir » et qui est prévu au titre du programme III.3.2 (voir le paragraphe 03303) et exposé plus en détail dans le document 161 EX/45.

Résultats escomptés. Élaboration, production et très large diffusion en 2003, aux niveaux international, régional et national, à l'aide de divers outils et matériels publicitaires et promotionnels, du Rapport mondial de l'UNESCO ; examen des orientations et stratégies de l'UNESCO et remaniements requis pour les adapter aux conclusions et recommandations du Rapport mondial ; mise en route de rapports nationaux complémentaires et influence sur la formulation des politiques nationales.

Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires

- 03501** Dans le souci d'assurer des compléments aux activités prévues au titre du Programme ordinaire dans le grand programme III, l'UNESCO continuera à travailler en liaison étroite avec les institutions multilatérales (OIT, PNUD, HCDH, UNICEF), les banques de développement (BAfD, BAsD, BID, Banque mondiale) et les donateurs bilatéraux, publics et privés, aux niveaux régional, national et local.
- 03502** L'Organisation prendra avec les institutions en question une part active à l'élaboration de politiques et programmes de développement à travers des interventions en amont, et notamment l'examen et la définition des orientations, des évaluations des besoins et des études sectorielles et multisectorielles, ainsi que par la conception et l'exécution de projets.
- 03503** La coopération avec les universités et les institutions régionales sera intensifiée pour la recherche et pour l'action normative.
- 03504** L'expérience acquise durant les exercices précédents sera mise à profit dans la recherche de financements extrabudgétaires pour des programmes et projets articulés autour des disciplines des sciences sociales et humaines. En rehaussant la pensée par l'action, cette stratégie donne la priorité à la mise en place de programmes intégrés et interdisciplinaires ; sont également envisagés des plans d'action globaux et des actions communes avec d'autres institutions et organismes des Nations Unies.
- 03505** Une importance particulière sera accordée aux activités menées en Afrique, en Amérique latine et aux Caraïbes et dans la région Asie-Pacifique, ainsi que dans des pays en transition comme la Russie.
- 03506** Les questions qui retiendront tout spécialement l'attention sont les politiques sociales, la gestion des transformations sociales, les droits de l'homme et les deux thèmes transversaux, à savoir l'élimination de la pauvreté, en particulier de l'extrême pauvreté, et la contribution des technologies de l'information et de la communication à l'éducation, la science et la culture à la construction d'une société du savoir.
- 03507** En menant cette action, l'UNESCO assurera le renforcement des capacités, de l'expertise et des initiatives nationales et régionales dans les domaines retenus comme prioritaires dans le cadre du grand programme III.



Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture

Grand programme IV

Culture



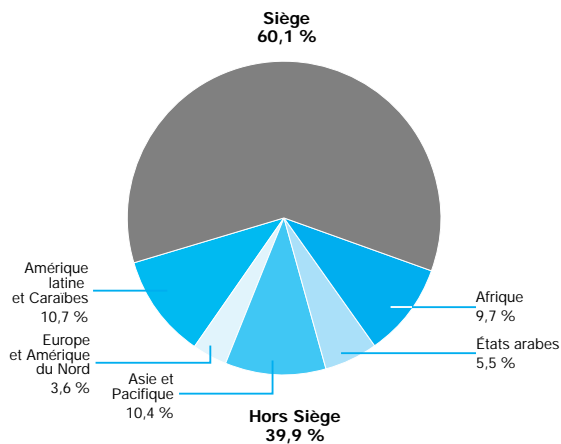
GRAND PROGRAMME IV

Culture

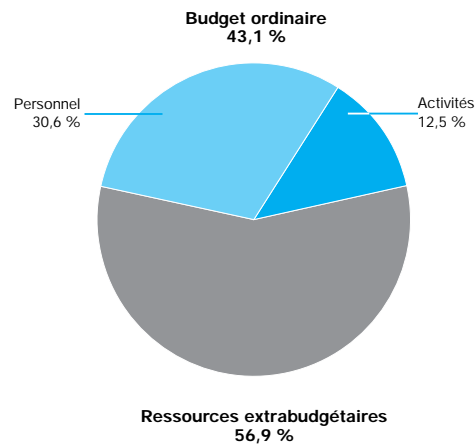
04001

| | Budget ordinaire | | | | | Total des crédits proposés | Ressources extra-budgétaires 2002-2003 |
|--------------------------------------|---------------------------|------------------------------|---|--------------|------------------|----------------------------|--|
| | 2000-2001 | 2002-2003 | | | Réévaluation | | |
| | 30 C/5 approuvé et ajusté | 31 C/5 aux prix de 2000-2001 | Augmentation/ (diminution) des ressources | % | | | |
| | \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | |
| Activités | 12 658 800 | 11 673 200 | (985 600) | (7,8) | 424 000 | 12 097 200 | 56 200 000 |
| Personnel | 30 121 400 | 28 749 300 | (1 372 100) | (4,6) | 1 487 000 | 30 236 300 | - |
| Siège - Coûts indirects de programme | 215 700 | 208 100 | (7 600) | (3,5) | 7 600 | 215 700 | - |
| Total, Grand programme IV | 42 995 900 | 40 630 600 | (2 365 300) | (5,5) | 1 918 600 | 42 549 200 | 56 200 000 |

DÉCENTRALISATION DES ACTIVITÉS



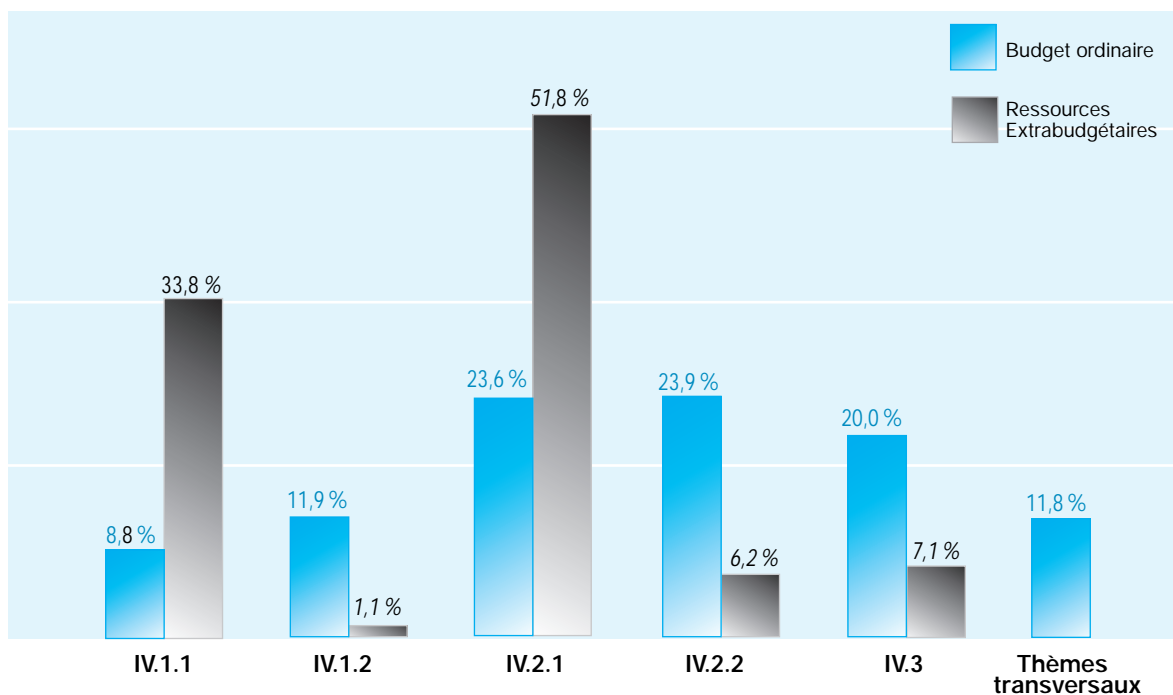
RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES RESSOURCES



04002

| Grand programme IV | Activités financées par le budget ordinaire | Ressources extra-budgétaires |
|---|---|------------------------------|
| | \$ | \$ |
| Programme IV.1 Renforcer l'action normative dans le domaine de la culture | | |
| Sous-programme IV.1.1 Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel | 1 068 900 | 19 000 000 |
| Sous-programme IV.1.2 Réponses aux exigences nouvelles dans le domaine normatif | 1 434 900 | 600 000 |
| Total, Programme IV.1 | 2 503 800 | 19 600 000 |
| Programme IV.2 Protéger la diversité culturelle et promouvoir le pluralisme culturel et le dialogue interculturel | | |
| Sous-programme IV.2.1 Sauvegarde et revitalisation du patrimoine culturel matériel et immatériel | 2 853 700 | 29 100 000 |
| Sous-programme IV.2.2 Promotion du pluralisme culturel et du dialogue interculturel | 2 888 100 | 3 500 000 |
| Total, Programme IV.2 | 5 741 800 | 32 600 000 |
| Programme IV.3 Renforcer les liens entre culture et développement | | |
| Total, Programme IV.3 | 2 421 600 | 4 000 000 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | | |
| ♦ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté | 1 430 000 | - |
| ♦ La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir | - | - |
| Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux | 1 430 000 | - |
| 31 C/5 - Total activités, Grand programme IV | 12 097 200 | 56 200 000 |

RÉPARTITION DES CRÉDITS DU BUDGET ORDINAIRE ET DES RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES ALLOUÉS AUX ACTIVITÉS



Culture

04003 Dans les années à venir, l'UNESCO centrera son action dans le domaine de la culture sur le patrimoine culturel envisagé sous tous ses aspects, sur la protection de la diversité culturelle et sur la promotion du pluralisme et du dialogue entre les cultures et les civilisations. De fait, le thème « protection de la diversité culturelle et promotion du pluralisme et du dialogue entre les cultures » a été proposé par le Directeur général et désigné par le Conseil exécutif comme priorité principale, ce qui lui a valu un supplément de fonds de 50 % par rapport au montant alloué dans le 30 C/5 approuvé. En dehors de la culture, la diversité, le pluralisme et le dialogue sont aussi des dimensions importantes pour les grands programmes consacrés à l'éducation, aux sciences et à la communication et l'information, ainsi qu'on peut le constater dans les chapitres correspondants.

04004 Durant les deux prochaines années, le programme de l'Organisation dans le domaine de la culture sera articulé autour de trois programmes étroitement liés, à savoir *Renforcer l'action normative dans le domaine de la culture* — axés sur la promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel et sur les réponses aux exigences nouvelles dans le domaine normatif, tout particulièrement en ce qui concerne le patrimoine culturel subaquatique et le patrimoine culturel immatériel —, *Protéger la diversité culturelle et promouvoir le pluralisme culturel et le dialogue interculturel* et, enfin, *Renforcer les liens entre culture et développement*.

Programme IV.1

Stratégie à moyen terme, paragraphes 121-128

Renforcer l'action normative dans le domaine de la culture

04100

| | |
|----------------------|---------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités : | 2 503 800 \$ |
| • Décentralisation : | 8,4 % |
| Extrabudgétaire : | 19 600 000 \$ |

IV.1.1 Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel

0411

| | |
|----------------------|---------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités : | 1 068 900 \$ |
| • Décentralisation : | — % |
| Extrabudgétaire : | 19 000 000 \$ |

04110

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action ci-après pour l'application de la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*, par la prestation de services aux organes directeurs du patrimoine mondial, par l'établissement de la Liste du patrimoine mondial, par la gestion et la surveillance des biens culturels et naturels, du patrimoine mondial, par la sensibilisation à la conservation du patrimoine mondial et par le lancement d'un projet spécial pour le 30^e anniversaire de la *Convention* en 2002 ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 1 068 900 dollars pour les coûts de programme, de 9 074 800 dollars pour les dépenses de personnel et de 21 600 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Antécédents. Le Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial a été créé en 1992, afin de favoriser le respect et une mise en œuvre plus efficace de la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*, à laquelle 162 États membres sont parties. En janvier 2001, 690 biens — 529 culturels, 138 naturels et 23 mixtes — situés dans 122 pays étaient inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Le Centre travaille en collaboration étroite avec les 162 États parties et les organes consultatifs auprès du Comité (ICCROM, UICN et ICOMOS) et en coordination avec les bureaux hors Siège de l'UNESCO et d'autres secteurs de programme ainsi que les conventions et programmes internationaux pertinents relatifs à l'environnement et à la culture.

La stratégie globale pour une liste représentative et équilibrée du patrimoine mondial, adoptée par le Comité du patrimoine mondial en 1994, vise à faire en sorte que la liste traduise la diversité culturelle et naturelle du patrimoine ayant une valeur universelle. Les pays sont encouragés à adhérer à la *Convention*, à dresser des inventaires (listes indicatives) et à les harmoniser, ainsi qu'à établir des propositions pour l'inscription de biens appartenant à des catégories et situés dans des régions qui, à l'heure actuelle, ne sont guère ou ne sont pas représentées sur la Liste. Le renforcement des capacités aux niveaux national et régional joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la stratégie globale.

Étant donné les périls divers (catastrophes provoquées par l'homme et catastrophes naturelles) auxquels les sites du patrimoine mondial sont exposés, il est urgent de renforcer la gestion et la surveillance dans le contexte plus large de la mondialisation et du changement de l'environnement à l'échelle de la planète. L'extraction et l'exploitation des ressources dans le voisinage immédiat d'un site du patrimoine mondial posent des problèmes particuliers. L'urbanisation rapide, la poursuite de l'exode rural et la croissance exponentielle de l'activité touristique ont très sensiblement accru les difficultés inhérentes à la conservation des centres historiques inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. L'état de conservation des biens du patrimoine mondial menacés fait l'objet d'un suivi réactif et les États parties présentent des rapports périodiques sur l'application de la *Convention du patrimoine mondial* et l'état de conservation des biens du patrimoine mondial situés sur leur territoire. Pour assurer la préservation de sites particuliers, surtout des 30 sites de la Liste du patrimoine mondial en péril, des actions ciblées sont menées avec le concours du Fonds du patrimoine mondial.

La protection du patrimoine mondial repose sur la détection des dangers qui menacent les sites du patrimoine mondial et leur valeur culturelle et/ou naturelle exceptionnelle et la réaction à ces dangers en temps opportun, la prévention des risques potentiels découlant de catastrophes naturelles, de conflits armés et de projets de développement non viables ou incompatibles et l'évaluation de tout dommage effectivement causé à des sites du patrimoine mondial. Les États parties sont encouragés à mettre sur pied des systèmes de surveillance permanente de leurs sites du patrimoine mondial. Dans le cas des sites particulièrement menacés, l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril s'est révélée utile pour mobiliser la coopération internationale en faveur des activités de conservation. Il sera établi des indicateurs et des bases de données pour surveiller sur le long terme l'état des sites du patrimoine mondial.

Le Réseau d'information sur le patrimoine mondial (WHIN), qui est un réseau mondial reliant plus de 800 fournisseurs d'information sur le patrimoine mondial, favorise la sensibilisation ainsi que l'échange de connaissances spécialisées et de conseils techniques et permet la diffusion d'un grand nombre de matériels d'information de qualité sur le patrimoine mondial, élaborés par le Centre pour le patrimoine mondial et d'autres partenaires. Outre qu'il diffuse par le canal du Réseau les documents statutaires et des informations officielles sur le patrimoine mondial, le Centre communique des renseignements par le truchement de WHNEWS (bulletin d'information électronique) et de *La lettre du patrimoine mondial*, qui est publiée sur papier.

Un projet spécial « Préparation des jeunes à la promotion et à la préservation du patrimoine mondial » a été lancé en 1994 par le Réseau du Système des écoles associées (réSEAU) et le Centre pour le patrimoine mondial pour inciter les jeunes à contribuer à la préservation et à la promotion du patrimoine mondial. S'appuyant sur de nouvelles démarches pédagogiques, le projet vise à inculquer aux jeunes les connaissances, les compétences et la volonté requises pour participer à la conservation du patrimoine. La production en 20 langues ainsi que la distribution et l'expérimentation d'un dossier éducatif pour les enseignants (« le patrimoine mondial aux mains des jeunes ») dans 130 pays membres, puis les ateliers et séminaires de formation des maîtres organisés sur ce thème ont puissamment aidé à élaborer des stratégies régionales et nationales pour les activités éducatives et participatives relatives au patrimoine mondial destinées aux jeunes.

Stratégie. On encouragera les pays qui n'ont pas encore signé la *Convention du patrimoine mondial* à le faire en leur montrant les avantages directs d'un engagement dans la coopération mondiale en faveur de la protection des sites culturels et naturels exceptionnels. Pour ce qui est du patrimoine naturel, l'accent continuera d'être mis sur une plus large représentation des forêts dans la Liste du patrimoine mondial — à l'heure actuelle, les forêts inscrites constituent à peine 5 % de l'ensemble des forêts tropicales de la planète. Avec l'appui de la Fondation des Nations Unies, il sera réalisé une étude au niveau mondial des secteurs protégés des écosystèmes des régions côtières et marines et des petites îles tropicales en vue d'identifier d'éventuels sites du patrimoine mondial. S'agissant du patrimoine culturel, les régions

et les sous-régions sous-représentées d'Afrique, d'Asie centrale, du Pacifique et des Caraïbes continueront de retenir particulièrement l'attention. Les actions entreprises auront pour cible les décideurs et les parties prenantes et un soutien sera accordé pour renforcer les capacités institutionnelles nationales et régionales en faveur de la conservation du patrimoine. Il sera procédé à une analyse des lois et règlements nationaux en vue d'assurer la protection des catégories nouvelles du patrimoine qui auront été identifiées dans le cadre de la stratégie globale. Comme suite au rapport périodique sur les États arabes présenté au Comité du patrimoine mondial en 2000, les actions entreprises viseront en priorité à améliorer la représentation des sites naturels, préhistoriques et culturels arabes et islamiques présentant un intérêt exceptionnel dans la Liste du patrimoine mondial et à y inscrire davantage.

Des efforts particuliers seront faits en faveur du renforcement des capacités des autorités locales en vue de la conservation des villes historiques du patrimoine mondial. A cet égard, la coopération technique par le biais d'un jumelage entre villes européennes et villes asiatiques organisé avec succès par le Centre depuis 1996 sera étendue à d'autres régions. Il sera assuré une formation et une coopération technique aux fins suivantes : renforcer le soutien accordé en matière de législation, de politiques, de planification et d'institutions aux fins de la conservation du patrimoine mondial, en fonction de la catégorie des sites visés (par exemple, paysage culturel à utilisations et régimes fonciers multiples, réserve forestière, centre urbain historique, etc.) ; encourager le respect des lois, règlements, politiques et plans ayant trait à la conservation aux niveaux régional et local ; incorporer des actions soutenues en faveur de la conservation dans les programmes de développement ; consolider les connaissances, les compétences et les infrastructures locales et régionales aux fins de la protection et de la mise en valeur des sites grâce à l'organisation de cours de formation et de séminaires et l'élaboration de programmes d'enseignement aux niveaux national et régional. Des conseils seront fournis aux États parties pour les aider à mettre sur pied des mécanismes de financement en faveur des activités de conservation. Une réforme du Comité du patrimoine mondial sera mise en route en vue d'améliorer ses processus de décision ainsi que l'application de la *Convention*. Elle consistera notamment à donner aux États parties des orientations plus précises sur tous les aspects de la mise en œuvre de la *Convention*, à améliorer la représentation des régions et des catégories sous-représentées dans la Liste, à accroître la participation des États parties aux travaux du Comité du patrimoine mondial et à établir des priorités et des critères pour l'octroi d'une assistance internationale aux projets relatifs au patrimoine mondial.

Les efforts entrepris en vue de doter les États membres de stratégies et d'instruments appropriés pour associer les jeunes aux activités d'éducation et de formation pratique en matière de patrimoine, dans un cadre formel et non formel, seront poursuivis. On s'attachera particulièrement à incorporer l'éducation relative au patrimoine mondial dans les programmes d'enseignement, à associer les jeunes à des cours de conservation et des programmes de formation *in situ*, à établir une collaboration interdisciplinaire entre les décideurs, les instituts d'enseignement spécialisés et les organismes chargés de la conservation du patrimoine ainsi qu'à favoriser la constitution de réseaux en faisant appel aux méthodes traditionnelles et aux nouveaux supports.

Afin de susciter de nouveaux partenariats en faveur du patrimoine mondial, on mettra à profit le prestige dont la *Convention du patrimoine mondial* jouit dans le monde pour diversifier et renforcer les capacités de mobilisation et autres du Centre pour le patrimoine mondial et rehausser l'efficacité de la *Convention*. A cette fin, on recherchera des possibilités de collaboration à sa mise en œuvre. Le réseau d'universités mis à contribution pour les études sur la conservation sera consolidé grâce à la réorganisation du Forum UNESCO (réseau international de 72 universités).

Le 30^e anniversaire de la *Convention* sera l'occasion, en 2002, de renforcer les partenariats, les réseaux, l'éducation, la communication et la recherche sur tous les aspects de la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel. Il s'agira aussi de faire mieux comprendre l'importance de cet instrument à des publics-cibles très divers et à un réseau de partenaires de plus en plus large et de mobiliser la communauté internationale pour qu'elle participe à la conservation du patrimoine mondial. En outre, les activités de sensibilisation sont conçues pour permettre aux autorités et aux institutions locales et nationales de mettre en place et de renforcer leurs capacités de gestion du patrimoine mondial.

La *Convention* concernant la protection du patrimoine mondial : 30 ans plus tard

Comment la Convention du patrimoine mondial contribue-t-elle sur le plan éthique et en pratique à la conservation du patrimoine à l'échelle mondiale ?

Antécédents. Le 30^e anniversaire de la *Convention du patrimoine mondial*, en 2002, sera l'occasion idéale de célébrer et promouvoir ladite *Convention*, principal instrument international de protection du patrimoine mondial culturel et naturel. Le moment est propice pour examiner les résultats obtenus à ce jour, procéder à une analyse critique de la mise en œuvre de la *Convention* et intensifier l'action en faveur de la conservation du patrimoine mondial.

A cette fin sera lancé un projet spécial comprenant l'organisation d'une grande conférence internationale sur le patrimoine mondial, qui mènera une réflexion sur l'œuvre accomplie, examinera l'efficacité de la *Convention* comme instrument de conservation et étudiera les perspectives de progrès dans son application et les problèmes à venir.

Résultats escomptés. Établissement d'une déclaration et d'un cadre d'action dont les États parties et la communauté internationale pourraient tenir compte dans l'application future de la *Convention* ;

Organisation, pour célébrer l'anniversaire de la *Convention*, d'une exposition, d'un forum de jeunes sur le patrimoine mondial, de conférences virtuelles, de programmes audiovisuels et d'émissions de télévision, complétés par des publications.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Adhésion de quatre nouveaux États à la *Convention*.
- ◆ Présentation d'au moins dix listes indicatives.
- ◆ Réception d'au moins dix propositions d'inscription de sites culturels situés dans des régions du monde ou relevant de catégories actuellement sous-représentées ou non représentées dans la Liste du patrimoine mondial.
- ◆ Élaboration et mise en œuvre de plans d'action régionaux et sous-régionaux.
- ◆ Mise au point de vingt demandes d'assistance préparatoire pour l'établissement de listes indicatives et de propositions d'inscription émanant de PMA ainsi que d'États parties et de régions prioritaires.
- ◆ Définition d'orientations et fourniture de services concernant les mesures juridiques, scientifiques, techniques, administratives et financières nécessaires à la conservation du patrimoine culturel et naturel dans au moins cinq États parties.
- ◆ Réforme du système d'assistance internationale financé par le Fonds du patrimoine mondial grâce à la définition de nouveaux critères de sélection.
- ◆ Examen d'au moins cent rapports de suivi réactif par le Comité du patrimoine mondial et son Bureau.
- ◆ Étude de l'état de conservation de 96 sites du patrimoine mondial situés en Asie et dans le Pacifique et de 62 sites du patrimoine mondial situés en Amérique latine et dans les Caraïbes.
- ◆ Accès à des informations de base sur l'état de conservation des sites du patrimoine mondial assuré grâce à la base de données concernant les rapports présentés à ce sujet (1986 -).
- ◆ Suite donnée à au moins 100 demandes d'assistance internationale émanant de PMA ainsi que d'États parties et de régions prioritaires ; élaboration de plans de gestion, de promotion du tourisme, de mise en valeur des sites et autres plans pour au moins dix sites du patrimoine mondial ; renforcement de la législation, de la politique, de la planification et des institutions dans au moins cinq États parties ; renforcement de la gestion dans au moins dix sites du patrimoine mondial ; interventions pour faire face à des situations d'urgence dans au moins dix sites du patrimoine mondial.
- ◆ Renforcement de la formation à la conservation du patrimoine mondial dans des centres d'enseignement et de formation et achèvement de l'action de formation d'au moins une centaine d'agents locaux aux techniques de conservation des sites.
- ◆ Adoption et mise en application au niveau national de lois, d'inventaires et cartes des ressources du patrimoine, de plans de conservation et de développement ainsi que de règlements connexes pour cinq biens culturels urbains du patrimoine mondial (en Asie, dans les Caraïbes et en Afrique).

- ◆ Traduction et distribution (en versions numérique et imprimée) du dossier éducatif sur le patrimoine mondial « Le patrimoine mondial et les jeunes » et d'autres matériels pédagogiques et produits audiovisuels sur le patrimoine mondial destinés à l'enseignement à distance.
- ◆ Organisation de séminaires de formation des maîtres sur l'éducation relative au patrimoine mondial et de cours régionaux de formation pratique à l'intention des jeunes, sur les sites culturels et naturels.
- ◆ Mise sur pied de nouveaux partenariats et campagnes de mobilisation de fonds.

IV.1.2 Réponses aux exigences nouvelles dans le domaine normatif

0412

| | |
|----------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 1 434 900 \$ |
| ● Décentralisation : | 14,6 % |
| Extrabudgétaire : | 600 000 \$ |

04120

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action ci-après en vue de :
- (i) encourager les États membres à élaborer de nouveaux instruments normatifs pour protéger le patrimoine culturel subaquatique ;
 - (ii) prendre des mesures préventives en encourageant les États membres à ratifier les conventions et recommandations internationales concernant la protection du patrimoine matériel, en particulier pour ce qui concerne les situations de conflit armé et le trafic de biens faisant partie de ce patrimoine et, le cas échéant, à en améliorer l'application ;
 - (iii) assurer une meilleure protection du patrimoine culturel immatériel à travers des consultations à haut niveau et des études concernant l'opportunité d'une réglementation internationale, sous la forme d'un nouvel instrument normatif, de la protection de ce patrimoine menacé ;
 - (iv) promouvoir la formation de spécialistes de la protection et de la gestion collective des droits des auteurs et des droits voisins, et en particulier des droits des artistes, et concevoir des stratégies nouvelles adaptées à l'environnement numérique ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 1 434 900 dollars pour les coûts de programme, 920 100 dollars pour les dépenses de personnel et 29 000 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Axe d'action 1. Projet de Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique

04121

| | |
|-------------------|------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 158 500 \$ |
| Extrabudgétaire : | – |

Antécédents. Eu égard à la nécessité de formuler de nouvelles normes et d'affiner celles qui existent pour la protection du patrimoine culturel sous toutes ses formes, et pour répondre aux préoccupations exprimées par les gouvernements, des juristes avaient commencé en 1989 à étudier l'opportunité d'un nouvel instrument juridique en la matière. En 1995, le Directeur général de l'UNESCO a présenté un rapport préliminaire sur les aspects techniques et juridiques d'un éventuel nouvel instrument éventuel pour la protection du patrimoine culturel subaquatique. En 1996, une réunion d'experts a été organisée, et le Conseil exécutif a recommandé l'élaboration d'un projet de convention. Depuis, trois réunions d'experts gouvernementaux ont eu lieu, en 1998, 1999 et 2000. A la quatrième réunion (mars-avril 2001), les États membres ont réaffirmé leur souhait d'adopter une convention internationale pour la protection du patrimoine culturel subaquatique. Ce dernier se compose principalement d'épaves, mais aussi de vestiges d'habitations, de sites d'occupation, de monuments et d'objets divers créés par l'humanité au fil des siècles, qui ont été engloutis ou recouverts par les eaux.

Stratégie. Renforcer la protection du patrimoine culturel subaquatique au niveau international, en obtenant l'adhésion à la convention d'un nombre d'États suffisant pour en permettre l'entrée en vigueur et en faisant mieux comprendre à l'opinion les problèmes en jeu.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Campagne générale de sensibilisation visant à augmenter le nombre des États parties à la *Convention* en vue d'accélérer l'entrée en vigueur de cet instrument international.
- ◆ Aide aux États membres pour leur permettre de traduire ce traité en leur législation nationale.
- ◆ Sensibilisation des réseaux éducatifs, universitaires et académiques, ainsi que du grand public et incitation des médias à donner une présentation bien documentée du sujet.
- ◆ Attribution d'allocations et de bourses pour l'étude de certains aspects de la protection juridique et archéologique du patrimoine culturel subaquatique.
- ◆ Organisation de deux réunions sous-régionales d'experts, l'une pour l'Asie de l'Est et le Pacifique, l'autre pour l'Asie du Sud et du Sud-Est, destinées à faire mieux comprendre la nécessité de préserver le patrimoine archéologique subaquatique.

Axe d'action 2. Travaux préparatoires pour l'application du deuxième Protocole de la Convention de La Haye et suivi de l'application des Conventions UNESCO et UNIDROIT

04122

| | |
|-------------------|------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 753 300 \$ |
| Extrabudgétaire : | – |

Antécédents. La Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, de 1954, et son Protocole de la même année ont été complétés par un deuxième Protocole qui renforce la protection du patrimoine culturel en temps de guerre en codifiant des normes plus avancées en matière de droit international humanitaire. Il est à rappeler que les efforts visant à l'application des Conventions UNESCO et UNIDROIT sur le trafic illicite et l'élargissement du nombre des États parties à la Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1954) représentent un volet

central de l'action normative menée par l'Organisation auprès des États membres pour protéger le patrimoine culturel.

Stratégie. Le volet le plus important de la stratégie consiste à promouvoir la Convention de La Haye et ses deux Protocoles en diffusant les dispositions à travers des réunions régionales et nationales et en fournissant des avis d'experts aux États membres, ainsi qu'aux organisations intergouvernementales et aux organisations non gouvernementales. Depuis 1954, l'Organisation a mis au point, en matière de droit du patrimoine culturel, un code international qui n'a pas d'équivalent : trois conventions, deux protocoles et onze recommandations de l'UNESCO pour la protection du patrimoine culturel constituent les normes universelles de protection de ce patrimoine. L'UNESCO répondra aux nouvelles demandes d'États membres souhaitant l'adoption d'instruments internationaux supplémentaires ou sollicitant une aide pour l'élaboration d'une législation nationale ou la modification de la législation existante. L'accent sera placé, durant l'exercice biennal, sur les travaux préparatoires à l'entrée en vigueur du deuxième Protocole de 1999 de la Convention de La Haye et sur l'augmentation du nombre des États parties audit protocole.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Adoption de législations nationales relatives aux conventions ou modification de législations existantes et aide aux États membres pour l'élaboration de législations nationales.
- ◆ Amélioration de la participation des citoyens à la protection et infléchissement des attitudes à l'égard de la prévention du trafic illicite et de la protection en cas de conflit par des actions de formation.
- ◆ Organisation d'une réunion statutaire du Comité intergouvernemental pour la promotion du retour des biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale.

Axe d'action 3. Établissement d'un cadre conceptuel et juridique en vue d'un instrument normatif pour le patrimoine immatériel

04123

| | |
|-------------------|------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 188 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | – |

Antécédents. Depuis l'adoption, en 1989, de la *Recommandation pour la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire*, l'UNESCO s'est employée à sensibiliser les États membres à la reconnaissance du rôle fondamental du patrimoine culturel immatériel. Les conclusions de l'évaluation de la mise en œuvre de cette recommandation faite au cours de réunions régionales (de 1995 à 1999) ont abouti à l'adoption d'un Plan d'action à la Conférence internationale organisée conjointement par l'UNESCO et le Smithsonian Institute (Washington, 27 - 30 juin 1999). Par la suite, conformément à la résolution adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 30^e session, une étude préliminaire a été réalisée sur l'opportunité de réglementer la protection du patrimoine culturel immatériel à l'échelon international par un nouvel instrument normatif. C'est dans cet esprit que la Table ronde internationale « Patrimoine culturel immatériel — définitions opérationnelles » (Turin, Italie, 14-17 mars 2001) s'est penchée, d'une part, sur les objectifs, l'étendue et la portée d'un tel instrument et, d'autre part, sur la définition du patrimoine culturel immatériel et les domaines qu'il recouvre.

Stratégie. Les propositions d'action normative seront analysées au regard des différentes dimensions du patrimoine immatériel. Compte tenu des interrogations que soulève la perception nouvelle de l'importance que ce patrimoine revêt pour la culture, la nature et la société, et vu la nécessité de traiter le sujet avec beaucoup de précaution s'agissant de certaines des cultures les plus menacées du monde, des experts de haut niveau conduiront une analyse approfondie en vue de déterminer la nature d'un tel instrument et la forme à lui donner.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Identification des éléments constitutifs des domaines couverts par le patrimoine culturel immatériel.
- ◆ Définition de la nature, de la forme et de la teneur de l'instrument juridique envisagé pour la protection du patrimoine immatériel.

Axe d'action 4. Conventions et recommandations UNESCO dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins, suivi de l'application de l'Accord de Florence et adaptation de la notion d'« usage loyal » à l'environnement numérique

04124

| | |
|-------------------|------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 335 100 \$ |
| Extrabudgétaire : | 600 000 \$ |

Antécédents. Les recommandations sur la condition de l'artiste (1980) et le Congrès mondial sur la condition de l'artiste (Paris, 1997) ont généré une série d'initiatives visant à encourager et protéger la créativité, en particulier dans des milieux défavorisés, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités endogènes, l'enseignement du droit d'auteur et des droits voisins et la protection des droits sociaux des artistes. Depuis son approbation par la Conférence générale en 1950, l'UNESCO s'est employée à faire connaître et promouvoir l'Accord pour l'importation d'objets à caractère éducatif, scientifique et culturel (dit Accord de Florence) auprès des États membres. En 1976, la Conférence générale a complété ledit Accord par un Protocole (dit de Nairobi) qui en a élargi quelque peu le champ. Au 20 janvier 2000, il y avait 94 États parties à l'Accord de Florence, et 37 au Protocole de Nairobi. Les traités relatifs à l'Internet adoptés en 1996 sous l'égide de l'OMPI ne renferment pas de dispositions précises concernant l'adaptation de la notion d'usage loyal à l'environnement numérique, dont l'initiative est laissée aux législations nationales. L'absence d'accord sur cette question entrave la circulation électronique et l'accès des œuvres protégées, de même que le développement du commerce électronique dans ce domaine. L'UNESCO est bien placée pour tâcher de trouver un équilibre entre les intérêts légitimes, mais concurrent, des créateurs et des titulaires de droits, d'une part, et du grand public, d'autre part, qui sont les uns et les autres reconnus par la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Stratégie. L'UNESCO s'attachera à promouvoir une protection adéquate et suffisante des droits des auteurs et autres titulaires de droits dans les législations nationales, considérant qu'elle favorise un accès largement ouvert et équitable du public aux œuvres et prestations culturelles. La mise en œuvre des recommandations du Congrès mondial sur la condition de l'artiste (1997) sera poursuivie par l'évaluation du dispositif des législations nationales de protection appropriée des droits sociaux des artistes dans les États membres. Un effort particulier sera consenti pour des dispositions types en la matière. La promotion de l'enseignement du droit d'auteur et des droits voisins continuera d'être assurée par les chaires UNESCO, mais aussi par la création d'un réseau pour le bassin méditerranéen et la publication de la version arabe du *Manuel UNESCO* pour l'enseignement du droit d'auteur. La diffusion du guide pratique sur l'Accord de Florence sera poursuivie en anglais, français et espagnol et étendue à la langue arabe. Il sera procédé à un examen de la portée et de l'adéquation de l'Accord de Florence à l'heure de la mondialisation des échanges. Enfin, des efforts seront faits pour réviser la définition de l'« usage loyal » pour l'adapter à l'environnement et aux outils numériques. Si des négociations permettaient de dégager un consensus, son acceptation pourrait être traduite sous forme de clauses types à intégrer dans les lois nationales et aider à harmoniser les législations nationales et les cadres d'un droit du cyberspace à l'échelle mondiale. Cette stratégie sera mise en œuvre en coopération étroite avec les secteurs de l'éducation, des sciences et de la communication et l'information.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Achèvement de l'étude des dispositions des conventions internationales facilitant l'accès rapide aux œuvres protégées.

- ◆ Élaboration d'un projet-type de protection des droits sociaux des artistes et réalisation de quatre études régionales consacrées à la protection sociale des artistes.
- ◆ Élaboration de quatre projets de législation nationale.
- ◆ Publication de la version arabe du *Manuel UNESCO* sur le droit d'auteur et les droits voisins (soutien extrabudgétaire).
- ◆ Mise au point de la version électronique du Bulletin du droit d'auteur en anglais, espagnol et français et de sa version papier en chinois et en russe ; mise à jour du site Web des législations nationales sur le droit d'auteur et les droits voisins en anglais et en français ; production d'un CD-Rom des législations d'Amérique Latine et Caraïbes en espagnol.
- ◆ Adhésion de cinq nouveaux États à l'Accord de Florence et au Protocole de Nairobi.
- ◆ Évaluation de la portée et de l'adéquation de ces instruments au niveau régional.
- ◆ Évaluation des problèmes techniques, juridiques et éthiques que soulève l'adaptation de la notion d'« usage loyal » aux exigences de l'environnement et des outils numériques.

Programme IV.2

Stratégie à moyen terme, paragraphes 129-142

Protéger la diversité culturelle et promouvoir le pluralisme culturel et le dialogue interculturel

04200

| | |
|----------------------|---------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 5 741 800 \$ |
| ● Décentralisation : | 41,6 % |
| Extrabudgétaire : | 32 600 000 \$ |

IV.2.1 Sauvegarde et revitalisation du patrimoine culturel matériel et immatériel

0421

| | |
|----------------------|---------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 2 853 700 \$ |
| ● Décentralisation : | 44,4 % |
| Extrabudgétaire : | 29 100 000 \$ |

04210

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant afin :
 - (i) de contribuer à mieux intégrer la gestion et la préservation du patrimoine dans les plans de développement nationaux, en renforçant les capacités endogènes, ainsi que dans le domaine de la muséologie ;
 - (ii) d'aider à restaurer le patrimoine endommagé par des conflits ;
 - (iii) de favoriser la protection et la revitalisation du patrimoine immatériel, en contribuant à la formation de spécialistes de la collecte et de la conservation et en donnant une haute priorité à la mise en valeur et à la transmission de ce patrimoine, y compris le patrimoine linguistique ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 2 853 700 dollars pour les coûts de programme, de 14 449 000 dollars pour les dépenses de personnel et de 57 600 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Axe d'action 1. Sauvegarde du patrimoine culturel matériel

04211

| | |
|-------------------|---------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 1 583 400 \$ |
| Extrabudgétaire : | 25 000 000 \$ |

Antécédents. L'UNESCO a acquis au fil des années une précieuse expertise scientifique et technologique qui lui permet de mener à bien des opérations de grande envergure pour la sauvegarde du patrimoine matériel et immatériel, dont on reconnaît de plus en plus largement qu'il constitue un facteur décisif du développement économique, du tourisme, de la cohésion sociale et de l'affirmation de l'identité culturelle propre à chaque peuple.

Stratégie. En ce qui concerne la protection du patrimoine culturel matériel, l'UNESCO offrira une expertise scientifique et technologique pour des projets pilotes mettant en avant des approches intégrées et pluridisciplinaires de la préservation et ayant des effets catalyseurs, aux niveaux national et sous-régional. Ces projets seront par ailleurs conçus pour contribuer à améliorer les conditions de vie des populations locales, prendront en compte les conceptions les plus actuelles de la notion de patrimoine culturel et porteront sur des sites représentatifs de l'histoire et des valeurs culturelles des populations, favorisant ainsi la préservation de leur identité culturelle. En sauvegardant le patrimoine menacé ou endommagé par des conflits, l'UNESCO contribuera au renforcement d'une culture de la paix dans des situations de pré ou de post conflit, ainsi qu'au pluralisme et au dialogue interculturel.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Protection et conservation d'une vingtaine de sites culturels par la poursuite de campagnes internationales (Tyr, Musée national de la civilisation égyptienne, Gorée, monuments culturels d'Éthiopie et Angkor) et mise en œuvre d'une quinzaine de projets de restauration financés par des fonds extrabudgétaires.
- ◆ Poursuite des efforts de protection intercommunautaire des monuments nationaux en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo, achèvement de la reconstruction du pont de Mostar et d'édifices historiques environnants en coopération avec la Banque mondiale et la communauté internationale ; remise en état de centres historiques et de monuments religieux au Kosovo.
- ◆ Appui aux activités du Département palestinien des antiquités, en particulier à Naplouse, Hébron, Gaza et Jéricho ; mise en œuvre d'activités en faveur de Jérusalem.
- ◆ Lancement de projets de restauration de sites touchés par des conflits en Afrique, en Irak, en Afghanistan et au Timor oriental.
- ◆ Formation de spécialistes de la conservation et de la restauration du patrimoine culturel à l'utilisation des nouvelles technologies et relance des techniques traditionnelles.
- ◆ Renforcement de la diffusion de l'information et du partage des connaissances en muséologie, notamment grâce à la publication bilingue « Museum International » et appui à la mise en place de sites Web consacrés à ce thème, en particulier à l'intention de musées situés dans des PMA.

Axe d'action 2. Sauvegarde et revitalisation du patrimoine culturel immatériel

04212

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 1 270 300 \$ |
| Extrabudgétaire : | 4 100 000 \$ |

Antécédents. L'UNESCO s'est efforcée de revitaliser le patrimoine immatériel comme moyen de promouvoir l'identité et la diversité culturelles, la créativité, la liberté d'expression et le pluralisme culturel. L'accent a été mis sur la sensibilisation des États membres à la prise en compte de la *Recommandation*

UNESCO pour la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire (1989), dont une application concrète aura permis, d'une part, la première *Proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité* et, d'autre part, l'utilisation par les États du *Guide pour la création d'un système de « Trésors humains vivants »* au niveau national. Plus récemment, les activités ont été axées sur des définitions opérationnelles applicables au patrimoine culturel immatériel (notamment dans le cadre de la Table ronde internationale organisée à Turin (Italie) du 14 au 17 mars 2001 sur le thème « Patrimoine culturel immatériel : définitions opérationnelles »). Ces initiatives ont permis à l'Organisation de dégager des pistes d'action qui encouragent la pleine participation des communautés locales, des détenteurs de savoirs traditionnels et des agents de transmission culturelle à l'élaboration de stratégies de protection et de développement de leur patrimoine immatériel. Les efforts visant à protéger et revitaliser les langues menacées et la promotion de l'éducation multilingue constituent une part importante de l'action de l'UNESCO pour la protection du patrimoine culturel immatériel.

Stratégie. Parallèlement à l'action normative dans ce domaine (voir paragraphe 04123) et à l'application de la Recommandation de 1989, tout sera fait pour aider les États membres à définir et à mettre au point des clauses nationales pour la reconnaissance du patrimoine culturel immatériel. Les efforts seront tournés vers la mise en valeur de la nature dynamique et intemporelle du patrimoine immatériel par des actions opérationnelles de revitalisation et de promotion au niveau national. L'action visera à promouvoir ce patrimoine grâce à diverses initiatives telles que la proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité, le système des Trésors humains vivants, le programme Mémoire du monde et la remise du prix Sharjah pour la culture arabe. L'UNESCO prêter également une attention particulière aux langues menacées, notamment grâce à la promotion du multilinguisme, en étroite collaboration avec le Secteur de l'éducation et le BIE, et à la célébration de la Journée internationale de la langue maternelle (21 février). En outre, l'*Atlas des langues en péril dans le monde* et le *Rapport de l'UNESCO sur les langues dans le monde* seront largement diffusés et un appui sera fourni aux travaux du Comité consultatif pour le pluralisme linguistique et l'éducation multilingue.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement de la participation des dépositaires du patrimoine, des créateurs et des communautés locales grâce à l'application de la Recommandation pour la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire (1989) dans 20 pays.
- ◆ Fourniture d'une assistance aux États membres pour la mise en œuvre de plans nationaux de revitalisation et de promotion du patrimoine culturel immatériel, notamment pour les patrimoines menacés de disparition.
- ◆ Création de comités nationaux pour la protection du patrimoine culturel immatériel et mise en place de mécanismes nationaux de coopération entre les dépositaires de ce patrimoine, les créateurs, les communautés locales et les décideurs politiques.
- ◆ Établissement d'inventaires du patrimoine culturel immatériel, y compris la réalisation de travaux sur les pratiques et savoir-faire traditionnels à l'échelle nationale, et formation de personnel spécialisé aux niveaux national et régional.
- ◆ Élargissement de la production des disques de la collection UNESCO de musiques traditionnelles et réalisation d'un projet pilote de DVD sur la musique et les pratiques musicales traditionnelles du monde.
- ◆ Mise en œuvre de projets pilotes pour la revitalisation du patrimoine immatériel, et renforcement du projet « Femme, patrimoine immatériel et développement ».
- ◆ Deuxième proclamation des Chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité.
- ◆ Encouragement aux États membres pour la création de systèmes de « Trésors humains vivants », en vue de la mise en place de tels systèmes dans 10 États membres.
- ◆ Attribution du « Prix Sharjah pour la culture arabe ».
- ◆ Production et publication du premier *Rapport de l'UNESCO sur les langues dans le monde* et de l'édition révisée de l'*Atlas des langues en péril dans le monde*.

IV.2.2 Promotion du pluralisme culturel et du dialogue interculturel

0422

| | |
|----------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 2 888 100 \$ |
| ● Décentralisation : | 38,9 % |
| Extrabudgétaire : | 3 500 000 \$ |

04220

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant afin :

- (i) d'encourager la formulation de politiques, stratégies et programmes favorisant le pluralisme et l'action interculturelle ; de promouvoir les pratiques du pluralisme culturel en soutenant les pratiques sociales et culturelles interculturelles novatrices, une attention particulière étant portée aux approches novatrices aux niveaux national, local et sous-régional, notamment en milieu urbain, en vue de renforcer la cohésion sociale au sein de sociétés multiethniques et multiculturelles ; et de stimuler des activités visant à favoriser la participation et le soutien des populations autochtones dans le cadre de la Décennie internationale des populations autochtones (1994-2004), en particulier en renforçant les réseaux et mécanismes consultatifs de coopération aux niveaux régional et interrégional ;
- (ii) d'encourager la refonte de la recherche historique et l'enseignement de l'histoire en vue de valoriser les processus de dialogue, d'enrichissement mutuel et de convergence entre les cultures dans le cadre du suivi de l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations (2001) ; de soutenir les efforts des États membres soucieux de procéder à une révision de leurs manuels d'enseignement dans ce domaine ; et de promouvoir les activités de suivi pour la mise en œuvre de projets interculturels destinés à favoriser une meilleure compréhension entre différentes cultures et différentes traditions spirituelles et religieuses ;
- (iii) de promouvoir la diversité culturelle dans le domaine des biens et services culturels, en particulier dans le secteur du livre ; de fournir un appui à l'autosuffisance des industries culturelles endogènes et des capacités de distribution et de commercialisation, notamment dans les PMA ; de lancer le projet spécial *Alliance globale pour la diversité culturelle* ;

b) à allouer à cette fin un montant de 2 888 100 dollars pour les coûts de programme, de 2 888 600 dollars pour les dépenses de personnel et de 58 500 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Axe d'action 1. Construction du pluralisme culturel et renforcement de l'action en faveur des populations autochtones

04221

| | |
|-------------------|------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 716 300 \$ |
| Extrabudgétaire : | 700 000 \$ |

Antécédents. Les processus et la dynamique générés par la mondialisation appellent la mise en place de nouvelles stratégies afin de contrer l'émergence de tensions interculturelles. Il est nécessaire d'axer les

efforts sur la construction du pluralisme, de façon à favoriser l'émergence de sociétés cohérentes et interdépendantes fondées sur le « vivre ensemble ». Cette orientation est conforme aux recommandations du colloque intitulé *Vers un pluralisme constructif* (janvier 1999) et aux objectifs de l'*Année des Nations Unies pour le dialogue des civilisations* (2001), qui ont tous deux posé des jalons pour une action d'envergure dans ce domaine. A ce même titre et dans le cadre de la *Décennie internationale des populations autochtones* (1994-2004), l'UNESCO s'est associée aux efforts de l'ensemble du système des Nations Unies pour promouvoir la participation des populations autochtones dans la formulation des politiques culturelles nationales, en prêtant une attention particulière aux questions liées aux droits culturels.

Stratégie. L'UNESCO s'emploiera à sensibiliser les États membres, la communauté internationale et la société civile à la manière dont le respect de la diversité culturelle doit guider et inspirer l'élaboration de nouveaux mécanismes sociaux qui favorisent le pluralisme culturel, l'équité et la créativité sociale sur le plan local, national et régional. Les quatre axes de cette stratégie visent tous à fournir une assistance aux États membres afin qu'ils mettent en place des mécanismes pour la prise en compte de la dimension dynamique et constructive du pluralisme culturel, par les moyens suivants : (i) élaboration d'instruments permettant d'évaluer le rôle des facteurs culturels en matière d'organisation sociale, notamment par la promotion de politiques éducatives de sensibilisation à la diversité culturelle ; (ii) sensibilisation des décideurs, des acteurs locaux et des scientifiques de haut niveau à la problématique de l'interculturel et à la nécessité d'identifier des formes de médiation interculturelle par le biais de recherches, études, colloques et projets pilotes en milieu urbain ; (iii) suivi du Plan d'action de la *Décennie internationale des populations autochtones* (1994-2004), notamment en favorisant la constitution et le renforcement de réseaux de coopération et de comités nationaux autochtones pour l'élaboration de politiques participatives, en étroite coopération avec les communautés autochtones et leurs instances institutionnelles.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Mise en place de structures multidisciplinaires formelles ou informelles de concertation entre les acteurs locaux, nationaux et régionaux pour éclairer la formulation de politiques nationales multiculturelles et mise au point de mécanismes d'action culturelle en faveur du pluralisme.
- ◆ Sensibilisation des systèmes éducatifs à la prise en compte de la diversité culturelle en vue de la révision des programmes d'enseignement (en coopération avec le BIE, le Système des écoles associées et les chaires UNESCO spécialisées dans ce domaine).
- ◆ Renforcement et expansion des réseaux existants entre les communautés autochtones et les institutions locales et nationales, les centres de recherche, les universités et les ONG.
- ◆ Réalisation de projets pilotes intersectoriels, grâce à des ressources extrabudgétaires, en faveur du développement culturel et environnemental durable des communautés autochtones.
- ◆ Poursuite du projet de développement des peuples mayas.
- ◆ Renforcement de la coopération avec le Fonds pour le développement des populations autochtones de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Axe d'action 2. Encouragement au dialogue interculturel pour la promotion de valeurs universelles

04222

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 1 422 400 \$ |
| Extrabudgétaire : | 1 800 000 \$ |

Antécédents. Les projets interculturels menés par l'UNESCO durant l'exercice biennal précédant, ainsi que les projets des *Routes* ont contribué à la mise en valeur de l'interaction dynamique entre les cultures. L'orientation principale a porté sur le renforcement des processus historiques et contemporains qui favorisent une convergence positive entre les cultures par la découverte d'un patrimoine commun

et des valeurs partagées. Les travaux et activités menés ont souligné le besoin de mieux comprendre les ressorts constitutifs de la mémoire des peuples qui peuvent tout aussi bien alimenter le préjugé et l'incompréhension, que contribuer à renouveler un dialogue entre les civilisations, les cultures, les religions et les traditions spirituelles.

Stratégie. La priorité accordée au dialogue des cultures et des civilisations s'inscrira, par la réflexion et l'action, autour de deux orientations majeures étroitement liées : la promotion de la connaissance réciproque des cultures, des civilisations et des traditions spirituelles ainsi que la mise en lumière et la reconnaissance des interactions et des enrichissements mutuels. L'UNESCO s'emploiera à apporter son soutien à la recherche historique sur la convergence des cultures, à la révision des outils pédagogiques pour l'enseignement de l'histoire, à la promotion d'enseignements appropriés pour la connaissance réciproque et le respect mutuel, par le biais de la promotion de l'enseignement des œuvres philosophiques et littéraires représentatives des diverses traditions mondiales esthétiques, éthiques et spirituelles (écrites et orales), ainsi que par le renforcement des chaires UNESCO déjà existantes et la mobilisation des décideurs, intellectuels et scientifiques afin de renouveler l'analyse du concept d'identité et de la dissociation entre cultures et territoires (les *Routes* et leurs itinéraires culturels). Pour mener à bien son action, l'UNESCO privilégiera le soutien aux stratégies interculturelles régionales (à savoir, le *Plan Arabia* et les programmes pour le *Caucase*, la *Méditerranée* et l'*océan Indien*).

Le tourisme culturel constitue un autre axe de l'action de l'Organisation pour la protection et la revitalisation de la diversité culturelle. Il occupe une place centrale dans les politiques culturelles nationales en contribuant à la fois au développement économique, social et culturel - notamment par l'appréciation de la richesse de la diversité culturelle — et à la lutte contre la pauvreté. Par sa nature même, il constitue également un champ propice pour le dialogue entre les civilisations et les cultures. L'intervention de l'UNESCO dans ce domaine découle de l'émergence relativement récente du concept de « tourisme culturel » créé pour atténuer les dérives commerciales ainsi que la massification du tourisme. Des projets interculturels tels que la *Route de la soie* et la *Route de l'esclave*, qui visent à mettre en lumière les apports de l'histoire, des processus sociaux et économiques ainsi que des valeurs et interactions humaines, culturelles et spirituelles répondent pleinement à cette initiative. Dans le cadre des projets conjoints UNESCO/OMT, des itinéraires nationaux, régionaux et interrégionaux seront élaborés en Asie centrale, en Afrique, dans les Amériques et les Caraïbes, dans l'océan Indien et dans la région Méditerranée, à travers les projets suivants : *Itinéraires des Arsenaux historiques*, *Itinéraires d'Al-Andalus*, *Routes d'Abraham* et *Plan Arabia*.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Activités de suivi de l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations, fondées sur les recommandations et les déclarations des grandes réunions internationales et régionales tenues en 2001 pour célébrer l'Année, en vue de favoriser une convergence positive entre les cultures par la découverte d'un patrimoine commun et de valeurs partagées ; ces activités seront menées en coopération avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales compétentes de même qu'avec les universités et les chaires UNESCO concernées.
- ◆ Développement des recherches historiques sur les processus d'interaction entre cultures menées en collaboration avec le Comité international des sciences historiques (CISH), par des réseaux d'historiens intéressés par ce thème.
- ◆ Révision des manuels d'histoire et de géographie par plusieurs États membres.
- ◆ Achèvement des Histoires générales et régionales : par la publication des volumes restants de l'Histoire de l'humanité, de l'Ouvrage sur les différents aspects de la culture islamique, de l'Histoire des civilisations de l'Asie centrale, de l'Histoire générale de l'Amérique latine et de l'Histoire générale des Caraïbes ; adaptation des contenus de l'Histoire générale de l'Afrique pour son utilisation appropriée dans l'enseignement secondaire.
- ◆ Mise en œuvre du Plan Arabia, du projet Gorée et des projets concernant les itinéraires culturels.
- ◆ Création de réseaux opérationnels et d'une base de données sur les projets suivants : la Route de l'esclave et le dialogue interculturel en Asie centrale.

Axe d'action 3. Promotion de la diversité culturelle dans les biens et services culturels

04223

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 749 400 \$ |
| Extrabudgétaire : | 1 000 000 \$ |

Antécédents. L'Organisation a soutenu et diffusé les politiques, stratégies et pratiques culturelles susceptibles de contribuer au développement économique et social dans le domaine des industries culturelles. En ce sens, le soutien aux politiques nationales et aux stratégies régionales dans le domaine du livre est reconnu comme un domaine d'expérience privilégié de l'UNESCO, y compris en ce qui concerne la formation des professionnels du livre. Des diagnostics ont été réalisés au niveau national et une coopération établie avec des organismes régionaux dont certains sont nés à l'initiative de l'UNESCO (CERLALC, ACCU/APPREB, APNET, etc.). Assistance technique aux États, en particulier pour l'implantation du code ISBN. En matière de traductions, l'*Index Translationum*, seule bibliographie internationale de livres traduits et publiés concernant tous les domaines de la connaissance, constitue un instrument de référence unique, de même que la *Collection UNESCO d'œuvres représentatives*, créée dans le but de promouvoir et sauvegarder les différentes expressions littéraires dans le monde. En outre, une expérience de portfolio des droits disponibles a été lancée en coopération avec la Foire de Francfort. Pour l'industrie du cinéma, un soutien sélectif à des festivals régionaux, la remise d'un prix spécial dans le cadre de l'*Année internationale de la culture de la paix*, la réalisation d'une étude sur la situation du cinéma dans le monde et un appui aux initiatives du *Conseil international du cinéma et de la télévision* (CICT) ont permis à l'UNESCO de mettre en valeur des productions cinématographiques de qualité et de définir les besoins des industries audiovisuelles dans un certain nombre de pays.

Au cours de l'exercice précédent, l'Organisation a sensibilisé les États membres à la nécessité de protéger la diversité dans la production et la diffusion des biens et services culturels, notamment dans le cadre de réunions régionales consacrées aux différents secteurs des industries culturelles. L'UNESCO a organisé la Table ronde des ministres de la culture (les 11 et 12 décembre 2000) sur le thème *Diversité culturelle : les enjeux du marché*. Si la Conférence générale adopte à sa 31^e session une déclaration sur la diversité culturelle, l'UNESCO aidera les États membres, dans le cadre de l'action de suivi, à élaborer des stratégies nationales pertinentes visant à favoriser l'autonomisation des industries culturelles nationales. D'autre part, différentes initiatives de sensibilisation ont été menées, telles que la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur (23 avril) et la parution du supplément littéraire *Kitâb fi Jarîda* publié par une vingtaine de journaux en langue arabe.

Stratégie. La stratégie de l'UNESCO en matière de développement des industries culturelles et de formation des professionnels sera renforcée. À côté de l'industrie du livre, l'accent sera mis sur l'industrie musicale et celle du multimédia qui semblent des plus prometteuses dans le domaine économique, culturel et social pour de nombreux pays. Dans le domaine du livre, les capacités nationales et la coopération régionale seront développées en mettant l'accent sur les besoins en formation. L'UNESCO continuera d'administrer le groupe 92 du Numéro international normalisé du livre en ce qui concerne les livres, les logiciels, les multimédias, etc. en matière d'édition, de distribution et de bibliothéconomie (ISBN) et participera activement aux réunions annuelles du groupe consultatif international de l'ISBN organisées par l'International ISBN Agency. S'agissant de la traduction, les activités existantes seront davantage coordonnées et ouvertes à un plus large public.

La stratégie présente visera à rendre opérationnels les acquis des consultations organisées ces dernières années par l'UNESCO afin de pouvoir aider les États dans l'élaboration de leurs politiques sectorielles dans les domaines du livre, de la musique enregistrée et du multimédia. La visibilité de la *Journée mondiale du livre et du droit d'auteur* sera encore accrue, le projet *Kitâb fi Jarîda* sera renforcé grâce à des contributions supplémentaires extrabudgétaires ainsi que par une action complémentaire visant les musiques traditionnelles de la région.

L'Alliance globale pour la diversité culturelle

Initiative de l'UNESCO visant à explorer pendant une période de six ans de nouveaux moyens concrets d'œuvrer en faveur de la diversité culturelle

Antécédents. Les industries culturelles liées aux livres, périodiques, journaux, CD, disques, cassettes et films, à la vidéo et à l'artisanat sont aujourd'hui des composantes essentielles des marchés mondiaux et des économies nationales. Si la mondialisation ouvre des perspectives sans précédent d'échanges culturels, des facteurs tels que la convergence technologique et la concentration des marchés portent souvent atteinte aux conditions indispensables à la diversité et à l'essor des industries culturelles. On assiste à une concentration grandissante des industries culturelles entre les mains des quelques acteurs disposant de capacités techniques avancées qui leur permettent d'élaborer et de distribuer des produits innovants. De plus, les nouvelles technologies facilitent et accélèrent le piratage des produits culturels. Face à ces problèmes et à d'autres encore, il est impératif d'envisager une action globale concertée afin de sauvegarder la capacité des différentes cultures de développer leur activité créatrice et d'en diffuser les manifestations.

L'Alliance globale encouragera les partenariats bilatéraux et multilatéraux entre entreprises, pouvoirs publics et organismes non gouvernementaux qui œuvrent en faveur de la diversité culturelle en renforçant les industries culturelles et en prévenant le piratage. L'Alliance globale s'appuiera sur l'expérience et les compétences des parties prenantes afin de concevoir des solutions novatrices aux problèmes liés à la création, la production, la diffusion et la protection de toute une gamme d'expressions créatrices.

L'UNESCO renforcera les accords de partenariat en constituant un fonds extrabudgétaire spécial pour répondre aux besoins potentiels des pays en développement et des pays en transition participants. Ce fonds financera l'élaboration des politiques et infrastructures nécessaires pour permettre aux industries culturelles nationales de bénéficier d'accords de partenariat et d'en tirer parti pour leur développement.

Résultats escomptés

- ◆ Établissement de 35 partenariats au moins entre pouvoirs publics, secteur privé et organisations de la société civile, les deux tiers étant centrés sur la formation professionnelle et la préparation aux affaires.
- ◆ Collecte du tiers des ressources du Fonds spécial de l'UNESCO et soutien aux activités suivantes :
 - au moins 15 projets d'assistance technique dans des pays désireux d'améliorer la situation en matière de droit d'auteur et la lutte contre le piratage, débouchant sur l'ouverture de marchés culturels qui garantissent à tous la sécurité du droit d'auteur ;
 - au moins 15 interventions techniques destinées à développer des secteurs d'activité spécifiques (musique, édition, artisanat) et aboutissant à la mise en place de secteurs de l'industrie culturelle viables, diversifiés et durables.
- ◆ Augmentation des échanges commerciaux et des investissements concernant des produits culturels et disponibilité dans le monde entier d'un éventail diversifié de biens culturels créatifs.
- ◆ Meilleure compréhension des avantages potentiels de la mondialisation pour la diversité culturelle et du rôle important de la diversité et du pluralisme culturel dans le développement économique et social.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement des capacités nationales de cinq pays dans le domaine de l'industrie du livre.
- ◆ Redéfinition des partenariats avec les réseaux et institutions spécialisés dans le domaine du livre.
- ◆ Attribution du code ISBN à tous les demandeurs.
- ◆ Mise en ligne de l'*Index Translationum* et de la *Collection des œuvres représentatives*, coordination de ces activités et encouragement de l'action des éditeurs dans le domaine de la traduction à travers le portfolio des droits disponibles.

- ◆ Réalisation d'un projet pilote dans le domaine de l'édition musicale dans la région des Caraïbes.
- ◆ Sensibilisation des décideurs aux enjeux associés aux biens et des services produits par les industries culturelles.
- ◆ Lancement de la formule de coopération prévue dans l'*Alliance globale* pour la diversité culturelle à travers cinq projets au cours de l'exercice biennal.
- ◆ Augmentation du nombre des pays qui participent à la *Journée mondiale du livre et du droit d'auteur* afin de renforcer l'intérêt du public pour ce média.
- ◆ Intérêt accru du public arabophone pour la littérature et la musique de la région.
- ◆ Sensibilisation d'un large public aux chefs-d'œuvre de la littérature.

Programme IV.3

Stratégie à moyen terme, paragraphes 143-148

Renforcer les liens entre culture et développement

0430

| | |
|----------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités : | 2 421 600 \$ |
| • Décentralisation : | 45,7 % |
| Extrabudgétaire : | 4 000 000 \$ |

04300

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action ci-après en vue de :
 - (i) promouvoir des politiques publiques qui consacrent le rôle central de la culture dans le développement, en mobilisant et partageant l'information et les nouveaux savoirs dans ce domaine, en particulier la nécessité de recueillir des statistiques culturelles nationales, en coopération avec l'ISU, et surtout dans les PMA, faciliter l'élaboration de cadres d'action novateurs et le renforcement des capacités nationales et locales de gestion/administration des institutions culturelles et développer la collaboration interorganisations en vue d'établir des liens étroits entre les politiques culturelles, éducatives, sociales et développementales ;
 - (ii) stimuler la promotion de la créativité, tout particulièrement en favorisant le développement d'un artisanat de qualité et en s'employant à faire reconnaître par les États membres l'importance qu'il revêt pour les stratégies de réduction de la pauvreté, encourager l'éducation artistique, formelle et non formelle, et la formation professionnelle des jeunes artistes et appuyer le renforcement des capacités endogènes de protection et de gestion collective des droits des auteurs et des artistes ;
 - (iii) s'employer à affermir les liens entre culture et éducation par la lecture pour aider à instaurer la pratique de la lecture chez les jeunes, les plus défavorisés en particulier, dans le cadre du Plan d'action de Dakar et des objectifs de l'Éducation pour tous ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 2 421 600 dollars pour les coûts de programme, 2 903 800 dollars pour les dépenses de personnel et 49 000 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Axe d'action 1. Assistance aux États membres dans l'élaboration de leurs politiques culturelles

04301

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 999 500 \$ |
| Extrabudgétaire : | 1 100 000 \$ |

Antécédents. La Commission mondiale de la culture et du développement et la Conférence intergouvernementale de Stockholm sur les politiques culturelles pour le développement (1998) ont mis en évidence et réaffirmé avec force la nécessité d'enraciner les processus de développement dans la diversité et dans les forces vitales endogènes des cultures et des sociétés : patrimoine, identité et créativité. L'UNESCO s'emploie à aider les États membres à élaborer des politiques qui tiennent dûment compte de la diversité culturelle dans le processus de développement. Par ailleurs, les deux éditions du Rapport mondial sur la culture de l'UNESCO, publiées en 1998 et en 2000, ont jeté les bases d'une collecte, d'une analyse et d'une diffusion systématiques de statistiques culturelles au niveau mondial, permettant ainsi aux États membres de disposer d'un instrument pour orienter leur action au regard des tendances nouvelles de la culture et du développement. L'Organisation s'est également efforcée de soutenir et diffuser les politiques, stratégies et pratiques culturelles susceptibles de contribuer au développement économique et social dans le domaine des industries culturelles, en particulier dans les PMA. Le tourisme culturel constitue un autre axe important de l'action de l'Organisation dans ce domaine.

Stratégie. L'UNESCO offrira un forum de réflexion et proposera des directives pour l'élaboration de politiques culturelles. En s'appuyant sur ses réseaux spécialisés de portée mondiale (CULTURELINK, NETCULT), elle consolidera ses programmes de coopération pour offrir un soutien approprié aux États membres en vue de la formulation, l'évaluation et l'actualisation de leurs politiques culturelles et de leurs appareils statistiques nationaux. En collaboration étroite avec l'ISU, des efforts seront déployés pour élargir l'éventail des aspects mesurables de la culture afin de créer des bases de données utiles pour étayer les processus de décision dans le monde entier. A cette fin, l'UNESCO entreprendra des recherches étendues axées sur l'évaluation des besoins et des tendances émergentes en matière de collecte et d'analyse des données.

Le tourisme culturel est au centre des politiques culturelles nationales dans la mesure où il contribue à la fois au développement économique, social et culturel et au combat contre la pauvreté. En ce qui concerne les politiques culturelles en la matière, des efforts seront faits pour créer des centres de ressources pour l'identification et la diffusion auprès des pouvoirs locaux de bonnes pratiques de gestion et de politiques du tourisme, en particulier dans les villes (Réseau UNESCO *Villes pour la paix*), dans des zones particulièrement vulnérables (baies, villes côtières), en Asie, au Sahara, dans les États baltes et en Afrique de l'Ouest.

L'accès à l'information et à l'expertise dans le domaine de la culture, et ceci notamment par le renforcement des réseaux et le développement de supports électroniques pour la culture, est un autre élément clé de cette stratégie. Ces ressources peuvent servir à la formation d'administrateurs, de responsables de projets et d'institutions culturelles, de même que de conseillers, éducateurs et animateurs culturels. Pour s'acquitter de cette mission, l'UNESCO fera appel au concours de ses partenaires, à savoir le réseau interrégional de chaires UNESCO et de centres de formation sur la politique culturelle et la gestion de la culture (NETCULT), CULTURELINK et le réseau de coopération entre villes africaines et européennes, ainsi que les réseaux régionaux UNESCO *Villes pour la paix*.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Création d'un observatoire virtuel des politiques culturelles.
- ◆ Élaboration, en coopération avec l'ISU, d'un cadre conceptuel arrêté au niveau international pour les statistiques culturelles, rendant compte des aspects tant quantitatifs que qualitatifs de la culture.
- ◆ Formation de spécialistes en gestion/administration des institutions culturelles, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition, par le biais des activités du réseau NETCULT.
- ◆ Renforcement du Réseau interrégional de chaires UNESCO et de centres de formation sur la politique culturelle et la gestion de la culture (NETCULT) et de CULTURELINK par la tenue d'une

réunion régionale (Asie-Pacifique) et interrégionale et l'élaboration d'un plan de coopération pour la formation d'administrateurs et de gestionnaires de la culture.

- ◆ Reconnaissance grandissante du rôle de la culture dans les stratégies, programmes et projets de développement, en particulier dans le cadre d'une programmation conjointe du système des Nations Unies pour six PMA.
- ◆ Élaboration de propositions de politiques de tourisme culturel visant à renforcer la coopération sous-régionale, régionale et internationale (constitution de réseaux actifs d'universités : chaires UNESCO ; de villes : *Prix UNESCO des villes pour la paix* et réseau *Villes du patrimoine mondial : culture, tourisme et développement durable* ; de communautés autochtones et locales : région andine, Asie ; et d'experts).
- ◆ Mise en œuvre de mesures réglementaires, législatives et institutionnelles pour favoriser le tourisme culturel et meilleure sensibilisation des professionnels du tourisme et des touristes (surtout les jeunes) aux enjeux culturels du tourisme.
- ◆ Lancement de trois projets pilotes associant réflexion et action en direction de populations vulnérables en ce qui concerne l'impact du tourisme (populations autochtones de la région andine et d'Afrique), ainsi que dans la sous-région Caraïbes.

Axe d'action 2. Promotion des arts et de l'artisanat

04302

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 1 318 100 \$ |
| Extrabudgétaire : | 1 000 000 \$ |

Antécédents. La conception et la réalisation de projets artistiques reste l'un des domaines les moins maîtrisés par les jeunes artistes et les promoteurs des arts dans les pays en développement. A une époque où la création artistique est conçue, chaque jour davantage, par des collectifs d'artistes et où les festivals et manifestations artistiques se multiplient dans les pays en développement, un enseignement spécifique paraît s'imposer en la matière. Des bourses et voyages d'études en liaison avec le Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC) et l'attribution du Prix UNESCO pour la promotion des arts correspondent à ce besoin, de même que le soutien apporté au réseau des trois grandes ONG artistiques (PEN International, CIM et ITI). Une évaluation sexennale réalisée en 2001 a bien montré l'importance de leurs réseaux pour favoriser l'essor de la vie artistique nationale et régionale. La pratique amateur des arts dans les pays en développement constitue à la fois un facteur de promotion de la diversité créatrice et une source de renouvellement des capacités nationales de création artistique.

D'après les conclusions du rapport d'évaluation du Programme de promotion de l'artisanat, cette initiative de l'UNESCO a suscité un intérêt pour des méthodes de formation plus novatrices que les programmes classiques de perfectionnement de courte durée. Par le biais d'une série d'ateliers sous-régionaux organisés au cours des deux derniers exercices biennaux (Asie centrale, Amérique centrale, Afrique de l'Ouest et centrale), l'UNESCO a mis au point une stratégie qui englobe la conception de produits nouveaux, le conditionnement, les techniques de commercialisation et la gestion des petites entreprises. Elle a aussi mené avec succès une action axée sur la formation des femmes et des jeunes aux métiers artisanaux. L'introduction de l'artisanat dans le système scolaire s'est révélée efficace pour répondre à la nécessité d'améliorer la reconnaissance sociale des artisans et de promouvoir la créativité des jeunes générations. Le prestige qui entoure le Prix UNESCO, fort convoité de l'artisanat, a contribué à ouvrir de nouvelles portes à des artisans. Le concours de mode « Design 21 », récemment étendu aux mobiliers et accessoires pour la maison, a placé sur le devant de la scène des centaines de jeunes stylistes.

Stratégie. L'action en faveur de la créativité artistique comprendra : (i) l'organisation d'ateliers de réflexion et de formation nationaux pour la conception de projets et d'événements culturels et artistiques ; (ii) la prise en charge de voyages d'études et de prospection auprès des bailleurs de fonds et organismes de financement ; (iii) l'attribution de bourses d'études de courte durée pour une formation académique spé-

cialisée, en liaison avec le FIPC ; (iv) l'organisation de séminaires et de cours de formation, surtout consacrés aux techniques artistiques appartenant aux traditions culturelles des États et à leur patrimoine immatériel ; (v) le soutien du réseau de trois grandes ONG artistiques (PEN International, CIM et ITI) ; (vi) un appui aux manifestations culturelles et artistiques organisées aux niveaux régional et international par l'attribution de Prix UNESCO pour la promotion des arts.

Dans le domaine de l'artisanat, le programme sera centré sur la formation de formateurs, assortie d'activités pratiques, et l'accent sera mis tout particulièrement sur les nouveaux designs et les nouvelles techniques d'organisation. Un autre axe prioritaire du programme sera constitué par la diffusion des meilleures pratiques identifiées et la création de bases de données. Le projet *L'artisanat dans les écoles et les instituts de design* vise à faire une plus large place aux activités artisanales dans les programmes scolaires. Il est également destiné à mettre en relief le rôle et la place des artisans dans la communauté en les faisant participer à ce programme. Des ateliers d'échanges entre artisans et jeunes élèves des instituts de design sont prévus en vue de favoriser les interactions et de stimuler la créativité, sur le modèle du National Institute of Fashion Technology (NIFT). Le programme d'artisanat tendra aussi à favoriser les créations de qualité dans le domaine de l'artisanat et du design et leur accès à un public plus large hors de leur région d'origine. Le concours pour le prix UNESCO de l'artisanat sera organisé dans le cadre de foires/expositions artisanales régionales. Le concours et l'exposition « Design 21 » seront financés sur des ressources extrabudgétaires. Dans le domaine de l'enseignement artistique, et suivant la stratégie de l'Organisation pour le suivi du Plan d'action de Dakar, quatre démarches complémentaires seront retenues : (i) l'élaboration de programmes-cadres d'enseignement artistique, par région, pour le cycle primaire et secondaire de l'éducation de base, (ii) l'organisation de trois réunions régionales d'experts destinées à aider les États à intégrer l'éducation artistique dans le système éducatif comme moyen d'ancrer solidement l'identité et d'assurer un développement culturel endogène, (iii) l'enrichissement régulier sur l'Internet des bonnes pratiques d'éducation artistique dans les domaines de la musique, des œuvres plastiques et des arts du spectacle et (iv) la réalisation d'expériences pilotes auprès des États membres pour tester la pertinence des programmes d'enseignement définis au niveau régional par les experts et les éducateurs pour les différentes matières artistiques.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Organisation de quatre ateliers de formation au financement et à la programmation d'activités créatrices ou professionnelles.
- ◆ Attribution de 60 bourses d'études pour artistes UNESCO/Aschberg (FIPC).
- ◆ Attribution de cinq bourses à des promoteurs des arts.
- ◆ Attribution, à l'occasion de cinq manifestations artistiques et culturelles internationales, du Prix UNESCO pour la promotion des arts.
- ◆ Promotion des réseaux d'artistes dans les pays en développement, et surtout dans les PMA, et organisation de séminaires, rencontres professionnelles et éducatives.
- ◆ Sensibilisation des États membres à la Journée mondiale de la poésie.
- ◆ Formation d'une centaine d'artisans pour leur permettre de former d'autres artisans dans leur métier, leur pays et leur communauté respectifs (Afrique centrale, pays andins, pays du Maghreb).
- ◆ Diffusion sur l'Internet de matériels de formation à l'intention des centres/instituts nationaux de formation.
- ◆ Amélioration de l'accès des artisans et des jeunes stylistes au marché international.
- ◆ Attribution de bourses d'études de courte durée pour une formation académique spécialisée, en liaison avec le FIPC (bourses UNESCO/Aschberg).
- ◆ Soutien aux principales manifestations culturelles et artistiques organisées aux niveaux régional et international par l'attribution de Prix UNESCO pour la promotion des arts.
- ◆ Préparation de deux programmes-cadres d'enseignement (pour l'Europe et l'Asie/Pacifique).
- ◆ Assistance à quatre États membres pour la mise en place d'un enseignement artistique dans les programmes scolaires et prise en charge de dix projets *L'artiste à l'école* dans les PMA.

Axe d'action 3. Contribution de la culture à la mise en œuvre du Plan d'action de Dakar : promotion de la lecture et de l'éducation artistique

04303

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 104 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 1 900 000 \$ |

Antécédents. L'expérience acquise par l'Organisation en matière de promotion de la lecture au cours des dernières années a confirmé la nécessité de renforcer ses efforts pour consolider les liens entre culture et éducation. C'est dans cet esprit qu'un certain nombre d'initiatives ont été promues, telles que l'attribution du Prix UNESCO de la lecture pour enfants et adolescents au service de la tolérance (créé en 1995). Par ailleurs, dans le cadre du projet SAP KAWI, consacré à la conception de livres de vulgarisation scientifique pour les jeunes Africains, a été réalisée une collection complète d'ouvrages qui s'ajoute aux efforts de l'Organisation pour développer la lecture et valoriser la diversité culturelle. Le troisième volet de l'action menée par l'UNESCO pour sensibiliser à la lecture a été développé par le biais du programme *Livres pour tous*, associant la donation de livres en zones défavorisées à la recherche de nouvelles méthodes pour attirer les jeunes vers la lecture (bibliobus, malles pédagogiques). Depuis son lancement, le programme a mis en place plusieurs volets spécifiques de renforcement des plans de lecture dans cinq pays de l'Amérique latine (El Salvador, Nicaragua, Pérou, République dominicaine et Venezuela) à travers la création de bibliothèques et de salles de lecture, son programme de bibliobus, de *maletas viajeras* et d'ateliers de formation pour la promotion de la lecture par l'animation socioculturelle. Or le renforcement de la lecture apparaît comme un des éléments nécessaires à la réalisation du Plan d'action de Dakar sur l'éducation pour tous.

Stratégie. Les efforts viseront à la mise en valeur des langues minoritaires et des langues locales pour la promotion du pluralisme linguistique et la promotion de valeurs universelles. Les initiatives seront poursuivies pour favoriser l'accès à la connaissance scientifique par la lecture dans les langues africaines (projet *SAP KAWI*). Pour mener à bien sa stratégie, l'UNESCO s'efforcera de privilégier les nouvelles méthodes d'apprentissage tout en continuant à soutenir des initiatives endogènes d'apprentissage de la lecture. Dans le cadre du programme *Livres pour tous*, les nombreuses demandes provenant de l'Afrique francophone et de l'Asie centrale conduisent à envisager une étape destinée aux pays d'autres zones linguistiques dans le cadre d'un financement extrabudgétaire. En ce qui concerne l'intégration de l'éducation artistique dans le système éducatif, voir supra les propositions formulées dans le cadre du programme IV.3, axe d'action 2.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Sensibilisation des éditeurs de livres de jeunesse à l'importance, dans un but éducatif, des valeurs de tolérance et de paix, à travers la remise du Prix UNESCO de littérature pour les enfants et pour les jeunes au service de la tolérance (2003).
- ◆ Contribution au renforcement et à la rénovation des pratiques de lecture dans les pays en développement.
- ◆ Achèvement de la traduction en langues autochtones africaines des ouvrages réalisés dans le cadre du projet *SAP KAWI*.
- ◆ Renforcement de la connaissance des données scientifiques de base développées par des auteurs et illustrateurs africains pour les jeunes en langues africaines.
- ◆ Dans le cadre du projet extrabudgétaire *Livres pour tous* : création de trois banques de livres régionales en Afrique, Asie et Amérique latine ; soutien technique pour le développement des politiques, plans et campagnes de lecture dans 5 pays ; renforcement et création des réseaux de bibliothèques publiques dans 10 pays ; mise à disposition de 500 000 ouvrages de haute qualité ; élaboration d'un guide pour l'animation et la promotion de la lecture dans les écoles, les bibliothèques et la communauté ; formation de 500 formateurs en promotion de la lecture ; mise en œuvre du programme de *bibliobus* dans 5 pays.

Projets relatifs aux thèmes transversaux

0440

Budget ordinaire

- Activités : 1 430 000 \$
- Décentralisation : 78,4 %

04400

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action figurant ci-après afin de mener à bien l'exécution des projets relatifs à l'un des thèmes transversaux, à savoir *L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté* ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 1 430 000 dollars pour les coûts de programme.

04401

Les projets décrits ci-après, et les allocations budgétaires correspondantes, ont été rattachés au grand programme IV parce que leur thématique et leur orientation fondamentales se rapportent à la culture. Ils ont été conçus de manière intersectorielle et interdisciplinaire par des équipes associant, pour chaque projet, au moins trois secteurs et/ou bureaux hors Siège. Des dispositions particulières seront prises en ce qui concerne leur administration. Les membres de chacune des équipes intersectorielles en planifieront et exécuteront conjointement les activités de fond. Une liste récapitulative de tous les projets relatifs aux thèmes transversaux figure à la fin du Titre II.A (paragraphe 07001).

◆ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté

04410

Budget ordinaire

- Activités : 1 430 000 \$
- Décentralisation : 78,4 %

Développement de l'écotourisme culturel dans des régions montagneuses de certains pays en développement

04411

Budget ordinaire

- Activités : 245 000 \$

Objectifs. Identifier des zones où un tourisme durable sur les plans culturel et environnemental pourrait être développé dans des régions rurales montagneuses de l'Asie centrale et de l'Himalaya, riches de nombreuses cultures traditionnelles et minoritaires et d'une forte diversité biologique ; y promouvoir des pratiques optimales ; explorer des modèles de développement touristique durable propres à créer des activités génératrices de revenus, afin de contribuer à réduire la pauvreté des populations montagnardes.

Résultats escomptés. Définition de « bonnes pratiques » de gestion du tourisme de montagne utilisables dans des régions comparables ; développement du jumelage de régions en vue de l'extension de ces pratiques ; élaboration et diffusion de recommandations sur le développement de l'écotourisme culturel qui tiennent compte de la situation écologique et des aspects de la culture qui lui sont liés ; réalisation de

recherches participatives et recueil d'informations dans les communautés montagnardes ; renforcement des capacités de gestion du tourisme de montagne ; création d'un site Web sur « L'écotourisme culturel en Asie centrale/dans l'Himalaya ».

Stratégie pour un développement durable du tourisme au Sahara

04412

Budget ordinaire

● Activités : 150 000 \$

Objectifs. Favoriser une coopération sous-régionale entre les États membres concernés (Algérie, Égypte, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Tchad, Tunisie) pour l'élaboration de principes stratégiques, de recommandations et pour la mise en œuvre de « bonnes pratiques » en matière de tourisme ; aider à l'élaboration d'un instrument international/accord de coopération pour développer le tourisme au Sahara, conçu comme un outil pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel et le développement économique, social et culturel des populations locales ; contribuer à l'étude et à la protection du patrimoine culturel (art rupestre, sites archéologiques, villes...) et naturel, et inciter les États membres concernés à formuler des stratégies de développement et de lutte contre la pauvreté intégrant les connaissances et les savoirs traditionnels.

Résultats escomptés. Réalisation d'études de faisabilité et identification des thèmes de recherche ; constitution d'un comité international du projet réunissant responsables nationaux, associations d'ONG, spécialistes de la culture, des sciences écologiques et des sciences humaines pour définir des approches communes ; élaboration d'un projet d'accord de coopération et définition de mesures de protection du patrimoine et de promotion d'un tourisme de qualité bénéficiant au développement local.

Gestion durable des sites du patrimoine mondial en vue de la réduction de la pauvreté : conduite d'activités pilotes sur trois sites

04413

Budget ordinaire

● Activités : 345 000 \$

Objectifs. Permettre aux populations locales de demeurer dans leur habitat traditionnel, moyennant une amélioration des logements et de l'assainissement, et préserver de la sorte l'authenticité des sites en vue de promouvoir un tourisme socialement équitable ; mobiliser les dirigeants locaux et les équipes des projets ; effectuer des études juridiques sur les droits fonciers, la réglementation urbaine, la conservation et la planification du développement ; en diffuser les résultats.

Résultats escomptés. Réalisation d'études sur la faisabilité de programmes de subvention et de micro-crédit s'appuyant sur des enquêtes socio-économiques ; création d'associations locales des groupes cibles ; amélioration des conditions de vie sur chacun des sites pilotes ; formation des groupes cibles leur conférant des compétences utilisables (en matière de techniques artisanales, de santé, d'éducation) et adaptées aux possibilités d'emploi locales ; réalisation d'un reportage vidéo/photographique sur la vie des communautés.

L'artisanat traditionnel, promesse d'emploi pour les jeunes les plus pauvres

04414

Budget ordinaire

● Activités : 395 000 \$

Objectifs. Former les enfants et les adolescents pauvres et défavorisés à l'artisanat traditionnel dans le cadre des programmes scolaires normaux et leur offrir par là même des possibilités concrètes d'accéder plus tard à une activité génératrice de revenus et n'exigeant qu'un investissement minime ; transmettre aux élèves des compétences pratiques tout en leur faisant connaître leur patrimoine culturel, les savoir-faire locaux et leur environnement culturel et naturel ; améliorer la situation des artisans — des femmes en particulier — en les intégrant au système d'enseignement et en valorisant leurs connaissances et compétences traditionnelles.

Résultats escomptés. Développement des capacités et des compétences d'enfants et de jeunes marginalisés concernant les artisanats traditionnels, ce qui leur ouvrira de meilleures perspectives d'emploi ; sensibilisation des enseignants, des directeurs d'écoles, des élèves, des parents et de la communauté à la valeur et à la richesse des arts et de l'artisanat traditionnels, ce qui renforcera leur identité culturelle ; reconnaissance et valorisation des artisans au sein des communautés ; meilleure intégration des artisans locaux à la vie des communautés ; sensibilisation du public par des expositions et la diffusion de produits médiatiques sur le projet ; diffusion des « meilleures pratiques » et de principes directeurs concrets pour en assurer la reproductibilité.

Formation des jeunes et réduction de la pauvreté dans le cadre d'un développement touristique local durable

04415

Budget ordinaire

● Activités : 295 000 \$

Objectifs. Contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement socio-économique dans les Caraïbes en formant des jeunes en difficulté en vue de mettre en valeur des sites naturels et culturels dans des communautés choisies comme pôles d'activités touristiques locales durables ; dispenser une formation à la lecture, à l'écriture et au calcul, et visant à promouvoir l'équité entre les sexes et la paix ; élaborer des matériels documentaires tels que des productions vidéo ; promouvoir l'entretien des sentiers et préserver l'environnement ; développer la prévention des catastrophes ; assurer la création de réseaux électroniques et le développement d'activités économiques appropriées, y compris par le recours au micro-crédit.

Résultats escomptés. Jeunes arrachés à la pauvreté et aux risques inhérents à leurs conditions d'existence ; tourisme culturel/écotourisme mis en œuvre avec succès sur plusieurs sites ; recueil d'une information documentée sur les sites ; établissement de documents d'orientation ; progrès dans la mise en œuvre de la Convention pour la protection du patrimoine mondial.

Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires

04501

En ce qui concerne l'action normative dans le domaine de la culture, l'UNESCO, s'appuyant sur ses bureaux régionaux ou chargés d'un groupe de pays, renforcera sa coopération avec ses partenaires traditionnels — États parties aux différentes conventions, ministères de la culture, commissions nationales et donateurs bilatéraux, et aussi organes consultatifs spécialisés et administrations nationales, conventions et entités internationales compétentes en matière de conservation et notamment en ce qui concerne la protection et la conservation du patrimoine culturel (ICOMOS, ICCROM, UICN, WCMC, NWHO, OVPM, FIAP, Convention sur la biodiversité, RAMSAR, CITIES, entre autres).

La coopération avec les universités et les partenaires privés pour forger de nouvelles alliances, en particulier en ce qui concerne la préparation et la célébration du *30^e Anniversaire de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* (1972). L'UNESCO continuera également son action en vue de mobiliser des fonds publics et privés au bénéfice des campagnes internationales de sauvegarde en cours. De nouveaux partenariats seront par ailleurs recherchés avec des fondations privées et des fonds tels que le Fonds mondial des monuments et le Getty Trust.

04502

Un effort particulier sera fait pour développer la coopération dans les deux domaines prioritaires que sont la lutte contre le trafic illicite des biens culturels et la protection du patrimoine culturel subaquatique, en particulier avec les ministères de la culture, des affaires étrangères et de la justice, l'Autorité internationale des fonds marins, l'Organisation douanière mondiale, le Comité international du Bouclier Bleu et l'Association de droit international.

04503

Des partenaires institutionnels multilatéraux comme le PNUD, le PNUE, la Banque mondiale et les banques régionales de développement, l'Association mondiale du tourisme, l'Union européenne et le Conseil de l'Europe coopéreront avec l'UNESCO en particulier pour l'exécution de projets concernant la revitalisation des centres historiques urbains, la restauration des patrimoines endommagés par des conflits armés, la préservation des sites culturels et naturels — inscrits ou non sur la Liste du patrimoine mondial — et la protection et la transmission du patrimoine culturel immatériel. Ces partenaires constituent également des alliés précieux pour l'échange d'expertise destiné à renforcer les capacités des États membres.

04504

La coopération passera aussi par le renforcement des réseaux de recherche spécialisés en vue d'inventorier, de protéger et de transmettre le patrimoine culturel immatériel. En ce qui concerne la protection de ce patrimoine, de nouveaux fonds-en-dépôt bilatéraux seront constitués avec le concours d'institutions internationales comme l'ANASE, l'ALECSO, la Fondation Asie-Europe, l'OUA, la CEDEAO, la SADC, l'OEA, le MERCOSUR, le CARICOM, le Parlement andin et des ONG internationales concernées comme le Fonds de développement pour les peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes. Il sera fait de plus en plus appel à des partenaires privés comme les sociétés Microsoft et Sony et la Fondation Toyota pour soutenir la stratégie de l'Organisation dans ce domaine.

04505

L'UNESCO développera ses partenariats avec des institutions multilatérales et bilatérales tant du secteur public que privé en vue de renforcer son action dans le domaine de la formation des artistes et des spectacles vivants, en particulier par le biais du Fonds international pour la promotion de la culture, d'encourager le développement des industries culturelles endogènes et de préserver et favoriser la diversité des biens et services culturels sur le marché mondial. Les partenaires privés et les institutions nationales seront associés à la mise en œuvre du projet spécial *Alliance globale pour la diversité culturelle*.

04506

En collaboration avec ses institutions multilatérales et bilatérales, l'UNESCO continuera à fournir une expertise scientifique et technique pour l'élaboration de politiques culturelles dans des domaines tels que la collecte et l'analyse des statistiques culturelles (en coopération avec les instituts nationaux spécialisés) la formation à la protection du droit d'auteur et l'aide à la création. De nouveaux partenariats seront instaurés avec le secteur privé pour favoriser le développement d'entreprises culturelles, en particulier en ce qui concerne la production et la diffusion de l'artisanat et l'industrie du tourisme.

04507

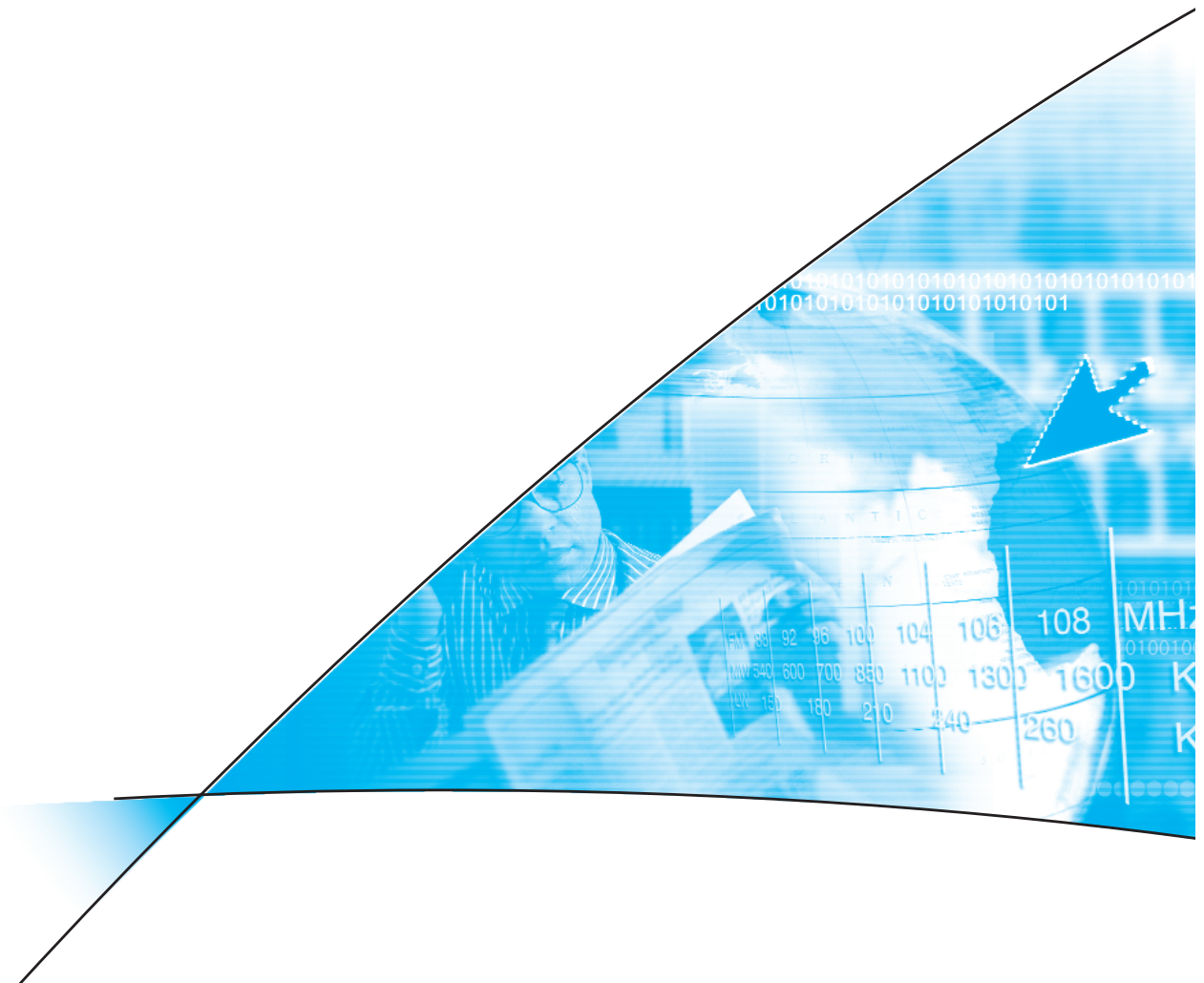
Les fonds-en-dépôt et la coopération financière avec les autres organismes des Nations Unies demeureront une modalité privilégiée de mise en œuvre de ces projets. En même temps, les unités hors Siège veilleront à l'inclusion d'objectifs culturels dans les stratégies nationales élaborées dans le cadre de l'UNDAF (Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement).



Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture

Grand programme V

Communication et information



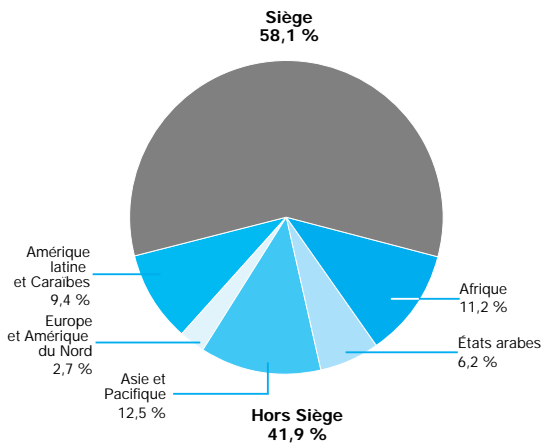
GRAND PROGRAMME V

Communication et information

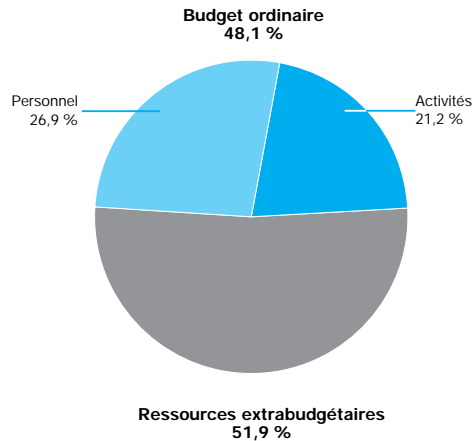
05001

| | Budget ordinaire | | | | | Total des crédits proposés | Ressources extra-budgétaires 2002-2003 |
|--------------------------------------|---------------------------|------------------------------|---|------------|------------------|----------------------------|--|
| | 2000-2001 | | 2002-2003 | | | | |
| | 30 C/5 approuvé et ajusté | 31 C/5 aux prix de 2000-2001 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | Réévaluation | | |
| | \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ |
| Activités | 12 496 900 | 13 575 700 | 1 078 800 | 8,6 | 493 100 | 14 068 800 | 35 000 000 |
| Personnel | 17 287 600 | 17 170 900 | (116 700) | (0,7) | 930 900 | 18 101 800 | - |
| Siège - Coûts indirects de programme | 209 200 | 201 900 | (7 300) | (3,5) | 7 300 | 209 200 | - |
| Total, Grand programme V | 29 993 700 | 30 948 500 | 954 800 | 3,2 | 1 431 300 | 32 379 800 | 35 000 000 |

DÉCENTRALISATION DES ACTIVITÉS

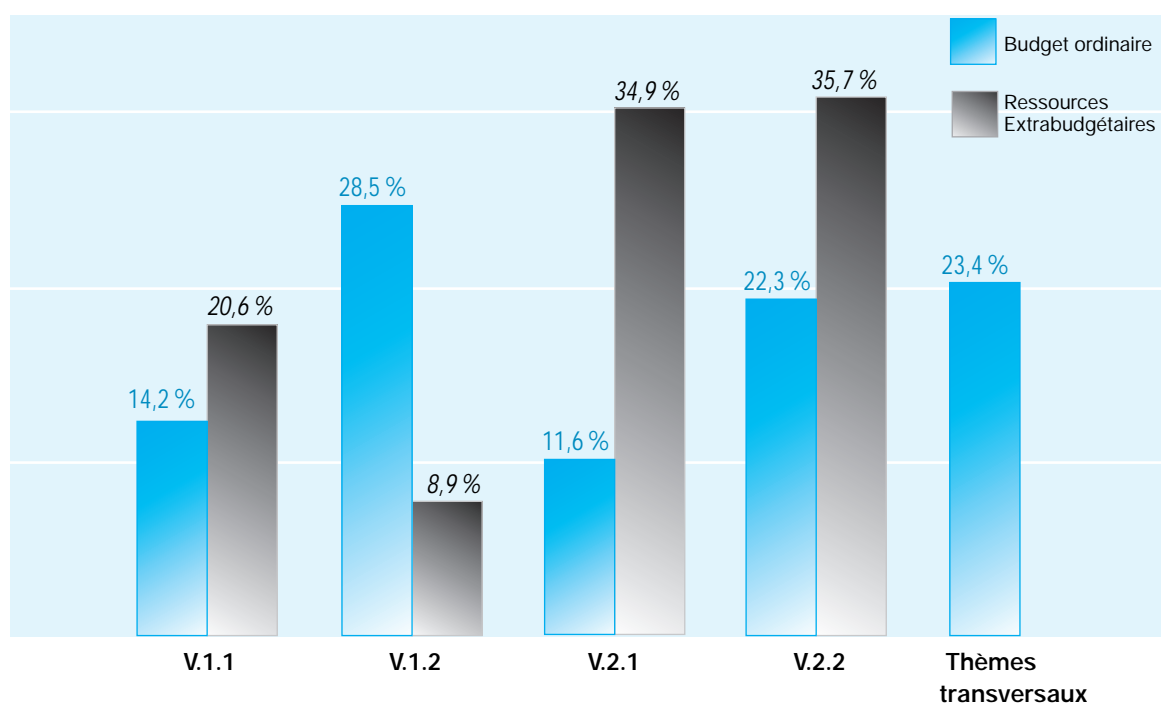


RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES RESSOURCES



| Grand programme V | | Activités du budget ordinaire | Ressources extra-budgétaires |
|---|--|-------------------------------|------------------------------|
| | | \$ | \$ |
| Programme V.1 Promouvoir un accès équitable à l'information et au savoir, en particulier dans le domaine public | | | |
| Sous-programme V.1.1 | Formuler des principes, des politiques et des stratégies propres à élargir l'accès à l'information et au savoir | 1 997 300 | 7 200 000 |
| Sous-programme V.1.2 | Développement de l'infrastructure et renforcement des capacités en vue d'une participation accrue à la société du savoir | 4 004 000 | 3 100 000 |
| Total, Programme V.1 | | 6 001 300 | 10 300 000 |
| Programme V.2 Promouvoir la liberté d'expression et renforcer les capacités de communication | | | |
| Sous-programme V.2.1 | Liberté d'expression, démocratie et paix | 1 634 200 | 12 200 000 |
| Sous-programme V.2.2 | Renforcer les capacités de communication | 3 143 300 | 12 500 000 |
| Total, Programme V.2 | | 4 777 500 | 24 700 000 |
| D Projets relatifs aux thèmes transversaux | | | |
| ♦ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté | | 400 000 | - |
| ♦ La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir | | 2 890 000 | - |
| Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux | | 3 290 000 | - |
| 31 C/5 - Total activities, Grand programme V | | 14 068 800 | 35 000 000 |

RÉPARTITION DES CRÉDITS DU BUDGET ORDINAIRE ET DES RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES ALLOUÉS AUX ACTIVITÉS



Communication et information

05003 L'information et la communication sont dorénavant des enjeux majeurs pour l'ensemble des peuples et des nations de notre planète, non seulement pour le développement et la paix, mais aussi pour la construction d'une société humaine plus juste et plus solidaire. La capacité des nations à générer du savoir par la recherche scientifique et les productions culturelles, à le transmettre par l'éducation formelle, informelle, initiale ou permanente, et à le partager par le biais des médias et des systèmes d'information varie considérablement d'un pays à l'autre. L'élargissement de la fracture numérique vient se superposer au « fossé du développement », engendrant de nouvelles formes d'exclusion et de marginalisation. Dans le contexte nouveau de la mondialisation, l'accès aux ressources d'information, la liberté d'expression, la participation citoyenne des acteurs de la société civile, la préservation de la diversité culturelle, la coexistence d'un service public de radio-télévision et d'industries de la communication et de l'information appartenant au secteur privé, l'insuffisance des ressources financières et matérielles pour le développement des médias dans de nombreux pays en développement, et les finalités mêmes de la société de la connaissance, constituent autant de défis dont l'ampleur ne peut être ignorée.

05004 L'une des missions essentielles de l'UNESCO est de favoriser la libre circulation des idées et l'accès universel à l'information et de contribuer au renforcement des capacités de communication et d'information pour autonomiser les communautés et les citoyens et permettre leur participation effective à la vie démocratique des sociétés. S'inscrivant dans la ligne des objectifs définis dans la résolution (juillet 2000) du Conseil économique et social sur « le rôle des technologies de l'information et de la communication dans le cadre d'une économie mondiale fondée sur le savoir » ainsi que dans la Déclaration de l'Assemblée du millénaire, l'UNESCO contribuera à la réalisation des engagements pris au niveau mondial. Elle s'appuiera sur un large éventail de partenaires, notamment l'UIT et l'OMPI et, conformément à sa mission éthique, s'emploiera à encourager le débat et la réflexion au plan international concernant l'impact de la mondialisation sur l'accès aux services d'information et les processus de communication. Elle contribuera aussi à évaluer les mécanismes existants ou à créer pour promouvoir un accès universel à l'information et à la communication et favoriser l'expression de la diversité linguistique et culturelle dans la société du savoir. A cet égard, il a été décidé que le programme « Promouvoir un accès équitable à l'information et au savoir, en particulier dans le domaine public » constituerait la priorité principale pour 2002-2003 et bénéficierait d'une augmentation de 31,6 % par rapport aux crédits correspondants alloués dans le 30 C/5. Les autres priorités sont reflétées dans les divers sous-programmes.

05005 Face à ces défis, le grand programme V offre une présentation tout à fait nouvelle des activités de l'UNESCO dans ces domaines, à la fois plus concentrée et plus pertinente. Le programme I est entièrement consacré aux défis de l'émergence d'une société de l'information et aux risques de l'aggravation de la fracture numérique. Le programme II se situe plus dans la continuité et, conformément au mandat de l'Organisation, vise à promouvoir la liberté d'expression et aider au renforcement des capacités en communication.

05006 Le programme I est lui-même divisé en deux sous-programmes articulés de manière à organiser une action cohérente à l'échelle internationale. Le sous-programme I.1 est constitué de trois volets complémentaires portant sur l'action internationale. Le premier volet est le nouveau programme Information pour tous mis en place en 2001, qui formera le cadre général de l'action de l'UNESCO non seulement pour le grand programme V, mais aussi, de par son caractère intersectoriel, pour les autres activités de l'Organisation relatives aux nouvelles technologies et à la transition vers la société du savoir. La réflexion sur les enjeux éthiques liés aux avancées des TIC, la participation de l'UNESCO au Sommet mondial sur la société de l'information, prévu en 2003, et le renforcement de l'Observatoire de l'UNESCO sur la société de l'information et du savoir constituent le second volet de ce sous-programme et fourniront un repère essentiel pour l'action internationale à cet égard. En menant un large processus de consultations avec l'ensemble des régions et de nombreuses ONG, l'UNESCO peut apporter une contribution unique à la définition d'objectifs internationaux relatifs à la fracture numérique dans lesquels entrent en jeu la société civile, les associations professionnelles concernées et les régions du monde les plus défavorisées. Le troisième volet concerne la mise en place par l'UNESCO d'un portail de la connaissance qui privilégie la définition et la diffusion d'un contenu diversifié directement lié aux domaines de compétence de l'UNESCO, en s'appuyant fortement sur le domaine public et en favorisant la diversité culturelle et linguistique. Elle établira des alliances stratégiques et une coopération avec d'autres projets similaires, comme le portail pour le développement de la Banque mondiale. L'UNESCO poursuivra également son action pour rendre accessibles des logiciels libres en exploitant son immense réseau international.

05007 Les quatre composantes du sous-programme I.2 visent un nombre limité d'actions bien précises qui peuvent être reproduites et qui ont des chances d'avoir un effet multiplicateur important. En premier lieu, l'UNESCO montrera que l'accès à l'information dans et à travers le domaine public est une priorité absolue d'intervention face à la fracture numérique. L'UNESCO poursuit une stratégie de promotion de l'accès au domaine public par des mesures visant à numériser davantage de matériels, un assouplissement juridique, la définition de cadres communs d'action, ainsi que par la création de réseaux de serveurs donnant accès aux gisements d'informations du domaine public (informations produites par les organisations publiques, patrimoine documentaire), ainsi que par la constitution de bibliothèques virtuelles. Le programme Mémoire du monde, dont le rôle essentiel (appuyer la préservation du patrimoine documentaire de l'humanité et en assurer la diffusion et l'accessibilité) est bien établi, mettra l'accent sur la concertation et l'action régionale tout en poursuivant les fonctions normatives indispensables. En second lieu, la promotion du service public de radiotélévision visera à renforcer le rôle essentiel de tels services dans nos sociétés contemporaines, à la fois pour préserver les identités culturelles, fournir des contenus éducatifs, récréatifs et informationnels de qualité et contribuer au développement et à la préservation de l'identité des communautés qu'il dessert. Face à la tendance récente à la privatisation croissante des contenus et à l'émergence des nouveaux médias électroniques, l'UNESCO aidera à déterminer les moyens par lesquels la radiotélévision de service public peut servir l'intérêt général et promouvoir le bien commun. En troisième lieu, l'UNESCO visera à renforcer le rôle des bibliothèques, des archives, des services et des réseaux d'information et des centres communautaires multimédias dans la société de l'information en tant que points d'accès essentiels au domaine public. L'accent sera mis sur le renforcement des réseaux régionaux, en mettant à profit le potentiel des nouvelles technologies, le rôle pilote des centres communautaires multimédias dans l'utilisation des technologies de l'information en milieu rural et la combinaison de médias traditionnels et nouveaux (par exemple la consultation de l'Internet par le biais de la radio) et, en amont, sur le travail méthodologique ayant pour but de développer de nouvelles

politiques et de nouvelles pratiques pour intégrer les avancées technologiques. Enfin, la formation s'appuiera sur les réseaux existants et en développement, notamment celui d'INFOJEUNESSE ainsi que le réseau des chaires UNESCO/ORBICOM, pour promouvoir la formation à distance et les modules d'enseignements virtuels.

05008 Le programme II prolonge et renforce l'action lancée en 1989 avec la nouvelle stratégie de la communication. Il regroupe deux composantes essentielles du mandat de l'UNESCO, la promotion de la liberté d'expression, d'une part, et, d'autre part, le développement de la communication. Le premier de ces sous-programmes a fait l'objet d'une action régionale systématique depuis 1991, qui sera suivie par des actions de sensibilisation à plusieurs niveaux : au niveau international, par la journée mondiale sur la liberté de la presse et la remise du prix mondial UNESCO/Guillermo Cano pour la liberté de la presse, et, aux niveaux régional et national, par la formation des professionnels des médias, l'aide à la formulation de législations nationales des médias conformes aux idéaux démocratiques et des interventions ponctuelles en cas de violations graves des principes de la liberté d'expression et de la liberté de la presse. A l'instar de ce qui s'est fait dans le passé dans la région des Grands Lacs, l'ex-Yougoslavie ou le Timor-est, l'intervention d'urgence constituera un autre mode d'action privilégié dans les zones de conflit, de postconflit ou les pays en transition, avec pour objectif l'assistance aux médias indépendants soucieux de diffuser une information non partisane.

05009 Le second sous-programme a trait au renforcement des capacités en matière de communication en poursuivant l'action du Programme intergouvernemental pour le développement de la communication (PIDC) créé en 1980, mais de plus en plus marqué par les possibilités qu'offrent les technologies de l'information et de la communication. Ces dernières font désormais partie intégrante, même à titre complémentaire, du paysage médiatique, sans pour autant se substituer à la presse écrite, à la radio et à la télévision dont le rôle reste essentiel pour la cohésion sociale, la diversité linguistique et culturelle et la participation citoyenne. Il s'agira donc de contribuer à un travail sur le terrain de formation bien ciblé, notamment pour les femmes et les jeunes d'une part, et, d'autre part, de renforcement des capacités de production et de diffusion dans les zones les plus défavorisées. Les réseaux et les communautés virtuelles, s'adressant aux femmes et aux jeunes notamment, seront un instrument d'action privilégié à cet égard, ainsi que les centres communautaires multimédias. Enfin, la formation des professionnels de la communication, par le biais d'actions de courte durée, mettra l'accent sur l'utilisation des TIC et leur impact sur les pratiques professionnelles. Le réseau ORBICOM et la collaboration avec les institutions existantes seront les instruments privilégiés de ces interventions.

05010 L'ensemble des activités du grand programme V se prolongera et se verra renforcé par les activités prévues dans le cadre de la stratégie du thème transversal concernant les technologies de l'information et de la communication et la construction d'une société du savoir.

Programme V.1

Stratégie à moyen terme, paragraphes 158 ; 161-164 ; 167-169 ; 171

Promouvoir un accès équitable à l'information et au savoir, en particulier dans le domaine public

05100

| | |
|----------------------|---------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités : | 6 001 300 \$ |
| • Décentralisation : | 42,2 % |
| Extrabudgétaire : | 10 300 000 \$ |

V.1.1 Formuler des principes, des politiques et des stratégies propres à élargir l'accès à l'information et au savoir

0511

| | |
|----------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités : | 1 997 300 \$ |
| • Décentralisation : | 35,3 % |
| Extrabudgétaire : | 7 200 000 \$ |

05110

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce programme afin :
 - (i) faire du programme Information pour tous une plateforme intergouvernementale pour un débat international sur les politiques à suivre et les orientations de l'action ainsi qu'un cadre pour une coopération et des partenariats internationaux et régionaux visant à concourir à la réduction de la fracture numérique ;
 - (ii) de stimuler la réflexion internationale sur les enjeux éthiques liés aux progrès des TIC ; de participer, en étroite collaboration avec l'Union internationale des télécommunications, à la préparation et aux débats du Sommet mondial sur la société de l'information qui se tiendra en 2003, notamment en organisant des consultations avec la société civile et au niveau régional, et contribuer de la sorte à la formulation du plan d'action du Sommet ;
 - (iii) de mettre en place le portail UNESCO de la connaissance en étroite coopération avec d'autres partenaires, dont la Banque mondiale, et développer les progiciels CDS/ISIS et IDAMS ainsi que l'Initiative B@bel ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 1 997 300 dollars pour les coûts de programme, de 3 636 800 dollars pour les dépenses de personnel et de 38 700 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Axe d'action 1. Établissement d'un cadre international propre à réduire la fracture numérique par le biais du programme « Information pour tous »

05111

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 320 300 \$ |
| Extrabudgétaire : | 1 200 000 \$ |

Antécédents. La coopération intellectuelle internationale revêt une importance capitale dans un monde dont l'évolution est marquée par les progrès rapides des technologies de l'information et de la communication (TIC) et la convergence accrue de toutes leurs applications. Les conséquences de ces progrès, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication, touchent directement ou indirectement, et ce de façons très diverses, tous les États membres, le public et le privé, les groupes et les personnes. La convergence technologique croissante de l'information et de l'informatique ne conduit pas nécessairement le monde à partager des valeurs éthiques, culturelles et sociales, pas plus qu'elle n'assure équitablement à tous l'accès à l'information. C'est pourquoi il faut que les populations des pays en développement en particulier, acquièrent la capacité de participer pleinement à la vie de la société du savoir et de profiter au maximum de moyens d'accès à l'information à la fois efficaces et économiques.

Stratégie. Le programme « Information pour tous », mis en place en 2001, est un volet essentiel de la stratégie menée par l'UNESCO pour concourir à la réduction de la fracture numérique. Ce nouveau programme constitue une plateforme intergouvernementale pour un débat international sur les politiques à suivre et les orientations de l'action à mener en vue de préserver l'information et de permettre à tous d'accéder à celle-ci, s'agissant, en particulier de l'information du domaine public, l'objectif étant de garantir la liberté d'expression quand il est fait usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication, d'assurer la participation de tous à la société du savoir qui se met en place et de faire face aux conséquences éthiques, juridiques et sociétales du progrès des TIC. Le programme intersectoriel de l'UNESCO « Information pour tous » offre un cadre à la coopération internationale et aux partenariats internationaux et régionaux. S'appuyant sur les principes énoncés dans l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le programme concourt à la mise au point de stratégies, de méthodes et d'outils communs pour la construction d'une société du savoir juste et équitable et en particulier l'élaboration de principes directeurs pour l'accès universel à l'Internet conformes au principe universellement reconnu du respect de la liberté d'expression.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Mise en activité du programme Information pour tous en tant qu'acteur à part entière au sein de la coopération internationale en vue de mettre en place des politiques, des partenariats et des activités destinées à réduire la fracture numérique.
- ◆ Établissement de mécanismes de financement et d'évaluation des projets dans le cadre du programme Information pour tous.
- ◆ Rédaction, et adoption par le Conseil intergouvernemental du programme Information pour tous, de plusieurs principes directeurs sur l'accès à l'information du domaine public et sa conservation.

Axe d'action 2. Relever les défis éthiques et sociétaux de la société de l'information

05112

| | |
|-------------------|------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 718 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 500 000 \$ |

Antécédents. Vu l'incidence des TIC dans les domaines de compétence de l'UNESCO, et en particulier les nouveaux défis éthiques, juridiques et sociétaux qui se posent à cet égard, l'UNESCO a entrepris une série d'activités sur la question depuis 1995, dont témoignent les conférences INFOéthique, les travaux de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST), des forums de discussion, des réunions d'experts, ainsi que des publications. Par sa participation à la préparation et à la tenue du Sommet mondial sur la société de l'information, l'Organisation s'efforcera de mettre en lumière l'importance de ces questions pour la société du savoir. Proposé lors de la Conférence de plénipotentiaires de 1998 de l'Union internationale des télécommunications (UIT), le Sommet mondial sur la société de l'information a été fixé à 2003, comme suite à l'approbation donnée par le Comité administratif de coordination (CAC) en octobre 2000. L'objet principal de cette conférence est d'établir une vision et une compréhension communes de la société de l'information et de dresser un plan d'action stratégique et concerté. L'UNESCO participera activement à la préparation de cette grande manifestation internationale. L'observatoire international en ligne de l'UNESCO sur la société de l'information, établi en 1998 sur recommandation du Congrès INFOéthique 97, constituera un outil essentiel pour observer les principales tendances qui dominent dans la société de l'information et servira de plateforme pour préparer la contribution de l'Organisation au Sommet. Ce sera également un des piliers du portail UNESCO de la connaissance sur l'Internet.

Stratégie. L'UNESCO appuie sa stratégie sur son vaste réseau de partenaires, en particulier sur les organisations non gouvernementales internationales et régionales ainsi que sur les associations professionnelles. Elle vise à s'assurer de la participation de la société civile en organisant des réunions préparatoires et en effectuant des études sur la nécessité d'offrir à tous un accès équitable à l'information à un prix raisonnable et sur la protection et le respect de la dignité et de la vie privée des utilisateurs des TIC. Cette stratégie, qui sera mise en œuvre en liaison étroite avec les activités correspondantes des autres grands programmes, tendra aussi à favoriser une réflexion internationale et régionale sur une utilisation équitable des applications de la télématique, l'accès à des contenus de qualité et à l'information du domaine public ainsi que, en coopération avec l'OMPI, l'évolution des instruments juridiques tels que le droit de la propriété intellectuelle et l'élaboration de principes « d'usage loyal ». L'UNESCO s'emploiera également à faire valoir les besoins des pays en développement et des pauvres en information parmi les populations rurales, les femmes, les jeunes et les handicapés physiques. Les résultats de ces consultations seront rassemblés dans les documents de travail qui seront présentés au Sommet mondial sur la société de l'information pour discussion et intégration à son plan stratégique d'action. Toutes ces actions seront menées en étroite collaboration avec l'UIT et d'autres institutions du système des Nations Unies, et en consultation avec le Conseil économique et social. L'Observatoire international sur la société de l'information sera également un élément essentiel de cette stratégie dont l'action consistera essentiellement à rassembler et diffuser des informations pertinentes provenant des pays en développement et des pays en transition.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Progrès accomplis dans la définition et la compréhension des enjeux éthiques, juridiques et socio-culturels de la société de l'information.
- ◆ Établissement d'une stratégie commune aux grandes organisations internationales non gouvernementales sur les questions concernant le Sommet mondial, avec l'appui de l'UNESCO.
- ◆ Formulation de recommandations régionales pour le Sommet mondial sur la société de l'information au cours de consultations avec les gouvernements et les organisations régionales intergouvernementales et non gouvernementales.
- ◆ Établissement dans cinq régions de réseaux de comités nationaux sur la société de l'information.

- ◆ Rédaction de documents sur les avantages et les inconvénients de la société de l'information pour les pays et populations défavorisés, les jeunes et les femmes, ainsi que sur des thèmes soulevés dans le cadre d'INFOéthique à l'aide des informations communiquées par différentes régions.
- ◆ Ouverture d'un site Web sur les activités de l'UNESCO ayant trait au Sommet mondial sur la société de l'information faisant partie de son portail WebWorld.
- ◆ Diffusion régulière des matériels et de l'information dont dispose l'Observatoire sur la société de l'information dans les pays en développement et les pays en transition par le canal des médias traditionnels des centres publics et communautaires raccordés à l'Internet et des services télématiques.
- ◆ Élargissement de la couverture de l'Observatoire en y incluant davantage d'informations provenant des pays en développement et des pays en transition, et établissement de quatre à cinq accords de partenariat régional pour la collecte et la diffusion de ces informations.
- ◆ Distribution périodique de matériel d'information, de promotion et de formation (en ligne et hors ligne) sur l'Observatoire, dans le cadre d'un effort de sensibilisation au niveau mondial.

Axe d'action 3. Portails mondiaux et outils méthodologiques

05113

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 959 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 5 500 000 \$ |

Antécédents. De nombreuses organisations internationales s'apprêtent à créer rapidement des portails institutionnels ou thématiques sur l'Internet. L'UNESCO, dont une des missions essentielles que lui assigne son Acte constitutif est le partage de la connaissance, se doit également d'offrir un point d'accès interactif à l'information et au savoir, sous la forme d'un portail de la connaissance. Ce portail qui couvrira tous les domaines de compétence de l'UNESCO, offrira toute une gamme de contenus qui en feront un site de référence et un centre d'échange d'information numérique. Il servira également de plate-forme pour le renforcement de l'esprit collectif. L'UNESCO a su démontrer, à l'occasion de plusieurs projets, sa capacité d'offrir à certaines communautés professionnelles les outils numériques thématiques dont elles avaient besoin, tels que le portail des bibliothèques de l'UNESCO et le portail des archives de l'UNESCO, fonctionnant tous deux dans le cadre du WebWorld, le portail principal du Secteur consacré à la communication et à l'information.

Les nouvelles méthodes employées pour consulter, traiter et conserver l'information font surgir de nouveaux problèmes en matière de qualité, de fiabilité, de diversité et de validation de l'information. Il faut des outils pour faciliter l'accès à l'Internet, pour naviguer parmi la somme d'informations qu'il contient, pour valider l'information et créer des communautés d'utilisateurs qui disposent de moyens accrus d'échanger leurs connaissances et de constituer des réseaux. Outre les portails, les outils de gestion de l'information tels que les logiciels de gestion de bases de données et les outils d'analyse des données numériques facilitent beaucoup l'accès à l'information. L'UNESCO a une longue expérience de la mise au point et de la diffusion de ces outils et entend poursuivre son action plus avant, en se concentrant en particulier sur la mise au point d'applications dans de nouveaux « scripts » et de nouveaux langages.

Stratégie. La stratégie qui sera utilisée consiste à transformer WebWorld en un portail thématique étendu véritablement interactif qui offrira toute une gamme de services aux membres des communautés professionnelles, au secteur public et au secteur privé ainsi qu'aux particuliers qui s'intéressent aux questions de communication et d'information. Une évaluation du portail WebWorld sera menée durant l'exercice biennal pour juger des orientations retenues pour ce projet et de son efficacité. Les principaux objectifs stratégiques consisteront à développer des outils de mise en réseau sur la Toile pour favoriser la coopération entre professionnels et organisations, y compris dans le domaine des médias, et à resserrer la coopération régionale concernant la production et la validation des contenus. L'Observatoire sur la société de l'information, en sus du rôle qu'il jouera dans la préparation du Sommet mondial sur la société de l'information (voir paragraphe 05112), sera renforcé et deviendra un service mondial chargé d'observer et d'analyser les principales tendances à l'œuvre dans la société de l'information.

S'agissant des médias, WebWorld fournira des informations instantanées en ligne sur les fonctions et les domaines d'activité des organismes actifs dans ce domaine. Il constituera également une plate-forme de connexion entre les organisations du secteur des médias et les associations professionnelles, en particulier dans les pays en développement, propre à intensifier les coopérations et les synergies entre elles. WebWorld établira des partenariats avec d'autres portails, notamment ceux des ONG dont l'activité s'exerce dans le domaine de la communication et de l'information, ainsi qu'avec les services d'autres organismes du système des Nations Unies tels que le Global Development Gateway de la Banque mondiale, et il sollicitera des concours dans le secteur privé.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Établissement sur l'Internet d'un portail thématique interactif qui offrira des services aux organismes et communautés professionnelles et facilitera leur mise en réseau.
- ◆ Poursuite du développement du portail WebWorld UNESCO/CI en tant que point d'accès au portail thématique du domaine de la communication et de l'information (médias, femmes, jeunesse, bibliothèques, archives, cybersécurité).
- ◆ Établissement du portail WebWorld UNESCO/CI comme modèle de source d'information interactive au service de la promotion de l'information du domaine public et de la diversité linguistique et culturelle.
- ◆ Achèvement de l'évaluation du portail WebWorld UNESCO/CI et diffusion des résultats.
- ◆ Perfectionnement de la technologie des logiciels libres CDS/ISIS et IDAMS, et renforcement du réseau de distribution de ces deux logiciels.
- ◆ Élaboration de principes directeurs et de politiques tendant à promouvoir la diversité linguistique sur l'Internet et la mise au point d'outils multilingues destinés à l'Internet.

V.1.2 Développement de l'infrastructure et renforcement des capacités en vue d'une participation accrue à la société du savoir

0512

| | |
|----------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 4 004 000 \$ |
| ● Décentralisation : | 45,6 % |
| Extrabudgétaire : | 3 100 000 \$ |

05120

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce sous-programme destiné à renforcer les ressources humaines nécessaires à la société du savoir, en s'employant à :
- (i) promouvoir la notion de domaine public en tant qu'élément essentiel pour faciliter l'accès à l'information et mettre en œuvre des activités visant à rendre l'information accessible par le biais de collections numérisées et d'un site Web, avec notamment le soutien du programme Mémoire du monde et de sa stratégie consistant à préserver le patrimoine documentaire mondial tout en agissant pour le rendre largement accessible et le faire connaître ;
 - (ii) œuvrer au développement de la radiotélévision de service public en soutenant des services nationaux de radiodiffusion publique indépendants sur le plan éditorial, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition ;
 - (iii) renforcer le rôle des bibliothèques, archives, services et réseaux d'information et centres communautaires multimédias en tant que voies d'accès à la société du savoir ;
 - (iv) contribuer à la formation de bibliothécaires, archivistes et spécialistes de l'informatique et des médias qui soient capables d'utiliser pleinement les technologies de l'information et de la communication, ainsi que de toutes les personnes concernées par l'image des médias sur certains groupes spécifiques (jeunes, femmes, minorités) ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 4 004 000 dollars pour les coûts de programme, de 2 809 100 dollars pour les dépenses de personnel et de 77 700 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Axe d'action 1. Élargir l'accès à l'information du domaine public et Mémoire du monde

05121

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 1 202 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 700 000 \$ |

Antécédents. La notion de service universel et le « droit de communiquer » sont au cœur des enjeux de la société de l'information. L'une des exigences fondamentales en la matière est un accès équitable et abordable à l'information, pierre angulaire de la liberté d'expression, de l'éducation de masse et d'une participation réelle des citoyens à la société civile, inscrits dans les articles 19 et 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. La société de l'information doit avoir pour objectif ultime l'autonomisation de tous les citoyens par l'accès à l'information, aux données et au savoir et leur utilisation. En dépit des

progrès sensibles réalisés par le secteur privé, cet accès demeure encore limité, dans un grand nombre de pays et de régions, par les carences en matière d'infrastructures, d'outils numériques, de contenus, de capacités et de savoir-faire. Cette situation tend à creuser l'écart entre les info-riches et les info-pauvres, à freiner le progrès de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication, ainsi qu'à faire obstacle à l'autonomisation, à la promotion de la diversité culturelle et à la gouvernance participative.

Le patrimoine documentaire mondial est également menacé et risque de disparaître sous l'effet de causes « naturelles ». Nombre de ressources culturelles, éducatives et scientifiques du monde sont de plus en plus couramment produites, diffusées et consultables sous forme numérique et non plus sur papier. Or, l'information numérique est sujette à l'obsolescence technique en même temps qu'à la dégradation matérielle. Ces problèmes seront abordés dans le cadre du programme « Mémoire du monde » de l'UNESCO, dont l'objet est de préserver le patrimoine documentaire de valeur universelle tout en faisant en sorte que le plus grand nombre possible de personnes y aient accès. Au titre de ce programme, piloté par le Comité consultatif international, un Registre de la mémoire du monde a été établi, dont le rôle peut être comparé à celui de la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Plusieurs normes techniques et bases de données ont été établies et une quinzaine de projets pilotes ont été réalisés.

Stratégie. La stratégie consiste à la fois à sensibiliser à l'importance d'un domaine public viable de l'information et à encourager à élaborer des politiques propres à renforcer ce domaine public aux niveaux international, régional et national. Une attention particulière sera accordée à l'accès en ligne aux fonds et collections des bibliothèques et archives, lesquels détiennent l'information du domaine public. Il s'agira aussi bien de l'accès aux outils de référence (catalogues, instruments de recherche) que de l'accès aux fonds et collections eux-mêmes. Un aspect spécial de cette stratégie porte sur les documents créés par l'Organisation dans le domaine de la communication et de l'information qui, étant donné le caractère de service public de l'UNESCO, font partie intégrante du domaine public. Les services du portail WebWorld seront mis en place pendant l'exercice biennal en cours de façon à faciliter l'accès aux documents électroniques. L'UNESCO s'efforcera aussi de promouvoir cette approche auprès d'autres organisations du système des Nations Unies.

L'UNESCO a pour mission de préserver le patrimoine documentaire mondial tout en s'employant à le rendre largement accessible et en le faisant connaître. On veillera spécialement au recensement, à la protection, à la conservation et à la présentation du patrimoine numérique ainsi que sa transmission aux générations futures. L'action de l'UNESCO portera également sur l'organisation de débats, la réalisation d'études et la rédaction de principes directeurs, au niveau international, sur la protection du patrimoine documentaire mondial. La composante régionale du programme sera renforcée, en particulier par le resserrement de la collaboration entre les comités nationaux et régionaux pour Mémoire du monde. Des projets pilotes régionaux et interrégionaux seront élaborés à des fins de démonstration et de promotion et des fonds extrabudgétaires seront recherchés pour les mettre en œuvre.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Élaboration et large diffusion de principes directeurs concernant les programmes de numérisation des fonds et collections appartenant au domaine public, une attention particulière étant apportée aux documents en caractères non latins.
- ◆ Mise en place de cinq projets pilotes sur la numérisation dans les bibliothèques et les archives.
- ◆ Création dans dix pays de sites Web contenant des documents d'archive majeurs (sites Web UNESCO « Sources de l'histoire des nations »).
- ◆ Accès (en ligne et hors ligne), par le portail de l'UNESCO, aux informations et aux documents créés par l'Organisation sur les questions de communication et d'information.
- ◆ Contribution de l'UNESCO à la mise en place d'un mécanisme d'accès électronique aux documents commun à l'ensemble du système des Nations Unies.
- ◆ Élaboration d'une charte internationale pour la préservation du patrimoine numérique.
- ◆ Élaboration de normes techniques, de cadres juridiques et de stratégies de commercialisation et de collecte de fonds en vue de la sauvegarde du patrimoine documentaire et promotion de leur application.
- ◆ Formation d'une centaine de spécialistes de la gestion des collections du patrimoine.
- ◆ Préservation de certains éléments de patrimoine documentaire rares et menacés et mise en valeur dans le cadre de quatre projets pilotes.

- ◆ Inscription au Registre de la Mémoire du monde d'un nombre accru de documents et de collections provenant de toutes les régions.
- ◆ Sensibilisation accrue des décideurs et du public à la valeur du patrimoine documentaire, en particulier grâce à une campagne internationale comprenant la diffusion de matériel promotionnel multi-média, l'organisation d'une série d'émissions de radio et de télévision ainsi que la rédaction d'une charte de préservation du patrimoine audiovisuel mondial et d'accès à celui-ci.

Axe d'action 2. Renforcement de la radiotélévision de service public

05122

| | |
|-------------------|------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 340 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 300 000 \$ |

Antécédents. Au cours de la dernière décennie, l'UNESCO s'est employée à défendre et promouvoir la radiotélévision de service public pour lui permettre de remplir sa mission éducative et culturelle. Échappant aux impératifs commerciaux comme au contrôle de l'État, le service public de radiotélévision a pour raison d'être l'intérêt du public. Il est chargé de faciliter l'accès à l'information, développer les connaissances, encourager la participation à la vie publique et offrir des programmes éducatifs et de divertissement, se jouant ainsi des obstacles de l'éloignement, des carrières sociales et raciales et des inégalités de peuplement pour offrir des possibilités d'information et d'éducation à toutes les couches de la population. L'action de l'UNESCO dans ce domaine s'est concentrée sur trois axes : promouvoir la vocation éducative et culturelle des médias, sensibiliser les gouvernements et l'opinion publique à la nécessité d'un service public de radiotélévision et aider au développement de capacités endogènes.

Stratégie. Dans le contexte actuel de la mondialisation, le service public de radiotélévision, conformément à sa vocation d'universalité doit permettre aux citoyens d'accéder aux informations du domaine public sur les questions qui les concernent directement afin d'en faire des membres actifs de la société civile. C'est pourquoi la stratégie mettra l'accent sur les points suivants : développement de la radiotélévision de service public en tenant compte des convergences qui se dessinent entre la radiotélévision, les télécommunications et l'Internet ; la sensibilisation des gouvernements à l'intérêt de pouvoir accéder à l'information par le biais de services publics nationaux de radio et de télévision jouissant d'une indépendance éditoriale ; sensibilisation des décideurs, des professionnels des médias et de l'opinion publique à la mission éducative et culturelle du service public et à la place essentielle d'un service public de radiotélévision digne de ce nom ; aide aux journalistes du service public pour qu'il utilise les TIC dans le sens d'un accès élargi au savoir mondial et d'une interactivité entre les sources et les utilisateurs de l'information ; avis aux États membres sur les questions juridiques relatives aux services de radiodiffusion numérique et promotion de la diversité culturelle, en insistant sur l'importance de rechercher de nouvelles solutions pour préserver la production culturelle.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Accès renforcé à l'information et au savoir, en particulier quand ils relèvent du domaine public, grâce aux programmes des chaînes publiques de radiotélévision.
- ◆ Utilisation des TIC pour faciliter l'accès des radiotélévisions de service public aux différentes sources d'information.
- ◆ Ouverture d'un débat et d'une réflexion internationale sur le rôle essentiel du service public de radiotélévision comme voie d'accès à la société du savoir dans un environnement numérique grâce à l'Organisation de trois réunions régionales et adoption de plans d'action régionaux visant à renforcer le service public.
- ◆ Recherche (et publication et diffusion des résultats dans tous les États membres) sur l'état actuel et les meilleures pratiques en matière de radiotélévision de service public et sur les défis que posent les progrès des TIC à celle-ci.

- ◆ Élaboration et validation de principes directeurs relatifs à la radiotélévision numérique.
- ◆ Renforcement de la coopération avec les organisations et institutions professionnelles dans le domaine de la radiotélévision de service public et affirmation du rôle pilote de l'UNESCO dans ce domaine.

Axe d'action 3. Renforcer le rôle des bibliothèques et archives, des services et réseaux d'information et des centres communautaires multimédias

05123

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 1 077 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 500 000 \$ |

Antécédents. Les bibliothèques, archives, services et réseaux d'information sont les éléments indispensables de toute stratégie visant à améliorer l'accès à l'information tant du grand public que des publics spécialisés. L'UNESCO contribue depuis sa création au renforcement de ces types de services. Le développement des technologies de l'information et en particulier de l'Internet a créé un environnement complètement nouveau qui oblige à repenser le rôle des services d'information traditionnels. Les possibilités de mise en réseau, de coopération et de numérisation modifient considérablement les modalités d'acquisition, de stockage et de diffusion de l'information et de la connaissance. A cet égard, il convient d'apporter une attention particulière aux pays les moins avancés pour qu'ils ne restent pas à la traîne du progrès technologique.

Stratégie. La stratégie mettra l'accent sur le travail en amont et comportera trois composantes principales. La première consistera à poursuivre le développement des réseaux régionaux (ASTINFO, INFOLAC, RITNAF) et du Réseau UNESCO de bibliothèques associées (UNAL). Ces réseaux ont très efficacement contribué à renforcer la coopération régionale et internationale entre bibliothécaires et spécialistes de l'information. Ils apporteront leur concours à l'élaboration et à la mise en œuvre aux niveaux régional et international de stratégies tendant à renforcer le rôle institutionnel des bibliothèques et services d'information dans la société du savoir. Le deuxième élément vise à étoffer les savoir-faire acquis dans le cadre des centres communautaires multimédias et leur rôle dans les pays moins avancés et à étendre leur utilisation à d'autres régions et pays grâce à des concours extrabudgétaires. Le troisième élément mettra l'accent sur les problèmes méthodologiques des archives, bibliothèques et services d'information et visera à établir des lignes directrices concernant le stockage, la numérisation, les instruments de recherche et les outils de localisation de l'information ainsi que des principes définissant les fonctions des divers types d'archives, bibliothèques et services d'information dans la société du savoir.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Augmentation de l'ordre de 10 % du nombre des membres du réseau UNAL, l'accent étant mis en particulier sur les PMA. Instauration d'une coopération au sein du réseau entre les femmes et les jeunes.
- ◆ Renforcement des réseaux régionaux comme ASTINFO, INFOLAC et RINAF par diverses mesures : réunions consultatives, aide à la production et à la diffusion de bulletins d'information. Instauration de mécanismes spéciaux de coopération au sein de ces réseaux sur l'échange et l'interconnexion des moyens de catalogue et des outils de recherche et sur les activités de numérisation.
- ◆ Création de six centres communautaires multimédias financés par des sources extrabudgétaires.
- ◆ Organisation de deux rencontres internationales et publication et diffusion de six documents contenant des principes directeurs sur les questions méthodologiques ayant trait au rôle des archives, bibliothèques et services d'information dans la société du savoir.

Axe d'action 4. Mise en valeur des ressources humaines et développement des capacités

05124

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 1 385 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 1 600 000 \$ |

Antécédents. L'existence de services de qualité et la viabilité de l'infrastructure technique passent par la présence de personnel compétent et qualifié. L'UNESCO contribue depuis longtemps à l'éducation et à la formation des bibliothécaires, archivistes, documentalistes et spécialistes de l'informatique et des médias. Le développement rapide des TIC et l'apparition de nouveaux métiers de l'information supposent un processus permanent d'amélioration des savoirs et savoir-faire, de l'information et de la sensibilisation tant des spécialistes que des usagers dans ces domaines. La formation initiale et continue et l'apprentissage tout au long de la vie dans les domaines de la communication, de l'information et de l'informatique sont indispensables pour réduire la fracture numérique. Dans les pays en développement, un effort particulier s'impose en ce qui concerne la formation des femmes et des hommes. A l'échelle mondiale, il conviendra d'élaborer des programmes de sensibilisation du public aux activités illégales ou dangereuses sur l'Internet.

Stratégie. La stratégie visera à établir un équilibre approprié entre, d'une part, l'élaboration des politiques et des orientations et, de l'autre, des activités pilotes visant à apprendre à partir de l'expérience à mieux apprécier quels résultats attendre. Ces deux types d'activités seront menées en étroite coopération avec les décideurs, les associations professionnelles et les instituts, centres et réseaux de formation. La priorité sera donnée à la formation, à l'utilisation des TIC et aux problèmes de la mondialisation et de la transition vers une société du savoir. Cela implique la formulation d'avis sur la conception des programmes et la modernisation dans le domaine de la communication, de la bibliothéconomie, de l'archivistique et de l'informatique, l'élaboration de modules de formation à distance et la formation de formateurs dans ces domaines. Les studios modernes de formation aux métiers de la radiotélévision et les équipements de publication assistée par ordinateur feront également l'objet d'une attention particulière. La stratégie vise (i) à intensifier l'indispensable utilisation des médias électroniques et en particulier de l'Internet par les jeunes, en liaison avec les activités pertinentes du grand Programme I et (ii) à former des professionnels aux nouvelles méthodes et techniques. Elle aura incidemment pour effet de préserver la diversité culturelle et linguistique, en encourageant la diffusion par les médias électroniques de productions locales consacrées aux formes d'expression artistique traditionnelle. La coopération avec les universités, instituts de recherche et réseaux spécialisés ou à compétence reconnue, sera renforcée pour permettre à l'UNESCO de réaliser des enquêtes et des études à l'échelle mondiale et d'en communiquer les résultats aux responsables gouvernementaux, aux enseignants, aux parents et aux associations d'utilisateurs ainsi qu'aux ONG spécialisées. Des programmes et réseaux cohérents de formation aux TIC dans le cadre universitaire ainsi que des méthodes et cours de formation seront créés et constamment actualisés.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Rédaction et diffusion de cinq documents contenant des orientations et des principes directeurs.
- ◆ Création de cinq chaires UNESCO dans ce domaine.
- ◆ Mise en œuvre de quatre projets pilotes visant à la mise au point d'un modèle d'application des TIC à l'éducation non formelle, la formation à l'emploi et l'insertion sociale des jeunes.
- ◆ Formation de deux cents spécialistes et formateurs dans les domaines des TIC et de la mise en réseau, ainsi que créateurs et gestionnaires des sources et services d'information et soutien à vingt centres communautaires et d'information interconnectés par le biais de projets tels que MEDLIB, HeritageNet et TeleInViVo.
- ◆ Élaboration et application de méthodologies pour les communautés virtuelles d'apprentissage et de travail par l'intermédiaire de quatre projets pilotes (Amérique latine et Caraïbes, Afrique, Asie et Pacifique, États arabes).
- ◆ Élaboration et diffusion de cinq modules de formation aux TIC, à la gestion des bases de données et à l'extraction de connaissances (data mining) des données ; publication de normes internationales de catalogage à l'intention des musées et bibliothèques.

- ◆ Création ou renforcement des réseaux regroupant les instituts de formation, centres de recherche, ONG et autres partenaires internationaux.
- ◆ Élaboration et diffusion de politiques d'initiation aux médias pour garantir à tous un accès équitable à l'information.
- ◆ Élaboration ou achèvement de deux projets pilotes, de recherches et de publications, d'un modèle de programme et d'un cadre pour l'éducation aux médias et aux TIC.

Programme V.2

Stratégie à moyen terme, paragraphes 158, 160, 164, 166, 169, 171 et 172

Promouvoir la liberté d'expression et renforcer les capacités de communication

05200

| | |
|----------------------|---------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités : | 4 777 500 \$ |
| • Décentralisation : | 44,9 % |
| Extrabudgétaire : | 24 700 000 \$ |

V.2.1 Liberté d'expression, démocratie et paix

0521

| | |
|----------------------|---------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités : | 1 634 200 \$ |
| • Décentralisation : | 30,0 % |
| Extrabudgétaire : | 12 200 000 \$ |

05210

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce sous-programme afin :
 - (i) de promouvoir la liberté d'expression et la liberté de la presse en tant que droits fondamentaux de l'être humain par des activités de sensibilisation et de surveillance, une assistance aux organisations nationales et régionales de médias, des services consultatifs sur la législation relative aux médias, ainsi qu'en favorisant l'indépendance éditoriale ;
 - (ii) d'encourager le développement de médias indépendants, en particulier dans les zones de conflit et les situations d'après-conflit, en accordant un soutien et une assistance technique aux médias non partisans et en défendant la sécurité des journalistes ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 1 634 200 dollars pour les coûts de programme, de 5 470 200 dollars pour les dépenses de personnel et de 31 700 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Axe d'action 1. Liberté d'expression, médias et démocratie

05211

| | |
|-------------------|---------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 1 380 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 11 400 000 \$ |

Antécédents. Depuis l'adoption de la nouvelle stratégie de la communication par la Conférence générale, en 1989, l'UNESCO a contribué à faire plus largement admettre, notamment dans l'opinion publique, que la liberté d'expression et la liberté d'information sont un droit fondamental de l'être humain. A l'occasion des cinq séminaires régionaux organisés entre 1991 et 1997 pour promouvoir l'indépendance et le pluralisme des médias, l'Organisation a tenu un rôle décisif en faisant prendre conscience à l'ensemble de la profession et aux décideurs de l'importance de ces principes, ainsi qu'en définissant des mesures spécifiques adaptées aux besoins particuliers de chaque région. Les déclarations et plans d'action formulés à l'issue de ces séminaires régionaux ont offert un cadre d'action exemplaire aux efforts déployés par l'UNESCO pour la mise en place d'un environnement médiatique obéissant aux principes de la démocratie. Par ailleurs, l'Organisation a continué d'aider les organisations professionnelles à adopter des statuts juridiques de nature à garantir la libre circulation de l'information, l'indépendance éditoriale, l'autonomie financière et la sécurité des journalistes. A une époque où se profilent de nouveaux schémas d'interaction sociale, où l'information transfrontières s'intensifie et où de nouveaux marchés multi-pays apparaissent, il importe de faciliter les liens et les corrélations entre les systèmes d'information et de radiotélévision privés et publics, nationaux et internationaux, ainsi que d'encourager l'indépendance et le pluralisme des médias dans le respect de la diversité culturelle et linguistique.

Stratégie. La stratégie mise en œuvre s'articulera autour de quatre volets d'action. En premier lieu, il s'agira de promouvoir la liberté d'expression en sensibilisant davantage l'opinion à l'importance de ce droit fondamental par des campagnes et des activités d'information, ainsi qu'en étant très vigilant à l'égard des violations commises partout dans le monde non seulement à l'encontre de la presse, mais dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO. Cette action sera étayée par l'élaboration de principes directeurs et des publications sur les pratiques optimales, la production de CD-ROM et l'ouverture de sites Web, ainsi que par des échanges d'expériences entre professionnels, institutions et organisations de médias. En second lieu, une assistance sera accordée aux organisations professionnelles nationales et régionales et aux pouvoirs publics qui souhaitent adapter leur législation et leurs politiques aux normes internationalement reconnues en matière de fonctionnement démocratique des médias. La participation de groupes associatifs à la définition des politiques internationales en matière de communication constituera un élément important de cette stratégie. Troisièmement, l'UNESCO mettra en œuvre une approche opérationnelle visant à donner dûment suite aux déclarations et plans d'action des cinq séminaires régionaux. Enfin, des séminaires seront organisés pour sensibiliser les décideurs et les professionnels des médias à l'importance d'une indépendance sur le plan éditorial, notamment en ce qui concerne la presse écrite, les agences de presse, la radiotélévision de service public et les centres communautaires multimédias, compte tenu de l'internationalisation toujours plus grande des médias et des flux d'information transfrontières.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Sensibilisation accrue du public à la liberté de la presse en tant que droit fondamental grâce à la célébration chaque année, dans toutes les régions, de la Journée mondiale de la liberté de la presse (3 mai) et à l'attribution du Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO/Guillermo Cano.
- ◆ Meilleure défense de la liberté de la presse et des droits des journalistes, en particulier dans le cadre du Réseau d'échange international pour la liberté d'expression (IFEX) et par l'instauration d'un dialogue avec les pouvoirs publics ; mise en place ou renforcement de réseaux de type IFEX dans d'autres domaines de compétence de l'UNESCO.
- ◆ Plus grande importance accordée à la liberté d'expression dans l'enseignement universitaire par une extension du réseau des chaires UNESCO dans le domaine de la liberté d'expression, avec la création de quatre autres chaires.
- ◆ Poursuite de la mise en œuvre des recommandations et plans d'action adoptés par les cinq séminaires régionaux sur l'indépendance et le pluralisme des médias.

- ◆ Assistance donnée à 10 États membres pour leur permettre d'adapter leur législation sur les médias aux principes démocratiques et de transformer leur radiotélévision de service public en un organe indépendant sur le plan éditorial.
- ◆ Renforcement de l'action de sensibilisation concernant la résolution 29 adoptée par la Conférence générale à sa 29^e session, qui exhorte à combattre les actes de violence impunis commis contre les journalistes et les médias, et mise en œuvre plus efficace de cette résolution dans un plus grand nombre de pays.

Axe d'action 2. Médias pour la paix et la tolérance

05212

| | |
|-------------------|------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 254 200 \$ |
| Extrabudgétaire : | 800 000 \$ |

Antécédents. Au cours des dernières années, l'UNESCO a apporté un soutien aux médias indépendants dans les zones de conflit. Cette action en faveur de l'indépendance des médias dans des régions telles que l'ex-Yougoslavie, la région des Grands Lacs en Afrique et le Timor oriental a permis à ceux-ci de poursuivre leur activité et de jouer un rôle important dans le processus de consolidation de la paix et de réconciliation. L'UNESCO s'est également employée, seule ou avec le concours de partenaires, à mobiliser les professionnels des médias pour la promotion de la paix, de la tolérance et de la compréhension mutuelle, et elle a déjà organisé avec succès deux réunions, l'une à Puebla (Mexique) en 1997 et l'autre à Panama (Panama) en 1999. En raison de l'évolution rapide des technologies de la communication et de l'information et des mutations profondes des moyens de communication, il devient nécessaire de renforcer les partenariats avec les chercheurs et les professionnels des médias, ainsi que de maintenir au plus haut niveau la capacité de l'UNESCO de donner des avis aux gouvernements des pays en situation de conflit ou d'après-conflit. Le respect des droits de tous les groupes culturels — nationaux ou ethniques, religieux ou linguistiques — qui constituent un enrichissement pour l'ensemble de la communauté internationale, est également d'une importance primordiale pour prévenir les conflits culturels et ethniques.

Stratégie. La stratégie sera mise en œuvre avec souplesse et sera adaptée aux conditions et aux besoins spécifiques des organismes professionnels de la région ou des pays concernés. Elle comportera des campagnes de sensibilisation et de collecte de fonds en faveur des médias indépendants, menées en étroite coopération avec des organisations intergouvernementales (par exemple, l'ONU et l'OSCE) et des organismes professionnels internationaux. On insistera encore davantage sur la nécessité absolue de préserver la sécurité des journalistes opérant dans des zones de conflit. L'assistance technique aux médias indépendants comprendra une formation et le soutien à des activités communes et à des échanges professionnels. Une attention particulière sera portée aux réalisations des femmes dans le domaine des médias, à une représentation plus nuancée et plus exacte de la femme et à la prise en compte du rôle des femmes à tous les niveaux de la prise de décision dans les médias. Par ailleurs, l'UNESCO s'emploiera plus particulièrement à améliorer l'accès à des informations qui sont vitales pour les citoyens, en particulier pour les minorités et les populations autochtones, afin de réduire les tensions, la violence et les conflits.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Soutien des efforts visant à rétablir et/ou consolider la paix et les valeurs de tolérance et de compréhension dans certaines zones de conflit, en incitant les professionnels des médias au dialogue et à la coopération.
- ◆ Octroi d'une assistance technique, professionnelle et logistique aux médias et aux journalistes indépendants dans les zones de conflit et après les conflits.
- ◆ Mise en place et renforcement de banques de programmes à l'usage des chaînes de télévision indépendantes, afin de mettre en évidence la contribution des médias indépendants à la consolidation de la paix dans les zones de conflit.

- ◆ Plus vaste utilisation des nouvelles technologies de la communication et de l'information dans le fonctionnement des médias indépendants, qu'il s'agisse ou non de zones de conflit.
- ◆ Réduction des disparités hommes-femmes par une participation accrue des femmes à tous les niveaux de la profession et une plus grande possibilité pour les femmes de s'exprimer et de prendre des décisions dans les zones de conflit et à l'issue des conflits.

V.2.2 Renforcer les capacités de communication

0522

| | |
|----------------------|---------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 3 143 300 \$ |
| ● Décentralisation : | 52,6 % |
| Extrabudgétaire : | 12 500 000 \$ |

05220

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce sous-programme afin :
 - (i) d'aider les États membres, et particulièrement les pays en développement, à renforcer leurs capacités dans le domaine de la communication en concourant à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets dans ce domaine et en améliorant la production endogène, en particulier dans le cadre du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) ;
 - (ii) d'améliorer la formation des spécialistes de la communication, et notamment des jeunes et des femmes, en collaboration avec les institutions et réseaux existants :
- b) à allouer à cette fin un montant de 3 143 300 dollars pour les coûts de programme ; de 6 185 700 dollars pour les dépenses de personnel et de 61 100 dollars pour les coûts indirects de programme au siège.

Axe d'action 1. Stratégies et projets de développement de la communication et de l'information et promotion d'une production endogène

05221

| | |
|-------------------|---------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 2 253 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 10 500 000 \$ |

Antécédents. Depuis plusieurs décennies, l'action de l'UNESCO dans le domaine du développement de la communication vise essentiellement à combler l'écart en matière d'information et de communication entre les sociétés développées et les sociétés en développement en accélérant le développement des médias. Dans le cadre du Programme international pour le développement de la communication (PIDC), plus de 800 projets de communication au total ont été exécutés dans 130 pays pour un montant global de l'ordre de 85 millions de dollars des États-Unis obtenus sous forme de contributions volontaires au Compte spécial du PIDC ou aux termes d'accords de fonds-en-dépôt passés avec 50 pays donateurs. L'UNESCO s'est attachée en particulier à aider les pays concernés à développer la presse rurale et les

médias communautaires et à adopter des technologies de communication à faible coût et peu gourmandes en énergie, l'objectif implicite étant de renforcer la participation des citoyens à la vie démocratique nationale, de contribuer à la réalisation des objectifs de développement et de déclencher des efforts de lutte contre la pauvreté. L'Organisation a également lancé des activités de programme visant à promouvoir les projets de médias communautaires et à conjuguer les technologies et les médias nouveaux et traditionnels, par exemple la radio et l'Internet ; des centres communautaires multimédias seront créés afin de permettre aux communautés défavorisées, en particulier en milieu rural, de mettre à profit ces technologies. L'action de l'Organisation a également porté sur l'amélioration de la production endogène et de la diffusion de programmes audiovisuels de qualité dans les pays en développement.

Stratégie. L'UNESCO continuera à apporter son soutien à des projets visant à faciliter l'accès du public aux services de communication et d'information et à garantir que les différents courants d'opinion soient dûment représentés dans le paysage médiatique national. Elle appuiera également des projets visant à ancrer la communication au cœur de la vie démocratique nationale en privilégiant la diversité et la pluralité des contenus et en mettant l'accent sur les problèmes de développement. Des actions porteront également sur les aspects suivants : fourniture d'équipements appropriés aux institutions médiatiques nationales ; développement de logiciels adaptés aux besoins des médias et la constitution d'archives audiovisuelles ; numérisation des productions audiovisuelles et avis d'expertise sur les questions de maintenance. L'Organisation encouragera également la création télévisuelle endogène dans les pays en développement et dans les pays en transition vers la démocratie et s'efforcera de promouvoir l'expression de la diversité culturelle dans les médias audiovisuels. Elle continuera également d'œuvrer au développement des radios communautaires et des centres communautaires multimédias associant la radio, l'Internet et les technologies connexes. Des synergies seront créées en intégrant les radios communautaires aux télécentres communautaires existants et vice versa et en dotant de nouvelles facilités multimédias les communautés qui connaissent un grave déficit d'information et de communication. On fournira à cet effet des avis techniques, des équipements et des moyens de formation. Des communautés et réseaux virtuels spécialisés capables d'exploiter pleinement les possibilités de l'Internet seront créés pour favoriser l'autonomisation des jeunes et des femmes, développer les échanges et promouvoir une culture de la paix.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement du rôle du PIDC en tant que catalyseur du développement de la communication dans les États membres, par le financement d'au moins 100 projets.
- ◆ Lancement de 50 projets de développement de la communication dans les pays en développement financés au départ par des fonds du Programme ordinaire puis par des ressources extrabudgétaires.
- ◆ Renforcement de la coopération et des partenariats avec des organismes des Nations Unies et d'autres organisations grâce à des projets conjoints de développement de la communication.
- ◆ Préparation et diffusion d'un manuel sur la communication au service du développement, d'une étude sur la démocratisation des médias nationaux et d'une trousse pédagogique sur la numérisation des programmes et archives audiovisuels.
- ◆ Formation de 100 spécialistes dans quatre régions pour promouvoir une culture de la maintenance et garantir la viabilité à long terme des projets en matière de communication.
- ◆ Mise au point et promotion d'un logiciel d'archivage.
- ◆ Soutien à la production de programmes de télévision endogènes dans les pays en développement et à leur diffusion internationale et régionale et amélioration de l'accès à l'audience internationale par le biais des projets « Écrans sans frontières » et Télévision de création (CREATV) ; mise en place d'un réseau de professionnels de CREATV.
- ◆ Création de centres communautaires multimédias dans de nombreuses communautés de pays en développement qui serviront de modèles proposant de meilleures pratiques et qui pourront être très largement reproduits.
- ◆ Création de sites Web, de communautés virtuelles et de réseaux à l'intention des femmes et des jeunes, pour développer les échanges et promouvoir la culture de la paix ; renforcement du réseau INFO-JEUNESSE.

Axe d'action 2. Améliorer la formation professionnelle dans le domaine des technologies de la communication et de l'information

05222

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 890 300 \$ |
| Extrabudgétaire : | 2 000 000 \$ |

Antécédents. La formation des professionnels de la communication, en particulier dans les pays en développement, constitue un axe d'action prioritaire de l'UNESCO depuis plusieurs décennies. Afin de promouvoir la formation des professionnels de la communication et des techniques de l'information, l'Organisation privilégie notamment le soutien à des stages pratiques de formation de courte durée, la création de réseaux d'instituts de formation aux techniques de la communication et de l'information pour la mise en commun des connaissances et savoir-faire et l'élaboration de programmes modèles de formation aux métiers de la communication.

Stratégie. La stratégie visera à renforcer l'impact à long terme des activités de formation de l'UNESCO. A cette fin, l'accent sera mis sur l'amélioration qualitative des programmes de formation des professionnels de la communication et de l'information à tous les niveaux, et d'abord des jeunes et des femmes, en ce qui concerne divers aspects comme la gestion des médias, la production et la diffusion des programmes, la commercialisation et la diffusion des produits médiatiques, les normes et l'éthique professionnelles, l'information sur le thème du développement mais aussi l'utilisation et l'entretien du matériel de communication. S'y ajouteront l'aide à la formation des formateurs en matière de communication, l'amélioration des programmes de formation et des matériels d'enseignement et de formation, notamment par le biais du réseau ORBICOM, qui fera l'objet d'une évaluation au cours de l'exercice biennal. La collaboration avec les réseaux, universités et autres cercles régionaux regroupant les instituts de formation aux métiers de la communication et les associations de professionnels des médias sera renforcée. Dans le cadre de ces activités de formation, on s'efforcera de mieux mettre en évidence le potentiel qu'offrent les technologies de l'information aux communautés professionnelles du secteur de l'information et de la communication.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration, par le biais d'un soutien aux séminaires de formation, des qualifications et des connaissances de quelque 500 professionnels des médias de différentes régions dans des domaines comme la gestion des médias ; la production et la diffusion des programmes ; la commercialisation et la distribution des produits médiatiques ; les normes et l'éthique professionnelles ; l'information sur le thème du développement, et notamment sur les problèmes du VIH/sida et de l'environnement ; ainsi que l'utilisation et la maintenance du matériel de communication.
- ◆ Amélioration des connaissances et des qualifications de quelque 200 formateurs de différentes régions par une aide aux programmes de formation de formateurs.
- ◆ Développement des échanges d'informations et d'expériences relatives aux programmes de formation et matériels d'apprentissage et de formation entre instituts de formation des différentes régions.
- ◆ Finalisation du travail d'évaluation du réseau ORBICOM.
- ◆ Création sur le Web d'une banque de données accessible aux organisations et professionnels des médias visant à appuyer la formation et à sensibiliser l'opinion à la « culture de la maintenance » du matériel de communications ; amélioration des capacités d'utilisation et de maintenance de l'équipement par les spécialistes pour leur permettre d'assurer la formation de base du personnel local.

Projets relatifs aux thèmes transversaux

0540

| | |
|----------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 3 290 000 \$ |
| ● Décentralisation : | 37,2 % |

05400

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action figurant ci-après afin de mener à bien l'exécution des projets relatifs aux deux thèmes transversaux : *L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté* et *La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture* et à la construction d'une société du savoir, qui visent à :
- (i) donner des moyens d'action aux défavorisés grâce aux TIC ;
 - (ii) promouvoir l'expression sur l'Internet de la diversité linguistique et culturelle en encourageant le multilinguisme et préservant le patrimoine numérique, et en renforçant les capacités d'apprentissage virtuel et de partage de l'information, notamment par la création d'un portail numérique UNESCO de la connaissance ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 3.290.000 dollars pour les coûts de programme.

05401

Les projets décrits ci-après et les prévisions budgétaires correspondantes ont été rattachés au grand programme V en raison de leur thématique et de leur orientation fondamentales. Ils ont tous été conçus de manière intersectorielle et interdisciplinaire par des équipes associant, pour chaque projet, au moins trois secteurs et bureaux hors Siège. Des dispositions particulières seront prises en ce qui concerne l'administration de ces projets et les activités qui en relèvent seront planifiées et exécutées conjointement par les membres de chacune des équipes intersectorielles. Une liste récapitulative de tous les projets se rapportant aux thèmes transversaux est fournie à la fin du titre II.A (paragraphe 07001).

◆ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté

05410

| | |
|----------------------|------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 400 000 \$ |
| ● Décentralisation : | 100 % |

Autonomiser les défavorisés grâce aux technologies de l'information et de la communication

05411

| | |
|------------------|------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 400 000 \$ |

Objectifs. Mettre à l'essai, en vue de leur adoption, des modèles conçus pour permettre d'accéder à l'Internet et de l'utiliser de façon durable en vue d'autonomiser les défavorisés. Le projet est conçu, en particulier, pour (i) élargir l'accès aux sources de connaissances mises sur l'Internet ; (ii) produire des contenus au niveau local et (iii) atténuer les problèmes d'accès à l'Internet dus aux obstacles d'ordre

linguistique. Un objectif particulier consiste à mettre à l'essai en vue de leur adoption, différents modèles d'accès pour des centres dépositaires de connaissances fondés sur la convergence des médias traditionnels et de nouveaux médias, adaptés aux besoins de chaque communauté donnée et à chaque lieu et tenant compte de la diversité des contextes et enjeux.

Résultats escomptés. Autonomisation de communautés marginalisées ; élargissement des possibilités offertes aux femmes de participer à des processus démocratiques intégrateurs ; production et diffusion d'une publication relative à l'expérience acquise afin d'aider les organisations communautaires dans les efforts qu'elles déploient pour donner des moyens d'action aux communautés défavorisées.

◆ **La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir**

05420

Budget ordinaire

- Activités : 2 890 000 \$
- Décentralisation : 28,5 %

En application de la stratégie relative à la contribution des TIC au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir, les projets proposés visent à renforcer les capacités de recherche scientifique, de partage de l'information et d'échanges culturels. Les activités en rapport avec la formulation de principes directeurs et de méthodologies en vue de mise en place d'universités virtuelles concerneront plus particulièrement l'Afrique et l'Asie du Sud-Est. La création d'un portail multidisciplinaire UNESCO de la connaissance est envisagée afin d'améliorer sensiblement l'accès à l'information, aux données, aux savoirs et aux meilleures pratiques dans les domaines de compétence de l'Organisation, en particulier en mettant à profit le domaine public et afin d'offrir un outil essentiel pour la création de réseaux, le partage du savoir et de multiples activités.

Initiative B@bel

05421

Budget ordinaire

- Activités : 100 000 \$

Objectifs. Promouvoir l'usage du multilinguisme sur l'Internet en vue d'assurer aux utilisateurs du monde entier, et en particulier des pays en développement, un accès plus équitable aux contenus et aux services du réseau ; favoriser la diversité linguistique et culturelle sur l'Internet, prévenir la ségrégation linguistique et protéger les langues menacées de disparition. De plus, (i) formuler des principes directeurs et des politiques éducatives concernant la promotion et l'utilisation des langues ; (ii) effectuer des études comparatives et des enquêtes statistiques ; (iii) préparer la participation de l'UNESCO au développement en cours des ressources multilingues et (iv) diffuser l'information relative aux politiques et aux stratégies adoptées par les États membres et les organisations internationales.

Résultats escomptés. Élaboration et adoption de principes relatifs à la promotion d'un accès plus équitable à l'information dans différentes langues ; production d'études comparatives et de statistiques ; mise au point d'outils multilingues en ligne (y compris pour la traduction et les activités terminologiques) ; collecte et diffusion d'une information relative aux expériences et aux meilleures pratiques ayant effectivement favorisé le multilinguisme.

Préserver notre patrimoine numérique

05422

Budget ordinaire

● Activités :

295 000 \$

Objectifs. Les ressources de la connaissance universelle sont de plus en plus produites, diffusées et accessibles sous une forme numérique qui est plus vulnérable, à long terme, que le papier. Les anciennes configurations de l'information sont abandonnées et se périment rapidement. Le présent projet a pour objectif d'offrir un cadre pour l'identification, la protection, la conservation, la présentation et la transmission aux générations futures du patrimoine numérique (sites Web, bases de données, documents électroniques) au moyen (i) d'un soutien à la formulation de la politique ; (ii) de projets pilotes ; (iii) de la formation de spécialistes de la conservation et (iv) de l'adoption d'une charte internationale en vue de la préservation du patrimoine électronique.

Résultats escomptés. Formulation de stratégies et de normes communes de sauvegarde de l'information numérique existante ; sensibilisation des gouvernements, des producteurs de l'information, du secteur des TI et du grand public ; mise en œuvre de projets pilotes pour la préservation de l'information et du patrimoine numériques ; formation de spécialistes de l'information numérique ; rédaction d'une charte internationale de la préservation du patrimoine électronique.

Universités virtuelles : essais et principes directeurs relatifs à leur mise en place

05423

Budget ordinaire

● Activités :

295 000 \$

Objectifs. L'initiative relative aux universités virtuelles fait partie des actions menées par l'UNESCO pour combler le fossé numérique et élargir l'accès à l'enseignement supérieur, en particulier dans le domaine des sciences sociales et des sciences de l'ingénieur. Des essais sous-régionaux d'université virtuelle seront mis au point en coopération avec des universités existantes dans au moins deux régions en développement, et en tout état de cause en Afrique et en Asie du Sud-Est, en vue de la mise en place d'un modèle d'université virtuelle facile à utiliser pour les étudiants et capable de subsister de façon autonome qui pourrait permettre d'accéder facilement à une formation de grande qualité dans le domaine du développement social et de la technologie durable. Les essais d'universités virtuelles viseront à évaluer des objectifs et modalités d'apprentissage axés sur les lacunes des programmes des différents cycles d'enseignement et d'éducation permanente des universités affiliées, ainsi que sur les moyens de connecter à ces établissements virtuels des professeurs et des élèves géographiquement dispersés.

Résultats escomptés. Évaluation des besoins en formation virtuelle à l'échelle régionale ; conception de contenus pédagogiques de didacticiels d'apprentissage en ligne et de matériels de soutien et mise en place de l'infrastructure requise ; création d'une bibliothèque virtuelle ; essai pilote de formation de formateurs ; élaboration d'une méthodologie de l'apprentissage à distance pour les PMA et les pays en transition, et élaboration et diffusion à d'autres régions de principes directeurs affinés sur l'établissement d'universités virtuelles.

Programme Mémoires et thèses électroniques

05424

Budget ordinaire
● Activités : 200 000 \$

Objectifs. Contribuer à offrir un accès plus équitable à l'information scientifique en utilisant les TIC pour la production, la consultation et l'archivage des mémoires et thèses (mémoires et thèses électroniques) ; aider à intensifier le transfert de savoir du Nord vers le Sud et accroître le potentiel des communautés scientifiques du monde entier afin de contribuer ainsi à combler la fracture scientifique.

Résultats escomptés. Établissement de normes et de procédures agréées sur le plan international pour faciliter l'échange international de l'information scientifique numérisée ; formation de directeurs de projets pour les activités relatives aux mémoires et thèses électroniques ainsi que d'étudiants ; conduite de projets pilotes dans des universités/bibliothèques universitaires sélectionnées en vue d'y créer des centres d'excellence régionaux de en matière de mémoires et thèses électroniques ; élaboration et large diffusion de principes directeurs, de modèles, de plans de travail et de pratiques optimales dans les domaines en question.

Portail UNESCO de la connaissance

05425

Budget ordinaire
● Activités : 2 000 000 \$

Objectifs. L'UNESCO a un rôle essentiel à jouer en tant que courtier du savoir à l'échelle mondiale dans ses domaines de compétence, ce qui implique la collecte, le transfert, la diffusion et la mise en commun des informations, données, connaissances et meilleures pratiques. La création sur l'Internet d'un grand portail UNESCO de la connaissance permettra d'offrir au public un point d'entrée pour accéder à toute une gamme de savoirs diversifiés mis à sa disposition, en même temps qu'un dépôt documentaire public et un moyen d'action ; la mise à disposition d'un instrument public riche de contenus et diversifié est un élément essentiel de l'édification d'une société du savoir. Le portail UNESCO, qui regroupera plusieurs sous-portails thématiques et sectoriels interactifs, permettra d'accéder à tout un stock d'informations et de données, tirées en particulier du domaine public, dans les sphères de l'éducation, des sciences, de la culture et de la communication. L'ensemble reflétera la diversité des formes de ces informations ainsi que des origines et des contenus nationaux, culturels et linguistiques, et sera spécialement adapté aux besoins des utilisateurs des pays en développement, tout en étant mis au service des objectifs et priorités stratégiques de l'UNESCO. L'ensemble du projet de portail bénéficiera aussi du soutien d'une infrastructure technique spécialement conçue à cet effet, fournie par la Division des systèmes d'information et des télécommunications (ADM/DIT).

Le projet de portail sera mis en place progressivement et sera réalisé en coopération avec des partenaires (comme la Banque mondiale ou des organismes du secteur privé). Les sous-portails thématiques, qui porteront chacun sur un domaine de compétence spécifique de l'UNESCO — éducation, patrimoine mondial, création artistique, recherches et gestion relatives aux océans et zones côtières — seront des éléments du portail. Des directives communes pour les portails thématiques seront arrêtées et des instruments seront conçus pour gérer les portails, permettant notamment de mettre en place un ensemble diversifié de services tels que forums de discussion et espaces de cyberentretiens en temps réel, bulletins d'information, cadres de collaboration, notamment en vue du maintien de contacts avec les commissions nationales, les parlementaires et d'autres partenaires des activités de l'UNESCO. La conception d'ensemble du portail fera l'objet d'une évaluation en profondeur des besoins, qui prévoira une architecture UNESCO unique à l'intérieur de laquelle les sous-portails viendront s'inscrire. La formation du personnel, la maintenance et le suivi feront partie intégrante du projet. Un groupe de travail de l'Équipe spéciale intersectorielle sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) supervisera

l'ensemble de sa mise en place et servira de lieu d'échanges pour les chefs d'équipe des sous-portails thématiques. Les sous-portails suivants devraient être institués en priorité :

- ◆ Le **sous-portail actuel CI WebWorld** sera un élément essentiel de l'ensemble du portail UNESCO et sera élargi et recentré.
- ◆ Le **sous-portail Éducation** visera à offrir une source d'informations faisant autorité et une instance d'échange d'expérience sur les possibilités d'apprentissage et les matériels didactiques, à ouvrir l'accès à l'information, aux services et au dialogue sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'EPT ; à pourvoir à la création de réseaux d'établissements sur les plans international, régional et national ; à collecter, synthétiser et échanger les connaissances sur (i) les matériels didactiques fondés sur les TIC ; (ii) les approches, harmonisées sur le plan international, des contenus, de la qualité des possibilités d'apprentissage et des matériels didactiques ; (iii) les méthodes d'élaboration de matériels didactiques ; (iv) l'accès aux documents relevant de certains domaines, dans un premier temps de l'éducation de la petite enfance et de l'enseignement supérieur.
- ◆ Le **sous-portail océanographique UNESCO/COI** visera à ouvrir l'accès à des informations et données sur tous les aspects de la gestion et de la recherche relatives aux océans et zones côtières, au profit de groupes tels que les décideurs, les scientifiques et l'ensemble du public, ainsi qu'à offrir un « espace éducatif » réservé à des sujets spécifiques et à des publics cibles. Le projet sera axé sur : (i) les portails océanographiques régionaux, qui offriront, dans des langues multiples, des informations approfondies et des services de données ciblés sur des publics locaux, nationaux et régionaux (notamment en Afrique, en Amérique latine et dans le Pacifique Ouest) ; (ii) un sous-portail océanographique consacré à un sujet spécifique et à une région donnée, le sous-portail HAB-SEA, qui encouragera l'éducation et la sensibilisation de l'opinion et fournira des informations scientifiques pour contribuer à la réduction des effets des efflorescences algales nuisibles sur la santé humaine, la pêche et l'aquaculture en Asie du Sud-Est.
- ◆ Le **sous-portail Patrimoine mondial** offrira des ressources pour renforcer les capacités locales et nationales en matière d'inventaire, de protection, d'utilisation durable et d'interprétation du patrimoine culturel (matériel et immatériel), du patrimoine naturel et du patrimoine documentaire, servant ainsi d'instrument de renforcement des capacités. Ce sous-portail visera en particulier : (i) à améliorer l'accès aux sources d'information sur le patrimoine mondial en constituant un réseau de ressources multidisciplinaire, qui mettra les gens en relation par-delà les frontières professionnelles et géographiques ; (ii) à offrir des espaces de travail sur les meilleures pratiques, les instruments et matériels didactiques et les produits multimédias ainsi que sur l'action normative, au moyen de forums de discussion, répertoires, rubriques et inventaires de propositions de projet ; (iii) à diffuser les informations sur le patrimoine et offrir un accès aux dernières nouvelles en la matière.
- ◆ Le projet « **Digi-arts** » : sous-portail Internet au service des artistes et des entrepreneurs des arts vise à promouvoir la créativité, la diversité culturelle et artistique ainsi que le dialogue interculturel en renforçant les capacités d'expression et d'échange dans le domaine de la création numérique. Plus particulièrement, les activités auront pour objectif : (i) la création d'un réseau international d'échanges ; (ii) le développement d'un espace de télééducation pratique (mise à disposition d'outils et orientations pédagogiques) ; (iii) la mise en place d'ateliers de création en ligne et la présentation des réalisations ; ainsi que (iv) la diffusion d'informations pratiques (bourses d'emplois, listes de partenaires, agenda ...).

Résultats escomptés. Mise en place d'un portail UNESCO du savoir qui soit à la fois global, multidisciplinaire et numérique, comptant plusieurs sous-portails dans les domaines de compétence de l'Organisation ; amélioration de l'accès à l'information et aux données du domaine public dans les secteurs de l'éducation, de la science, de la culture, de la communication et de l'information ; création d'un centre d'échange/base de données sur les matériels, travaux de recherche et meilleures pratiques ; augmentation du nombre d'utilisateurs de différentes régions et extension des liens avec des groupes, institutions et fournisseurs d'information dans le monde entier ; participation et mise en réseau des partenaires nationaux et internationaux, notamment des commissions nationales, des parlementaires, des ONG et du secteur privé, et amélioration de la visibilité des programmes de l'Organisation dans le monde entier par le recours aux instruments numériques.

Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires

05501

Dans le cadre du grand programme V, l'UNESCO continuera de renforcer sa coopération avec les institutions multilatérales et bilatérales et les donateurs, publics et privés, ainsi que les autres acteurs, en recherchant une complémentarité optimale avec les activités entreprises au titre du Programme ordinaire. En conformité avec la résolution adoptée en juillet 2000 par le Conseil économique et social des Nations Unies et la Déclaration de l'Assemblée du millénaire, l'UNESCO participera activement à l'action menée pour remplir l'engagement pris par la communauté internationale de combler le fossé numérique dans les domaines de la communication et de l'information et pour mettre les TIC au service du développement pour tous et de l'édification de sociétés du savoir. A cet effet, un effort accru sera fourni pour mobiliser la coopération internationale en faveur du renforcement des capacités en matière de communication et d'information, notamment par le biais du PIDC et du programme « Information pour tous ».

05502

En jouant un rôle actif dans les diverses initiatives lancées par la communauté internationale — organisation du Sommet mondial sur la société de l'information, Équipe spéciale sur les technologies de l'information et de la communication du Conseil économique et social, Groupe d'experts sur l'accès aux nouvelles technologies du G-8 — l'Organisation s'emploiera à mieux harmoniser les apports des donateurs et des organismes multilatéraux de développement en pourvoyant aux besoins de renforcement des capacités en matière de TIC et à la mise en valeur des ressources humaines par des programmes et des projets coordonnés ou conjoints.

05503

Dans le secteur prioritaire de la promotion d'un accès équitable à l'information et au savoir, des partenariats avec des institutions multilatérales comme le PNUD, l'UIT et la Banque mondiale, des organisations intergouvernementales régionales comme l'Union européenne, la société civile et le secteur privé seront recherchés pour des programmes et des projets se rapportant aux domaines suivants : utilisation des TIC aux fins de l'éducation, des diverses formes d'expression culturelle, de la recherche scientifique et de la communication ; mise en place de portails thématiques interactifs pour l'accès à l'information appartenant au domaine public ; développement des applications des TIC à la gouvernance et à l'amélioration du processus démocratique ; constitution de réseaux pour l'enseignement ouvert et à distance et création de laboratoires virtuels.

05504

Faisant fond sur le succès des expériences de centres multimédias communautaires polyvalents faites dans un certain nombre de pays au cours de ces dernières années, l'UNESCO continuera d'encourager, en association avec des organisations internationales, notamment l'UIT, le PAM, l'UNICEF et le PNUD, ainsi qu'avec l'Union européenne et la Banque mondiale, des donateurs bilatéraux, comme la DANIDA, et un certain nombre d'ONG établies, les initiatives combinant la radio, l'Internet et les autres technologies de l'information et de la communication en vue d'autonomiser les communautés défavorisées et de leur faciliter l'accès à l'information et au savoir. La recherche de partenaires pour les centres multimédias communautaires par le biais de l'Alliance globale pour la connaissance sera également poursuivie.

05505

Au cours des années passées, l'UNESCO a acquis une grande expérience dans le domaine de la promotion du pluralisme et de l'indépendance des médias, y compris l'accès à une information objective dans les zones de conflit ou sortant d'un conflit. Forte de cette expérience, elle poursuivra ses efforts en vue d'obtenir le soutien de donateurs multilatéraux (Union européenne) et bilatéraux. Dans ce contexte, de nouvelles campagnes de sensibilisation et d'appels de fonds seront lancées en faveur de médias indépendants, en particulier par l'intermédiaire du programme UNESCO SOS médias, en étroite collaboration avec des organisations intergouvernementales (en particulier appels interinstitutions HCR/DHA de l'ONU, Pacte de stabilité de l'OSCE) et avec le concours permanent des organisations professionnelles internationales de la communication.

05506

L'UNESCO renforcera la coopération interinstitutions en vue d'intégrer des stratégies de communication et d'information dans des plans nationaux et régionaux de développement et de mettre sur pied des projets conjoints. A cet effet, elle mettra notamment à contribution les organismes, programmes et fonds du système des Nations Unies, en particulier le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et la FAO, des organisa-

tions intergouvernementales comme l'UIT, d'autres organismes multilatéraux et bilatéraux, la société civile et le secteur privé. Les fonds-en-dépôt et les contributions volontaires au titre du compte spécial du PIDC continueront de favoriser l'ancrage de la communication au cœur des processus démocratiques et du développement. En tant que chef de file pour deux composantes de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique — l'informatique au service du développement et la communication pour la construction de la paix — l'Organisation contribuera, en étroite coordination avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), le PNUD et l'UIT ainsi que d'autres partenaires, à la mobilisation des ressources nécessaires pour leur mise en œuvre.

Institut de statistique de l'UNESCO

Stratégie à moyen terme, paragraphes 33, 58 et 187

06001

| | Budget ordinaire | | | | | Total des crédits proposés | Ressources extra-budgétaires |
|---|---------------------------|------------------------------|---|------------|----------------|----------------------------|------------------------------|
| | 2000-2001 | | 2002-2003 | | | | 2002-2003 |
| | 30 C/5 approuvé et ajusté | 31 C/5 aux prix de 2000-2001 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | Réévaluation | | |
| \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ | |
| Allocation financière | 6 820 000 | 6 581 000 | (239 000) | (3,5) | 239 000 | 6 820 000 | 4 500 000 |
| Projet relatif à un thème transversal | – | 482 500 | 482 500 | n.d. | 17 500 | 500 000 | – |
| Total, Institut de statistique de l'UNESCO | 6 820 000 | 7 063 500 | 243 500 | 3,6 | 256 500 | 7 320 000 | 4 500 000 |

06002

Dans le cadre de la mission de l'UNESCO consistant à contribuer au progrès et au partage des connaissances et à la libre circulation des idées, l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) fournira des données statistiques sur l'éducation, la science, la culture et la communication qui soient de nature à faciliter la prise de décisions éclairées dans les États membres, en tenant compte de l'importance attachée à ce que les informations statistiques collectées et fournies par l'UNESCO soient utiles pour la formulation des politiques. Dans ce contexte, l'ISU privilégiera trois objectifs cruciaux : (i) promouvoir, dans ses domaines de compétence, la mise au point de statistiques internationales qui rendent compte de l'évolution des contextes des politiques dans ces domaines, qui soient fiables et dont la collecte puisse être assurée ; (ii) veiller à la collecte, au traitement, à l'analyse et à la diffusion en temps voulu des statistiques et indicateurs utiles à la décision qui auront été ainsi établis ; et (iii) aider au renforcement des capacités statistiques et analytiques des États membres.

06003

La Conférence générale,
Prenant acte du rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique de l'UNESCO pour 1999-2000 (31 C/REP/21),

1. *Invite* le Conseil d'administration de l'ISU à axer le programme de l'Institut sur les priorités suivantes :
 - a) Suivre l'apparition de nouvelles priorités en matière de politiques, et de nouveaux besoins d'information, de manière à continuer d'améliorer la base de données statistiques internationales de l'UNESCO, ainsi que son système de collecte et de diffusion de statistiques transnationales dans ses domaines de compétence, en renforçant la communication avec les États membres et la coopération avec les bureaux hors Siège et les organismes et réseaux partenaires ;
 - b) Continuer à élaborer de nouveaux concepts, méthodes et normes statistiques en matière d'éducation, de science, de culture et de communication, promouvoir la collecte et l'établissement de statistiques et indicateurs qui soient de qualité, aux niveaux national et international, en vue du suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement ;

- c) Contribuer à renforcer les capacités statistiques nationales en participant à des travaux d'analyse sectorielle et à la réalisation de projets en collaboration avec des organismes de développement et en diffusant des principes directeurs et outils techniques, en formant du personnel au niveau national et en dispensant des avis d'experts et un soutien aux activités statistiques menées dans les pays ;
 - d) Intensifier les analyses statistiques en partenariat avec des organismes de recherche, en vue de valoriser les données disponibles et de généraliser l'utilisation de l'information à l'appui de l'élaboration des politiques et de la prise de décisions ;
2. *Autorise* le Directeur général à soutenir l'Institut de statistique de l'UNESCO en lui accordant une allocation financière de 6 820 000 dollars ;
 3. *Invite* les États membres, les organisations internationales, les agences de développement et les organismes donateurs, les fondations et le secteur privé à contribuer, financièrement ou par d'autres moyens appropriés, à la mise en œuvre et au développement des activités de l'Institut de statistique de l'UNESCO.

06004

Axe d'action 1. Améliorer la base de données statistiques internationales de l'UNESCO

Antécédents. Il est urgent d'améliorer la qualité des statistiques transnationales existantes afin d'assurer qu'elles répondent aux buts visés. En outre, de nouveaux indicateurs devraient être élaborés pour rendre compte des aspects de l'éducation, de la science et de la technologie, de la culture et de la communication qui n'ont pas été suffisamment étudiés jusqu'à présent et de satisfaire de nouveaux besoins. Les données existantes sont sous-exploitées et l'une des priorités du travail de l'ISU consistera à améliorer encore la base de données pour la rendre plus accessible et facile à utiliser. Il est important que les données soient utilisées de manière raisonnée et c'est pourquoi ce travail visera aussi à assurer que les utilisateurs aient accès à des métadonnées claires, complètes et précises et soient encouragés à en faire l'usage qui convient.

Stratégie. Des consultations seront organisées régulièrement avec les utilisateurs et producteurs de données pour permettre de déterminer les besoins prioritaires, d'ordre régional et international, en matière d'informations transnationales concernant les politiques dans les grands domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication. On recherchera les avis sur les stratégies et actions à mener en coopération pour améliorer l'étendue, l'exhaustivité et la qualité de la base de données statistiques de l'UNESCO. On intensifiera, par l'intermédiaire des bureaux hors Siège de l'UNESCO, les relations avec les statisticiens et les décideurs au niveau national afin de les informer et de les consulter sur les nouveaux besoins relatifs aux politiques publiques, les normes statistiques, les méthodes et les meilleures pratiques et de les aider à mieux répondre aux enquêtes statistiques de l'UNESCO. De nouvelles enquêtes statistiques internationales seront conçues et réalisées dans les domaines d'action de l'UNESCO en vue du recueil de données plus utiles pour la formulation des politiques et de l'amélioration de la qualité de l'information collectée, y compris celle d'ordre contextuel. En ce qui concerne la mise en place et les activités de l'Observatoire de l'éducation pour tous (EPT), l'ISU donnera la priorité à l'intégration des données de suivi de l'EPT dans les enquêtes statistiques périodiques et à l'élaboration de nouveaux indicateurs EPT. Il recourra davantage aux TCI pour collecter et diffuser les données et aidera les pays à répondre aux besoins et à gérer les évolutions dans ces domaines.

Les partenariats établis avec des organisations internationales et intergouvernementales comme l'OCDE et Eurostat, ainsi qu'avec des organisations et réseaux régionaux comme le Sommet des Amériques, seront mis à profit pour développer et harmoniser les nouvelles collections de données, convenir de normes et procédures communes et organiser des ateliers régionaux en vue d'améliorer la qualité des statistiques transnationales et nationales et des données communiquées. On exploitera davantage les données pertinentes puisées aux sources secondaires afin d'éviter les doubles emplois dans la collecte

et d'améliorer, par un procédé de triangulation, l'exhaustivité des données et leur qualité. On développera de même la collecte de données par de nouvelles voies telles que les recensements et enquêtes démographiques, en coopération avec les États membres et les organisations concernées. En outre, on améliorera le contenu, les fonctions et l'interface utilisateur de la base de données statistiques de l'UNESCO afin d'accroître la consultation en ligne des données et leur diffusion sous des formes électroniques, tout en veillant à aider les usagers n'ayant pas accès aux moyens électroniques à obtenir et consulter les statistiques dont ils ont besoin. Un centre de consultation et d'utilisation des données sera créé au nouveau siège de l'ISU à Montréal et l'Institut révisera de fond en comble sa politique d'archivage en mettant à profit l'amélioration des compétences et installations dont il disposera en matière de TIC.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration de la communication et de la collaboration avec — et entre — les producteurs et utilisateurs de données des États membres et des organisations partenaires par la constitution de réseaux, l'organisation d'ateliers annuels, un recours accru aux TIC et l'amélioration des méthodes de consultation.
- ◆ Réalisation de nouvelles enquêtes statistiques internationales au moyen d'instruments et de méthodes plus perfectionnés, en vue de recueillir en temps plus utile des données plus pertinentes pour la formulation des politiques, et plus complètes et fiables dans les domaines de compétence de l'UNESCO.
- ◆ Amélioration de la coordination et de la complémentarité avec d'autres organisations internationales et organismes de statistique en ce qui concerne la collecte et la diffusion de données internationales, en vue de renforcer l'offre globale de statistiques.
- ◆ Amélioration de l'accès à la base de données et aux métadonnées statistiques de l'UNESCO, ainsi que de leur utilisation pour éclairer la formulation de politiques et l'évaluation.
- ◆ Élargissement et renforcement des partenariats avec d'autres organisations, réseaux nationaux et ONG, et avec la société civile, en vue de faciliter la mise en commun des statistiques, indicateurs, pratiques optimales et informations connexes.

06005

Axe d'action 2. Mettre au point de nouveaux concepts, méthodes et normes statistiques

Antécédents. Des travaux méthodologiques tirant parti des récents progrès de la statistique et des technologies sont indispensables pour améliorer les procédures existantes, élaborer de nouvelles méthodes de collecte de données et répondre aux besoins de données inédits découlant des nouvelles préoccupations qui se font jour en matière d'orientations publiques et des impératifs liés aux objectifs internationaux de développement. Ainsi, pour donner suite au Forum mondial sur l'éducation, il faut élaborer des indicateurs plus perfectionnés en vue d'assurer le suivi systématique de l'éducation de base formelle et non formelle, du développement des jeunes enfants et des acquis scolaires, et de mieux mesurer l'alphabétisation. La Conférence mondiale sur la science a mis l'accent sur le développement des politiques de la science, des activités de suivi et de l'enseignement scientifique. Nombre d'autres conférences mondiales n'ont pas encore débouché sur l'élaboration de systèmes de suivi utiles pour la formulation de politiques, ce qui démontre qu'il y a lieu — et qu'il est même indispensable — d'en traduire les conclusions en objectifs statistiques. Ces objectifs ne peuvent être établis que par le biais de larges consultations et avec la participation de tous les intéressés, notamment des États membres, des organisations internationales et régionales et de la société civile. L'ISU veillera à ce que les normes internationales se rapportant aux domaines de compétence et centres d'intérêt de l'UNESCO soient à jour et répondent aux besoins des organisations qui sont ses partenaires et des statisticiens des pays.

Stratégie. L'ISU, par l'intermédiaire de l'Observatoire de l'EPT (voir également le grand programme I, sous-programme I.1.1 sur l'éducation), établira les besoins prioritaires en matière de données et indicateurs nouveaux, ce travail devant constituer un élément clé du suivi du Forum mondial sur l'éducation. Cette activité sera menée à bien en collaboration étroite avec le Secteur de l'éducation et les organisations partenaires de l'EPT. Les décisions seront prises compte tenu de la volonté d'autres organisations

de se charger des travaux d'élaboration dans tel ou tel domaine prioritaire. Le but sera d'élaborer, de tester et de mettre en œuvre de nouvelles méthodes de collecte, d'analyse et de présentation de l'information pertinente. Des systèmes de coordination seront mis au point de manière à assurer que tous les organismes intéressés puissent donner leur avis sur ce travail d'élaboration et y contribuer. Dans certains domaines, on pourra constituer des groupes de spécialistes chargés de conseiller des méthodes appropriées. La version finale du Manuel opérationnel de la CITE sera établie et largement diffusée, avec les matériels de formation pertinents, le but étant d'aider les États membres à mettre en œuvre la CITE révisée en vue d'améliorer la comparabilité internationale des statistiques de l'éducation.

L'UNESCO continuera de participer aux travaux d'évaluation et d'affinement méthodologiques concernant les statistiques de la science et de la technologie, en particulier ceux organisés par l'OCDE et Eurostat, afin de contribuer à la détermination des nouvelles données à recueillir aux fins de la formulation des politiques. On créera des réseaux nationaux pour aider à l'élaboration et à la mise en œuvre de méthodes appropriées. L'ISU recensera les organismes et institutions qui collectent et diffusent actuellement des statistiques internationales sur la communication afin de les inviter à se mettre en réseau dans le but d'harmoniser et d'améliorer les méthodes statistiques et de mesure en usage et de repérer les lacunes des sources de données existantes que les utilisateurs jugent nécessaire de combler par priorité. Des consultations seront également menées avec les organismes et États membres qui s'intéressent à la mise au point de meilleurs indicateurs concernant la culture. Le Cadre des statistiques de la culture sera actualisé afin de servir de base conceptuelle et méthodologique pour la collecte et la diffusion nationales et internationales de statistiques culturelles. Dans chacun de ces domaines, des méthodes seront mises au point et soumises à des essais complets dans différents pays. Une documentation auxiliaire, sous la forme de principes directeurs pour l'optimisation des pratiques, sera établie et des séances d'information organisées pour faire comprendre aux producteurs et utilisateurs de données les fondements des méthodes et la manière de les mettre en œuvre et les interpréter, de même que les données résultantes.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement de la coopération avec les États membres et les organisations partenaires s'agissant d'affiner les indicateurs existants et de mettre au point de nouveaux indicateurs pour suivre la réalisation des objectifs de développement.
- ◆ Élaboration et application de nouvelles méthodes et normes statistiques internationales dans les domaines de l'éducation, de la culture, de la communication, de la science et de la technologie.
- ◆ Large diffusion — dans la mesure du possible par les moyens électroniques — de principes directeurs pour optimiser les pratiques, de descriptions méthodologiques et de normes. Apport d'un soutien aux États membres désireux de mettre en œuvre les nouveaux outils et approches.
- ◆ Utilisation par l'ISU de méthodes modernes et efficaces pour contribuer à améliorer l'offre et la qualité des données ainsi que leur emploi aux fins de l'élaboration des politiques.

06006

Axe d'action 3. Renforcer les capacités statistiques

Antécédents. La demande de statistiques et d'indicateurs pertinents, fiables et fournis en temps utile qui émane des décideurs et de la communauté internationale s'est sensiblement accrue au cours des dernières années. Il ressort du Bilan de l'EPT à l'an 2000 et d'autres opérations récentes de collecte de données effectuées par l'ISU, qu'un grand nombre de pays ne disposent pas encore de capacités et d'informations statistiques suffisantes pour étayer la formulation de politiques et la prise de décisions. Afin de renforcer efficacement les capacités statistiques des pays, la formation dispensée aux niveaux régional et national à leurs statisticiens doit répondre aux besoins immédiats de ces derniers et tenir compte de leur situation tout en étant conçue de manière à assurer la durabilité à long terme de la production statistique.

Stratégie. Une stratégie de renforcement des capacités statistiques sera élaborée conjointement avec les secteurs de programme et en coopération avec les organisations partenaires ; elle comprendra l'identification, la formulation, la négociation, la mise en œuvre et l'évaluation de projets. L'ISU participera au soutien des analyses sectorielles et des réformes des politiques et aux travaux d'évaluation et de programmation multisectoriels conduits au niveau des pays par plusieurs organisations (par exemple dans

le cadre des Bilans communs de pays/du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF)/des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté), en s'attachant tout particulièrement à renforcer les capacités statistiques nationales dans les domaines de compétence de l'UNESCO. La stratégie tiendra compte de l'initiative interorganisations PARIS 21 (Partenariat statistique à l'aube du XXI^e siècle), en vue d'assurer la complémentarité des efforts.

En collaboration avec des organisations partenaires, des ateliers régionaux et nationaux seront organisés afin de former tant les statisticiens des pays à la collecte de données et à l'établissement de statistiques, que les utilisateurs des données à leur analyse et à leur interprétation. En Afrique, les actions de renforcement des capacités seront exécutées essentiellement par les membres du personnel de l'ISU en poste à Harare et Dakar qui constituent l'équipe du projet SISED. Des guides et manuels techniques opérationnels incluant des études de cas, des principes directeurs pour le choix de méthodes et des exemples pratiques d'autre nature seront établis afin de donner un aperçu général documenté des nouveaux concepts en matière de statistiques et indicateurs et des méthodes associées, ainsi que des meilleures pratiques statistiques nationales. Ils seront largement diffusés en vue de leur utilisation aux fins de formation et serviront également de référence pour l'établissement de statistiques au niveau national. Un concours sera prêté aux statisticiens pour qu'ils établissent eux-mêmes des codes de bonne pratique les aidant à assurer l'intégrité des données. Une assistance technique sera également dispensée aux États membres qui en feront la demande en vue de l'élaboration et de la gestion de leurs systèmes d'information.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Élaboration par l'UNESCO d'une stratégie cohérente de renforcement des capacités statistiques destinée à servir de cadre à des actions menées en partenariat avec les secteurs de programme et d'autres partenaires pour le développement.
- ◆ Évaluation des données nécessaires aux fins de la formulation de politiques et des lacunes des statistiques dans plusieurs États membres, et intégration à des projets de développement sectoriel d'éléments visant à renforcer les capacités statistiques dans les domaines d'action de l'UNESCO.
- ◆ Apport d'une aide à un certain nombre d'États membres en vue de la formulation de plans de développement statistique en rapport avec les domaines de compétence de l'UNESCO ou de l'intégration de plans relatifs aux statistiques sectorielles dans leurs plans statistiques généraux.
- ◆ Établissement et diffusion de guides et outils techniques destinés à être utilisés dans les activités de formation et à servir d'instruments de référence aux fins de l'établissement de statistiques nationales.
- ◆ Amélioration de la communication et de la collaboration entre les utilisateurs et producteurs de données des États membres, ainsi qu'entre les statisticiens des ministères sectoriels, des bureaux locaux et régionaux et des organismes nationaux de statistique.
- ◆ Constitution et renforcement de réseaux de pays, d'experts et d'institutions en vue de l'échange des meilleures pratiques en matière de renforcement des capacités statistiques.
- ◆ Resserrement de la coopération avec les organismes de développement dans le domaine du renforcement des capacités statistiques.

06007

Axe d'action 4. Développer l'analyse statistique et la diffusion de données utiles pour la formulation de politiques

Antécédents. Il est indispensable de disposer de statistiques et d'indicateurs pertinents et fiables pour concevoir et formuler des politiques rationnelles, définir des objectifs appropriés et suivre les progrès de leur réalisation. Les statistiques sont très souvent sous-exploitées et sous-utilisées dans la prise de décisions. Il est essentiel que l'UNESCO joue le rôle de catalyseur dans la mise au point d'approches novatrices de l'analyse statistique et la diffusion de pratiques d'élaboration des politiques sur la base de données factuelles. Les travaux d'analyse porteront principalement sur les données collectées dans les domaines de compétence de l'Organisation et leur rapport avec de grandes problématiques telles que la réduction de la pauvreté et le développement humain.

Stratégie. On peut contribuer à promouvoir la formulation de politiques fondées sur des données factuelles en diffusant des informations statistiques plus pertinentes à cet égard et plus faciles à interpréter. Dans

ce contexte, priorité sera donnée à la diffusion d'un large éventail de matériels statistiques destinés à des publics très variés, notamment d'analyses répondant aux besoins de l'élaboration de politiques aux niveaux international et national. Il est prévu que l'ISU réalisera une part importante des travaux d'analyse statistique affinée, en collaboration étroite avec les secteurs de programme, les autres instituts de l'UNESCO et les bureaux hors Siège. Un programme de recherche et d'analyse statistique sera lancé et des réseaux et partenariats constitués avec des analystes des politiques et des experts d'institutions de recherche et d'autres organisations régionales et internationales.

Un objectif clé est de développer les analyses des données de la base statistique de l'UNESCO conjointement avec celles des données d'autres sources afin d'éclairer le débat politique et la prise de décisions et d'y apporter une contribution. Des partenaires seront recherchés dans les milieux de l'enseignement et de la recherche détenteurs de compétences particulières aux fins de ce travail et des démarches entreprises auprès des universités situées à Montréal, en vue d'une coopération.

L'ISU fournira son expertise statistique afin d'assurer que, chaque fois qu'il y aura lieu, les publications comprennent des analyses de séries chronologiques et des projections, de manière à informer les responsables des politiques des tendances anticipées et des scénarios prévisibles. Les publications dénonceront aussi les carences dans la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international. Ces publications, qui se présenteront également sous forme électronique, revêtiront un intérêt particulier dans le contexte de l'EPT. L'Institut travaillera en coopération étroite avec les statisticiens et chercheurs nationaux afin de les aider à analyser les données relatives à leur pays sur une base comparative. Les enseignements tirés du projet sur les indicateurs mondiaux de l'éducation devraient être utiles pour ces activités. On examinera également la possibilité de permettre à des statisticiens des pays d'étudier à l'ISU ou dans l'une des universités de Montréal, ainsi que l'idée d'organiser tous les ans à l'Institut un cours d'été sur la comparaison des données. Enfin, on élaborera une stratégie de communication pour faire en sorte que les résultats des analyses statistiques reçoivent la plus large diffusion possible afin de contribuer à éclairer les politiques.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Établissement d'un programme de recherche et d'analyse statistique en collaboration avec des institutions de recherche et d'autres organismes d'analyse statistique concernant les questions de politique.
- ◆ Utilisation accrue des données de la base de l'ISU et mise à profit des données d'autres sources, y compris celles provenant des recensements et enquêtes démographiques.
- ◆ Promotion et plus large application des analyses des politiques à partir de données factuelles, ce qui contribuera à une meilleure efficacité des processus d'élaboration d'orientations publiques dans les domaines de compétence de l'UNESCO aux niveaux international et national.

Arrangements financiers

06008

Les ressources financières de l'Institut se composent : (i) d'une allocation financière approuvée par la Conférence générale au titre du Programme ordinaire ; (ii) de contributions volontaires émanant d'États membres, d'organisations internationales, de fondations et d'autres organismes donateurs, ainsi que d'honoraires perçus pour certains projets de formation et de recherche. Une allocation financière d'un montant de 6 820 000 dollars est prévue au budget ordinaire afin de couvrir les dépenses de personnel et le coût des activités ainsi que les coûts indirects de programme.

06009

En outre, un montant de 500 000 dollars inscrit au budget ordinaire est destiné à l'ISU en vue de la mise en œuvre d'un projet au titre du thème transversal *L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté* ; ce projet est décrit plus loin (paragraphe 06400).

Ressources extrabudgétaires

06010

En faisant de l'ISU un Institut semi-autonome de l'UNESCO, on comptait notamment encourager l'apport de fonds extérieurs pour compléter la dotation financière de base fournie par l'UNESCO. L'installation de l'ISU à Montréal doit en particulier être financée avec l'aide du gouvernement fédéral du Canada et du gouvernement de la province du Québec. Une première somme sera fournie pour 2001-2002 afin de couvrir les coûts de la réimplantation de l'Institut et de la rénovation des locaux. Par la suite, un concours sera prêté annuellement pour couvrir le loyer et les coûts de fonctionnement de l'Institut au Canada.

06011

La Banque mondiale s'est faite l'avocate de la création de l'ISU et a apporté des fonds pour en financer la mise en place et les activités de démarrage. Un concours de 1 460 000 dollars lui a déjà été demandé pour le projet relatif aux indicateurs mondiaux de l'éducation, le projet de développement régional des Caraïbes, l'étude sur la qualité de l'éducation, l'Observatoire de l'EPT, le projet du Sommet des Amériques sur les indicateurs de l'éducation et le projet panarabe de système d'aide à la prise de décisions en matière éducative. De même, l'ASDI appuie depuis longtemps la promotion de la collecte de statistiques de l'éducation et de leur utilisation pour la formulation des politiques et une demande lui sera adressée afin qu'elle maintienne son assistance en faveur du projet SISED en Afrique. L'ISU est particulièrement désireux de mobiliser des fonds supplémentaires afin d'élaborer des méthodes pour recueillir de nouvelles données propres à accroître l'utilité de la série d'indicateurs établie concernant l'Éducation pour tous, ainsi que d'améliorer la collecte de données sur « les exclus » et les inégalités de nos sociétés et d'enrichir les travaux sur les statistiques de la science, de la technologie, de la communication et de la culture. Il sollicitera également l'aide de bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux pour appuyer expressément des activités de projets se rapportant à ses axes d'action.

06012

L'assistance prêtée en nature à l'ISU par le biais du détachement d'experts compte parmi les concours les plus précieux qu'il ait reçus à ce jour (des services de personnel lui ont ainsi été fournis au cours du dernier exercice biennal par le Royaume-Uni, la France, la Suède et le Danemark). Pour le prochain exercice, étant donné que l'Institut a perdu de nombreuses compétences par suite de la modification de son effectif liée au déménagement à Montréal, il sera demandé aux États membres et aux organisations d'y détacher des statisticiens ou des informaticiens, à tous les niveaux.

► Projet relatif à un thème transversal

0640

Budget ordinaire

- Activités : 500 000 \$
- Décentralisation : 30 %

06400

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action figurant ci-après afin de mener à bien l'exécution d'un projet relatif au thème transversal *L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté* ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 500 000 dollars pour les coûts de programme.

06401

Ce projet, avec l'allocation budgétaire qui lui correspond, a été rattaché aux activités de l'Institut de statistique de l'UNESCO en raison de sa thématique et de son orientation fondamentales. Il est conçu de manière intersectorielle et interdisciplinaire par une équipe associant plusieurs secteurs et bureaux hors Siège. Des dispositions particulières seront prises en ce qui concerne son administration. Les membres de l'équipe intersectorielle en planifieront et exécuteront conjointement les activités de fond. Une liste récapitulative de tous les projets relatifs aux deux thèmes transversaux figure à la fin du Titre II.A (paragraphe 07001).

◆ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté

Projet : Observatoire de l'éducation pour tous : aider les États membres à suivre et mener à bien la mise en œuvre des objectifs d'EPT

06411

Budget ordinaire

- Activités : 500 000 \$
- Décentralisation : 30 %

Objectifs. Recueillir, analyser et diffuser les informations à jour sur la situation de l'éducation dont les pays, les régions et la communauté internationale ont besoin pour suivre les progrès de la réalisation des objectifs d'éducation pour tous (EPT), en particulier dans les pays les moins avancés d'Afrique subsaharienne et d'Asie. L'Observatoire de l'EPT s'emploiera par priorité : (i) à intégrer les données de suivi de l'EPT dans les enquêtes statistiques périodiques ; (ii) à élaborer de nouveaux indicateurs et à améliorer ceux qui existent ; (iii) à aider les pays à améliorer leurs capacités de collecte et d'analyse des données par des activités de formation et un soutien technique et (iv) à faire connaître ce type d'information et à en promouvoir l'utilisation au niveau national en développant les analyses des données rassemblées dans la base statistique de l'UNESCO.

Résultats escomptés. Affinement de la liste des indicateurs existants et élaboration de nouveaux indicateurs pour suivre la réalisation des objectifs d'EPT ; amélioration et développement des instruments et méthodes de collecte de données en vue du recueil, en temps plus utile, de données plus pertinentes pour la formulation de politiques, plus complètes et plus fiables sur les questions en rapport avec l'EPT ; renforcement des partenariats avec d'autres organisations, les réseaux nationaux et les ONG ainsi qu'avec la société civile, se traduisant par une meilleure diffusion des statistiques, des indicateurs et des meilleures pratiques et de l'information s'y rapportant ; amélioration de la communication et de la collaboration

avec — et entre — les producteurs et utilisateurs de données des États membres et des organisations partenaires par le biais de réseaux et d'ateliers annuels, d'un recours accru aux TIC et de l'amélioration des méthodes de consultation ; amélioration de l'accès à la base de données et aux métadonnées statistiques de l'UNESCO, ainsi que de leur utilisation ; élaboration d'une stratégie cohérente de l'UNESCO en matière de renforcement des capacités et accroissement du nombre des États membres que l'Organisation aide à formuler des plans de développement statistique ; établissement et diffusion de guides et d'outils techniques à utiliser dans les activités de formation et comme instruments de référence pour l'établissement des statistiques nationales.

Résumé des projets relatifs aux thèmes transversaux

- ◆ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté
- ◆ La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science, et de la culture et à la construction d'une société du savoir

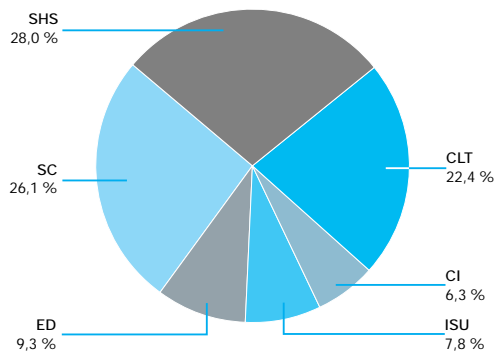
07001

| Budget ordinaire* | | | | | |
|-------------------------------------|----------------------------|------------------|-------------------|------------------|-------------------|
| Grand programme/unité | Élimination de la pauvreté | | TIC | | Total |
| | Nombre de projets | Montant | Nombre de projets | Montant | |
| | | \$ | | \$ | \$ |
| I Éducation | 2 | 595 000 | 4 | 1 270 000 | 1 865 000 |
| II Sciences exactes et naturelles | 5 | 1 665 000 | 2 | 670 000 | 2 335 000 |
| III Sciences sociales et humaines | 7 | 1 785 000 | 2 | 795 000 | 2 580 000 |
| IV Culture | 5 | 1 430 000 | – | – | 1 430 000 |
| V Communication et information | 1 | 400 000 | 5 | 2 890 000 | 3 290 000 |
| Institut de statistique de l'UNESCO | 1 | 500 000 | – | – | 500 000 |
| Total | 21 | 6 375 000 | 13 | 5 625 000 | 12 000 000 |

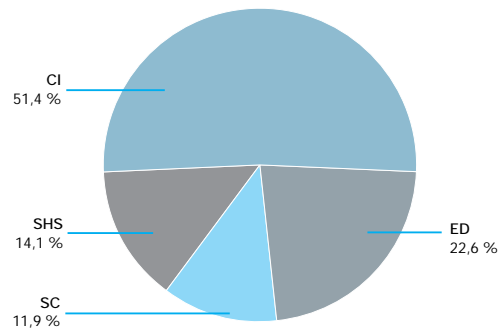
* On s'attachera particulièrement à obtenir des ressources extrabudgétaires de donateurs potentiels en vue de maximiser l'effet des projets.

RÉPARTITION DES RESSOURCES DU BUDGET ORDINAIRE DESTINÉES AUX PROJETS

Élimination de la pauvreté



Technologies de l'information et de la communication



◆ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté

| Par. de réf. dans le 31 C/5 | Projet | Budget ordinaire proposé \$ |
|--|---|--------------------------------|
| Grand programme I Éducation | | |
| 01411 | Enseignement scientifique, technique et professionnel destiné aux filles : les établissements scolaires catalyseurs locaux de l'autonomisation des filles et de la réduction de la pauvreté | 200 000 |
| 01412 | Rompres le cercle vicieux de la pauvreté des femmes : autonomiser les adolescentes pour qu'elles soient des agents de transformation sociale en Asie du Sud | 395 000 |
| Total, Grand programme I | | 595 000 |
| Grand programme II Sciences exactes et naturelles | | |
| 02411 | Les savoirs locaux et autochtones (LINKS) dans une société mondialisée | 500 000 |
| 02412 | Lutte contre les catastrophes naturelles en Asie et dans les Caraïbes | 375 000 |
| 02413 | Renforcer les capacités locales pour assurer la durabilité du développement | 150 000 |
| 02414 | Extraction minière et développement durable en Amérique latine | 295 000 |
| 02415 | Alliance UNISOL-TAPE contre la pauvreté | 345 000 |
| Total, Grand programme II | | 1 665 000 |
| Grand programme III Sciences sociales et humaines | | |
| 03411 | Éliminer la pauvreté par l'insertion sociale des jeunes marginalisés sans abri en milieu urbain dans la Communauté d'États indépendants | 200 000 |
| 03412 | Campagne de mobilisation pour l'élimination de la pauvreté | 150 000 |
| 03413 | Briser le cercle de la pauvreté chez les jeunes marginalisés | 100 000 |
| 03414 | Gouvernance démocratique et pauvreté dans le monde arabe | 245 000 |
| 03415 | Projet phare : contribution à l'éradication de la pauvreté et au renforcement de la sécurité humaine au Burkina Faso, au Mali et au Niger | 395 000 |
| 03416 | Réduction de la pauvreté en milieu urbain chez les jeunes migrants en Asie de l'Est : Chine, Mongolie, Thaïlande, Viet Nam, République démocratique populaire lao, Cambodge | 395 000 |
| 03417 | Renforcer les capacités d'action contre la pauvreté | 300 000 |
| Total, Grand programme III | | 1 785 000 |
| Grand programme IV Culture | | |
| 04411 | Développement de l'écotourisme culturel dans des régions montagneuses de certains pays en développement | 245 000 |
| 04412 | Stratégie pour un développement durable du tourisme au Sahara | 150 000 |
| 04413 | Gestion durable des sites du patrimoine mondial en vue de la réduction de la pauvreté : conduite d'activités pilotes sur trois sites | 345 000 |
| 04414 | L'artisanat traditionnel, promesse d'emploi pour les jeunes les plus pauvres | 395 000 |
| 04415 | Formation des jeunes et réduction de la pauvreté dans le cadre d'un développement touristique local durable | 295 000 |
| Total, Grand programme IV | | 1 430 000 |
| Grand programme V Communication et information | | |
| 05411 | Autonomiser les défavorisés grâce aux technologies de l'information et de la communication | 400 000 |
| Total, Grand programme V | | 400 000 |
| Institut de statistique de l'UNESCO | | |
| 06411 | Observatoire de l'éducation pour tous : aider les États membres à suivre et mener à bien la mise en œuvre des objectifs de l'EPT | 500 000 |
| Total, Institut de statistique de l'UNESCO | | 500 000 |
| Total, Élimination de la pauvreté | | 6 375 000 |

◆ La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science, et de la culture et à la construction d'une société du savoir

| Par. de réf. dans le 31 C/5 | Projet | Budget ordinaire proposé \$ |
|--|--|--------------------------------|
| Grand programme I Éducation | | |
| 01421 | Application de la télédétection à la gestion intégrée des écosystèmes et des ressources en eau en Afrique | 400 000 |
| 01422 | Mise en place à l'aide des TIC de communautés d'apprentissage ouvertes pour favoriser l'équité entre hommes et femmes | 200 000 |
| 01423 | Base de connaissances destinée aux décideurs concernant l'enseignement supérieur ouvert et à distance | 275 000 |
| 01424 | Utilisation des TIC pour la formation de prestataires de services d'éducation de base en vue du développement social | 395 000 |
| Total, Grand programme I | | 1 270 000 |
| Grand programme II Sciences exactes et naturelles | | |
| 02421 | Petites îles – Voix 2004 | 375 000 |
| 02422 | Laboratoire virtuel sur les lacs en voie d'assèchement en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie centrale | 295 000 |
| Total, Grand programme II | | 670 000 |
| Grand programme III Sciences sociales et humaines | | |
| 03421 | Les technologies de l'information et de la communication au service de la cohésion sociale et de la démocratie à l'échelon local | 295 000 |
| 03422 | Rapport mondial de l'UNESCO sur « La construction d'une société du savoir » | 500 000 |
| Total, Grand programme III | | 795 000 |
| Grand programme V Communication et information | | |
| 05421 | Initiative B@bel | 100 000 |
| 05422 | Préserver notre patrimoine numérique | 295 000 |
| 05423 | Universités virtuelles : essais et principes directeurs relatifs à leur mise en place | 295 000 |
| 05424 | Programme Mémoires et thèses électroniques | 200 000 |
| 05425 | Portail UNESCO de la connaissance | 2 000 000 |
| Total, Grand programme V | | 2 890 000 |
| Total, Technologies de l'information et de la communication | | 5 625 000 |

Titre II.B

Programme de participation

08001

| Budget ordinaire | | | | | | |
|----------------------------|---------------------------|------------------------------|---|--------|-------------------|--------------|
| | 2000-2001 | 2002-2003 | | | Total des crédits | |
| | 30 C/5 approuvé et ajusté | 31 C/5 aux prix de 2000-2001 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | | Réévaluation |
| | \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ |
| Programme de participation | 24 830 000 | 20 939 900 | (3 890 100) | (15,7) | 1 060 100 | 22 000 000 |

08002

Le Programme de participation a été conçu dans le but d'apporter une assistance directe aux initiatives des États membres dans les domaines de compétence de l'Organisation, selon des priorités déterminées par eux-mêmes. L'assistance dans le cadre du Programme de participation est destinée à promouvoir des activités au Titre II du Programme et budget. Elle a aussi pour objet de renforcer la coopération avec les commissions nationales.

08003

Cette assistance peut revêtir des formes variées : services de spécialistes et de consultants ; bourses de perfectionnement et d'études ; publications ; équipement ; conférences et réunions, séminaires et cours de formation ; contributions financières ou autres services jugés nécessaires par tous les intéressés. Face à une situation insurmontable, une aide d'urgence peut également être fournie, notamment sous forme d'assistance technique, dans les domaines de compétence de l'UNESCO, pour répondre à des besoins immédiats. La nature et l'ampleur de cette aide seront décidées par le Directeur général en consultation avec la (les) commission(s) nationale(s) ou le (les) gouvernement(s) concerné(s).

08004

L'assistance au titre du Programme de participation est accordée aux États membres ou Membres associés, sur demande présentée par le canal des commissions nationales ou, à défaut de commission nationale, par la voie officielle désignée. Les ONG internationales peuvent également bénéficier d'une assistance au titre du Programme de participation. Les demandes écrites concernant des activités sous-régionales, régionales et interrégionales doivent être appuyées par les commissions nationales d'au moins deux États membres ou Membres associés participant auxdites activités. Pour se prononcer sur les demandes, le Directeur général tiendra compte des besoins des pays en développement, ainsi que des quatre groupes prioritaires — femmes, jeunes, Afrique et pays les moins avancés. Il tiendra compte également de la nécessité d'assurer un équilibre et une transparence dans la répartition des ressources du Programme de participation.

08005

La rationalisation des procédures d'approbation des demandes, l'accélération de leur traitement, ainsi que des informations plus détaillées sur le stade de mise en œuvre du programme ont été les principaux objectifs des efforts déployés ces dernières années pour améliorer le fonctionnement administratif du Programme de participation. Tout en poursuivant ces efforts, on mettra également l'accent en 2002-2003 sur l'amélioration de la formulation, de l'évaluation et du suivi des demandes, de manière à accroître la complémentarité entre les activités planifiées et celles qui sont soutenues au titre du programme et à renforcer le caractère catalytique de ce dernier.

08006

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement de la participation des États membres, en particulier des pays les plus défavorisés, à la vie de l'Organisation en les aidant, à leur demande, à établir les requêtes.
- ◆ Rationalisation des procédures pour permettre une meilleure exécution du programme et contribuer à une diffusion aussi large que possible du message de l'Organisation.
- ◆ Soutien apporté à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies spécifiques pour répondre aux besoins urgents et particuliers de certains groupes de pays ayant des caractéristiques communes.

Programme de participation

08007

La Conférence générale

I

1. *Autorise* le Directeur général :
 - a) à mettre en œuvre le Programme de participation aux activités des États membres, conformément aux principes et conditions énoncés ci-après ;
 - b) à allouer à cette fin un montant de 22 000 000 dollars au titre des coûts directs de programme.

A. Principes

1. Le Programme de participation constitue l'un des moyens employés par l'Organisation pour atteindre ses objectifs, en participant à des activités menées par des États membres ou des Membres associés ou par des territoires, organisations ou institutions, dans ses domaines de compétence. Cette participation est destinée à renforcer la relation de partenariat entre l'UNESCO et ses États membres, les apports mutuels concourant à rendre ce partenariat plus efficace.
2. Les États membres présentent leurs demandes au Directeur général par l'intermédiaire des commissions nationales pour l'UNESCO, ou à défaut de commission nationale, par la voie officielle désignée.
3. Les projets ou plans d'action présentés par les États membres au titre du Programme de participation doivent être en rapport avec les activités de l'Organisation, en particulier avec les grands programmes, les projets interdisciplinaires et les activités en faveur des femmes, des jeunes, de l'Afrique et des pays les moins avancés, et avec les activités des commissions nationales pour l'UNESCO.
4. Chaque État membre peut présenter 12 demandes ou projets, qui doivent être numérotés, par ordre de priorité, de 1 à 12. Les demandes ou projets émanant d'organisations non gouvernementales nationales seront inclus dans le contingent présenté par chaque État membre.
5. L'ordre de priorité établi par l'État membre ne peut être modifié que par la commission nationale elle-même.
6. Les organisations internationales non gouvernementales entretenant des relations formelles ou opérationnelles avec l'UNESCO, organisations dont la liste est établie par le Conseil exécutif, peuvent présenter jusqu'à trois demandes au titre du Programme de participation pour des projets à impact sous-régional, régional ou interrégional, à condition que leurs demandes soient appuyées par au moins deux des États membres concernés par la requête.
7. La date limite pour la soumission des requêtes sera le 28 février 2002.
8. *Bénéficiaires.* L'assistance au titre du Programme de participation peut être accordée :
 - a) à des États membres ou Membres associés qui en font la demande par le biais de leur commission nationale ou, à défaut de commission nationale, par la voie officielle désignée, en vue de promouvoir des activités à caractère national. Pour des activités de caractère sous-régional, régional ou interrégional, les demandes sont présentées par les commissions nationales des États membres ou Membres associés sur le territoire desquels l'activité a lieu ; ces demandes doivent être appuyées par au moins deux autres commissions nationales d'États membres ou Membres associés y participant ;

- b) à des territoires non autonomes ou des territoires sous tutelle, à la demande de la commission nationale de l'État membre responsable de la conduite des relations extérieures du territoire ;
 - c) à des organisations internationales non gouvernementales entretenant des relations formelles ou opérationnelles avec l'UNESCO, telles que définies au paragraphe 6 ci-dessus ;
 - d) à l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'UNESCO, lorsque la participation demandée est en rapport avec des activités relevant des domaines de compétence de l'UNESCO qui intéressent directement les Palestiniens.
9. *Formes d'aide.* L'assistance au titre du Programme de participation peut revêtir les formes suivantes :
- a) services de spécialistes et de consultants ;
 - b) bourses de perfectionnement et d'études ;
 - c) publications, périodiques et documentation ;
 - d) matériel (autre que des véhicules) ;
 - e) conférences et réunions, séminaires et cours de formation : services de traduction et d'interprétation, frais de voyage des participants, services de consultants et tous autres services jugés nécessaires d'un commun accord (n'incluant pas le personnel de l'UNESCO) ;
 - f) contributions financières.
10. *Montant total de l'assistance.* Quelle que soit la forme d'aide demandée, parmi celles qui sont indiquées ci-dessus, la valeur totale de l'assistance fournie au titre de chaque demande ne dépassera pas 26 000 dollars pour un projet ou une activité de caractère national ou 35 000 dollars pour un projet ou une activité de caractère sous-régional, régional ou inter-régional, et des moyens suffisants devront être prévus par le demandeur pour mener l'activité à bonne fin.
11. *Approbaton des demandes.* Pour se prononcer sur les demandes, le Directeur général tiendra compte :
- a) du crédit global approuvé par la Conférence générale au titre de ce programme ;
 - b) de l'évaluation faite de la demande par le(s) secteur(s) compétent(s) ;
 - c) de la contribution effective que la participation peut apporter à la réalisation des objectifs des États membres dans les domaines de compétence de l'UNESCO et dans le cadre des activités de programme approuvées par la Conférence générale, auxquelles la participation doit être étroitement liée ;
 - d) de la nécessité d'instaurer un équilibre plus équitable dans la répartition des fonds, en prenant en considération les besoins urgents des pays en développement et des quatre groupes prioritaires mentionnés au paragraphe 3 ci-dessus ;
 - e) de ce que l'attribution des financements pour chaque projet approuvé devrait, dans la mesure du possible, se faire au moins trente jours avant la date fixée pour le début de la mise en œuvre du projet concerné et en conformité avec les conditions énoncées au paragraphe B 13 (a).
12. *Exécution :*
- a) Le Programme de participation sera exécuté dans le cadre du Programme biennal de l'Organisation, dont il fait partie intégrante. La responsabilité de l'exécution des activités faisant l'objet d'une demande incombe au demandeur (État membre ou autre). La demande adressée au Directeur général doit indiquer un calendrier d'exécution précis (dates de début et de fin du projet), les coûts prévus et les financements promis ou attendus en provenance des États membres ou d'institutions privées.
 - b) Les résultats du Programme de participation devront être mieux diffusés en vue de la planification et de la mise en œuvre des activités futures de l'Organisation. Les rapports d'évaluation, soumis après l'achèvement de chaque projet par les États membres, seront utilisés par le Secrétariat dans ce but. Une évaluation pourra également être entreprise au moment de la mise en œuvre du projet.

B. Conditions

13. L'assistance au titre du Programme de participation sera appliquée uniquement si le demandeur, lors de l'envoi des demandes écrites au Directeur général, accepte les conditions suivantes. Le demandeur doit :
- a) assumer l'entière responsabilité financière et administrative de l'exécution des plans et programmes pour lesquels la participation est apportée ; dans le cas d'une contribution financière, présenter au Directeur général, une fois le projet terminé, un état détaillé des activités exécutées attestant que les fonds alloués ont été employés à l'exécution du projet, et rembourser à l'UNESCO tout solde non utilisé aux fins du projet ; il est entendu qu'aucune nouvelle contribution financière ne sera payée au demandeur tant que celui-ci n'aura pas fourni tous les rapports financiers et toutes les pièces justificatives supplémentaires requises concernant les contributions antérieurement approuvées par le Directeur général pour lesquelles les paiements ont été effectués avant le 31 décembre de la première année de l'exercice financier précédent ;
 - b) s'engager à fournir obligatoirement, avec le rapport financier prévu à l'alinéa (a) ci-dessus, un rapport d'évaluation détaillé sur les résultats des activités financées et sur leur intérêt pour l'État ou les États membres et l'UNESCO ;
 - c) prendre à sa charge, si la participation consiste en l'attribution de bourses, les frais de passeport, de visa et d'examen médical des boursiers et, s'ils sont salariés, le versement de leur traitement pendant leur séjour à l'étranger ; les aider à trouver un emploi approprié lors de leur retour dans leur pays d'origine conformément à la réglementation nationale ;
 - d) assumer l'entretien et l'assurance tous risques de tous biens fournis par l'UNESCO, dès l'arrivée de ces biens au lieu de livraison ;
 - e) s'engager à mettre l'UNESCO à couvert de toute réclamation ou responsabilité résultant des activités prévues dans la présente résolution, sauf dans les cas où l'UNESCO et la commission nationale de l'État membre intéressé seraient d'accord pour considérer que la réclamation ou la responsabilité résulte d'une négligence grave ou d'une faute délibérée ;
 - f) accorder au personnel recruté au titre du Programme de participation le bénéfice des privilèges et immunités définis aux articles VI et VII de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées, et du paragraphe 3 de l'annexe IV de ladite Convention, étant entendu que ce personnel pourra bénéficier de privilèges et immunités supplémentaires accordés par voie d'accords additionnels conclus avec le Directeur général ; aucune restriction ne sera apportée aux droits d'entrée, de séjour et de départ des personnes visées au présent alinéa.

C. Aide d'urgence

14. Critères pour l'octroi d'une aide d'urgence par l'UNESCO

- a) une aide d'urgence peut être octroyée par l'UNESCO lorsque :
 - (i) il est survenu une situation insurmontable à l'échelle de toute une nation (séisme, tempête, cyclone, ouragan, tornade, typhon, inondation, glissement de terrain, éruption volcanique, incendie, sécheresse, inondation, guerre, etc.), qui a des conséquences catastrophiques pour l'État membre dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture ou de la communication et auxquelles celui-ci ne peut faire face seul ;
 - (ii) des efforts multilatéraux d'aide d'urgence sont entrepris par la communauté internationale ou le système des Nations Unies ;
 - (iii) l'État membre demande à l'UNESCO, par l'intermédiaire de sa commission nationale ou par la voie officielle désignée, de lui apporter une aide d'urgence dans ses domaines de compétence, dans les conditions énoncées aux alinéas (i) et (ii) ci-dessus ;
 - (iv) l'État membre est disposé à accepter les recommandations de l'Organisation compte tenu des présents critères ;
- b) l'aide d'urgence de l'UNESCO doit être strictement limitée à ses domaines de compétence et ne doit commencer à être octroyée que lorsque les vies humaines ne sont plus menacées et que les priorités matérielles ont été assurées (nourriture, vêtements, logement et assistance médicale) ;

- c) l'aide d'urgence de l'UNESCO doit viser essentiellement : (i) à évaluer la situation et les besoins de base ; (ii) à apporter une expertise et formuler des recommandations sur les moyens de remédier à la situation dans ses domaines de compétence ; (iii) à aider à identifier des sources de financement extérieures et des fonds extrabudgétaires ;
- d) l'aide d'urgence en espèces ou en nature doit être limitée au strict minimum et n'être accordée que dans des cas exceptionnels ;
- e) l'aide d'urgence ne servira en aucun cas à financer des dépenses de soutien administratif ou des dépenses de personnel ;
- f) l'enveloppe budgétaire totale de tout projet d'aide d'urgence ne doit pas dépasser 25 000 dollars. Elle peut être complétée par des fonds extrabudgétaires obtenus à cette fin ou par des financements d'autres sources ;
- g) aucune aide d'urgence ne sera fournie s'il est possible de répondre à la demande de l'État membre dans le cadre du Programme de participation ;
- h) l'aide d'urgence sera apportée en coordination avec les autres organismes des Nations Unies.

15. Procédures à suivre pour l'octroi d'une aide d'urgence

- a) Face à une situation d'urgence, un État membre, par l'entremise de sa commission nationale ou par la voie officielle désignée, définit, selon qu'il y a lieu, ses besoins et le type d'assistance qu'il demande à l'UNESCO.
- b) Le Directeur général informe l'État de sa décision par l'entremise de la commission nationale ou par la voie officielle désignée.
- c) Lorsqu'il y a lieu, et avec l'accord de l'État membre, une mission d'évaluation technique est envoyée pour examiner la situation et faire rapport au Directeur général.
- d) Le Secrétariat indique à l'État membre l'assistance et les montants qu'il envisage de fournir et le suivi qui, le cas échéant, pourrait être envisagé ; le montant total de l'aide fournie ne peut dépasser 25 000 dollars.
- e) Dans les cas où l'UNESCO est appelée à fournir des biens ou des services, il n'est pas lancé d'appel d'offres international, si la situation exige une action immédiate.
- f) Un rapport d'évaluation et, sauf exception, un rapport financier sont présentés par l'État membre à l'achèvement du projet.

II

2. Invite le Directeur général :

- a) pour permettre d'améliorer la formulation, le suivi et l'évaluation des projets présentés au titre du Programme de participation, à communiquer sans délai aux commissions nationales ou, à défaut de commission nationale, à la voie officielle désignée, les raisons qui justifient toute modification ou tout refus des montants demandés ;
- b) à informer les commissions nationales ou, à défaut de commission nationale, la voie officielle désignée, de tous les projets et activités exécutés dans leur pays respectifs par des organisations internationales non gouvernementales au titre du Programme de participation ;
- c) à soumettre au Conseil exécutif à chacune de ses sessions un rapport contenant les informations suivantes :
 - (i) la liste des demandes de contributions au titre du Programme de participation parvenues au Secrétariat ;
 - (ii) une liste des projets approuvés au titre du Programme de participation et au titre de l'aide d'urgence, avec l'indication des montants approuvés pour leur financement et de tout autre coût et tout autre appui liés à ces projets ;
 - (iii) en ce qui concerne les organisations internationales non gouvernementales, une liste établie de la même façon que celle qui est prévue à l'alinéa (ii) ci-dessus pour les pays ;
- d) à veiller à ce que les pourcentages des fonds du Programme de participation affectés à l'aide d'urgence et aux organisations internationales non gouvernementales ne dépassent pas respectivement 10 % à 5 % du montant alloué au Programme de participation pour l'exercice considéré.

Titre II.C

Services liés au programme

09001

| | Budget ordinaire | | | | | Total des crédits proposés | Ressources extra-budgétaires 2002-2003 |
|--|---------------------------|------------------------------|---|--------------|------------------|----------------------------|--|
| | 2000-2001 | 2002-2003 | | | Réévaluation | | |
| | 30 C/5 approuvé et ajusté | 31 C/5 aux prix de 2000-2001 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | | | |
| \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ | |
| 1. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme | | | | | | | |
| Personnel | 5 276 100 | 4 667 700 | (608 400) | (11,5) | 193 000 | 4 860 700 | – |
| Activités | 1 488 700 | 949 600 | (539 100) | (36,2) | 34 500 | 984 100 | – |
| 2. Élaboration du budget et suivi de son exécution | | | | | | | |
| Personnel | 3 962 900 | 3 797 600 | (165 300) | (4,2) | 148 400 | 3 946 000 | 372 000 |
| Activités | 70 000 | 67 500 | (2 500) | (3,6) | 2 500 | 70 000 | – |
| 3. Gestion et coordination des unités hors Siège | | | | | | | |
| Personnel | 1 413 300 | 2 693 700 | 1 280 400 | 90,6 | 103 800 | 2 797 500 | – |
| Activités | 265 800 | 513 000 | 247 200 | 93,0 | 18 600 | 531 600 | – |
| Hors Siège - Personnel | 27 146 400 | 32 009 100 | 4 862 700 | 17,9 | 1 363 700 | 33 372 800 | – |
| Hors Siège - Coûts indirects de programme | 12 207 100 | 11 193 700 | (1 013 400) | (8,3) | 913 400 | 12 107 100 | – |
| 4. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique | | | | | | | |
| Personnel | 1 739 900 | 2 034 100 | 294 200 | 16,9 | 86 300 | 2 120 400 | – |
| Activités | 419 600 | 404 900 | (14 700) | (3,5) | 14 700 | 419 600 | – |
| 5. Programme de bourses | | | | | | | |
| Personnel | 1 282 300 | 875 900 | (406 400) | (31,7) | 47 500 | 923 400 | 140 000 |
| Activités | 1 018 600 | 982 900 | (35 700) | (3,5) | 35 700 | 1 018 600 | 3 365 500 |
| 6. Information du public | | | | | | | |
| Personnel | 16 605 100 | 14 297 200 | (2 307 900) | (13,9) | 585 100 | 14 882 300 | 898 400 |
| Activités | 6 403 800 | 4 697 400 | (1 706 400) | (26,6) | 170 600 | 4 868 000 | 3 058 900 |
| Total, Titre II.C | 79 299 600 | 79 184 300 | (115 300) | (0,1) | 3 717 800 | 82 902 100 | 7 834 800 |

09002

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action ci-après :

- (i) par le biais du Bureau de planification stratégique, à préparer la Stratégie à moyen terme de l'Organisation, avec les révisions pertinentes, et le Programme et budget biennal ; à assurer et superviser la programmation et l'exécution rationnelles d'un programme axé sur les résultats, notamment par le développement du mécanisme SISTER ; à servir de point de convergence et à élaborer des stratégies pour des questions et thèmes transversaux, selon le cas, ainsi que pour assurer la coordination interinstitutions ; à promouvoir la gestion et la mise en réseau des savoirs dans l'ensemble des programmes ; à assurer l'intégration systématique dans les activités et la coordination des stratégies et programmes de l'UNESCO relatifs aux femmes, à la jeunesse et aux pays les moins avancés ; à coordonner les activités de l'Organisation relatives à la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde ;
- (ii) par le biais du Bureau du budget, à gérer, administrer et superviser l'exécution du Programme et budget biennal ; à améliorer les procédures et méthodes, en particulier par le recours aux technologies nouvelles ; à veiller à l'utilisation rationnelle des ressources de l'Organisation et, à cette fin, à dispenser une formation au Siège et hors Siège ;
- (iii) par le biais du Bureau de coordination hors Siège, à élaborer et mettre en œuvre, en matière de décentralisation, un plan d'action conforme aux décisions relatives au nouveau réseau décentralisé d'unités hors Siège ; à gérer et coordonner les effectifs et les coûts indirects des bureaux hors Siège ; à apporter un soutien administratif et financier aux bureaux hors Siège et à servir d'organe centralisateur pour la collecte et la diffusion d'informations en provenance des bureaux hors Siège et à destination de ceux-ci ;
- (iv) par le biais du Département Afrique, à renforcer la coopération avec les États membres d'Afrique en encourageant une réflexion prospective et l'élaboration de stratégies dans les domaines de compétence de l'Organisation ; à encourager la coopération internationale, régionale et sous-régionale notamment en vue de réduire la pauvreté, de promouvoir l'éducation pour tous, l'accès à la société du savoir par les nouvelles technologies de la communication, la paix et le dialogue et de préserver l'identité et la diversité culturelles, et à mobiliser à cet effet les mécanismes de coopération bilatérale et multilatérale ;
- (v) par le biais du Programme de bourses, à contribuer au renforcement des capacités nationales dans les domaines de compétence de l'UNESCO en visant notamment des domaines stratégiques et prioritaires spécifiques, par l'attribution et l'administration de bourses de brève durée, d'allocations d'étude et de bourses de voyage, en particulier dans le cadre de la Banque de bourses et d'accords de partage des coûts avec des donateurs intéressés et des sources de financement extrabudgétaires ;
- (vi) par le biais du Bureau de l'information du public, à mettre en œuvre la nouvelle stratégie et les nouvelles orientations en matière d'information du public et de communication.

b) à allouer, pour les six chapitres du présent titre du budget (*Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme, Élaboration du budget et suivi de son exécution, Gestion et coordination des unités hors Siège, Coordination de l'action en faveur de l'Afrique, Programme de bourses, Information du public*), un montant de 7 891 900 dollars pour les coûts de programme, de 29 530 300 dollars et 33 372 800 dollars, respectivement, pour les dépenses de personnel au siège et hors Siège, et de 12 107 100 dollars pour les coûts indirects de programme hors Siège.

Chapitre 1 Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme

Unité responsable : Bureau de planification stratégique (BSP)

10001

Budget ordinaire

● Activités : 984 100 \$

10002

Antécédents. Créé en octobre 2000, le Bureau de planification stratégique (BSP) est un service central qui rend compte au Directeur général par l'intermédiaire de l'ADG/ODG. Les responsabilités qui lui ont été confiées touchent aussi bien aux services centraux qu'aux activités de programme.

10003

Stratégie. La tâche principale de BSP est de préparer la Stratégie à moyen terme de l'Organisation, avec les révisions pertinentes, ainsi que les programmes et budgets biennaux, en veillant à ce que les objectifs et priorités stratégiques fixés par la Conférence générale et le Conseil exécutif – notamment en ce qui concerne les femmes, la jeunesse, les pays les moins avancés, l'Afrique et certaines stratégies spécifiques – soient pleinement pris en compte à tous les stades de l'élaboration et de l'exécution du programme. Ces fonctions sont complétées par une supervision de l'exécution et par l'établissement de rapports à ce sujet. BSP a également pour tâche de gérer et de développer SISTER, outil principal d'un système de programmation axé sur les résultats qui doit couvrir les financements par le budget ordinaire et par des fonds extrabudgétaires. Dans toutes ces activités, BSP collabore étroitement avec BB, IOS, BFC et les bureaux hors Siège ainsi qu'avec les secteurs de programme.

BSP fournit aussi des orientations stratégiques et concernant la programmation pour diverses actions de nature transsectorielles, notamment le suivi de l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations, la sélection des projets relatifs à des thèmes transversaux à financer sur des crédits budgétaires ou la mise en place sur l'Internet d'un portail UNESCO de la connaissance.

BSP aura également pour responsabilité, en étroite collaboration avec HRM, d'introduire, dans les activités de fond de l'Organisation, des approches, des outils et des éclairages aux fins de la gestion et de la mise en réseau des savoirs.

De plus, BSP a pour responsabilité d'élaborer, intégrer dans l'ensemble des activités et coordonner les stratégies et programmes de l'UNESCO concernant les femmes, la jeunesse et les pays les moins avancés et de mettre en place des partenariats appropriés. Enfin, c'est à BSP qu'a été confiée au premier chef la responsabilité de la promotion, de l'exécution et du suivi des activités pour une culture de la paix et relatives à la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010).

Globalement, BSP est chargé de la participation et de la contribution de l'UNESCO aux efforts de programmation interinstitutions déployés dans le cadre du système des Nations Unies pour veiller à la cohérence des orientations et actions, en particulier s'agissant de donner suite à la Déclaration du millénaire.

10004

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Révision et mise à jour de la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (31 C/4), selon que de besoin.
- ◆ Élaboration du Projet de programme et de budget pour 2004-2005 (projet de 32 C/5).
- ◆ Suivi de l'exécution et des résultats du 31 C/5, notamment des projets relatifs aux thèmes transversaux, tant au Siège que hors Siège.
- ◆ Amélioration et application des méthodes axées sur les résultats en matière de planification, de suivi et d'évaluation des programmes.
- ◆ Apport d'une aide aux bureaux hors Siège en matière de programmation stratégique et axée sur les résultats, ainsi que d'un soutien à l'élaboration de stratégies régionales.
- ◆ Développement du système SISTER pour qu'il couvre tant le Siège que les unités hors Siège et tant le budget ordinaire que les ressources extrabudgétaires ; formation du personnel à l'utilisation de SISTER dans l'optique d'une décentralisation au profit des secteurs et des bureaux hors Siège.
- ◆ Création et mise en service d'interfaces entre SISTER et FABS.

- ◆ Organisation au Siège et hors Siège d'une formation aux méthodes et pratiques de gestion et de mise en réseau des savoirs ; et à l'utilisation des outils qui les concernent.
- ◆ Formulation et exécution d'un plan d'action en vue du suivi par l'Organisation de l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations.
- ◆ Suite donnée aux résultats de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (2001), exécution des engagements pris à cette occasion/apport des produits à livrer.
- ◆ Coordination des activités de l'Organisation relatives aux femmes et à la jeunesse et intégration de ces activités à l'ensemble du programme.
- ◆ Lancement des activités de promotion d'une culture de la paix et de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, entretien et coordination de ce mouvement universel au sein de l'Organisation, de l'ensemble du système des Nations Unies et au niveau mondial.

Chapitre 2 Élaboration du budget et suivi de son exécution

Unité responsable : Bureau du budget (BB)

11001

| | |
|-------------------|------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 70 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 372 000 \$ |

11002

Le Bureau du budget, l'un des services centraux de l'Organisation, rend compte au Directeur général par l'intermédiaire de la Directrice du Cabinet (ADG/ODG). Il entreprend des activités et fournit des avis à la Direction générale et a pour responsabilités principales :

- de préparer, en coopération avec le Bureau de planification stratégique (BSP), le Programme et budget biennal de l'Organisation ;
- de superviser et mener à bien la coordination technique de l'exécution des activités inscrites au budget ordinaire et des activités financées par des ressources extrabudgétaires ;
- d'assurer la gestion budgétaire des dépenses de personnel et autres coûts ;
- de préparer les documents destinés aux organes directeurs.

11003

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Exécution du Programme et budget biennal (31 C/5).
- ◆ Préparation du Programme et budget biennal pour 2004-2005 (projet de 32 C/5).
- ◆ Amélioration de l'administration et de la gestion du budget, en particulier par le recours aux nouveaux systèmes informatiques de gestion budgétaire et financière et l'adaptation des procédures en usage aux nouveaux systèmes.
- ◆ Fourniture aux unités du Siège et hors Siège d'un accès instantané aux données budgétaires et informations sur l'état d'avancement des travaux.
- ◆ Formation des attachés d'administration au Siège et hors Siège, notamment par l'élaboration et la large diffusion de matériels écrits et audiovisuels.

Chapitre 3 Gestion et coordination des unités hors Siège

Unité responsable : Bureau de coordination hors Siège (BFC)

12001

| | |
|--------------------------------|---------------|
| Siège - Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 531 600 \$ |
| Hors Siège - Budget ordinaire | |
| ● Coûts indirects de programme | 12 107 100 \$ |

12002

Le Bureau de coordination hors Siège (BFC), qui servira de point focal pour les bureaux hors Siège, remplira des fonctions en amont (concernant les politiques et stratégies) et en aval (concernant la coordination, le suivi et l'établissement de rapports). De plus, le Bureau constituera une entité hiérarchique unique et bien définie de gestion du réseau des unités hors Siège de l'UNESCO, tout en assurant la coordination nécessaire avec les secteurs de programme.

12003

Plan d'action

Le Bureau de coordination hors Siège (BFC) élaborera et mettra en œuvre, en matière de décentralisation, un plan d'action conforme aux réformes et aux décisions du Directeur général concernant le nouveau réseau décentralisé d'unités hors Siège. En liaison étroite avec ERC et en collaboration avec les secteurs de programme et les services centraux, BFC s'attachera à accroître encore la portée et l'impact de l'action de l'Organisation dans les États membres.

Le Bureau s'emploiera à renforcer le réseau hors Siège, notamment les bureaux désignés pour servir un groupe d'États membres en veillant, dans la mesure du possible, à ce que leur dotation en personnel réponde aux besoins des pays et corresponde à la stratégie et aux activités de programme approuvées pour les différents secteurs de programme dans les documents 31 C/4 et 31 C/5, y compris la décentralisation envisagée pour ces activités de programme.

En collaboration étroite avec les secteurs de programme, qui sont au premier chef responsables des activités de fond du programme, BFC aura pour tâche :

- de faciliter la communication et la circulation de l'information, le partage des ressources, de nature technique ou autres, entre le Siège et les bureaux hors Siège (bureaux régionaux, bureaux chargés d'un groupe de pays et bureaux à vocation nationale), et les instituts et centres, ainsi que la coopération avec d'autres entités notamment les commissions nationales et les autres institutions des Nations Unies ;
- de jouer le rôle d'organe centralisateur en vue de la collecte et de la diffusion d'informations et, avec le concours de BSP, de mettre au point des mécanismes pour suivre les activités des bureaux hors Siège et en rendre compte ;
- de fournir aux hauts responsables des avis stratégiques concernant la décentralisation ;
- de veiller à ce que les bureaux hors Siège soient dotés d'effectifs appropriés, en particulier en ce qui concerne l'ensemble des directeurs/chefs de bureaux et des personnels administratifs et locaux ;
- d'assurer, en coopération avec HRM, que le recrutement, la rotation et la formation du personnel soient fondés sur les compétences à mettre en œuvre ;
- de s'employer à améliorer les capacités administratives des unités hors Siège en vue de faciliter une plus grande délégation d'autorité ;
- de fournir aux unités hors Siège un appui administratif et financier ;
- de servir de point focal pour la sécurité du personnel sur le terrain, en assurant l'information et la formation de ce personnel, la diffusion des dernières informations sur les conditions en matière de sécurité dans le monde entier et l'application des instructions et directives émanant de l'UNSECOORD.

12004

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Mise en œuvre du plan de décentralisation, notamment la réduction progressive et ordonnée du réseau des unités hors Siège, qui doit aboutir à la fermeture de 23 d'entre elles.
- ◆ Renforcement des capacités des unités hors Siège, en particulier des bureaux chargés d'un groupe de pays, pour leur permettre de répondre plus efficacement aux besoins prioritaires des États membres.

- ◆ Amélioration des capacités gestionnelles des bureaux hors Siège par l'augmentation des effectifs du personnel administratif international (AO) et par la formation.
- ◆ Perfectionnement du système de communication électronique dans toutes les unités hors Siège.
- ◆ Promotion d'une meilleure complémentarité entre les unités hors Siège et le Siège par l'intensification de la mise en réseau et le partage des ressources et de l'information.

Chapitre 4 Coordination de l'action en faveur de l'Afrique

Unité responsable : Département Afrique (AFR)

13001

Budget ordinaire

● Activités : 419 600 \$

13002

Le Département s'attachera à mener, encourager ou promouvoir des études, des activités de réflexion et des analyses prospectives sur les problématiques politiques, culturelles et socio-économiques en Afrique et leurs perspectives d'évolution afin : (i) d'aider à la formulation de politiques régionales et sous-régionales adaptées, (ii) d'éclairer la conception des stratégies d'action de l'Organisation afin de mieux cibler ses programmes et activités en faveur du continent.

13003

A cet égard, en relation avec les décideurs, les intellectuels, les réseaux et institutions de recherches, et sur la base des recommandations de l'observatoire que constitue le Comité international de suivi des Assises de l'Afrique, le Département procédera à (i) l'analyse de l'état de la réflexion déjà menée sur l'Afrique, (ii) l'ouverture de nouvelles pistes de recherches et de réflexion tenant compte des enjeux nouveaux ou émergents, à travers l'organisation de colloques, séminaires, ateliers, tables rondes, fora, etc., (iii) la publication d'études, de rapports et de données statistiques.

13004

Dans le contexte de la réforme des programmes, des structures du Siège, de la nouvelle politique de décentralisation et des nouvelles prérogatives assignées aux Commissions nationales par la Conférence générale, le Département s'efforcera (i) de rendre plus efficace la coordination des programmes destinés à l'Afrique, (ii) de veiller à ce que ceux-ci traduisent dès leur conception, puis à l'occasion de leur mise en œuvre, la priorité accordée au continent, (iii) d'encourager l'approche transversale et intersectorielle des programmes destinés à l'Afrique, particulièrement en ce qui concerne : la lutte contre la pauvreté et celle contre le VIH/sida, l'accès à la société du savoir, la culture de la paix, ainsi que la diversité culturelle et la préservation du patrimoine physique et immatériel. Il s'efforcera de promouvoir à cet égard une collaboration et un partenariat renforcés avec les points focaux AFR dans les secteurs, les bureaux hors Siège et les Commissions nationales d'Afrique en liaison avec BFC et ERC. Le Département procédera en particulier à la mise en place et à l'animation de mécanismes de concertation susceptibles de faciliter l'échange d'informations complètes, fiables et actualisées.

13005

Dans le cadre de sa mission de coordination de l'ensemble de la coopération de l'Organisation avec l'Afrique, le Département continuera d'assurer le suivi de la mise en œuvre de l'Initiative spéciale du Système des Nations Unies pour l'Afrique (UNSI) selon les résultats de son évaluation, des aspects concernant l'Afrique dans les recommandations des grandes conférences mondiales et internationales, de la résolution 30 C/53 de la Conférence générale sur « les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique », objet d'un rapport du Secrétaire général de l'ONU, de la Déclaration de l'Assemblée du millénaire des Nations Unies (résolution 55/2) afin d'assurer et/ou encourager (i) leur mise en œuvre, (ii) leur adaptation constante aux besoins nouveaux et aux situations émergentes, particulièrement en ce qui concerne la prévention des conflits, la consolidation de la paix, la lutte contre la pauvreté, la protection de l'environnement et l'intégration régionale. Des efforts particuliers seront consacrés au resserrement des relations de coopération avec les organisations régionales et sous-régionales et les ONG africaines. On s'assurera, notamment à travers la conclusion, la révision et la mise en œuvre d'accords de coopération et de plans d'action, la tenue de réunions de commissions

mixtes et de concertation, que leurs programmes prennent en compte et relaient les principes qui guident l'action de l'UNESCO notamment le droit à l'éducation, à la paix et au développement, la liberté de pensée et d'expression, le droit de participer à la vie culturelle, intellectuelle et scientifique.

13006

On renforcera les liens de coopération avec les États membres d'Afrique en continuant d'accorder une attention particulière aux priorités définies dans ce cadre concernant le continent en général ou un pays en particulier. Des projets pilotes seront mis en œuvre dans les domaines prioritaires définis par le Conseil exécutif, à savoir : la culture de maintenance, le renforcement du rôle de la science et de la technologie dans le développement de l'Afrique, la formation des jeunes et des femmes à l'informatique et l'enseignement technique et la formation professionnelle des jeunes. Des projets relatifs à la mise en œuvre du Cadre d'action de Dakar et au patrimoine immatériel devraient également recevoir une attention prioritaire. En vue du financement de ces projets, un accent particulier sera mis, en liaison avec ERC/CFS, sur la mobilisation de fonds extrabudgétaires au profit du « Compte spécial Priorité Afrique ». En (i) renforçant les relations d'écoute et de concertation avec les autorités gouvernementales, les envoyés spéciaux, les chefs de délégations, les délégations permanentes et les commissions nationales, (ii) assurant le suivi des aides-mémoires, des plans d'action et des requêtes soumis au titre du Programme de participation, (iii) assurant le suivi des recommandations des réunions intergouvernementales régionales et sous-régionales (Conférence mondiale sur l'énergie solaire, Harare 1996, MINEDAF VII, Durban 1998, PACSICOM, Maputo 1998, COMEDAF, etc.), le Département veillera à la réalisation effective des engagements et des décisions relatives à l'Afrique.

13007

Le Département s'assurera, en liaison avec BPI, que l'action de l'Organisation dans la région Afrique recevra toute la visibilité requise auprès des décideurs, des partenaires et de la société civile. A cet égard, il s'efforcera de rendre accessible à ceux-ci le « site Web » du Département, d'augmenter la diffusion de son bulletin d'information « A l'écoute de l'Afrique » et de renforcer le fonds du centre de documentation ; il en sera de même de toutes les publications qui seront faites dans le cadre du programme de prospective.

13008

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Contribution à une meilleure connaissance des réalités africaines et des enjeux, contribuant ainsi à mieux éclairer l'action que mènent l'Organisation et ses partenaires pour la coopération en faveur du continent.
- ◆ Renforcement de la coopération avec les OIG et ONG et la société civile de la région Afrique, contribuant, d'une part, à promouvoir le processus d'intégration régionale et sous-régionale et, d'autre part, à faire partager les idéaux de l'Organisation et à relayer et renforcer l'impact de ses activités, notamment en matière d'éducation pour tous, de diffusion et de partage du savoir, de préservation de la diversité culturelle et de promotion du dialogue culturel.
- ◆ Mobilisation de ressources extrabudgétaires pour mieux assurer la réalisation de programmes et projets contribuant à la réduction de la pauvreté.

Chapitre 5 Programme de bourses

Unité responsable : Secteur des relations extérieures et de la coopération (ERC)

14001

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 1 018 600 \$ |
| Extrabudgétaire : | 3 505 500 \$ |

14002

Antécédents. Un rapport d'évaluation récent (161 EX/19) que le Conseil exécutif examinera à sa 161^e session, recommande, entre autres, que l'attribution de bourses dans le cadre du programme de bourses soit axée essentiellement sur des domaines stratégiques et reflète les priorités du programme de l'UNESCO.

14003

Stratégie. La stratégie comportera deux volets : (i) dans le cadre de la Banque de bourses, des bourses, allocations pour études et bourses de voyages de courte durée continueront d'être octroyées et (ii) en vue d'augmenter les possibilités de formation, des mécanismes de partage des coûts seront proposés à des bailleurs de fonds intéressés. Des efforts seront faits pour mobiliser des ressources extrabudgétaires et forger de nouveaux partenariats pour le coparrainage (cofinancement) de bourses, en particulier dans les domaines prioritaires. La Section des bourses continuera d'assurer l'administration générale des bourses, allocations pour études et bourses de voyages financées au titre du Programme ordinaire (y compris du Programme de participation) et à l'aide de ressources extrabudgétaires, ainsi que de collaborer avec les secteurs de programme pour assurer le suivi de leurs activités en matière de bourses, allocations pour études et bourses de voyage. La coopération avec le système des Nations Unies se poursuivra en vue d'harmoniser les politiques en matière d'administration des bourses.

14004

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration des possibilités de formation par le biais des bourses.
- ◆ Octroi de 1 000 bourses, allocations pour études et bourses de voyage dans les domaines prioritaires.
- ◆ Extension des possibilités de formation par l'établissement de nouveaux partenariats avec les États membres et d'autres organisations.
- ◆ Renforcement de la coopération avec le système des Nations Unies en vue d'harmoniser les normes relatives à l'administration des bourses.

Chapitre 6 Information du public

Unité responsable : Bureau de l'information du public (BPI)

15001

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 4 868 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 3 957 300 \$ |

15002

Le Bureau de l'information du public (BPI) regroupera tous les services d'information et de diffusion, y compris les relations avec la presse, les publications et les périodiques, le site Web de l'UNESCO, les événements spéciaux, les services de réception et d'accueil des visiteurs.

15003

Stratégie. La nouvelle stratégie en matière de communication et d'information du public prévoit de focaliser les efforts sur les objectifs et programmes de l'UNESCO et sur la qualité des services rendus à la communauté internationale dans ses différents domaines de compétence. Il s'agit d'une responsabilité que le Secrétariat entend partager avec les États membres, les commissions nationales, ainsi qu'avec les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux de l'Organisation. La mise en place de pôles de compétence en matière d'information et de communication au sein des secteurs de programme, des centres et instituts spécialisés, l'instauration d'une fonction de communication au niveau de la direction générale (porte-parole), ainsi que la mise en place du Bureau de l'information du public (BPI), constitueront les modalités essentielles, au plan structurel, de la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie.

15004

Constitué au départ de l'ensemble des services de diffusion du Secrétariat (y compris le Centre d'échange d'information), BPI est appelé à opérer au cours du biennium 2002-2003 une transition vers un nouveau modèle d'organisation et de fonctionnement, fondé sur la complémentarité et les synergies nécessaires entre les différents acteurs concernés de la communication. Le déplacement du centre de gravité des services centraux vers les secteurs de programme se concrétisera par l'établissement, lors de l'élaboration des plans de travail, d'un plan biennal de communication énonçant les objectifs, les messages déclinés selon les publics visés et les moyens d'action à déployer selon les priorités du programme.

15005

Dans ce contexte, BPI sera appelé à exercer les fonctions et les tâches suivantes : le Bureau donnera un appui, sous la forme de conseils stratégiques et de prestations professionnelles, aux secteurs de programmes

pour la mise en valeur des activités dont ils ont la charge. Il assurera par ailleurs la coordination éditoriale de l'ensemble du site Web de l'UNESCO en développant un style graphique commun, une arborescence logique, une navigation plus fluide et favorisant la recherche de nouvelles modalités de mise en œuvre du programme par ce biais, tout en préservant un haut degré d'autonomie pour les secteurs. En étroite coopération avec le porte-parole et avec les sous-directeurs généraux chargés du programme, il veillera au développement de relations de travail suivies avec la presse écrite et audiovisuelle d'information générale et spécialisée, ainsi qu'avec les revues et publications associatives, ces relations pouvant aboutir à la conclusion d'accords de collaboration avec certains organes de presse directement concernés par les objectifs et programmes de l'Organisation.

15006

Un soutien sera apporté à l'édition et à la diffusion d'ouvrages et de supports audiovisuels, en privilégiant la conclusion d'accords de coédition et de cession de droits, permettant ainsi d'amplifier, dans des contextes sociopolitiques et culturels très différents, les messages de l'Organisation en les adaptant aux larges publics susceptibles de les acquérir sur le marché. La publication du mensuel Sources permettra de maintenir les liens nécessaires entre les différents acteurs de l'Organisation, ses partenaires et toute autre personne physique ou morale concernée par la vie de l'Organisation et son action.

15007

On poursuivra la politique de relations publiques au Siège et dans les différentes régions par la tenue d'événements spéciaux et d'expositions visant à mettre en valeur, de manière attrayante et professionnelle, des réalisations des États membres dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication. Un dispositif permanent d'écoute des phénomènes d'opinion sera mis en place qui permettra de mieux cerner la façon dont l'UNESCO est perçue dans l'opinion publique en général, dans certains auditoires prioritaires, ainsi que dans les médias, et ce, afin d'ajuster en conséquence la stratégie d'information du public et de communication de l'Organisation, tant en ce qui concerne l'énoncé des messages que le déploiement des moyens nécessaires à leur diffusion. Enfin, une nouvelle charte éditoriale et graphique de l'Organisation pour la prochaine période sexennale sera mise en œuvre, suffisamment contraignante pour affirmer l'unicité et la cohérence du programme de l'Organisation, tout en garantissant une souplesse d'application pour exprimer la diversité de ses activités, compte tenu de contextes socioculturels différents.

15008

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Un déplacement du centre de gravité de la communication, des services centraux vers les secteurs de programme, avec une distinction des objectifs de communication liés à la substance de ceux liés aux objectifs généraux de l'Organisation et à la communication institutionnelle.
- ◆ Un système performant de gestion de la communication et de l'information du public avec une structure opérationnelle et des mécanismes internes de coopération (BPI/secteurs/porte-parole) mis en place.
- ◆ Des publications (livres, périodiques, mensuels, productions audiovisuelles) mieux ciblées selon les objectifs et priorités du programme.
- ◆ Un système efficace (lisible, cohérent et évocateur) d'identité éditoriale et graphique incluant une meilleure utilisation du logo principal avec les logos secondaires, clairement défini et largement déployé.
- ◆ Une « culture de la communication » progressivement créée au sein du Secrétariat, facilitant la communication interne et externe, et s'appuyant sur un dispositif de formation approprié.
- ◆ La coordination, l'harmonisation et la mise à disposition de l'information et des données rassemblées et stockées dans les divers systèmes d'information, services de documentation et bases de données.
- ◆ Une amélioration des services de bibliothèques et d'archives par la mise à profit des technologies les plus récentes.

Titre III

Soutien de l'exécution du programme et administration

16000

| | Budget ordinaire | | | | | Total des crédits proposés | Ressources extra-budgétaires 2002-2003 |
|--|---------------------------|------------------------------|---|---------------|------------------|----------------------------|--|
| | 2000-2001 | 2002-2003 | | | | | |
| | 30 C/5 approuvé et ajusté | 31 C/5 aux prix de 2000-2001 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | Réévaluation | | |
| | \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ |
| A. Relations extérieures et coopération | | | | | | | |
| Personnel | 18 669 400 | 16 136 900 | (2 532 500) | (13,6) | 730 800 | 16 867 700 | 2 854 000 |
| Activités | 4 655 000 | 4 242 400 | (412 600) | (8,9) | 154 100 | 4 396 500 | – |
| Total, III.A | 23 324 400 | 20 379 300 | (2 945 100) | (12,6) | 884 900 | 21 264 200 | 2 854 000 |
| B. Gestion des ressources humaines | | | | | | | |
| Personnel | 14 112 600 | 13 947 600 | (165 000) | (1,2) | 587 900 | 14 535 500 | 294 000 |
| Activités | 6 956 300 | 10 327 000 | 3 370 700 | 48,5 | 375 100 | 10 702 100 | – |
| Total, III.B | 21 068 900 | 24 274 600 | 3 205 700 | 15,2 | 963 000 | 25 237 600 | 294 000 |
| C. Administration | | | | | | | |
| 1. Coordination et soutien administratifs | | | | | | | |
| Personnel | 2 897 400 | 2 987 700 | 90 300 | 3,1 | 126 000 | 3 113 700 | – |
| Activités | 54 900 | 96 400 | 41 500 | 75,6 | 3 500 | 99 900 | – |
| 2. Comptabilité et contrôle financier | | | | | | | |
| Personnel | 7 247 400 | 6 451 700 | (795 700) | (11,0) | 253 400 | 6 705 100 | 1 823 900 |
| Activités | 1 229 000 | 1 214 900 | (14 100) | (1,1) | 44 100 | 1 259 000 | 513 300 |
| 3. Systèmes informatiques et télécommunications | | | | | | | |
| Personnel | 8 103 300 | 8 013 200 | (90 100) | (1,1) | 341 300 | 8 354 500 | 2 040 400 |
| Activités | 9 684 200 | 9 330 300 | (353 900) | (3,7) | 338 900 | 9 669 200 | – |
| 4. Achats | | | | | | | |
| Personnel | 3 110 700 | 2 658 800 | (451 900) | (14,5) | 110 600 | 2 769 400 | 190 000 |
| Activités | 74 000 | 71 400 | (2 600) | (3,5) | 2 600 | 74 000 | 3 000 000 |
| 5. Conférences, langues et documents | | | | | | | |
| Personnel | 25 987 200 | 22 842 300 | (3 144 900) | (12,1) | 976 100 | 23 818 400 | 312 500 |
| Activités | 3 770 900 | 3 629 100 | (141 800) | (3,8) | 131 800 | 3 760 900 | 1 937 500 |
| 6. Services communs, entretien et sécurité | | | | | | | |
| Personnel | 16 026 900 | 14 486 600 | (1 540 300) | (9,6) | 809 200 | 15 295 800 | 2 532 600 |
| Activités | 12 072 100 | 11 639 300 | (432 800) | (3,6) | 422 800 | 12 062 100 | 3 228 100 |
| Total, III.C | 90 258 000 | 83 421 700 | (6 836 300) | (7,6) | 3 560 300 | 86 982 000 | 15 578 300 |
| D. Rénovation des locaux du Siège | | | | | | | |
| Activités | 6 292 500 | 6 071 900 | (220 600) | (3,5) | 220 600 | 6 292 500 | 160 000 |
| Total, TITRE III | 140 943 800 | 134 147 500 | (6 796 300) | (4,8) | 5 628 800 | 139 776 300 | 18 886 300 |

A. Relations extérieures et coopération

Unité responsable : Secteur des relations extérieures et de la coopération (ERC)

16001

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 4 396 500 \$ |
| Extrabudgétaire : | 2 854 000 \$ |

16002

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce chapitre afin :

- (i) de renforcer les relations avec les États membres, particulièrement par l'intermédiaire de leurs délégations permanentes et de leurs commissions nationales, en vue de répondre à leurs besoins prioritaires, en s'attachant notamment à :
 - renforcer le rôle des commissions nationales en tant que principaux relais de l'action de l'UNESCO au niveau national en développant leurs capacités opérationnelles, en favorisant la coopération entre elles aux niveaux bilatéral, sous-régional, régional et interrégional, en intensifiant la collaboration tripartite entre les commissions nationales, les partenaires nationaux et le Secrétariat et plus particulièrement avec les bureaux hors Siège, et en renforçant, par leur intermédiaire, les partenariats avec les représentants nationaux de la société civile (parlementaires, ONG locales, etc.) ; et accroître la participation des commissions nationales à l'élaboration, à l'exécution et à l'évaluation des programmes de l'Organisation ;
 - mobiliser le mouvement des associations, centres et clubs UNESCO, protagoniste actif de la diffusion du message de l'UNESCO, au moyen de projets concrets aux niveaux local et national ;
 - soutenir la constitution de nouveaux partenariats et alliances, y compris avec le secteur privé ;
- (ii) de renforcer l'impact, l'efficacité et la visibilité de l'action de l'UNESCO dans les États membres, notamment en assurant une participation active de l'Organisation à l'élaboration des politiques et initiatives à l'échelle du système des Nations Unies dans le cadre des mécanismes intergouvernementaux et interinstitutions, en consolidant la coordination, les partenariats et les activités conjointes avec les organisations intergouvernementales, et en assurant des relations de coopération dynamiques avec les organisations non gouvernementales et les fondations conformément au cadre statutaire existant ;
- (iii) d'accroître les contributions extrabudgétaires à l'appui des objectifs stratégiques et des priorités du programme de l'UNESCO, notamment en renforçant la coopération avec les organisations du système des Nations Unies, les donateurs bilatéraux et multilatéraux et les banques de développement, la société civile et le secteur privé et en améliorant la capacité du Secrétariat, au Siège comme hors Siège, et celle des commissions nationales de générer des ressources extrabudgétaires ;

b) à allouer à cette fin un montant de 4 396 500 dollars pour les coûts de programme et de 16 867 700 dollars pour les dépenses de personnel.

Relations avec les États membres

16003

Dans le cadre de ses missions fondamentales de liaison entre le Secrétariat et les États membres, les Membres associés, les observateurs et les territoires, et de coordination avec l'Organisation des Nations Unies, ses institutions spécialisées, ses programmes et ses organes ainsi que des autres organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales, le secteur poursuivra les efforts entrepris afin de donner à l'action de l'UNESCO l'écho souhaité et de lui assurer un impact durable dans ses États membres. A cet égard, poursuivant la stratégie mise en œuvre depuis déjà plusieurs années, l'accent sera mis sur le renforcement de la coopération avec les États membres, notamment par le biais d'une concertation suivie avec les commissions nationales. Les *Profils par pays* — comportant analyses, informations et données sur la coopération avec chaque État membre — destinés à répondre adéquatement et rapidement à leurs besoins seront mis à jour régulièrement. La base de données ainsi constituée sur le site Intranet sera accessible, notamment aux délégations permanentes. Enfin, des consultations seront organisées périodiquement avec les délégations permanentes sur des questions et des thèmes d'intérêt majeur liés au fonctionnement de l'Organisation et à ses activités.

16004

Une attention particulière sera accordée à un petit nombre de pays ou groupes de pays en situation de transition ou de pré ou postconflit (notamment Nigéria, Cambodge, Haïti, Colombie, Algérie, Palestine, Balkans, Caucase, la région des Grands Lacs et péninsule coréenne) qui bénéficieront d'efforts accrus et concertés de la part de l'Organisation pendant une période donnée.

Coopération avec les commissions nationales pour l'UNESCO

16005

A ce jour, 189 États membres et Membres associés ont établi une commission nationale pour l'UNESCO. Ces organes, que l'Acte constitutif désigne comme points focaux de l'action de l'UNESCO dans les États membres, représentent un lien vital entre, d'une part, les milieux intellectuels et la société civile de chaque pays et, d'autre part, le Secrétariat de l'UNESCO et jouent un rôle déterminant dans la réalisation des objectifs de l'Organisation. Reconnues comme principaux relais de l'action de l'UNESCO au niveau national, elles remplissent des fonctions tout à la fois de consultation, de liaison, d'information, d'évaluation et d'exécution du programme. Pour leur permettre de s'acquitter de ces tâches avec efficacité, un certain nombre d'actions seront entreprises. En particulier, des efforts soutenus seront faits pour aider les États membres à renforcer leurs commissions nationales, favoriser l'échange et le partage de l'information sur les expériences concluantes et les meilleures pratiques, développer les capacités opérationnelles et de gestion ; élargir l'éventail des contacts avec d'autres partenaires, promouvoir une coopération novatrice dans le cadre national, bilatéral, régional et interrégional et resserrer les liens avec le Secrétariat, notamment avec les bureaux hors Siège.

16006

La coopération entre les commissions nationales et le Secrétariat sera donc renforcée de manière à (i) développer les capacités opérationnelles des commissions nationales ; (ii) promouvoir entre celles-ci la coopération aux niveaux bilatéral, sous-régional, régional et interrégional ; (iii) renforcer la coopération tripartite entre commissions nationales, partenaires nationaux et Secrétariat de l'UNESCO ; (iv) accroître la participation des commissions nationales à l'élaboration, à l'exécution et à l'évaluation du programme. Comme par le passé, des séminaires sous-régionaux, régionaux et interrégionaux, axés sur les nouveaux défis, priorités et programmes de l'Organisation, seront organisés à l'intention des nouveaux secrétaires généraux et autres membres des secrétariats des commissions nationales. D'autres modalités de formation, telles que l'organisation de séminaires nationaux ou l'échange de personnel entre commissions nationales, seront également mises en œuvre.

16007

Deux conférences régionales statutaires et quadriennales de commissions nationales seront organisées pendant l'exercice biennal, en 2002 pour les États arabes et en 2003 pour l'Afrique. L'expérience passée montre que ces réunions sont pour les commissions nationales l'occasion d'échanger leurs points de vue sur les principales questions qui occupent l'Organisation ; de traduire les priorités de l'UNESCO sous forme de plans d'action régionaux ; de formuler des stratégies de suivi pour les grandes conférences internationales ; et de promouvoir la coopération sous-régionale et régionale.

16008

Le Comité permanent des commissions nationales pour l'UNESCO représente une autre instance importante où celles-ci peuvent réfléchir aux questions d'intérêt commun et définir des approches nouvelles pour jouer un rôle plus grand dans la mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (31 C/4) et du Programme et budget pour 2002-2003 (31 C/5). Deux réunions doivent se tenir en 2002-2003, où les intéressés seront invités à réfléchir plus précisément aux moyens d'intensifier l'interaction/synergie et la collaboration entre les commissions nationales, les partenaires nationaux et le Secrétariat de l'UNESCO, au Siège comme hors Siège.

16009

Des consultations seront menées auprès des commissions nationales en 2002, dans chacune des cinq régions, dans le cadre de la préparation du Projet de programme et budget pour 2004-2005 (32 C/5). Les commissions nationales seront en outre étroitement associées à la mise en œuvre du processus de réforme de la décentralisation en vue d'assurer une meilleure complémentarité avec l'action et les activités des bureaux hors Siège. En 2002-2003, une stratégie de communication, visant à favoriser le partage des connaissances et à promouvoir l'échange d'informations entre le Secrétariat de l'UNESCO et les commissions nationales, ainsi que parmi ces dernières, sera élaborée. Elle comprendra la publication périodique d'un bulletin d'information sur les 189 commissions nationales et leurs principaux partenaires ainsi que la création d'un site Web relié à la base de données informatisée sur les commissions nationales et à d'autres pages d'accueil de celles-ci.

16010

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Des commissions nationales plus opérationnelles et mieux équipées pour faire face aux responsabilités grandissantes qui sont les leurs.
- ◆ Participation accrue des commissions nationales à l'élaboration, à l'exécution et à l'évaluation du programme de l'UNESCO.
- ◆ Multiplication des partenariats entre les commissions nationales et les parlementaires, les représentants de la société civile, y compris les associations, centres et clubs UNESCO, les milieux intellectuels et le secteur privé.
- ◆ Promotion de la complémentarité et des synergies entre les commissions nationales, les principaux partenaires et le Secrétariat de l'UNESCO, y compris les bureaux hors Siège.

Associations, centres et clubs UNESCO

16011

Le réseau des associations, centres et clubs UNESCO témoigne du rôle grandissant que la société civile joue dans le monde entier et de l'influence qu'exercent des citoyens qui se prennent en charge. Le réseau regroupe à l'heure actuelle quelque 600 membres répartis dans 120 pays, qui représentent une ressource exceptionnelle pour l'Organisation et ses activités. Ces partenaires seront mobilisés et les liens entre l'Organisation et le mouvement de clubs qui se réclament d'elle, y compris les liens entre les fédérations nationales de ces clubs et les commissions nationales, seront renforcés. L'objectif est de stimuler les synergies entre ces organismes et d'autres partenaires. On s'efforcera à cet effet (i) de renforcer l'échange d'information entre les membres du mouvement, y compris par l'organisation de séminaires de formation (deux par région par an) ; (ii) d'améliorer les possibilités de communication grâce à la création d'un site Web et au resserrement des liens avec d'autres partenaires ; (iii) de promouvoir le soutien en faveur des initiatives nationales, y compris celles de la Fédération mondiale des clubs UNESCO ; (iv) d'apporter un soutien technique et financier à certains projets axés sur des groupes (notamment femmes et enfants en difficulté) ou des thèmes (par exemple dialogue entre les civilisations) particuliers.

16012

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Établissement d'une collaboration plus étroite entre les clubs UNESCO, les secteurs de programme et les bureaux hors Siège.
- ◆ Consolidation des liens et de l'interaction au sein du réseau.
- ◆ Meilleure visibilité des clubs UNESCO auprès du grand public et d'autres partenaires.
- ◆ Amélioration des capacités opérationnelles de ces organismes grâce au développement des partenariats avec les commissions nationales.
- ◆ Renforcement des capacités de communication des associations, centres et clubs UNESCO, notamment dans les pays en développement, et soutien en faveur de leurs initiatives de formation.

Nouveaux partenariats

16013

Les partenariats, alliances et autres mécanismes de coopération, constituent autant de moyens puissants de répondre aux attentes et besoins grandissants, dans le cadre d'une division du travail et d'une complémentarité des efforts bien définies. S'inspirant de la coopération fructueuse instaurée au cours de ces dernières années avec les parlementaires et les unions et groupes interparlementaires, l'Organisation poursuivra sa stratégie, avec le concours des commissions nationales, visant à : (i) sensibiliser les parlementaires à la mission, aux priorités et aux activités de l'UNESCO ; (ii) associer les parlementaires aux activités menées par l'Organisation et au suivi de ces activités à l'échelon national ; (iii) élaborer des projets conjoints, en collaboration avec les secteurs de programme ou les secteurs jouant le rôle de chef de file et (iv) contribuer à la mise en œuvre de projets conçus en commun. Au niveau international, des initiatives concrètes seront prises sur la base de l'accord de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire (UIP).

16014

L'Organisation s'efforcera d'attirer d'autres partenaires et d'instaurer de nouveaux liens et mécanismes de coopération. Pour ce faire, on engagera des consultations, notamment avec le système des Nations Unies, les médias et les spécialistes de l'action humanitaire et du parrainage d'activités. Un système fonctionnel de partenariat sera mis au point afin de définir les rôles spécifiques des partenaires actuels et futurs, ce qui permettra de constituer les futurs documents de cadrage. Une analyse des alliances stratégiques établies au sein du système des Nations Unies et d'autres institutions de portée mondiale permettra de formuler la politique de l'UNESCO en la matière, de préparer un Guide du partenariat, une brochure sur la réglementation de l'utilisation du nom et du logo de l'UNESCO ainsi que des directives relatives à la conclusion d'accords contractuels et statutaires.

16015

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Resserrement des liens avec des groupes de parlementaires nationaux et les clubs des Amis de l'UNESCO créés au sein des parlements ; mise en place d'un réseau international de coopération et de partage de l'information.
- ◆ Collecte et diffusion d'informations relatives à un modèle de partenariat innovant.
- ◆ Élaboration d'un cadre pour l'établissement de partenariats (en particulier un guide actualisé et un manuel interne à l'intention des secteurs et des bureaux hors Siège).
- ◆ Visibilité accrue donnée à l'action menée par l'UNESCO en vue de la création de partenariats.

Coopération avec les organisations internationales

16016

L'UNESCO redoublera d'efforts pour intensifier sa coopération avec les organisations intergouvernementales, en particulier avec le système des Nations Unies et ses institutions et d'autres organisations intergouvernementales, afin de veiller à la cohérence des programmes et de créer des synergies. A cette fin, l'UNESCO a rejoint récemment le Groupe des Nations Unies pour le développement. Cette action sera poursuivie en collaboration étroite avec les unités organiques compétentes de son Secrétariat, par le biais d'une participation à des réunions intergouvernementales et intersecrétariats relatives à la coordination des politiques, stratégies et programmes (l'Assemblée générale, l'ECOSOC, le CAC, ses comités de haut niveau et ses organes subsidiaires, les organes intergouvernementaux d'autres organisations spécialisées), de la coordination des apports et de la participation active de l'Organisation aux initiatives à l'échelle du système, telles que l'élimination de la pauvreté, et de contributions de fond aux rapports soumis à l'Assemblée générale et à d'autres organes du système des Nations Unies. Au sein de l'UNESCO, les informations pertinentes concernant les grandes orientations et les programmes des autres organisations seront largement diffusés.

16017

On s'emploiera à renforcer les relations de coopération avec le système des Nations Unies et les organisations intergouvernementales, interrégionales, régionales et sous-régionales en s'attachant à concevoir des modes de programmation conjoints ou concertés pour atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration du millénaire adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies. La collaboration avec les institutions des Nations Unies à l'échelle du système se fera, en liaison étroite avec BSP, au moyen d'une coordination efficace de la mise en œuvre des plans d'action adoptés à l'occasion des conférences

internationales (par exemple, le Cadre d'action de Dakar), de concertations plus approfondies concernant les principales orientations stratégiques et les questions de programme ainsi que de l'échange de données d'expérience concernant le processus de réforme.

16018**Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Participation accrue aux politiques et initiatives mises en œuvre à l'échelle du système des Nations Unies.
- ◆ Affirmation du rôle de l'UNESCO en qualité de chef de file dans ses domaines de compétence à l'échelon interinstitutions.
- ◆ Augmentation de la visibilité et de l'impact de l'UNESCO dans le cadre des modalités de coopération à l'échelle du système.
- ◆ Intensification des partenariats avec les organisations intergouvernementales en vue de la conduite d'activités communes et complémentaires.
- ◆ Présence et participation accrues aux réunions intergouvernementales et intersecrétariats.
- ◆ Contributions de l'UNESCO à l'élaboration des politiques et initiatives des Nations Unies à l'échelon du système dans le cadre des mécanismes intergouvernementaux et interinstitutions.

16019

Poursuivant les efforts entrepris en vue de diversifier et d'élargir son partenariat avec les organisations non gouvernementales et les fondations, grâce à l'amélioration du cadre statutaire qu'elle a entreprise au cours des deux précédents bienniums, l'Organisation s'emploiera en particulier à : renforcer les partenariats avec les ONG, en encourageant l'établissement et le renforcement de réseaux régionaux, sous-régionaux et nationaux ; développer les relations triangulaires entre l'UNESCO, les commissions nationales et les ONG ; renforcer la mobilisation des ONG à travers une forte participation de ces dernières aux grandes conférences organisées par l'UNESCO au cours du biennium ; favoriser les consultations et les rencontres avec les ONG. On veillera en outre à assurer une meilleure circulation de l'information concernant la coopération avec ces partenaires aux niveaux régional, sous-régional et national, à la faveur notamment des réunions statutaires des commissions nationales ainsi que par le biais de réseaux régionaux thématiques.

16020**Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Amélioration du cadre statutaire existant, rationalisation et simplification des procédures administratives relatives aux différentes modalités de coopération individuelles et collectives.
- ◆ Développement de la coopération intersectorielle avec les ONG et contribution au renforcement des capacités du Comité de liaison ONG-UNESCO.
- ◆ Mobilisation des ONG partenaires dans le cadre du suivi du Forum de Dakar, de la Décennie des Nations Unies pour la culture de la paix et la non-violence en faveur des enfants du monde (2001-2010), Rio + 10 (2002) ; la préparation du Sommet mondial sur la société de l'information et d'autres initiatives dans le cadre du système des Nations Unies.

Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires

16021

Les contributions extrabudgétaires — émanant de gouvernements donateurs bilatéraux, de l'Union européenne, du système des Nations Unies, des banques multilatérales de développement et du secteur privé — joueront un rôle de plus en plus important dans les efforts menés par l'UNESCO pour atteindre ses objectifs. L'UNESCO doit donc faire face à cette tâche majeure qui consiste à veiller à ce que ses partenaires bailleurs de fonds non seulement adhèrent aux priorités définies dans sa Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 et dans ses programmes et budgets biennaux mais renforcent leurs contributions. Le principal objectif de l'exercice biennal 2002-2003 sera de définir et de mettre en œuvre des stratégies visant à la fois à augmenter le volume des contributions extrabudgétaires, à mieux les harmoniser avec les objectifs et priorités stratégiques de l'Organisation et à en tirer un meilleur parti au service des États membres.

16022

Il sera fondamental d'harmoniser encore davantage les priorités du Programme et budget ordinaire et les activités pour lesquelles un financement extrabudgétaire est proposé. Ces dernières doivent donc être présentées dans le contexte des domaines d'action prioritaires fixés par la Conférence générale de l'UNESCO,

et des mécanismes doivent être mis au point en vue d'inciter les sources de financement extérieures à affecter leurs fonds à ces domaines prioritaires. A travers des contacts directs, des réunions au Siège et la préparation de la documentation pertinente, le Secteur continuera à assurer la liaison entre l'UNESCO, ses États membres bénéficiaires et les sources de financement extérieures. On s'emploiera en permanence à mettre la mission de l'UNESCO en évidence dans le cadre des relations avec les États membres, tant bénéficiaires que bailleurs de fonds, et conseils et analyses seront fournis à ces pays en tant que de besoin. Le Secteur informera les secteurs de programme et les bureaux hors Siège des tendances et des éléments nouveaux importants concernant les politiques et procédures appliquées par les donateurs. Une formation sera dispensée au personnel afin d'améliorer la préparation, l'exécution et le suivi des projets. Des négociations seront engagées avec les sources de financement extrabudgétaires en vue de parvenir à des stratégies globales de partenariat et à des mécanismes de financement à plus long terme à l'appui des principaux programmes de l'UNESCO.

De nouvelles modalités de coopération avec les sources de financement seront également identifiées, faisant de préférence appel à plusieurs donateurs et s'étendant sur plusieurs années, en vue de concilier, d'une part, les préoccupations des donateurs en ce qui concerne la visibilité et la bonne utilisation de leurs apports et, d'autre part, la nécessité pour l'UNESCO de disposer d'une souplesse suffisante et de faire valoir ses orientations prioritaires. L'accent sera mis sur la poursuite des négociations au sein du système des Nations Unies concernant la programmation concertée ou parallèle et une démarche analogue sera recherchée au sujet de la programmation des ressources gouvernementales au titre de l'aide bilatérale.

16023

Comme les gouvernements donateurs au titre de l'aide bilatérale resteront vraisemblablement la principale source de financement extrabudgétaire de l'UNESCO, l'Organisation ne ménagera aucun effort pour intensifier ce type de coopération. Une place particulière sera accordée à des mesures visant à accroître la coopération de l'UNESCO avec le système des Nations Unies et les banques multilatérales de développement, à la fois en tant que sources de financement et partenaires pour l'ensemble des activités de coopération relevant des domaines de compétence de l'UNESCO. A cet égard, l'UNESCO renforcera sa participation aux activités de programmation à l'échelon des pays dans le cadre des différents instruments mis en œuvre par le système des Nations Unies (CCA et UNDAF) et des institutions de Bretton Woods (CDF et PRSP). L'UNESCO poursuivra également ses efforts pour développer des relations de financement à grande échelle avec le secteur privé, englobant à la fois le monde des affaires, les fondations, la société civile dans son ensemble et le grand public.

16024

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Augmentation des contributions extrabudgétaires pour compléter les ressources du budget ordinaire consacrées aux programmes et activités prioritaires.
- ◆ Utilisation plus efficace des contributions extrabudgétaires grâce à la mise en place au sein de l'UNESCO de mécanismes plus performants en ce qui concerne la préparation, le contrôle de la qualité, la sélection et la présentation des activités pour lesquelles un financement extrabudgétaire est sollicité.
- ◆ Mise au point de stratégies de coopération efficaces avec les sources de financement.
- ◆ Amélioration de la qualité des projets ainsi que de leur gestion et de leur suivi grâce à une formation continue du personnel de l'UNESCO au Siège et hors Siège ainsi que dans les commissions nationales.
- ◆ Augmentation des contributions extrabudgétaires provenant de sources privées et consacrées à des activités prioritaires de l'Organisation.

B. Gestion des ressources humaines

Unité responsable : Bureau de la gestion des ressources humaines (HRM)

17001

| | |
|-------------------|---------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités : | 10 702 100 \$ |
| Extrabudgétaire : | 294 000 \$ |

17002

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action figurant ci-après afin de poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre de politiques des ressources humaines destinées à soutenir le processus de réforme de l'Organisation, notamment en accordant une large place :
 - (i) au renforcement des compétences et à la formation du personnel pour aider à faire de l'UNESCO une organisation fondée sur l'apprentissage et le savoir ;
 - (ii) au rajeunissement du personnel et à l'amélioration de sa répartition géographique ;
 - (iii) à la simplification et à la rationalisation des méthodes et des procédures ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 10 702 100 dollars pour les coûts de programme et de 14 535 500 dollars pour les dépenses de personnel.

17003

Au début de 2001, le Bureau de la gestion des ressources humaines (HRM) a été réorganisé, cette réorganisation constituant une première étape pour mieux atteindre les objectifs de la réforme et fournir des services plus efficaces à l'Organisation. La nouvelle structure s'articule autour de deux domaines essentiels : (i) la planification stratégique et les politiques ; (ii) l'exécution. Des dispositions ont été prises en vue de répondre aux exigences prioritaires de l'administration des ressources humaines : relations avec le personnel, orientation en matière d'évolution des carrières, rémunération et définition des politiques. L'accent a été mis sur la fonction formation, dans la perspective de l'allocation d'un montant de 3 millions de dollars pour la formation du personnel en 2002-2003, aspect important du programme de réforme du Directeur général qui devrait contribuer à l'émergence d'une organisation fondée sur l'apprentissage et le savoir. A la fin de 2001, HRM se sera acquitté de plusieurs tâches : révision des politiques en matière de contrats, de rotation du personnel et de classement des postes, simplification et rationalisation de certaines prestations, définition de profils professionnels et de compétences génériques pour le personnel de direction, conception et organisation d'un atelier de formation aux techniques d'encadrement et à la gestion du changement, destiné aux hauts fonctionnaires, ainsi que de cours de formation aux techniques d'animation du travail en équipe et à la gestion des projets. HRM aura ainsi jeté les bases de l'action qui sera menée en 2002-2003, période pendant laquelle il poursuivra la mise en œuvre de ces mesures stratégiques tout en lançant de nouvelles initiatives dans le cadre de la réforme.

17004

Les activités de HRM s'articuleront autour de six axes principaux :

- a) **Élaboration et mise en œuvre des politiques et communication.** HRM continuera d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques des ressources humaines propres à soutenir la réforme de l'Organisation, à répondre aux besoins de cette dernière et à assurer la bonne exécution du programme. Des formules nouvelles seront appliquées en matière de contrats, de rotation du personnel et de classement des postes et un système de notation professionnelle du personnel de direction fondé sur les résultats sera instauré. Il sera en outre mis sur pied un programme d'organisation des carrières et un programme de récompense et de reconnaissance des performances. HRM s'occupera aussi de la question de l'articulation entre activité professionnelle et vie de famille et élaborera des mesures de nature à favoriser un environnement de travail propice. Toutes les politiques et procédures seront récapitulées dans un nouveau manuel facile d'emploi concernant les ressources humaines.

- b) **Amélioration des compétences essentielles grâce à une formation systématique et renforcée.** Compte tenu de l'importance prioritaire accordée par le Directeur général à l'intensification de la formation et du perfectionnement du personnel, HRM mettra en œuvre un programme de formation aux méthodes d'encadrement et à la gestion du changement et mènera des activités qui permettront aux cadres intermédiaires et supérieurs, au Siège et dans les bureaux hors Siège, d'acquérir des compétences et des connaissances spécialisées. Il s'agit de constituer un corps de gestionnaires efficaces aux capacités d'encadrement renforcées, soucieux d'obtenir des résultats et ayant un sens aigu des responsabilités, de façon à étayer le processus de réforme et à développer les compétences et les connaissances dans de nouveaux domaines prioritaires spécialisés. HRM s'emploiera à renforcer les qualifications indispensables telles que l'aptitude à animer le travail en équipe et à remplir une fonction de supervision en organisant des stages de formation spécialisée au Siège et hors Siège. Essentielle pour assurer une exécution efficace du programme, la formation à la gestion des projets renforcera les compétences des responsables de programme. Enfin, des administrateurs et des administrateurs adjoints seront formés pour soutenir la politique de décentralisation et le nouveau réseau des bureaux hors Siège et pour appliquer les mesures prises en matière de délégation de pouvoirs. Des cours de langues et de formation aux technologies de l'information continueront d'être proposés.
- c) **Prise en compte des compétences dans les pratiques en matière de ressources humaines.** Des profils professionnels génériques formés d'ensembles déterminés de compétences seront mis au point pour les postes du cadre organique des niveaux P-1 à P-5, ce qui marquera la fin de l'opération entreprise en 2001, dont la première phase a concerné les fonctionnaires du cadre de service et de bureau et le personnel de direction. Il sera créé des mécanismes d'évaluation, fondés sur les nouveaux profils professionnels, qui seront utilisés pour le choix des hauts fonctionnaires et des chefs des bureaux hors Siège et aux fins de la formation et du perfectionnement.
- d) **Amélioration de la répartition géographique grâce à un recrutement ciblé.** Vingt jeunes cadres seront recrutés dans des États membres non représentés ou très insuffisamment représentés. Des missions de recrutement permettront d'identifier des candidats d'États membres sous-représentés ayant les qualifications requises.
- e) **Simplification et rationalisation de l'administration des ressources humaines.** La conception et la mise en place d'un nouveau système de gestion du personnel et de la paie faisant appel aux technologies de l'information seront préparées. A cette fin, HRM s'emploiera à simplifier et rationaliser l'administration du personnel. Des prescriptions détaillées seront définies et une étude de faisabilité sera réalisée en ce qui concerne notamment les ressources nécessaires.
- f) **Renforcement de la communication.** HRM poursuivra ses efforts en vue d'améliorer la communication avec le personnel de direction, l'ensemble du personnel et les représentants du personnel.

17005

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Mise en œuvre d'un ensemble de politiques essentielles pour la gestion des ressources humaines.
- ◆ Développement des programmes de formation destinés à l'ensemble du personnel.
- ◆ Achèvement de la formation de l'ensemble des cadres supérieurs aux techniques d'encadrement et à la gestion du changement.
- ◆ Rationalisation et simplification de l'administration des ressources humaines.
- ◆ Amélioration de la répartition géographique et recrutement de nouveaux talents pour des postes de débutant.
- ◆ Renforcement de la communication sur la gestion des ressources humaines au sein de l'Organisation.

C. Administration

18001

| | |
|-------------------|---------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 26 925 100 \$ |
| Extrabudgétaire : | 15 578 300 \$ |

18002

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action ci-après afin d'assurer la gestion adéquate des services administratifs et services d'appui communs, à savoir :
- (i) coordination et soutien administratifs ;
 - (ii) comptabilité et contrôle financier ;
 - (iii) systèmes informatiques et télécommunications ;
 - (iv) achats ;
 - (v) conférences, langues et documents ;
 - (vi) services communs, entretien et sécurité ;
- b) à allouer pour les six chapitres du présent Titre du budget un montant de 26 925 100 dollars pour les coûts de programme et un montant de 60 056 900 dollars pour les dépenses de personnel.

Chapitre 1 Coordination et soutien administratifs

Unité responsable : Sous-Directeur général pour l'administration (ADG/ADM) et Bureau exécutif (ADM/EO)

18101

| | |
|------------------|-----------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 99 900 \$ |

18102

L'unité sera chargée de la coordination administrative et apportera un soutien à toutes les unités de l'Organisation en définissant des politiques et procédures administratives pour assurer un fonctionnement efficient et efficace de l'Organisation, en réexaminant périodiquement les règles, réglementations, politiques et procédures administratives en vigueur, en veillant à l'exécution des décisions pertinentes des organes directeurs de l'Organisation et en gérant et mettant à jour les données centrales, technologies de l'information et systèmes et services informatisés de gestion. Un soutien sera également apporté à la mise en œuvre de la politique d'externalisation de l'UNESCO. En outre, une coordination et un soutien administratifs seront apportés aux services d'ADM, placés sous l'autorité du Sous-Directeur général pour l'administration, en vue d'assurer la gestion la plus rationnelle et la plus économique possible des ressources humaines et financières.

18103

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Application et modernisation des politiques et procédures administratives de l'Organisation.
- ◆ Respect effectif des règles et réglementations administratives en vigueur.
- ◆ Amélioration de l'efficacité de la gestion des ressources humaines, financières et administratives.

Chapitre 2 Comptabilité et contrôle financier

Unité responsable : Division du Contrôleur financier (ADM/DCO)

18201

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 1 259 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 2 337 200 \$ |

18202

Cette unité a pour fonction essentielle de recouvrer les contributions des États membres et autres recettes de l'Organisation, de gérer la trésorerie, d'assurer le contrôle financier, de tenir la comptabilité et de gérer le Programme des bons UNESCO. Dans ce cadre, elle s'efforcera d'assurer un contrôle optimal de l'utilisation des ressources financières de l'Organisation. La mise en place du nouveau Système financier et budgétaire (FABS), fondé sur un nouveau système informatique, et son application à l'ensemble de l'Organisation amèneront à réorganiser le contrôle financier et à modifier les méthodes de travail et la formation dans ce domaine. L'amortissement du coût de la construction des bâtiments du Bureau international d'éducation (BIE) continuera d'être assuré.

18203

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Gestion efficace des ressources financières de l'Organisation.
- ◆ Mise en place du nouveau Système financier et budgétaire (FABS) au Siège et hors Siège et réorganisation et modification des méthodes de travail en conséquence.
- ◆ Versement annuel de 165 700 et 133 500 francs suisses pour 2002 et 2003, respectivement, conformément à l'échéancier convenu pour l'amortissement des frais de construction des locaux du BIE à Genève.

Chapitre 3 Systèmes informatiques et télécommunications

Unité responsable : Division des systèmes d'information et des télécommunications (ADM/DIT)

18301

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 9 669 200 \$ |
| Extrabudgétaire : | 2 040 400 \$ |

18302

Le nouveau Système financier et budgétaire (FABS) devrait être opérationnel en 2002. Pendant la période de transition, il coexistera avec le système informatique central actuel, pour le soutien à la gestion des ressources humaines, l'établissement des états de paie, etc. Le bon fonctionnement des deux systèmes ainsi que de l'actuel Système intégré de programmation budgétisation/suivi (SISTER) sera assuré et des interfaces entre FABS et SISTER seront aménagées. Pendant l'exercice, des préparatifs seront entrepris pour mettre en place les volets « gestion des ressources humaines » et « états de paie » de FABS. Les méthodes de travail seront adaptées aux nouveaux instruments de gestion et de suivi et un centre de compétences sera mis sur pied. Le courrier électronique, l'Internet et d'autres technologies de l'information seront mis à profit pour accroître sensiblement l'efficacité et la productivité de l'Organisation.

18303

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Achèvement de la mise en place des nouveaux systèmes informatiques centralisés (ERP) pour le Système financier et budgétaire (FABS).
- ◆ Fonctionnement continu de l'ancien et du nouveau système informatique.
- ◆ Création d'un centre de compétences pour les nouvelles technologies de l'information.
- ◆ Mise en place du dispositif pour assurer le passage à l'euro.
- ◆ Amélioration des moyens et systèmes de communication au Siège ainsi qu'avec les instituts et bureaux hors Siège, notamment grâce à l'utilisation des technologies de l'Internet pour les communications avec les unités hors Siège.
- ◆ Renforcement de la capacité des réseaux informatiques locaux.

- ◆ Adoption et application de règles et normes pour l'utilisation des TIC dans l'ensemble de l'Organisation.
- ◆ Fourniture d'un soutien technique et d'une expertise dans les domaines de l'Internet, de l'Intranet et des activités sur le Web.

Chapitre 4 Achats

Unité responsable : Division des achats (ADM/PRO)

18401

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 74 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 3 190 000 \$ |

18402

Les achats sont effectués par un service spécialisé qui s'occupe de la passation de marchés de biens et services pour tous les projets que l'UNESCO gère dans les États membres, de l'achat et de la gestion des biens nécessaires au fonctionnement de l'Organisation, ainsi que des fonctions connexes de stockage et de distribution. Ce service sera modernisé grâce à l'utilisation du système FABS et d'autres systèmes de soutien informatique complémentaires. Les services connexes seront restructurés et des changements importants seront apportés aux pratiques administratives actuelles.

18403

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Mise en place d'un système de commande d'articles en ligne.
- ◆ Modernisation de la fourniture des articles et amélioration du contrôle dans ce domaine.
- ◆ Obtention de meilleurs prix grâce à une meilleure prévision des besoins.
- ◆ Réduction des stocks d'articles courants et amélioration de la gestion des stocks.
- ◆ Renforcement de la capacité des bureaux hors Siège en matière de gestion des achats.
- ◆ Établissement de connexions entre les systèmes de soutien à la réalisation des projets et le système d'achats.

Chapitre 5 Conférences, langues et documents

Unité responsable : Division des conférences, des langues et des documents (ADM/CLD)

18501

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 3 760 900 \$ |
| Extrabudgétaire : | 2 250 000 \$ |

18502

La Division regroupe les services de conférences, l'interprétation, la traduction, la composition et la production de documents, ainsi que la préparation, la réception et la distribution des documents. CLD fournira des services tant aux organes directeurs qu'au Secrétariat, dans le respect des normes de qualité et des délais. Des efforts seront faits pour réduire les coûts et améliorer la productivité, en particulier par le recours aux technologies de l'information et de la communication, notamment l'Internet. L'utilisation de la traduction et de l'interprétation à distance, le développement de la sous-traitance — tout en maintenant la capacité interne essentielle — et diverses mesures de rationalisation et de réorganisation devraient aussi contribuer à la réalisation de ces objectifs.

18503

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration de l'articulation entre les différents stades de la production par la mise en place d'une chaîne continue de production de documents.
- ◆ Diminution des tirages et des coûts d'impression par un recours accru à la transmission électronique des documents tant à l'intérieur du Secrétariat qu'à destination des États membres.

- ◆ Mise en place d'un système informatique pour améliorer la planification et le suivi de la traduction et de la préparation des documents.
- ◆ Adoption de la traduction à distance pour les réunions hors Siège.
- ◆ Modernisation du matériel d'interprétation simultanée au Siège.
- ◆ Recours accru à la traduction, à la composition et à l'impression extérieures, avec mise en place d'un contrôle de qualité approprié.

Chapitre 6 Services communs, entretien et sécurité

Unité responsable : Division du Siège (ADM/HQD)

18601

| | |
|-------------------|---------------|
| Budget ordinaire | |
| ● Activités : | 12 062 100 \$ |
| Extrabudgétaire : | 5 760 700 \$ |

18602

Étant donné les contraintes budgétaires, des efforts accrus seront faits pour concevoir des mesures appropriées permettant de maintenir à un niveau satisfaisant les services chargés de l'entretien, de la conservation et du fonctionnement des installations et équipements techniques, de la distribution du courrier, du transport, des services collectifs (électricité, chauffage, etc.), des fournitures diverses, du mobilier et du matériel. En ce qui concerne les services collectifs, les mesures d'austérité seront renforcées et les secteurs/bureaux seront encouragés à exercer un contrôle plus strict sur leur consommation et utilisation de biens communs (fournitures de bureau et photocopie, mobilier, matériel, par exemple) en vue d'éviter au maximum les gaspillages. Le système de facturation interne d'une partie des coûts de ces services restera en vigueur en 2002-2003. On poursuivra les efforts pour renforcer dans la mesure du possible les services de sûreté et de sécurité, notamment en recourant plus largement à des systèmes et équipements de sécurité modernes.

18603

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Maintien à un niveau satisfaisant de l'entretien, de la conservation et du fonctionnement des installations et équipements techniques au Siège, et recherche des solutions les plus économiques compatibles avec le niveau de qualité requis.
- ◆ Utilisation optimale des ressources humaines et financières et des services communs grâce à l'application de mesures d'austérité.
- ◆ Renforcement des systèmes de sûreté et de sécurité.

D. Rénovation des bâtiments du Siège

Unité responsable : Division du Siège (ADM/HQD)

19001

Budget ordinaire

• Activités : 6 292 500 \$

Extrabudgétaire : 160 000 \$

Contributions volontaires des États membres

19002

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action suivant afin d'assurer la rénovation des bâtiments du siège ;

b) à allouer à cette fin un montant de 6 292 500 dollars pour les coûts de programme.

19003

La rénovation des bâtiments du siège (phase I du plan Belmont - sécurité) sera poursuivie conformément à la résolution 76 adoptée par la Conférence générale à sa 30^e session et en fonction des ressources disponibles.

19004

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

◆ Achèvement de la plus grande partie de la phase I du plan Belmont de rénovation concernant la mise en conformité des bâtiments du siège avec les normes de sécurité.

Titre IV

Augmentations prévisibles des coûts

20001

| | Budget ordinaire | | | | | Total des crédits proposés | Ressources extra-budgétaires 2002-2003 |
|-------------------------------------|---------------------------|------------------------------|---|-------|--------------|----------------------------|--|
| | 2000-2001 | 2002-2003 | | | | | |
| | 30 C/5 approuvé et ajusté | 31 C/5 aux prix de 2000-2001 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | Réévaluation | | |
| | \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ |
| Augmentations prévisibles des coûts | 13 690 850 | 12 980 400 | (710 450) | (5.2) | 710 450 | 13 690 850 | - |

20002

Le budget total proposé pour 2002-2003 en ce qui concerne les Titres I à III de ce document s'élève à 508 603 500 dollars si l'on retient le niveau des prix et les taux de change appliqués pour l'établissement du budget pour 2000-2001, c'est-à-dire le niveau des prix au 1^{er} janvier 2000.

20003

Les augmentations de coût imputables à l'inflation et aux facteurs statutaires durant la période comprise entre le 1^{er} janvier 2000 et le 31 décembre 2003 ont été déterminées comme suit :

- (i) un montant de **22 072 900 dollars** représentant le coût de la **réévaluation** pour 2000-2001 a été ajouté aux budgets des différents titres et chapitres, portant le montant du budget proposé en ce qui concerne les Titres I à III à 530 676 400 dollars ;
- (ii) conformément aux techniques budgétaires approuvées, les augmentations qui devraient intervenir en cours de l'exécution du budget en 2002-2003 ne sont pas prises en compte dans les prévisions budgétaires relatives aux Titres I à III mais figurent séparément. Un crédit de **13 690 850 dollars** a donc été inscrit au Titre IV du budget pour les **augmentations prévisibles des coûts** ; l'utilisation de ce crédit est subordonnée à l'approbation préalable du Conseil exécutif.

Annexe I - Récapitulation, par axe d'action, des crédits du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires

| TITRE | Budget ordinaire 2002-2003 | | | Ressources extra-budgétaires 2002-2003 |
|--|----------------------------|-----------------------|----------------------------|--|
| | Coûts de programme | Dépenses de personnel | Total des crédits proposés | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION | | | | |
| A. Organes directeurs | | | | |
| 1 Conférence générale | 5 491 200 | 745 900 | 6 237 100 | 184 000 |
| 2 Conseil exécutif | 6 531 800 | 1 263 900 | 7 795 700 | – |
| Total, I.A | 12 023 000 | 2 009 800 | 14 032 800 | 184 000 |
| B. Direction | | | | |
| 3 Direction générale | 458 500 | 1 727 600 | 2 186 100 | – |
| 4 Cabinet du Directeur général | 399 500 | 5 755 000 | 6 154 500 | 117 000 |
| 5 Contrôle interne | 567 600 | 3 866 400 | 4 434 000 | 472 000 |
| 6 Normes internationales et affaires juridiques | 203 100 | 2 449 300 | 2 652 400 | – |
| Total, I.B | 1 628 700 | 13 798 300 | 15 427 000 | 589 000 |
| C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies | 1 382 900 | – | 1 382 900 | – |
| TOTAL, TITRE I | 15 034 600 | 15 808 100 | 30 842 700 | 773 000 |
| TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME | | | | |
| A. Programmes | | | | |
| I ÉDUCATION | | | | |
| I.1 L'éducation de base pour tous : tenir les engagements du Forum mondial de Dakar sur l'éducation | | | | |
| I.1.1 Coordonner le suivi du Cadre d'action de Dakar | | | | |
| 1 Recherches, actions de suivi et diffusion de l'information concernant l'éducation pour tous | 1 070 000 | 1 589 400 | 2 659 400 | 4 000 000 |
| 2 Stratégies nationales et régionales en matière d'éducation et plans d'action pour l'EPT | 7 918 000 | 9 065 800 | 16 983 800 | 21 000 000 |
| 3 Constitution de partenariats pour l'EPT et coordination de l'Initiative mondiale en faveur de l'EPT | 600 000 | 815 100 | 1 415 100 | 2 000 000 |
| I.1.2 Renforcer les approches intégratrices et diversifier les modalités éducatives | | | | |
| 1 Renforcer l'éducation formelle par des approches intégratrices et novatrices | 4 225 400 | 5 400 000 | 9 625 400 | 13 000 000 |
| 2 Promouvoir l'alphabétisation et l'éducation non formelle par la diversification des modalités éducatives | 6 035 600 | 7 848 500 | 13 884 100 | 19 000 000 |
| Total, I.1 | 19 849 000 | 24 718 800 | 44 567 800 | 59 000 000 |
| I.2 Édifier des sociétés du savoir par une éducation de qualité et la rénovation des systèmes éducatifs | | | | |
| I.2.1 Vers une nouvelle approche de l'éducation de qualité | | | | |
| 1 Éducation pour une culture de la paix et la promotion de valeurs universellement partagées | 1 800 000 | 3 699 200 | 5 499 200 | 10 000 000 |
| 2 Éducation pour un avenir viable | 900 000 | 2 163 100 | 3 063 100 | 6 000 000 |
| 3 Promotion de l'enseignement scientifique et technologique | 700 000 | 1 473 400 | 2 173 400 | 4 000 000 |
| 4 Éducation préventive face à la pandémie de VIH/sida | 900 000 | 2 163 100 | 3 063 100 | 6 000 000 |
| 5 Promotion de l'application des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation | 500 000 | 1 083 400 | 1 583 400 | 2 956 000 |
| I.2.2 Rénovation des systèmes éducatifs | | | | |
| 1 Réorientation de l'enseignement secondaire général | 300 000 | 721 000 | 1 021 000 | 2 000 000 |
| 2 Enseignement et formation techniques et professionnels comme préparation à la citoyenneté et au monde du travail | 1 200 000 | 2 664 700 | 3 864 700 | 7 300 000 |
| 3 Réforme, innovation et internationalisation dans l'enseignement supérieur | 1 575 900 | 3 879 800 | 5 455 700 | 10 800 000 |
| 4 Amélioration de la formation et de la condition des enseignants | 750 000 | 1 833 900 | 2 583 900 | 5 100 000 |
| 5 Élaboration de règles et de normes nouvelles | 315 200 | 833 600 | 1 148 800 | 2 344 000 |
| Total, I.2 | 8 941 100 | 20 515 200 | 29 456 300 | 56 500 000 |
| Instituts de l'UNESCO pour l'éducation | | | | |
| Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE) | 4 591 000 | – | 4 591 000 | 3 000 000 |
| Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPÉ) | 5 100 000 | – | 5 100 000 | 4 700 000 |
| Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE) | 1 900 000 | – | 1 900 000 | 800 000 |
| Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE) | 1 100 000 | – | 1 100 000 | 2 500 000 |
| Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC) | 2 200 000 | – | 2 200 000 | 500 000 |
| Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) | 1 200 000 | – | 1 200 000 | 3 000 000 |
| Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation | 16 091 000 | – | 16 091 000 | 14 500 000 |

| TITRE | Budget ordinaire 2002-2003 | | | Ressources extra-budgétaires 2002-2003 |
|--|----------------------------|-----------------------|----------------------------|--|
| | Coûts de programme | Dépenses de personnel | Total des crédits proposés | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | | | | |
| ♦ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté | 595 000 | – | 595 000 | – |
| ♦ La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir | 1 270 000 | – | 1 270 000 | – |
| Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux | 1 865 000 | – | 1 865 000 | – |
| Siège - Coûts indirects de programme | 636 600 | – | 636 600 | – |
| Total, Grand programme I | 47 382 700 | 45 234 000 | 92 616 700 | 130 000 000 |
| II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES | | | | |
| II.1 Science et technologie : renforcement des capacités et gestion | | | | |
| II.1.1 Suivi de la Conférence mondiale sur la science : formulation de politiques et enseignement scientifique | 1 852 000 | 3 728 400 | 5 580 400 | 7 800 000 |
| II.1.2 Renforcement des capacités dans le domaine de la science et de la technologie | | | | |
| 1 Renforcement des capacités en mathématiques, physique et chimie | 2 078 200 | 6 596 900 | 8 675 100 | 15 000 000 |
| 2 Renforcement des capacités dans le domaine des sciences biologiques et des biotechnologies | 1 755 100 | 2 029 900 | 3 785 000 | 3 500 000 |
| 3 Renforcement des capacités de recherche en sciences de l'ingénieur et en technologie et application de celles-ci aux questions de développement | 960 000 | 1 143 400 | 2 103 400 | 2 000 000 |
| Total, II.1 | 6 645 300 | 13 498 600 | 20 143 900 | 28 300 000 |
| II.2 Sciences, environnement et développement durable | | | | |
| II.2.1 L'eau - phénomènes d'interaction : systèmes menacés et défis sociaux | | | | |
| 1 Ressources en eau et écosystèmes : évaluation et gestion durable à différentes échelles | 2 300 000 | 2 047 300 | 4 347 300 | 3 000 000 |
| 2 Interactions relatives à l'eau et sécurité | 727 200 | 1 053 500 | 1 780 700 | 2 000 000 |
| 3 Pour une gestion durable des interactions terre-eau | 1 400 000 | 927 100 | 2 327 100 | 1 000 000 |
| II.2.2 Les sciences de l'environnement | | | | |
| 1 Réserves de biosphère : l'approche écosystémique en pratique | 1 344 000 | 1 137 200 | 2 481 200 | 1 600 000 |
| 2 Renforcement des capacités en matière de science et de gestion des écosystèmes | 1 328 100 | 1 092 400 | 2 420 500 | 1 500 000 |
| II.2.3 Coopération en sciences de la terre et atténuation des risques naturels | | | | |
| 1 Coopération internationale en sciences de la terre | 898 000 | 3 244 000 | 4 142 000 | 7 500 000 |
| 2 Prévention des catastrophes naturelles et capacité d'y faire face | 260 800 | 1 066 400 | 1 327 200 | 2 500 000 |
| II.2.4 Vers des conditions d'existence viables dans les régions côtières et les petites îles | | | | |
| 1 Promouvoir des conditions d'existence viables dans les régions côtières et les petites îles : associer approches intégrées et coopération intersectorielle | 680 000 | 880 700 | 1 560 700 | 1 600 000 |
| 2 Promouvoir l'action dans les domaines prioritaires des petits États insulaires en développement et contribuer efficacement à la mise en œuvre de Barbade +5 et d'autres accords et plans d'action multilatéraux | 366 700 | 334 800 | 701 500 | 500 000 |
| II.2.5 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO | | | | |
| 1 Réduire les incertitudes scientifiques ayant trait aux processus océaniques dans les zones côtières et à l'échelle mondiale dans le contexte des écosystèmes marins | 1 090 500 | 1 580 100 | 2 670 600 | 3 000 000 |
| 2 Poursuivre, dans le cadre des systèmes mondiaux d'observation des océans et du climat (GOOS et SMOC), le développement des capacités de surveillance continue et de prévisions nécessaires à la gestion et à la mise en valeur durable de la haute mer et des mers bordières | 1 309 400 | 1 471 500 | 2 780 900 | 2 500 000 |
| 3 Continuer à développer et à renforcer le système de l'IODE (Échange international des données et de l'information océanographiques), mécanisme mondial permettant à tous d'accéder librement à des données océanographiques et de gérer l'information correspondante | 844 000 | 712 300 | 1 556 300 | 1 000 000 |
| Total, II.2 | 12 548 700 | 15 547 300 | 28 096 000 | 27 700 000 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | | | | |
| ♦ L'élimination de la pauvreté, en particulier de l'extrême pauvreté | 1 665 000 | – | 1 665 000 | – |
| ♦ La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir | 670 000 | – | 670 000 | – |
| Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux | 2 335 000 | – | 2 335 000 | – |
| Siège - Coûts indirects de programme | 300 900 | – | 300 900 | – |
| Total, Grand programme II | 21 829 900 | 29 045 900 | 50 875 800 | 56 000 000 |
| III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES | | | | |
| III.1 Éthique des sciences et des technologies | | | | |
| 1 Éthique des sciences et des technologies et bioéthique | 1 325 300 | 747 400 | 2 072 700 | 200 000 |
| 2 Sciences humaines et philosophie | 900 000 | 490 000 | 1 390 000 | 100 000 |
| Total, III.1 | 2 225 300 | 1 237 400 | 3 462 700 | 300 000 |

| TITRE | Budget ordinaire 2002-2003 | | | Ressources extra-budgétaires 2002-2003 |
|--|----------------------------|-----------------------|----------------------------|--|
| | Coûts de programme | Dépenses de personnel | Total des crédits proposés | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| III.2 Promotion des droits de l'homme, de la paix et des principes démocratiques | | | | |
| 1 Promotion des droits de l'homme et lutte contre la discrimination | 1 300 100 | 5 046 800 | 6 346 900 | 9 000 000 |
| 2 Promotion de la paix et des principes démocratiques | 1 015 000 | 4 417 200 | 5 432 200 | 8 000 000 |
| Total, III.2 | 2 315 100 | 9 464 000 | 11 779 100 | 17 000 000 |
| III.3 Amélioration des politiques relatives aux transformations sociales et promotion de l'anticipation et des études prospectives | | | | |
| 1 Transformations sociales et développement | 2 300 000 | 4 311 900 | 6 611 900 | 6 500 000 |
| 2 Recherche, formation et partage des connaissances en sciences sociales | 1 308 000 | 983 900 | 2 291 900 | 700 000 |
| 3 Promotion de la fonction de forum d'anticipation et du débat prospectif | 500 000 | 490 000 | 990 000 | 500 000 |
| Total, III.3 | 4 108 000 | 5 785 800 | 9 893 800 | 7 700 000 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | | | | |
| ♦ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté | 1 785 000 | – | 1 785 000 | – |
| ♦ La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir | 795 000 | – | 795 000 | – |
| Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux | 2 580 000 | – | 2 580 000 | – |
| Siège - Coûts indirects de programme | 198 200 | – | 198 200 | – |
| Total, Grand programme III | 11 426 600 | 16 487 200 | 27 913 800 | 25 000 000 |
| IV CULTURE | | | | |
| IV.1 Renforcer l'action normative dans le domaine de la culture | | | | |
| IV.1.1 Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel | 1 068 900 | 9 074 800 | 10 143 700 | 19 000 000 |
| IV.1.2 Réponses aux exigences nouvelles dans le domaine normatif | | | | |
| 1 Projet de Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique | 158 500 | 71 700 | 230 200 | – |
| 2 Travaux préparatoires pour l'application du deuxième Protocole de la Convention de la Haye et suivi de l'application des Conventions UNESCO et UNIDROIT | 753 300 | 340 600 | 1 093 900 | – |
| 3 Établissement d'un cadre conceptuel et juridique en vue d'un instrument normatif pour le patrimoine immatériel | 188 000 | 85 000 | 273 000 | – |
| 4 Conventions et recommandations UNESCO dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins, suivi de l'application de l'Accord de Florence et adaptation de la notion d'« usage loyal » à l'environnement numérique | 335 100 | 422 800 | 757 900 | 600 000 |
| Total, IV.1 | 2 503 800 | 9 994 900 | 12 498 700 | 19 600 000 |
| IV.2 Protéger la diversité culturelle et promouvoir le pluralisme culturel et le dialogue interculturel | | | | |
| IV.2.1 Sauvegarde et revitalisation du patrimoine culturel matériel et immatériel | | | | |
| 1 Sauvegarde du patrimoine culturel matériel | 1 583 400 | 12 020 600 | 13 604 000 | 25 000 000 |
| 2 Sauvegarde et revitalisation du patrimoine culturel immatériel | 1 270 300 | 2 428 400 | 3 698 700 | 4 100 000 |
| IV.2.2 Promotion du pluralisme culturel et du dialogue interculturel | | | | |
| 1 Construction du pluralisme culturel et renforcement de l'action en faveur des populations autochtones | 716 300 | 640 400 | 1 356 700 | 700 000 |
| 2 Encouragement au dialogue interculturel pour la promotion de valeurs universelles | 1 422 400 | 1 457 100 | 2 879 500 | 1 800 000 |
| 3 Promotion de la diversité culturelle dans les biens et services culturels | 749 400 | 791 100 | 1 540 500 | 1 000 000 |
| Total IV.2 | 5 741 800 | 17 337 600 | 23 079 400 | 32 600 000 |
| IV.3 Renforcer les liens entre culture et développement | | | | |
| 1 Assistance aux États membres dans l'élaboration de leurs politiques culturelles | 999 500 | 949 400 | 1 948 900 | 1 100 000 |
| 2 Promotion des arts et de l'artisanat | 1 318 100 | 1 048 200 | 2 366 300 | 1 000 000 |
| 3 Contribution de la culture à la mise en œuvre du Plan d'action de Dakar : promotion de la lecture et de l'éducation artistique | 104 000 | 906 200 | 1 010 200 | 1 900 000 |
| Total, IV.3 | 2 421 600 | 2 903 800 | 5 325 400 | 4 000 000 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | | | | |
| ♦ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté | 1 430 000 | – | 1 430 000 | – |
| ♦ La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir | – | – | – | – |
| Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux | 1 430 000 | – | 1 430 000 | – |
| Siège - Coûts indirects de programme | 215 700 | – | 215 700 | – |
| Total, Grand programme IV | 12 312 900 | 30 236 300 | 42 549 200 | 56 200 000 |

| TITRE | Budget ordinaire 2002-2003 | | | Ressources extra-budgétaires 2002-2003 |
|---|----------------------------|-----------------------|----------------------------|--|
| | Coûts de programme | Dépenses de personnel | Total des crédits proposés | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| V COMMUNICATION ET INFORMATION | | | | |
| V.1 Promouvoir un accès équitable à l'information et au savoir, en particulier dans le domaine public | | | | |
| V.1.1 Formuler des principes, des politiques et des stratégies propres à élargir l'accès à l'information et au savoir | | | | |
| 1 Établissement d'un cadre international propre à réduire la fracture numérique par le biais du programme « Information pour tous » | 320 300 | 601 200 | 921 500 | 1 200 000 |
| 2 Relever les défis éthiques et sociétaux de la société de l'information | 718 000 | 481 600 | 1 199 600 | 500 000 |
| 3 Portails mondiaux et outils méthodologiques | 959 000 | 2 554 000 | 3 513 000 | 5 500 000 |
| V.1.2 Développement de l'infrastructure et renforcement des capacités en vue d'une participation accrue à la société du savoir | | | | |
| 1 Élargir l'accès à l'information du domaine public et Mémoire du monde | 1 202 000 | 752 100 | 1 954 100 | 700 000 |
| 2 Renforcement de la radiotélévision de service public | 340 000 | 253 100 | 593 100 | 300 000 |
| 3 Renforcer le rôle des bibliothèques et archives, des services et réseaux d'information et des centres communautaires multimédias | 1 077 000 | 623 600 | 1 700 600 | 500 000 |
| 4 Mise en valeur des ressources humaines et développement des capacités | 1 385 000 | 1 180 300 | 2 565 300 | 1 600 000 |
| Total, V.1 | 6 001 300 | 6 445 900 | 12 447 200 | 10 300 000 |
| V.2 Promouvoir la liberté d'expression et renforcer les capacités de communication | | | | |
| V.2.1 Liberté d'expression, démocratie et paix | | | | |
| 1 Liberté d'expression, médias et démocratie | 1 380 000 | 5 053 300 | 6 433 300 | 11 400 000 |
| 2 Médias pour la paix et la tolérance | 254 200 | 416 900 | 671 100 | 800 000 |
| V.2.2 Renforcer les capacités de communication | | | | |
| 1 Stratégies et projets de développement de la communication et de l'information et promotion d'une production endogène | 2 253 000 | 5 042 800 | 7 295 800 | 10 500 000 |
| 2 Améliorer la formation professionnelle dans le domaine des technologies de la communication et de l'information | 890 300 | 1 142 900 | 2 033 200 | 2 000 000 |
| Total, V.2 | 4 777 500 | 11 655 900 | 16 433 400 | 24 700 000 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | | | | |
| ♦ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté | 400 000 | – | 400 000 | – |
| ♦ La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir | 2 890 000 | – | 2 890 000 | – |
| Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux | 3 290 000 | – | 3 290 000 | – |
| Siège - Coûts indirects de programme | 209 200 | – | 209 200 | – |
| Total, Grand programme V | 14 278 000 | 18 101 800 | 32 379 800 | 35 000 000 |
| Institut de statistique de l'UNESCO | 6 820 000 | – | 6 820 000 | 4 500 000 |
| Projet relatif à un thème transversal | 500 000 | – | 500 000 | – |
| Total, Institut de statistique de l'UNESCO | 7 320 000 | – | 7 320 000 | 4 500 000 |
| Total, II.A | 114 550 100 | 139 105 200 | 253 655 300 | 306 700 000 |
| B. Programme de participation | 22 000 000 | – | 22 000 000 | – |
| C. Services liés au programme | | | | |
| 1 Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme | 984 100 | 4 860 700 | 5 844 800 | – |
| 2 Élaboration du budget et suivi de son exécution | 70 000 | 3 946 000 | 4 016 000 | 372 000 |
| 3 Gestion et coordination des unités hors Siège | | | | |
| - Siège | 531 600 | 2 797 500 | 3 329 100 | – |
| - Hors Siège : coûts indirects de programme/personnel | 12 107 100 | 33 372 800 | 45 479 900 | – |
| 4 Coordination de l'action en faveur de l'Afrique | 419 600 | 2 120 400 | 2 540 000 | – |
| 5 Programme Banque de bourses | 1 018 600 | 923 400 | 1 942 000 | 3 505 500 |
| 6 Information du public | 4 868 000 | 14 882 300 | 19 750 300 | 3 957 300 |
| Total, II.C | 19 999 000 | 62 903 100 | 82 902 100 | 7 834 800 |
| TOTAL, TITRE II | 156 549 100 | 202 008 300 | 358 557 400 | 314 534 800 |

| TITRE | Budget ordinaire 2002-2003 | | | Ressources extra- budgétaires 2002-2003 |
|--|----------------------------|--------------------------|----------------------------------|--|
| | Coûts de programme | Dépenses de personnel | Total des crédits proposés | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION | | | | |
| A. Relations extérieures et coopération | 4 396 500 | 16 867 700 | 21 264 200 | 2 854 000 |
| B. Gestion des ressources humaines | 10 702 100 | 14 535 500 | 25 237 600 | 294 000 |
| C. Administration | | | | |
| 1 Coordination et soutien administratifs | 99 900 | 3 113 700 | 3 213 600 | – |
| 2 Comptabilité et contrôle financier | 1 259 000 | 6 705 100 | 7 964 100 | 2 337 200 |
| 3 Systèmes informatiques et télécommunications | 9 669 200 | 8 354 500 | 18 023 700 | 2 040 400 |
| 4 Achats | 74 000 | 2 769 400 | 2 843 400 | 3 190 000 |
| 5 Conférences, langues et documents | 3 760 900 | 23 818 400 | 27 579 300 | 2 250 000 |
| 6 Services communs, entretien et sécurité | 12 062 100 | 15 295 800 | 27 357 900 | 5 760 700 |
| Total, III.C | 26 925 100 | 60 056 900 | 86 982 000 | 15 578 300 |
| D. Rénovation des bâtiments du siège | 6 292 500 | – | 6 292 500 | 160 000 |
| TOTAL, TITRE III | 48 316 200 | 91 460 100 | 139 776 300 | 18 886 300 |
| TOTAL, TITRES I - III | 219 899 900 | 309 276 500 | 529 176 400 | 334 194 100 |
| Réserve pour les reclassements | – | 1 500 000 | 1 500 000 | – |
| TITRE IV AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS | 3 827 450 | 9 863 400 | 13 690 850 | – |
| TOTAL, TITRES I - IV | 223 727 350 | 320 639 900 | 544 367 250 | 334 194 100 |

Annexe II - Comparaison entre le 30 C/5 approuvé et ajusté et le 31 C/5 des principales catégories de dépenses

| Budget ordinaire | | | | | | |
|---|---------------------------------|------------------------------------|---|--------------|-------------------|-------------------------|
| Catégorie de dépenses | 2000-2001 | 2002-2003 | | | | Total des prévisions |
| | 30 C/5 approuvé et ajusté | 31 C/5 aux prix de 2000-2001 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | Réévaluation | |
| | \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ |
| Dépenses de personnel : | | | | | | |
| Siège | 242 201 300 | 223 623 900 | (18 577 400) | (7,7) | 9 588 600 | 233 212 500 |
| Hors Siège | 69 566 900 | 72 065 100 | 2 498 200 | 3,6 | 3 998 900 | 76 064 000 |
| Réserve pour les reclassements | – | 1 500 000 | 1 500 000 | – | – | 1 500 000 |
| Services de personnel hors postes établis | 18 676 200 | 17 756 600 | (919 600) | (4,9) | 827 700 | 18 584 300 |
| Voyages des délégués | 7 827 500 | 8 042 400 | 214 900 | 2,7 | 210 500 | 8 252 900 |
| Voyages du personnel | 5 861 300 | 7 044 500 | 1 183 200 | 20,2 | 184 300 | 7 228 800 |
| Services contractuels | 43 222 400 | 50 372 000 | 7 149 600 | 16,5 | 2 240 800 | 52 612 800 |
| Dépenses générales de fonctionnement | 22 057 200 | 18 840 100 | (3 217 100) | (14,6) | 569 400 | 19 409 500 |
| Fournitures diverses | 5 955 100 | 5 129 900 | (825 200) | (13,9) | 113 500 | 5 243 400 |
| Acquisition de mobilier et de matériel | 4 293 900 | 6 175 500 | 1 881 600 | 43,8 | 149 100 | 6 324 600 |
| Allocations financières | 25 082 300 | 28 926 500 | 3 844 200 | 15,3 | 991 900 | 29 918 400 |
| Contrats avec des ONG (accords-cadres) | 8 017 600 | 6 217 500 | (1 800 100) | (22,5) | 187 900 | 6 405 400 |
| Autres contributions | 25 459 200 | 17 254 300 | (8 204 900) | (32,2) | 521 500 | 17 775 800 |
| Coûts indirects de programme | 13 647 000 | 12 699 700 | (947 300) | (6,9) | 968 000 | 13 667 700 |
| Rénovation des bâtiments du Siège | 6 499 500 | 6 071 900 | (427 600) | (6,6) | 220 600 | 6 292 500 |
| Programme de participation | 24 830 000 | 20 939 900 | (3 890 100) | (15,7) | 1 060 100 | 22 000 000 |
| Autres dépenses | 7 479 000 | 5 943 700 | (1 535 300) | (20,5) | 240 100 | 6 183 800 |
| Augmentations prévisibles des coûts | 13 690 850 | 12 980 400 | (710 450) | (5,2) | 710 450 | 13 690 850 |
| Total | 544 367 250 | 521 583 900 | (22 783 350) | (4,2) | 22 783 350 | 544 367 250 |

Annexe III - Récapitulation des dépenses liées à la réforme

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur le processus de réforme (document 160 EX/6), le Conseil exécutif a noté, dans la décision 160 EX/3.1.2, que les coûts additionnels nécessaires pour mener à bien le processus de réforme étaient estimés à 17 millions de dollars pour l'exercice 2002-2003 et il a invité le Directeur général à inclure et clairement identifier, dans une annexe distincte du document 31 C/5, les dépenses liées à la réforme (décision 160 EX/5.1, C).

Comme indiqué dans l'Introduction au document 31 C/5, le Directeur général n'a pu inclure le montant total qu'il juge nécessaire d'investir dans le processus de réforme en 2002-2003 en raison de l'austérité budgétaire imposée par la croissance nominale zéro et de la nécessité de maintenir, et en fait d'augmenter le montant des ressources allouées aux programmes de l'Organisation. Le tableau présenté ci-dessous résume la situation.

| Élément de la réforme | Montant estimé dans le 160 EX/6 \$ | Montant inscrit dans le 31 C/5 \$ | Observations |
|--|---------------------------------------|--------------------------------------|---|
| Politique du personnel : | | | Un montant total de 3 365 000 dollars a été inscrit pour le titre III.B – Bureau de la gestion des ressources humaines : |
| • Formation du personnel | 3 250 000 | 3 000 000 | 3 000 000 de dollars pour la formation du personnel, montant qui confirme l'importance que le Directeur général attache à la formation et qui, il faut l'espérer, permettra de mieux cibler et de dynamiser cette activité, en lui affectant des ressources à la hauteur de celles que lui consacrent les autres organisations internationales. Il est à noter que cette somme inclut une provision de 700 000 dollars destinée à la formation du personnel hors Siège dans le cadre du nouveau réseau décentralisé. |
| • Services de consultants | 250 000 | – | Des ressources extrabudgétaires seront recherchées pour les services de consultants afin de s'assurer que la nouvelle réforme de la politique du personnel est fondée sur ce qui se fait de mieux aujourd'hui en matière de gestion du personnel. |
| • Programme des jeunes cadres | 1 500 000 | 365 000 | Le montant ainsi ajouté au montant existant devrait permettre de recruter (y compris les frais relatifs à l'entrevue, au voyage, etc.) 20 jeunes cadres pendant l'exercice biennal (voir Titre III.B), soit 5 de plus que le nombre figurant dans le 30 C/5. Il convient de souligner, en ce qui concerne le Programme des jeunes cadres, que le recrutement dépend non seulement des fonds disponibles mais aussi des postes P-1/P-2 vacants. La situation à cet égard devrait s'améliorer lorsque le réseau hors Siège décentralisé sera en place, ce qui entraînera le transfert de jeunes cadres vers de nouveaux postes administratifs hors Siège, libérant ainsi au Siège des postes pour le personnel recruté au titre de ce programme. Les efforts tendant à améliorer l'incorporation de jeunes cadres seront poursuivis dans le cadre du 32 C/5. |
| Total, Politique du personnel | 5 000 000 | 3 365 000 | |
| Systèmes de gestion | 3 000 000 | – | La deuxième phase de mise en place des nouveaux systèmes de gestion de l'information – Système financier et budgétaire (FABS) – a peu de chances d'être achevée en janvier 2002 comme prévu initialement. Le Directeur général considère qu'au lieu d'y affecter des ressources dès maintenant, il serait prudent d'attendre, pour lancer la troisième phase concernant la gestion des ressources humaines, que le système FABS ait été testé à fond et soit pleinement opérationnel. Le montant prévu actuellement de 5 millions de dollars devrait suffire à couvrir le parachèvement de la deuxième phase (FABS) et au besoin le lancement de la troisième phase, dont la mise en œuvre s'étendra certainement au-delà de 2002-2003. |
| Décentralisation : | | | |
| • Formation, encadrement et mise en réseau | 4 500 000 | 1 800 000* | Un montant total de 2 500 000 dollars a été prévu pour la mise en réseau, la formation de l'encadrement : un montant de 1 800 000 dollars représentant les économies sur les coûts indirects dégagées suite à la fermeture de 18 bureaux en 2000-2001, a été inscrit au titre du Bureau de coordination hors Siège (voir Titre II.C, chapitre III) et, comme indiqué plus haut, un montant de 700 000 dollars est prévu au titre de l'élément formation du personnel du Bureau de la gestion des ressources humaines. |
| • Nouvelles compétences | 1 800 000 | 3 100 000 | Ce montant est prévu pour 35 nouveaux postes hors Siège — dont 29 dans les bureaux chargés d'un groupe de pays — créés afin de satisfaire les besoins du nouveau réseau, et en particulier pour engager les spécialistes du programme et les personnels administratifs qui font défaut. |
| • Mesures de remplacement visant à assurer la présence de l'UNESCO dans les États membres où des bureaux sont appelés à fermer (augmentation des activités décentralisées) | 2 700 000 | 1 400 000 | Des pourparlers sur les mesures de remplacement sont actuellement en cours avec les États membres concernés, de sorte qu'il est difficile de chiffrer avec précision le coût de celles-ci. Toutefois, compte tenu de l'impact et de l'efficacité accrues escomptés des nouvelles équipes multidisciplinaires des bureaux chargés d'un groupe de pays, ainsi que des nouvelles procédures de finalisation des plans de travail détaillés fondées sur une étroite consultation entre les bureaux chargés d'un groupe de pays et les commissions nationales, le Directeur général juge raisonnable de prévoir l'investissement d'un montant supplémentaire de 1 400 000 dollars qui sera investi au titre des activités du programme dans les pays où des bureaux seront fermés, soit, là aussi, la moitié du montant prévu précédemment (2,8 millions de dollars) pour les bureaux en question. |
| Total, décentralisation | 9 000 000 | 6 300 000* | |
| Total général | 17 000 000 | 9 665 000 | |

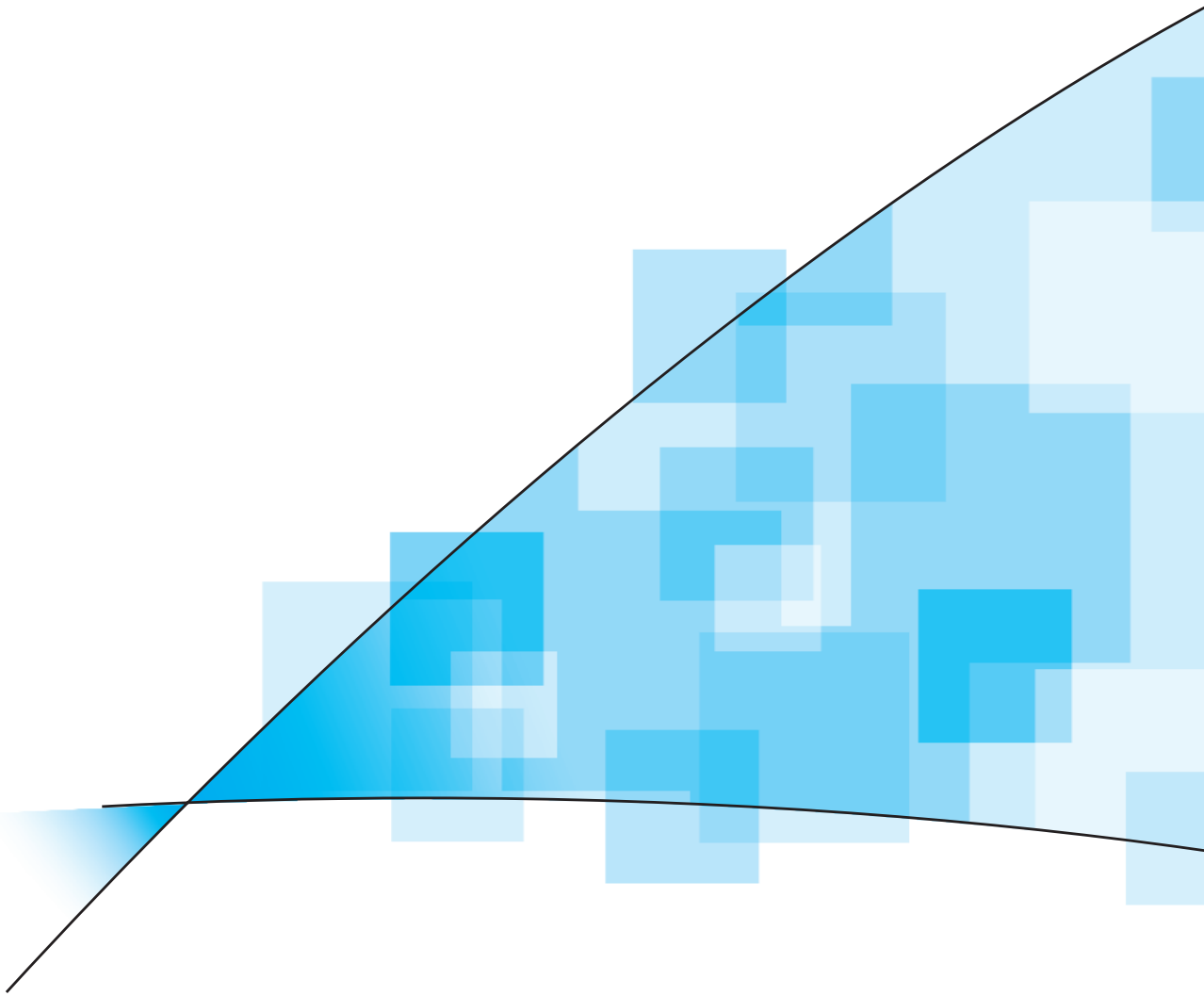
* Plus 700 000 dollars pour les besoins de formation, qui sont inscrits au titre de l'élément « formation du personnel » du Bureau de la gestion des ressources humaines.



Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture

SECTION 2

Appendices



Appendice I Résumé budgétaire par article pour les Titres I à IV du budget pour 2002-2003

(Comparaison entre 2000-2001 et 2002-2003)

| Article budgétaire principal | Budget ordinaire | | | | | | | Ressources extra-budgétaires 2002-2003 | TOTAL 2002-2003 | |
|---|--------------------|---------------------|---------------------------|------------------------------|---|---------------|----------------------------|--|--------------------|--------------------|
| | 2000-2001 | | | 2002-2003 | | | Total des crédits proposés | | | |
| | 30 C/5 approuvé | Ajustement* | 30 C/5 approuvé et ajusté | 31 C/5 aux prix de 2000-2001 | Augmentation/ (diminution) des ressources | Réévaluation | | | | |
| \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ | | |
| TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION | | | | | | | | | | |
| A. Organes directeurs | | | | | | | | | | |
| 1. Conférence générale | 6 153 700 | 36 900 | 6 190 600 | 6 020 400 | (170 200) | (2,7) | 216 700 | 6 237 100 | 184 000 | 6 421 100 |
| 2. Conseil exécutif | 7 614 900 | – | 7 614 900 | 7 515 400 | (99 500) | (1,3) | 280 300 | 7 795 700 | – | 7 795 700 |
| Total, Titre IA | 13 768 600 | 36 900 | 13 805 500 | 13 535 800 | (269 700) | (2,0) | 497 000 | 14 032 800 | 184 000 | 14 216 800 |
| B. Direction | | | | | | | | | | |
| 3. Direction générale | 1 731 100 | 511 200 | 2 242 300 | 2 111 800 | (130 500) | (5,8) | 74 300 | 2 186 100 | – | 2 186 100 |
| 4. Cabinet du Directeur général | 8 456 300 | (2 800 300) | 5 656 000 | 5 906 800 | 250 800 | 4,4 | 247 700 | 6 154 500 | 117 000 | 6 271 500 |
| 5. Contrôle interne | 1 807 000 | 1 380 300 | 3 187 300 | 4 252 100 | 1 064 800 | 33,4 | 181 900 | 4 434 000 | 472 000 | 4 906 000 |
| 6. Normes internationales et affaires juridiques | 2 065 700 | – | 2 065 700 | 2 555 000 | 489 300 | 23,7 | 97 400 | 2 652 400 | – | 2 652 400 |
| Total, Titre IB | 14 060 100 | (908 800) | 13 151 300 | 14 825 700 | 1 674 400 | 12,7 | 601 300 | 15 427 000 | 589 000 | 16 016 000 |
| C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies | 1 122 900 | – | 1 122 900 | 1 334 400 | 211 500 | 18,8 | 48 500 | 1 382 900 | – | 1 382 900 |
| TOTAL, TITRE I | 28 951 600 | (871 900) | 28 079 700 | 29 695 900 | 1 616 200 | 5,8 | 1 146 800 | 30 842 700 | 773 000 | 31 615 700 |
| TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME | | | | | | | | | | |
| A. Programmes | | | | | | | | | | |
| I Éducation | 117 547 500 | (21 434 800) | 96 112 700 | 89 034 000 | (7 078 700) | (7,4) | 3 582 700 | 92 616 700 | 130 000 000 | 222 616 700 |
| II Sciences exactes et naturelles | 60 071 600 | (7 698 100) | 52 373 500 | 48 750 500 | (3 623 000) | (6,9) | 2 125 300 | 50 875 800 | 56 000 000 | 106 875 800 |
| III Sciences sociales et humaines | 29 768 000 | (540 500) | 29 227 500 | 26 708 800 | (2 518 700) | (8,6) | 1 205 000 | 27 913 800 | 25 000 000 | 52 913 800 |
| IV Culture | 46 335 800 | (3 339 900) | 42 995 900 | 40 630 600 | (2 365 300) | (5,5) | 1 918 600 | 42 549 200 | 56 200 000 | 98 749 200 |
| V Communication et information | 31 374 600 | (1 380 900) | 29 993 700 | 30 948 500 | 954 800 | 3,2 | 1 431 300 | 32 379 800 | 35 000 000 | 67 379 800 |
| Institut de statistique de l'UNESCO | 6 820 000 | – | 6 820 000 | 7 063 500 | 243 500 | 3,6 | 256 500 | 7 320 000 | 4 500 000 | 11 820 000 |
| Total, Titre IIA | 291 917 500 | (34 394 200) | 257 523 300 | 243 135 900 | (14 387 400) | (5,6) | 10 519 400 | 253 655 300 | 306 700 000 | 560 355 300 |
| B. Programme de participation | 24 830 000 | – | 24 830 000 | 20 939 900 | (3 890 100) | (15,7) | 1 060 100 | 22 000 000 | – | 22 000 000 |
| C. Services liés au programme | | | | | | | | | | |
| 1. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme | 7 975 900 | (1 211 100) | 6 764 800 | 5 617 300 | (1 147 500) | (17,0) | 227 500 | 5 844 800 | – | 5 844 800 |
| 2. Élaboration du budget et suivi de son exécution | 4 186 200 | (153 300) | 4 032 900 | 3 865 100 | (167 800) | (4,2) | 150 900 | 4 016 000 | 372 000 | 4 388 000 |
| 3. Gestion et coordination des unités hors Siège | – | 41 032 600 | 41 032 600 | 46 409 500 | 5 376 900 | 13,1 | 2 399 500 | 48 809 000 | – | 48 809 000 |
| 4. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique | 3 420 500 | (1 261 000) | 2 159 500 | 2 439 000 | 279 500 | 12,9 | 101 000 | 2 540 000 | – | 2 540 000 |
| 5. Programme Banque de bourses | 4 090 400 | (1 789 500) | 2 300 900 | 1 858 800 | (442 100) | (19,2) | 83 200 | 1 942 000 | 3 505 500 | 5 447 500 |
| 6. Information du public | 21 882 100 | 1 126 800 | 23 008 900 | 18 994 600 | (4 014 300) | (17,4) | 755 700 | 19 750 300 | 3 957 300 | 23 707 600 |
| Total, Titre IIC | 41 555 100 | 37 744 500 | 79 299 600 | 79 184 300 | (115 300) | (0,1) | 3 717 800 | 82 902 100 | 7 834 800 | 90 736 900 |
| TOTAL, TITRE II | 358 302 600 | 3 350 300 | 361 652 900 | 343 260 100 | (18 392 800) | (5,1) | 15 297 300 | 358 557 400 | 314 534 800 | 673 092 200 |
| TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION | | | | | | | | | | |
| A. Relations extérieures et coopération | 25 255 700 | (1 931 300) | 23 324 400 | 20 379 300 | (2 945 100) | (12,6) | 884 900 | 21 264 200 | 2 854 000 | 24 118 200 |
| B. Gestion des ressources humaines | 14 380 600 | 6 688 300 | 21 068 900 | 24 274 600 | 3 205 700 | 15,2 | 963 000 | 25 237 600 | 294 000 | 25 531 600 |
| C. Administration | 97 286 400 | (7 028 400) | 90 258 000 | 83 421 700 | (6 836 300) | (7,6) | 3 560 300 | 86 982 000 | 15 578 300 | 102 560 300 |
| D. Rénovation des bâtiments du Siège | 6 499 500 | (207 000) | 6 292 500 | 6 071 900 | (220 600) | (3,5) | 220 600 | 6 292 500 | 160 000 | 6 452 500 |
| TOTAL, TITRE III | 143 422 200 | (2 478 400) | 140 943 800 | 134 147 500 | (6 796 300) | (4,8) | 5 628 800 | 139 776 300 | 18 886 300 | 158 662 600 |
| TOTAL, TITRES I-III | 530 676 400 | – | 530 676 400 | 507 103 500 | (23 572 900) | (4,4) | 22 072 900 | 529 176 400 | 334 194 100 | 863 370 500 |
| Réserve pour les reclassements | – | – | – | 1 500 000 | 1 500 000 | n.d. | – | 1 500 000 | – | – |
| TITRE IV AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS | | | | | | | | | | |
| TOTAL, TITRES I-IV | 13 690 850 | – | 13 690 850 | 12 980 400 | (710 450) | (5,2) | 710 450 | 13 690 850 | – | 13 690 850 |
| TOTAL, TITRES I-IV | 544 367 250 | – | 544 367 250 | 521 583 900 | (22 783 350) | (4,2) | 22 783 350 | 544 367 250 | 334 194 100 | 877 061 350 |

* Virements de crédits destinés à aligner la base de 2000-2001 sur la structure du programme proposée pour 2002-2003 dans le document 31 C/5.

Appendice II Résumé du budget ordinaire par principaux postes de dépenses

| Budget ordinaire | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|--------------------------|-------------------|-----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|--------------------------------------|----------------------|--|-------------------------|--|----------------------|------------------------------|-------------------|--------------------------------|--------------------|
| Article budgétaire principal | Coûts des postes établis | | Assistance temporaire | Voyages des délégués | Voyages du personnel | Services contractuels | Dépenses générales de fonctionnement | Fournitures diverses | Acquisition de mobilier et de matériel | Allocations financières | Contrats avec des ONG (accords-cadres) | Autres contributions | Coûts indirects de programme | Autres dépenses | Total des prévisions 2002-2003 | |
| | Siège | Hors Siège | | | | | | | | | | | | | | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | |
| TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Organes directeurs | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Conférence générale | 745 900 | – | 4 861 900 | – | – | 550 000 | 79 300 | – | – | – | – | – | – | – | – | 6 237 100 |
| 2. Conseil exécutif | 1 263 900 | – | 3 690 100 | 2 181 700 | – | – | 660 000 | – | – | – | – | – | – | – | – | 7 795 700 |
| Total, Titre I.A | 2 009 800 | – | 8 552 000 | 2 181 700 | – | 550 000 | 739 300 | – | – | – | – | – | – | – | – | 14 032 800 |
| B. Direction | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3. Direction générale | 1 727 600 | – | 45 000 | – | 280 000 | 15 000 | 42 000 | 70 000 | – | – | – | – | – | 6 500 | – | 2 186 100 |
| 4. Cabinet du Directeur général | 5 755 000 | – | 73 000 | – | 220 000 | 44 000 | 37 500 | 15 000 | – | – | – | – | – | 10 000 | – | 6 154 500 |
| 5. Contrôle interne | 3 866 400 | – | 55 000 | – | 140 000 | 290 000 | 38 000 | 28 000 | – | – | – | – | – | 16 600 | – | 4 434 000 |
| 6. Normes internationales et affaires juridiques | 2 449 300 | – | 22 000 | – | 15 000 | 13 000 | 13 000 | 7 500 | – | – | – | – | – | 132 600 | – | 2 652 400 |
| Total, Titre I.B | 13 798 300 | – | 195 000 | – | 655 000 | 362 000 | 130 500 | 120 500 | – | – | – | – | – | 165 700 | – | 15 427 000 |
| C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies | | | | | | | | | | | | | | | | |
| TOTAL, TITRE I | 15 808 100 | – | 8 747 000 | 2 181 700 | 655 000 | 912 000 | 869 800 | 120 500 | – | – | – | – | – | 1 548 600 | – | 30 842 700 |
| TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Programmes | | | | | | | | | | | | | | | | |
| I Éducation | 28 602 700 | 16 631 300 | 1 468 000 | 1 750 000 | 1 320 000 | 14 624 500 | 3 760 000 | 1 229 000 | 1 245 000 | 16 091 000 | 1 324 000 | 1 221 000 | 636 600 | 2 713 600 | – | 92 616 700 |
| II Sciences exactes et naturelles | 20 769 200 | 8 276 700 | 1 452 200 | 1 220 100 | 1 196 900 | 7 223 600 | 715 400 | 310 400 | 478 500 | 5 007 400 | 790 000 | 3 134 500 | 300 900 | – | – | 50 875 800 |
| III Sciences sociales et humaines | 12 648 100 | 3 839 100 | 314 200 | 898 400 | 393 300 | 3 088 500 | 651 300 | 135 000 | 302 600 | – | 1 795 800 | 3 649 300 | 198 200 | – | – | 27 913 800 |
| IV Culture | 24 081 000 | 6 155 300 | 580 000 | 800 000 | 675 000 | 4 970 000 | 670 000 | 150 000 | 80 000 | 2 000 000 | 535 000 | 1 200 000 | 215 700 | 437 200 | – | 42 549 200 |
| V Communication et information | 12 818 600 | 5 283 200 | 377 500 | 465 800 | 1 296 100 | 6 579 200 | 448 700 | 182 900 | 797 400 | – | 1 960 600 | 1 960 600 | 209 200 | – | – | 32 379 800 |
| Institut de statistique de l'UNESCO | – | – | – | 100 000 | 25 000 | 325 000 | – | 50 000 | – | 6 820 000 | – | – | – | – | – | 7 320 000 |
| Total, Titre II.A | 98 919 600 | 40 185 600 | 4 191 900 | 5 234 300 | 4 906 300 | 36 810 800 | 6 245 400 | 2 057 300 | 2 903 500 | 29 918 400 | 6 405 400 | 11 165 400 | 1 560 600 | 3 150 800 | – | 253 655 300 |
| B. Programme de participation | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Total, Titre II.B | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 22 000 000 |
| C. Services liés au programme | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme | 4 860 700 | – | 295 000 | – | 300 000 | 200 000 | 92 000 | 55 000 | – | – | – | – | – | 42 100 | – | 5 844 800 |
| 2. Élaboration du budget et suivi de son exécution | 3 946 000 | – | 15 500 | – | 5 300 | 5 000 | 27 700 | – | 16 500 | – | – | – | – | – | – | 4 016 000 |
| 3. Gestion et coordination des unités hors Siège | 2 797 500 | 33 372 800 | 25 500 | 120 000 | 48 000 | 180 000 | 38 000 | 73 100 | – | – | – | – | 12 107 100 | 47 000 | – | 48 809 000 |
| 4. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique | 2 120 400 | – | 125 000 | – | 134 600 | 80 000 | 40 000 | 25 000 | – | – | – | – | – | 15 000 | – | 2 540 000 |
| 5. Programme Banque de bourses | 923 400 | – | 2 000 | – | 5 000 | 5 000 | 22 000 | 19 000 | – | – | – | 951 600 | – | 14 000 | – | 1 942 000 |
| 6. Information du public | 14 641 700 | 240 600 | 739 100 | 66 900 | 318 300 | 1 864 100 | 484 600 | 774 400 | 518 300 | – | – | – | – | 102 300 | – | 19 750 300 |
| Total, Titre II.C | 29 289 700 | 33 613 400 | 1 202 100 | 186 900 | 811 200 | 2 334 100 | 704 300 | 946 500 | 534 800 | – | – | 951 600 | 12 107 100 | 220 400 | – | 82 902 100 |
| TOTAL, TITRE II | 128 209 300 | 73 799 000 | 5 394 000 | 5 421 200 | 5 717 500 | 39 144 900 | 6 949 700 | 3 003 800 | 3 438 300 | 29 918 400 | 6 405 400 | 12 117 000 | 13 667 700 | 25 371 200 | – | 358 557 400 |
| TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Relations extérieures et coopération | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Total, Titre III.A | 14 602 700 | 2 265 000 | 397 000 | 650 000 | 620 400 | 1 558 600 | 471 400 | 379 200 | 319 900 | – | – | – | – | – | – | 21 264 200 |
| B. Gestion des ressources humaines | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Total, Titre III.B | 14 535 500 | – | 1 674 700 | – | 101 800 | 8 334 700 | 20 000 | 201 300 | 47 000 | – | – | 158 800 | – | 163 800 | – | 25 237 600 |
| C. Administration | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Total, Titre III.C | 60 056 900 | – | 2 371 600 | – | 134 100 | 2 662 600 | 11 098 600 | 1 538 600 | 2 519 400 | – | – | 5 500 000 | – | 1 100 200 | – | 86 982 000 |
| D. Rénovation des bâtiments du Siège | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Total, Titre III.D | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 6 292 500 |
| TOTAL, TITRE III | 89 195 100 | 2 265 000 | 4 443 300 | 650 000 | 856 300 | 12 555 900 | 11 590 000 | 2 119 100 | 2 886 300 | – | – | 5 658 800 | – | 7 556 500 | – | 139 776 300 |
| TOTAL, TITRES I-III | 233 212 500 | 76 064 000 | 18 584 300 | 8 252 900 | 7 228 800 | 52 612 800 | 19 409 500 | 5 243 400 | 6 324 600 | 29 918 400 | 6 405 400 | 17 775 800 | 13 667 700 | 34 476 300 | – | 529 176 400 |
| Réserve pour les reclassements | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Total, Réserve | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 1 500 000 |
| TITRE IV AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Total, Titre IV | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 13 690 850 |
| TOTAL, TITRES I-IV | 233 212 500 | 76 064 000 | 18 584 300 | 8 252 900 | 7 228 800 | 52 612 800 | 19 409 500 | 5 243 400 | 6 324 600 | 29 918 400 | 6 405 400 | 17 775 800 | 13 667 700 | 49 667 150 | – | 544 367 250 |

Appendice III Récapitulation de la répartition des crédits de programme du Titre II.A du budget par principale modalité d'action

| Budget ordinaire 2002-2003 | | | | | | | | | | |
|---|----------------------|-------------------------|------------------|---|--|-----------------------------------|---|-------------------------------------|----------------|----------------------------|
| Principale modalité d'action : | I | II | III | IV | V | VI | VII | VIII | IX | Total des crédits proposés |
| | Études et recherches | Conférences et réunions | Publications | Cours de formation, séminaires et ateliers (Cat. VII) | Bourses, allocations d'étude et de recherche | Allocations financières à des ONG | Autres allocations et contributions financières | Services techniques et consultatifs | Divers | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| GRAND PROGRAMME I - ÉDUCATION | | | | | | | | | | |
| I.1 L'éducation de base pour tous : tenir les engagements du forum mondial de Dakar sur l'éducation | | | | | | | | | | |
| I.1.1 Coordonner le suivi du Cadre d'action de Dakar | 1 971 100 | 2 792 900 | 928 800 | 1 406 100 | 509 400 | 969 500 | 905 300 | 104 900 | - | 9 588 000 |
| I.1.2 Renforcer les approches intégratrices et diversifier les modalités éducatives | 2 565 300 | 2 565 300 | 724 300 | 1 327 800 | 513 100 | 1 327 800 | 724 300 | 513 100 | - | 10 261 000 |
| I.2 Édifier des sociétés du savoir par une éducation de qualité et la rénovation des systèmes éducatifs | | | | | | | | | | |
| I.2.1 Vers une nouvelle approche de l'éducation de qualité | 1 030 000 | 1 120 000 | 480 000 | 545 000 | 240 000 | 870 000 | 345 000 | 170 000 | - | 4 800 000 |
| I.2.2 Rénovation des systèmes éducatifs | 763 700 | 918 950 | 468 900 | 415 600 | 243 100 | 554 450 | 569 400 | 207 000 | - | 4 141 100 |
| Allocations financières destinées aux instituts de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation | | | | | | | | | | |
| Bureau international d'éducation de l'UNESCO | - | - | - | - | - | - | 4 591 000 | - | - | 4 591 000 |
| Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation | - | - | - | - | - | - | 5 100 000 | - | - | 5 100 000 |
| Institut de l'UNESCO pour l'éducation | - | - | - | - | - | - | 1 900 000 | - | - | 1 900 000 |
| Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation | - | - | - | - | - | - | 1 100 000 | - | - | 1 100 000 |
| Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes | - | - | - | - | - | - | 2 200 000 | - | - | 2 200 000 |
| Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique | - | - | - | - | - | - | 1 200 000 | - | - | 1 200 000 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | 369 900 | 256 000 | 198 600 | 717 500 | 89 800 | 89 500 | 63 700 | 80 000 | - | 1 865 000 |
| Total, Grand programme I | 6 700 000 | 7 653 150 | 2 800 600 | 4 412 000 | 1 595 400 | 3 811 250 | 18 698 700 | 1 075 000 | - | 46 746 100 |
| GRAND PROGRAMME II - SCIENCES EXACTES ET NATURELLES | | | | | | | | | | |
| II.1 Sciences et technologie : renforcement des capacités et gestion | | | | | | | | | | |
| II.1.1 Suivi de la Conférence mondiale sur la science : formulation de politiques et enseignement scientifique | 370 400 | 370 400 | 277 800 | 277 800 | 92 600 | 185 200 | 92 600 | 185 200 | - | 1 852 000 |
| II.1.2 Renforcement des capacités dans le domaine de la science et de la technologie | 100 600 | 166 200 | 252 600 | 3 100 400 | 590 700 | 158 000 | 100 600 | 324 200 | - | 4 793 300 |
| II.2 Sciences, environnement et développement durable | | | | | | | | | | |
| II.2.1 L'eau - phénomènes d'interaction : systèmes menacés et grands problèmes sociaux | 1 510 400 | 1 070 400 | 594 100 | 728 200 | - | - | - | 524 100 | - | 4 427 200 |
| II.2.2 Les sciences de l'environnement | 668 000 | 668 000 | 200 800 | 534 400 | 106 200 | 93 900 | 200 000 | 200 800 | - | 2 672 100 |
| II.2.3 Coopération en sciences de la terre et atténuation des risques naturels | 205 700 | 97 100 | 57 900 | 482 300 | 71 000 | 57 900 | 71 000 | 115 900 | - | 1 158 800 |
| II.2.4 Vers des conditions d'existence viables dans les régions côtières et les petites îles | 185 200 | 114 600 | 128 200 | 232 900 | - | 164 900 | 63 900 | 157 000 | - | 1 046 700 |
| II.2.5 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO | 420 900 | 432 200 | 227 600 | 571 000 | 324 400 | 444 500 | 498 900 | 324 400 | - | 3 243 900 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | 318 200 | 210 900 | 211 000 | 770 600 | 70 800 | 281 200 | 167 200 | 305 100 | - | 2 335 000 |
| Total, Grand programme II | 3 779 400 | 3 129 800 | 1 950 000 | 6 697 600 | 1 255 700 | 1 385 600 | 1 194 200 | 2 136 700 | - | 21 529 000 |
| GRAND PROGRAMME III - SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES | | | | | | | | | | |
| III.1 Éthique des sciences et des technologies | 267 500 | 842 600 | 333 800 | 111 300 | - | 426 300 | 66 300 | 177 500 | - | 2 225 300 |
| III.2 Promotion des droits de l'homme, de la paix et des principes démocratiques | 528 000 | 778 500 | 405 000 | 211 200 | - | 141 800 | 160 800 | 89 800 | - | 2 315 100 |
| III.3 Amélioration des politiques relatives aux transformations sociales et promotion de l'anticipation et des études prospectives | 840 200 | 1 018 200 | 787 000 | 603 000 | 141 200 | 380 200 | 128 000 | 210 200 | - | 4 108 000 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | 625 500 | 290 200 | 333 800 | 870 100 | 27 700 | 167 800 | 29 000 | 59 000 | 176 900 | 2 580 000 |
| Total, Grand programme III | 2 261 200 | 2 929 500 | 1 859 600 | 1 795 600 | 168 900 | 1 116 100 | 384 100 | 536 500 | 176 900 | 11 228 400 |

Appendice III (suite)

| Budget ordinaire 2002-2003 | | | | | | | | | | |
|--|----------------------|-------------------------|-------------------|--|--|-----------------------------------|---|--------------------------------------|----------------|----------------------------|
| Principale modalité d'action : | I | II | III | IV | V | VI | VII | VIII | IX | Total des crédits proposés |
| | Études et recherches | Conférences et réunions | Publications | Cours de formation, séminaires et ateliers (Cat.VII) | Bourses, allocations d'étude et de recherche | Allocations financières à des ONG | Autres allocations et contributions financières | Services techniques et consultations | Divers | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| GRAND PROGRAMME IV - CULTURE | | | | | | | | | | |
| IV.1 Renforcer l'action normative dans le domaine de la culture | | | | | | | | | | |
| IV.1.1 Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel | 106 900 | 855 100 | 106 900 | – | – | – | – | – | – | 1 068 900 |
| IV.1.2 Réponses à des nouvelles exigences dans le domaine normatif | 184 100 | 442 600 | 318 400 | 255 300 | – | 150 700 | 33 500 | 50 300 | – | 1 434 900 |
| IV.2 Protéger la diversité culturelle et promouvoir le pluralisme culturel et le dialogue interculturel | | | | | | | | | | |
| IV.2.1 Sauvegarde et revitalisation du patrimoine culturel matériel et immatériel | 114 200 | 301 300 | 551 400 | 583 200 | – | 336 000 | 592 900 | 374 700 | – | 2 853 700 |
| IV.2.2 Promotion du pluralisme culturel et du dialogue interculturel | 324 700 | 537 900 | 821 900 | 223 200 | – | 308 500 | 294 300 | 377 600 | – | 2 888 100 |
| IV.3 Renforcer les liens entre culture et développement | 354 400 | 177 100 | 319 800 | 536 700 | – | 501 800 | 278 100 | 253 700 | – | 2 421 600 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | 238 500 | 202 100 | 217 200 | 404 600 | – | 44 500 | 192 300 | 130 800 | – | 1 430 000 |
| Total, Grand programme IV | 1 322 800 | 2 516 100 | 2 335 600 | 2 003 000 | – | 1 341 500 | 1 391 100 | 1 187 100 | – | 12 097 200 |
| GRAND PROGRAMME V - COMMUNICATION ET INFORMATION | | | | | | | | | | |
| V.1 Promouvoir un accès équitable à l'information et au savoir, en particulier dans le domaine public | | | | | | | | | | |
| V.1.1 Formuler des principes, des politiques et des stratégies propres à élargir l'accès à l'information et au savoir | 137 800 | 806 500 | 274 700 | – | – | 57 600 | 608 800 | 111 900 | – | 1 997 300 |
| V.1.2 Développement de l'infrastructure et renforcement des capacités en vue d'une participation accrue à la société du savoir | 598 700 | 794 900 | 389 500 | 860 600 | 72 400 | 165 200 | 751 500 | 371 200 | – | 4 004 000 |
| V.2 Promouvoir la liberté d'expression et renforcer les capacités de communication | | | | | | | | | | |
| V.2.1 Liberté d'expression, démocratie et paix | 148 200 | 475 400 | 177 200 | 28 400 | – | 335 100 | 65 700 | 404 200 | – | 1 634 200 |
| V.2.2 Renforcer les capacités de communication | 188 700 | 706 200 | 224 200 | 460 400 | 125 200 | 561 600 | 503 400 | 373 600 | – | 3 143 300 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | 355 000 | 442 500 | 779 300 | 434 500 | – | 100 000 | 705 000 | 400 000 | 73 700 | 3 290 000 |
| Total, Grand programme V | 1 428 400 | 3 225 500 | 1 844 900 | 1 783 900 | 197 600 | 1 219 500 | 2 634 400 | 1 660 900 | 73 700 | 14 068 800 |
| Institut de statistique de l'UNESCO | – | – | – | – | – | – | 6 820 000 | – | – | 6 820 000 |
| Projet relatif à un thème transversal | 50 000 | 100 000 | 50 000 | 200 000 | – | – | – | 100 000 | – | 500 000 |
| Total, ISU - Projet relatif à un thème transversal | 50 000 | 100 000 | 50 000 | 200 000 | – | – | 6 820 000 | 100 000 | – | 7 320 000 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 15 541 800 | 19 554 050 | 10 840 700 | 16 892 100 | 3 217 600 | 8 873 950 | 31 122 500 | 6 696 200 | 250 600 | 112 989 500 |

Appendice IV

État récapitulatif des postes établis, par secteur et unité administrative, pour 2002-2003

Le tableau ci-après fait apparaître le montant total des coûts de personnel de l'Organisation au titre du Programme ordinaire et des programmes extrabudgétaires, avec une ventilation des postes de chaque catégorie par unité administrative.

| Secteur/Unité | Source des fonds | DG | DDG | ADG | Cadre des directeurs | Cadre organique | Cadre de service et de bureau | Total | |
|---|-----------------------------------|----|-----|-----|----------------------|-----------------|-------------------------------|--------|------------|
| | | | | | | | | Postes | Coûts \$ |
| TITRE I | | | | | | | | | |
| POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION | | | | | | | | | |
| A. Organes directeurs | | | | | | | | | |
| | PROGRAMME ORDINAIRE : | | | | | | | | |
| | Siège | - | - | - | 2 | 3 | 5 | 10 | 2 009 800 |
| | Hors Siège | - | - | - | - | - | - | - | - |
| | Total, Programme ordinaire | - | - | - | 2 | 3 | 5 | 10 | 2 009 800 |
| | EXTRABUDGÉTAIRE | - | - | - | - | - | 1 | 1 | 84 000 |
| B. Direction | | | | | | | | | |
| <i>(dont : Direction générale, Cabinet du Directeur général, Contrôle interne, Normes internationales et affaires juridiques)</i> | | | | | | | | | |
| | PROGRAMME ORDINAIRE : | | | | | | | | |
| | Siège | 1 | 1 | 1 | 5 | 34 | 30 | 72 | 13 798 300 |
| | Hors Siège | - | - | - | - | - | - | - | - |
| | Total, Programme ordinaire | 1 | 1 | 1 | 5 | 34 | 30 | 72 | 13 798 300 |
| | EXTRABUDGÉTAIRE | - | - | - | - | 2 | 2 | 4 | 589 000 |
| TITRE II | | | | | | | | | |
| PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME | | | | | | | | | |
| A. Programmes | | | | | | | | | |
| Secteur de l'éducation (ED) | | | | | | | | | |
| | PROGRAMME ORDINAIRE : | | | | | | | | |
| | Siège | - | - | 1 | 6 | 77 | 76 | 160 | 28 602 700 |
| | Hors Siège | - | - | - | 1 | 64 | 22 | 87 | 16 631 300 |
| | Total, Programme ordinaire | - | - | 1 | 7 | 141 | 98 | 247 | 45 234 000 |
| | EXTRABUDGÉTAIRE | - | - | - | - | 8 | 1 | 9 | 1 542 000 |
| Secteur des sciences exactes et naturelles (SC) | | | | | | | | | |
| | PROGRAMME ORDINAIRE : | | | | | | | | |
| | Siège | - | - | 2 | 6 | 47 | 64 | 119 | 20 769 200 |
| | Hors Siège | - | - | - | - | 33 | 7 | 40 | 8 276 700 |
| | Total, Programme ordinaire | - | - | 2 | 6 | 80 | 71 | 159 | 29 045 900 |
| | EXTRABUDGÉTAIRE | - | - | - | - | 4 | 2 | 6 | 1 008 000 |
| Secteur des sciences sociales et humaines (SHS) | | | | | | | | | |
| | PROGRAMME ORDINAIRE : | | | | | | | | |
| | Siège | - | - | 1 | 4 | 33 | 31 | 69 | 12 648 100 |
| | Hors Siège | - | - | - | - | 16 | 3 | 19 | 3 839 100 |
| | Total, Programme ordinaire | - | - | 1 | 4 | 49 | 34 | 88 | 16 487 200 |
| | EXTRABUDGÉTAIRE | - | - | - | - | 3 | - | 3 | 504 000 |
| Secteur de la culture (CLT) | | | | | | | | | |
| | PROGRAMME ORDINAIRE : | | | | | | | | |
| | Siège | - | - | 1 | 7 | 70 | 57 | 135 | 24 081 000 |
| | Hors Siège | - | - | - | - | 25 | 7 | 32 | 6 155 300 |
| | Total, Programme ordinaire | - | - | 1 | 7 | 95 | 64 | 167 | 30 236 300 |
| | EXTRABUDGÉTAIRE | - | - | - | - | 7 | 2 | 9 | 1 379 000 |
| Secteur de la communication et de l'information (CI) | | | | | | | | | |
| | PROGRAMME ORDINAIRE : | | | | | | | | |
| | Siège | - | - | 1 | 3 | 35 | 31 | 70 | 12 818 600 |
| | Hors Siège | - | - | - | - | 19 | 11 | 30 | 5 283 200 |
| | Total, Programme ordinaire | - | - | 1 | 3 | 54 | 42 | 100 | 18 101 800 |
| | EXTRABUDGÉTAIRE | - | - | - | - | 1 | 1 | 2 | 285 000 |
| C. Services liés au programme | | | | | | | | | |
| Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme (BSP) | | | | | | | | | |
| | PROGRAMME ORDINAIRE : | | | | | | | | |
| | Siège | - | - | - | 3 | 12 | 9 | 24 | 4 860 700 |
| | Hors Siège | - | - | - | - | - | - | - | - |
| | Total, Programme ordinaire | - | - | - | 3 | 12 | 9 | 24 | 4 860 700 |
| | EXTRABUDGÉTAIRE | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Élaboration du budget et suivi de son exécution (BB) | | | | | | | | | |
| | PROGRAMME ORDINAIRE : | | | | | | | | |
| | Siège | - | - | - | 2 | 12 | 7 | 21 | 3 946 000 |
| | Hors Siège | - | - | - | - | - | - | - | - |
| | Total, Programme ordinaire | - | - | - | 2 | 12 | 7 | 21 | 3 946 000 |
| | EXTRABUDGÉTAIRE | - | - | - | - | - | 5 | 5 | 372 000 |

Dans le 31 C/5, les coûts de personnel pour chaque secteur de programme sont répartis entre les grands programmes qu'il est chargé d'exécuter

| Secteur/Unité | Source des fonds | DG | DDG | ADG | Cadre des directeurs | Cadre organique | Cadre de service et de bureau | Total | |
|---|-----------------------------------|----|-----|-----|----------------------|-----------------|-------------------------------|--------|-------------|
| | | | | | | | | Postes | Coûts |
| | | | | | | | | | \$ |
| Gestion et coordination des unités hors Siège (BFC) | PROGRAMME ORDINAIRE : | | | | | | | | |
| | Siège | - | - | - | 1 | 8 | 7 | 16 | 2 797 500 |
| | Hors Siège | - | - | - | 37 | 48 | 260 | 345 | 33 372 800 |
| | Total, Programme ordinaire | - | - | - | 38 | 56 | 267 | 361 | 36 170 300 |
| | EXTRABUDGÉTAIRE | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Coordination de l'action en faveur de l'Afrique (AFR) | PROGRAMME ORDINAIRE : | | | | | | | | |
| | Siège | - | - | 1 | - | 5 | 6 | 12 | 2 120 400 |
| | Hors Siège | - | - | - | - | - | - | - | - |
| | Total, Programme ordinaire | - | - | 1 | - | 5 | 6 | 12 | 2 120 400 |
| | EXTRABUDGÉTAIRE | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Programme Banque de bourses (FEL) | PROGRAMME ORDINAIRE : | | | | | | | | |
| | Siège | - | - | - | - | 1 | 6 | 7 | 923 400 |
| | Hors Siège | - | - | - | - | - | - | - | - |
| | Total, Programme ordinaire | - | - | - | - | 1 | 6 | 7 | 923 400 |
| | EXTRABUDGÉTAIRE | - | - | - | - | 1 | - | 1 | 140 000 |
| Information du public (BPI) | PROGRAMME ORDINAIRE : | | | | | | | | |
| | Siège | - | - | - | 2 | 35 | 56 | 93 | 14 641 700 |
| | Hors Siège | - | - | - | - | 1 | - | 1 | 240 600 |
| | Total, Programme ordinaire | - | - | - | 2 | 36 | 56 | 94 | 14 882 300 |
| | EXTRABUDGÉTAIRE | - | - | - | - | 2 | 6 | 8 | 898 400 |
| TITRE III | | | | | | | | | |
| SOUTIEN DE L'EXÉCUTION | | | | | | | | | |
| DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION | | | | | | | | | |
| A. Relations extérieures et coopération (ERC) | PROGRAMME ORDINAIRE : | | | | | | | | |
| | Siège | - | - | 1 | 4 | 39 | 40 | 84 | 14 602 700 |
| | Hors Siège | - | - | - | - | 5 | 7 | 12 | 2 265 000 |
| | Total, Programme ordinaire | - | - | 1 | 4 | 44 | 47 | 96 | 16 867 700 |
| | EXTRABUDGÉTAIRE | - | - | - | 2 | 11 | 3 | 16 | 2 854 000 |
| B. Gestion des ressources humaines (HRM) | PROGRAMME ORDINAIRE : | | | | | | | | |
| | Siège | - | - | - | 2 | 25 | 71 | 98 | 14 535 500 |
| | Hors Siège | - | - | - | - | - | - | - | - |
| | Total, Programme ordinaire | - | - | - | 2 | 25 | 71 | 98 | 14 535 500 |
| | EXTRABUDGÉTAIRE | - | - | - | - | 1 | 1 | 2 | 294 000 |
| C. Administration (ADM) | PROGRAMME ORDINAIRE : | | | | | | | | |
| | Siège | - | - | 1 | 6 | 95 | 325 | 427 | 60 056 900 |
| | Hors Siège | - | - | - | - | - | - | - | - |
| | Total, Programme ordinaire | - | - | 1 | 6 | 95 | 325 | 427 | 60 056 900 |
| | EXTRABUDGÉTAIRE | - | - | - | - | 14 | 51 | 65 | 6 899 400 |
| TOTAL, TITRES I-III | PROGRAMME ORDINAIRE : | | | | | | | | |
| | Siège | 1 | 1 | 10 | 53 | 531 | 821 | 1 417 | 233 212 500 |
| | Hors Siège | - | - | - | 38 | 211 | 317 | 566 | 76 064 000 |
| | Total, Programme ordinaire | 1 | 1 | 10 | 91 | 742 | 1 138 | 1 983 | 310 776 500 |
| | EXTRABUDGÉTAIRE | - | - | - | 2 | 54 | 75 | 131 | 16 848 800 |
| Réserve pour les reclassements | | | | | | | | | 1 500 000 |

Appendice V Tableau récapitulatif des postes établis par classe
(indiquant les postes établis pour 2000-2001 et proposés pour 2002-2003 au titre du Programme ordinaire au Siège et hors Siège)

| Secteur/Unité | Postes du cadre organique et de rang supérieur | | | | | | | | | | Postes du cadre de service et de bureau | Postes hors Siège (recrutement local) | TOTAL | |
|---|--|------------------|----------|----------|----------|-----------|-----------|------------|------------|------------|---|---------------------------------------|------------|--------------|
| | DG | DDG | ADG | D-2 | D-1 | P-5 | P-4 | P-3 | P-1/P-2 | Total | | | | |
| TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Organes directeurs | | | | | | | | | | | | | | |
| Conférence générale | 2000-2001 | - | - | - | - | 1 | - | 1 | 1 | - | 3 | - | - | 3 |
| | 2002-2003 | - | - | - | 1 | - | - | 1 | 1 | - | 3 | - | - | 3 |
| Conseil exécutif | 2000-2001 | - | - | - | - | 1 | - | 1 | - | - | 2 | 5 | - | 7 |
| | 2002-2003 | - | - | - | 1 | - | 1 | - | - | - | 2 | 5 | - | 7 |
| B. Direction <i>(Direction générale, Cabinet du Directeur général, Contrôle interne, Normes internationales et affaires juridiques)</i> | | | | | | | | | | | | | | |
| | 2000-2001 | 1 | 1 | 1 | 2 | 2 | 8 | 8 | 9 | 5 | 37 | 27 | - | 64 |
| | 2002-2003 | 1 | 1 | 1 | 2 | 3 | 11 | 9 | 5 | 9 | 42 | 30 | - | 72 |
| TOTAL, TITRE I | | 2000-2001 | 1 | 1 | 1 | 2 | 4 | 8 | 10 | 10 | 5 | 42 | 32 | 74 |
| | | 2002-2003 | 1 | 1 | 1 | 4 | 3 | 12 | 10 | 6 | 9 | 47 | 35 | 82 |
| TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Programmes | | | | | | | | | | | | | | |
| Secteur de l'éducation (ED) | 2000-2001 | - | - | 1 | 3 | 10 | 46 | 36 | 44 | 20 | 160 | 98 | 39 | 297 |
| | 2002-2003 | - | - | 1 | 1 | 6 | 34 | 37 | 52 | 18 | 149 | 76 | 22 | 247 |
| Secteur des sciences exactes et naturelles (SC) | 2000-2001 | - | - | 2 | - | 7 | 26 | 31 | 18 | 13 | 97 | 80 | 10 | 187 |
| | 2002-2003 | - | - | 2 | 1 | 5 | 23 | 28 | 17 | 12 | 88 | 64 | 7 | 159 |
| Secteur des sciences sociales et humaines (SHS) | 2000-2001 | - | - | 1 | 3 | 8 | 11 | 20 | 8 | 10 | 61 | 39 | 5 | 105 |
| | 2002-2003 | - | - | 1 | 1 | 3 | 15 | 11 | 11 | 12 | 54 | 31 | 3 | 88 |
| Secteur de la culture (CLT) | 2000-2001 | - | - | 1 | 3 | 10 | 25 | 19 | 20 | 27 | 105 | 61 | 8 | 174 |
| | 2002-2003 | - | - | 1 | 2 | 5 | 22 | 20 | 28 | 25 | 103 | 57 | 7 | 167 |
| Secteur de la communication et de l'information (CI) | 2000-2001 | - | - | 1 | 2 | 2 | 16 | 20 | 10 | 9 | 60 | 32 | 5 | 97 |
| | 2002-2003 | - | - | 1 | 1 | 2 | 15 | 17 | 16 | 6 | 58 | 31 | 11 | 100 |
| C. Services liés au programme | | | | | | | | | | | | | | |
| Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme (BSP) | 2000-2001 | - | - | - | 1 | 4 | 4 | 4 | 2 | 2 | 17 | 11 | - | 28 |
| | 2002-2003 | - | - | - | 1 | 2 | 5 | 4 | 3 | - | 15 | 9 | - | 24 |
| Élaboration du budget et suivi de son exécution (BB) | 2000-2001 | - | - | - | 1 | - | 6 | 4 | 2 | 2 | 15 | 8 | - | 23 |
| | 2002-2003 | - | - | - | 1 | 1 | 2 | 3 | 3 | 4 | 14 | 7 | - | 21 |
| Gestion et coordination des unités hors Siège (BFC) | 2000-2001 | - | - | - | 7 | 16 | 23 | 6 | 8 | 13 | 73 | 4 | 225 | 302 |
| | 2002-2003 | - | - | - | 9 | 29 | 21 | 5 | 10 | 20 | 94 | 7 | 260 | 361 |
| Coordination de l'action en faveur de l'Afrique (AFR) | 2000-2001 | - | - | 1 | - | 1 | - | 2 | 1 | - | 5 | 5 | - | 10 |
| | 2002-2003 | - | - | 1 | - | - | 1 | 2 | 1 | 1 | 6 | 6 | - | 12 |
| Programme Banque de bourses (FEL) | 2000-2001 | - | - | - | - | - | 1 | - | - | - | 1 | 9 | - | 10 |
| | 2002-2003 | - | - | - | - | - | 1 | - | - | - | 1 | 6 | - | 7 |
| Information du public (BPI) | 2000-2001 | - | - | - | - | 2 | 7 | 10 | 16 | 11 | 46 | 65 | 2 | 113 |
| | 2002-2003 | - | - | - | 1 | 1 | 4 | 8 | 12 | 12 | 38 | 56 | - | 94 |
| TOTAL, TITRE II | | 2000-2001 | - | - | 7 | 20 | 60 | 165 | 152 | 129 | 640 | 412 | 294 | 1 346 |
| | | 2002-2003 | - | - | 7 | 18 | 54 | 143 | 135 | 153 | 620 | 350 | 310 | 1 280 |

Appendice V (suite)

| Secteur/Unité | Postes du cadre organique et de rang supérieur | | | | | | | | | | Postes du cadre de service et de bureau | Postes hors Siège (recrutement local) | TOTAL | |
|--|--|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|---------|-------|---|---------------------------------------|-------|--------------|
| | DG | DDG | ADG | D-2 | D-1 | P-5 | P-4 | P-3 | P-1/P-2 | Total | | | | |
| TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Relations extérieures et coopération (ERC) | 2000-2001 | – | – | 1 | 2 | 4 | 13 | 11 | 11 | 16 | 58 | 47 | 9 | 114 |
| | 2002-2003 | – | – | 1 | 1 | 3 | 11 | 10 | 8 | 15 | 49 | 40 | 7 | 96 |
| B. Gestion des ressources humaines (HRM) | 2000-2001 | – | – | – | 1 | – | 5 | 8 | 8 | 4 | 26 | 77 | – | 103 |
| | 2002-2003 | – | – | – | 1 | 1 | 5 | 7 | 9 | 4 | 27 | 71 | – | 98 |
| C. Administration (ADM) | 2000-2001 | – | – | 1 | 1 | 5 | 16 | 36 | 46 | 17 | 122 | 359 | – | 481 |
| | 2002-2003 | – | – | 1 | – | 6 | 15 | 35 | 30 | 15 | 102 | 325 | – | 427 |
| TOTAL, TITRE III | 2000-2001 | – | – | 2 | 4 | 9 | 34 | 55 | 65 | 37 | 206 | 483 | 9 | 698 |
| | 2002-2003 | – | – | 2 | 2 | 10 | 31 | 52 | 47 | 34 | 178 | 436 | 7 | 621 |
| TOTAL GÉNÉRAL TITRES I-III | 2000-2001 | 1 | 1 | 10 | 26 | 73 | 207 | 217 | 204 | 149 | 888 | 927 | 303 | 2 118 |
| | 2002-2003 | 1 | 1 | 10 | 24 | 67 | 186 | 197 | 206 | 153 | 845 | 821 | 317 | 1 983 |

Appendice VI Récapitulation générale de la décentralisation par région

Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires

En attendant la mise au point finale des mesures de réforme en matière de décentralisation, la répartition des crédits du Programme ordinaire et des ressources extrabudgétaires est présentée par région et, pour chaque région, par grand programme/programme/sous-programme et par secteur/unité. Lorsque les mesures de réforme auront été fixées, la répartition des ressources sera présentée plus en détail de façon à faire apparaître les fonds et les postes alloués à chaque unité. Une liste des unités décentralisées par région figure à la fin du présent Appendice.

| Budget ordinaire - 2002-2003 | | | | | | | | | Ressources extra- budgétaires 2002-2003 |
|--|------------------|------------|--------------------|------------|-----------------------|--------------------|-----------------------|--------------------|--|
| Région/grand programme/secteur/unité | Nombre de postes | | | | Coûts de personnel | Coûts indirects | Coûts de programme | TOTAL | |
| | D | P | Personnel local | Total | | | | | |
| | | | | | \$ | \$ | \$ | \$ | |
| AFRIQUE | | | | | | | | | |
| I Éducation | - | 21 | 7 | 28 | 5 150 900 | - | 6 940 950 | 12 091 850 | 7 800 000 |
| II Sciences exactes et naturelles | - | 9 | 4 | 13 | 2 282 400 | - | 1 719 550 | 4 001 950 | 1 000 000 |
| III Sciences sociales et humaines | - | 3 | 1 | 4 | 850 100 | - | 1 021 400 | 1 871 500 | 500 000 |
| IV Culture | - | 7 | 1 | 8 | 1 594 100 | - | 1 171 550 | 2 765 650 | 400 000 |
| V Communication et information | - | 5 | 4 | 9 | 1 363 100 | - | 1 580 700 | 2 943 800 | 4 600 000 |
| Institut de statistique de l'UNESCO | | | | | | | | | |
| - Projet relatif à un thème transversal | - | - | - | - | - | - | 100 000 | 100 000 | - |
| Bureau de coordination hors Siège | 10 | 16 | 61 | 87 | 8 440 200 | 4 139 800 | - | 12 580 000 | - |
| Total, Afrique | 10 | 61 | 78 | 149 | 19 680 800 | 4 139 800 | 12 534 150 | 36 354 750 | 14 300 000 |
| ÉTATS ARABES | | | | | | | | | |
| I Éducation | 1 | 10 | 2 | 13 | 2 876 400 | - | 2 273 500 | 5 149 900 | 2 400 000 |
| II Sciences exactes et naturelles | - | 5 | - | 5 | 1 086 400 | - | 997 000 | 2 083 400 | 1 600 000 |
| III Sciences sociales et humaines | - | 2 | 1 | 3 | 470 500 | - | 869 400 | 1 339 900 | - |
| IV Culture | - | 3 | - | 3 | 685 800 | - | 670 800 | 1 356 600 | 500 000 |
| V Communication et information | - | 2 | 3 | 5 | 661 100 | - | 869 000 | 1 530 100 | 1 700 000 |
| Bureau de coordination hors Siège | 4 | 5 | 43 | 52 | 4 475 100 | 1 187 300 | - | 5 662 400 | - |
| Total, États arabes | 5 | 27 | 49 | 81 | 10 255 300 | 1 187 300 | 5 679 700 | 17 122 300 | 6 200 000 |
| ASIE ET PACIFIQUE | | | | | | | | | |
| I Éducation | - | 18 | 6 | 24 | 4 348 300 | - | 5 998 500 | 10 346 800 | 10 700 000 |
| II Sciences exactes et naturelles | - | 9 | 2 | 11 | 2 319 200 | - | 2 068 500 | 4 387 700 | 1 200 000 |
| III Sciences sociales et humaines | - | 6 | 1 | 7 | 1 434 900 | - | 1 158 500 | 2 593 400 | - |
| IV Culture | - | 8 | 1 | 9 | 1 815 500 | - | 1 258 500 | 3 074 000 | 2 100 000 |
| V Communication et information | - | 5 | 3 | 8 | 1 433 500 | - | 1 753 800 | 3 187 300 | 900 000 |
| Institut de statistique de l'UNESCO - | | | | | | | | | |
| - Projet relatif à un thème transversal | - | - | - | - | - | - | 50 000 | 50 000 | - |
| Bureau de coordination hors Siège | 8 | 12 | 75 | 95 | 7 996 300 | 2 980 000 | - | 10 976 300 | - |
| Total, Asie et Pacifique | 8 | 58 | 88 | 154 | 19 347 700 | 2 980 000 | 12 287 800 | 34 615 500 | 14 900 000 |
| EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD | | | | | | | | | |
| I Éducation | - | 5 | 1 | 6 | 1 217 000 | - | 1 057 500 | 2 274 500 | 500 000 |
| II Sciences exactes et naturelles | - | 4 | - | 4 | 844 900 | - | 1 388 600 | 2 233 500 | 2 000 000 |
| III Sciences sociales et humaines | - | - | - | - | - | - | 261 500 | 261 500 | 400 000 |
| IV Culture | - | 1 | 2 | 3 | 454 200 | - | 432 400 | 886 600 | - |
| V Communication et information | - | 1 | - | 1 | 234 700 | - | 378 000 | 612 700 | - |
| Bureau de l'information du public | - | 1 | - | 1 | 240 600 | - | 70 000 | 310 600 | - |
| Secteur des relations extérieures et de la coopération | - | 5 | 7 | 12 | 2 265 000 | - | 255 800 | 2 520 800 | - |
| Bureau de coordination hors Siège | 6 | 5 | 22 | 33 | 3 568 700 | 627 000 | - | 4 195 700 | - |
| Total, Europe et Amérique du Nord | 6 | 22 | 32 | 60 | 8 825 100 | 627 000 | 3 843 800 | 13 295 900 | 2 900 000 |
| AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES | | | | | | | | | |
| I Éducation | - | 10 | 6 | 16 | 3 038 600 | - | 2 791 950 | 5 830 550 | 38 700 000 |
| II Sciences exactes et naturelles | - | 6 | 1 | 7 | 1 743 800 | - | 1 681 250 | 3 425 050 | 9 000 000 |
| III Sciences sociales et humaines | - | 5 | - | 5 | 1 083 500 | - | 770 500 | 1 854 000 | 76 000 000 |
| IV Culture | - | 6 | 3 | 9 | 1 605 700 | - | 1 295 250 | 2 900 950 | 3 000 000 |
| V Communication et information | - | 6 | 1 | 7 | 1 590 900 | - | 1 318 000 | 2 908 900 | 4 000 000 |
| Bureau de coordination hors Siège | 8 | 11 | 59 | 78 | 8 892 600 | 3 173 000 | - | 12 065 600 | - |
| Total, Amérique latine et Caraïbes | 8 | 44 | 70 | 122 | 17 955 100 | 3 173 000 | 7 856 950 | 28 985 050 | 130 700 000 |
| TOTAL, DÉCENTRALISATION | 37 | 212 | 317 | 566 | 76 064 000 | 12 107 100 | 42 202 400 | 130 373 500 | 169 000 000 |

Appendice VI Résumé de la décentralisation par région

Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires

AFRIQUE

31 C/5 27,9 %
30 C/5 24,3 %

| Budget ordinaire - 2002-2003 | | | | | | | | TOTAL | Ressources extra-budgétaires 2002-2003 |
|--|------------------|----|-----------------|-------|--------------------|-----------------|--------------------|------------|--|
| Grand programme/ programme/sous-programme/unité | Nombre de postes | | | | Coûts de personnel | Coûts indirects | Coûts de programme | | |
| | D | P | Personnel local | Total | | | | | |
| | | | | | \$ | \$ | \$ | \$ | |
| I ÉDUCATION | - | 21 | 7 | 28 | 5 150 900 | - | - | 5 150 900 | - |
| I.1 I.1.1 | - | - | - | - | - | - | 2 240 000 | 2 240 000 | 1 800 000 |
| I.1 I.1.2 | - | - | - | - | - | - | 2 595 000 | 2 595 000 | 2 100 000 |
| I.2 I.2.1 | - | - | - | - | - | - | 850 000 | 850 000 | 2 000 000 |
| I.2 I.2.2 | - | - | - | - | - | - | 452 950 | 452 950 | 1 900 000 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | - | - | - | - | - | - | 803 000 | 803 000 | - |
| Total, Grand programme I | - | 21 | 7 | 28 | 5 150 900 | - | 6 940 950 | 12 091 850 | 7 800 000 |
| II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES | - | 9 | 4 | 13 | 2 282 400 | - | - | 2 282 400 | - |
| II.1 II.1.1 | - | - | - | - | - | - | 40 000 | 40 000 | 130 000 |
| II.1 II.1.2 | - | - | - | - | - | - | 358 800 | 358 800 | 375 000 |
| II.2 II.2.1 | - | - | - | - | - | - | 433 300 | 433 300 | 100 000 |
| II.2 II.2.2 | - | - | - | - | - | - | 370 700 | 370 700 | - |
| II.2 II.2.3 | - | - | - | - | - | - | 106 000 | 106 000 | 195 000 |
| II.2 II.2.4 | - | - | - | - | - | - | 82 000 | 82 000 | 200 000 |
| II.2 II.2.5 | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | - | - | - | - | - | - | 328 750 | 328 750 | - |
| Total, Grand programme II | - | 9 | 4 | 13 | 2 282 400 | - | 1 719 550 | 4 001 950 | 1 000 000 |
| III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES | - | 3 | 1 | 4 | 850 100 | - | - | 850 100 | - |
| III.1 | - | - | - | - | - | - | 57 800 | 57 800 | - |
| III.2 | - | - | - | - | - | - | 208 300 | 208 300 | 250 000 |
| III.3 | - | - | - | - | - | - | 228 800 | 228 800 | 250 000 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | - | - | - | - | - | - | 526 500 | 526 500 | - |
| Total, Grand programme III | - | 3 | 1 | 4 | 850 100 | - | 1 021 400 | 1 871 500 | 500 000 |
| IV CULTURE | - | 7 | 1 | 8 | 1 594 100 | - | - | 1 594 100 | - |
| IV.1 IV.1.1 | - | - | - | - | - | - | - | - | 200 000 |
| IV.1 IV.1.2 | - | - | - | - | - | - | 45 000 | 45 000 | - |
| IV.2 IV.2.1 | - | - | - | - | - | - | 315 000 | 315 000 | 100 000 |
| IV.2 IV.2.2 | - | - | - | - | - | - | 294 400 | 294 400 | 100 000 |
| IV.3 IV.3.1 | - | - | - | - | - | - | 290 600 | 290 600 | - |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | - | - | - | - | - | - | 226 550 | 226 550 | - |
| Total, Grand programme IV | - | 7 | 1 | 8 | 1 594 100 | - | 1 171 550 | 2 765 650 | 400 000 |
| V COMMUNICATION ET INFORMATION | - | 5 | 4 | 9 | 1 363 100 | - | - | 1 363 100 | - |
| V.1 V.1.1 | - | - | - | - | - | - | 162 500 | 162 500 | 450 000 |
| V.1 V.1.2 | - | - | - | - | - | - | 487 500 | 487 500 | 900 000 |
| V.2 V.2.1 | - | - | - | - | - | - | 235 000 | 235 000 | 1 500 000 |
| V.2 V.2.2 | - | - | - | - | - | - | 492 500 | 492 500 | 1 750 000 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | - | - | - | - | - | - | 203 200 | 203 200 | - |
| Total, Grand programme V | - | 5 | 4 | 9 | 1 363 100 | - | 1 580 700 | 2 943 800 | 4 600 000 |
| Institut de statistique de l'UNESCO | - | - | - | - | - | - | 100 000 | 100 000 | - |
| Projet relatif à un thème transversal | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Bureau de coordination hors Siège | 10 | 16 | 61 | 87 | 8 440 200 | 4 139 800 | - | 12 580 000 | - |
| TOTAL, AFRIQUE | 10 | 61 | 78 | 149 | 19 680 800 | 4 139 800 | 12 534 150 | 36 354 750 | 14 300 000 |

Appendice VI Résumé de la décentralisation par région

Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires

ÉTATS ARABES

31 C/5 13,1 %

30 C/5 11,5 %

| Budget ordinaire - 2002-2003 | | | | | | | | TOTAL | Ressources extra-budgétaires 2002-2003 |
|--|------------------|-----------|-----------------|-----------|--------------------|------------------|--------------------|-------------------|--|
| Grand programme/ programme/sous-programme/unité | Nombre de postes | | | | Coûts de personnel | Coûts indirects | Coûts de programme | | |
| | D | P | Personnel local | Total | | | | | |
| | | | | | \$ | \$ | \$ | \$ | |
| I ÉDUCATION | 1 | 10 | 2 | 13 | 2 876 400 | – | – | 2 876 400 | – |
| I.1 I.1.1 | – | – | – | – | – | – | 875 000 | 875 000 | 400 000 |
| I.1 I.1.2 | – | – | – | – | – | – | 816 000 | 816 000 | 800 000 |
| I.2 I.2.1 | – | – | – | – | – | – | 305 000 | 305 000 | 700 000 |
| I.2 I.2.2 | – | – | – | – | – | – | 250 000 | 250 000 | 500 000 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | – | – | – | – | – | – | 27 500 | 27 500 | – |
| Total, Grand programme I | 1 | 10 | 2 | 13 | 2 876 400 | – | 2 273 500 | 5 149 900 | 2 400 000 |
| II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES | – | 5 | – | 5 | 1 086 400 | – | – | 1 086 400 | – |
| II.1 II.1.1 | – | – | – | – | – | – | 45 000 | 45 000 | 200 000 |
| II.1 II.1.2 | – | – | – | – | – | – | 125 000 | 125 000 | 400 000 |
| II.2 II.2.1 | – | – | – | – | – | – | 341 000 | 341 000 | 200 000 |
| II.2 II.2.2 | – | – | – | – | – | – | 214 500 | 214 500 | 100 000 |
| II.2.3 | – | – | – | – | – | – | 84 000 | 84 000 | 200 000 |
| II.2.4 | – | – | – | – | – | – | 62 000 | 62 000 | 100 000 |
| II.2.5 | – | – | – | – | – | – | – | – | 400 000 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | – | – | – | – | – | – | 125 500 | 125 500 | – |
| Total, Grand programme II | – | 5 | – | 5 | 1 086 400 | – | 997 000 | 2 083 400 | 1 600 000 |
| III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES | – | 2 | 1 | 3 | 470 500 | – | – | 470 500 | – |
| III.1 | – | – | – | – | – | – | 275 900 | 275 900 | – |
| III.2 | – | – | – | – | – | – | 104 200 | 104 200 | – |
| III.3 | – | – | – | – | – | – | 179 300 | 179 300 | – |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | – | – | – | – | – | – | 310 000 | 310 000 | – |
| Total, Grand programme III | – | 2 | 1 | 3 | 470 500 | – | 869 400 | 1 339 900 | – |
| IV CULTURE | – | 3 | – | 3 | 685 800 | – | – | 685 800 | – |
| IV.1 IV.1.1 | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| IV.1 IV.1.2 | – | – | – | – | – | – | 40 000 | 40 000 | 200 000 |
| IV.2 IV.2.1 | – | – | – | – | – | – | 220 000 | 220 000 | 100 000 |
| IV.2 IV.2.2 | – | – | – | – | – | – | 129 700 | 129 700 | 100 000 |
| IV.3 IV.3.1 | – | – | – | – | – | – | 181 600 | 181 600 | 100 000 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | – | – | – | – | – | – | 99 500 | 99 500 | – |
| Total, Grand programme IV | – | 3 | – | 3 | 685 800 | – | 670 800 | 1 356 600 | 500 000 |
| V COMMUNICATION ET INFORMATION | – | 2 | 3 | 5 | 661 100 | – | – | 661 100 | – |
| V.1 V.1.1 | – | – | – | – | – | – | 130 000 | 130 000 | 150 000 |
| V.1 V.1.2 | – | – | – | – | – | – | 317 000 | 317 000 | 200 000 |
| V.2 V.2.1 | – | – | – | – | – | – | 30 000 | 30 000 | 500 000 |
| V.2 V.2.2 | – | – | – | – | – | – | 233 000 | 233 000 | 850 000 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | – | – | – | – | – | – | 159 000 | 159 000 | – |
| Total, Grand programme V | – | 2 | 3 | 5 | 661 100 | – | 869 000 | 1 530 100 | 1 700 000 |
| Bureau de coordination hors Siège | 4 | 5 | 43 | 52 | 4 475 100 | 1 187 300 | – | 5 662 400 | – |
| TOTAL, ÉTATS ARABES | 5 | 27 | 49 | 81 | 10 255 300 | 1 187 300 | 5 679 700 | 17 122 300 | 6 200 000 |

Appendice VI Résumé de la décentralisation par région

Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires

ASIE ET PACIFIQUE

31 C/5 26,6 %

30 C/5 21,7 %

| Budget ordinaire - 2002-2003 | | | | | | | | TOTAL | Ressources extra-budgétaires 2002-2003 |
|--|------------------|----|-----------------|-------|--------------------|-----------------|--------------------|------------|--|
| Grand programme/ programme/sous-programme/unité | Nombre de postes | | | | Coûts de personnel | Coûts indirects | Coûts de programme | | |
| | D | P | Personnel local | Total | | | | | |
| | | | | | \$ | \$ | \$ | \$ | |
| I ÉDUCATION | - | 18 | 6 | 24 | 4 348 300 | - | - | 4 348 300 | - |
| I.1 I.1.1 | - | - | - | - | - | - | 1 700 000 | 1 700 000 | 2 000 000 |
| I.1 I.1.2 | - | - | - | - | - | - | 2 650 000 | 2 650 000 | 2 500 000 |
| I.2 I.2.1 | - | - | - | - | - | - | 645 000 | 645 000 | 2 300 000 |
| I.2 I.2.2 | - | - | - | - | - | - | 355 000 | 355 000 | 3 900 000 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | - | - | - | - | - | - | 648 500 | 648 500 | - |
| Total, Grand programme I | - | 18 | 6 | 24 | 4 348 300 | - | 5 998 500 | 10 346 800 | 10 700 000 |
| II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES | - | 9 | 2 | 11 | 2 319 200 | - | - | 2 319 200 | - |
| II.1 II.1.1 | - | - | - | - | - | - | 70 000 | 70 000 | 200 000 |
| II.1 II.1.2 | - | - | - | - | - | - | 402 000 | 402 000 | 200 000 |
| II.2 II.2.1 | - | - | - | - | - | - | 314 900 | 314 900 | 100 000 |
| II.2 II.2.2 | - | - | - | - | - | - | 393 100 | 393 100 | 100 000 |
| II.2 II.2.3 | - | - | - | - | - | - | 141 000 | 141 000 | 200 000 |
| II.2 II.2.4 | - | - | - | - | - | - | 120 000 | 120 000 | 100 000 |
| II.2 II.2.5 | - | - | - | - | - | - | - | - | 300 000 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | - | - | - | - | - | - | 627 500 | 627 500 | - |
| Total, Grand programme II | - | 9 | 2 | 11 | 2 319 200 | - | 2 068 500 | 4 387 700 | 1 200 000 |
| III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES | - | 6 | 1 | 7 | 1 434 900 | - | - | 1 434 900 | - |
| III.1 | - | - | - | - | - | - | 33 300 | 33 300 | - |
| III.2 | - | - | - | - | - | - | 138 900 | 138 900 | - |
| III.3 | - | - | - | - | - | - | 497 800 | 497 800 | - |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | - | - | - | - | - | - | 488 500 | 488 500 | - |
| Total, Grand programme III | - | 6 | 1 | 7 | 1 434 900 | - | 1 158 500 | 2 593 400 | - |
| IV CULTURE | - | 8 | 1 | 9 | 1 815 500 | - | - | 1 815 500 | - |
| IV.1 IV.1.1 | - | - | - | - | - | - | - | - | 100 000 |
| IV.1 IV.1.2 | - | - | - | - | - | - | 45 000 | 45 000 | 500 000 |
| IV.2 IV.2.1 | - | - | - | - | - | - | 340 000 | 340 000 | 800 000 |
| IV.2 IV.2.2 | - | - | - | - | - | - | 265 000 | 265 000 | 300 000 |
| IV.3 IV.3.1 | - | - | - | - | - | - | 266 400 | 266 400 | 400 000 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | - | - | - | - | - | - | 342 100 | 342 100 | - |
| Total, Grand programme IV | - | 8 | 1 | 9 | 1 815 500 | - | 1 258 500 | 3 074 000 | 2 100 000 |
| V COMMUNICATION ET INFORMATION | - | 5 | 3 | 8 | 1 433 500 | - | - | 1 433 500 | - |
| V.1 V.1.1 | - | - | - | - | - | - | 182 500 | 182 500 | 100 000 |
| V.1 V.1.2 | - | - | - | - | - | - | 457 500 | 457 500 | 300 000 |
| V.2 V.2.1 | - | - | - | - | - | - | 90 000 | 90 000 | 200 000 |
| V.2 V.2.2 | - | - | - | - | - | - | 420 500 | 420 500 | 300 000 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | - | - | - | - | - | - | 603 300 | 603 300 | - |
| Total, Grand programme V | - | 5 | 3 | 8 | 1 433 500 | - | 1 753 800 | 3 187 300 | 900 000 |
| Institut de statistique de l'UNESCO | - | - | - | - | - | - | 50 000 | 50 000 | - |
| Projet relatif à un thème transversal | - | - | - | - | - | - | 50 000 | 50 000 | - |
| Bureau de coordination hors Siège | 8 | 12 | 75 | 95 | 7 996 300 | 2 980 000 | - | 10 976 300 | - |
| TOTAL, ASIE ET PACIFIQUE | 8 | 58 | 88 | 154 | 19 347 700 | 2 980 000 | 12 287 800 | 34 615 500 | 14 900 000 |

Appendice VI Résumé de la décentralisation par région

Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires

EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD

31 C/5 10,2 %

30 C/5 22,1 %

| Budget ordinaire - 2002-2003 | | | | | | | | TOTAL | Ressources extra- budgétaires 2002-2003 |
|---|------------------|----|--------------------|-------|-----------------------|--------------------|-----------------------|------------|--|
| Grand programme/ programme/sous-programme/unité | Nombre de postes | | | | Coûts de personnel | Coûts indirects | Coûts de programme | | |
| | D | P | Personnel local | Total | | | | | |
| | | | | | \$ | \$ | \$ | \$ | |
| I ÉDUCATION | - | 5 | 1 | 6 | 1 217 000 | - | - | 1 217 000 | - |
| I.1 I.1.1 | - | - | - | - | - | - | 120 000 | 120 000 | - |
| I.1 I.1.2 | - | - | - | - | - | - | 120 000 | 120 000 | - |
| I.2 I.2.1 | - | - | - | - | - | - | 50 000 | 50 000 | 250 000 |
| I.2 I.2.2 | - | - | - | - | - | - | 740 000 | 740 000 | 250 000 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | - | - | - | - | - | - | 27 500 | 27 500 | - |
| Total, Grand programme I | - | 5 | 1 | 6 | 1 217 000 | - | 1 057 500 | 2 274 500 | 500 000 |
| II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES | - | 4 | - | 4 | 844 900 | - | - | 844 900 | - |
| II.1 II.1.1 | - | - | - | - | - | - | - | - | 250 000 |
| II.1 II.1.2 | - | - | - | - | - | - | 1 191 100 | 1 191 100 | 650 000 |
| II.2 II.2.1 | - | - | - | - | - | - | 63 200 | 63 200 | 100 000 |
| II.2 II.2.2 | - | - | - | - | - | - | 44 300 | 44 300 | 200 000 |
| II.2 II.2.3 | - | - | - | - | - | - | - | - | 300 000 |
| II.2 II.2.4 | - | - | - | - | - | - | 40 000 | 40 000 | 100 000 |
| II.2 II.2.5 | - | - | - | - | - | - | - | - | 400 000 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | - | - | - | - | - | - | 50 000 | 50 000 | - |
| Total, Grand programme II | - | 4 | - | 4 | 844 900 | - | 1 388 600 | 2 233 500 | 2 000 000 |
| III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| III.1 | - | - | - | - | - | - | 17 000 | 17 000 | - |
| III.2 | - | - | - | - | - | - | 69 500 | 69 500 | 200 000 |
| III.3 | - | - | - | - | - | - | 47 500 | 47 500 | 200 000 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | - | - | - | - | - | - | 127 500 | 127 500 | - |
| Total, Grand programme III | - | - | - | - | - | - | 261 500 | 261 500 | 400 000 |
| IV CULTURE | - | 1 | 2 | 3 | 454 200 | - | - | 454 200 | - |
| IV.1 IV.1.1 | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| IV.1 IV.1.2 | - | - | - | - | - | - | 35 000 | 35 000 | - |
| IV.2 IV.2.1 | - | - | - | - | - | - | 181 000 | 181 000 | - |
| IV.2 IV.2.2 | - | - | - | - | - | - | 90 500 | 90 500 | - |
| IV.3 IV.3.1 | - | - | - | - | - | - | 125 900 | 125 900 | - |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total, Grand programme IV | - | 1 | 2 | 3 | 454 200 | - | 432 400 | 886 600 | - |
| V COMMUNICATION ET INFORMATION | - | 1 | - | 1 | 234 700 | - | - | 234 700 | - |
| V.1 V.1.1 | - | - | - | - | - | - | 20 000 | 20 000 | - |
| V.1 V.1.2 | - | - | - | - | - | - | 50 000 | 50 000 | - |
| V.2 V.2.1 | - | - | - | - | - | - | 65 000 | 65 000 | - |
| V.2 V.2.2 | - | - | - | - | - | - | 123 000 | 123 000 | - |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | - | - | - | - | - | - | 120 000 | 120 000 | - |
| Total, Grand programme V | - | 1 | - | 1 | 234 700 | - | 378 000 | 612 700 | - |
| Bureau de l'information du public | - | 1 | - | 1 | 240 600 | - | 70 000 | 310 600 | - |
| Secteur des relations extérieures et de la coopération | - | 5 | 7 | 12 | 2 265 000 | - | 255 800 | 2 520 800 | - |
| Bureau de coordination hors Siège | 6 | 5 | 22 | 33 | 3 568 700 | 627 000 | - | 4 195 700 | - |
| TOTAL, EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD | 6 | 22 | 32 | 60 | 8 825 100 | 627 000 | 3 843 800 | 13 295 900 | 2 900 000 |

Appendice VI Résumé de la décentralisation par région

Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

31 C/5 22,2 %

30 C/5 20,4 %

| Budget ordinaire - 2002-2003 | | | | | | | | TOTAL | Ressources extra-budgétaires 2002-2003 |
|--|------------------|-----------|-----------------|------------|--------------------|------------------|--------------------|-------------------|--|
| Grand programme/ programme/sous-programme/unité | Nombre de postes | | | | Coûts de personnel | Coûts indirects | Coûts de programme | | |
| | D | P | Personnel local | Total | | | | | |
| | | | | | \$ | \$ | \$ | \$ | |
| I ÉDUCATION | - | 10 | 6 | 16 | 3 038 600 | - | - | 3 038 600 | - |
| I.1 I.1.1 | - | - | - | - | - | - | 1 173 600 | 1 173 600 | 7 500 000 |
| I.1 I.1.2 | - | - | - | - | - | - | 1 052 100 | 1 052 100 | 12 200 000 |
| I.2 I.2.1 | - | - | - | - | - | - | 265 000 | 265 000 | 10 000 000 |
| I.2 I.2.2 | - | - | - | - | - | - | 260 000 | 260 000 | 9 000 000 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | - | - | - | - | - | - | 41 250 | 41 250 | - |
| Total, Grand programme I | - | 10 | 6 | 16 | 3 038 600 | - | 2 791 950 | 5 830 550 | 38 700 000 |
| II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES | - | 6 | 1 | 7 | 1 743 800 | - | - | 1 743 800 | - |
| II.1 II.1.1 | - | - | - | - | - | - | 40 000 | 40 000 | 1 000 000 |
| II.1 II.1.2 | - | - | - | - | - | - | 227 500 | 227 500 | 2 000 000 |
| II.2 II.2.1 | - | - | - | - | - | - | 313 600 | 313 600 | 500 000 |
| II.2 II.2.2 | - | - | - | - | - | - | 261 400 | 261 400 | 4 000 000 |
| II.2 II.2.3 | - | - | - | - | - | - | 74 000 | 74 000 | 500 000 |
| II.2 II.2.4 | - | - | - | - | - | - | 68 000 | 68 000 | - |
| II.2 II.2.5 | - | - | - | - | - | - | - | - | 1 000 000 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | - | - | - | - | - | - | 696 750 | 696 750 | - |
| Total, Grand programme II | - | 6 | 1 | 7 | 1 743 800 | - | 1 681 250 | 3 425 050 | 9 000 000 |
| III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES | - | 5 | - | 5 | 1 083 500 | - | - | 1 083 500 | - |
| III.1 | - | - | - | - | - | - | 84 600 | 84 600 | 5 000 000 |
| III.2 | - | - | - | - | - | - | 173 700 | 173 700 | 50 000 000 |
| III.3 | - | - | - | - | - | - | 290 700 | 290 700 | 21 000 000 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | - | - | - | - | - | - | 221 500 | 221 500 | - |
| Total, Grand programme III | - | 5 | - | 5 | 1 083 500 | - | 770 500 | 1 854 000 | 76 000 000 |
| IV CULTURE | - | 6 | 3 | 9 | 1 605 700 | - | - | 1 605 700 | - |
| IV.1 IV.1.1 | - | - | - | - | - | - | - | - | 100 000 |
| IV.1 IV.1.2 | - | - | - | - | - | - | 45 000 | 45 000 | 500 000 |
| IV.2 IV.2.1 | - | - | - | - | - | - | 210 000 | 210 000 | 1 800 000 |
| IV.2 IV.2.2 | - | - | - | - | - | - | 344 700 | 344 700 | 400 000 |
| IV.3 IV.3.1 | - | - | - | - | - | - | 242 200 | 242 200 | 200 000 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | - | - | - | - | - | - | 453 350 | 453 350 | - |
| Total, Grand programme IV | - | 6 | 3 | 9 | 1 605 700 | - | 1 295 250 | 2 900 950 | 3 000 000 |
| V COMMUNICATION ET INFORMATION | - | 6 | 1 | 7 | 1 590 900 | - | - | 1 590 900 | - |
| V.1 V.1.1 | - | - | - | - | - | - | 211 000 | 211 000 | 500 000 |
| V.1 V.1.2 | - | - | - | - | - | - | 513 000 | 513 000 | 1 000 000 |
| V.2 V.2.1 | - | - | - | - | - | - | 70 000 | 70 000 | 1 500 000 |
| V.2 V.2.2 | - | - | - | - | - | - | 384 500 | 384 500 | 1 000 000 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | - | - | - | - | - | - | 139 500 | 139 500 | - |
| Total, Grand programme V | - | 6 | 1 | 7 | 1 590 900 | - | 1 318 000 | 2 908 900 | 4 000 000 |
| Bureau de coordination hors Siège | 8 | 11 | 59 | 78 | 8 892 600 | 3 173 000 | - | 12 065 600 | - |
| TOTAL, AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES | 8 | 44 | 70 | 122 | 17 955 100 | 3 173 000 | 7 856 950 | 28 985 050 | 130 700 000 |

Appendice VI Résumé de la décentralisation par région

Unités décentralisées

à l'exclusion des instituts et centres jouissant d'une autonomie fonctionnelle

Afrique

Bureaux chargés d'un groupe de pays et/ou bureaux régionaux

Accra
Addis-Abeba
Bamako
Dakar
Dar es-Salaam
Harare
Libreville
Nairobi
Windhoek
Yaoundé

Bureaux nationaux

Abuja
Brazzaville
Bujumbura
Conakry
Kigali
Kinshasa
Maputo
Ouagadougou

États arabes

Bureaux chargés d'un groupe de pays et/ou bureaux régionaux

Beyrouth
Le Caire
Doha
Rabat

Bureaux nationaux

Amman
Ramallah

Asie et Pacifique

Bureaux chargés d'un groupe de pays et/ou bureaux régionaux

Almaty
Apia
Bangkok
Beijing
Djakarta
New Delhi
Téhéran

Bureaux nationaux

Dhaka
Hanoï
Islamabad
Katmandou
Phnom Penh
Tachkent

Amérique latine et Caraïbes

Bureaux chargés d'un groupe de pays et/ou bureaux régionaux

La Havane
Kingston
Montevideo
Quito
San José
Santiago

Bureaux nationaux

Brasilia
Guatemala
Port-au-Prince
La Paz
Lima
Mexico
Saint-Domingue

Europe et Amérique du Nord

Bureaux chargés d'un groupe de pays et/ou bureaux régionaux

Moscou
Venise

Bureau national

Sarajevo

Bonn (UNEVOC)
Bucarest (CEPES)

Bureaux de liaison avec les Nations Unies

Genève
New York

Appendice VII Récapitulation des fonds autofinancés (ressources extrabudgétaires)

Le tableau ci-après récapitule les données administratives et budgétaires essentielles concernant les ressources extrabudgétaires : fonds autofinancés, qui sont prévus dans les titres et chapitres du Programme et budget pour 2002-2003 auxquels elles se rapportent.

(a) Compte des frais de gestion des fonds-en-dépôt (FITOCA) et
Compte spécial pour la contribution du FNUAP au titre des dépenses d'appui

| Recettes | | Dépenses | | |
|--|--------------------------|--|--------------------------|-------------|
| | Total \$ | | \$ | Total \$ |
| A. <i>Le Compte des frais de gestion des fonds-en-dépôt (FITOCA) est financé par les contributions au titre des dépenses d'appui prélevées sur les fonds-en-dépôt en vue de défrayer l'UNESCO pour le soutien administratif et technique apporté à des projets</i> | 17 802 000 | I. Frais de personnel Postes établis (70) | 11 302 000 | 17 802 000 |
| | | II. Autres dépenses | <u>6 500 000</u> | |
| B. <i>Le Compte spécial pour la contribution du FNUAP au titre des dépenses d'appui est financé par le remboursement des dépenses d'appui afférentes à l'exécution par l'UNESCO de projets financés par le FNUAP</i> | 450 000 | I. Frais de personnel Postes établis (3) | 230 000 | 450 000 |
| | | II. Autres dépenses | <u>220 000</u> | |
| Total général | <u>18 252 000</u> | Total général | <u>18 252 000</u> | |

(b) Fonds d'utilisation des locaux du Siège

| Recettes | | | Dépenses | | |
|--|-----------|------------------|--|-----------|------------------|
| | \$ | Total \$ | | \$ | Total \$ |
| A. Redevances locatives versées par les délégations permanentes | | | A. Entretien des bâtiments | | |
| (1) Charges | 3 171 300 | | (1) Dépenses d'entretien, équipement et matériel y compris sécurité, complément Titre III.C, Chapitre 6 du document 31 C/5 (Services communs ; entretien et sécurité) | 700 000 | |
| (2) Loyers : Contribution des délégations permanentes aux frais de rénovation des bâtiments du Siège pour les bureaux qu'elles occupent, conformément à la décision 144 EX/6.9 du Conseil exécutif | | | (2) Dépenses de personnel (8 postes établis) | 755 900 | |
| | | | (3) Assistance temporaire | 87 100 | |
| | | | Total, A | | 1 543 000 |
| Total, A | 570 800 | 3 742 100 | B. Rénovation et conservation | | |
| | | | (1) Affectation au Titre III.D du budget (Rénovation des bâtiments du Siège) des montants versés par les délégations permanentes pour la rénovation des locaux qu'elles occupent (décision 144 EX/6.9) | 160 000 | |
| | | | (2) Rénovation des locaux (Bâtiment V) | 300 000 | |
| | | | (3) Plan de rénovation des locaux autres bâtiments | 530 000 | |
| | | | Total, B | | 990 000 |
| B. Loyers divers | | | C. Sûreté et sécurité du Siège | | |
| (1) Agences des voyages | 222 000 | | (1) Dépenses de personnel (18 postes établis) | 1 278 000 | |
| (2) Banque | 423 000 | | (2) Assistance temporaire | 371 700 | |
| (3) Kiosques à journaux | 25 000 | | Total, C | | 1 649 700 |
| Total, B | | 670 000 | D. Manifestations culturelles | | |
| C. Location des salles, locaux et équipements | | | (1) Equipement et matériel | 240 400 | |
| (1) Conférences | 870 000 | | (2) Dépenses de personnel (2 postes établis) | 205 900 | |
| (2) Expositions, manifestations culturelles | 250 000 | | Total, D | | 446 300 |
| (3) Equipement audiovisuel | 160 000 | | E. Dépenses administratives | | |
| Total, C | | 1 280 000 | (1) Dépenses de personnel (7 postes établis) | 575 700 | |
| D. Loyers pour les emplacements de garage | | 1 036 700 | (2) Assistance temporaire | 150 000 | |
| E. Recettes diverses | | 91 600 | Total, E | | 725 700 |
| | | | F. Salles de réunions et autres locaux officiels | | |
| | | | (1) Dépenses relatives à la remise en état, à la location et à l'entretien des salles de réunion et autres locaux officiels | 784 000 | |
| | | | (2) Dépenses de personnes (2 postes établis) | 205 900 | |
| | | | (3) Assistance temporaire | 20 000 | |
| | | | Total, F | | 1 009 900 |
| | | | G. (1) Équipement technique et matériel de conférence | 260 000 | |
| | | | (2) Dépenses de personnel (2 postes établis) | 170 500 | |
| | | | (3) Assistance temporaire | 25 300 | |
| | | | Total, G | | 455 800 |
| Total général | | 6 820 400 | Total général | | 6 820 400 |

(c) Fonds d'information, de liaison et de relations publiques

269

| Recettes | | | Dépenses | | |
|--|-----------|------------------|---|-----------|------------------|
| | \$ | Total \$ | | \$ | Total \$ |
| A. Programme des bons UNESCO | | | A. Programme des bons UNESCO | | |
| (1) Commissions | 250 000 | | I. Frais de personnel | | |
| (2) Intérêts | 1 200 000 | | (1) Postes établis (10) | 1 041 900 | |
| Total, A | | 1 450 000 | (2) Assistance temporaire | 50 000 | |
| | | | Total, I | | 1 091 900 |
| | | | II. Frais administratifs | | |
| | | | (1) Impression (brochures, bons, circulaires, etc.) | 65 000 | |
| | | | (2) Équipement, fournitures | 65 000 | |
| | | | (3) Contrats d'aide aux organismes distributeurs | 80 000 | |
| | | | (4) Voyages et mission | 35 000 | |
| | | | (5) Développement technologique | 100 000 | |
| | | | (6) Divers | 10 100 | |
| | | | (7) Hospitalité | 3 000 | |
| | | | Total, II | | 358 100 |
| | | | Total, A | | 1 450 000 |
| B. Programme philatélique et numismatique | | | B. Programme philatélique et numismatique | | |
| Bénéfice sur vente d'articles | | 220 000 | I. Frais de personnel | | |
| | | | (1) Poste établi (1) | 78 000 | |
| | | | (2) Assistance temporaire | 2 000 | |
| | | | Total, I | | 80 000 |
| | | | II. Frais administratifs | | |
| | | | Coûts des articles vendus | | 140 000 |
| | | | Total, B | | 220 000 |
| Total général | | 1 670 000 | Total général | | 1 670 000 |

(d) Fonds des publications et du matériel auditif et visuel

| Recettes | | | | Dépenses | | | |
|---|------------------|----------------|------------------|--|--------------------|----------------|--------------------|
| Postes | Publications | VIM | Total | Postes | Publications | VIM | Total |
| | \$ | \$ | \$ | | \$ | \$ | \$ |
| A. Ventes (y compris abonnements et promotions) | 2 390 500 | 160 000 | 2 550 500 | I. Frais de personnel (1) Postes établis (5) (2) Assistance temporaire et heures supplémentaires | 507 500 120 000 | – – | 507 500 120 000 |
| B. Droits d'auteur | 600 000 | – | 600 000 | II. Coûts de production | 1 453 000 | 160 000 | 1 613 000 |
| C. Produits dérivés | – | – | – | III. Droits d'auteur | 150 000 | – | 150 000 |
| | | | | IV. Commissions | 140 000 | – | 140 000 |
| | | | | V. Fret/affranchissement | 320 000 | – | 320 000 |
| | | | | VI. Fournitures/matériel | 100 000 | – | 100 000 |
| | | | | VII. Promotion et diffusion | 200 000 | – | 200 000 |
| | | | | VIII. Dépenses diverses | – | – | – |
| Total général | 2 990 500 | 160 000 | 3 150 500 | Total général | 2 990 500 | 160 000 | 3 150 500 |

(e) Compte spécial pour interprétation

| Recettes | | Dépenses | |
|--|------------------|---|------------------|
| | Total \$ | | Total \$ |
| A. Services facturés : | | I. Frais de personnel | |
| (1) aux secteurs de l'UNESCO (Programme ordinaire et fonds extrabudgétaires) | 1 300 000 | (1) Postes établis (2) | 312 500 |
| (2) aux utilisateurs extérieurs à l'UNESCO (délégations, ONG, etc.) | 950 000 | (2) Assistance temporaire (interprètes surnuméraires) | 1 937 500 |
| Total général | 2 250 000 | Total général | 2 250 000 |

(f) Compte spécial du service de micrographie de l'UNESCO

| Recettes | | Dépenses | | |
|--|----------------|---|--------------|----------------|
| | Total | | Total | |
| | \$ | | \$ | \$ |
| A. Contributions des secteurs | | I. Frais de personnel | | |
| (1) Microfilmage et accès en ligne aux documents et publications de l'UNESCO | 126 900 | Poste établi (1) | 185 000 | 185 000 |
| (2) Courrier de l'UNESCO | 21 600 | Total, I | | |
| B. Travaux spéciaux pour les Archives de l'UNESCO | 10 000 | II. Frais administratifs | | |
| C. Vente de microfiches | 60 000 | A. Microfilmage de documents et de publications de l'UNESCO | 29 500 | |
| | | B. Entretien et achat de matériel | 4 000 | |
| | | Total, II | | 33 500 |
| | | Total général | | 218 500 |
| Total général | 218 500 | | | |

(g) Service d'épargne et de prêt du personnel de l'UNESCO

| Recettes | | Dépenses | | |
|--|-------------------|--|--|-------------------|
| | Total | | | Total |
| | \$ | | | \$ |
| A. Intérêts sur les prêts accordés aux membres | 3 590 600 | I. Frais de personnel | | |
| B. Intérêts bancaires et intérêts sur les placements | 34 634 700 | Postes établis (10) | | 1 299 400 |
| | | II. Frais administratifs | | 211 000 |
| | | III. Assurance sur prêts | | 231 300 |
| | | IV. Amortissement du matériel | | 26 000 |
| | | V. Frais d'exploitation informatique | | 277 900 |
| | | VI. Autres dépenses | | 33 600 |
| | | Total, I-VI | | 2 079 200 |
| | | VII. Contribution aux honoraires du Commissaire aux comptes | | 20 000 |
| | | VIII. Contribution aux frais d'abonnement à des services bancaires | | 5 600 |
| | | Total, Dépenses | | 2 104 800 |
| | | Intérêts versés aux membres | | 31 534 500 |
| | | Virement aux réserves personnalisées | | 4 586 000 |
| Total général | 38 225 300 | Total général | | 38 225 300 |

Appendice VIII Récapitulation des projets opérationnels extrabudgétaires par source des fonds et par région

| Titre | Région* | 2002-2003 | | | | | Total | |
|-----------------|--|-----------------------|-------------------|-------------------|---|------------------------------------|-------|-------------------|
| | | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | | |
| | | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extrabudgétaires | | |
| | | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | |
| TITRE I | POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION | | | | | | | |
| A. | Organes directeurs | | | | | | | |
| 1. | Conférence générale | - | - | 164 000 | - | - | - | 164 000 |
| 2. | Conseil exécutif | - | - | - | - | - | - | - |
| | Total, I.A | - | - | 164 000 | - | - | - | 164 000 |
| B. | Direction | | | | | | | |
| 3. | Direction générale | - | - | - | - | - | - | - |
| 4. | Cabinet du Directeur général | - | - | 117 000 | - | - | - | 117 000 |
| 5. | Contrôle interne | - | - | 472 000 | - | - | - | 472 000 |
| 6. | Normes internationales et affaires juridiques | - | - | - | - | - | - | - |
| | Total, I.B | - | - | 589 000 | - | - | - | 589 000 |
| C. | Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies | | | | | | | |
| | Total, TITRE I | - | - | 753 000 | - | - | - | 753 000 |
| TITRE II | PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME | | | | | | | |
| A. | Programmes | | | | | | | |
| I | ÉDUCATION | | | | | | | |
| I.1 | | | | | | | | |
| I.1.1 | Afrique | 1 000 000 | 1 000 000 | 1 500 000 | 500 000 | 1 000 000 | | 5 000 000 |
| | États arabes | 1 000 000 | 500 000 | 500 000 | 500 000 | 800 000 | | 3 300 000 |
| | Asie et Pacifique | 500 000 | 500 000 | 1 000 000 | 500 000 | 1 000 000 | | 3 500 000 |
| | Europe et Amérique du Nord | 500 000 | 300 000 | 1 000 000 | 200 000 | 500 000 | | 2 500 000 |
| | Amérique latine et Caraïbes | 1 000 000 | 500 000 | 3 000 000 | 1 000 000 | 1 000 000 | | 6 500 000 |
| | Interrégional | 2 000 000 | 700 000 | 2 000 000 | 500 000 | 1 000 000 | | 6 200 000 |
| | Total, I.1.1 | 6 000 000 | 3 500 000 | 9 000 000 | 3 200 000 | 5 300 000 | | 27 000 000 |
| I.1.2 | Afrique | 2 500 000 | 800 000 | 2 000 000 | 1 800 000 | 200 000 | | 7 300 000 |
| | États arabes | 1 000 000 | 300 000 | 1 500 000 | 200 000 | 100 000 | | 3 100 000 |
| | Asie et Pacifique | 1 500 000 | 500 000 | 1 500 000 | 500 000 | 100 000 | | 4 100 000 |
| | Europe et Amérique du Nord | 500 000 | 500 000 | 1 000 000 | - | - | | 2 000 000 |
| | Amérique latine et Caraïbes | 2 000 000 | 400 000 | 4 500 000 | 1 300 000 | 200 000 | | 8 400 000 |
| | Interrégional | 2 000 000 | 500 000 | 3 500 000 | 1 000 000 | 100 000 | | 7 100 000 |
| | Total, I.1.2 | 9 500 000 | 3 000 000 | 14 000 000 | 4 800 000 | 700 000 | | 32 000 000 |
| | Total, I.1 | 15 500 000 | 6 500 000 | 23 000 000 | 8 000 000 | 6 000 000 | | 59 000 000 |
| I.2 | | | | | | | | |
| I.2.1 | Afrique | 600 000 | 4 500 000 | 2 000 000 | 500 000 | 200 000 | | 7 800 000 |
| | États arabes | 300 000 | 1 000 000 | 500 000 | 500 000 | - | | 2 300 000 |
| | Asie et Pacifique | 200 000 | 2 000 000 | 1 000 000 | 500 000 | 200 000 | | 3 900 000 |
| | Europe et Amérique du Nord | 300 000 | 900 000 | 500 000 | 200 000 | - | | 1 900 000 |
| | Amérique latine et Caraïbes | 600 000 | 1 500 000 | 2 000 000 | 1 000 000 | 200 000 | | 5 300 000 |
| | Interrégional | 500 000 | 4 956 000 | 1 500 000 | 800 000 | - | | 7 756 000 |
| | Total, I.2.1 | 2 500 000 | 14 856 000 | 7 500 000 | 3 500 000 | 600 000 | | 28 956 000 |
| I.2.2 | Afrique | 1 000 000 | 500 000 | 2 000 000 | 800 000 | 100 000 | | 4 400 000 |
| | États arabes | 500 000 | 500 000 | 300 000 | 200 000 | - | | 1 500 000 |
| | Asie et Pacifique | 500 000 | 1 500 000 | 1 300 000 | 800 000 | 100 000 | | 4 200 000 |
| | Europe et Amérique du Nord | 500 000 | 500 000 | 500 000 | - | - | | 1 500 000 |
| | Amérique latine et Caraïbes | 1 000 000 | 3 500 000 | 5 000 000 | 1 200 000 | 100 000 | | 10 800 000 |
| | Interrégional | 1 500 000 | 1 000 000 | 1 544 000 | 1 000 000 | 100 000 | | 5 144 000 |
| | Total, I.2.2 | 5 000 000 | 7 500 000 | 10 644 000 | 4 000 000 | 400 000 | | 27 544 000 |
| | Total, I.2 | 7 500 000 | 22 356 000 | 18 144 000 | 7 500 000 | 1 000 000 | | 56 500 000 |

* Ordre alphabétique anglais.

| Titre | Région | 2002-2003 | | | | | Total |
|---|--|-----------------------|-------------------|-------------------|---|------------------------------------|--------------------|
| | | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | |
| | | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extrabudgétaires | |
| | | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Instituts de l'UNESCO pour l'éducation | | | | | | | |
| BIE | Interrégional | - | - | 2 500 000 | - | 500 000 | 3 000 000 |
| IPE | Afrique | - | - | 1 000 000 | - | - | 1 000 000 |
| | États arabes | - | - | 500 000 | - | - | 500 000 |
| | Asie et Pacifique | - | - | 500 000 | - | - | 500 000 |
| | Europe et Amérique du Nord | - | - | - | - | - | - |
| | Amérique latine et Caraïbes | - | - | 500 000 | - | - | 500 000 |
| | Interrégional | - | - | 1 000 000 | 700 000 | 500 000 | 2 200 000 |
| | Total, IPE | - | - | 3 500 000 | 700 000 | 500 000 | 4 700 000 |
| IUE | Interrégional | - | - | 800 000 | - | - | 800 000 |
| ITIE | Interrégional | - | - | 2 000 000 | - | 500 000 | 2 500 000 |
| IESALC | Interrégional | - | - | 500 000 | - | - | 500 000 |
| IIRCA | Interrégional | - | - | 2 000 000 | 500 000 | 500 000 | 3 000 000 |
| | Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation | - | - | 11 300 000 | 1 200 000 | 2 000 000 | 14 500 000 |
| | Total, Grand programme I | 23 000 000 | 28 856 000 | 52 444 000 | 16 700 000 | 9 000 000 | 130 000 000 |
| II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES | | | | | | | |
| II.1 | | | | | | | |
| II.1.1 | Afrique | 700 000 | - | 200 000 | - | - | 900 000 |
| | États arabes | 500 000 | - | 1 500 000 | - | - | 2 000 000 |
| | Asie et Pacifique | 500 000 | - | 2 000 000 | - | - | 2 500 000 |
| | Europe et Amérique du Nord | 100 000 | - | 100 000 | - | - | 200 000 |
| | Amérique latine et Caraïbes | 600 000 | - | 200 000 | - | - | 800 000 |
| | Interrégional | 400 000 | 500 000 | 300 000 | 200 000 | - | 1 400 000 |
| | <i>Total, II.1.1</i> | 2 800 000 | 500 000 | 4 300 000 | 200 000 | - | 7 800 000 |
| II.1.2 | Afrique | 500 000 | 800 000 | 1 300 000 | 500 000 | - | 3 100 000 |
| | États arabes | 300 000 | 500 000 | 800 000 | 500 000 | - | 2 100 000 |
| | Asie et Pacifique | 300 000 | 500 000 | 1 000 000 | 500 000 | - | 2 300 000 |
| | Europe et Amérique du Nord | - | 500 000 | 300 000 | 200 000 | - | 1 000 000 |
| | Amérique latine et Caraïbes | 200 000 | 800 000 | 1 500 000 | 500 000 | - | 3 000 000 |
| | Interrégional | 200 000 | 800 000 | 5 500 000 | 2 500 000 | - | 9 000 000 |
| | <i>Total, II.1.2</i> | 1 500 000 | 3 900 000 | 10 400 000 | 4 700 000 | - | 20 500 000 |
| | Total, II.1 | 4 300 000 | 4 400 000 | 14 700 000 | 4 900 000 | - | 28 300 000 |
| II.2 | | | | | | | |
| II.2.1 | Afrique | - | 200 000 | 500 000 | - | - | 700 000 |
| | États arabes | - | 200 000 | 500 000 | - | - | 700 000 |
| | Asie et Pacifique | - | 200 000 | 500 000 | - | - | 700 000 |
| | Europe et Amérique du Nord | - | - | 500 000 | - | - | 500 000 |
| | Amérique latine et Caraïbes | - | 200 000 | 500 000 | - | - | 700 000 |
| | Interrégional | - | 300 000 | 600 000 | 1 800 000 | - | 2 700 000 |
| | <i>Total, II.2.1</i> | - | 1 100 000 | 3 100 000 | 1 800 000 | - | 6 000 000 |
| II.2.2 | Afrique | 100 000 | - | 200 000 | - | - | 300 000 |
| | États arabes | - | - | 500 000 | - | - | 500 000 |
| | Asie et Pacifique | 300 000 | - | 500 000 | - | - | 800 000 |
| | Europe et Amérique du Nord | - | - | 200 000 | - | - | 200 000 |
| | Amérique latine et Caraïbes | 300 000 | 100 000 | 300 000 | - | - | 700 000 |
| | Interrégional | 100 000 | - | 500 000 | - | - | 600 000 |
| | <i>Total, II.2.2</i> | 800 000 | 100 000 | 2 200 000 | - | - | 3 100 000 |

| Titre | Région | 2002-2003 | | | | | Total |
|---------------|--------------------------------------|-----------------------|------------------|-------------------|---|------------------------------------|-------------------|
| | | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | |
| | | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extrabudgétaires | |
| | | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| II.2.3 | Afrique | - | - | 500 000 | - | - | 500 000 |
| | États arabes | 500 000 | - | 3 000 000 | - | - | 3 500 000 |
| | Asie et Pacifique | - | - | 500 000 | - | - | 500 000 |
| | Europe et Amérique du Nord | - | - | 100 000 | - | - | 100 000 |
| | Amérique latine et Caraïbes | 200 000 | - | 500 000 | - | - | 700 000 |
| | Interrégional | 200 000 | - | 2 500 000 | 1 500 000 | 500 000 | 4 700 000 |
| | <i>Total, II.2.3</i> | 900 000 | - | 7 100 000 | 1 500 000 | 500 000 | 10 000 000 |
| II.2.4 | Afrique | - | - | 100 000 | - | - | 100 000 |
| | États arabes | - | - | 100 000 | - | - | 100 000 |
| | Asie et Pacifique | - | - | 200 000 | - | - | 200 000 |
| | Europe et Amérique du Nord | - | - | 100 000 | - | - | 100 000 |
| | Amérique latine et Caraïbes | - | - | 300 000 | - | - | 300 000 |
| | Interrégional | - | 500 000 | 500 000 | 300 000 | - | 1 300 000 |
| | <i>Total, II.2.4</i> | - | 500 000 | 1 300 000 | 300 000 | - | 2 100 000 |
| II.2.5 | Afrique | - | 200 000 | - | - | - | 200 000 |
| | États arabes | - | - | - | - | - | - |
| | Asie et Pacifique | - | 300 000 | 3 700 000 | - | - | 4 000 000 |
| | Europe et Amérique du Nord | - | 500 000 | - | - | - | 500 000 |
| | Amérique latine et Caraïbes | - | 300 000 | - | - | - | 300 000 |
| | Interrégional | - | 500 000 | 500 000 | 500 000 | - | 1 500 000 |
| | <i>Total, II.2.5</i> | - | 1 800 000 | 4 200 000 | 500 000 | - | 6 500 000 |
| | Total, II.2 | 1 700 000 | 3 500 000 | 17 900 000 | 4 100 000 | 500 000 | 27 700 000 |
| | Total, Grand programme II | 6 000 000 | 7 900 000 | 32 600 000 | 9 000 000 | 500 000 | 56 000 000 |
| III | SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES | | | | | | |
| III.1 | Afrique | - | - | - | - | - | - |
| | États arabes | - | - | - | - | - | - |
| | Asie et Pacifique | - | - | - | - | - | - |
| | Europe et Amérique du Nord | - | - | - | - | - | - |
| | Amérique latine et Caraïbes | - | - | - | - | - | - |
| | Interrégional | - | - | 300 000 | - | - | 300 000 |
| | <i>Total, III.1</i> | - | - | 300 000 | - | - | 300 000 |
| III.2 | Afrique | 300 000 | 300 000 | 1 000 000 | 200 000 | 1 000 000 | 2 800 000 |
| | États arabes | 100 000 | 100 000 | 500 000 | 200 000 | - | 900 000 |
| | Asie et Pacifique | 200 000 | 300 000 | 1 000 000 | 300 000 | - | 1 800 000 |
| | Europe et Amérique du Nord | - | 500 000 | 500 000 | - | - | 1 000 000 |
| | Amérique latine et Caraïbes | 300 000 | 300 000 | 4 500 000 | 500 000 | 500 000 | 6 100 000 |
| | Interrégional | 1 600 000 | 1 500 000 | 1 000 000 | 300 000 | - | 4 400 000 |
| | <i>Total, III.2</i> | 2 500 000 | 3 000 000 | 8 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | 17 000 000 |
| III.3 | Afrique | - | - | 500 000 | - | - | 500 000 |
| | États arabes | - | - | 200 000 | - | - | 200 000 |
| | Asie et Pacifique | - | - | 300 000 | - | - | 300 000 |
| | Europe et Amérique du Nord | - | - | - | - | - | - |
| | Amérique latine et Caraïbes | - | - | 1 500 000 | - | - | 1 500 000 |
| | Interrégional | - | - | 5 200 000 | - | - | 5 200 000 |
| | Total, III.3 | - | - | 7 700 000 | - | - | 7 700 000 |
| | Total, Grand programme III | 2 500 000 | 3 000 000 | 16 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | 25 000 000 |

| Titre | Région | 2002-2003 | | | | | Total | |
|---------------|-------------------------------------|-----------------------|------------------|-------------------|---|------------------------------------|-------------------|--|
| | | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | | |
| | | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extrabudgétaires | | |
| | | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | |
| IV | CULTURE | | | | | | | |
| IV.1 | | | | | | | | |
| IV.1.1 | Afrique | - | 2 300 000 | 600 000 | - | - | 2 900 000 | |
| | États arabes | - | - | 200 000 | - | - | 200 000 | |
| | Asie et Pacifique | - | 300 000 | 200 000 | - | - | 500 000 | |
| | Europe et Amérique du Nord | - | - | - | - | - | - | |
| | Amérique latine et Caraïbes | - | 1 000 000 | 200 000 | - | - | 1 200 000 | |
| | Interrégional | 300 000 | 3 000 000 | 400 000 | 9 000 000 | 1 500 000 | 14 200 000 | |
| | <i>Total, IV.1.1</i> | 300 000 | 6 600 000 | 1 600 000 | 9 000 000 | 1 500 000 | 19 000 000 | |
| IV.1.2 | Afrique | - | - | 500 000 | 100 000 | - | 600 000 | |
| | États arabes | - | - | - | - | - | - | |
| | Asie et Pacifique | - | - | - | - | - | - | |
| | Europe et Amérique du Nord | - | - | - | - | - | - | |
| | Amérique latine et Caraïbes | - | - | - | - | - | - | |
| | Interrégional | - | - | - | - | - | - | |
| | <i>Total, IV.1.2</i> | - | - | 500 000 | 100 000 | - | 600 000 | |
| | Total, IV.1 | 300 000 | 6 600 000 | 2 100 000 | 9 100 000 | 1 500 000 | 19 600 000 | |
| IV.2 | | | | | | | | |
| IV.2.1 | Afrique | 500 000 | - | 1 000 000 | 200 000 | 100 000 | 1 800 000 | |
| | États arabes | 500 000 | - | 5 600 000 | 200 000 | 200 000 | 6 500 000 | |
| | Asie et Pacifique | 500 000 | - | 10 200 000 | 800 000 | 500 000 | 12 000 000 | |
| | Europe et Amérique du Nord | 500 000 | - | 400 000 | 200 000 | 200 000 | 1 300 000 | |
| | Amérique latine et Caraïbes | 500 000 | - | 1 000 000 | 500 000 | 100 000 | 2 100 000 | |
| | Interrégional | 1 400 000 | - | 2 800 000 | 700 000 | 500 000 | 5 400 000 | |
| | <i>Total, IV.2.1</i> | 3 900 000 | - | 21 000 000 | 2 600 000 | 1 600 000 | 29 100 000 | |
| IV.2.2 | Afrique | - | - | 1 000 000 | - | - | 1 000 000 | |
| | États arabes | - | - | 500 000 | - | - | 500 000 | |
| | Asie et Pacifique | - | - | 500 000 | - | - | 500 000 | |
| | Europe et Amérique du Nord | - | - | - | - | - | - | |
| | Amérique latine et Caraïbes | - | - | 500 000 | - | - | 500 000 | |
| | Interrégional | - | - | 1 000 000 | - | - | 1 000 000 | |
| | <i>Total IV.2.2</i> | - | - | 3 500 000 | - | - | 3 500 000 | |
| | Total, IV.2 | 3 900 000 | - | 24 500 000 | 2 600 000 | 1 600 000 | 32 600 000 | |
| IV.3 | | | | | | | | |
| | Afrique | - | - | 300 000 | - | - | 300 000 | |
| | États arabes | - | - | 200 000 | - | - | 200 000 | |
| | Asie et Pacifique | - | - | 200 000 | - | - | 200 000 | |
| | Europe et Amérique du Nord | - | - | 200 000 | - | - | 200 000 | |
| | Amérique latine et Caraïbes | - | - | 200 000 | - | - | 200 000 | |
| | Interrégional | - | - | 2 000 000 | 200 000 | 700 000 | 2 900 000 | |
| | Total, IV.3 | - | - | 3 100 000 | 200 000 | 700 000 | 4 000 000 | |
| | Total, Grand programme IV | 4 200 000 | 6 600 000 | 29 700 000 | 11 900 000 | 3 800 000 | 56 200 000 | |
| V | COMMUNICATION ET INFORMATION | | | | | | | |
| V.1 | | | | | | | | |
| V.1.1 | Afrique | - | 200 000 | 500 000 | 500 000 | 100 000 | 1 300 000 | |
| | États arabes | - | 100 000 | 500 000 | 300 000 | 100 000 | 1 000 000 | |
| | Asie et Pacifique | - | 100 000 | 500 000 | 200 000 | 100 000 | 900 000 | |
| | Europe et Amérique du Nord | - | 100 000 | 200 000 | 200 000 | 300 000 | 800 000 | |
| | Amérique latine et Caraïbes | - | 100 000 | 500 000 | 500 000 | 100 000 | 1 200 000 | |
| | Interrégional | 300 000 | 300 000 | 800 000 | 500 000 | 100 000 | 2 000 000 | |
| | <i>Total, V.1.1</i> | 300 000 | 900 000 | 3 000 000 | 2 200 000 | 800 000 | 7 200 000 | |

| Titre | Région | 2002-2003 | | | | | Total |
|--|---|-----------------------|-------------------|--------------------|---|------------------------------------|--------------------|
| | | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | |
| | | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extrabudgétaires | |
| | | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| V.1.2 | Afrique | 200 000 | – | 400 000 | 300 000 | – | 900 000 |
| | États arabes | 100 000 | – | 100 000 | 100 000 | – | 300 000 |
| | Asie et Pacifique | 100 000 | – | 200 000 | 100 000 | – | 400 000 |
| | Europe et Amérique du Nord | 100 000 | – | 100 000 | 100 000 | – | 300 000 |
| | Amérique latine et Caraïbes | 100 000 | – | 200 000 | 200 000 | – | 500 000 |
| | Interrégional | 200 000 | 200 000 | 100 000 | 200 000 | – | 700 000 |
| | <i>Total, V.1.2</i> | 800 000 | 200 000 | 1 100 000 | 1 000 000 | – | 3 100 000 |
| | Total, V.1 | 1 100 000 | 1 100 000 | 4 100 000 | 3 200 000 | 800 000 | 10 300 000 |
| V.2 | | | | | | | |
| V.2.1 | Afrique | 500 000 | – | 1 800 000 | 500 000 | 200 000 | 3 000 000 |
| | États arabes | 200 000 | – | 800 000 | 500 000 | 300 000 | 1 800 000 |
| | Asie et Pacifique | 200 000 | – | 500 000 | 300 000 | 200 000 | 1 200 000 |
| | Europe et Amérique du Nord | 100 000 | – | 300 000 | 500 000 | 100 000 | 1 000 000 |
| | Amérique latine et Caraïbes | 200 000 | – | 500 000 | 300 000 | 200 000 | 1 200 000 |
| | Interrégional | 500 000 | – | 1 000 000 | 2 000 000 | 500 000 | 4 000 000 |
| | <i>Total, V.2.1</i> | 1 700 000 | – | 4 900 000 | 4 100 000 | 1 500 000 | 12 200 000 |
| V.2.2 | Afrique | – | – | 2 000 000 | 500 000 | – | 2 500 000 |
| | États arabes | – | – | 1 200 000 | 100 000 | – | 1 300 000 |
| | Asie et Pacifique | – | – | 1 300 000 | 100 000 | – | 1 400 000 |
| | Europe et Amérique du Nord | – | – | 1 300 000 | 100 000 | – | 1 400 000 |
| | Amérique latine et Caraïbes | – | – | 1 700 000 | 500 000 | – | 2 200 000 |
| | Interrégional | 1 300 000 | – | 1 500 000 | 600 000 | 300 000 | 3 700 000 |
| | <i>Total, V.2.2</i> | 1 300 000 | – | 9 000 000 | 1 900 000 | 300 000 | 12 500 000 |
| | Total, V.2 | 3 000 000 | – | 13 900 000 | 6 000 000 | 1 800 000 | 24 700 000 |
| | Total, Grand programme V | 4 100 000 | 1 100 000 | 18 000 000 | 9 200 000 | 2 600 000 | 35 000 000 |
| Institut de statistique de l'UNESCO | | | | | | | |
| | Afrique | – | – | 500 000 | 200 000 | – | 700 000 |
| | États arabes | – | – | 200 000 | 200 000 | – | 400 000 |
| | Asie et Pacifique | – | – | 200 000 | 200 000 | – | 400 000 |
| | Europe et Amérique du Nord | – | – | 100 000 | 200 000 | – | 300 000 |
| | Amérique latine et Caraïbes | – | – | 300 000 | 200 000 | – | 500 000 |
| | Interrégional | 200 000 | – | 500 000 | 500 000 | 1 000 000 | 2 200 000 |
| | Total, ISU | 200 000 | – | 1 800 000 | 1 500 000 | 1 000 000 | 4 500 000 |
| | Total, II.A | 40 000 000 | 47 456 000 | 151 044 000 | 49 800 000 | 18 400 000 | 306 700 000 |
| B. | Programme de participation | – | – | – | – | – | – |
| C. | Services du programme | | | | | | |
| | 1. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme | – | – | – | – | – | – |
| | 2. Élaboration du budget et suivi de son exécution | – | 144 000 | 228 000 | – | – | 372 000 |
| | 3. Gestion et coordination des unités hors Siège | – | – | – | – | – | – |
| | 4. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique | – | – | – | – | – | – |
| | 5. Programme Banque de bourses | – | – | 2 905 500 | – | 600 000 | 3 505 500 |
| | 6. Information du public | – | – | – | – | – | – |
| | Total, II.C | – | 144 000 | 3 133 500 | – | 600 000 | 3 877 500 |
| | TOTAL, TITRE II | 40 000 000 | 47 600 000 | 154 177 500 | 49 800 000 | 19 000 000 | 310 577 500 |

| Titre | Région | 2002-2003 | | | | | Total | |
|------------------|--|-----------------------|-------------------|--------------------|---|------------------------------------|-------|--------------------|
| | | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | | |
| | | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extrabudgétaires | | |
| | | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | |
| TITRE III | SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION | | | | | | | |
| A. | Relations extérieures et coopération - Interrégional | - | - | 2 854 000 | - | - | | 2 854 000 |
| B. | Gestion des ressources humaines - Interrégional | - | - | 294 000 | - | - | | 294 000 |
| C. | Administration | | | | | | | |
| | Coordination et soutien administratifs | - | - | - | - | - | | - |
| | Comptabilité et contrôle financier | - | - | 613 500 | - | - | | 613 500 |
| | Systèmes informatiques et télécommunications | - | - | 1 718 000 | - | - | | 1 718 000 |
| | Achats | - | - | 190 000 | - | 3 000 000 | | 3 190 000 |
| | Conférences, langues et documents | - | - | - | - | - | | - |
| | Services communs ; entretien et sécurité | - | - | - | - | - | | - |
| | Total, III.C | - | - | 2 521 500 | - | 3 000 000 | | 5 521 500 |
| D. | Rénovation des locaux du Siège | - | - | - | - | - | | - |
| | Total, TITRE III | - | - | 5 669 500 | - | 3 000 000 | | 8 669 500 |
| | TOTAL GÉNÉRAL | 40 000 000 | 47 600 000 | 160 600 000 | 49 800 000 | 22 000 000 | | 320 000 000 |

RÉCAPITULATION PAR RÉGION :

| | | | | | | |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|--------------------|-------------------|-------------------|--------------------|
| Afrique | 7 900 000 | 10 800 000 | 21 400 000 | 6 600 000 | 2 900 000 | 49 600 000 |
| États arabes | 5 000 000 | 3 200 000 | 19 700 000 | 3 500 000 | 1 500 000 | 32 900 000 |
| Asie et Pacifique | 4 800 000 | 6 200 000 | 28 800 000 | 4 800 000 | 2 200 000 | 46 800 000 |
| Europe et Amérique du Nord | 2 600 000 | 3 800 000 | 7 400 000 | 1 900 000 | 1 100 000 | 16 800 000 |
| Amérique latine et Caraïbes | 7 000 000 | 8 700 000 | 29 400 000 | 7 700 000 | 2 400 000 | 55 200 000 |
| Interrégional | 12 700 000 | 14 900 000 | 53 900 000 | 25 300 000 | 11 900 000 | 118 700 000 |
| Total général | 40 000 000 | 47 600 000 | 160 600 000 | 49 800 000 | 22 000 000 | 320 000 000 |

Appendice IX Plan d'évaluation pour 2002-2003

Les propositions formulées ci-après traduisent l'importance croissante accordée par les organes directeurs de l'Organisation à la nécessité de mieux rendre compte des résultats obtenus. Les évaluations figurant dans le plan seront donc centrées sur l'identification des principaux résultats du programme du point de vue de leur impact sur des groupes ou des processus cibles bien définis ; sur des facteurs essentiels, parmi lesquels l'« avantage comparatif » et la « valeur ajoutée » et/ou les lacunes et leurs raisons profondes. Cette approche permettra de tirer des enseignements pour les programmes futurs et les mesures correctives à appliquer aux programmes en cours d'exécution. Certaines des évaluations feront appel aux conclusions des audits. L'évaluation des risques a un caractère expérimental et sélectif.

Pour la première fois, le plan comprend une évaluation thématique des activités financées tant au titre du budget ordinaire qu'à l'aide de ressources extrabudgétaires.

| Thème, principales questions et problèmes traités | Période visée par l'évaluation | Unité responsable | Budget proposé | Présentation du rapport d'évaluation |
|--|--------------------------------|-------------------|--|---|
| I. ÉDUCATION | | | | |
| <p><i>Évaluation de l'intégration des enfants de divers groupes marginalisés dans les programmes d'enseignement formel</i></p> <p>L'évaluation proposée sera centrée sur l'efficacité et l'efficacités des activités de l'UNESCO visant à promouvoir l'éducation intégratrice (suivi de la Déclaration et du Cadre d'action de Salamanque, 1994).</p> <p>Les principales questions sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ effets, résultats, difficultés concernant les activités de l'UNESCO aux différents niveaux de mise en œuvre, l'accent étant mis en particulier sur la durabilité ; ◆ efficacité des partenariats, notamment dans le cadre de l'EPT ; ◆ évaluation des risques. <p>Pour l'évaluation des effets, il sera procédé à un examen approfondi des matériels élaborés par l'UNESCO et diffusés en faveur de l'éducation intégratrice.</p> | 1995 à ce jour | ED/BAS/CEE | \$ 50 000 Il sera fait appel à des ressources extra-budgétaires | printemps 2003 |
| <p><i>Évaluation de l'action de l'UNESCO en faveur de l'initiative relative à l'éducation du groupe E-9 (pays à forte population)</i></p> <p>L'évaluation proposée portera sur l'action menée par l'UNESCO en faveur de l'initiative des neuf pays à forte population concernant la réalisation de l'EPT (éducation pour tous).</p> <p>Cette initiative a été lancée sur la base des engagements pris et des déclarations de principe faites à l'occasion de grandes réunions internationales comme le Sommet des neuf pays à forte population consacré à l'éducation pour tous, tenu à New Delhi, en 1993, et les réunions d'examen au niveau ministériel qui ont suivi. L'évaluation proposée sera centrée sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ la conformité de l'action de l'UNESCO avec les besoins des pays du groupe E-9 tels qu'ils ont été identifiés, la prise en compte de cette action dans les documents relatifs à la planification stratégique, la clarté des objectifs et les résultats escomptés ; ◆ le rapport entre les engagements officiels pris par l'UNESCO en faveur de l'initiative du groupe E-9 et les ressources effectivement investies ; ◆ les résultats obtenus notamment pour ce qui est des données sur les pays, des réunions, des études et des publications ainsi que des activités destinées à des pays déterminés ; ◆ la valeur ajoutée et l'avantage comparatif de l'action menée par l'UNESCO ; ◆ l'efficacité de la coopération interinstitutions ; ◆ l'efficacité de la décentralisation ; ◆ l'évaluation des risques. | 1994 à ce jour | ED/BAS | \$ 50 000 | printemps 2002 |
| II. SCIENCES EXACTES ET NATURELLES | | | | |
| <p><i>Hydrologie et mise en valeur des ressources en eau dans un environnement vulnérable</i></p> <p>L'évaluation globale de la cinquième phase du PHI (1996-2001) portera sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ clarté de la conception de la cinquième phase du PHI et de ses objectifs, possibilités de réaliser ces objectifs, adéquation des ressources ; ◆ principaux résultats des activités financées au titre du budget ordinaire et à l'aide de ressources extrabudgétaires, conformité de ces résultats avec les besoins des États membres, des utilisateurs et des bénéficiaires ; ◆ efficacité de la mise en œuvre du plan relatif à la cinquième phase du PHI ; ◆ efficacité des mécanismes de gouvernance et de coordination ; ◆ décentralisation, partenariat ; ◆ programme de publications ; ◆ évaluation des risques. | | SC/HYD | \$ 60 000 | juin 2002, à l'occasion de la 15 ^e session du Conseil intergouvernemental du PHI |

| Thème, principales questions et problèmes traités | Période visée par l'évaluation | Unité responsable | Budget proposé | Présentation du rapport d'évaluation |
|--|--------------------------------|-------------------|----------------|--------------------------------------|
| <p>Parmi les questions de fond, on privilégiera en particulier l'impact sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ les sciences hydrologiques et les pratiques en matière de ressources en eau à différents niveaux ; ◆ le renforcement des capacités. <p>Évaluation du Programme international de géosciences (PICG)</p> <p>Le PICG a fait l'objet d'une évaluation en 1997. Les résultats de cette évaluation ont été utilisés pour remanier les activités du Programme. Il est nécessaire d'envisager une autre évaluation qui aurait lieu six ans après la première en vue d'harmoniser le Programme avec la prochaine Stratégie à moyen terme de l'UNESCO. L'évaluation englobera les activités financées au titre du budget ordinaire et à l'aide de ressources extrabudgétaires et elle portera sur les questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ conformité avec les besoins et les priorités des États membres ; ◆ clarté et cohérence de la conception et des objectifs du Programme, possibilités de réaliser ces objectifs et adéquation des ressources. ◆ Principaux résultats, l'accent étant mis sur les approches multidisciplinaires et intersectorielles en ce qui concerne la conception et l'exécution des activités connexes ; utilisateurs et bénéficiaires, articulation avec le suivi de la Conférence mondiale sur la science, tenue à Budapest en 1999. ◆ Valeur ajoutée, avantage comparatif, partenariat. ◆ Effets sur la promotion de la recherche fondamentale et appliquée dans le domaine des sciences de la terre aux niveaux national, régional et international. ◆ Effets sur le renforcement des capacités, l'éducation et la formation. ◆ Activités de promotion auprès des États membres et impact sur les politiques et les stratégies de ces derniers. ◆ Évaluation des risques. | 1997-2002 | SC/GEO | \$ 40 000 | juin 2003 |
| <p>III. SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES</p> <p>Évaluation finale du programme MOST</p> <p>Cette évaluation, prévue lorsque le programme MOST a été mis en place, vise à analyser le fonctionnement du programme MOST au regard de ses objectifs initiaux et des objectifs qui lui ont été assignés depuis 1994. Elle portera sur les réseaux de recherche sur les politiques, les projets pilotes, les projets financés par des sources extrabudgétaires, le Centre d'échange d'information de MOST et les activités de renforcement des capacités qui ont été réalisées.</p> <p>Seront examinés notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ les résultats de la mise en œuvre des stratégies de MOST ; ◆ la situation organisationnelle et structurelle du programme ; ◆ l'impact des activités de renforcement des capacités ; ◆ la pertinence de MOST en tant que programme international de sciences sociales. <p>Enfin, il sera formulé des recommandations spécifiques concernant la possibilité de prolonger le programme au-delà de 2002.</p> <p>Évaluation du projet intersectoriel « Développement urbain et ressources en eau potable : petites villes historiques maritimes »</p> <p>Ce projet est en cours d'exécution depuis 1997. Il fait intervenir SC/CSI, SC/HYD, la COI et CLT/CH. Il est également lié à un projet de recherche se rattachant à MOST lancé avec l'Union internationale des architectes sur le thème « Les villes intermédiaires et l'urbanisation mondiale ».</p> <p>L'évaluation vise à mesurer les effets du projet sur le développement urbain dans les villes pilotes (Essaouira, Mahdia, Omisalj et Saida), ainsi que l'efficacité des activités interdisciplinaires réalisées. Il sera aussi procédé à une analyse du rôle joué par les bureaux régionaux (Rabat, Venise, Beyrouth et Tunis) dans le lancement d'activités opérationnelles et dans la suite donnée aux recommandations des séminaires internationaux organisés dans les villes pilotes pour ce qui est de la durabilité et de la reproductibilité de l'expérience dans une région donnée.</p> <p>Il sera formulé des recommandations sur la manière de traiter les demandes émanant d'autres États membres, de répondre aux attentes de ces derniers sur le plan stratégique et de gérer les risques connexes.</p> | 1994-2002 | SHS/SRP | \$ 70 000 | octobre 2002 |
| | | | | |

| Thème, principales questions et problèmes traités | Période visée par l'évaluation | Unité responsable | Budget proposé | Présentation du rapport d'évaluation |
|--|--------------------------------|-------------------|----------------|--------------------------------------|
| <p>IV. CULTURE</p> <p><i>Évaluation de l'action de l'UNESCO dans le domaine de la préservation du patrimoine culturel endommagé par des conflits</i></p> <p>Pendant un certain nombre d'années, l'UNESCO a continué de jouer un rôle de coordination scientifique et technique dans des interventions difficiles visant à préserver des biens culturels en péril ou endommagés par des conflits. L'expérience acquise a mis nettement en évidence l'importance fondamentale du patrimoine culturel du point de vue de l'identité des communautés visées. La restauration et la préservation du patrimoine culturel par les populations concernées permettent à ces dernières de reconstituer leur histoire culturelle et d'envisager un avenir commun.</p> <p>Fondée sur les activités menées au cours de trois exercices sur trois sites, l'évaluation portera sur les questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ objectifs déclarés, efficacité, efficacité et importance de l'intervention de l'UNESCO ; ◆ incidence de l'établissement d'un consensus entre les autorités nationales, les organes intergouvernementaux et la communauté des donateurs ; ◆ avantage comparatif de l'UNESCO pour ce qui est du règlement des questions relatives à la protection du patrimoine culturel qui posent des problèmes politiques ; ◆ incidence sur la préservation des sites ; ◆ impact sur l'opinion publique internationale ; ◆ applicabilité et transférabilité des enseignements tirés de situations analogues vécues ailleurs. | 1996-2001 | CLT/CH | \$ 30 000 | mars 2003 |
| <p>V. COMMUNICATION ET INFORMATION</p> <p><i>Évaluation des portails Internet de Webworld</i></p> <p>Six portails thématiques ont été ou sont sur le point d'être mis en place par le Secteur de la communication et de l'information, et cette modalité d'action est en train de prendre une importance stratégique pour toute l'Organisation par le biais notamment des projets transversaux, aussi il est urgent de tirer les leçons de ces premières expériences et de mettre en place, selon une approche commune, un dispositif d'évaluation permanente de ces portails thématiques.</p> <p>L'évaluation examinera les portails existants sur la base de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ leur pertinence par rapport aux publics ciblés ; ◆ l'efficacité de la méthodologie de mise en place et de gestion (aspects techniques, éditoriaux, fonctionnels, promotionnels) ◆ les effets en termes d'utilité et de satisfaction auprès des communautés d'utilisateurs. <p><i>L'évaluation prendra aussi en considération les politiques Web d'autres agences du système des Nations Unies, ainsi que les projets comme le Development Gateway de la Banque mondiale et d'autres initiatives visant à développer la gouvernance électronique.</i></p> <p>Les résultats de substance de cette évaluation seront présentés, en tant que contribution de l'UNESCO, au Sommet mondial sur la société de l'information, prévu en 2003.</p> | à partir de 2000 | CI/INF | \$ 60 000 | printemps 2003 |
| <p><i>Évaluation des partenariats visant à renforcer les capacités dans le domaine de la communication</i></p> <p>L'évaluation proposée sera centrée sur la stratégie de l'UNESCO visant à renforcer les capacités dans le domaine de la communication par des partenariats avec ses réseaux spécialisés, le Réseau international de chaires UNESCO et d'associés en communication (ORBICOM) et des ONG comme Asian Media Information and Communication Centre (AMIC) et l'Association internationale des études et recherches sur l'information et la communication (AIERI).</p> <p>Il sera procédé à une évaluation de la qualité et des effets des activités ayant trait à l'information, à la recherche et aux publications menées par des partenaires avec le soutien de l'UNESCO en vue de déterminer l'efficacité de cette approche eu égard au renforcement des capacités.</p> <p>Il sera procédé à un examen des questions relatives aux accords et aux cadres d'action en matière de partenariat en vue de déterminer l'efficacité et les risques du système actuel.</p> | 1996-2001 | CI/COM | \$ 49 000 | automne 2003 |

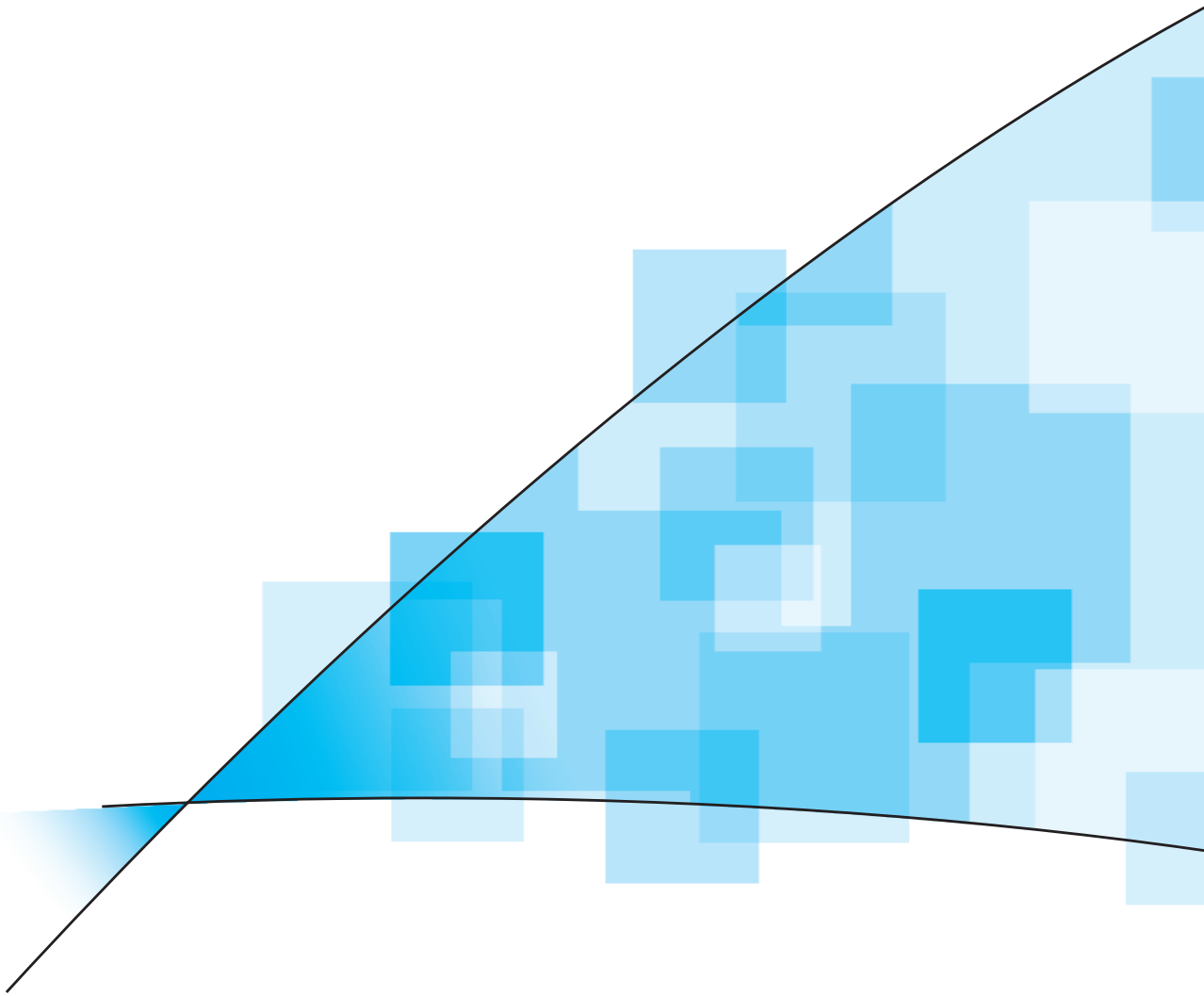
| Thème, principales questions et problèmes traités | Période visée par l'évaluation | Unité responsable | Budget proposé | Présentation du rapport d'évaluation |
|--|--------------------------------|-------------------|--|--------------------------------------|
| <p>VI. ÉVALUATIONS THÉMATIQUES</p> <p><i>Évaluation de l'action de l'UNESCO dans la lutte contre le VIH/sida</i></p> <p>L'UNESCO a commencé de participer à la lutte contre le VIH/sida dans les années 80. Des ressources substantielles provenant tant du budget ordinaire que de sources extrabudgétaires ont été mobilisées à cette fin. Avec le lancement, en 1996, d'ONUSIDA, programme conjoint et coparrainé réunissant sept organismes des Nations Unies et la Banque mondiale, l'action de l'UNESCO a pris de l'ampleur — l'ensemble des secteurs ayant été mis à contribution — tout en se concentrant sur certains objectif centraux d'ONUSIDA.</p> <p>La rapide expansion des activités relatives au VIH/sida n'a fait l'objet d'aucune évaluation. Il est proposé de lancer un processus d'évaluation systématique qui s'étendra sur plusieurs exercices successifs. Le processus sera financé au titre du budget ordinaire et à l'aide de ressources extrabudgétaires et se rapportera à l'intervention de l'UNESCO aux niveaux national, régional et mondial. Il sera conçu dans une optique différente de celle du processus d'évaluation externe de l'ONUSIDA, lequel sera axé sur les aspects systémiques de la collaboration interinstitutions.</p> <p>L'évaluation portera sur les principales questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ mandat, stratégies et objectifs de l'UNESCO et conformité de ceux-ci avec les besoins locaux ; ◆ résultats importants, impact, durabilité et valeur ajoutée pour les principaux bénéficiaires et utilisateurs ; ◆ efficacité de la coordination externe et interne et du partenariat ; décentralisation fonctionnelle ; ◆ évaluation des risques. <p>L'évaluation sera réalisée par des experts extérieurs.</p> | 1987 à ce jour | IOS | \$ 70 000 Il sera fait appel à des ressources extra-budgétaires | fin 2002 |



Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture

SECTION 3

Éléments techniques



TITRE I

Politique générale et Direction

T00001

| | Budget ordinaire | | | | | Total des crédits proposés | Ressources extra- budgétaires |
|---|---------------------------------|------------------------------------|---|--------------|------------------|----------------------------------|-------------------------------------|
| | 2000-2001 | 2002-2003 | | | 2002-2003 | | |
| | 30 C/5 approuvé et ajusté | 31 C/5 aux prix de 2000-2001 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | | Réévaluation | |
| \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | | |
| A. Organes directeurs | | | | | | | |
| Chapitre 1 - Conférence générale | 6 190 600 | 6 020 400 | (170 200) | (2,7) | 216 700 | 6 237 100 | 184 000 |
| Chapitre 2 - Conseil exécutif | 7 614 900 | 7 515 400 | (99 500) | (1,3) | 280 300 | 7 795 700 | - |
| Total, Titre I.A | 13 805 500 | 13 535 800 | (269 700) | (2,0) | 497 000 | 14 032 800 | 184 000 |
| B. Direction | | | | | | | |
| Chapitre 3 - Direction générale | 2 242 300 | 2 111 800 | (130 500) | (5,8) | 74 300 | 2 186 100 | - |
| Chapitre 4 - Cabinet du Directeur général | 5 656 000 | 5 906 800 | 250 800 | 4,4 | 247 700 | 6 154 500 | 117 000 |
| Chapitre 5 - Contrôle interne | 3 187 300 | 4 252 100 | 1 064 800 | 33,4 | 181 900 | 4 434 000 | 472 000 |
| Chapitre 6 - Normes internationales et affaires juridiques | 2 065 700 | 2 555 000 | 489 300 | 23,7 | 97 400 | 2 652 400 | - |
| Total, Titre I.B | 13 151 300 | 14 825 700 | 1 674 400 | 12,7 | 601 300 | 15 427 000 | 589 000 |
| C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies | | | | | | | |
| | 1 122 900 | 1 334 400 | 211 500 | 18,8 | 48 500 | 1 382 900 | - |
| Total, Titre I | 28 079 700 | 29 695 900 | 1 616 200 | 5,8 | 1 146 800 | 30 842 700 | 773 000 |

T00002 Répartition par poste de dépenses

| Titre I - Politique générale et Direction | | Budget ordinaire | | | Total des crédits proposés \$ |
|---|---|-------------------|------------------|-------------------|----------------------------------|
| | | Personnel | | Activités | |
| | | Années de travail | Coût (\$) | \$ | |
| A. ORGANES DIRECTEURS | | | | | |
| Chapitre 1 | Conférence générale | | | | |
| | I. Personnel (postes établis) | 6 | 745 900 | - | 745 900 |
| | II. Autres dépenses : | | | | |
| | Honoraires pour la vérification extérieure des comptes | - | - | 550 000 | 550 000 |
| | Services d'interprétation, de traduction et de documentation | - | - | 4 861 900 | 4 861 900 |
| | Autres dépenses afférentes au fonctionnement de la Conférence | - | - | 79 300 | 79 300 |
| | Total, II | - | - | 5 491 200 | 5 491 200 |
| | Total, Chapitre 1 | 6 | 745 900 | 5 491 200 | 6 237 100 |
| Chapitre 2 | Conseil exécutif | | | | |
| | I. Personnel (postes établis) | 14 | 1 263 900 | - | 1 263 900 |
| | II. Autres dépenses : | | | | |
| | Voyages des membres du Conseil | - | - | 2 181 700 | 2 181 700 |
| | Services linguistiques et de documentation | - | - | 3 690 100 | 3 690 100 |
| | Autres dépenses afférentes au fonctionnement du Conseil | - | - | 660 000 | 660 000 |
| | Total, II | - | - | 6 531 800 | 6 531 800 |
| | Total, Chapitre 2 | 14 | 1 263 900 | 6 531 800 | 7 795 700 |
| | TOTAL, TITRE I.A | 20 | 2 009 800 | 12 023 000 | 14 032 800 |
| B. DIRECTION | | | | | |
| Chapitre 3 | Direction générale | | | | |
| | I. Personnel (postes établis) | 14 | 1 727 600 | - | 1 727 600 |
| | II. Autres dépenses : | | | | |
| | Autres services de personnel | - | - | 20 000 | 20 000 |
| | Services contractuels | - | - | 15 000 | 15 000 |
| | Voyages officiels du personnel | - | - | 280 000 | 280 000 |
| | Communications et fret | - | - | 30 000 | 30 000 |
| | Fournitures et matériel | - | - | 70 000 | 70 000 |
| | Frais de réception | - | - | 12 000 | 12 000 |
| | Heures supplémentaires | - | - | 25 000 | 25 000 |
| | Divers | - | - | 6 500 | 6 500 |
| | Total, II | - | - | 458 500 | 458 500 |
| | Total, Chapitre 3 | 14 | 1 727 600 | 458 500 | 2 186 100 |
| Chapitre 4 | Cabinet du Directeur général | | | | |
| | I. Personnel (postes établis) | 64 | 5 755 000 | - | 5 755 000 |
| | II. Autres dépenses : | | | | |
| | Autres services de personnel | - | - | 70 000 | 70 000 |
| | Services contractuels | - | - | 44 000 | 44 000 |
| | Heures supplémentaires | - | - | 3 000 | 3 000 |
| | Voyages officiels du personnel | - | - | 220 000 | 220 000 |
| | Communications et fret | - | - | 35 000 | 35 000 |
| | Fournitures et matériel | - | - | 15 000 | 15 000 |
| | Frais de réception | - | - | 2 500 | 2 500 |
| | Divers | - | - | 10 000 | 10 000 |
| | Total, II | - | - | 399 500 | 399 500 |
| | Total, Chapitre 4 | 64 | 5 755 000 | 399 500 | 6 154 500 |

| Titre I - Politique générale et Direction | | Budget ordinaire | | | |
|---|---|-------------------|-------------------|-------------------|----------------------------|
| | | Personnel | | Activités | Total des crédits proposés |
| | | Années de travail | Coût (\$) | \$ | \$ |
| Chapitre 5 | Contrôle interne | | | | |
| | I. Personnel (postes établis) | 38 | 3 866 400 | - | 3 866 400 |
| | II. Autres dépenses : | | | | |
| | Autres services de personnel | - | - | 45 000 | 45 000 |
| | Services contractuels | - | - | 290 000 | 290 000 |
| | Heures supplémentaires | - | - | 10 000 | 10 000 |
| | Voyages officiels du personnel | - | - | 140 000 | 140 000 |
| | Communications et fret | - | - | 35 000 | 35 000 |
| | Fournitures et matériel | - | - | 28 000 | 28 000 |
| | Frais de réception | - | - | 3 000 | 3 000 |
| | Divers | - | - | 16 600 | 16 600 |
| | Total, II | - | - | 567 600 | 567 600 |
| | Total, Chapitre 5 | 38 | 3 866 400 | 567 600 | 4 434 000 |
| Chapitre 6 | Normes internationales et affaires juridiques | | | | |
| | I. Personnel (postes établis) | 28 | 2 449 300 | - | 2 449 300 |
| | II. Autres dépenses : | | | | |
| | Autres services de personnel | - | - | 15 000 | 15 000 |
| | Services contractuels | - | - | 13 000 | 13 000 |
| | Heures supplémentaires | - | - | 7 000 | 7 000 |
| | Voyages officiels du personnel | - | - | 15 000 | 15 000 |
| | Communications et fret | - | - | 10 000 | 10 000 |
| | Fournitures et matériel | - | - | 7 500 | 7 500 |
| | Frais de réception | - | - | 3 000 | 3 000 |
| | Divers | - | - | 2 000 | 2 000 |
| | Crédits pour le Conseil d'appel | - | - | 130 600 | 130 600 |
| | Total, II | - | - | 203 100 | 203 100 |
| | Total, Chapitre 6 | 28 | 2 449 300 | 203 100 | 2 652 400 |
| | TOTAL, TITRE I.B | 144 | 13 798 300 | 1 628 700 | 15 427 000 |
| C. | PARTICIPATION AUX MECANISMES COMMUNS DU SYSTEME DES NATIONS UNIES | | | | |
| | 1. Commission de la fonction publique internationale (CFPI) | - | - | 566 500 | 566 500 |
| | 2. Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA) | - | - | 70 000 | 70 000 |
| | 3. Comité consultatif pour la coordination des systèmes d'information (CCSI) | - | - | 61 900 | 61 900 |
| | 4. Corps commun d'inspection des Nations Unies (CCI) | - | - | 324 600 | 324 600 |
| | 5. Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO) | - | - | 37 000 | 37 000 |
| | 6. Activités financées en commun liées aux mesures de sécurité prises par les Nations Unies (coordination, évacuation et formation) | - | - | 67 800 | 67 800 |
| | 7. Sécurité des fonctionnaires hors Siège | - | - | 200 000 | 200 000 |
| | 8. Tribunal administratif de l'Organisation internationale du travail (Tribunal de l'OIT) | - | - | 38 100 | 38 100 |
| | 9. Sous-Comité de la nutrition du CAC | - | - | 17 000 | 17 000 |
| | TOTAL, TITRE I.C | - | - | 1 382 900 | 1 382 900 |
| | TOTAL, TITRE I | 164 | 15 808 100 | 15 034 600 | 30 842 700 |

GRAND PROGRAMME I**Education****T01001 Ventilation par programme**

| Grand programme I | Budget ordinaire | | | | | Total des crédits proposés | Ressources extra- budgétaires 2002-2003 |
|---|---------------------------------|------------------------------------|---|--------------|------------------|----------------------------------|--|
| | 2000-2001 | 2002-2003 | | | | | |
| | 30 C/5 approuvé et ajusté | 31 C/5 aux prix de 2000-2001 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | Réévaluation | | |
| | \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ |
| Activités : | | | | | | | |
| Programme I.1 | 14 010 800 | 19 153 400 | 5 142 600 | 36,7 | 695 600 | 19 849 000 | 59 000 000 |
| Programme I.2 | 10 373 000 | 8 627 700 | (1 745 300) | (16,8) | 313 400 | 8 941 100 | 56 500 000 |
| Eduquer pour un avenir viable | 1 610 000 | - | (1 610 000) | (100,0) | - | - | - |
| | 25 993 800 | 27 781 100 | 1 787 300 | 6,9 | 1 009 000 | 28 790 100 | 115 500 000 |
| BIE | 4 876 000 | 4 430 100 | (445 900) | (9,1) | 160 900 | 4 591 000 | 3 000 000 |
| IPE | 5 406 000 | 4 921 200 | (484 800) | (9,0) | 178 800 | 5 100 000 | 4 700 000 |
| IUE | 2 090 000 | 1 833 400 | (256 600) | (12,3) | 66 600 | 1 900 000 | 800 000 |
| ITIE | 1 200 000 | 1 061 400 | (138 600) | (11,6) | 38 600 | 1 100 000 | 2 500 000 |
| IESALC | 2 375 300 | 2 122 900 | (252 400) | (10,6) | 77 100 | 2 200 000 | 500 000 |
| IIRCA | 1 300 000 | 1 157 900 | (142 100) | (10,9) | 42 100 | 1 200 000 | 3 000 000 |
| Projet transdisciplinaire : Vers une culture de la paix | 2 971 700 | - | (2 971 700) | (100,0) | - | - | - |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | - | 1 799 600 | 1 799 600 | n.d. | 65 400 | 1 865 000 | - |
| Siège - Coûts indirects de programme | 636 600 | 614 300 | (22 300) | (3,5) | 22 300 | 636 600 | - |
| Personnel | 49 263 300 | 43 312 100 | (5 951 200) | (12,1) | 1 921 900 | 45 234 000 | - |
| Total, Grand programme I | 96 112 700 | 89 034 000 | (7 078 700) | (7,4) | 3 582 700 | 92 616 700 | 130 000 000 |

T01002 Ventilation par sous-programme

| Programme/sous-programme/axe d'action (par. de réf. 31 C/5) | Budget ordinaire | | | | Ressources extra- budgétaires |
|---|----------------------|-------------------|-------------------|----------------------------------|-------------------------------------|
| | Personnel | | Activités | Total des crédits proposés | |
| | Années de travail | Coût (\$) | \$ | \$ | \$ |
| I.1 L'éducation de base pour tous : tenir les engagements du Forum mondial de Dakar sur l'éducation | | | | | |
| I.1.1 Coordonner le suivi du Cadre d'action de Dakar | | | | | |
| 01111 Recherche, actions de suivi et diffusion de l'information concernant l'éducation pour tous | 17 | 1 589 400 | 1 070 000 | 2 659 400 | 4 000 000 |
| 01112 Stratégies nationales et régionales en matière d'éducation et plans d'action pour l'EPT | 99 | 9 065 800 | 7 918 000 | 16 983 800 | 21 000 000 |
| 01113 Création de partenariats pour l'EPT et coordination de l'initiative mondiale en faveur de l'EPT | 9 | 815 100 | 600 000 | 1 415 100 | 2 000 000 |
| Total, I.1.1 | 125 | 11 470 300 | 9 588 000 | 21 058 300 | 27 000 000 |
| I.1.2 Renforcer les approches intégratrices et diversifier les modalités éducatives | | | | | |
| 01121 Renforcer l'éducation formelle par des approches intégratrices et novatrices | 59 | 5 400 000 | 4 225 400 | 9 625 400 | 13 000 000 |
| 01122 Promouvoir l'alphabétisation et l'éducation non formelle par la diversification des modalités éducatives | 86 | 7 848 500 | 6 035 600 | 13 884 100 | 19 000 000 |
| Total, I.1.2 | 145 | 13 248 500 | 10 261 000 | 23 509 500 | 32 000 000 |
| Total I.1 | 270 | 24 718 800 | 19 849 000 | 44 567 800 | 59 000 000 |
| I.2 Edifier des sociétés du savoir par une éducation de qualité et la rénovation des systèmes éducatifs | | | | | |
| I.2.1 Vers une nouvelle approche de l'éducation de qualité | | | | | |
| 01211 Education pour une culture de la paix et la promotion de valeurs universellement partagées | 40 | 3 699 200 | 1 800 000 | 5 499 200 | 10 000 000 |
| 01212 Education pour un avenir viable | 24 | 2 163 100 | 900 000 | 3 063 100 | 6 000 000 |
| 01213 Promotion de l'enseignement scientifique et technologique | 16 | 1 473 400 | 700 000 | 2 173 400 | 4 000 000 |
| 01214 Education préventive face à la pandémie de VIH/sida | 24 | 2 163 100 | 900 000 | 3 063 100 | 6 000 000 |
| 01215 Promotion de l'application des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation | 12 | 1 083 400 | 500 000 | 1 583 400 | 2 956 000 |
| Total, I.2.1 | 116 | 10 582 200 | 4 800 000 | 15 382 200 | 28 956 000 |
| I.2.2 Rénovation des systèmes éducatifs | | | | | |
| 01221 Réorientation de l'enseignement secondaire général | 8 | 721 000 | 300 000 | 1 021 000 | 2 000 000 |
| 01222 Enseignement et formation techniques et professionnels comme préparation à la citoyenneté et au monde du travail | 29 | 2 664 700 | 1 200 000 | 3 864 700 | 7 300 000 |
| 01223 Réforme, innovation et internationalisation dans l'enseignement supérieur | 42 | 3 879 800 | 1 575 900 | 5 455 700 | 10 800 000 |
| 01224 Amélioration de la formation et de la condition des enseignants | 20 | 1 833 900 | 750 000 | 2 583 900 | 5 100 000 |
| 01225 Elaboration de règles et de normes nouvelles | 9 | 833 600 | 315 200 | 1 148 800 | 2 344 000 |
| Total, I.2.2 | 108 | 9 933 000 | 4 141 100 | 14 074 100 | 27 544 000 |
| Total I.2 | 224 | 20 515 200 | 8 941 100 | 29 456 300 | 56 500 000 |
| Instituts de l'UNESCO pour l'éducation | | | | | |
| Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)* | - | - | 4 591 000 | 4 591 000 | 3 000 000 |
| Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IPE)* | - | - | 5 100 000 | 5 100 000 | 4 700 000 |
| Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE)* | - | - | 1 900 000 | 1 900 000 | 800 000 |
| Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)* | - | - | 1 100 000 | 1 100 000 | 2 500 000 |
| Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)* | - | - | 2 200 000 | 2 200 000 | 500 000 |
| Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IRCA)* | - | - | 1 200 000 | 1 200 000 | 3 000 000 |
| Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation | - | - | 16 091 000 | 16 091 000 | 14 500 000 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | | | | | |
| o L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté | - | - | 595 000 | 595 000 | - |
| o La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir | - | - | 1 270 000 | 1 270 000 | - |
| Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux | - | - | 1 865 000 | 1 865 000 | - |
| Siège - Coûts indirects de programme | | | 636 600 | 636 600 | - |
| Total général, Grand programme I | 494 | 45 234 000 | 47 382 700 | 92 616 700 | 130 000 000 |

* Allocations financières comprenant à la fois les dépenses de personnel et le coût des activités.

PROGRAMME I.1

L'éducation de base pour tous : tenir les engagements du Forum mondial de Dakar sur l'éducation

T01100

| | |
|--------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$19 849 000 |
| • Décentralisation | 67,2 % |
| Extrabudgétaire | \$59 000 000 |

I.1.1 Coordonner le suivi du Cadre d'action de Dakar (paragraphe 0111-01113)

Division/Unité responsable au Siège : Division de l'éducation de base (ED/BAS), Division des politiques et des stratégies éducatives (ED/EPS)

T0111

| | |
|-----------------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$9 588 000 |
| • Décentralisation | 63,7 % |
| Afrique | 23,4 % |
| Etats arabes | 9,1 % |
| Asie et Pacifique | 17,7 % |
| Europe et Amérique du Nord | 1,3 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 12,2 % |
| Extrabudgétaire | \$27 000 000 |

Principaux partenaires :

Forums régionaux et sous-régionaux de l'EPT, principaux partenaires de l'EPT, (PNUD, UNICEF, Banque mondiale, FNUAP, PAM, OIT, organisations membres de la Consultation collective d'ONG spécialisées dans l'éducation pour tous), banques régionales de développement, pays donateurs bilatéraux et organismes d'aide au développement (ACDI, Allemagne, ASDI, DANIDA, DFID, FINNIDA, France, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, JICA, NORAD, Pays-Bas, USAID) et autres partenaires du développement (ADEA, ALECSO, CONFEMEN, ISESCO, OCDE (Comité d'aide au développement), OEA, OUA, Secrétariat du Commonwealth, Union européenne).

Répartition des ressources extrabudgétaires attendues par sources de financement :

| Région | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | Total |
|-----------------------------|-----------------------|------------------|------------------|---|-------------------------------------|-------------------|
| | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extra-budgétaires | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Afrique | 1 000 000 | 1 000 000 | 1 500 000 | 500 000 | 1 000 000 | 5 000 000 |
| Etats arabes | 1 000 000 | 500 000 | 500 000 | 500 000 | 800 000 | 3 300 000 |
| Asie et Pacifique | 500 000 | 500 000 | 1 000 000 | 500 000 | 1 000 000 | 3 500 000 |
| Europe et Amérique du Nord | 500 000 | 300 000 | 1 000 000 | 200 000 | 500 000 | 2 500 000 |
| Amérique latine et Caraïbes | 1 000 000 | 500 000 | 3 000 000 | 1 000 000 | 1 000 000 | 6 500 000 |
| Activités interrégionales | 2 000 000 | 700 000 | 2 000 000 | 500 000 | 1 000 000 | 6 200 000 |
| Total, I.1.1 | 6 000 000 | 3 500 000 | 9 000 000 | 3 200 000 | 5 300 000 | 27 000 000 |

Répartition envisagée par axe d'action :

T01111

| Axe d'action 1 : Recherche, actions de suivi et diffusion de l'information concernant l'éducation pour tous Actions de programme : | | Budget ordinaire \$2 659 400 | | Extra-budgétaire \$4 000 000 |
|--|---|---------------------------------|---------------------------|---------------------------------|
| | | Personnel \$1 589 400 | Activités \$1 070 000 | |
| (a) | Documents directifs et rapport d'étape sur l'EPT | | 435 000 | |
| (b) | Observatoire de l'EPT (ISU) | | 300 000 | |
| (c) | Base de connaissances et diffusion de l'information | | 285 000 | |
| (d) | Réseau interinstitutions sur l'éducation dans les pays en crise | | 50 000 | |
| Modalités d'action : | | % | | % |
| | Etudes et recherche | 25 | Bourses | 5 |
| | Conférences et réunions | 25 | Soutien aux ONG | 11 |
| | Publications | 10 | Contributions financières | 5 |
| | Formation | 12 | Services consultatifs | 7 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Groupes de travail sur l'éducation pour tous, groupe de haut niveau, autres réunions spéciales, en particulier sur l'initiative mondiale et aussi réunions internationales de consultation avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux du développement | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> L'éducation pour tous : progrès et perspectives Bulletin d'information électronique sur l'EPT, documents et rapports thématiques. L'accent sera mis sur la publication de documents directifs, de documents thématiques et de directives techniques se rapportant à l'EPT | | | | |

T01112

| Axe d'action 2 : Stratégies nationales et régionales en matière d'éducation et plans d'action pour l'EPT | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire |
|--|--|------------------|---------------------------|------------------|
| | | \$16 983 800 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$21 000 000 |
| | | \$9 065 800 | \$7 918 000 | |
| (a) | Soutien aux plans d'action nationaux pour l'EPT | | 2 194 100 | |
| (b) | Soutien à des stratégies, conférences et réseaux régionaux sur l'éducation | | 5 723 900 | |
| Modalités d'action : | | % | | % |
| | Etudes et recherche | 20 | Bourses | 5 |
| | Conférences et réunions | 30 | Soutien aux ONG | 10 |
| | Publications | 10 | Contributions financières | 10 |
| | Formation | 15 | Services consultatifs | - |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ PROMEDLAC ▪ MINEDAF VIII ▪ Plusieurs réunions et séminaires de formation régionaux et sous-régionaux relatifs à la préparation et à la mise en oeuvre des plans d'action nationaux pour l'EPT, par exemple des forums régionaux et sous-régionaux de même que des réunions régionales et sous-régionales de consultations avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux du développement | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contribution au bulletin d'information électronique, documents et rapports thématiques sur l'EPT. L'accent sera mis sur la publication de documents directifs, documents thématiques et directives techniques se rapportant à l'EPT aux niveaux national et régional. Large diffusion, par le biais de publications traditionnelles et des NTIC, des meilleures pratiques et expériences en matière d'élaboration et de mise en oeuvre des plans d'action pour l'EPT | | | | |

T01113

| Axe d'action 3 : Création de partenariats pour l'EPT et coordination de l'Initiative mondiale en faveur de l'EPT | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire |
|--|-----------------------------|------------------|---------------------------|------------------|
| | | \$1 415 100 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$2 000 000 |
| | | \$815 100 | \$600 000 | |
| (a) | Mécanisme de suivi de Dakar | | 500 000 | |
| (b) | Coopération avec les ONG | | 100 000 | |
| Modalités d'action : | | % | | % |
| | Etudes et recherche | 20 | Bourses | 10 |
| | Conférences et réunions | 25 | Soutien aux ONG | 10 |
| | Publications | 5 | Contributions financières | 10 |
| | Formation | 15 | Services consultatifs | 5 |

I.1.2 Renforcer les approches intégratrices et diversifier les modalités éducatives

(paragraphe 0112-01122)

Division/Unité responsable au Siège : Division de l'éducation de base (ED/BAS)

T0112

| | |
|-----------------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$10 261 000 |
| • Décentralisation | 70,5 % |
| Afrique | 25,3 % |
| Etats arabes | 7,9 % |
| Asie et Pacifique | 25,8 % |
| Europe et Amérique du Nord | 1,2 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 10,3 % |
| Extrabudgétaire | \$32 000 000 |

Principaux partenaires :

Education de la petite enfance

UNICEF, Banque mondiale, OCDE, USAID, Groupe consultatif sur les soins et le développement de la petite enfance, Family Unit in UN, Asociación Mundial de Educadores Infantiles, Fédération internationale des CEMEA, Living Values Educational Program, Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire (OMEP), Child Care Information Exchange, Groupe de travail de l'ADEA sur la petite enfance, Centres de coopération régionaux de l'UNESCO sur la petite enfance : Centro Internacional de Educación y Desarrollo Humano (Colombie) pour l'Amérique latine ; Caribbean Child Development Centre (University of the West Indies, Jamaïque) pour les Caraïbes ; Institut national de la famille et de l'enfance (Hongrie) pour l'Europe orientale ; Mother Child Education Foundation (Turquie) pour l'Asie centrale ; Community of Learners Foundation (Philippines) pour l'Asie du Sud-Est ; Arab Resource Collective (Liban) pour la région des Etats arabes.

Education intégratrice

International Centre for Special Needs Education in Asia and the Pacific (New Delhi), Finlande, DANIDA, Ministère des affaires étrangères de la Norvège, Suède, UNICEF, Enabling Education Network (EENET) ; Canterbury Christ Church University College (Royaume-Uni) ; OIT ; OMS ; International Working Group on Disability and Development (IWGDD), Centre for Studies on Inclusive Education (CSIE) (Royaume-Uni).

Enseignement primaire

DANIDA (matériels d'apprentissage de base, éducation des filles et des femmes), Finlande (éducation des filles et des femmes), Grameen Bank (production de revenus), ISESCO (éducation des filles et des femmes), NORAD (enseignement en classe unique), Rockefeller Foundation, PNUD, UNICEF, FNUAP, Commonwealth of Learning (enseignement à distance), Fédération africaine des associations de femmes, Forum des éducatrices africaines (FEA), Fondation Soros (matériels d'apprentissage de base), SADEC (qualité de l'éducation), COMEDAF, CEDEAO, CILSS, Banque mondiale, PAM, ADEA (livres), ILD/IE, ASDI, USAID, JAPON, matériels d'apprentissage de base et éducation des filles et des femmes, Save the Children Fund (Royaume-Uni).

Autres partenaires : Aide et action (évaluation de l'EPT, éducation communautaire, jeunes), Consultation collective d'ONG spécialisées dans l'alphabétisation et l'éducation pour tous, CCSVI (jeunes), Internationale de l'éducation (évaluation de l'EPT), ENDA internationale (jeunes), Conseil international d'éducation des adultes (évaluation de l'EPT), Association internationale d'éducateurs de communauté (évaluation de l'EPT, éducation communautaire), Summer Institute of Linguistics (évaluation de l'EPT, éducation communautaire), Education mondiale (évaluation de l'EPT, renforcement des capacités des ONG).

Répartition des ressources extrabudgétaires attendues par sources de financement :

| Région | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | Total |
|-----------------------------|-----------------------|------------------|-------------------|---|-------------------------------------|-------------------|
| | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extra-budgétaires | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Afrique | 2 500 000 | 800 000 | 2 000 000 | 1 800 000 | 200 000 | 7 300 000 |
| Etats arabes | 1 000 000 | 300 000 | 1 500 000 | 200 000 | 100 000 | 3 100 000 |
| Asie et Pacifique | 1 500 000 | 500 000 | 1 500 000 | 500 000 | 100 000 | 4 100 000 |
| Europe et Amérique du Nord | 500 000 | 500 000 | 1 000 000 | - | - | 2 000 000 |
| Amérique latine et Caraïbes | 2 000 000 | 400 000 | 4 500 000 | 1 300 000 | 200 000 | 8 400 000 |
| Activités interrégionales | 2 000 000 | 500 000 | 3 500 000 | 1 000 000 | 100 000 | 7 100 000 |
| Total, I.1.2 | 9 500 000 | 3 000 000 | 14 000 000 | 4 800 000 | 700 000 | 32 000 000 |

Répartition envisagée par axe d'action :**T01121**

| Axe d'action 1 : Renforcer l'éducation formelle par des approches intégratrices et novatrices | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire |
|--|---|-------------------------|---------------------------|-------------------------|
| | | \$9 625 400 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$13 000 000 |
| | | \$5 400 000 | \$4 225 400 | |
| (a) | Soins et développement en faveur de la petite enfance | | 840 000 | |
| (b) | Amélioration et extension de l'enseignement primaire | | 1 575 400 | |
| (c) | Développement de l'éducation intégratrice | | 840 000 | |
| (d) | Initiative en faveur de l'éducation des filles du système des Nations Unies (UNGEI) | | 970 000 | |
| Modalités d'action : | | % | | % |
| | Etudes et recherche | 25 | Bourses | 5 |
| | Conférences et réunions | 25 | Soutien aux ONG | 10 |
| | Publications | 10 | Contributions financières | 10 |
| | Formation | 10 | Services consultatifs | 5 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ateliers de formation régionaux, sous-régionaux et nationaux, forums de la jeunesse ▪ Réunion d'experts relative à la prise en charge et au financement au niveau ministériel des activités relatives à la petite enfance, réunions régionales de consultation sur la politique de soutien à la famille, réunions et ateliers de mise en réseau à l'échelle régionale, ateliers de formation régionaux | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mallettes de formation pédagogique, matériels d'apprentissage de base, manuels d'orientation scolaire, matériel de formation, brochures sur les expériences novatrices, site Web, bulletins d'information relatifs aux activités d'orientation et de conseil, publications sur la prise en charge et le financement au niveau ministériel des activités relatives à la petite enfance, mise au point d'indicateurs relatifs à la petite enfance, politique de soutien à la famille, éducation des parents, ouvrages de référence/publications, monographies de recherches-actions, matériels de formation, matériels de sensibilisation, matériels multimédias | | | | |

T01122

| Axe d'action 2 : Promouvoir l'alphabétisation et l'éducation non formelle par la diversification des modalités éducatives | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire |
|--|---|-------------------------|---------------------------|-------------------------|
| | | \$13 884 100 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$19 000 000 |
| | | \$7 848 500 | \$6 035 600 | |
| (a) | Sensibilisation et engagements institutionnels | | 2 070 600 | |
| (b) | L'ENF dans les situations de crise et d'après-conflit | | 345 000 | |
| (c) | Possibilités d'apprentissage au bénéfice des enfants en situation difficile | | 360 000 | |
| (d) | L'enseignement à distance en tant qu'outil de développement | | 650 000 | |
| (e) | L'alphabétisation et l'ENF au service d'un développement durable | | 800 000 | |
| (f) | Lutte contre l'exclusion et la pauvreté ciblée spécialement sur les jeunes et les minorités ethniques | | 890 000 | |
| (g) | Développer l'éducation communautaire | | 920 000 | |
| Modalités d'action : | | % | | % |
| | Etudes et recherche | 25 | Bourses | 5 |
| | Conférences et réunions | 25 | Soutien aux ONG | 15 |
| | Publications | 5 | Contributions financières | 5 |
| | Formation | 15 | Services consultatifs | 5 |

PROGRAMME I.2

Edifier des sociétés du savoir par une éducation de qualité et la rénovation des systèmes éducatifs

T01200

| | |
|--------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$8 941 100 |
| • Décentralisation | 46,7 % |
| Extrabudgétaire | \$56 500 000 |

I.2.1 Vers une nouvelle approche de l'éducation de qualité (paragraphe 0121-01215)

Division/Unité responsable au Siège : Division de la promotion de la qualité de l'éducation (ED/PEQ), Division de l'enseignement secondaire, technique et professionnel (ED/STV)

T0121

| | |
|-----------------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$4 800 000 |
| • Décentralisation | 44,1 % |
| Afrique | 17,7 % |
| Etats arabes | 6,4 % |
| Asie et Pacifique | 13,4 % |
| Europe et Amérique du Nord | 1,1 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 5,5 % |
| Extrabudgétaire | \$28 956 000 |

Principaux partenaires :

UNICEF, PNUD, OMS, HCR, FNUAP, FAO, OIT, PNUE, ONUSIDA, Organisation des Nations Unies (Département de l'information), Banque mondiale, Union européenne, Conseil de l'Europe, Organisation des Etats américains (OEA), Organisation de l'unité africaine (OUA), DANIDA, Secrétariat du Commonwealth (COMSEC), Bureau arabe de l'éducation pour les Etats du Golfe (ABEGS), Comité du PECO, ACEIU (Centre Asie-Pacifique de l'éducation pour la compréhension internationale), Académie internationale pour l'éducation et la démocratie (Danemark), Agence norvégienne pour le développement international (NORAD), New Zealand Official Development Agency (NZODA), Consortium allemand "Aktion Saubere Landschaft" (ASL). Sur le terrain, les principaux partenaires seront les gouvernements nationaux et les ONG auxquels se joindront les milieux de l'éducation et de la communication, la communauté scientifique et le secteur privé.

Autres partenaires :

Sport et éducation physique

OIEC, Fondation mondiale Recherche et prévention sida, Internationale de l'éducation, FAPE, Enseignement supérieur, Comité de liaison UNESCO-ONG, Conférence des ONG (CONGO-Conseil économique et social), CIEPSS, CSSA, CONFEJES, ICHPER-SD, CIO, Consejo Ibero-americano de Deporte, Consejo del Istmo Centroamericano de Deporte y Recreación (CODICADER), Union arabe des sports, Fédération mondiale de l'industrie d'articles de sport (WFSGI), Fédération internationale de la médecine du sport (FIMS), AGFIS, IBU, FIS.

Développement durable, population et éducation environnementale

Coopération avec les établissements financiers internationaux et le secteur privé. On associera à ce partenariat interinstitutions les gouvernements, les ONG, les milieux de l'éducation et de la communication, la communauté scientifique, le milieu des affaires et de l'industrie et d'autres partenaires.

L'éducation et les TIC

International Council on distance Education, Commonwealth of Learning, Internationale de l'éducation, Conseil international pour la science (CIUS), Association du Commonwealth des professeurs de sciences, technologies et mathématiques (CASTME), Conseil mondial des associations pour l'éducation technologique (WOCATE), Fédération internationale des associations de professeurs de sciences (FIAPS).

Langues :

Universités, Internationale de l'éducation, CIVITAS, Institut Georg Eckert, APNIEVE, European Platform for Conflict Prevention and Transformation, Clubs, centres et associations UNESCO, Centre international de phonétique appliquée, Fédération internationale des professeurs de langues vivantes, Conseil international d'éducation des adultes, Bureau de l'Asie et du Pacifique Sud de l'éducation des adultes, Bureau européen pour les langues moins répandues, Internationale de l'éducation Waldorf-Steiner, Association Montessori internationale, Open Society Institute (Fondation Soros), Peace Child International, Life Link.

Formation des maîtres

Internationale de l'éducation, World Conference of Teachers, Organisation du baccalauréat international.

Enseignement supérieur

Association internationale des universités, CRE-Copernicus, University Leaders for a Sustainable Future.

Projet d'observatoire méditerranéen

Ministère de l'éducation (Maroc) et Association U Marinu (France), Fondation Prince Albert (Monaco), Association "Demain la mer" (France), Rotary International (Suisse), Association Wandé (Burkina Faso), Soroptimist International (France), Observatoire pour les droits de l'enfant (Maroc).

Répartition des ressources extrabudgétaires attendues par sources de financement :

| Région | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | Total |
|-----------------------------|-----------------------|-------------------|------------------|---|-------------------------------------|-------------------|
| | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extra-budgétaires | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Afrique | 600 000 | 4 500 000 | 2 000 000 | 500 000 | 200 000 | 7 800 000 |
| Etats arabes | 300 000 | 1 000 000 | 500 000 | 500 000 | - | 2 300 000 |
| Asie et Pacifique | 200 000 | 2 000 000 | 1 000 000 | 500 000 | 200 000 | 3 900 000 |
| Europe et Amérique du Nord | 300 000 | 900 000 | 500 000 | 200 000 | - | 1 900 000 |
| Amérique latine et Caraïbes | 600 000 | 1 500 000 | 2 000 000 | 1 000 000 | 200 000 | 5 300 000 |
| Activités interrégionales | 500 000 | 4 956 000 | 1 500 000 | 800 000 | - | 7 756 000 |
| Total, I.2.1 | 2 500 000 | 14 856 000 | 7 500 000 | 3 500 000 | 600 000 | 28 956 000 |

Répartition envisagée par axe d'action :

T01211

| Axe d'action 1 : Education pour une culture de la paix et la promotion de valeurs universellement partagées | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire |
|---|---|-------------------------|---------------------------|-------------------------|
| | | \$5 499 200 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$10 000 000 |
| | | \$3 699 200 | \$1 800 000 | |
| (a) | Education relative aux droits de l'homme | | 400 000 | |
| (b) | Culture de la paix, compréhension interculturelle, non-violence, enseignement de l'histoire | | 400 000 | |
| (c) | Diversité culturelle et pluralisme linguistique dans l'éducation | | 400 000 | |
| (d) | Evaluation du Réseau du système des écoles associées | | 600 000 | |
| Modalités d'action : | | | | |
| | Etudes et recherche | 20 | Bourses | 5 |
| | Conférences et réunions | 25 | Soutien aux ONG | 20 |
| | Publications | 10 | Contributions financières | 5 |
| | Formation | 10 | Services consultatifs | 5 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunion sur l'enseignement de l'histoire en collaboration avec le Conseil de l'Europe et l'Institut Georg Eckert ▪ Réunions d'experts sur l'éducation relative aux droits de l'homme, le pluralisme linguistique et l'éducation plurilingue ▪ Réunions techniques sur l'éducation indigène et l'enseignement des langues ▪ Conférence internationale sur la formation des maîtres pour un patrimoine mondial aux mains des jeunes ▪ Conférence internationale pour le 50e anniversaire de l'ASPnet, 2003, Nouvelle-Zélande ▪ Dix cours de formation sous-régionaux ASPnet à l'intention des coordonnateurs nationaux | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Versions anglaise et espagnole de la mallette pédagogique sur l'éducation relative à la non-violence ▪ Manuel d'éducation civique pour l'Afrique, ouvrage de références sur les valeurs et l'éducation de qualité en Asie et dans le Pacifique (APNIEVE) ▪ Plusieurs publications sur l'éducation relative aux droits de l'homme, l'éducation relative à la culture de la paix et aux valeurs et le pluralisme linguistique dans l'éducation ; deuxième version du Rapport sur les langues du monde ▪ Meilleures pratiques ASPnet pour créer un climat plus favorable à la culture de la paix à l'école ▪ Brochure et série d'affiches sur le thème ASPnet de l'action de l'école en faveur de la prévention et de l'élimination du racisme ▪ Brochure et CD-ROM éducatifs sur les sites du patrimoine mondial, pierres de touche de la civilisation ▪ Mallette pédagogique multimédia ASPnet intitulée "Briser le silence" - un enseignement relatif aux causes et aux conséquences de la traite négrière transatlantique ▪ Jeu de matériels pédagogiques ASPnet relatif à l'enseignement du passé dans l'océan Indien pour un avenir meilleur ▪ Bulletin d'information ASPnet, calendriers, matériels publicitaires, etc. ▪ Livre du maître sur l'éducation physique et le sport | | | | |

T01212

| Axe d'action 2 : Education pour un avenir viable | | Budget ordinaire | | Extra- budgétaire |
|--|--|------------------|---------------------------|----------------------|
| | | \$3 063 100 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$6 000 000 |
| | | \$2 163 100 | \$900 000 | |
| (a) | Aspects mondiaux et interinstitutions du développement durable, population et éducation environnementale | | 600 000 | |
| (b) | Education préventive et sport | | 300 000 | |
| Modalités d'action : | | % | | % |
| | Etudes et recherche | 25 | Bourses | 5 |
| | Conférences et réunions | 25 | Soutien aux ONG | 10 |
| | Publications | 10 | Contributions financières | 5 |
| | Formation | 20 | Services consultatifs | - |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conférence de presse et exposition de peinture à l'occasion de la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone ▪ Réunion interrégionale pour la création d'un observatoire méditerranéen sur les droits de l'enfant ▪ Réunion d'un groupe d'experts dans le cadre de Rio +10 ▪ Cours de formation, séminaires, ateliers et réunions techniques sur l'éducation préventive et le sport ▪ Réunions du CIGEPS ▪ Réunion de partenaires sur certaines questions relatives à l'éducation physique et au sport | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Module de formation sur l'éducation relative à la consommation durable (fondé sur le Web) ▪ Site Web interactif sur l'ESD et la consommation durable ▪ Mallette pédagogique pour la formation des maîtres, matériels d'apprentissage pour l'enseignement primaire et brochures sur les expériences novatrices, y compris les activités artistiques et ludiques plurilingues et pluriculturelles ▪ Nouvelle édition de "Un amour de planète" (UNESCO, 1995) ▪ Programme de formation des maîtres multimédia : L'enseignement et l'apprentissage pour un avenir viable (www.unesco.org/education/tlsf) ▪ Règles internationales pour l'éducation physique et le sport à l'école ▪ Règles internationales pour la formation des professeurs d'éducation physique ▪ Vision globale de l'éducation physique à l'école ▪ Base de données mondiale sur les établissements, universités, centres de formation et de recherche existant dans le domaine de l'éducation physique et du sport et les instituts spécialisés dans l'éducation physique et le sport ▪ Principes directeurs pour la politique de l'éducation physique et du sport ▪ Documentation antidopage destinée aux enseignants et aux élèves ▪ Rapports finals et suivis des réunions ▪ Comptes rendus du Congrès 2000 de la FIMS | | | | |

T01213

| Axe d'action 3 : Promotion de l'enseignement scientifique et technologique | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire |
|--|---|-------------------------|---------------------------|-------------------------|
| | | \$2 173 400 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$4 000 000 |
| | | \$1 473 400 | \$700 000 | |
| (a) | Renforcement des capacités et coopération internationale | | 200 000 | |
| (b) | Pratiques novatrices et élaboration de matériels | | 200 000 | |
| (c) | Vulgarisation de la science, de la technologie et des réseaux | | 300 000 | |
| Modalités d'action : | | | | % |
| | Etudes et recherche | 20 | Bourses | 5 |
| | Conférences et réunions | 20 | Soutien aux ONG | 20 |
| | Publications | 10 | Contributions financières | 10 |
| | Formation | 10 | Services consultatifs | 5 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ateliers régionaux de formation d'écriture dans les Caraïbes, en Europe, en Asie centrale, dans la région arabe et en Amérique centrale ▪ Séminaire international de formation sur l'enseignement scientifique, technique et professionnel destiné aux filles ▪ Ateliers nationaux de formation sur l'EST et l'ETP dans 12 Etats membres | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Innovations in Science and Technology Education (Innovations dans l'enseignement des sciences et de la technologie), vol. VIII ▪ Manuel relatif aux principes directeurs pour l'amélioration de l'EST, jeu de matériels sur l'EST, manuel relatif aux meilleures pratiques en matière d'EST, manuel relatif à l'utilisation des technologies indigènes dans l'enseignement technologique, mallette pédagogique d'initiation aux biosciences, manuel sur les matériels peu coûteux, étude mondiale sur la situation de l'enseignement primaire et secondaire | | | | |

T01214

| Axe d'action 4 : Education préventive face à la pandémie de VIH/sida | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire |
|---|---|-------------------------|---------------------------|-------------------------|
| | | \$3 063 100 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$6 000 000 |
| | | \$2 163 100 | \$900 000 | |
| (a) | Politiques, stratégies et matériels d'éducation préventive contre le VIH/sida | | 500 000 | |
| (b) | Sensibilisation et mise en commun des connaissances | | 400 000 | |
| Modalités d'action : | | | | % |
| | Etudes et recherche | 20 | Bourses | 5 |
| | Conférences et réunions | 20 | Soutien aux ONG | 20 |
| | Publications | 10 | Contributions financières | 10 |
| | Formation | 10 | Services consultatifs | 5 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cours de formation, séminaires, ateliers et réunions techniques sur l'éducation préventive contre le VIH/sida | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Meilleures pratiques contre le sida dans l'éducation ▪ Rapport final et suivi des réunions | | | | |

T01215

| | | | |
|--|-------------------------|---------------------------|-------------------------|
| Axe d'action 5 : Promotion de l'application des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire |
| | \$1 583 400 | | |
| Actions de programme : | Personnel | Activités | |
| | \$1 083 400 | \$500 000 | |
| (a) Promotion de l'application des TIC dans l'éducation | | 500 000 | |
| Modalités d'action : | % | | % |
| Etudes et recherche | 25 | Bourses | 5 |
| Conférences et réunions | 25 | Soutien aux ONG | 20 |
| Publications | 10 | Contributions financières | 10 |
| Formation | 5 | Services consultatifs | - |
| Principales publications : | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Publication sur les centres d'échange d'information, portails et mécanismes existants aux fins de l'évaluation des logiciels éducatifs et des didacticiels | | | |

I.2.2 Rénovation des systèmes éducatifs

(paragraphe 0122-01225)

Division/Unité responsable au Siège : Division de l'enseignement secondaire, technique et professionnel (ED/STV) ; Division de l'enseignement supérieur (ED/HED)

T0122

| | |
|-----------------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$4 141 100 |
| • Décentralisation | 49,7 % |
| Afrique | 10,9 % |
| Etats arabes | 6,0 % |
| Asie et Pacifique | 8,6 % |
| Europe et Amérique du Nord | 17,9 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 6,3 % |
| Extrabudgétaire | \$27 544 000 |

Principaux partenaires :

Enseignement secondaire général

Les institutions des Nations Unies et plus particulièrement l'UNICEF, la Banque mondiale et le PNUD, le Conseil de l'Europe, l'OCDE, le Secrétariat des pays du Commonwealth, le Commonwealth of Learning et plusieurs donateurs bilatéraux seront consultés sur les actions de programme de l'UNESCO et/ou y seront associés, en particulier le CIEPSS, la COI, le Conseil de l'Europe et les parties concernées par les politiques de lutte contre le dopage aux niveaux régional et international, l'IE, l'Organisation du baccalauréat international, l'ICSC, des associations de parents d'élèves, etc.

Enseignement technique et professionnel

La coopération avec l'OIT et la formation seront encore renforcées avec la création du groupe de travail UNESCO-OIT. Le gouvernement allemand continuera d'appuyer les activités du Centre international pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels de Bonn (Allemagne). L'Adelaide Institute of TAFE (AIT), le Centre national australien de recherche sur l'enseignement professionnel (NCVER) et l'Institut coréen de recherche sur l'enseignement et la formation professionnels (KRIVET) aideront l'UNESCO à renforcer la coopération régionale en Asie et dans le Pacifique en tant que centres d'excellence régionaux. L'UNESCO continuera de travailler en étroite collaboration avec le Commonwealth of Learning pour promouvoir le module d'enseignement et d'apprentissage sur l'esprit d'entreprise dans les pays en développement. Parmi les autres partenaires on citera l'Association internationale d'orientation scolaire et professionnelle (AIOSEP) et l'Association internationale pour le conseil psychologique (IAC).

Le programme d'enseignement supérieur est conçu comme une opération conjointe associant à la fois pouvoirs publics et monde de l'enseignement supérieur, ce dernier étant organisé en une grande variété de groupes, réseaux et organisations. En tant qu'instrument principal de communication et de coopération de l'UNESCO, la Consultation collective avec les ONG oeuvrant dans le domaine de l'enseignement supérieur continuera de bénéficier d'un soutien appuyé. La coopération avec l'Association internationale des universités (AIU) se poursuivra aussi, en particulier sous forme de soutien au Centre de documentation conjoint UNESCO/AIU et de programmes communs avec l'UNU et les chaires UNESCO et réseaux UNITWIN. Une plus grande autonomie a été accordée à la coopération régionale en Amérique latine et les Caraïbes avec la transformation du CRESALC en Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC) et par l'intermédiaire des réseaux UNITWIN (par exemple, UNAMAZ, CRE-Colombie). On développera la coopération en faveur des enseignants et de leur formation avec l'OIT et l'Internationale de l'éducation au titre de la Recommandation UNESCO-OIT concernant la condition du personnel enseignant, ainsi qu'avec le British Council, l'ACTT, le projet SOUL et l'Organisation du baccalauréat international (OBI).

Répartition des ressources extrabudgétaires attendues par sources de financement :

| Région | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | Total |
|-----------------------------|-----------------------|------------------|-------------------|---|-------------------------------------|-------------------|
| | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extra-budgétaires | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Afrique | 1 000 000 | 500 000 | 2 000 000 | 800 000 | 100 000 | 4 400 000 |
| Etats arabes | 500 000 | 500 000 | 300 000 | 200 000 | - | 1 500 000 |
| Asie et Pacifique | 500 000 | 1 500 000 | 1 300 000 | 800 000 | 100 000 | 4 200 000 |
| Europe et Amérique du Nord | 500 000 | 500 000 | 500 000 | - | - | 1 500 000 |
| Amérique latine et Caraïbes | 1 000 000 | 3 500 000 | 5 000 000 | 1 200 000 | 100 000 | 10 800 000 |
| Activités interrégionales | 1 500 000 | 1 000 000 | 1 544 000 | 1 000 000 | 100 000 | 5 144 000 |
| Total, I.2.2 | 5 000 000 | 7 500 000 | 10 644 000 | 4 000 000 | 400 000 | 27 544 000 |

Répartition envisagée par axe d'action :

T01221

| Axe d'action 1 : Réorientation de l'enseignement secondaire général | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire |
|--|--|------------------|---------------------------|------------------|
| | | \$1 021 000 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$2 000 000 |
| | | \$721 000 | \$300 000 | |
| (a) | Réorientation de l'enseignement secondaire général | | 300 000 | |
| Modalités d'action : | | | | % |
| | Etudes et recherche | 20 | Bourses | 5 |
| | Conférences et réunions | 25 | Soutien aux ONG | 15 |
| | Publications | 10 | Contributions financières | 10 |
| | Formation | 10 | Services consultatifs | 5 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Deuxième session du Groupe consultatif interinstitutions sur la réforme de l'enseignement secondaire et les politiques de jeunesse dans le cadre du groupement animé par l'UNESCO ▪ Ateliers sous-régionaux pour lancer les modules d'enseignement et d'apprentissage sur l'esprit d'entreprise, les TIC et la sensibilisation à l'environnement dans l'EFTP (1 en Afrique, 1 dans les pays arabes, 1 dans le Pacifique) ▪ Séminaire international de formation à l'enseignement scientifique, technique et professionnel des jeunes filles et femmes, en collaboration avec ED/STV/STE ▪ Séminaire international sur la rénovation des politiques nationales d'EFTP pour le XXI^e siècle | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport final de la deuxième session du Groupe consultatif interinstitutions sur la réforme de l'enseignement secondaire et les politiques de jeunesse ▪ Recommandations sur le rôle accru des enseignants et autres intervenants dans le secondaire, études de cas sur la réforme actuelle de l'enseignement secondaire national ▪ Les problèmes d'environnement dans le programme d'enseignement technique et professionnel ▪ L'enseignement technique et professionnel par le téléenseignement dans les pays en développement ▪ Les tendances et problèmes actuels de la réforme des politiques d'EFTP : ouvrage de référence pour les responsables de l'EFTP ▪ La formation scientifique, technique et professionnelle des jeunes filles en Afrique : publication de meilleures pratiques dans certains pays, en collaboration avec ED/STV/STE ▪ Sélection de documents et de publications de l'UNESCO sur l'EFTP (CD-ROM) | | | | |

T01222

| Axe d'action 2 : Enseignement et formation techniques et professionnels comme préparation à la citoyenneté et au monde du travail Actions de programme : | | Budget ordinaire \$3 864 700 | | Extra- budgétaire \$7 300 000 |
|--|---|---------------------------------|---------------------------|-------------------------------------|
| | | Personnel \$2 664 700 | Activités \$1 200 000 | |
| (a) | Faciliter la coopération internationale/régionale en matière de réforme des politiques d'EFTP | | 400 000 | |
| (b) | Améliorer la qualité de l'EFTP et l'accès à ceux-ci par la promotion et la formation | | 500 000 | |
| (c) | Promouvoir le partage d'information en matière d'EFTP par l'établissement de réseaux et les TIC | | 300 000 | |
| Modalités d'action : | | % | | % |
| | Etudes et recherche | 23 | Bourses | 8 |
| | Conférences et réunions | 25 | Soutien aux ONG | 6 |
| | Publications | 8 | Contributions financières | 7 |
| | Formation | 18 | Services consultatifs | 5 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Deuxième session du Groupe consultatif interinstitutions sur la réforme de l'enseignement secondaire et les politiques de jeunesse dans le cadre du groupement animé par l'UNESCO ▪ Ateliers sous-régionaux pour lancer les modules d'enseignement et d'apprentissage sur l'esprit d'entreprise, les TIC et la sensibilisation à l'environnement dans l'EFTP (1 en Afrique, 1 dans les pays arabes, 1 dans le Pacifique) ▪ Séminaire international de formation à l'enseignement scientifique, technique et professionnel des jeunes filles et femmes, en collaboration avec ED/STV/STE ▪ Séminaire international sur la rénovation des politiques nationales d'EFTP pour le XXI^e siècle | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport final de la deuxième session du Groupe consultatif interinstitutions sur la réforme de l'enseignement secondaire et les politiques de jeunesse ▪ Recommandations sur le rôle accru des enseignants et autres intervenants dans le secondaire, études de cas sur la réforme actuelle de l'enseignement secondaire national ▪ Les problèmes d'environnement dans le programme d'enseignement technique et professionnel ▪ L'enseignement technique et professionnel par le téléenseignement dans les pays en développement ▪ Les tendances et problèmes actuels de la réforme des politiques d'EFTP : ouvrage de référence pour les responsables de l'EFTP ▪ La formation scientifique, technique et professionnelle des jeunes filles en Afrique : publication de meilleures pratiques dans certains pays, en collaboration avec ED/STV/STE ▪ Sélection de documents et de publications de l'UNESCO sur l'EFTP (CD-ROM) | | | | |

T01223

| Axe d'action 3 : Réforme, innovation et internationalisation dans l'enseignement supérieur | | Budget ordinaire | | Extra- budgétaire |
|--|--|------------------|---------------------------|----------------------|
| | | \$5 455 700 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$10 800 000 |
| | | \$3 879 800 | \$1 575 900 | |
| (a) | Réforme et renouvellement de l'enseignement supérieur : réflexions et débats sur les grands enjeux | | 512 900 | |
| (b) | Garantie de qualité, homologation et reconnaissance des études et diplômes | | 313 000 | |
| (c) | Renforcement de l'impact des réseaux UNITWIN et chaires UNESCO | | 750 000 | |
| Modalités d'action : | | | | |
| | Etudes et recherche | 15 | Bourses | 5 |
| | Conférences et réunions | 20 | Soutien aux ONG | 20 |
| | Publications | 15 | Contributions financières | 15 |
| | Formation | 5 | Services consultatifs | 5 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ 7e session du Comité intergouvernemental chargé de l'application de la Convention internationale sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur dans les Etats arabes et les Etats européens riverains de la Méditerranée (septembre 2003) ▪ Réunion d'experts sur la garantie de qualité et l'homologation (juin 2002) ▪ 8e Consultation collective UNESCO/ONG ▪ Réunion du Comité international de suivi de la CMES ▪ Réunion du Forum sur la gestion de la recherche ▪ Forum mondial des chaires UNESCO et réseaux UNITWIN (catégorie IV, septembre 2002, Paris, UNESCO, 500 participants, A/F/E) | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ "Etudes à l'étranger", 32e édition ▪ Répertoire mondial des organismes nationaux d'homologation ▪ Répertoire international des centres nationaux d'information sur la reconnaissance des diplômes et la mobilité académique ▪ Recueil de bonnes pratiques (2 numéros) ▪ Rapport d'évaluation CMES + 5 ▪ Rapport de la huitième Consultation collective UNESCO/ONG ▪ Rapports des groupes de travail de la CMES ▪ Rapports sur les débats dans le cadre du Forum électronique sur l'enseignement supérieur ▪ Guide de l'étudiant sur la Déclaration et le Cadre d'action de la CMES ▪ Rapport du Forum sur la gestion et la recherche ▪ Répertoire des réseaux UNITWIN (2003, 500 p., A/F/E) ▪ Programme UNITWIN/chaires UNESCO - 10 années d'action solidaire (2003, 250 p., A/F/E) | | | | |

T01224

| Axe d'action 4 : Amélioration de la formation et de la condition des enseignants | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire |
|---|--|------------------|---------------------------|------------------|
| | | \$2 583 900 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$5 100 000 |
| | | \$1 833 900 | \$750 000 | |
| (a) | Mise en place de réseaux régionaux et sous-régionaux | | 300 000 | |
| (b) | Application des technologies nouvelles à la formation des enseignants à l'ère de l'information | | 250 000 | |
| (c) | Application de la Recommandation OIT/UNESCO de 1996 concernant la condition des enseignants | | 200 000 | |
| Modalités d'action : | | % | | % |
| | Etudes et recherche | 15 | Bourses | 5 |
| | Conférences et réunions | 20 | Soutien aux ONG | 10 |
| | Publications | 10 | Contributions financières | 25 |
| | Formation | 10 | Services consultatifs | 5 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ 8e session du Comité conjoint OIT-UNESCO d'experts sur l'application de la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudes de cas sur le téléenseignement dans la formation des enseignants ▪ Directives de l'UNESCO en matière d'application du téléenseignement à la formation des enseignants ▪ Commentaires sur la Recommandation de 1996 concernant la condition des enseignants | | | | |

T01225

| Axe d'action 5 : Elaboration de règles et de normes nouvelles | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire |
|---|---|------------------|---------------------------|------------------|
| | | \$1 148 800 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$2 344 000 |
| | | \$833 600 | \$315 200 | |
| (a) | Codification d'instruments sur le droit à l'éducation | | 110 200 | |
| (b) | Normes en matière de bâtiments et de mobilier scolaires et de milieux d'apprentissage | | 50 000 | |
| (c) | Normes et règles en matière d'enseignement dans les pays en crise | | 55 000 | |
| (d) | Normes et règles en matière de téléenseignement et d'apprentissage électronique | | 50 000 | |
| (e) | Convention contre le dopage | | 50 000 | |
| Modalités d'action : | | % | | % |
| | Etudes et recherche | 25 | Bourses | 5 |
| | Conférences et réunions | 25 | Soutien aux ONG | 15 |
| | Publications | 10 | Contributions financières | 10 |
| | Formation | 5 | Services consultatifs | 5 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conférences, réunions d'experts, ateliers techniques, séminaires axés sur la lutte contre le dopage | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Monographies ; mémorandum ; matériel didactique sur la prévention ; mise en commun des compétences en matière de lutte contre le dopage ; projet de convention internationale contre le dopage ; projet de Charte internationale de l'éducation physique et du sport (amendement) | | | | |

◆ Projets relatifs aux thèmes transversaux

T0140

| | |
|--------------------|-------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$1 865 000 |
| • Décentralisation | 83 % |

● L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté

T01410

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$595 000 |
| • Décentralisation | 86,6 % |
| Afrique | 13,4 % |
| Etats arabes | - |
| Asie et Pacifique | 73,2 % |
| Europe et Amérique du Nord | - |
| Amérique latine et Caraïbes | - |

Projet : Enseignement scientifique, technique et professionnel destiné aux filles : les établissements scolaires catalyseurs locaux de l'autonomisation des filles et de la réduction de la pauvreté

Division/Bureau responsable : Division de l'enseignement secondaire, technique et professionnel (ED/STV)

Autres unités concernées : Secteur de l'éducation (ED/DFU), Secteur des sciences exactes et naturelles (SC/BES), UNESCO-Nairobi, UNESCO-Katmandou, UNESCO-Bangkok, Centre international de l'UNESCO pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels à Bonn

T01411

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$200 000 |
| • Décentralisation | 80 % |
| Afrique | 40 % |
| Etats arabes | - |
| Asie et Pacifique | 40 % |
| Europe et Amérique du Nord | - |
| Amérique latine et Caraïbes | - |

Principaux partenaires : Commissions nationales pour l'UNESCO, responsables de la planification/gestion de l'éducation, chefs d'établissements scolaires, enseignants, chercheurs/spécialistes de l'éducation, institutions compétentes, ONG ou groupes bénévoles s'occupant de ce domaine, participants au réseau UNEVOC en Afrique et en Asie, OIT, ONUDI, UNCSTD.

Répartition envisagée des ressources :

| Actions de projet : | | Activités financées par le budget ordinaire |
|--|---|---|
| | | \$200 000 |
| (a) | Elaboration d'un programme novateur d'enseignement et de formation scientifiques et professionnels pour les filles | 50 000 |
| (b) | Aider les responsables de la planification et de la gestion de l'éducation et les enseignants à adopter effectivement des mesures, des programmes d'enseignement et d'autres moyens éducatifs novateurs | 80 000 |
| (c) | Recherches sur l'expérience des établissements scolaires | 30 000 |
| (d) | Diffusion de directives pour mieux promouvoir la participation des filles à l'éducation et à la formation scientifiques et professionnels | 40 000 |
| Modalités d'action : | | |
| | % | % |
| Etudes et recherche | 15 | Bourses 5 |
| Conférences et réunions | 20 | Soutien aux ONG 5 |
| Publications | 10 | Contributions financières 10 |
| Formation | 25 | Services consultatifs 10 |
| Principales réunions : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ateliers régionaux/nationaux de formation ▪ Atelier interrégional d'évaluation | | |
| Principales publications : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Enseignement scientifique, technique et professionnel destiné aux filles : Rapport final des projets pilotes et principes directeurs | | |

Projet : Rompre le cercle vicieux de la pauvreté des femmes : autonomiser les adolescentes pour qu'elles soient des agents de transformation sociale en Asie du Sud

Division/Bureau responsable : Division de l'éducation de base (ED/BAS)

Autres unités concernées : Secteur des sciences exactes et naturelles (SC/AP, SC/ECO),
Secteur de la communication et de l'information (CI/COM, CI/INF),
Bureau de planification stratégique (BSP/WYS)

T01412

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$395 000 |
| • Décentralisation | 90 % |
| Afrique | - |
| Etats arabes | - |
| Asie et Pacifique | 90 % |
| Europe et Amérique du Nord | - |
| Amérique latine et Caraïbes | - |

Principaux partenaires : Ce projet sera réalisé en collaboration avec des ONG et des associations locales (en particulier des associations de femmes, de jeunes, de scientifiques), des universités, des musées et des centres culturels et scientifiques (par exemple la "Cité des sciences et de l'industrie", le "Palais de la Découverte"...). La collaboration d'organisations compétentes du système des Nations Unies (UNICEF, OIT, FNUAP, PNUE) et d'autres OIG, comme l'Union européenne, sera également sollicitée. Le secteur privé sera associé au projet. Des ressources extrabudgétaires seront également recherchées auprès de sources de financement bilatérales.

Répartition envisagée des ressources :

| Actions de projet : | | Activités financées par le budget ordinaire |
|--|---|--|
| | | \$395 000 |
| (a) | Alphabétisation, éducation non formelle, formation professionnelle, conseils et services dans le domaine de la santé et dans le domaine juridique | 85 000 |
| (b) | Capitaux d'amorçage pour la mise en place d'un dispositif spécial d'octroi de microcrédit | 65 000 |
| (c) | Information et formation sur la science et les technologies de base | 100 000 |
| (d) | Communication, information et campagnes | 70 000 |
| (e) | Création de centres communautaires polyvalents | 50 000 |
| (f) | Suivi et évaluation | 15 000 |
| (g) | Promotion au niveau national, formulation de directives pour l'élaboration des politiques nationales | 10 000 |
| Modalités d'action : | | |
| | % | % |
| | Etudes et recherche | 25 |
| | Conférences et réunions | 20 |
| | Publications | 8 |
| | Formation | 26 |
| | Bourses | 5 |
| | Soutien aux ONG | 10 |
| | Contributions financières | 6 |
| | Services consultatifs | - |
| Principales réunions : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des réunions et des ateliers seront organisés avec toutes les parties prenantes afin de procéder à des échanges d'expérience et de formuler des principes directeurs qui guideront les politiques nationales dans ce domaine | | |

- **La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir**

T01420

| | |
|-----------------------------|-------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$1 270 000 |
| • Décentralisation | 81,3 % |
| Afrique | 56,9 % |
| Etats arabes | 2,2 % |
| Asie et Pacifique | 16,8 % |
| Europe et Amérique du Nord | 2,2 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 3,2 % |

Projet : Application de la télédétection à la gestion intégrée des écosystèmes et des ressources en eau en Afrique

Division/Bureau responsable : Division de l'enseignement supérieur (ED/HED)

Autres unités concernées : Secteur des sciences exactes et naturelles (SC/ECO, SC/HYD, SC/IOC), Secteur de la culture (CLT/WHC), Secteur de la communication et de l'information

T01421

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$400 000 |
| • Décentralisation | 90 % |
| Afrique | 90 % |
| Etats arabes | - |
| Asie et Pacifique | - |
| Europe et Amérique du Nord | - |
| Amérique latine et Caraïbes | - |

Principaux partenaires : Chaires et réseaux UNESCO en Afrique, UNU, UNSIA, FAO, Banque mondiale, PNUD/Fonds pour l'environnement mondial, PNUE, OMM, CEA, Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (ONU), Organisation régionale africaine de communications par satellite (RASCOM), CEDEAO, SADC, COMESA, World Space Foundation, International Center for Communication in Sciences (Royaume-Uni), Agence spatiale brésilienne, Agence spatiale indienne, NASA, Agence spatiale européenne, ICESA, ENDA, CEDA ; moyens d'information locaux, nationaux, régionaux et internationaux tels que Africa n° 1, LC2/CEDEAO, RFI, BBC, US-Channel 1.

Répartition envisagée des ressources :

| Actions de projet : | | Activités financées par le budget ordinaire |
|-----------------------------------|--|---|
| | | \$400 000 |
| (a) | Recherche, éducation et formation | 200 000 |
| (b) | Mise en place de chaires et de réseaux UNESCO et de centres spécialisés | 100 000 |
| (c) | Encourager l'élargissement aux communautés touchées (médias communautaires) | 100 000 |
| Modalités d'action : | % | % |
| Etudes et recherche | 20 | Bourses 15 |
| Conférences et réunions | 10 | Soutien aux ONG 10 |
| Publications | 10 | Contributions financières 5 |
| Formation | 20 | Services consultatifs 10 |
| Principales réunions : | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation de réunions, d'ateliers de formation et de séminaires, réunions avec les communautés locales et information du public, notamment campagnes de sensibilisation | |
| Principales publications : | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport d'activités, actes des ateliers et séminaires, directives, affiches et rapport final du projet ▪ CD-ROM et production de vidéos, création de sites Web | |

Projet : Mise en place, à l'aide des TIC de communautés d'apprentissage ouvertes pour favoriser l'équité entre hommes et femmes

Division/Bureau responsable : Division de l'éducation de base (ED/BAS)

Autres unités concernées : Secteur de l'éducation (ED/EP), Secteur de la culture (CLT/CPL), Secteur des sciences sociales et humaines (SHS/HRS), Secteur de la communication et de l'information (CI/INF), Bureaux de l'UNESCO à Windhoek, Maputo et Bamako

T01422

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$200 000 |
| • Décentralisation | 75 % |
| Afrique | 75 % |
| Etats arabes | - |
| Asie et Pacifique | - |
| Europe et Amérique du Nord | - |
| Amérique latine et Caraïbes | - |

Principaux partenaires : PNUD, Association for Progressive Communications, Commonwealth of Learning, Consultation collective des ONG sur l'éducation pour tous, Association for Educational Development, ONG nationales et locales, Centre de recherches pour le développement international (CRDI), équipes de gestion des installations et centres multimédia d'apprentissage existants soutenus par l'UNESCO, autorités locales, Ministères de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et de la promotion de la femme, instituts nationaux spécialisés dans les domaines d'application des TIC et de l'éducation permanente.

Répartition envisagée des ressources :

| Actions de projet : | | Activités financées par le budget ordinaire |
|--|--|---|
| | | \$200 000 |
| (a) | Procéder à l'évaluation et à l'analyse comparative des besoins d'apprentissage particuliers à chacun des deux sexes et des incidences des TIC pour le développement communautaire et l'éducation permanente dans certaines communautés de la SADC | 50 000 |
| (b) | Mettre au point pour le développement communautaire et l'éducation permanente des mallettes d'application des TIC tenant compte des différences entre les sexes et réalisées localement, qui favorisent l'équité entre les sexes et se fondent sur l'expérience, le savoir, la créativité culturelle et les besoins éducatifs locaux | 120 000 |
| (c) | Mettre en commun les connaissances et expériences relatives la création de communautés d'apprentissage ouvertes aux niveaux local, national, régional et mondial | 30 000 |
| Modalités d'action : | % | % |
| Etudes et recherche | 10 | Bourses - |
| Conférences et réunions | 15 | Soutien aux ONG - |
| Publications | 20 | Contributions financières - |
| Formation | 45 | Services consultatifs 10 |
| Principales réunions : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunion sous-régionale de validation et de planification des applications des TIC à l'appui du développement communautaire et de l'équité entre les sexes ▪ Réunion sous-régionale d'évaluation de la transformation de centres multimédia en communautés d'apprentissage tenant compte des différences entre les sexes | | |
| Principales publications : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mallettes d'application des TIC dans des domaines particuliers où le contenu est modulé selon le sexe afin de renforcer le développement local et l'éducation permanente ▪ Etablissement et diffusion d'un document de référence, contenant notamment les enseignements tirés du projet et des recommandations, sur la transformation d'installations éducatives et de centres multimédia en communautés d'apprentissage ouvertes | | |

Projet : Base de connaissances destinée aux décideurs concernant l'enseignement supérieur ouvert et à distance

Division/Bureau responsable : Division de l'enseignement supérieur (ED/HED)

Autres unités concernées : Bureaux régionaux de l'UNESCO

T01423

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$275.000 |
| • Décentralisation | 75 % |
| Afrique | 20 % |
| Etats arabes | 10 % |
| Asie et Pacifique | 20 % |
| Europe et Amérique du Nord | 10 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 15 % |

Principaux partenaires : L'Université des Nations Unies, la Banque mondiale, le Conseil de l'Europe, l'Union européenne, l'Association des universités du Commonwealth, les ministères de l'éducation, les associations nationales et régionales d'universités, réseaux régionaux pour la reconnaissance des titres et diplômes et la mobilité universitaires, établissements d'enseignement supérieur, organismes nationaux d'habilitation, Réseau international d'organismes d'assurance de la qualité, Free Software Foundation (FSF), Institut coréen pour l'information industrielle et technologique (KINITI), Association internationale des universités (AIU), Centre international pour la formation à distance, Conseil international pour l'éducation ouverte et à distance (CIED), Réseau de chaires UNESCO (y compris ORBICOM), la NUFFIC (Pays-Bas).

Répartition envisagée des ressources :

| Actions de projet : | | Activités financées par le budget ordinaire |
|-----------------------------------|--|---|
| | | \$275 000 |
| (a) | Base de connaissances dynamique | 143 000 |
| (b) | Renforcement des capacités | 118 250 |
| (c) | Evaluation | 13 750 |
| Modalités d'action : | % | % |
| Etudes et recherche | 37 | Bourses - |
| Conférences et réunions | 10 | Soutien aux ONG - |
| Publications | 10 | Contributions financières - |
| Formation | 43 | Services consultatifs - |
| Principales réunions : | | |
| ▪ | Première réunion d'experts (printemps 2002) | |
| ▪ | Deuxième réunion d'experts (été 2003) | |
| Principales publications : | | |
| ▪ | Politiques de l'enseignement supérieur ouvert et à distance : principes directeurs à l'intention des décideurs | |

Projet : Utilisation des TIC pour la formation de prestataires de services d'éducation de base en vue du développement social

Division/Bureau responsable : Division de l'éducation de base (ED/BAS)

Autres unités concernées : Secteur des sciences sociales et humaines, Secteur de la communication et de l'information

T01424

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$395 000 |
| • Décentralisation | 80 % |
| Afrique | 40 % |
| Etats arabes | - |
| Asie et Pacifique | 40 % |
| Europe et Amérique du Nord | - |
| Amérique latine et Caraïbes | - |

Principaux partenaires : UNICEF, UNIFEM, FNUAP, Centre culturel de l'Asie et du Pacifique pour l'UNESCO (ACCU, Tokyo), gouvernements, communautés locales.

Répartition envisagée des ressources :

| Actions de projet : | | Activités financées par le budget ordinaire |
|--|---|---|
| | | \$395 000 |
| (a) | Elaboration de contenus didactiques essentiels sur l'autonomisation et l'amélioration de la qualité de la vie des familles, des femmes, des jeunes et des minorités ethniques | 120 000 |
| (b) | A l'aide des TIC, élaboration pour ces contenus essentiels de modules de formation/d'enseignement notamment conçus pour renforcer les capacités | 80 000 |
| (c) | Formation de base aux technologies de l'information et de la communication pour les prestataires de services d'éducation de base, y compris les enseignants, les formateurs et les travailleurs sociaux utilisant les modules mis au point | 165 000 |
| (d) | Mise en place de réseaux interactifs utilisant les TIC, en vue du partage des ressources et aux fins de la création d'un environnement novateur qui contribue à généraliser l'acquisition de connaissances de base et favorise l'apprentissage, ainsi que du suivi, de l'évaluation et de l'établissement de rapports | 30 000 |
| Modalités d'action : | | |
| | % | % |
| Etudes et recherche | 10 | Bourses - |
| Conférences et réunions | 10 | Soutien aux ONG - |
| Publications | 10 | Contributions financières - |
| Formation | 70 | Services consultatifs - |
| Principales réunions : | | |
| ▪ Réunions/séminaires de groupes d'experts sur l'élaboration du contenu essentiel des modules de formation | | |
| Principales publications : | | |
| ▪ Modules de formation et matériels pédagogiques sur l'éducation de base à l'intention des familles, des femmes, des jeunes et des minorités | | |

Approches régionales et sous-régionales

Les approches régionales et sous-régionales sont présentées à titre préliminaire uniquement. Elles devront être revues et mises définitivement au point une fois que le nouveau réseau de l'UNESCO hors Siège sera en place et à l'issue de consultations avec toutes les parties concernées, conformément au projet de document 31 C/4.

Afrique

T01601

Pour la renaissance de l'Afrique au XXI^e siècle, l'UNESCO continuera à coordonner étroitement son action avec celle menée dans le cadre de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, de la Décennie de l'éducation en Afrique de l'OUA, des programmes prioritaires adoptés par l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA) et par la Banque africaine de développement (BAD) ainsi que du Cadre d'action de Dakar. L'UNESCO développera une synergie entre toutes les initiatives pour l'Afrique.

Au titre du programme I.1, les actions de programme se fonderont sur les conclusions et recommandations de la Conférence des ministres de l'éducation de l'Afrique de l'OUA (COMEDAF 1) et celles de la Conférence des ministres de l'éducation de l'Afrique (MINEDAF VII). On poursuivra les actions de renforcement des capacités de gestion de l'éducation, d'élaboration de programmes d'études, de formation des enseignants et d'enseignement à distance en particulier en s'appuyant sur l'Institut de renforcement des capacités (IIRCA d'Addis-Abeba). Il est prévu d'organiser MINEDAF VIII en 2002.

Les priorités du programme seront notamment les suivantes : le programme l'Éducation pour tous et plus spécialement l'accès à l'enseignement primaire obligatoire, gratuit et de qualité d'ici à 2015, comme prévu dans le Cadre d'action de Dakar ; l'éducation de la petite enfance ; l'alphabétisation et l'éducation non formelle ; l'éducation des filles et des femmes en étroite collaboration avec le Forum des femmes africaines spécialistes des sciences de l'éducation (FAWE) et d'autres ONG africaines ; la réforme des contenus des programmes scolaires (enseignement des compétences utiles dans la vie, enseignement des valeurs et instruction civique) ; la formation des enseignants ; l'élaboration de manuels et d'outils pédagogiques ; le centre de Malawi chargé d'orienter et de conseiller les jeunes filles et celui de Ouagadougou sur l'éducation des filles et des femmes ont été créés. On mettra particulièrement l'accent sur l'éducation des enfants ayant des besoins spéciaux et sur une éducation propre à "atteindre les exclus" en particulier les jeunes filles et les femmes des régions rurales, les jeunes marginalisés, les enfants des rues, les enfants qui travaillent, les réfugiés, les minorités linguistiques et culturelles.

Au titre du programme I.2, on privilégiera les actions suivantes : mise en place de services consultatifs et de soutien technique en vue de la reconstruction et du développement des systèmes éducatifs nationaux, de l'établissement de cadres d'orientation à caractère global, de stratégies et plans d'actions et du renforcement des capacités ; développement de l'enseignement secondaire en mettant l'accent sur l'éducation préventive contre le VIH/sida et l'abus des drogues, l'enseignement scientifique et technologique ainsi que l'enseignement technique et professionnel, eu égard notamment à la rénovation des programmes, aux matériels d'enseignement/apprentissage et aux équipements de laboratoire ; et rénovation de l'enseignement supérieur conformément aux conclusions de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur en insistant sur la coopération entre les pays et entre les universités, la création de centres d'excellence et de chaires UNESCO et la constitution de réseaux UNITWIN régionaux et sous-régionaux, la formation des formateurs en mettant l'accent sur l'amélioration du statut des enseignants (recommandations de 1966 et de 1997), la rénovation des politiques et des méthodes de formation notamment par le biais de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Le programme de lutte contre le VIH/sida impliquera également l'enseignement supérieur, en particulier les institutions de formation des enseignants. On s'efforcera de réduire le fossé numérique qui sépare les pays industrialisés et les pays moins développés. La coopération avec les ONG régionales sera renforcée.

Etats arabes

T1602

L'UNESCO collaborera avec les Etats membres à la formulation et à la mise en oeuvre de politiques propres à assurer la réalisation des objectifs du Cadre d'action de Dakar. Elle fournira des services intersectoriels multidisciplinaires aux niveaux national et sous-régional, en coopération avec des partenaires régionaux comme l'ABEGS, l'ALECSO, l'ISESCO et l'AGFUND ainsi que le réseau plus large des institutions du système des Nations Unies et des organisations bilatérales. Les activités d'appui à l'élaboration des politiques et à la concertation sur les orientations, au développement institutionnel et au renforcement des capacités seront poursuivis, en association avec les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux. Les efforts porteront sur la mise en place des infrastructures nécessaires aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, et sur le recours à ces outils pour promouvoir l'expérimentation, l'innovation, la diffusion et le partage de l'information et des meilleures pratiques, ainsi que la concertation dans le domaine de l'éducation. Les objectifs stratégiques assignés à l'éducation contribueront à combattre la pauvreté en donnant aux pauvres les moyens de participer à la réalisation des objectifs du développement et d'exercer leurs droits individuels. Les pauvres, en particulier les femmes et les jeunes, verront leur situation économique s'améliorer grâce à une formation intégrée, adaptée et pertinente.

Au titre du programme I.1, on s'efforcera en priorité d'aider les Etats membres à traduire dans les faits la volonté exprimée par la communauté internationale de garantir le droit fondamental de tous les citoyens à l'éducation, lors du Forum mondial sur l'éducation (Dakar) et de la Conférence régionale sur l'éducation pour tous (Le Caire). Le Bureau de l'UNESCO à Beyrouth lancera une initiative régionale tandis que les bureaux chargés d'un groupe de pays impulseront des initiatives sous-régionales et nationales pour encourager les Etats membres à tenir les engagements pris dans le Cadre d'action de Dakar. L'UNESCO coopérera avec le réseau régional ARABEFA et le secondera dans son action. Elle aidera les Etats membres à formuler des plans d'action nationaux pour l'EPT en tenant compte de la situation et des possibilités socio-économiques de chacun et en renforçant leur capacité d'agir avec efficacité. Il s'agira en particulier d'offrir à tous l'accès à une éducation de qualité compte tenu des valeurs et de la culture locales ainsi que des engagements internationaux, en définissant des objectifs quantitatifs ainsi que les moyens d'en suivre la réalisation. Une attention particulière sera accordée, à l'Egypte, en tant que pays de l'E-9, ainsi qu'aux Territoires autonomes palestiniens en tant que pays en transition.

Au titre du programme I.2, la priorité ira à la réforme de l'enseignement secondaire général et de l'enseignement technique et professionnel, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de l'éducation par la diversification des contenus et des méthodes et la promotion des valeurs universelles. Les innovations et leur utilisation dans l'enseignement des sciences seront encouragées, de même que le recours à l'enseignement à distance pour la formation des enseignants et des personnels de l'éducation ; la recherche sur l'application des TIC à la formation des enseignants sera axée sur les résultats et sur la définition de critères et d'indicateurs permettant de les évaluer.

Le suivi de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur sera une autre priorité et on s'attachera en particulier à mettre en place des outils d'assurance-qualité (évaluation et accréditation), à diversifier les institutions, les programmes, les modalités de prestation de services éducatifs et les sources de financement, à promouvoir la coopération interuniversitaire et la mobilité académique dans la région, et à développer le programme et les réseaux UNITWIN/chaires UNESCO, notamment en apportant un appui aux centres d'excellence sous-régionaux et à l'établissement d'un réseau régional de centres et institutions nationaux. Les priorités du Secteur des sciences sociales qui ont un rapport avec l'éducation, telles que la lutte contre la pauvreté, bénéficieront d'une attention spéciale. Les questions prioritaires aux niveaux régional et sous-régional seront fondées sur l'analyse des besoins et une concertation entre les intéressés.

Le développement du système éducatif dans les Territoires autonomes palestiniens et les pays qui sortent d'un conflit fera l'objet d'une attention particulière. Des efforts plus grands seront faits pour identifier, formuler et exécuter des projets financés par des fonds extrabudgétaires.

Asie et Pacifique

T01603

En Asie et dans le Pacifique, l'UNESCO mènera une action conceptuelle et opérationnelle, dans le cadre d'un partenariat constructif avec les États membres, pour concevoir et mettre en œuvre des politiques garantissant l'accès de tous les enfants exclus à l'école et à l'apprentissage et visant à améliorer la qualité de l'enseignement pour tous, à promouvoir au plan international les droits de l'homme et les valeurs de paix et de tolérance et à mettre à profit les technologies de l'information et de la communication pour améliorer les performances des systèmes éducatifs dans un environnement de mondialisation tout en protégeant les spécificités culturelles. Avec son réseau de bureaux régionaux récemment restructurés qui s'insèrent dans un réseau mondial décentralisé de bureaux hors Siège plus solides, l'UNESCO fera appel aux ressources de l'Organisation tout entière pour mobiliser et intégrer des équipes de spécialistes chargées de fournir des services multidisciplinaires et intersectoriels aux pays et aux sous-régions.

L'UNESCO travaillera en partenariat avec ses propres instituts et centres spécialisés, comme par exemple l'Institut pour l'application des technologies de l'information à l'éducation, l'Institut international de planification de l'éducation, l'Institut de statistique et le Bureau international d'éducation, ainsi qu'avec le réseau plus vaste des organismes des Nations Unies et des institutions bilatérales et les organisations de la société civile. Elle aura à sa disposition des compétences techniques et des ressources spéciales d'expertise afin de renforcer les capacités institutionnelles de concertation. Ces processus reposeront sur des bases solides que leur fourniront l'analyse et la présentation d'informations d'origines multiples sur les options politiques, les solutions de remplacement, les scénarios prévisionnels et les projections, ainsi que sur les forums de concertation auxquels participent les gouvernements et les partenaires non gouvernementaux.

Au titre du programme I.1, l'UNESCO s'attachera à faciliter le partenariat pour l'EPT et les mécanismes de suivi de l'EPT afin d'aider à concrétiser la volonté de la communauté internationale de garantir à tous les citoyens les droits fondamentaux de la personne humaine, en particulier le droit à l'éducation de base, conformément au Cadre d'action de Dakar. Le Bureau de l'UNESCO à Bangkok lancera des initiatives régionales et les bureaux chargés d'un groupe de pays lanceront des initiatives sous-régionales et nationales destinées à encourager les États membres à mettre en pratique les engagements pris lors du Forum mondial sur l'éducation. Des projets phares spéciaux seront élaborés conjointement en vue d'un financement par des sources extrabudgétaires. L'UNESCO aidera les États membres à formuler des plans d'action nationaux d'EPT qui tiennent compte des conditions et des capacités socio-économiques spécifiques de chaque pays et à renforcer leurs capacités afin que ces plans d'action puissent être appliqués efficacement. La stratégie de l'Organisation est en particulier de réaliser une éducation de qualité pour tous, et ce dans le respect des valeurs locales et des engagements internationaux, en définissant des objectifs quantitatifs et les moyens de suivre les progrès accomplis dans leur réalisation. Les priorités relatives à la qualité de l'éducation sont notamment de faire en sorte que les enfants soient bien préparés et qu'ils aient la possibilité d'apprendre ; de renforcer la direction des écoles et d'améliorer leurs conditions de fonctionnement ; d'enrichir les compétences des enseignants ; de perfectionner les processus d'enseignement/apprentissage ainsi que les programmes scolaires, les manuels et autres matériels pédagogiques ; de promouvoir un environnement et une infrastructure d'apprentissage salubres et efficaces et, enfin, d'impliquer davantage la communauté.

Au titre du programme I.2, d'autres priorités seront définies et appliquées au sein des mécanismes de coordination du financement interorganisations et des Nations Unies tels que les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Le Comité régional sur l'éducation en Asie et dans le Pacifique restera la principale instance appelée à déterminer les priorités régionales et sous-régionales et à suivre les progrès accomplis dans leur mise en œuvre. Les comités sous-régionaux tels que celui des Assises du Pacifique ont une fonction analogue. Les programmes régionaux et sous-régionaux seront renforcés. Une des priorités sera à cet égard de réviser l'esprit des orientations et les principes de fonctionnement d'initiatives telles que l'APEID, l'APPEAL, l'APNIEVE, l'UNEVOC et le réseau UNITWIN. Dans le contexte de la mondialisation, une forme concrète sera donnée aux approches cherchant un équilibre entre les contributions du secteur public et celles du secteur privé. On prêterera une attention particulière à l'importance de l'éducation pour la réduction de la pauvreté, en s'appuyant sur des cadres de coopération régionaux tels que l'ASACR, l'APEC, l'ANASE, l'initiative relative à l'océan Indien, etc.

En particulier, le Bureau de l'UNESCO à Bangkok conduira une évaluation continue des principales initiatives internationales en matière d'éducation (en participant par exemple à la mise au point d'indicateurs et de mécanismes de suivi) et donnera suite aux conclusions des grandes conférences internationales relatives à l'éducation et au secteur social, dont la Conférence internationale de Hambourg sur l'éducation des adultes et la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur qui a eu lieu à Paris, ainsi que d'autres conférences sur des thèmes sociaux plus larges comme celles du Caire et de Copenhague, ou encore la session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants. Les thèmes prioritaires aux niveaux de la région et des sous-régions seront déterminés par les analyses des besoins et les échanges de vues entre les diverses parties prenantes concernant l'éducation de la petite enfance ; les

jeunes et les adultes marginalisés ; l'autonomisation des femmes et d'autres groupes ; les questions relatives aux différences sociales entre les sexes ; l'éducation préventive ; la science et la technologie ; l'enseignement supérieur ; les passerelles entre éducation formelle et éducation non formelle ; l'alphabétisation et l'éducation permanente ; l'enseignement et la formation techniques et professionnels ; la formation initiale et en cours d'emploi des enseignants ; l'éducation en matière de santé ; l'enseignement secondaire général.

Europe et Amérique du Nord

T01604

En Europe, l'UNESCO s'attachera à renforcer la coopération avec les institutions du système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, internationales et régionales (telles que les partenaires du processus de suivi de Dakar, notamment Conseil de l'Europe, Union européenne, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Conseil des ministres des pays nordiques, Organisation de coopération et de développement économiques). La coopération avec les partenaires non gouvernementaux et le secteur privé sera également renforcée. Une attention particulière sera accordée aux besoins des pays en transition, en particulier dans les sous-régions qui sortent d'un conflit (Balkans et Caucase).

Le rôle des commissions nationales sera sensiblement accru en ce qui concerne la mise en oeuvre et l'évaluation des activités et l'identification des partenaires éventuels. Les Etats membres seront encouragés à assumer conjointement l'initiative et l'exécution d'activités et de projets, notamment dans des domaines tels que la promotion de la citoyenneté démocratique et du pluralisme culturel et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Au titre du programme I.1, on veillera en priorité à aider les Etats membres à formuler des plans d'action nationaux et sous-régionaux pour l'EPT, développant les partenariats et appliquant une vision plus large de l'éducation de base. L'accent sera mis une fois encore sur l'éducation de la petite enfance, l'éducation des enfants ayant des besoins spéciaux et l'éducation des jeunes et des femmes en détresse.

Au titre du programme I.2, on accordera la priorité aux activités visant à "apprendre à vivre ensemble", à promouvoir l'éducation pour la citoyenneté démocratique et à éduquer pour un avenir viable. Dans le cadre d'une approche intersectorielle, les réseaux et mécanismes existants - UNITWIN/chaires UNESCO, écoles associées (SEA), centres UNEVOC, etc. - seront mobilisés pour renforcer l'efficacité et la visibilité de l'action de l'UNESCO aux niveaux national et sous-régional. Les réseaux d'instituts pédagogiques (tels que le Réseau du Caucase du Sud) seront renforcés et développés, une attention spéciale étant accordée à l'utilisation des TIC en vue de l'amélioration de la formation des enseignants.

Le Centre européen pour l'enseignement supérieur (CEPES) s'attachera en particulier à aider les Etats membres à réformer l'enseignement supérieur et à promouvoir la reconnaissance des études et des diplômes, la mobilité internationale et la coopération interuniversitaire. Il sera dûment tenu compte des besoins des pays de l'Europe du Sud-Est et des pays en transition. Une attention plus grande sera accordée à l'utilisation des TIC dans l'enseignement supérieur ainsi qu'aux conséquences sociales, économiques et culturelles de la mondialisation.

Amérique latine et Caraïbes

T01605

Les activités de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes seront guidées par la Déclaration et les recommandations de PROMEDLAC VII, le Cadre d'action de Dakar et le Cadre régional de Saint-Domingue. Le nouveau programme régional pour la période 2001-2015 sera élaboré conformément à ce qui a été demandé lors de PROMEDLAC VII. Cette élaboration sera menée avec la collaboration des bureaux de l'UNESCO dans la région, avec les Etats membres et d'autres organisations internationales travaillant dans la région et en coopération avec l'IESALC et le Bureau régional de l'IIPE à Buenos Aires. Ce programme mettra sur pied des partenariats et une coopération internationale afin d'aider tous les pays de la région à élaborer et exécuter des plans d'action nationaux d'éducation pour tous.

Dans le cadre du programme I.1, on continuera à donner la priorité absolue à une éducation de base de qualité pour tous, en s'efforçant de scolariser et de garder tous les enfants et en réduisant sensiblement le taux de redoublement, le nombre d'enfants dans des années d'études au-dessous de celles correspondant à leur âge et le taux d'abandon scolaire. On prêtera une attention particulière à l'amélioration de la qualité de l'éducation dispensée aux groupes les plus vulnérables socialement. On renforcera l'éducation interculturelle, l'apprentissage initial dans les langues autochtones, l'égalité entre les sexes en matière d'accès à l'éducation et l'intégration des enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux dans les écoles ordinaires. On créera des modalités différentes qui ouvrent les systèmes éducatifs nationaux aux jeunes et aux adultes non alphabètes. On encouragera l'élargissement des possibilités offertes en matière d'éducation de la petite enfance ainsi que l'amélioration de la qualité des programmes dans ce domaine, en mettant l'accent sur la participation des parents et des communautés aux centres d'éducation. Des cadres appropriés seront créés pour faire de l'éducation l'affaire de tous et encourager la participation de la société civile à la formulation des politiques publiques. Une attention particulière sera accordée à l'élaboration de politiques englobant tous les aspects de la profession enseignante.

L'UNESCO élaborera des projets régionaux visant à la production, la diffusion et l'utilisation des connaissances et informations utiles à la prise des décisions en matière d'éducation. A cette fin, un réseau sur l'innovation dans l'éducation de base sera mis en place ; le réseau visant à la construction d'indicateurs nationaux comparables continuera de fonctionner et la réalisation d'études sur les niveaux d'apprentissage et les facteurs de réussite scolaire par le Laboratoire latino-américain d'évaluation de la qualité de l'éducation sera maintenue.

En Amérique centrale, grâce au soutien de sources extrabudgétaires, priorité sera aussi donnée aux programmes de reconstruction des infrastructures scolaires nationales et la formation des enseignants à la prévention du VIH/sida sera poursuivie. Dans les Caraïbes, priorité sera donnée à l'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'éducation de base, l'accent étant mis sur l'enseignement des droits de l'homme, l'instruction civique et l'acquisition de principes scientifiques élémentaires.

Dans le cadre du programme I.2, les priorités sont le développement et la diversification de l'enseignement secondaire et un forum permanent de l'enseignement secondaire a été créé. On encouragera la rénovation des contenus et des plans d'études en accordant une attention particulière à l'instruction civique, à l'éducation pour un avenir viable, à l'éducation contre l'abus des drogues et à l'enseignement des sciences et de la technologie. On s'attachera à réconcilier l'enseignement secondaire conduisant à des études ultérieures et l'enseignement secondaire préparant au monde du travail. L'utilisation des nouvelles technologies sera encouragée, de même que la création de possibilités d'apprentissage ouvert et à distance.

Dans la sous-région des Caraïbes, les activités seront axées principalement sur la diversification des plans d'études de l'enseignement secondaire, l'enseignement des sciences et de la technologie, l'utilisation des nouvelles technologies en classe et l'éducation des adultes tout au long de la vie au titre du suivi de la CONFINTEA.

Dans le programme MERCOSUR Educativo, on prêtera une attention particulière au plan du Comité de coordination de l'éducation, qui a mis l'accent sur le renouvellement du contenu des programmes d'histoire et de géographie, l'enseignement de la technologie, les besoins éducatifs spéciaux, l'enseignement supérieur, l'enseignement des langues officielles dans les pays, les systèmes d'information et la qualité de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire. PARLATINO mettra l'accent sur le Plan régional de développement et d'intégration mis au point conjointement. L'accent sera mis sur l'enseignement des sciences dès les toutes premières années d'études, en faisant appel à une nouvelle notion - la science pour la vie et pour les citoyens. On insistera tout particulièrement sur la rénovation de l'enseignement des sciences dans l'éducation de base et dans l'enseignement secondaire, qui passera par la mise au point de matériels et par une formation initiale et en cours d'emploi des enseignants des disciplines scientifiques.

Stratégie de communication

T01701

Dans le cadre du grand programme I, le Secteur de l'éducation de l'UNESCO réexaminera et intensifiera ses activités d'information afin de contribuer à une meilleure compréhension de l'éducation dans le monde. L'importance croissante que les programmes internationaux de développement attachent à l'éducation et la mission de coordination du mouvement en faveur de l'éducation pour tous confiée à l'UNESCO lors du Forum mondial sur l'éducation à Dakar, exigent la mise en place d'une stratégie globale de communication qui corresponde à cette réalité.

La stratégie de communication du Secteur, mise en œuvre avec le concours de l'Office de l'information du public (BPI), sera axée sur la sensibilisation aux programmes d'éducation de l'UNESCO et, en particulier, à son rôle de coordonnateur des efforts déployés dans ce monde pour atteindre les objectifs fixés à Dakar. Elle présentera une image unifiée des activités du Secteur et dégagera une attitude claire de l'UNESCO face aux grands problèmes de l'éducation. Une collaboration étroite avec BPI permettra de donner au programme et aux activités du Secteur une portée accrue.

En collaboration avec les secteurs, les divisions, les instituts et les unités hors Siège, une équipe de journalistes assurera la coordination de toutes les activités d'information et de sensibilisation afin d'améliorer la qualité, d'éviter les chevauchements et les doubles emplois et d'assurer une meilleure circulation de l'information. L'équipe établira des contacts avec les médias et renforcera dans le monde les réseaux existants de journalistes spécialisés dans le domaine de l'éducation.

Un effort spécial sera fait pour établir des périodiques et des suppléments sur l'éducation ainsi que des sites Web grâce auxquels le Secteur pourra toucher son principal public cible (responsables de l'éducation, chercheurs, pédagogues, enseignants, etc.).

Cette équipe coordonnera également la publication des matériels d'information et de sensibilisation, imprimés et audiovisuels, dont une revue trimestrielle sur les activités de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation, de l'EPT, en particulier. En outre, l'équipe donnera une plus grande visibilité aux grandes conférences, journées internationales et autres manifestations à travers des réunions et fiches d'information et/ou des dossiers de presse, la mobilisation des journalistes spécialisés dans l'éducation, l'organisation de réunions publiques, etc.

Enfin, la stratégie de communication comportera la mise en place d'un portail de l'éducation, qui s'inscrira dans le cadre de l'effort général que fait l'UNESCO pour développer ses activités de diffusion de l'information par l'Internet. Tout en étoffant le site existant, le portail offrira des informations sur les activités de l'Organisation, une tribune mondiale d'échange sur l'EPT, des services de formation interactifs et des éléments de renforcement de capacités afin que l'information soit mieux partagée.

GRAND PROGRAMME II**Sciences exactes et naturelles****T02001 Ventilation par programme**

| Grand programme II | Budget ordinaire | | | | | Total des crédits proposés | Ressources extra- budgétaires 2002-2003 |
|--|---------------------------------|------------------------------------|---|--------------|------------------|----------------------------------|--|
| | 2000-2001 | 2002-2003 | | | | | |
| | 30 C/5 approuvé et ajusté | 31 C/5 aux prix de 2000-2001 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | Réévaluation | | |
| | \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ |
| Activités : | | | | | | | |
| Programme II.1 | 10 543 900 | 6 412 400 | (4 131 500) | (39,2) | 232 900 | 6 645 300 | 28 300 000 |
| Programme II.2 | 11 781 100 | 12 108 800 | 327 700 | 2,8 | 439 900 | 12 548 700 | 27 700 000 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | - | 2 253 200 | 2 253 200 | n.d. | 81 800 | 2 335 000 | - |
| | 22 325 000 | 20 774 400 | (1 550 600) | (6,9) | 754 600 | 21 529 000 | 56 000 000 |
| Siège - Coûts indirects de programme | 300 900 | 290 400 | (10 500) | (3,5) | 10 500 | 300 900 | - |
| Dépenses de personnel | 29 747 600 | 27 685 700 | (2 061 900) | (6,9) | 1 360 200 | 29 045 900 | - |
| Total, Grand programme II | 52 373 500 | 48 750 500 | (3 623 000) | (6,9) | 2 125 300 | 50 875 800 | 56 000 000 |

T02002 Ventilation par sous-programme

| Programme/sous-programme/axe d'action (par. de réf. 31 C/5) | Budget ordinaire | | | | Ressources extra- budgétaires |
|---|----------------------|-------------------|-------------------|----------------------------------|-------------------------------------|
| | Personnel | | Activités | Total des crédits proposés | |
| | Années de travail | Coût (\$) | \$ | \$ | |
| II.1 Science et technologie : renforcement des capacités et gestion | | | | | |
| II.1.1 Suivi de la Conférence mondiale sur la science : formulation de politiques et enseignement scientifique | 41 | 3 728 400 | 1 852 000 | 5 580 400 | 7 800 000 |
| II.1.2 Renforcement des capacités dans le domaine de la science et de la technologie | | | | | |
| 02121 Renforcement des capacités en mathématiques, physique et chimie | 72 | 6 596 900 | 2 078 200 | 8 675 100 | 15 000 000 |
| 02122 Renforcement des capacités dans le domaine des sciences biologiques et des biotechnologies | 22 | 2 029 900 | 1 755 100 | 3 785 000 | 3 500 000 |
| 02123 Renforcement des capacités de recherche en sciences de l'ingénieur et en technologie et application de celles-ci aux questions de développement | 13 | 1 143 400 | 960 000 | 2 103 400 | 2 000 000 |
| Total, II.1.2 | 107 | 9 770 200 | 4 793 300 | 14 563 500 | 20 500 000 |
| Total, II.1 | 148 | 13 498 600 | 6 645 300 | 20 143 900 | 28 300 000 |
| II.2 Science, environnement et développement durable | | | | | |
| II.2.1 L'eau - phénomènes d'interaction : systèmes menacés et grands problèmes sociaux | | | | | |
| 02211 Ressources en eau et écosystèmes aquatiques : évaluation et gestion durable à différentes échelles | 22 | 2 047 300 | 2 300 000 | 4 347 300 | 3 000 000 |
| 02212 Interactions relatives à l'eau et sécurité | 12 | 1 053 500 | 727 200 | 1 780 700 | 2 000 000 |
| 02213 Pour une gestion durable des interactions terre-eau | 10 | 927 100 | 1 400 000 | 2 327 100 | 1 000 000 |
| Total, II.2.1 | 44 | 4 027 900 | 4 427 200 | 8 455 100 | 6 000 000 |
| II.2.2 Les sciences de l'environnement | | | | | |
| 02221 Réserves de biosphère : l'approche écosystémique en pratique | 12 | 1 137 200 | 1 344 000 | 2 481 200 | 1 600 000 |
| 02222 Renforcement des capacités en matière de science et de gestion des écosystèmes | 12 | 1 092 400 | 1 328 100 | 2 420 500 | 1 500 000 |
| Total, II.2.2 | 24 | 2 229 600 | 2 672 100 | 4 901 700 | 3 100 000 |
| II.2.3 Coopération en sciences de la terre et atténuation des risques naturels | | | | | |
| 02231 Coopération internationale en sciences de la terre | 35 | 3 244 000 | 898 000 | 4 142 000 | 7 500 000 |
| 02232 Prévention des catastrophes naturelles et capacité d'y faire face | 12 | 1 066 400 | 260 800 | 1 327 200 | 2 500 000 |
| Total, II.2.3 | 47 | 4 310 400 | 1 158 800 | 5 469 200 | 10 000 000 |
| II.2.4 Vers des conditions d'existence viables dans les régions côtières et les petites îles | | | | | |
| 02241 Promouvoir des conditions d'existence viables dans les régions côtières et les petites îles : associer approches intégrées et coopération intersectorielle | 10 | 880 700 | 680 000 | 1 560 700 | 1 600 000 |
| 02242 Promouvoir l'action dans les domaines prioritaires des petits Etats insulaires en développement et contribuer efficacement à la mise en oeuvre de Barbade + 5 et d'autres accords et plans d'action multilatéraux | 4 | 334 800 | 366 700 | 701 500 | 500 000 |
| Total, II.2.4 | 14 | 1 215 500 | 1 046 700 | 2 262 200 | 2 100 000 |
| II.2.5 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO | | | | | |
| 02251 Réduire les incertitudes scientifiques ayant trait aux processus océaniques dans les zones côtières et à l'échelle mondiale dans le contexte des écosystèmes marins | 17 | 1 580 100 | 1 090 500 | 2 670 600 | 3 000 000 |
| 02252 Poursuivre, dans le cadre des systèmes mondiaux d'observation des océans et du climat (GOOS et SMOC), le développement des capacités de surveillance continue et de prévision nécessaires à la gestion et à la mise en valeur durable de la haute mer et des mers bordières | 16 | 1 471 500 | 1 309 400 | 2 780 900 | 2 500 000 |
| 02253 Continuer à développer et à renforcer le système de l'ODE (Echange international des données et de l'information océanographiques), mécanisme mondial permettant à tous d'accéder librement à des données océanographiques et de gérer l'information correspondante | 8 | 712 300 | 844 000 | 1 556 300 | 1 000 000 |
| Total, II.2.5 | 41 | 3 763 900 | 3 243 900 | 7 007 800 | 6 500 000 |
| Total, II.2 | 170 | 15 547 300 | 12 548 700 | 28 096 000 | 27 700 000 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | | | | | |
| o L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté | - | - | 1 665 000 | 1 665 000 | - |
| o La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir | - | - | 670 000 | 670 000 | - |
| Total, projets relatifs aux thèmes transversaux | - | - | 2 335 000 | 2 335 000 | - |
| Siège - Coûts indirects de programme | | | 300 900 | 300 900 | - |
| Total général, Grand programme II | 318 | 29 045 900 | 21 829 900 | 50 875 800 | 56 000 000 |

PROGRAMME II.1

Science et technologie : Renforcement des capacités et gestion

T02100

| | |
|--------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$6 645 300 |
| • Décentralisation | 37,6 % |
| Extrabudgétaire | \$28 300 000 |

II.1.1 Suivi de la Conférence mondiale sur la science : formulation de politiques et enseignement scientifique (paragraphe 0211-02110)

Division/Unité responsable au Siège : Bureau exécutif (SC/EO), Division de l'analyse et des politiques scientifiques (SC/AP), Division des sciences fondamentales et des sciences de l'ingénieur (SP/BES)

T0211

| | |
|-----------------------------|-------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$1 852 000 |
| • Décentralisation | 10,5 % |
| Afrique | 2,2 % |
| Etats arabes | 2,4 % |
| Asie et Pacifique | 3,8 % |
| Europe et Amérique du Nord | - |
| Amérique latine et Caraïbes | 2,1 % |
| Extrabudgétaire | \$7 800 000 |

Principaux partenaires : Commissions nationales pour l'UNESCO dans tous les Etats membres, principaux réseaux et institutions scientifiques aux niveaux national, régional et international, Université interdisciplinaire de Paris (UIP), EOLSS.

Principales ONG : Conseil international pour la science (CIUS), Conseil international des sciences sociales (CISS), Académie des sciences du tiers monde (TWAS), Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs (FMOI), Union internationale des associations et organismes techniques (UATI), American Agency for Advancement of Sciences (AAAS).

Principales OIG et organisations des Nations Unies partenaires : PNUD, Banque mondiale, ONUDI, OCDE, UNU, FAO, OMS, Organisation météorologique mondiale (OMM), Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), UNIFEM, CESA, BID, Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO), Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO).

Répartition des ressources extrabudgétaires attendues par sources de financement :

| Région | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | Total |
|-----------------------------|-----------------------|----------------|------------------|---|-------------------------------------|------------------|
| | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extra-budgétaires | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Afrique | 700 000 | - | 200 000 | - | - | 900 000 |
| Etats arabes | 500 000 | - | 1 500 000 | - | - | 2 000 000 |
| Asie et Pacifique | 500 000 | - | 2 000 000 | - | - | 2 500 000 |
| Europe et Amérique du Nord | 100 000 | - | 100 000 | - | - | 200 000 |
| Amérique latine et Caraïbes | 600 000 | - | 200 000 | - | - | 800 000 |
| Activités interrégionales | 400 000 | 500 000 | 300 000 | 200 000 | - | 1 400 000 |
| Total, II.1.1 | 2 800 000 | 500 000 | 4 300 000 | 200 000 | - | 7 800 000 |

Répartition envisagée par axe d'action :

T02110

| Suivi de la Conférence mondiale sur la science : formulation de politiques et enseignement scientifique Actions de programme : | Budget ordinaire \$5 580 400 | | Extra- budgétaire \$7 800 000 |
|---|---------------------------------|---------------------------|-------------------------------------|
| | Personnel \$3 728 400 | Activités \$1 852 000 | |
| (a) Coordination du suivi de la Conférence mondiale sur la science | | 190 000 | |
| (b) Analyse et politiques scientifiques | | 260 000 | |
| (c) Coordination des activités relatives à l'enseignement scientifique | | 150 000 | |
| (d) Femmes, science et technologie | | 160 000 | |
| (e) UNISPAR | | 100 000 | |
| (f) Accord-cadre UNESCO/CIUS | | 790 000 | |
| (g) TWAS | | 100 000 | |
| (h) Prix scientifiques | | 50 000 | |
| (i) Activités d'information | | 52 000 | |
| Modalités d'action : | % | | % |
| Etudes et recherche | 20 | Bourses | 5 |
| Conférences et réunions | 20 | Soutien aux ONG | 10 |
| Publications | 15 | Contributions financières | 5 |
| Formation | 15 | Services consultatifs | 10 |
| Principales réunions : | | | |
| ▪ Partenariat gouvernement-université-entreprises concernant la législation en matière de science : commissions parlementaires chargées des questions scientifiques | | | |
| ▪ Consultations régionales pour le suivi de la Conférence mondiale sur la science | | | |
| Principales publications : | | | |
| ▪ Allègement de la dette pour la science | | | |
| ▪ Tendances récentes en matière de politiques scientifiques et technologiques | | | |
| ▪ Répertoire des organes chargés de définir la politique S&T | | | |
| ▪ Brochures sur les activités du Secteur des sciences | | | |

II.1.2 Renforcement des capacités dans le domaine de la science et de la technologie

(paragraphe 0212-02124)

Division/Unité responsable au Siège : Division des sciences fondamentales et des sciences de l'ingénieur (SC/BES)

T0212

| | |
|-----------------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$4 793 300 |
| • Décentralisation | 48,1 % |
| Afrique | 7,5 % |
| Etats arabes | 2,6 % |
| Asie et Pacifique | 8,4 % |
| Europe et Amérique du Nord | 24,9 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 4,7 % |
| Extrabudgétaire | \$20 500 000 |

Principaux partenaires : Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT), Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN), Institut unifié des recherches nucléaires (JINR), Centre international Sozopol pour la formation de jeunes scientifiques, Institut international de biologie moléculaire et cellulaire, Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO), Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO), PNUE, FAO, UNU, Union européenne, Organisation des Etats américains (OEA), Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et ACCT. PNUD, ONUDI, UNU, Banque mondiale, PNUE, FEM, Réseau d'expertise E7 pour l'environnement global. Secrétariat de l'ONU.

ONG avec lesquelles ont été passés des accords-cadres de coopération : Conseil international des sciences de l'ingénieur et de la technologie.

Principales ONG partenaires : Association africaine pour la fixation de l'azote biologique (AABNF) ; American Society for Microbiology (ASM), Organisation internationale de recherche sur le cerveau (IBRO), Organisation internationale de recherche sur la cellule (ICRO), Organisation internationale pour la biotechnologie et la biogénie (OIBB), Union internationale des sociétés de microbiologie (UISM) et World Federation of culture collections (WFCC), FMOI, UATI, Société internationale d'énergie solaire.

Principales OIG et organisations des Nations Unies partenaires : Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO), FAO, Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (CIGGB), Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO), et institutions spécialisées des Nations Unies, en particulier FAO, CNUED, PNUD, PNUE, UNU, ONUDI, OMS et OMPI, OCDE, Commission européenne, PACSU, ANASE, APEC, Agence internationale de l'énergie, OUA, OLADE.

Répartition des ressources extrabudgétaires attendues par sources de financement :

| Région | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | Total |
|-----------------------------|-----------------------|------------------|-------------------|---|-------------------------------------|-------------------|
| | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extra-budgétaires | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Afrique | 500 000 | 800 000 | 1 300 000 | 500 000 | - | 3 100 000 |
| Etats arabes | 300 000 | 500 000 | 800 000 | 500 000 | - | 2 100 000 |
| Asie et Pacifique | 300 000 | 500 000 | 1 000 000 | 500 000 | - | 2 300 000 |
| Europe et Amérique du Nord | - | 500 000 | 300 000 | 200 000 | - | 1 000 000 |
| Amérique latine et Caraïbes | 200 000 | 800 000 | 1 500 000 | 500 000 | - | 3 000 000 |
| Activités interrégionales | 200 000 | 800 000 | 5 500 000 | 2 500 000 | - | 9 000 000 |
| Total, II.1.2 | 1 500 000 | 3 900 000 | 10 400 000 | 4 700 000 | - | 20 500 000 |

Répartition envisagée par axe d'action :

T02121

| Axe d'action 1 : Renforcement des capacités en mathématiques, physique et chimie | | Budget ordinaire \$8 675 100 | | Extra-budgétaire \$15 000 000 |
|---|---------------------------|------------------------------|---------------------------|-------------------------------|
| Actions de programme : | | Personnel \$6 596 900 | Activités \$2 078 200 | |
| (a) | Physique et mathématiques | | 1 400 000 | |
| (b) | Chimie | | 420 000 | |
| (c) | Interdisciplinarité | | 258 200 | |
| Modalités d'action : | | % | | % |
| | Etudes et recherche | - | Bourses | 5 |
| | Conférences et réunions | - | Soutien aux ONG | - |
| | Publications | 5 | Contributions financières | - |
| | Formation | 90 | Services consultatifs | - |
| Principales réunions : | | | | |
| ▪ Chimie de l'eau, 2003 | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| ▪ Mallettes d'enseignement et d'apprentissage de haut niveau sur la nouvelle méthodologie des différentes disciplines, incluant les travaux pratiques | | | | |

T02122

| Axe d'action 2 : Renforcement des capacités dans le domaine des sciences biologiques et des biotechnologies | | Budget ordinaire \$3 785 000 | | Extra-budgétaire \$3 500 000 |
|---|---|------------------------------|---------------------------|------------------------------|
| Actions de programme : | | Personnel \$2 029 900 | Activités \$1 755 100 | |
| (a) | Réseaux de biologie moléculaire (MBN, etc.) et coopération avec les ONG (ICRO, IBRO, CIPGS, etc.) | | 708 000 | |
| (b) | Biotechnologies - MIRCEM et BAC | | 992 500 | |
| (c) | Coordination ONUSIDA et mise en oeuvre d'un programme intersectoriel | | 54 600 | |
| Modalités d'action : | | % | | % |
| | Etudes et recherche | 3 | Bourses | 25 |
| | Conférences et réunions | 4 | Soutien aux ONG | 9 |
| | Publications | 3 | Contributions financières | 3 |
| | Formation | 40 | Services consultatifs | 13 |
| Principales réunions : | | | | |
| ▪ Réunions consultatives avec les comités exécutifs d'organismes non gouvernementaux et d'OIG | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| ▪ Rapports techniques | | | | |

T02123

| Axe d'action 3 : Renforcement des capacités de recherche en sciences de l'ingénieur et en technologie et application de celles-ci aux questions de développement Actions de programme : | Budget ordinaire \$2 103 400 | | Extra- budgétaire \$2 000 000 |
|--|---------------------------------|---------------------------|-------------------------------------|
| | Personnel \$1 143 400 | Activités \$960 000 | |
| (a) Elaboration de programmes et de méthodes d'enseignement des sciences de l'ingénieur, mise en place de bibliothèques virtuelles et de programmes de formation | | 260 000 | |
| (b) Meilleures pratiques en matière de sciences de l'ingénieur et de technologie et applications sociétales | | 130 000 | |
| (c) Définition d'indicateurs relatifs aux sciences de l'ingénieur et aux technologies et recommandations pour le perfectionnement professionnel | | 20 000 | |
| (d) Programmes et matériels d'enseignement et de formation sur les énergies renouvelables et promotion de projets pilotes dans ce domaine | | 250 000 | |
| (e) Programmes et matériels d'information et de communication sur les énergies renouvelables et promotion de projets pilotes dans ce domaine | | 200 000 | |
| (f) Développement des possibilités régionales de renforcement des capacités institutionnelles et de l'élaboration de politiques en matière du développement renouvelable | | 100 000 | |
| Modalités d'action : | % | | % |
| Etudes et recherche | 5 | Bourses | 5 |
| Conférences et réunions | 10 | Soutien aux ONG | - |
| Publications | 10 | Contributions financières | 5 |
| Formation | 55 | Services consultatifs | 10 |
| Principales réunions : | | | |
| ▪ Atelier international sur les sciences de l'ingénieur et la lutte contre la pauvreté | | | |
| ▪ Séminaire sur les codes déontologiques de l'ingénieur | | | |
| ▪ Ateliers et séminaires techniques sur les technologies relatives aux énergies renouvelables | | | |
| Principales publications : | | | |
| ▪ Mallettes sur l'enseignement des sciences de l'ingénieur | | | |
| ▪ Divers matériels d'enseignement, de formation et d'information sur les énergies renouvelables | | | |

PROGRAMME II.2

Science, environnement et développement durable

T02200

| | |
|--------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$12 548 700 |
| • Décentralisation | 28,1 % |
| Extrabudgétaire | \$27 700 000 |

II.2.1 L'eau - phénomène d'interaction : systèmes menacés et grands problèmes sociaux (paragraphe 0221-02213)

Division/Unité responsable au Siège : Division des sciences de l'eau (SC/HYD)

T0221

| | |
|-----------------------------|-------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$4 427 200 |
| • Décentralisation | 33,1 % |
| Afrique | 9,8 % |
| Etats arabes | 7,7 % |
| Asie et Pacifique | 7,1 % |
| Europe et Amérique du Nord | 1,4 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 7,1 % |
| Extrabudgétaire | \$6 000 000 |

Principaux partenaires : Comités nationaux (ou correspondants) du PHI dans 160 pays et :

ONG avec lesquelles ont été passés des accords-cadres de coopération : Centre de l'eau pour les régions tropicales et humides d'Amérique latine et des Caraïbes (CATHALAC), Conseil mondial de l'eau (CME), Centre international de formation et de recherche sur l'érosion et la sédimentation (IRTCES), Centre international de formation et de recherche sur le drainage urbain (IRTCUD) et Centre de l'eau pour les régions tropicales humides d'Asie du Sud-Est et du Pacifique (HTC Kuala Lumpur).

Principales ONG partenaires : Association des sciences hydrologiques (AISH), Association internationale des hydrogéologues (AIH), Association internationale de recherche hydraulique (AIRH), Association internationale des ressources en eau (AIRE) et International Water Association (IWA).

Principales OIG et institutions des Nations Unies partenaires : Organisation des Nations Unies/ Département des affaires économiques et sociales (UN/DESA), Organisation météorologique mondiale (OMM), Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Université des Nations Unies, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Centre arabe pour l'étude des zones et terres arides (ACSAD), Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO), Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) et Organisation des Etats américains (OEA).

Répartition des ressources extrabudgétaires attendues par sources de financement :

| Région | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | Total |
|-----------------------------|-----------------------|------------------|------------------|---|-------------------------------------|------------------|
| | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extra-budgétaires | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Afrique | - | 200 000 | 500 000 | - | - | 700 000 |
| Etats arabes | - | 200 000 | 500 000 | - | - | 700 000 |
| Asie et Pacifique | - | 200 000 | 500 000 | - | - | 700 000 |
| Europe et Amérique du Nord | - | - | 500 000 | - | - | 500 000 |
| Amérique latine et Caraïbes | - | 200 000 | 500 000 | - | - | 700 000 |
| Activités interrégionales | - | 300 000 | 600 000 | 1 800 000 | - | 2 700 000 |
| Total, II.2.1 | - | 1 100 000 | 3 100 000 | 1 800 000 | - | 6 000 000 |

Répartition envisagée par axe d'action :**T02211**

| Axe d'action 1 : Ressources en eau et écosystèmes aquatiques : évaluation et gestion durable à différentes échelles | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire |
|--|---|------------------|---------------------------|------------------|
| | | \$4 347 300 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$3 000 000 |
| | | \$2 047 300 | \$2 300 000 | |
| (a) | Renforcement des capacités institutionnelles | | 400 000 | |
| (b) | WWAP : études sur les ressources | | 50 000 | |
| (c) | Evolution à l'échelle mondiale et ressources en eau | | 150 000 | |
| (d) | Dynamique intégrée des bassins hydrologiques et des aquifères | | 650 000 | |
| (e) | Hydrologie de l'habitat terrestre | | 575 000 | |
| (f) | FRIEND | | 275 000 | |
| (g) | HELP | | 200 000 | |
| Modalités d'action : | | % | | % |
| | Etudes et recherche | 35 | Bourses | - |
| | Conférences et réunions | 25 | Soutien aux ONG | - |
| | Publications | 15 | Contributions financières | - |
| | Formation | 10 | Services consultatifs | 15 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ 15e session du Conseil intergouvernemental du PHI ▪ 31e et 32e sessions du Bureau du PHI ▪ 6e Colloque Kovacs ▪ Conférence internationale sur la gestion intégrée des ressources en eau dans les zones arides (Koweït) ▪ Conférence panafricaine sur l'eau | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport sur la mise en valeur de l'eau dans le monde | | | | |

T02212

| Axe d'action 2 : Interactions relatives à l'eau et sécurité | | Budget ordinaire | | Extra- budgétaire |
|---|--|------------------|---------------------------|----------------------|
| | | \$1 780 700 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$2 000 000 |
| | | \$1 053 500 | \$727 200 | |
| (a) | Eau et société | | 227 200 | |
| (b) | Education et formation relatives à l'eau | | 400 000 | |
| (c) | WWAP : résolution des conflits | | 100 000 | |
| Modalités d'action : | | % | | % |
| | Etudes et recherche | 20 | Bourses | - |
| | Conférences et réunions | 20 | Soutien aux ONG | - |
| | Publications | 15 | Contributions financières | - |
| | Formation | 30 | Services consultatifs | 15 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Troisième Forum mondial de l'eau, Kyoto | | | | |

T02213

| Axe d'action 3 : Pour une gestion durable des interactions terre-eau | | Budget ordinaire | | Extra- budgétaire |
|--|--|------------------|---------------------------|----------------------|
| | | \$2 327 100 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$1 000 000 |
| | | \$927 100 | \$1 400 000 | |
| (a) | PHI - Définition d'une approche écohydrologique qui constituera l'une des composantes de la gestion durable des ressources en eau | | 300 000 | |
| (b) | PHI - Réalisation d'études comparatives, de projets pilotes et d'autres initiatives dans des types d'espace (zones urbaines et autres) et/ou des contextes climatiques (arides, humides) particuliers, en tenant compte des aspects transdisciplinaires des stratégies de gestion de l'eau | | 400 000 | |
| (c) | ECO - Exécution de travaux de recherche en coopération sur l'écohydrologie des conflits liés à l'eau (avec MOST) et sur les écosystèmes soumis à des conditions particulières, comme le bassin de la Volga - mer Caspienne et les mangroves (avec la COI) | | 400 000 | |
| (d) | ECO - Réalisation d'études comparatives conjointes sur les écosystèmes qui posent des problèmes particuliers liés à l'utilisation de l'eau et/ou dont la remise en état exige une attention particulière, et notamment la prise en compte des dimensions économique et culturelle (avec le PHI, CLT, SC/GEO) | | 300 000 | |
| Modalités d'action : | | % | | % |
| | Etudes et recherche | 40 | Bourses | - |
| | Conférences et réunions | 25 | Soutien aux ONG | - |
| | Publications | 10 | Contributions financières | - |
| | Formation | 20 | Services consultatifs | 5 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Deux réunions régionales sur la remise en état des écosystèmes fragiles ▪ Deux réunions régionales sur des écosystèmes confrontés à des problèmes hydrologiques différents (par exemple, le bassin de l'Amazonie et les pays membres du Conseil de coopération des Etats arabes du Golfe - CCG) | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Principes directeurs pour une politique de gestion des écosystèmes confrontés à des problèmes hydrologiques différents | | | | |

II.2.2 Les sciences de l'environnement

(paragraphe 0222-02222)

Division/Unité responsable au Siège : Division des sciences écologiques (SC/ECO)

T0222

| | |
|-----------------------------|-------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$2 672 100 |
| • Décentralisation | 48,1 % |
| Afrique | 13,9 % |
| Etats arabes | 8,0 % |
| Asie et Pacifique | 14,7 % |
| Europe et Amérique du Nord | 1,7 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 9,8 % |
| Extrabudgétaire | \$3 100 000 |

Principaux partenaires : Comités nationaux du MAB dans plus de 130 pays, commissions nationales pour l'UNESCO (notamment comme points focaux dans les pays qui n'ont pas de comité national du MAB), universités de tous les continents, centres de recherche (par exemple Fondation M.S. Swaminathan, Jardins botaniques royaux de Kew, Smithsonian Institution), secrétariats des conventions sur la diversité biologique, la désertification, les zones humides (RAMSAR), les espèces migratoires.

ONG avec lesquelles ont été passés des accords-cadres de coopération :

Principales ONG partenaires : Académie des sciences du tiers monde (TWAS), Union mondiale pour la nature (UICN), Conservation International (CI), UNAMAZ, Fondation M.S. Swaminathan (MSSRF), Equipe Cousteau ; Fonds mondial pour la nature (WWF) ; INSULA et CIUS avec ses unions et comités (UISB, SCOPE, PIGB), African Resources Trust, AAAS.

Le Programme intégré de surveillance des réserves de biosphère (BRIM) sera exécuté à titre de contribution au Système global d'observation terrestre (GTOS) et en partenariat avec le Système mondial d'observation de l'océan (GOOS).

Les activités feront en outre l'objet d'une coordination par le biais du Groupe de conservation des écosystèmes (GCE) (PNUE-FAO-PNUD-UNESCO-UICN-Banque mondiale-Institut des ressources mondiales (WRI)-WWF).

Principales OIG et institutions des Nations Unies partenaires : UNU, FAO, PNUE, Secrétariat du FEM, Commission européenne, Conseil de l'Europe, Organisation mondiale du tourisme, OSS/ROSELT.

Coopération avec d'autres secteurs/programmes/unités de l'UNESCO : CLT (écotourisme, patrimoine mondial, LINKS), ED (initiative mondiale sur la biodiversité, éducation à l'environnement), SHS/MOST (écotourisme, LINKS, écologie urbaine), PHI/CSI (eau et écosystèmes, zones arides, montagnes, zones côtières, petites îles, écohydrologie), COI (zones côtières et zones marines protégées), GEO (remise en état des écosystèmes).

Répartition des ressources extrabudgétaires attendues par sources de financement :

| Région | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | Total |
|-----------------------------|-----------------------|----------------|------------------|---|-------------------------------------|------------------|
| | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extra-budgétaires | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Afrique | 100 000 | - | 200 000 | - | - | 300 000 |
| Etats arabes | - | - | 500 000 | - | - | 500 000 |
| Asie et Pacifique | 300 000 | - | 500 000 | - | - | 800 000 |
| Europe et Amérique du Nord | - | - | 200 000 | - | - | 200 000 |
| Amérique latine et Caraïbes | 300 000 | 100 000 | 300 000 | - | - | 700 000 |
| Activités interrégionales | 100 000 | - | 500 000 | - | - | 600 000 |
| Total, II.2.2 | 800 000 | 100 000 | 2 200 000 | - | - | 3 100 000 |

T02221

| Axe d'action 1 : Réserves de biosphère : l'approche écosystémique en pratique Actions de programme : | | Budget ordinaire \$2 481 200 | | Extra- budgétaire \$1 600 000 |
|--|---|---------------------------------|---------------------------|-------------------------------------|
| | | Personnel \$1 137 200 | Activités \$1 344 000 | |
| (a) | Etablir de nouvelles réserves de biosphère, en mettant l'accent sur les régions sous-représentées telles que les zones côtières et les petites îles, les zones transfrontalières | | 400 000 | |
| (b) | réexaminer les réserves de biosphère existantes et apporter des améliorations axées sur l'approche écosystémique, l'écotourisme, les modalités novatrices de gestion de l'eau et des écosystèmes, la complémentarité avec les sites du patrimoine mondial et de la Convention de Ramsar sur les zones humides | | 450 000 | |
| (c) | Echange d'informations par le biais des réseaux régionaux, BRIM, élaboration de matériels d'information et organisation d'ateliers pour donner une plus grande visibilité au Réseau mondial de réserves de biosphère lors des grandes manifestations internationales | | 350 000 | |
| (d) | Réunions statutaires pour guider l'exécution des activités exposées ci-dessus (crédits alloués pour le Siècle seulement) | | 144 000 | |
| Modalités d'action : | | % | | % |
| Etudes et recherche | | 25 | Bourses | - |
| Conférences et réunions | | 25 | Soutien aux ONG | 5 |
| Publications | | 10 | Contributions financières | 5 |
| Formation | | 20 | Services consultatifs | 10 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dix-septième session du Conseil international de coordination du MAB et deux réunions/réunions téléphoniques du Bureau du MAB, deux consultations du Comité consultatif sur les réserves de biosphère ▪ Dix consultations/ateliers de réseaux régionaux ▪ Ateliers/manifestations diverses relatives aux réserves de biosphère lors de la Conférence sur le patrimoine mondial en 2002 et du Congrès mondial sur les parcs en 2003 | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bulletin sur les réserves de biosphère, versions électroniques et sur support papier ▪ Principes directeurs sur l'approche écosystémique, les réserves de biosphère dans les zones côtières, les îles et les zones transfrontalières, la gestion de l'eau dans les réserves de biosphère | | | | |

T02222

| Axe d'action 2 : Renforcement des capacités en matière de science et de gestion des écosystèmes Actions de programme : | Budget ordinaire \$2 420 500 | | Extra- budgétaire \$1 500 000 |
|--|---------------------------------|---------------------------|-------------------------------------|
| | Personnel \$1 092 400 | Activités \$1 328 100 | |
| (a) Mise en place de réseaux de connaissances sur l'utilisation humaine de l'eau dans le contexte d'un écosystème, l'accent étant mis sur les femmes, et sur l'intégration des connaissances écologiques traditionnelles et des connaissances autochtones dans les connaissances scientifiques modernes | | 200 000 | |
| (b) Développement des capacités nationales de recherche écosystémique axées sur les jeunes (par exemple Bourses du MAB pour jeunes scientifiques, Ecotechnie, Coopération Sud-Sud), l'Afrique (REAIFT), l'utilisation des NTIC | | 528 100 | |
| (c) Elaboration de matériels d'éducation à l'environnement portant sur la biodiversité, la remise en état des zones arides, les montagnes | | 200 000 | |
| (d) Mise en oeuvre de programmes de recherche conjoints sur des thèmes scientifiques novateurs tels que l'importance fonctionnelle de la biodiversité (avec Diversitas/CIUS), les interactions zone urbaine-zone rurale et les écosystèmes émergents (avec le SCOPE) | | 400 000 | |
| Modalités d'action : | % | | % |
| Etudes et recherche | 25 | Bourses | 8 |
| Conférences et réunions | 25 | Soutien aux ONG | 2 |
| Publications | 5 | Contributions financières | 10 |
| Formation | 20 | Services consultatifs | 5 |
| Principales réunions : | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Deux ateliers de formation aux NTIC ▪ Réunion régionale sur l'utilisation des savoirs traditionnels dans la lutte contre la désertification (avec l'UNCCD) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contribution du MAB à l'Année internationale de la montagne en 2002 | | | |
| Principales publications : | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Deux mallettes d'éducation à l'environnement portant sur la désertification ▪ Principes directeurs sur l'intégration des connaissances écologiques traditionnelles et des connaissances autochtones dans les connaissances scientifiques modernes ▪ Quatre numéros des documents de travail du programme de coopération Sud-Sud ▪ Principes directeurs pour la gestion des zones côtières, l'accent étant mis sur les mangroves ▪ CD-ROM sur l'Année internationale de la montagne | | | |

II.2.3 Coopération en sciences de la terre et atténuation des risques naturels

(paragraphe 0223-02232)

Division/Unité responsable au Siège : Division des sciences de la terre (SC/GEO)

T0223

| | |
|-----------------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$1 158 800 |
| • Décentralisation | 34,9 % |
| Afrique | 9,1 % |
| Etats arabes | 7,2 % |
| Asie et Pacifique | 12,2 % |
| Europe et Amérique du Nord | - |
| Amérique latine et Caraïbes | 6,4 % |
| Extrabudgétaire | \$10 000 000 |

Principaux partenaires :

ONG avec lesquelles ont été passés des accords-cadres de coopération : International Consortium on Landslides (ICL).

Principales ONG partenaires : Conseil international pour la science (CIUS), Union internationale des sciences géologiques (UISG), Union géodésique et géophysique internationale (UGGI), Commission interunions sur la lithosphère (ILP-CIL), Union géographique internationale (UGI), Commission de la carte géologique du monde (CCGM), Programme scientifique international de forages continentaux (ICDP), Société géologique de l'Afrique (GSA), Asociación de Servicios de Geología y Minería (ASGMI).

Principales OIG et institutions du système des Nations Unies partenaires : Organisations et institutions intergouvernementales du système des Nations Unies telles que l'OMM, le PNUE-Programme Vigie, la Commission du développement durable de l'ONU, le Bureau des affaires spatiales de l'ONU, la FAO, la Banque mondiale, l'UNU, la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (ONU), le PNUD, le PNUE, des organisations régionales comme l'Organisation des Etats américains (OEA), le CERESIS, le CEPREDENAC, l'ISESCO et les services géologiques nationaux, les commissions nationales pour l'UNESCO, des ministères et organismes nationaux responsables des sciences, tels que la NSF, le CNRS, la DFG, la GTZ, la Carl Duisberg Foundation, la Commission des Nations Unies sur le développement durable, et les bureaux nationaux d'études géologiques.

Répartition des ressources extrabudgétaires attendues par sources de financement :

| Région | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | Total |
|-----------------------------|-----------------------|----------|------------------|---|-------------------------------------|-------------------|
| | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extra-budgétaires | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Afrique | - | - | 500 000 | - | - | 500 000 |
| Etats arabes | 500 000 | - | 3 000 000 | - | - | 3 500 000 |
| Asie et Pacifique | - | - | 500 000 | - | - | 500 000 |
| Europe et Amérique du Nord | - | - | 100 000 | - | - | 100 000 |
| Amérique latine et Caraïbes | 200 000 | - | 500 000 | - | - | 700 000 |
| Activités interrégionales | 200 000 | - | 2 500 000 | 1 500 000 | 500 000 | 4 700 000 |
| Total, II.2.3 | 900 000 | - | 7 100 000 | 1 500 000 | 500 000 | 10 000 000 |

T02231

| Axe d'action 1 : Coopération internationale en sciences de la terre | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire |
|--|--|------------------|---------------------------|------------------|
| | | \$4 142 000 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$7 500 000 |
| | | \$3 244 000 | \$898 000 | |
| (a) | PICG (Programme international de corrélation géologique) | | 550 000 | |
| (b) | Nouvelles technologies de l'information et de la communication | | 158 000 | |
| (c) | Renforcement des capacités en sciences de la terre | | 190 000 | |
| Modalités d'action : | | | | % |
| | Etudes et recherche | 20 | Bourses | 5 |
| | Conférences et réunions | 5 | Soutien aux ONG | 5 |
| | Publications | 5 | Contributions financières | 5 |
| | Formation | 45 | Services consultatifs | 10 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunions annuelles des conseils et comités du PICG ▪ Commission internationale de la carte géologique du monde ▪ Douzième Congrès latino-américain de géologie ▪ La technologie spatiale au service de la gestion de l'environnement ▪ Conférence internationale sur le patrimoine géologique, réunions du Conseil du GARS et du DMP | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Corrélation géologique n° 28 et 29 (A et F) ▪ Brochure relative à l'utilisation des NTIC en sciences de la terre ▪ Episodes, Bulletin d'information UNESCO-UISG ▪ Version électronique du Bulletin "Géologie africaine" ▪ Annuaire des écoles de géologie, brochures de l'UNESCO ▪ Pierres du monde | | | | |

T02232

| Axe d'action 2 : Prévention des catastrophes naturelles et capacités d'y faire face | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire |
|--|--|------------------|---------------------------|------------------|
| | | \$1 327 200 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$2 500 000 |
| | | \$1 066 400 | \$260 800 | |
| (a) | Projets en collaboration portant sur des systèmes d'atténuation des effets des catastrophes qui permettent de prévenir celles-ci et d'y faire face | | 230 800 | |
| (b) | Enquêtes et assistance technique nécessitées par des catastrophes | | 30 000 | |
| Modalités d'action : | | | | % |
| | Etudes et recherche | 10 | Bourses | 10 |
| | Conférences et réunions | 20 | Soutien aux ONG | 5 |
| | Publications | 5 | Contributions financières | 10 |
| | Formation | 30 | Services consultatifs | 10 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ateliers visant à la réduction des pertes causées par les tremblements de terre dans la région de la Méditerranée orientale (RELEMR) ▪ Programme international sur l'atténuation des risques sismiques ▪ Réunions de l'Equipe spéciale chargée des mesures d'intervention en cas de séisme | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Matériel de formation concernant l'analyse sismique (disques CD-ROM et manuels) ▪ Mallettes de formation sur le zonage des risques ▪ Brochures destinées au grand public | | | | |

II.2.4 Vers des conditions d'existence viables dans les régions côtières et les petites îles

(paragraphe 0224-02242)

Division/Unité responsable au Siège : Unité pour les régions côtières et les petites îles (SC/CSI)

T0224

| | |
|-----------------------------|-------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$1 046 700 |
| • Décentralisation | 35,5 % |
| Afrique | 7,8 % |
| Etats arabes | 5,9 % |
| Asie et Pacifique | 11,5 % |
| Europe et Amérique du Nord | 3,8 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 6,5 % |
| Extrabudgétaire | \$2 100 000 |

Principaux partenaires :

ONG avec lesquelles ont été passés des accords-cadres de coopération :

Principales ONG partenaires : CIUS, UICN, PIGB, LOICZ, AIU, WWS, ETI, Nature Conservancy, Universités, ONG régionales (par exemple WIOMSA), Groupes de parties prenantes.

Principales OIG et institutions des Nations Unies partenaires : Institutions des Nations Unies, PNUD, PNUE, FEM, FAO, DOALOS ; organismes gouvernementaux/intergouvernementaux : Commissions nationales, Banques régionales de développement, PEMSEA, SEACAM, ALECSO.

Répartition des ressources extrabudgétaires attendues par sources de financement :

| Région | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | Total |
|-----------------------------|-----------------------|----------------|------------------|---|-------------------------------------|------------------|
| | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extra-budgétaires | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Afrique | - | - | 100 000 | - | - | 100 000 |
| Etats arabes | - | - | 100 000 | - | - | 100 000 |
| Asie et Pacifique | - | - | 200 000 | - | - | 200 000 |
| Europe et Amérique du Nord | - | - | 100 000 | - | - | 100 000 |
| Amérique latine et Caraïbes | - | - | 300 000 | - | - | 300 000 |
| Activités interrégionales | - | 500 000 | 500 000 | 300 000 | - | 1 300 000 |
| Total, II.2.4 | - | 500 000 | 1 300 000 | 300 000 | - | 2 100 000 |

Répartition envisagée par axe d'action :

T02241

| Axe d'action 1 : Promouvoir des conditions d'existence viables dans les régions côtières et les petites îles : associer approches intégrées et coopération intersectorielle Actions de programme : | | Budget ordinaire \$1 560 700 | | Extra- budgétaire \$1 600 000 |
|--|--|---------------------------------|---------------------------|-------------------------------------|
| | | Personnel \$880 700 | Activités \$680 000 | |
| (a) | Gestion équitable et intégrée des rivalités et conflits relatifs aux ressources côtières par le biais de projets pilotes, chaires UNESCO/UNITWIN | | 408 000 | |
| (b) | Actions normatives et de sensibilisation du public : formulation de pratiques éclairées et diffusion de celles-ci au moyen d'ateliers régionaux, de publications et d'un forum virtuel mondial | | 272 000 | |
| Modalités d'action : | | % | | % |
| | Etudes et recherche | 17 | Bourses | - |
| | Conférences et réunions | 12 | Soutien aux ONG | 14 |
| | Publications | 14 | Contributions financières | 4 |
| | Formation | 24 | Services consultatifs | 15 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Trois consultations régionales/interrégionales entre responsables de projets pilotes, titulaires de chaires et experts | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Forum virtuel sur les pratiques côtières éclairées ▪ Ouvrages de référence sur la gestion côtière ▪ Dossiers régions côtières et petites îles ▪ Séries CSI Info | | | | |

T02242

| Axe d'action 2 : Promouvoir l'action dans les domaines prioritaires des petits Etats insulaires en développement et contribuer efficacement à la mise en oeuvre de Barbade + 5 et d'autres accords et plans d'actions multilatéraux Actions de programme : | | Budget ordinaire \$701 500 | | Extra- budgétaire \$500 000 |
|---|--|-------------------------------|---------------------------|-----------------------------------|
| | | Personnel \$334 800 | Activités \$366 700 | |
| (a) | Promouvoir les actions relatives aux six domaines prioritaires du programme d'action de la Barbade pour les petits Etats insulaires en développement | | 256 700 | |
| (b) | Elaborer et coordonner la contribution de l'UNESCO à la participation du système des Nations Unies tout entier à Barbade + 10 | | 110 000 | |
| Modalités d'action : | | % | | % |
| | Etudes et recherche | 19 | Bourses | - |
| | Conférences et réunions | 9 | Soutien aux ONG | 19 |
| | Publications | 9 | Contributions financières | 10 |
| | Formation | 19 | Services consultatifs | 15 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une consultation régionale/interrégionale | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Principes directeurs et documents de référence | | | | |

II.2.5 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO

(paragraphe 0225-02253)

Division/Unité responsable au Siège : Secrétariat de la Commission océanographique intergouvernementale (UNESCO/COI)

T0225

| | |
|---|-------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$3 243 900 |
| • Décentralisation par le biais des programmes/bureaux de projets régionaux de la COI | - |
| Afrique | - |
| Etats arabes | - |
| Asie et Pacifique | - |
| Europe et Amérique du Nord | - |
| Amérique latine et Caraïbes | - |
| Extrabudgétaire | \$6 500 000 |

Principaux partenaires : Les principaux partenaires de la COI sont, lorsqu'ils existent, les comités océanographiques nationaux et/ou les organismes de recherche et établissements universitaires nationaux.

ONG avec lesquelles ont été passés des accords-cadres de coopération : SCOR, UICN, ACOPS, CIUS, SEACAM, MEDCOAST.

Principales ONG partenaires : CIUS, UICN, PIGB, IOI, ACOPS, CARICOM, CIESM, SAHFOS, SCOPE, SCOR, SEACAM, MEDCOAST.

Principales OIG et institutions des Nations Unies partenaires : PNUE, OMI, OMM, FAO, AIEA, ONU-DAES, FEM, Banque mondiale, CDD, DOALOS, GPA-LBA, ONUDI, CCNUCC, CBD, OTAN, OSPAR, ROPME, HELCOM, SACEP, CIEM, PICES, CPPS, PROE, PACSU, UE, CARICOM.

Répartition des ressources extrabudgétaires attendues par sources de financement :

| Région | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | Total |
|-----------------------------|-----------------------|------------------|------------------|---|-------------------------------------|------------------|
| | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extra-budgétaires | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Afrique | - | 200 000 | - | - | - | 200 000 |
| Etats arabes | - | - | - | - | - | - |
| Asie et Pacifique | - | 300 000 | 3 700 000 | - | - | 4 000 000 |
| Europe et Amérique du Nord | - | 500 000 | - | - | - | 500 000 |
| Amérique latine et Caraïbes | - | 300 000 | - | - | - | 300 000 |
| Activités interrégionales | - | 500 000 | 500 000 | 500 000 | - | 1 500 000 |
| Total, II.2.5 | - | 1 800 000 | 4 200 000 | 500 000 | - | 6 500 000 |

Répartition envisagée par axe d'action :

T02251

| | | | |
|---|---|---------------------------------|--|
| Axe d'action 2 : Réduire les incertitudes scientifiques ayant trait aux processus océaniques dans les zones côtières et à l'échelle mondiale dans le contexte des écosystèmes marins Actions de programme : | Budget ordinaire \$2 670 600 | | Extra- budgétaire \$3 000 000 |
| | Personnel \$1 580 100 | Activités \$1 090 500 | |
| (a) Les océans et le climat | | 260 000 | |
| (b) Les processus océaniques et côtiers dans le contexte de l'approche écosystémique | | 240 000 | |
| (c) Les sciences de la mer au service de l'ICAM | | 135 000 | |
| (d) TEMA et régions | | 240 300 | |
| (e) Politique | | 215 200 | |
| Modalités d'action : | % | | % |
| Etudes et recherche | 15 | Bourses | 10 |
| Conférences et réunions | 10 | Soutien aux ONG | 15 |
| Publications | 5 | Contributions financières | 20 |
| Formation | 15 | Services consultatifs | 10 |
| Principales réunions : | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assemblée de la COI ▪ Conseil exécutif de la COI ▪ Groupes d'étude | | | |
| Principales publications : | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Principes directeurs ▪ Synthèse mondiale ▪ Matériel de formation ▪ Rapports d'ateliers | | | |

T02252

| | | | |
|--|---|---------------------------------|--|
| Axe d'action 2 : Poursuivre, dans le cadre des systèmes mondiaux d'observation des océans et du climat (GOOS et SMOC), le développement des capacités de surveillance continue et de prévisions nécessaires à la gestion et à la mise en valeur durable de la haute mer et des mers bordières Actions de programme : | Budget ordinaire \$2 780 900 | | Extra- budgétaire \$2 500 000 |
| | Personnel \$1 471 500 | Activités \$1 309 400 | |
| (a) GOOS | | 290 000 | |
| (b) ITSU | | 65 000 | |
| (c) TEMA et régions | | 572 700 | |
| (d) Politiques | | 381 700 | |
| Modalités d'action : | % | | % |
| Etudes et recherche | 10 | Bourses | 10 |
| Conférences et réunions | 15 | Soutien aux ONG | 15 |
| Publications | 10 | Contributions financières | 15 |
| Formation | 15 | Services consultatifs | 10 |
| Principales réunions : | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assemblée de la COI ▪ Conseil exécutif de la COI ▪ JCOMM ▪ Comité directeur du GOOS ▪ Réunions régionales du GOOS ▪ IITSU-XIX | | | |
| Principales publications : | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Principes directeurs et plans conceptuels du GOOS ▪ Rapports de réunions | | | |

T02253

| | | | | |
|--|-------------------------|---|-------------------------------|--|
| Axe d'action 3 : Continuer à développer et à renforcer le système de l'IODE (Echange international des données et de l'information océanographiques), mécanisme mondial permettant à tous d'accéder librement à des données océanographiques et de gérer l'information correspondante Actions de programme : | | Budget ordinaire \$1 556 300 | | Extra- budgétaire \$1 000 000 |
| | | Personnel \$712 300 | Activités \$844 000 | |
| (a) | IODE | | 215 000 | |
| (b) | Cartographie des océans | | 45 000 | |
| (c) | TEMA et régions | | 326 700 | |
| (d) | Politique | | 257 300 | |
| Modalités d'action : | | % | | % |
| | Etudes et recherche | 15 | Bourses | 10 |
| | Conférences et réunions | 15 | Soutien aux ONG | 10 |
| | Publications | 5 | Contributions financières | 10 |
| | Formation | 25 | Services consultatifs | 10 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assemblée de la COI ▪ Conseil exécutif de la COI ▪ IODE-XVII ▪ GEBCO | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sites Web et produits de données sur CD-ROM ▪ Cartes bathymétriques ▪ Matériels de formation | | | | |

◆ Projets relatifs aux thèmes transversaux

T0240

| | |
|--------------------|-------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$2 335 000 |
| • Décentralisation | 78,3 % |

- **L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté**

T02410

| | |
|-----------------------------|-------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$1 665 000 |
| • Décentralisation | 78,5 % |
| Afrique | 9,7 % |
| Etats arabes | 3,1 % |
| Asie et Pacifique | 26,5 % |
| Europe et Amérique du Nord | 3 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 36,2 % |

Projet : Les savoirs locaux et autochtones (LINKS) dans une société mondialisée

Division/Bureau responsable : Projet relatif aux régions côtières et aux petites îles (SC/CSI)

Autres unités concernées : Secteur de l'éducation (ED/BAS/LIT), Secteur des sciences exactes et naturelles (SC/ECO), Secteur des sciences sociales et humaines (SHS/SRP/MOS, SHS/SRP/VHH), Secteur de la culture (CLT/CH, CLT/EO, CLT/CP), Secteur de la communication (CI/INF), UNESCO-Apia, UNESCO-Bangkok, UNESCO-Hanoi, UNESCO-Mexico, UNESCO-Moscou

T02411

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$500 000 |
| • Décentralisation | 70 % |
| Afrique | 15 % |
| Etats arabes | - |
| Asie et Pacifique | 20 % |
| Europe et Amérique du Nord | 10 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 25 % |

Principaux partenaires : FAO, FEM, Forum permanent des populations autochtones, CNUCED, PNUD, PNUE (Convention sur la diversité biologique/Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification), OMPI, Groupe de travail sur les populations autochtones, Sous-Commission sur la promotion et la protection des droits de l'homme, Commissions nationales pour l'UNESCO, organisations des populations autochtones (par exemple Conférence circumpolaire inuit, Association russe des peuples autochtones du Nord, South African San Institute, etc.), institutions d'enseignement supérieur et de recherche (par exemple Centre national de la recherche scientifique, Université de Papouasie-Nouvelle-Guinée, etc.).

Répartition envisagée des ressources :

| Actions de projet : | | Activités financées par le budget ordinaire |
|--|--|--|
| | | \$500 000 |
| (a) | Projets et recherches sur le terrain pour soutenir/revitaliser les savoirs locaux dans les communautés | 275 000 |
| (b) | Renforcement de la transmission des savoirs locaux et autochtones, y compris par l'utilisation des TIC | 125 000 |
| (c) | Consultations d'experts et ateliers pour promouvoir la compréhension globale des savoirs locaux et autochtones (LINKS) | 100 000 |
| Modalités d'action : | | |
| | % | % |
| | Etudes et recherche 18 | Bourses - |
| | Conférences et réunions 8 | Soutien aux ONG 12 |
| | Publications 10 | Contributions financières 14 |
| | Formation 22 | Services consultatifs 16 |
| Principales réunions : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consultations d'experts sur les actions normatives innovantes en faveur de la protection des savoirs locaux et autochtones ▪ Ateliers locaux et régionaux sur la science et les savoirs locaux/autochtones | | |
| Principales publications : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Publication sur les savoirs locaux et autochtones issue de la Conférence mondiale sur la science/ du Forum mondial sur l'eau (destinée à Rio +10) ▪ CD-ROM/DVD sur les savoirs locaux et autochtones ▪ Outils didactiques pour redynamiser la transmission des savoirs locaux et autochtones | | |

Projet : Lutte contre les catastrophes naturelles en Asie et dans les Caraïbes

Division/Bureau responsable : Division des sciences de la terre (SC/GEO)

Autres unités concernées : Secteur des sciences exactes et naturelles (SC/HYD),
Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO,
Secteur des sciences sociales et humaines (SHS/SRP),
Secteur de l'éducation, UNESCO-Montevideo, UNESCO-Djakarta

T02412

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$375 000 |
| • Décentralisation | 75 % |
| Afrique | - |
| Etats arabes | - |
| Asie et Pacifique | 40 % |
| Europe et Amérique du Nord | - |
| Amérique latine et Caraïbes | 35 % |

Principaux partenaires : SIPC, OMM, PNUE, PNUD, CIUS, UGGI (en particulier AISPIT) et commissions nationales pour l'UNESCO concernées.

Répartition envisagée des ressources :

| Actions de projet : | | Activités financées par le budget ordinaire |
|--|--|---|
| | | \$375 000 |
| (a) | Elaboration de scénarios des catastrophes et de stratégies de réduction des risques | 50 000 |
| (b) | Promotion de la mise en réseau des villes | 40 000 |
| (c) | Principes directeurs en vue de la conception de bâtiments résistant aux catastrophes | 50 000 |
| (d) | Activités de formation et matériels de formation | 135 000 |
| (e) | Organisation d'activités de sensibilisation de l'opinion publique | 100 000 |
| Modalités d'action : | | |
| | % | % |
| | Etudes et recherche | Bourses |
| | - | 5 |
| | Conférences et réunions | Soutien aux ONG |
| | 5 | - |
| | Publications | Contributions financières |
| | 10 | 5 |
| | Formation | Services consultatifs |
| | 55 | 20 |
| Principales réunions : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Atelier international sur le jumelage des villes ▪ Séminaire sur les scénarios des catastrophes ▪ Ateliers et séminaires techniques sur la lutte contre les catastrophes | | |
| Principales publications : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Jeux d'outils sur les meilleures pratiques de lutte contre les catastrophes ▪ Différents matériels d'éducation et de formation et d'information | | |

Projet : Renforcer les capacités locales pour assurer la durabilité du développement à ce niveau

Division/Bureau responsable : Division de l'analyse et des politiques scientifiques (SC/AP)

Autres unités concernées : Secteur des sciences sociales et humaines (SHS/HRS),
Secteur de l'éducation, BPI, UNESCO-Tachkent

T02413

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$150 000 |
| • Décentralisation | 70 % |
| Afrique | - |
| Etats arabes | - |
| Asie et Pacifique | 70 % |
| Europe et Amérique du Nord | - |
| Amérique latine et Caraïbes | - |

Principaux partenaires : UNICEF, PNUD, FAO, PAM, ZEF à Bonn (Centre de recherche sur le développement), Université d'Etat de Tachkent, municipalités, dirigeants locaux, cafés Internet locaux.

Répartition envisagée des ressources :

| Actions de projet : | | Activités financées par le budget ordinaire |
|-----------------------------|---|---|
| | | \$150 000 |
| (a) | Création d'un système de formation assorti d'une méthodologie et d'outils didactiques | 20 000 |
| (b) | Mise en place d'un réseau d'agents communautaires de développement | 40 000 |
| (c) | Formation d'agents communautaires à la mise en oeuvre du système de formation | 60 000 |
| (d) | Mise en place d'un réseau de jeunes | 30 000 |
| Modalités d'action : | | |
| | % | % |
| | Etudes et recherche | Bourses |
| | 15 | 15 |
| | Conférences et réunions | Soutien aux ONG |
| | 10 | 5 |
| | Publications | Contributions financières |
| | 5 | - |
| | Formation | Services consultatifs |
| | 40 | 10 |

Projet : Extraction minière et développement durable en Amérique latine

Division/Bureau responsable : UNESCO-Montevideo

Autres unités concernées : Secteur des sciences sociales et humaines (SHS/HRS),
Secteur de l'éducation, BPI, UNESCO-Tachkent

T02414

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$295 000 |
| • Décentralisation | 100 % |
| Afrique | - |
| Etats arabes | - |
| Asie et Pacifique | - |
| Europe et Amérique du Nord | - |
| Amérique latine et Caraïbes | 100 % |

Principaux partenaires : Le projet sera mis en oeuvre en collaboration avec l'Initiative de recherche sur les politiques minières (IRPM), programme régional pour l'Amérique latine du Centre de recherches pour le développement international (CRDI). Pourront également être des partenaires de ce projet et du processus qui lui fera suite à plus long terme : le PNUD, le PNUE, la CNUCED, la CEPALC, la Banque mondiale, les ministères participant à la Conférence annuelle des ministères des mines des Amériques (CAMMA), l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le Département du Royaume-Uni pour le développement international, et le Projet mines, minéraux et développement durable (de l'IIED), des organisations latino-américaines de petits entrepreneurs miniers, des organismes de recherche et des ONG concernées.

Répartition envisagée des ressources :

| Actions de projet : | | Activités financées par le budget ordinaire |
|---|--|--|
| | | \$295 000 |
| (a) | Ateliers et activités connexes | 40 000 |
| (b) | Activités de formation et de renforcement des capacités, activités de recherche | 90 000 |
| (c) | Production d'information et activités destinées à faciliter l'accès à l'information (site Web, mise en réseau, etc.) | 33 000 |
| (d) | Projets pilotes | 100 000 |
| (e) | Evaluation et administration | 32 000 |
| Modalités d'action : | | % |
| | Etudes et recherche | 10 |
| | Conférences et réunions | 10 |
| | Publications | 10 |
| | Formation | 45 |
| | Bourses | - |
| | Soutien aux ONG | 20 |
| | Contributions financières | 5 |
| | Services consultatifs | - |
| Principales réunions : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ateliers avec la participation d'experts latino-américains, réunions de groupes de travail nationaux dans des pays sélectionnés | | |
| Principales publications : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Divers documents sur certains aspects de la petite exploitation minière en Amérique latine (base de données, priorités de la recherche, recommandations sur les politiques à mettre en oeuvre, enseignements de l'expérience et bonnes pratiques de gestion, etc.) ; matériels pour la formation et le renforcement des capacités (faisant largement appel aux technologies modernes de l'information et de la communication) | | |

Projet : Alliance UNISOL-TAPE contre la pauvreté

Division/Bureau responsable : Division des sciences fondamentales et des sciences de l'ingénieur (SC/BES)

Autres unités concernées : Secteur des sciences sociales et humaines (SHS/SRP)

T02415

| Budget ordinaire | |
|-----------------------------|-----------|
| • Activités | \$345 000 |
| • Décentralisation | 80 % |
| Afrique | 25 % |
| Etats arabes | 15 % |
| Asie et Pacifique | 25 % |
| Europe et Amérique du Nord | - |
| Amérique latine et Caraïbes | 15 % |

Principaux partenaires : OMS, UNU et INTECH, PNUD, UNICEF, UNIFEM, BIT, FAO, ONUDI, CNUCED, UNCSTD, ANASE, OUA. La coopération sera développée avec, entre autres institutions financières, la Banque mondiale et les banques régionales de développement (y compris la BAfD et la BAD), la Banque Grameen et des institutions analogues.

(Le projet vise à mobiliser en faveur de l'élimination de la pauvreté : des universités (UNISOL, UNISPAR, Programme des chaires UNESCO) et des organisations non gouvernementales et professionnelles, conjointement avec les autres institutions spécialisées des Nations Unies, les gouvernements, les entreprises industrielles et le secteur privé, l'Association internationale des universités (AIU) et les centres américains pour l'éducation sanitaire (AHEC), le Conseil international des sciences sociales (CISS), le Groupe pour le développement de la technologie intermédiaire (ITDG, Royaume-Uni), la Bourse allemande d'échange de technologies appropriées (GATE), Volunteers in Technical Assistance (VITA, Etats-Unis), le Centre de coopération suisse pour la technologie et le management (SKAT), le Groupe de recherche et d'échanges technologiques (Gret), Women in Global Science and Technology (WIGSAT) et le Réseau Once and Future

Action (OFAN) (femmes et technologie, suivi de Beijing), le projet "Les ingénieurs contre la pauvreté", l'AAAS et le CIUS.

Répartition envisagée des ressources :

| Actions de projet : | | Activités financées par le budget ordinaire |
|-----------------------------|---|---|
| | | \$345 000 |
| (a) | Programme universitaire de sensibilisation, de formation et de recherches participatives | 170 000 |
| (b) | Mise en réseau et constitution de partenariats stratégiques | 40 000 |
| (c) | Choix, adaptation, mise au point et transfert de technologies et innovation technologique | 80 000 |
| (d) | Formulation de politiques technologiques | 55 000 |
| Modalités d'action : | | |
| | % | % |
| | Etudes et recherche | 20 |
| | Bourses | - |
| | Conférences et réunions | 15 |
| | Soutien aux ONG | 20 |
| | Publications | 10 |
| | Contributions financières | - |
| | Formation | 25 |
| | Services consultatifs | 10 |

- **La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir**

T02420

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$670 000 |
| • Décentralisation | 77,8 % |
| Afrique | 25,0 % |
| Etats arabes | 27,8 % |
| Asie et Pacifique | 11,0 % |
| Europe et Amérique du Nord | - |
| Amérique latine et Caraïbes | 14,0 % |

Projet : Petites îles - Voix 2004

Division/Bureau responsable : Projet relatif aux régions côtières et aux petites îles (SC/CSI)

Autres unités concernées : BSP/WYS, Secteur de la communication et de l'information (CI/COM, CI/INF), Secteur de l'éducation (ED/ECP/ASP), Secteur des sciences sociales et humaines (SHS/MOS), WHC/APA, WHC/NAT, Secteur de la culture (CLT/CIC), UNESCO-Apia, UNESCO-Bangkok, UNESCO-Kingston, UNESCO-Nairobi, UNESCO-New Delhi

T02421

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$375 000 |
| • Décentralisation : | 80 % |
| Afrique (océan Indien) | 25 % |
| Etats arabes | - |
| Asie et Pacifique | - |
| Europe et Amérique du Nord | 30 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 25 % |

Principaux partenaires : Commissions nationales pour l'UNESCO des petits Etats insulaires en développement ; Institutions non gouvernementales et gouvernementales de ces Etats ; stations, réseaux et organismes de radiotélédiffusion (nationaux et régionaux) implantés dans ces Etats ; coordonnateurs des activités des projets de terrain de l'UNESCO dans ces Etats ; Réseau des petits Etats insulaires en développement (SIDSnet), Division du développement durable de l'ONU, Département des affaires économiques et sociales + PNUD, New York. D'autres organisations vont également être contactées, notamment l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales, la Commission de l'océan Indien, le Programme régional océanien de l'environnement, la Banque de développement des Caraïbes et d'autres banques de développement.

Répartition envisagée des ressources :

| Actions de projet : | | Activités financées par le budget ordinaire |
|--|--|---|
| | | \$375 000 |
| (a) | Sollicitation des points de vue locaux et nationaux | 195 000 |
| (b) | Echanges régionaux entre petits Etats insulaires en développement | 100 000 |
| (c) | Echanges interrégionaux entre les petits Etats insulaires en développement des Caraïbes, de l'océan Indien et du Pacifique, et gestion du projet | 80 000 |
| Modalités d'action : | | % |
| | Etudes et recherche | 5 |
| | Conférences et réunions | 7 |
| | Publications | 6 |
| | Formation | 35 |
| | Bourses | - |
| | Soutien aux ONG | 15 |
| | Contributions financières | 17 |
| | Services consultatifs | 15 |
| Principales réunions : | | |
| ▪ Ateliers organisés aux niveaux local, régional et interrégional pour faire le point des travaux | | |
| Principales publications : | | |
| ▪ Aspects jugés prioritaires de la problématique environnement-développement qui sont importants pour la société civile des petits Etats insulaires en développement | | |
| ▪ Résultats des ateliers | | |
| ▪ Versions sur papier des comptes rendus des forums de discussion nationaux, régionaux et interrégionaux sur l'Internet | | |
| ▪ Résultats des évaluations | | |

Projet : Laboratoire virtuel sur les lacs d'eau en voie d'assèchement en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie centrale

Division/Bureau responsable : Division de l'analyse et des politiques scientifiques (SC/AP)

Autres unités concernées : Secteur de la communication et de l'information, UNESCO-Almaty, UNESCO-Amman

T02422

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$295 000 |
| • Décentralisation | 75 % |
| Afrique | 25 % |
| Etats arabes | 25 % |
| Asie et Pacifique | 25 % |
| Europe et Amérique du Nord | - |
| Amérique latine et Caraïbes | - |

Principaux partenaires : Commission du bassin du lac Tchad ; Université de Kiel (Allemagne) ; Philadelphia University (Jordanie).

Répartition envisagée des ressources :

| Actions de projet : | | Activités financées par le budget ordinaire |
|--|--|--|
| | | \$295 000 |
| (a) | Mise en place du système virtuel et mise en réseau des équipes de chercheurs des trois régions | 100 000 |
| (b) | Soutien aux recherches sur des questions particulières ou expressément sélectionnées concernant l'assèchement des lacs | 90 000 |
| (c) | Echanges d'information, de données et des résultats de la recherche | 65 000 |
| (d) | Elaboration de stratégies et de politiques | 40 000 |
| Modalités d'action : | | |
| | % | % |
| | Etudes et recherche 30 | Bourses 10 |
| | Conférences et réunions 10 | Soutien aux ONG 10 |
| | Publications 10 | Contributions financières - |
| | Formation 15 | Services consultatifs 15 |
| Principales réunions : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunion de lancement : définition des thèmes de recherche et constitution des équipes de recherche ▪ Atelier technique ayant pour objet l'échange d'information et de résultats et l'élaboration d'un cadre d'action sur une base comparative ▪ Réunion finale | | |
| Principales publications : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Résultats comparés des recherches ▪ Propositions relatives aux actions à mettre en oeuvre | | |

GRAND PROGRAMME III**Sciences sociales et humaines****T03001 Ventilation par programme**

| Grand programme III | Budget ordinaire | | | | | Total des crédits proposés | Ressources extra- budgétaires 2002-2003 |
|--|---------------------------------|------------------------------------|---|--------------|------------------|----------------------------------|--|
| | 2000-2001 | 2002-2003 | | | | | |
| | 30 C/5 approuvé et ajusté | 31 C/5 aux prix de 2000-2001 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | Réévaluation | | |
| | \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ |
| Activités : | | | | | | | |
| Programme III.1 | 2 145 700 | 2 147 300 | 1 600 | 0,1 | 78 000 | 2 225 300 | 300 000 |
| Programme III.2 | - | 2 234 000 | 2 234 000 | 100,0 | 81 100 | 2 315 100 | 17 000 000 |
| Programme III.3 | 6 398 800 | 3 964 000 | (2 434 800) | (38,1) | 144 000 | 4 108 000 | 7 700 000 |
| Projet transdisciplinaire : Vers une culture de la paix | 2 351 300 | - | (2 351 300) | (100,0) | - | - | - |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | - | 2 489 600 | 2 489 600 | n.d. | 90 400 | 2 580 000 | - |
| | 10 895 800 | 10 834 900 | (60 900) | (0,6) | 393 500 | 11 228 400 | 25 000 000 |
| Siège - Coûts indirects de programme | 198 200 | 191 300 | (6 900) | (3,5) | 6 900 | 198 200 | - |
| Personnel | 18 133 500 | 15 682 600 | (2 450 900) | (13,5) | 804 600 | 16 487 200 | - |
| Total, Grand programme III | 29 227 500 | 26 708 800 | (2 518 700) | (8,6) | 1 205 000 | 27 913 800 | 25 000 000 |

T03002 Ventilation par sous-programme

| Programme/sous-programme/axe d'action (par. réf. 31 C/5) | Budget ordinaire | | | | Ressources extra- budgétaires |
|---|----------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------------------------|
| | Personnel | | Activités | Total | |
| | Années de travail | Coûts (\$) | \$ | \$ | |
| III.1 Ethique des sciences et des technologies | | | | | |
| 03101 Ethique des sciences et des technologies et bioéthiques | 8 | 747 400 | 1 325 300 | 2 072 700 | 200 000 |
| 03102 Sciences humaines et philosophie | 5 | 490 000 | 900 000 | 1 390 000 | 100 000 |
| Total, III.1 | 13 | 1 237 400 | 2 225 300 | 3 462 700 | 300 000 |
| III.2 Promotion des droits de l'homme, de la paix et des principes démocratiques | | | | | |
| 03201 Promotion des droits de l'homme et lutte contre la discrimination | 54 | 5 046 800 | 1 300 100 | 6 346 900 | 9 000 000 |
| 03202 Promotion de la paix et des principes démocratiques | 47 | 4 417 200 | 1 015 000 | 5 432 200 | 8 000 000 |
| Total, III.2 | 101 | 9 464 000 | 2 315 100 | 11 779 100 | 17 000 000 |
| III.3 Amélioration des politiques relatives aux transformations sociales et promotion de l'anticipation et des études prospectives | | | | | |
| 03301 Transformations sociales et développement | 46 | 4 311 900 | 2 300 000 | 6 611 900 | 6 500 000 |
| 03302 Recherche, formation et partage des connaissances en sciences sociales | 11 | 983 900 | 1 308 000 | 2 291 900 | 700 000 |
| 03303 Promotion de la fonction de forums d'anticipation et du débat prospectif | 5 | 490 000 | 500 000 | 990 000 | 500 000 |
| Total, III.3 | 62 | 5 785 800 | 4 108 000 | 9 893 800 | 7 700 000 |
| Projets relatifs aux deux thèmes transversaux | | | | | |
| o L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté | - | - | 1 785 000 | 1 785 000 | - |
| o La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir | - | - | 795 000 | 795 000 | - |
| Total, projets relatifs aux thèmes transversaux | - | - | 2 580 000 | 2 580 000 | - |
| Siège - Coûts indirects de programme | - | - | 198 200 | 198 200 | - |
| Total général, Grand programme III | 176 | 16 487 200 | 11 426 600 | 27 913 800 | 25 000 000 |

PROGRAMME III.1

Ethique des sciences et des technologies

(paragraphe 0310-03102)

Division/Unité responsable au Siège : Division des sciences humaines, de la philosophie et de l'éthique des sciences et des technologies (SHS/HPE)

T0310

| | |
|-----------------------------|-------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$2 225 300 |
| • Décentralisation | 21,1 % |
| Afrique | 2,6 % |
| Etats arabes | 12,4 % |
| Asie et Pacifique | 1,5 % |
| Europe et Amérique du Nord | 0,8 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 3,8 % |
| Extrabudgétaire | \$300 000 |

Principaux partenaires : Etats membres et commissions nationales pour l'UNESCO intéressés, les cinq programmes scientifiques intergouvernementaux.

Principales institutions des Nations Unies et OIG partenaires : AIEA, COPUOS, FAO, OIT, OMS, OMC, OMPI, OOSA, UNU, Haut Commissariat aux droits de l'homme. Agence de la francophonie, Agence spatiale européenne (ESA), ALECSO, Conseil de l'Europe, Conseil nordique, ISESCO, OCDE, OPS, Parlement andin, OUA, Union européenne.

Principales ONG partenaires : Académie européenne des sciences, African Association for the Advancement of Science and Technology, Amnesty International, Association médicale mondiale (AMM), Association mondiale de droit médical (AMDM), CIOMS, Comité de la recherche spatiale (COSPAR), Conseil international de la philosophie, FER, FISP, FMACU, CIUS, Inclusion International, Association internationale droit, éthique et science, Union interparlementaire, CISS, Conférence Pugwash sur la science et les problèmes internationaux, Académie des sciences du tiers monde, Union africaine des distributeurs d'eau, Association mondiale des organisations de recherche industrielle et technologique, Commission mondiale de l'eau pour le XXI^e siècle, Union mondiale pour la nature (UICN), Conseil mondial de l'énergie, Fédération mondiale des travailleurs scientifiques (FMTS), Conseil mondial de l'eau.

Autres partenaires : Académies de médecine, des sciences, de sciences sociales et de sciences morales et politiques, centres nationaux de recherche scientifique, comités nationaux d'éthique et instances assimilées, agences spatiales nationales, institutions de recherche et de formation aux droits de l'homme, milieux scientifiques et universitaires.

Secteur privé : compagnies d'assurance, industrie pharmaceutique et des biotechnologies, sociétés d'exploitation énergétique, sociétés de distribution d'eau.

ONG avec lesquelles ont été passés des accords-cadres de coopération : CIPSH

Répartition des ressources extrabudgétaires attendues par sources de financement :

| Région | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | Total |
|-----------------------------|-----------------------|--------|----------------|---|-------------------------------------|----------------|
| | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extra-budgétaires | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Afrique | - | - | - | - | - | - |
| Etats arabes | - | - | - | - | - | - |
| Asie et Pacifique | - | - | - | - | - | - |
| Europe et Amérique du Nord | - | - | - | - | - | - |
| Amérique latine et Caraïbes | - | - | - | - | - | - |
| Activités interrégionales | - | - | 300 000 | - | - | 300 000 |
| Total, III.1 | - | - | 300 000 | - | - | 300 000 |

Répartition envisagée par axe d'action :

T03101

| Axe d'action 1 : Ethique des sciences et des technologies et bioéthique | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire |
|---|---|---------------------------|--------------------|------------------|
| | | \$2 072 700 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$200 000 |
| | | \$747 400 | \$1 325 300 | |
| (a) | Bioéthique | | 725 300 | |
| (b) | Ethique des connaissances scientifiques et des technologies | | 600 000 | |
| Modalités d'action : | | | | % |
| Etudes et recherche | | Bourses | | - |
| Conférences et réunions | | Soutien aux ONG | | 5 |
| Publications | | Contributions financières | | 5 |
| Formation | | Services consultatifs | | 10 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Neuvième et dixième sessions du Comité international de bioéthique (CIB) ▪ Troisième session du Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB) ▪ Deuxième session conjointe des deux comités ▪ Troisième session de la COMEST ▪ Réunions des sous-commissions de la COMEST ▪ Réunions des groupes de travail du CIB | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Actes des sessions du CIB et du CIGB ▪ Actes des sessions de la COMEST ▪ Rapports des sous-commissions de la COMEST ▪ Publication de matériels pédagogiques ▪ Brochures pour le grand public ▪ Publication de kits d'information destinés aux médias | | | | |

T03102

| Axe d'action 2 : Sciences humaines et philosophie | | Budget ordinaire | | Extra- budgétaire |
|--|---|-------------------------|---------------------------|------------------------------|
| | | \$1 390 000 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$100 000 |
| | | \$490 000 | \$900 000 | |
| (a) | Promotion de la réflexion sur les défis liés à la fragmentation et à la complexité croissante du savoir | | 340 000 | |
| (b) | Promotion de la coopération internationale et transdisciplinaire dans les domaines de la philosophie et des sciences humaines | | 320 000 | |
| (c) | Promotion de la recherche, de l'enseignement et de l'information en matière de philosophie et sciences humaines | | 240 000 | |
| Modalités d'action : | | | | % |
| | Etudes et recherche | 15 | Bourses | - |
| | Conférences et réunions | 20 | Soutien aux ONG | 40 |
| | Publications | 15 | Contributions financières | - |
| | Formation | 5 | Services consultatifs | 5 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Colloque international sur "La philosophie dans la Cité" ▪ Journée internationale de la philosophie | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Chemins de la pensée | | | | |

PROGRAMME III.2

Promotion des droits de l'homme, de la paix et des principes démocratiques

(paragraphe 0320-03202)

Division/Unité responsable au Siège : Division des droits de l'homme, de la démocratie, de la paix
et de la tolérance (SHS/HRS)

T0320

| | |
|-----------------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$2 315 100 |
| • Décentralisation | 30,0 % |
| Afrique | 9,0 % |
| Etats arabes | 4,5 % |
| Asie et Pacifique | 6,0 % |
| Europe et Amérique du Nord | 3,0 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 7,5 % |
| Extrabudgétaire | \$17 000 000 |

Principaux partenaires : Etats membres ; commissions nationales pour l'UNESCO ; associations et clubs UNESCO ; commissions nationales des droits de l'homme ; instituts de formation et de recherche en matière de droits de l'homme, de paix et de sécurité ; organismes de promotion de l'égalité entre les sexes ; monde de l'enseignement et de la recherche ; organisations non gouvernementales, chaires UNESCO sur les droits de l'homme, la démocratie, la paix et la tolérance ; associations locales de défense des droits de l'homme.

Principales institutions des Nations Unies et OIG partenaires : Haut Commissariat aux droits de l'homme de l'ONU (HCADH), Commission des droits de l'homme ; Université des Nations Unies ; Université pour la Paix ; Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ; Organisation internationale du Travail ; Conseil de l'Europe ; Union européenne ; Organisation de l'unité africaine ; Organisation des Etats américains ; Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE.

Principales ONG partenaires : Amnesty International ; Union interparlementaire ; PAX Cristi ; PAX Romana ; Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté ; Appel de La Haye pour la paix, FLACSO.

Autres partenaires : municipalités.

ONG avec lesquelles ont été passés des accords-cadres de coopération : The European Master's Degree on Human Rights and Democratization ; the International Ombudsman Institute ; the International Center for Security Studies (ICSS).

Répartition des ressources extrabudgétaires attendues par sources de financement :

| Région | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | Total |
|-----------------------------|-----------------------|------------------|------------------|---|-------------------------------------|-------------------|
| | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extra-budgétaires | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Afrique | 300 000 | 300 000 | 1 000 000 | 200 000 | 1 000 000 | 2 800 000 |
| États arabes | 100 000 | 100 000 | 500 000 | 200 000 | - | 900 000 |
| Asie et Pacifique | 200 000 | 300 000 | 1 000 000 | 300 000 | - | 1 800 000 |
| Europe et Amérique du Nord | - | 500 000 | 500 000 | - | - | 1 000 000 |
| Amérique latine et Caraïbes | 300 000 | 300 000 | 4 500 000 | 500 000 | 500 000 | 6 100 000 |
| Activités interrégionales | 1 600 000 | 1 500 000 | 1 000 000 | 300 000 | - | 4 400 000 |
| Total, III.2 | 2 500 000 | 3 000 000 | 8 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | 17 000 000 |

Répartition envisagée par axe d'action :

T03201

| Axe d'action 1 : Promotion des droits de l'homme et lutte contre la discrimination Actions de programme : | | Budget ordinaire \$6 346 900 | | Extra- budgétaire \$9 000 000 |
|--|---|---------------------------------|---------------------------|-------------------------------------|
| | | Personnel \$5 046 800 | Activités \$1 300 100 | |
| (a) | Promotion des droits de l'homme et contribution à leur reconnaissance universelle | | 675 000 | |
| (b) | Lutte contre la discrimination | | 270 000 | |
| (c) | Droits des femmes et égalité entre les sexes | | 275 000 | |
| (d) | Renforcement des partenariats et de la coopération | | 80 100 | |
| Modalités d'action : | | % | | % |
| | Etudes et recherche | 25 | Bourses | - |
| | Conférences et réunions | 31 | Soutien aux ONG | 7 |
| | Publications | 21 | Contributions financières | 3 |
| | Formation | 10 | Services consultatifs | 3 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Deux réunions annuelles des directeurs d'instituts de recherche et de formation en matière de droits de l'homme ▪ Troisième réunion des chaires UNESCO sur les droits de l'homme, la démocratie, la paix et la tolérance ▪ Réunion d'experts sur le droit à l'éducation ▪ Réunion d'experts sur les droits culturels ▪ Réunion d'experts sur les droits de l'homme et la sécurité humaine (sécurité économique, sociale, dimensions culturelles) ▪ Réunion du jury international du Prix UNESCO de l'éducation aux droits de l'homme ▪ Cérémonie de remise du Prix UNESCO de l'éducation aux droits de l'homme (10 décembre 2002) ▪ Suivi de la Conférence des femmes d'Asie sur la culture de la paix ▪ Réunion régionale sur les femmes et la culture de la paix (Etats arabes) ▪ Soutien au programme d'action du Centre de Yaoundé pour les droits de l'homme | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Droits de l'homme : principaux instruments (au 31 mai 2002) ▪ Droits de l'homme : principaux instruments (au 31 mai 2003) ▪ Sixième édition du Répertoire mondial des institutions de recherche et de formation sur les droits de l'homme ▪ Les droits de l'homme : questions et réponses (quatrième édition, revue et corrigée) ▪ Le droit à l'éducation : réalisations et obstacles ▪ Sécurité humaine : les dimensions économiques, sociales et culturelles ▪ Les droits culturels : un programme d'action pour le XXI^e siècle ▪ Deux numéros du Bulletin des chaires UNESCO sur les droits de l'homme, la paix, la démocratie et la tolérance ▪ Mettre un terme à la discrimination : guide pour les jeunes ▪ L'égalité entre les sexes : relever les défis ▪ Etudes de cas sur les meilleures pratiques féminines pour le règlement de conflits et le renforcement de la paix ▪ Soutien à la publication de textes d'information et de documents éducatifs de l'UNESCO sur les droits de l'homme et la non-discrimination, en langues nationales et locales | | | | |

T03202

| Axe d'action 2 : Promotion de la paix et des principes démocratiques | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire |
|---|---|------------------|---------------------------|------------------|
| | | \$5 432 200 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$8 000 000 |
| | | \$4 417 200 | \$1 015 000 | |
| (a) | Promotion de la paix, règlement pacifique des conflits et sécurité humaine | | 350 000 | |
| (b) | Promotion des principes et valeurs de la démocratie | | 300 000 | |
| (c) | Promotion de la tolérance et de la non-violence | | 50 000 | |
| (d) | Coopération avec la fondation Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix | | 315 000 | |
| Modalités d'action : | | % | | % |
| | Etudes et recherche | 20 | Bourses | - |
| | Conférences et réunions | 37 | Soutien aux ONG | 5 |
| | Publications | 13 | Contributions financières | 12 |
| | Formation | 8 | Services consultatifs | 5 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Deux réunions du Jury international du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix ▪ Deux cérémonies de remise du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix ▪ Trois réunions régionales de directeurs d'établissements de recherche et de formation sur la paix (Afrique, Asie et Pacifique, Amérique latine) ▪ Réunion d'experts sur l'éducation à la citoyenneté ▪ Réunion d'experts sur la démocratie et la corruption (Amérique latine) ▪ Réunion d'experts sur les systèmes électoraux (Afrique) ▪ Réunion d'experts sur l'éthique et les valeurs de la démocratie (Europe centrale et orientale) ▪ Colloque international sur la société civile et la démocratisation (Siège de l'UNESCO) ▪ Réunion du Jury international du Prix UNESCO/Madanjeet Singh pour la promotion de la tolérance et de la non-violence ▪ Cérémonie de remise du prix UNESCO/Madanjeet Singh ▪ Réunion du Conseil d'orientation de la fondation Houphouët-Boigny et du Haut Conseil pour la recherche de la paix | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Peace and Conflict Issues ▪ Manuel sur la démocratie ▪ La violence aujourd'hui | | | | |

PROGRAMME III.3

Amélioration des politiques relatives aux transformations sociales et promotion de l'anticipation et des études prospectives

(paragraphe 0330-03303)

Division/Unité responsable au Siège : Division de la recherche et des politiques en sciences sociales (SHS/SRP), Division de l'anticipation et des études prospectives (SHS/APS)

T0330

| | |
|-----------------------------|-------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$4 108 000 |
| • Décentralisation | 30,3 % |
| Afrique | 5,6 % |
| Etats arabes | 4,4 % |
| Asie et Pacifique | 12,1 % |
| Europe et Amérique du Nord | 1,1 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 7,1 % |
| Extrabudgétaire | \$7 700 000 |

Principaux partenaires : Réseaux de recherche du programme MOST, universités et centres de recherche du monde entier, réseaux UNITWIN/chaires UNESCO.

Principaux organismes des Nations Unies et OIG partenaires : Banque mondiale, Bureau chargé d'établir le rapport sur le développement humain du PNUD, bureaux nationaux du PNUD, CNUEH, UNDESA, OIT, UNICEF, HCR, UNU, OMS, FAO.

Principales OIG partenaires : Comité international pour l'information et la documentation en sciences sociales, Fédération internationale des organisations de services des données en sciences sociales, Council of European Social Science Data Archives, IASSIST, Union Iberoamericana de Municipalistas, Organisation des capitales et villes islamiques, CIRAN/Nuffic, SOLAGRAL, CLACSO, CEDAL, Association internationale des universités (AIU), AUPELF-UREF (Association des universités, partiellement ou entièrement de langue française), UIA (Union internationale des architectes), FIAP (Fédération internationale des architectes paysagistes), ISOCARP (Association internationale des urbanistes), Amnesty International, Childwatch International, Oxfam, Save the Children Fund, Association droit et société, Conseil international pour la science (CIUS).

Autres partenaires : The World Social Forum, Institute on Governance, Global Alliance for Sustainability, Conseil des entreprises pour un développement durable, IDS, DFID, CODESRIA, ministères nationaux, gouvernements locaux, parlementaires, fondations privées.

ONG avec lesquelles ont été passés des accords-cadres de coopération : Conseil international des sciences sociales (CISS).

Répartition des ressources extrabudgétaires attendues par sources de financement :

| Région | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | Total |
|-----------------------------|-----------------------|--------|------------------|---|-------------------------------------|------------------|
| | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extra-budgétaires | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Afrique | - | - | 500 000 | - | - | 500 000 |
| États arabes | - | - | 200 000 | - | - | 200 000 |
| Asie et Pacifique | - | - | 300 000 | - | - | 300 000 |
| Europe et Amérique du Nord | - | - | - | - | - | - |
| Amérique latine et Caraïbes | - | - | 1 500 000 | - | - | 1 500 000 |
| Activités interrégionales | - | - | 5 200 000 | - | - | 5 200 000 |
| Total, III.1 | - | - | 7 700 000 | - | - | 7 700 000 |

Répartition envisagée par axe d'action :

T03301

| Axe d'action 1 : Transformations sociales et développement Actions de programme : | | Budget ordinaire \$6 611 900 | | Extra- budgétaire \$6 500 000 |
|--|--|---------------------------------|---------------------------|-------------------------------------|
| | | Personnel \$4 311 900 | Activités \$2 300 000 | |
| (a) | Multiculturalisme et migration | | 580 000 | |
| (b) | Problèmes des villes | | 530 000 | |
| (c) | Gouvernance et mondialisation | | 375 000 | |
| (d) | Organisation, renforcement des capacités et développement thématique | | 665 000 | |
| (e) | Articulations entre la recherche et l'action | | 150 000 | |
| Modalités d'action : | | % | | % |
| | Etudes et recherche | 28 | Bourses | 5 |
| | Conférences et réunions | 14 | Soutien aux ONG | 8 |
| | Publications | 20 | Contributions financières | 5 |
| | Formation | 12 | Services consultatifs | 8 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gouvernance des villes et planification novatrice : renforcement des capacités des professionnels de la ville ▪ Gouvernance démocratique et société civile en Amérique latine ▪ Gouvernance démocratique et société civile en Asie centrale et au Pakistan ▪ Deux ateliers à l'intention des fonctionnaires municipaux, des organisations de la société civile et des acteurs du développement pour l'application d'une formation fondée sur le manuel UNESCO/Earthscan "Creating Better Cities with Children and Youth (Créer avec les enfants et les jeunes des villes où l'on vive mieux) : l'un à Saida (région arabe, avec l'UNICEF et le PNUD) et l'autre à Hanoi (Asie, avec le Bureau de l'UNESCO) ▪ Atelier de suivi en vue de mettre en oeuvre les conclusions de la Conférence mondiale des Nations Unies contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance (Afrique du Sud) : nouvelles orientations de la recherche dans les domaines social, politique et économique. ▪ Réunions statutaires du programme MOST : Conseil intergouvernemental ▪ Deux réunions du Comité directeur scientifique ▪ Trois réunions régionales sur le développement thématique du programme MOST, en coopération avec les comités de liaison nationaux ▪ Atelier relatif au prix récompensant des thèses de doctorat du programme MOST ▪ Université d'été du programme MOST ▪ Atelier du programme MOST à l'occasion du Congrès mondial de sociologie | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Série d'ouvrages du programme MOST ▪ Documents d'orientation et de synthèse du programme MOST ▪ Outils didactiques pour des programmes d'enseignement universitaire virtuel sur la gouvernance démocratique ▪ Modules de formation universitaire et manuels de formation sur la gouvernance démocratique ▪ Forum électronique sur les sociétés multiculturelles ▪ Meilleures pratiques des politiques sociétales en matière de savoir ▪ Manuel pour la création de villes où l'on vive mieux ▪ Ouvrage de synthèse sur les enseignements à tirer au niveau des politiques des études du Réseau de recherche sur les migrations de l'Asie et du Pacifique concernant les migrations et les transformations sociales dans la région de l'Asie et du Pacifique ▪ Ouvrage comparatif sur les résultats des monographies relatives aux facteurs qui influencent l'application de la recherche à l'élaboration des politiques (en coopération avec l'Université Harvard) ▪ Lors du Sommet Rio + 10 en Afrique du Sud, projection d'un film intitulé "Growing up in Canaanland" montrant comment utiliser les résultats de la recherche aux fins de l'information du public en mettant l'accent sur les enfants et les jeunes (parrainage privé) ▪ Dossier d'information sur les résultats de la recherche à l'intention du public ▪ Publications électroniques par l'intermédiaire du Centre d'échange d'information du programme MOST ▪ Rapport annuel du programme MOST ▪ Bulletin électronique du programme MOST | | | | |

T03302

| Axe d'action 2 : Recherche, formation et partage des connaissances en sciences sociales | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire |
|---|--|------------------|---------------------------|------------------|
| | | \$2 291 900 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$700 000 |
| | | \$983 900 | \$1 308 000 | |
| (a) | Amélioration de l'accès au savoir | | 343 000 | |
| (b) | Réseaux pour la formation, la recherche et le renforcement des capacités | | 310 000 | |
| (c) | Partenariats avec le CISS et les ONG des villes | | 655 000 | |
| Modalités d'action : | | % | | % |
| | Etudes et recherche | 15 | Bourses | 2 |
| | Conférences et réunions | 15 | Soutien aux ONG | 15 |
| | Publications | 25 | Contributions financières | 1 |
| | Formation | 25 | Services consultatifs | 2 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme UNITWIN/chaires UNESCO pour le Sommet Rio + 10 (avril 2002, Rio de Janeiro) ▪ Les sciences sociales dans la société au XXIe siècle (septembre/octobre 2002, Beijing) | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue internationale des sciences sociales | | | | |

T03303

| Axe d'action 3 : Promotion de la fonction de forum d'anticipation et du débat prospectif | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire |
|---|--|------------------|---------------------------|------------------|
| | | \$990 000 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$500 000 |
| | | \$490 000 | \$500 000 | |
| (a) | Entretiens du XXIe siècle | | 200 000 | |
| (b) | Rapport mondial (voir aussi paragraphe T03422) | | 300 000 | |
| Modalités d'action : | | % | | % |
| | Etudes et recherche | - | Bourses | - |
| | Conférences et réunions | 100 | Soutien aux ONG | - |
| | Publications | - | Contributions financières | - |
| | Formation | - | Services consultatifs | - |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Deux séances des <i>Entretiens du XXIe siècle</i> hors Siège et, sous réserve d'obtention de fonds extrabudgétaires, poursuite du cycle au Siège des <i>Entretiens du XXIe siècle</i> et organisation d'une réunion des <i>Dialogues du XXIe siècle</i> | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sous réserve d'obtention de fonds extrabudgétaires, seconde anthologie des <i>Entretiens du XXIe siècle</i> | | | | |

◆ Projets relatifs aux thèmes transversaux

T0340

| | |
|--------------------|-------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$2 580 000 |
| • Décentralisation | 63,4 % |

● L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté

T03410

| | |
|-----------------------------|-------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$1 785 000 |
| • Décentralisation | 73,6 % |
| Afrique | 21,5 % |
| Etats arabes | 12,7 % |
| Asie et Pacifique | 26,0 % |
| Europe et Amérique du Nord | 5,7 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 7,7 % |

Projet : Eliminer la pauvreté par l'insertion sociale des jeunes sans-abri marginalisés en milieu urbain dans la Communauté d'Etats indépendants

Division/Bureau responsable : Division des droits de l'homme, de la démocratie, de la paix et de la tolérance (SHS/HRS)

Autres unités concernées : Secteur des sciences sociales et humaines (SHS/SRP), Secteur de l'éducation (ED/BAS, ED/STV), Secteur de la culture (CLT/ACE, CLT/WHC), UNESCO-Almaty, UNESCO-Moscou

T03411

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$200 000 |
| • Décentralisation | 80 % |
| Afrique | - |
| Etats arabes | - |
| Asie et Pacifique | 40 % |
| Europe et Amérique du Nord | 40 % |
| Amérique latine et Caraïbes | - |

Principaux partenaires : Organisation internationale du Travail (OIT) ; Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ; International European Training Centre ; Programme TACIS de l'Union européenne ; Conseil de l'Europe ; ONG pour la jeunesse et ONG s'occupant des groupes sociaux défavorisés ; centres de réinsertion sociale et psychologique ; organisations du mouvement scout ; ministères et commissions d'Etat pour la jeunesse ; commissions nationales pour l'UNESCO ; autorités locales ; universités et autres établissements d'enseignement et de recherche spécialisés dans la formation des enseignants et des travailleurs sociaux participant à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques concernant la jeunesse ; moyens d'information de masse.

Répartition envisagée des ressources :

| Actions de projet : | | Activités financées par le budget ordinaire |
|--|---|---|
| | | \$200 000 |
| (a) | Consultations avec des partenaires extérieurs et identification des partenaires locaux pour le projet | 6 000 |
| (b) | Collecte et publication des meilleures pratiques en matière de réinsertion sociale des jeunes | 11 000 |
| (c) | Séminaire/conférence avec des partenaires locaux et des experts internationaux pour débattre des causes de l'augmentation du nombre d'adolescents non scolarisés ou sans abri et d'autres groupes de jeunes marginalisés | 15 000 |
| (d) | Formation du personnel des ONG, des formateurs et des travailleurs sociaux s'occupant des différents groupes de jeunes marginalisés qui sont les bénéficiaires du projet | 99 000 |
| (e) | Mise en place et développement de services sociaux destinés aux jeunes marginalisés par les partenaires locaux (février-août 2002). Participation des jeunes marginalisés au système de formation générale et professionnelle et à la vie sociale des communautés locales | 49 000 |
| (f) | Etablissement de liens et d'échanges entre jeunes de différents pays. Forum international des ONG s'occupant de la jeunesse qui interviennent auprès des groupes de jeunes défavorisés et festival d'artisanat pour la jeunesse (novembre-décembre 2003) | 20 000 |
| Modalités d'action : | | |
| | Etudes et recherche | 5 |
| | Conférences et réunions | 5 |
| | Publications | 8 |
| | Formation | 50 |
| | Bourses | - |
| | Soutien aux ONG | 15 |
| | Contributions financières | 12 |
| | Services consultatifs | 5 |
| Principales réunions : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Séminaire/conférence avec des partenaires locaux et des experts internationaux pour débattre des causes de l'augmentation du nombre d'adolescents non scolarisés ou sans abri et d'autres groupes de jeunes marginalisés, en particulier dans les régions menacées ou victimes de conflits ; évaluer l'efficacité des mesures prises par les autorités locales et les ONG afin d'améliorer la condition et le statut de ces groupes de population, ainsi que les défis à relever (mars-avril 2002) | | |
| Principales publications : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Directives et auxiliaires méthodologiques pour la formation du personnel du projet local, des formateurs, du personnel des ONG travaillant dans le secteur social | | |

Projet : Campagne de mobilisation pour l'élimination de la pauvreté

Division/Bureau responsable : Division des sciences humaines, de la philosophie et de l'éthique des sciences et des technologies (SHS/PHE)

Autres unités concernées : Secteur de la communication et de l'information (CI/COM), Secteur de l'éducation (ED/STV, ED/PEQ), Secteur des sciences exactes et naturelles (Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO), UNESCO-Quito, UNESCO-Djakarta

T03412

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$150 000 |
| • Décentralisation | 60 % |
| Afrique | 15 % |
| Etats arabes | 10 % |
| Asie et Pacifique | 15 % |
| Europe et Amérique du Nord | 5 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 15 % |

Principaux partenaires : Etats membres, ministères et autres institutions gouvernementales, organismes de développement bilatéraux, par exemple JICA, GTZ, DFID, NORAD, ACDI, KOICA, etc. Universités/institutions de recherche, PNUD, OCDE, Banque mondiale, sociétés privées, ONG, institutions locales.

Répartition envisagée des ressources :

| Actions de projet : | | Activités financées par le budget ordinaire |
|-------------------------------------|---|---|
| | | \$150 000 |
| (a) | Elaboration du contenu et de l'idée maîtresse de la campagne (clarification et analyse conceptuelle) : conduire l'étude/produire des publications | 30 000 |
| (b) | Conduite de la campagne de sensibilisation publique dans les différentes régions | 100 000 |
| (c) | Voyages du personnel | 7 000 |
| (d) | Contrats de sous-traitance/divers | 10 000 |
| (e) | Evaluation | 3 000 |
| Modalités d'action : | | |
| | % | % |
| | Etudes et recherche | 25 |
| | Bourses | - |
| | Conférences et réunions | 2 |
| | Soutien aux ONG | - |
| | Publications | 3 |
| | Contributions financières | - |
| | Promotion/information du public | 70 |
| | Services consultatifs | - |
| Principales réunions : | | |
| ▪ A déterminer | | |
| Principales publications : | | |
| ▪ Publication de l'étude/du rapport | | |

Projet : Briser le cercle de la pauvreté chez les jeunes marginalisés

Division/Bureau responsable : Division des droits de l'homme, de la démocratie, de la paix et de la tolérance (SHS/HRS)

Autres unités concernées : UNESCO-Kingston

T03413

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$100 000 |
| • Décentralisation | 70 % |
| Afrique | - |
| Etats arabes | - |
| Asie et Pacifique | - |
| Europe et Amérique du Nord | - |
| Amérique latine et Caraïbes | 70 % |

Principaux partenaires : Commissions nationales pour l'UNESCO ; ministères de l'éducation, de l'agriculture, de la jeunesse et de la santé dans les Etats membres ; établissements de formation technique et professionnelle ; organisations non gouvernementales ; banques de développement ; milieux de l'éducation et de la recherche ; organisations communautaires de base ; New Life Organization ; Seamoon Skills Training Center ; St Johns Community Improvement Club.

Répartition envisagée des ressources :

| Actions de projet : | | Activités financées par le budget ordinaire |
|---|--|---|
| | | \$100 000 |
| (a) | Mise en valeur des ressources humaines, formation technique et professionnelle qualifiante | 75 000 |
| (b) | Volet recherche et diffusion de l'information | 8 000 |
| (c) | Restitution des acquis au profit de la communauté | 5 000 |
| (d) | Coordination et suivi | 12 000 |
| Modalités d'action : | | |
| | % | % |
| | Etudes et recherche | 6 Bourses - |
| | Conférences et réunions | 10 Soutien aux ONG 10 |
| | Publications | 5 Contributions financières 5 |
| | Promotion/information du public | 60 Services consultatifs 4 |
| Principales réunions : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunion des parties intéressées ▪ Cérémonie de remise de prix | | |
| Principales publications : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport sur l'évaluation du projet, notamment résultats des recherches et enseignements tirés | | |

Projet : Gouvernance démocratique et pauvreté dans le monde arabe

Division/Bureau responsable au Siège : Division de la recherche et des politiques en sciences sociales (SHS/SRP)

Autres unités concernées : UNESCO-Beyrouth, UNESCO-Rabat

T03414

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$245 000 |
| • Décentralisation | 80 % |
| Afrique | - |
| Etats arabes | 80 % |
| Asie et Pacifique | - |
| Europe et Amérique du Nord | - |
| Amérique latine et Caraïbes | - |

Principaux partenaires : Réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme ; Forum de recherche économique pour les pays arabes, l'Iran et la Turquie ; Commissions nationales pour l'UNESCO dans les cinq pays sélectionnés (Maroc, Tunisie, Yémen, Egypte, Liban) ; bureaux du PNUD dans les cinq pays ; Forum du Yémen sur la société civile ; ENDA-Maghreb ; Fédération internationale des ligues des droits de l'homme ; Union des universités arabes ; chaire UNESCO sur la formation en matière de développement local (Bordeaux-III) ; GERFAD (Maroc).

Répartition envisagée des ressources :

| Actions de projet : | | Activités financées par le budget ordinaire |
|---|---|---|
| | | \$245 000 |
| (a) | Recherche et mise en réseaux | 30 000 |
| (b) | Production de modules de formation et formation | 200 000 |
| (c) | Suivi et évaluation | 15 000 |
| Modalités d'action : | | |
| | % | % |
| | Etudes et recherche | 10 Bourses |
| | Conférences et réunions | 10 Soutien aux ONG |
| | Publications | 10 Contributions financières |
| | Formation | 50 Services consultatifs |
| Principales réunions : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Atelier de formation au niveau sous-régional sur la gouvernance démocratique à l'intention d'ONG nationales et régionales | | |
| Principales publications : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Modules de formation et outils pédagogiques sur la gouvernance démocratique | | |

Projet : Contribution à l'élimination de la pauvreté et au renforcement de la sécurité humaine au Burkina Faso, au Mali et au Niger

Division/Bureau responsable : Division des droits de l'homme, de la démocratie, de la paix et de la tolérance (SHS/HRS)

Autres unités concernées : Secteur de l'éducation, Secteur de la culture (CLT/CP), Secteur des sciences exactes et naturelles (SC/PHI/MAB), Secteur de la communication et de l'information (CI/INF), UNESCO-Bamako, UNESCO-Dakar

T03415

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$395 000 |
| • Décentralisation | 80 % |
| Afrique | 80 % |
| Etats arabes | - |
| Asie et Pacifique | - |
| Europe et Amérique du Nord | - |
| Amérique latine et Caraïbes | - |

Principaux partenaires : Ministères : de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, universités, institutions de recherche, municipalités responsables à l'échelon local ; organismes des Nations Unies : PNUD, UNICEF, FAO, OIT, PAM, FNUAP, ONUSIDA ; la coopération bilatérale et multilatérale (Union européenne) dans les pays concernés, IRD.

Répartition envisagée des ressources :

| Actions de projet : | | Activités financées par le budget ordinaire |
|--|--|---|
| | | \$395 000 |
| (a) | Assurer les synergies en apportant un appui pour la formulation de politiques en vue d'assurer une articulation étroite entre les politiques de lutte contre la pauvreté et la formulation des plans d'éducation nationaux et de formation à la sécurité humaine | 45 000 |
| (b) | Renforcer la sécurité humaine en assurant l'accès des populations les plus vulnérables, en particulier dans les zones rurales et les femmes, aux services sociaux de base | 250 000 |
| (c) | Appui au renforcement des capacités nationales et sous-régionales, par la formation, la mise en place de réseaux et au renforcement des institutions existantes | 100 000 |
| Modalités d'action : | | |
| | % | % |
| Etudes et recherche | 10 | Bourses 7 |
| Conférences et réunions | 10 | Soutien aux ONG 5 |
| Publications et communication | 5 | Contributions financières - |
| Formation | 60 | Services consultatifs - |
| | | Evaluation 3 |
| Principales réunions : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Forum d'échanges avec les agences multilatérales, la coopération bilatérale, le secteur privé et les universités et institutions concernées ▪ Ateliers de validation au Niger, au Burkina Faso et au Mali | | |

Projet : Réduction de la pauvreté en milieu urbain chez les jeunes migrants en Asie de l'Est : Chine, Mongolie, Thaïlande, Viet Nam, Laos, Cambodge**Division/Bureau responsable :** Division de la recherche et des politiques en sciences sociales (SHS/SRP)**Autres unités concernées :** Secteur de l'éducation (ED/EO/DFU, ED/EPS), Secteur des sciences exactes et naturelles (SC/BES), Secteur de la communication et de l'information (CI/INF), Bureau de la planification stratégique (BSP/WYS), UNESCO-Bangkok, UNESCO-Beijing, UNESCO-Phnom Penh**T03416**

| Budget ordinaire | |
|-----------------------------|-----------|
| • Activités | \$395 000 |
| • Décentralisation | 80 % |
| Afrique | - |
| Etats arabes | - |
| Asie et Pacifique | 80 % |
| Europe et Amérique du Nord | - |
| Amérique latine et Caraïbes | - |

Principaux partenaires : Académie chinoise de sciences sociales, Ministère de l'éducation du Laos, Municipalité de Phnom Penh (Cambodge), autorités locales en Chine et au Laos, Commissions nationales en Chine, au Laos, au Cambodge, CNUEH, PNUCID, PNUD, OIT, OMS, ONUSIDA, OIM.

Répartition envisagée des ressources :

| Actions de projet : | | Activités financées par le budget ordinaire |
|--|----------------------------|---|
| | | \$395 000 |
| (a) | Etude de faisabilité | 50 000 |
| (b) | Activités socioculturelles | 60 000 |
| (c) | Activités de formation | 215 000 |
| (d) | Suivi et évaluation | 70 000 |
| Modalités d'action : | | % |
| | Etudes et recherche | 20 |
| | Conférences et réunions | 15 |
| | Publications | 10 |
| | Formation | 55 |
| | Bourses | - |
| | Soutien aux ONG | - |
| | Contributions financières | - |
| | Services consultatifs | - |
| Principales réunions : | | |
| ▪ Deux ateliers à Beijing et Phnom Penh | | |
| Principales publications : | | |
| ▪ Evaluation | | |
| ▪ Cadre pour des actions ayant trait aux politiques sociales concernant les jeunes | | |

Projet : Renforcer les capacités d'action contre la pauvreté

Division/Bureau responsable : Division de la recherche et des politiques en sciences sociales (SHS/SRP)

Autre unité concernée : HRM, BSP

T03417

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$300 000 |
| • Décentralisation | 55 % |
| Afrique | 15 % |
| Etats arabes | 5 % |
| Asie et Pacifique | 15 % |
| Europe et Amérique du Nord | 5 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 15 % |

Principaux partenaires : Banque mondiale, ministères de la coopération pour le développement, DFID (RU), banques régionales de développement, Education BIE (Genève), CIUS, CISS, WHC, CIDA, RDR, ASDI, NORAD.

Répartition envisagée des ressources :

| Actions de projet : | | Activités financées par le budget ordinaire |
|-----------------------------|--|---|
| | | \$300 000 |
| (a) | Formation | 120 000 |
| (b) | Création de réseaux de la connaissance | 90 000 |
| (c) | Soutien technique de la coordination à l'échelle de l'Organisation (site Web, centre d'échange d'information, diffusion) | 90 000 |
| Modalités d'action : | | % |
| | Etudes et recherche | 15 |
| | Conférences et réunions | 20 |
| | Publications | 15 |
| | Formation | 35 |
| | Bourses | - |
| | Soutien aux ONG | - |
| | Contributions financières | - |
| | Services consultatifs | 15 |

- **La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir**

T03420

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$795 000 |
| • Décentralisation | 45,4 % |
| Afrique | 18,0 % |
| Etats arabes | 10,6 % |
| Asie et Pacifique | 3,1 % |
| Europe et Amérique du Nord | 3,1 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 10,6 % |

Projet : Les technologies de l'information et de la communication au service de la cohésion sociale et de la démocratie à l'échelon local

Division/Bureau responsable : Division de la recherche et des politiques en sciences sociales (SHS/SRP)

Autres unités concernées : Secteur de la communication et de l'information, Secteur de la culture (CLT/CP), UNESCO-Nairobi, UNESCO-Harare, UNESCO-Le Caire

T03421

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$295 000 |
| • Décentralisation | 80 % |
| Afrique | 40 % |
| Etats arabes | 20 % |
| Asie et Pacifique | - |
| Europe et Amérique du Nord | - |
| Amérique latine et Caraïbes | 20 % |

Principaux partenaires : Unión Iberoamericana de Municipalistas - UIM, Organisation des capitales et des villes islamiques - OICC, organisation non gouvernementales des villes africaines, DANIDA.

Répartition envisagée des ressources :

| Actions de projet : | | Activités financées par le budget ordinaire |
|---|--|---|
| | | \$295 000 |
| (a) | Inventaire des besoins et possibilités à l'échelon local | 40 000 |
| (b) | Mise au point et application de logiciels | 100 000 |
| (c) | Elaboration de modules de formation | 125 000 |
| (d) | Elaboration et coordination du projet | 30 000 |
| Modalités d'action : | | |
| | Etudes et recherche | 20 |
| | Conférences et réunions | 20 |
| | Publications | 10 |
| | Formation | 30 |
| | Bourses | - |
| | Soutien aux ONG | 20 |
| | Contributions financières | - |
| | Services consultatifs | - |
| Principales réunions : | | |
| ▪ Atelier de formation aux TIC et à la gouvernance électronique | | |
| Principales publications : | | |
| ▪ Modules de formation aux TIC pour la gouvernance électronique destinés à des professionnels de la ville | | |

Projet : Rapport mondial de l'UNESCO sur "La construction d'une société du savoir"

Division/Bureau responsable : Division de l'anticipation et des études prospectives (SHS/APS)

T03422

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$500 000 |
| • Décentralisation | 25 % |
| Afrique | 5 % |
| Etats arabes | 5 % |
| Asie et Pacifique | 5 % |
| Europe et Amérique du Nord | 5 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 5 % |

Principaux partenaires : Experts, scientifiques et chercheurs de haut niveau, institutions concernées du système des Nations Unies, ONG actives dans le domaine de la prospective et médias de premier plan.

Répartition envisagée des ressources :

| Actions de projet : | | Activités financées par le budget ordinaire |
|-----------------------------------|----|---|
| | | \$500 000 |
| (a) Recherche | | 250 000 |
| (b) Processus de validation | | 250 000 |
| Modalités d'action : | % | % |
| Etudes et recherche | 65 | Bourses - |
| Conférences et réunions | 5 | Soutien aux ONG - |
| Publications | 30 | Contributions financières - |
| Formation | - | Services consultatifs - |
| Principales publications : | | |
| ▪ Rapport mondial de l'UNESCO | | |

GRAND PROGRAMME IV**Culture****T04001 Ventilation par programme**

| Grand programme IV | Budget ordinaire | | | | | Total des crédits proposés | Ressources extra-budgétaires 2002-2003 |
|---|---------------------------|------------------------------|---|--------------|------------------|----------------------------|--|
| | 2000-2001 | 2002-2003 | | | Réévaluation | | |
| | 30 C/5 approuvé et ajusté | 31 C/5 aux prix de 2000-2001 | Augmentation/ (diminution) des ressources | % | | | |
| \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ | |
| Activités : | | | | | | | |
| Programme IV.1 | 6 890 000 | 2 416 100 | (4 473 900) | (64,9) | 87 700 | 2 503 800 | 19 600 000 |
| Programme IV.2 | 4 126 900 | 5 540 500 | 1 413 600 | 34,3 | 201 300 | 5 741 800 | 32 600 000 |
| Programme IV.3 | - | 2 336 700 | 2 336 700 | n.d. | 84 900 | 2 421 600 | 4 000 000 |
| Projet transdisciplinaire : Vers une culture de la paix | 1 641 900 | - | (1 641 900) | (100,0) | - | - | - |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | - | 1 379 900 | 1 379 900 | n.d. | 50 100 | 1 430 000 | - |
| | 12 658 800 | 11 673 200 | (985 600) | (7,8) | 424 000 | 12 097 200 | 56 200 000 |
| Siège - Coûts indirects de programme | 215 700 | 208 100 | (7 600) | (3,5) | 7 600 | 215 700 | - |
| Personnel | 30 121 400 | 28 749 300 | (1 372 100) | (4,6) | 1 487 000 | 30 236 300 | - |
| Total, Grand programme IV | 42 995 900 | 40 630 600 | (2 365 300) | (5,5) | 1 918 600 | 42 549 200 | 56 200 000 |

T04002 Ventilation par sous-programme

| Programme/sous-programme/axe d'action (par. réf. 31 C/5) | Budget ordinaire | | | Total des crédits proposés \$ | Ressources extra- budgétaires \$ |
|--|----------------------|-------------------|-------------------|--|---|
| | Personnel | | Activités \$ | | |
| | Années de travail | Coût (\$) | | | |
| IV.1 Renforcer l'action normative dans le domaine de la culture | | | | | |
| IV.1.1 Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel | 100 | 9 074 800 | 1 068 900 | 10 143 700 | 19 000 000 |
| IV.1.2 Réponses aux exigences nouvelles dans le domaine normatif | | | | | |
| 04121 Projet de Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique | 1 | 71 700 | 158 500 | 230 200 | - |
| 04122 Travaux préparatoires pour l'application du deuxième Protocole de la Convention de La Haye et suivi de l'application des Conventions UNESCO et UNIDROIT | 4 | 340 600 | 753 300 | 1 093 900 | - |
| 04123 Etablissement d'un cadre conceptuel et juridique en vue d'un instrument normatif pour le patrimoine immatériel | 1 | 85 000 | 188 000 | 273 000 | - |
| 04124 Conventions et recommandations UNESCO dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins, suivi de l'application de l'Accord de Florence et adaptation de la notion d'"usage loyal" à l'environnement numérique | 4 | 422 800 | 335 100 | 757 900 | 600 000 |
| Total, IV.1.2 | 10 | 920 100 | 1 434 900 | 2 355 000 | 600 000 |
| Total, IV.1 | 110 | 9 994 900 | 2 503 800 | 12 498 700 | 19 600 000 |
| IV.2 Protéger la diversité culturelle et promouvoir le pluralisme culturel et le dialogue interculturel | | | | | |
| IV.2.1 Sauvegarde et revitalisation du patrimoine culturel matériel et immatériel | | | | | |
| 04211 Sauvegarde du patrimoine culturel matériel | 133 | 12 020 600 | 1 583 400 | 13 604 000 | 25 000 000 |
| 04212 Sauvegarde et revitalisation du patrimoine culturel immatériel | 27 | 2 428 400 | 1 270 300 | 3 698 700 | 4 100 000 |
| Total, IV.2.1 | 160 | 14 449 000 | 2 853 700 | 17 302 700 | 29 100 000 |
| IV.2.2 Promotion du pluralisme culturel et du dialogue interculturel | | | | | |
| 04221 Construction du pluralisme culturel et renforcement de l'action en faveur des populations autochtones | 7 | 640 400 | 716 300 | 1 356 700 | 700 000 |
| 04222 Encouragement au dialogue interculturel pour la promotion de valeurs universelles | 16 | 1 457 100 | 1 422 400 | 2 879 500 | 1 800 000 |
| 04223 Promotion de la diversité culturelle dans les biens et services culturels | 9 | 791 100 | 749 400 | 1 540 500 | 1 000 000 |
| Total, IV.2.2 | 32 | 2 888 600 | 2 888 100 | 5 776 700 | 3 500 000 |
| Total, IV.2 | 192 | 17 337 600 | 5 741 800 | 23 079 400 | 32 600 000 |
| IV.3 Renforcer les liens entre culture et développement | | | | | |
| 04301 Assistance aux Etats membres dans l'élaboration de leurs politiques culturelles | 10 | 949 400 | 999 500 | 1 948 900 | 1 100 000 |
| 04302 Promotion des arts et de l'artisanat | 12 | 1 048 200 | 1 318 100 | 2 366 300 | 1 000 000 |
| 04303 Contribution de la culture à la mise en oeuvre du Plan d'action de Dakar : promotion de la lecture et de l'éducation artistique | 10 | 906 200 | 104 000 | 1 010 200 | 1 900 000 |
| Total, IV.3.1 | 32 | 2 903 800 | 2 421 600 | 5 325 400 | 4 000 000 |
| Total, IV.3 | 32 | 2 903 800 | 2 421 600 | 5 325 400 | 4 000 000 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | | | | | |
| o L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté | - | - | 1 430 000 | 1 430 000 | - |
| o La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir | - | - | - | - | - |
| Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux | - | - | 1 430 000 | 1 430 000 | - |
| Siège - Coûts indirects de programme | | | 215 700 | 215 700 | - |
| Total général, Grand programme IV | 334 | 30 236 300 | 12 312 900 | 42 549 200 | 56 200 000 |

PROGRAMME IV.1

Renforcer l'action normative dans le domaine de la culture

T04100

| | |
|--------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$2 503 800 |
| • Décentralisation | 8,4 % |
| Extrabudgétaire | \$19 600 000 |

IV.1.1 Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (paragraphe 0411-04111)

Division/Unité responsable au Siège : Centre pour le patrimoine mondial (CLT/WHC)

T0411

| | |
|-----------------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$1 068 900 |
| • Décentralisation | - |
| Afrique | - |
| Etats arabes | - |
| Asie et Pacifique | - |
| Europe et Amérique du Nord | - |
| Amérique latine et Caraïbes | - |
| Extrabudgétaire | \$19 000 000 |

Principaux partenaires :

- Etats parties, y compris les donateurs bilatéraux, commissions nationales
- Organismes consultatifs (ICOMOS, ICCROM, UICN, Centre mondial de surveillance de la conservation (WCMC), CIUS)
- Bureaux régionaux et bureaux chargés d'un groupe de pays de l'UNESCO ; Bureau nordique du patrimoine mondial (NWHO) à Oslo (Norvège) qui appuiera la mise en oeuvre et la promotion de la Convention dans les pays nordiques ; Organisation des villes du Patrimoine mondial (OVPM) ; Fédération mondiale des cités unies ; CITYNET
- UNF ; PNUD ; PNUE ; Banque mondiale ; Banques régionales de développement ; Union européenne ; Organisation mondiale du tourisme
- Fédération internationale des architectes paysagistes (FIAP) ; autres conventions internationales relatives à la conservation (Ramsar, villes, diversité biologique, etc.) ; universités et partenaires privés

ONG avec lesquelles ont été signés des accords-cadres de coopération : Accord-cadre avec l'ICOMOS ; accord-cadre avec l'UICN ; accord-cadre avec l'ICCROM (OIG).

Répartition des ressources extrabudgétaires attendues par sources de financement :

| Région | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | Total |
|-----------------------------|-----------------------|------------------|------------------|---|-------------------------------------|-------------------|
| | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extra-budgétaires | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Afrique | - | 2 300 000 | 600 000 | - | - | 2 900 000 |
| Etats arabes | - | - | 200 000 | - | - | 200 000 |
| Asie et Pacifique | - | 300 000 | 200 000 | - | - | 500 000 |
| Europe et Amérique du Nord | - | - | - | - | - | - |
| Amérique latine et Caraïbes | - | 1 000 000 | 200 000 | - | - | 1 200 000 |
| Activités interrégionales | 300 000 | 3 000 000 | 400 000 | 9 000 000 | 1 500 000 | 14 200 000 |
| Total, IV.1.1 | 300 000 | 6 600 000 | 1 600 000 | 9 000 000 | 1 500 000 | 19 000 000 |

Répartition envisagée par axe d'action :

T04111

| Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel Actions de programme : | Budget ordinaire \$10 143 700 | | Extra- budgétaire \$19 000 000 |
|---|---|---------------------------|--------------------------------------|
| | Personnel \$9 074 800 | Activités \$1 068 900 | |
| (a) Réunions statutaires sur le patrimoine mondial | | 780 000 | |
| (b) Programme de réforme relatif au patrimoine mondial | | 100 000 | |
| (c) Tenue de la Liste du patrimoine mondial, gestion et surveillance des biens naturels et culturels relevant du patrimoine mondial et projet spécial limité dans le temps : 30 ans de Convention du patrimoine mondial | | 188 900 | |
| Modalités d'action : | % | | % |
| Etudes et recherche | 10 | Bourses | - |
| Conférences et réunions | 80 | Soutien aux ONG | - |
| Publications | 10 | Contributions financières | - |
| Formation | - | Services consultatifs | - |
| Principales réunions : | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Statutaires : trois sessions du Comité du patrimoine mondial, deux de son Bureau et une assemblée générale des Etats parties ; au moins quatre réunions d'information sur le patrimoine organisées à l'intention des Etats parties ; et au moins quatre réunions du Centre pour le patrimoine mondial avec les organes consultatifs auprès du Comité (ICOMOS, UICN et ICCROM) ▪ Réunions régionales/sous-régionales pour le suivi périodique de l'application de la Convention ; réunions techniques pour faire le point de la conservation des sites dans toutes les régions ; ateliers de formation ; réunions sur la stratégie globale ▪ Autres réunions : une conférence internationale à l'occasion du 30e anniversaire de la Convention | | |
| Principales publications : | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Documents et rapports des réunions statutaires sur le patrimoine mondial ▪ Publication des rapports des réunions sur la stratégie globale ; rapports sur l'état de conservation des sites du patrimoine mondial ▪ Matériel d'information générale sur le patrimoine mondial ▪ Dossier éducatif sur le patrimoine mondial ("le patrimoine mondial entre les mains des jeunes") ▪ Rapport final de la Conférence organisée à l'occasion du 30e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial | | |

IV.1.2 Réponses aux exigences nouvelles dans le domaine normatif

(paragraphe 0412-04123)

Division/Unité responsable au Siège : Division du patrimoine culturel (CLT/CH)
Division des arts et de l'entreprise culturelle (CLT/ACE)

T0412

| | |
|-----------------------------|-------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$1 434 900 |
| • Décentralisation | 14,6 % |
| Afrique | 3,1 % |
| Etats arabes | 2,8 % |
| Asie et Pacifique | 3,1 % |
| Europe et Amérique du Nord | 2,5 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 3,1 % |
| Extrabudgétaire | \$600 000 |

Principaux partenaires : Ministères de la culture, des affaires étrangères, de la justice ; organisations intergouvernementales ; INTERPOL ; UNIDROIT ; OMI ; Autorité internationale des fonds marins (ISBA) ; UICN ; Organisation mondiale des douanes (OMD) ; et secteur privé : Musée Getty, Getty Trust, etc.

ONG avec lesquelles ont été conclus des accords-cadres de coopération : Conseil international des musées (ICOM) ; Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS).

Principales ONG partenaires : Conseil international des archives (CIA) ; ICOM ; ICOMOS ; Fédération internationale des architectes paysagistes (FIAP) ; Association de droit international (ILA) ; Comité international du Bouclier Bleu (ICBS) ; Fondation internationale pour les recherches sur l'art (IFAR) ; Union mondiale pour la nature (UICN) ; CISAC ; ALAI ; FIM ; FIA ; FIAP ; IFPI.

Principales OIG et organisations des Nations Unies partenaires : DOALOS ; ECOSOC ; HCR ; CICR ; ICCROM ; FORPRONU ; WCO ; OMPI ; Conseil de l'Europe ; Union européenne ; CERLALC ; OAPI.

Répartition des ressources extrabudgétaires attendues par sources de financement :

| Région | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | Total |
|-----------------------------|-----------------------|----------|----------------|---|-------------------------------------|----------------|
| | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extra-budgétaires | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| | | | 500 000 | 100 000 | - | 600 000 |
| Afrique | - | - | - | - | - | - |
| Etats arabes | - | - | - | - | - | - |
| Asie et Pacifique | - | - | - | - | - | - |
| Europe et Amérique du Nord | - | - | - | - | - | - |
| Amérique latine et Caraïbes | - | - | - | - | - | - |
| Activités interrégionales | - | - | - | - | - | - |
| Total, IV.1.2 | - | - | 500 000 | 100 000 | - | 600 000 |

Répartition envisagée par axe d'action :

T04121

| Axe d'action 1 : Projet de Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire |
|---|--|---|---------------------------|------------------|
| | | \$230 200 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$ - |
| | | \$71 700 | \$158 500 | |
| (a) | Obligations statutaires | | 57 000 | |
| (b) | Aide aux Etats membres pour leur permettre de donner effet au traité dans le cadre de leur législation nationale et campagne générale de sensibilisation | | 32 000 | |
| (c) | Renforcement des capacités et formation de spécialistes dans le domaine culturel | | 69 500 | |
| Modalités d'action : | | % | | % |
| | Etudes et recherche | 10 | Bourses | - |
| | Conférences et réunions | 30 | Soutien aux ONG | - |
| | Publications | 30 | Contributions financières | - |
| | Formation | 30 | Services consultatifs | - |
| Principales réunions : | | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunions régionales et sous-régionales d'experts, séminaires et ateliers relatifs à la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique | | |
| Principales publications : | | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Commentaires de la Convention article par article | | |

T04122

| Axe d'action 2 : Travaux préparatoires pour l'application du deuxième Protocole de la Convention de La Haye et suivi de l'application des Conventions UNESCO et UNIDROIT | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire |
|--|--|---|---------------------------|------------------|
| | | \$1 093 900 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$ - |
| | | \$340 600 | \$753 300 | |
| (a) | Obligations statutaires | | 428 000 | |
| (b) | Progrès dans l'adoption des conventions dans le cadre des législations nationales et aide aux Etats membres pour l'élaboration d'une législation nationale | | 129 000 | |
| (c) | Renforcement des capacités et formation de spécialistes dans le domaine culturel | | 196 300 | |
| Modalités d'action : | | % | | % |
| | Etudes et recherche | 10 | Bourses | - |
| | Conférences et réunions | 30 | Soutien aux ONG | 20 |
| | Publications | 20 | Contributions financières | - |
| | Formation | 20 | Services consultatifs | - |
| Principales réunions : | | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sixième réunion des Etats parties à la Convention de La Haye ▪ 12e réunion du Comité intergouvernemental pour la promotion du retour des biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale (Obligation statutaire) ▪ Deux ateliers régionaux (1970) | | |
| Principales publications : | | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Commentaires sur la Convention de La Haye (espagnol/russe) ▪ Une série d'études sur l'application du deuxième Protocole de la Convention de La Haye ▪ Manuel "Lutter contre le trafic illicite des biens culturels ..." (arabe/russe) ▪ Brochure sur la Convention de 1970 ▪ Législations nationales des Etats arabes | | |

T04123

| | | | |
|--|---|-------------------------------|--------------------------------------|
| Axe d'action 3 : Etablissement d'un cadre conceptuel et juridique en vue d'un instrument normatif pour le patrimoine immatériel Actions de programme : | Budget ordinaire \$273 000 | | Extra- budgétaire \$ - |
| | Personnel \$85 000 | Activités \$188 000 | |
| Travaux préparatoires | | 188 000 | |
| Modalités d'action : | % | | % |
| Etudes et recherche | 30 | Bourses | - |
| Conférences et réunions | 40 | Soutien aux ONG | - |
| Publications | 30 | Contributions financières | - |
| Formation | - | Services consultatifs | - |
| Principales réunions : | | | |
| ▪ Quatre réunions d'experts | | | |
| Principales publications : | | | |
| ▪ Document d'information sur le patrimoine culturel immatériel | | | |

T04124

| | | | |
|--|---|-------------------------------|--|
| Axe d'action 4 : Conventions et recommandations UNESCO dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins, suivi de l'application de l'Accord de Florence et adaptation de la notion d'"usage loyal" à l'environnement numérique Actions de programme : | Budget ordinaire \$757 900 | | Extra- budgétaire \$600 000 |
| | Personnel \$422 800 | Activités \$335 100 | |
| (a) Administration des Conventions et soutien aux législations nationales, assistance aux Etats, formation dans le domaine du droit d'auteur et publication du Bulletin du droit d'auteur | | 220 100 | |
| (b) Elaboration d'un projet type de législation nationale de protection des droits sociaux des artistes | | 40 000 | |
| (c) Adaptation de la notion d'"usage loyal" à l'environnement numérique | | 55 000 | |
| (d) Suivi de l'application de l'Accord de Florence | | 20 000 | |
| Modalités d'action : | % | | % |
| Etudes et recherche | 11 | Bourses | - |
| Conférences et réunions | 28 | Soutien aux ONG | - |
| Publications | 19 | Contributions financières | 10 |
| Formation | 17 | Services consultatifs | 15 |
| Principales réunions : | | | |
| ▪ Comité d'experts sur l'usage loyal des oeuvres | | | |
| ▪ Comité d'experts gouvernementaux sur des dispositions types concernant l'usage loyal des oeuvres protégées | | | |
| ▪ 13e session du Comité intergouvernemental de la Convention universelle | | | |
| ▪ 19e session du Comité intergouvernemental de la Convention de Rome | | | |
| ▪ Comité d'experts sur l'élaboration d'une loi type concernant les droits sociaux des artistes | | | |
| Principales publications : | | | |
| ▪ Huit numéros de Bulletin du droit d'auteur (français, anglais, espagnol, russe et chinois) | | | |
| ▪ Version arabe du manuel UNESCO d'enseignement du droit d'auteur | | | |

PROGRAMME IV.2

Protéger la diversité culturelle et promouvoir le pluralisme culturel et le dialogue interculturel

T04200

| | |
|--------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$5 741 800 |
| • Décentralisation | 41,6 % |
| Extrabudgétaire | \$32 600 000 |

IV.2.1 Sauvegarde et revitalisation du patrimoine culturel matériel et immatériel (paragraphe 0421-04212)

Division/Unité responsable au Siège : Division du patrimoine culturel (CLT/CH)

T0421

| | |
|-----------------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$2 853 700 |
| • Décentralisation | 44,4 % |
| Afrique | 11,0 % |
| Etats arabes | 7,7 % |
| Asie et Pacifique | 11,9 % |
| Europe et Amérique du Nord | 6,4 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 7,4 % |
| Extrabudgétaire | \$29 100 000 |

Principaux partenaires : Universités et secteur privés.

ONG avec lesquelles ont été conclus des accords-cadres de coopération : ICOM, ICOMOS, IFLA, UIA, WMF, Fondation Aga Khan, Fondation Getty, PSF, AFRICOM, SPACH, CRATerre, CID, CIM, CIOFF, CIPL, CIPSH, Fondo para el desarrollo de los pueblos indigenas de América latina y el Caribe, CITM, Association internationale du théâtre amateur, Comité international des arts et traditions populaires, CISS, UA, UNIDROIT, UNIMA, Académie mondiale des arts et des sciences et Summer Institute of Linguistics.

Principales OIG et principaux organismes des Nations Unies partenaires : Banque mondiale, PNUD, ICCROM, BID, UNU, Union européenne, Conseil de l'Europe, FNUAP, HCR, OMPI, UNICEF, ANASE, ALECSO, Asia Europe Foundation, OUA, CEDEAO, SADC, OEA, MERCOSUR, CAN, CARICOM, Parlamento Andino, Parlamento Latinoamericano, Convenio Andres Bello et CICA.

Répartition des ressources extrabudgétaires attendues par sources de financement :

| Région | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | Total |
|-----------------------------|-----------------------|----------|-------------------|---|-------------------------------------|-------------------|
| | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extra-budgétaires | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Afrique | 500 000 | - | 1 000 000 | 200 000 | 100 000 | 1 800 000 |
| Etats arabes | 500 000 | - | 5 600 000 | 200 000 | 200 000 | 6 500 000 |
| Asie et Pacifique | 500 000 | - | 10 200 000 | 800 000 | 500 000 | 12 000 000 |
| Europe et Amérique du Nord | 500 000 | - | 400 000 | 200 000 | 200 000 | 1 300 000 |
| Amérique latine et Caraïbes | 500 000 | - | 1 000 000 | 500 000 | 100 000 | 2 100 000 |
| Activités interrégionales | 1 400 000 | - | 2 800 000 | 700 000 | 500 000 | 5 400 000 |
| Total, IV.2.1 | 3 900 000 | - | 21 000 000 | 2 600 000 | 1 600 000 | 29 100 000 |

Répartition envisagée par axe d'action :**T04211**

| Axe d'action 1 : Sauvegarde du patrimoine culturel matériel | | Budget ordinaire \$13 604 000 | | Extra-budgétaire |
|---|--|----------------------------------|---------------------------|------------------|
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$25 000 000 |
| | | \$12 020 600 | \$1 583 400 | |
| (a) | Sauvegarde du patrimoine matériel-Afrique | | 108 000 | |
| (b) | Sauvegarde du patrimoine matériel-Europe/Asie et Pacifique | | 227 000 | |
| (c) | Sauvegarde du patrimoine matériel-Etats arabes | | 88 000 | |
| (d) | Sauvegarde du patrimoine matériel-Amérique latine et Caraïbes | | 80 000 | |
| (e) | Coopération transdisciplinaire | | 220 000 | |
| (f) | Sauvegarde des patrimoines en situation de pré ou postconflit | | 295 000 | |
| (g) | Formation de personnel spécialisé, revitalisation des techniques traditionnelles et renforcement des échanges de savoir sur la diversité des patrimoines | | 445 400 | |
| (h) | Coopération pour le développement | | 120 000 | |
| Modalités d'action : | | % | | % |
| | Etudes et recherche | 4 | Bourses | - |
| | Conférences et réunions | 7 | Soutien aux ONG | 14 |
| | Publications | 26 | Contributions financières | 23 |
| | Formation | 24 | Services consultatifs | 2 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ 13e et 14e sessions du Conseil exécutif des musées égyptiens ▪ Tyr et Mostar : quatre réunions du Comité scientifique international ▪ Quatre réunions du Comité international de coordination pour Angkor | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Preventive action to safeguard cultural heritage: Vol.1 Earthquakes ▪ Preventive action to safeguard cultural heritage: Vol.2 Dams ▪ Museum international | | | | |

T04212

| Axe d'action 2 : Sauvegarde et revitalisation du patrimoine culturel immatériel | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire |
|---|--|-------------------------|---------------------------|-------------------------|
| | | \$3 698 700 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$4 100 000 |
| | | \$2 428 400 | \$1 270 300 | |
| (a) | Promotion de la reconnaissance internationale | | 555 000 | |
| (b) | Encouragement à la création d'inventaires | | 315 000 | |
| (c) | Renforcement de la participation de créateurs et de dépositaires du patrimoine | | 211 600 | |
| (d) | Communication de renseignements à jour | | 50 000 | |
| (e) | Promotion de politiques linguistiques | | 138 700 | |
| Modalités d'action : | | | | |
| | Etudes et recherche | 4 | Bourses | - |
| | Conférences et réunions | 15 | Soutien aux ONG | 9 |
| | Publications | 11 | Contributions financières | 18 |
| | Formation | 16 | Services consultatifs | 27 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunion du jury international pour la "Proclamation par l'UNESCO des chefs-d'oeuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité" ▪ Réunion du jury international pour les prix décernés à l'occasion de la "Proclamation par l'UNESCO des chefs-d'oeuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité" ▪ Cérémonie de "Proclamation par l'UNESCO des chefs-d'oeuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité" ▪ Remise des prix décernés à l'occasion de la "Proclamation par l'UNESCO des chefs-d'oeuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité" ▪ Remise du Prix Sharjah pour la culture arabe | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport mondial sur les langues ▪ Version révisée de l'Atlas des langues en péril dans le monde | | | | |

IV.2.2 Promotion du pluralisme culturel et du dialogue interculturel (paragraphe 0422-04223)

Division/Unité responsable au Siège : Division du dialogue interculturel (CLT/ICD), Division du patrimoine culturel (CLT/CH) et Division des politiques culturelles (CLT/CP)

T0422

| | |
|-----------------------------|-------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$2 888 100 |
| • Décentralisation | 38,9 % |
| Afrique | 10,2 % |
| Etats arabes | 4,5 % |
| Asie et Pacifique | 9,2 % |
| Europe et Amérique du Nord | 3,1 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 11,9 % |
| Extrabudgétaire | \$3 500 000 |

Principaux partenaires : Instance permanente pour les populations autochtones, comités nationaux chargés des questions autochtones, centres de recherche, musées, Comité international des sciences historiques (CISH), Centre chinois d'étude des routes maritimes de la soie, Fuzhou (Chine), CNRS (Centre national de la recherche scientifique), Paris, IIEAC (Centre international d'études sur l'Asie centrale), Samarkand (Ouzbékistan), Institut international d'étude des civilisations nomades, Ulan Bator et CICIBA, Gabon.

Principales ONG partenaires : Association mondiale pour l'appel islamique (WICS), Agence européenne pour la culture, Conseil méditerranéen de la culture, ICOM, ICOMOS, ONG autochtones internationales, en particulier celles qui ont un statut consultatif auprès de l'ECOSOC, Fédération mondiale des cités unies et villes jumelées (FMJV), Association internationale des villes éducatrices, Congrès des maires des villes solidaires dans la lutte pour la paix mondiale, Legado Andalusi, ACCU/APNET, APPREB, CIM (Conseil international de la musique) et FIT (Fédération internationale des traducteurs).

Principales ONG et principaux organismes des Nations Unies : BID, Fonds pour le développement des populations autochtones de l'Amérique latine et des Caraïbes, OIT, FAO, Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), OEA, PNUD, Conseil européen, Commission européenne, OMC, ALECSO, ISESCO, OCI, UNICEF, OUA, Organisation des pays lusophones, CERLALC, MERCOSUR et SELA.

Répartition des ressources extrabudgétaires attendues par sources de financement :

| Région | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | Total |
|-----------------------------|-----------------------|--------|------------------|---|-------------------------------------|------------------|
| | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extra-budgétaires | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Afrique | - | - | 1 000 000 | - | - | 1 000 000 |
| Etats arabes | - | - | 500 000 | - | - | 500 000 |
| Asie et Pacifique | - | - | 500 000 | - | - | 500 000 |
| Europe et Amérique du Nord | - | - | - | - | - | - |
| Amérique latine et Caraïbes | - | - | 500 000 | - | - | 500 000 |
| Activités interrégionales | - | - | 1 000 000 | - | - | 1 000 000 |
| Total, IV.2.2 | - | - | 3 500 000 | - | - | 3 500 000 |

Répartition envisagée par axe d'action :

T04221

| Axe d'action 1 : Construction du pluralisme culturel et renforcement de l'action en faveur des populations autochtones | | Budget ordinaire \$1 356 700 | | Extra- budgétaire \$700 000 |
|---|---|---|--------------------------------|--|
| | | Personnel \$640 400 | Activités \$716 300 | |
| Actions de programme : | | | | |
| (a) | Etude et évaluation du rôle des facteurs culturels en matière de cohésion sociale dans les sociétés plurielles | | 122 000 | |
| (b) | Identification de formes de médiations interculturelles et définition de bonnes pratiques, notamment en milieu urbain | | 297 000 | |
| (c) | Suivi du Plan d'action de la Décennie internationale des populations autochtones | | 297 300 | |
| Modalités d'action : | | | | |
| | Etudes et recherche | 15 | Bourses | - |
| | Conférences et réunions | 15 | Soutien aux ONG | 30 |
| | Publications | 5 | Contributions financières | 5 |
| | Formation | 5 | Services consultatifs | 25 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Séminaire interrégional sur les cultures autochtones | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Publication des meilleures pratiques figurant dans la base de données "La ville : réseau des cultures" ▪ Etude sur la détermination des bonnes pratiques pour mettre en valeur l'identité culturelle des communautés autochtones | | | | |

T04222

| Axe d'action 2 : Encouragement au dialogue interculturel pour la promotion de valeurs universelles | | Budget ordinaire | | Extra- budgétaire |
|--|--|------------------|---------------------------|----------------------|
| | | \$2 879 500 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$1 800 000 |
| | | \$1 457 100 | \$1 422 400 | |
| (a) | Achèvement des Histoires | | 406 700 | |
| (b) | Coopération avec le CISH (Conseil international des sciences historiques) pour des réunions régionales d'historiens | | 250 000 | |
| (c) | Projets interculturels (routes et itinéraires culturels et instituts) | | 360 000 | |
| (d) | Stratégies interculturelles régionales | | 405 700 | |
| Modalités d'action : | | % | | % |
| | Etudes et recherche | 10 | Bourses | - |
| | Conférences et réunions | 25 | Soutien aux ONG | 5 |
| | Publications | 50 | Contributions financières | 5 |
| | Formation | - | Services consultatifs | 5 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Directoires des volumes 6 et 7 de l'Histoire de l'humanité ; comités scientifiques internationaux : Histoire des civilisations de l'Asie centrale, comité de lecture (vol. 6), Asie centrale, Histoire générale des Caraïbes, Commission internationale de l'Histoire de l'humanité ▪ Adaptation de l'Histoire générale de l'Afrique à l'enseignement ▪ Séminaire international sur le Plan Arabia ▪ Deuxième Forum méditerranéen "Multaqā" (Valence, Espagne) ▪ Séminaire sur "Les interactions culturelles et religieuses issues de la traite négrière dans les espaces lusophones" ▪ Séminaire sur "Le dialogue interculturel et interreligieux en Afrique de l'Ouest" (Nigéria) ▪ Réunion d'experts pour l'élaboration d'itinéraires de tourisme culturel relatifs à l'esclavage dans l'océan Indien ▪ Réunions régionales d'historiens dans le cadre de la coopération avec le CISH (Amérique latine et Caraïbes, Etats arabes, Asie et Pacifique) | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Volumes 6 et 7 de l'Histoire de l'humanité ▪ Volumes 5 et 6 de l'Histoire des civilisations de l'Asie centrale ▪ Volumes 1 et 3 de l'ouvrage sur différents aspects de la culture islamique ▪ Volumes 4, 5 et 6 de l'Histoire générale de l'Amérique latine ▪ Publication sur "Les cultures bantu dans les Amériques et les Caraïbes" (Séminaire de Libreville) ▪ Publication sur "L'esclavage en Méditerranée" (Séminaire de Palerme) ▪ Publication des actes des réunions conjointes avec le CISH | | | | |

T04223

| Axe d'action 3 : Promotion de la diversité culturelle dans les biens et services culturels Actions de programme : | Budget ordinaire \$1 540 500 | | Extra- budgétaire \$1 000 000 |
|--|---------------------------------|---------------------------|-------------------------------------|
| | Personnel \$791 100 | Activités \$749 400 | |
| (a) Développement du livre, y compris les traductions | | 515 000 | |
| (b) Développement des autres industries culturelles | | 194 400 | |
| (c) Projet spécial : Alliance globale pour la diversité culturelle | | 40 000 | |
| Modalités d'action : | % | | % |
| Etudes et recherche | 10 | Bourses | - |
| Conférences et réunions | 10 | Soutien aux ONG | 3 |
| Publications | 10 | Contributions financières | 25 |
| Formation | 25 | Services consultatifs | 17 |
| Principales réunions : | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunion de synthèse des consultations régionales sur les implications de la mondialisation pour les industries culturelles | | | |
| Principales publications : | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Synthèse des rapports des consultations régionales sur les implications de la mondialisation pour les industries culturelles ▪ Supplément mensuel "Kitab fi Jarida" ▪ Index translationum (CD-Rom et site Web) ▪ Collection UNESCO d'oeuvres représentatives (site Web) | | | |

PROGRAMME IV.3

Renforcer les liens entre culture et développement

T04300

| | |
|--------------------|-------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$2 421 600 |
| • Décentralisation | 45,7 % |
| Extrabudgétaire | \$4 000 000 |

Division/Unité responsable au Siège : Division des politiques culturelles (CLT/CP)

T0430

| | |
|-----------------------------|-------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$2 421 100 |
| • Décentralisation | 45,7 % |
| Afrique | 12,0 % |
| Etats arabes | 7,5 % |
| Asie et Pacifique | 11,0 % |
| Europe et Amérique du Nord | 5,2 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 10,0 % |
| Extrabudgétaire | \$4 000 000 |

Principaux partenaires : Ministères de la culture et ministères du commerce ; Banque mondiale ; universités et centres de recherche ; ACCU ; UNICEF ; Fondation Ford ; Fondation Langlois ; OUA ; ONG spécialisées ; OEA ; ALECSO ; UE ; universités et écoles d'art.

ONG avec lesquelles ont été signés des accords-cadres de coopération : Conseil international de la musique ; Fédération internationale PEN ; Institut international du théâtre.

Principales ONG partenaires : Association internationale d'experts scientifiques du tourisme (AIEST) ; réseau CULTURELINK ; Réseau international d'observatoires culturels ; Association internationale de management des arts et de la culture (AIMAC) ; Aid to Artisans ; Conseil mondial de l'artisanat (WCC) ; Asean Handicraft Promotion and Development Association (AHPADA) ; Société internationale pour l'éducation musicale (ISME) ; Association internationale Théâtre et Education (IDEA) ; Internationale de l'éducation.

Principales OIG et institutions du système des Nations Unies partenaires : OUA ; EC ; OMC ; Agence de la francophonie ; UNU ; PNUD ; PNUE ; OMS ; Centre de recherches sur l'histoire, l'art et la culture islamiques (IRCICA) ; Salon international de l'artisanat africain de Ouagadougou (SIAO) ; Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI) ; IBBY (Union internationale pour les livres de la jeunesse).

Répartition des ressources extrabudgétaires attendues par sources de financement :

| Région | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | Total |
|-----------------------------|-----------------------|--------|------------------|---|-------------------------------------|------------------|
| | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extra-budgétaires | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Afrique | - | - | 300 000 | - | - | 300 000 |
| Etats arabes | - | - | 200 000 | - | - | 200 000 |
| Asie et Pacifique | - | - | 200 000 | - | - | 200 000 |
| Europe et Amérique du Nord | - | - | 200 000 | - | - | 200 000 |
| Amérique latine et Caraïbes | - | - | 200 000 | - | - | 200 000 |
| Activités interrégionales | - | - | 2 000 000 | 200 000 | 700 000 | 2 900 000 |
| Total, IV.3 | - | - | 3 100 000 | 200 000 | 700 000 | 4 000 000 |

Répartition envisagée par axe d'action :

T04301

| Axe d'action 1 : Assistance aux Etats membres dans l'élaboration de leurs politiques culturelles Actions de programme : | Budget ordinaire \$1 948 900 | | Extra-budgétaire \$1 100 000 |
|---|---|---------------------------|---------------------------------|
| | Personnel \$949 400 | Activités \$999 500 | |
| (a) Promotion des politiques culturelles par le biais de stratégies de développement qui tiennent compte du contexte culturel | | 376 300 | |
| (b) Cadre pour l'élaboration de statistiques dans le domaine de la culture | | 173 200 | |
| (c) Politiques culturelles de tourisme | | 250 000 | |
| (d) Renforcement des réseaux et portail de la culture (CP et EO) | | 200 000 | |
| Modalités d'action : | % | | % |
| Etudes et recherche | 12 | Bourses | - |
| Conférences et réunions | 13 | Soutien aux ONG | 8 |
| Publications | 22 | Contributions financières | 12 |
| Formation | 20 | Services consultatifs | 13 |
| Principales réunions : | <ul style="list-style-type: none"> ▪ IIIe Table ronde des ministres de la culture ▪ Assemblée du Réseau interrégional de chaires UNESCO et de centres de formation sur la politique culturelle et la gestion de la culture ▪ Bruges (Belgique), printemps 2002 : "Villes du patrimoine : culture, tourisme et développement durable" ▪ Durban (Afrique du Sud), avril 2002, Forum et exposition UNESCO pendant le salon professionnel du tourisme "Diversité culturelle, tourisme, développement" ▪ Tunisie, automne 2002 : "Stratégie pour un développement durable du tourisme au Sahara" ▪ Budapest (Hongrie), novembre 2002 : "Conférence internationale sur la culture et le tourisme" | | |
| Principales publications : | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Notes et questions relatives à la politique culturelle ▪ "Villes du patrimoine : culture, tourisme et développement durable - 10 années de recherche et d'action" ▪ Actes du séminaire sur la stratégie de développement durable du tourisme au Sahara ▪ Synthèse des études sur le thème "Tourisme, culture, développement en Afrique de l'Ouest" ▪ Résultats de l'enquête sur "La lutte contre les attitudes xénophobes et la promotion de la diversité culturelle par le voyage des jeunes" ▪ Etudes sur le thème "Diversité culturelle, développement durable dans les Caraïbes et en Amérique centrale" | | |

T04302

| Axe d'action 2 : Promotion des arts et de l'artisanat | | Budget ordinaire | | Extra- budgétaire |
|---|---|------------------|---------------------------|----------------------|
| | | \$2 366 300 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$1 000 000 |
| | | \$1 048 200 | \$1 318 100 | |
| (a) | Promotion de la créativité | | 391 100 | |
| (b) | Education artistique | | 230 900 | |
| (c) | Soutien aux pratiques artistiques des jeunes amateurs | | 50 000 | |
| (d) | Renforcement des capacités en vue du développement durable dans le domaine de l'artisanat | | 138 500 | |
| (e) | Promotion d'un artisanat de qualité | | 176 100 | |
| (f) | L'artisanat dans les écoles et les instituts de design | | 331 500 | |
| Modalités d'action : | | % | | % |
| | Etudes et recherche | 17 | Bourses | - |
| | Conférences et réunions | 2 | Soutien aux ONG | 32 |
| | Publications | 6 | Contributions financières | 12 |
| | Formation | 22 | Services consultatifs | 9 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunion régionale sur l'éducation artistique en Europe ▪ Réunion régionale sur l'éducation artistique dans le Pacifique ▪ Réunion régionale sur l'éducation artistique en Asie ▪ Prix Design 21 (IV) "Continuous Connection" ▪ Festival international de la mode africaine FIMA ▪ Festival du film international céramique | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Guide du mouvement des jeunes amateurs d'art ▪ L'enseignement des arts et la créativité à l'école ▪ Publication d'une étude sur le thème "Artisanat et tourisme" ▪ Brochure promotionnelle sur l'artisanat | | | | |

T04303

| Axe d'action 1 : Contribution de la culture à la mise en oeuvre du Plan d'action de Dakar : promotion de la lecture et de l'éducation artistique | | Budget ordinaire | | Extra- budgétaire |
|--|-------------------------|------------------|---------------------------|----------------------|
| | | \$1 010 200 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$1 900 000 |
| | | \$906 200 | \$104 000 | |
| Développement de la lecture | | | 104 000 | |
| Modalités d'action : | | % | | % |
| | Etudes et recherche | 10 | Bourses | - |
| | Conférences et réunions | 20 | Soutien aux ONG | - |
| | Publications | 20 | Contributions financières | - |
| | Formation | 45 | Services consultatifs | 5 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunion du jury du Prix UNESCO de littérature pour enfants et adolescents au service de la tolérance | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ SAP KAWI en langues africaines | | | | |

◆ Projets relatifs aux thèmes transversaux

T0440

| | |
|--------------------|-------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$1 430 000 |
| • Décentralisation | 78,4 % |

● L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté

T04410

| | |
|-----------------------------|-------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$1 430 000 |
| • Décentralisation | 78,4 % |
| Afrique | 15,8 % |
| Etats arabes | 7,0 % |
| Asie et Pacifique | 23,9 % |
| Europe et Amérique du Nord | - |
| Amérique latine et Caraïbes | 31,7 % |

Projet : Développement de l'écotourisme culturel dans des régions montagneuses de certains pays en développement

Division/Bureau responsable : Division du patrimoine culturel (CLT/CH)

Autres unités concernées : Secteur des sciences sociales et humaines (SHS/HR) ; Secteur des sciences exactes et naturelles (SC/ECO) ; Secteur de l'éducation (ED/EO/DFU)

T04411

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$245 000 |
| • Décentralisation | 75,0 % |
| Afrique | - |
| Etats arabes | - |
| Asie et Pacifique | 75,0 % |
| Europe et Amérique du Nord | - |
| Amérique latine et Caraïbes | - |

Principaux partenaires : Ministères de la culture, du tourisme et de l'environnement ; Commissions nationales pour l'UNESCO en Asie centrale et dans l'Himalaya ; Fondation Aga Khan ; WWF ; Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes ; PNUD.

Répartition envisagée des ressources :

| Actions de projet : | | Activités financées par le budget ordinaire |
|---|--|--|
| | | \$245 000 |
| (a) | Faire le point des possibilités et des problèmes potentiels dans les régions touristiques | 90 000 |
| (b) | Recenser de bonnes pratiques de gestion du tourisme de montagne dans des régions comparables et jumeler les régions où elles sont utilisées avec de nouvelles régions | 80 000 |
| (c) | Elaborer et diffuser les recommandations sur les possibilités du développement de l'écotourisme culturel compte tenu de la situation écologique et des aspects de la culture qui lui sont liés | 75 000 |
| Modalités d'action : | | % |
| | Etudes et recherche | 50 |
| | Conférences et réunions | 25 |
| | Publications | 10 |
| | Formation | 15 |
| | Bourses | - |
| | Soutien aux ONG | - |
| | Contributions financières | - |
| | Services consultatifs | - |
| Principales réunions : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conférence sur l'écotourisme culturel dans les régions montagneuses de l'Asie centrale et de l'Himalaya | | |
| Principales publications : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement de l'écotourisme culturel en Asie centrale et dans l'Himalaya | | |

Projet : Stratégie pour un développement durable du tourisme au Sahara

Division/Bureau responsable : Division des politiques culturelles (CLT/CP)

Autres unités concernées : Centre pour le patrimoine mondial (CLT/WHC) ; Secteur des sciences exactes et naturelles (SC/ECO) ; UNESCO-Dakar ; UNESCO-Rabat

T04412

| Budget ordinaire | |
|-----------------------------|-----------|
| • Activités | \$150 000 |
| • Décentralisation | 70 % |
| Afrique | 30 % |
| Etats arabes | 40 % |
| Asie et Pacifique | - |
| Europe et Amérique du Nord | - |
| Amérique latine et Caraïbes | - |

Principaux partenaires : Ministères de la culture, de l'environnement et du tourisme ; Observatoire du Sahel et du Sahara (OSS) ; Réseau international d'observatoires des politiques culturelles ; Association internationale de management des arts et de la culture (AIMAC) ; Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO) ; Organisation mondiale du tourisme (OMT).

Répartition envisagée des ressources :

| Actions de projet : | | Activités financées par le budget ordinaire |
|--|---|---|
| | | \$150 000 |
| (a) | Identification, valorisation, préservation du patrimoine culturel et environnemental (matériel et immatériel : art rupestre, sites archéologiques, villes ...) ; création d'emplois et de revenus | 60 000 |
| (b) | Elaboration de principes stratégiques et d'un instrument juridique (recommandations) pour la mise en oeuvre d'un tourisme de qualité au bénéfice des populations locales | 35 000 |
| (c) | Campagne d'information et de sensibilisation du grand public et des décideurs publics et privés | 60 000 |
| Modalités d'action : | | |
| | % | % |
| Etudes et recherche | 25 | Bourses - |
| Conférences et réunions | 20 | Soutien aux ONG 10 |
| Publications | 20 | Contributions financières - |
| Formation | 20 | Services consultatifs 5 |
| Principales réunions : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Séminaire international sur le thème "Stratégie pour un développement durable du tourisme au Sahara", automne 2002 ▪ Table ronde interministérielle, hiver 2003 | | |
| Principales publications : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport final du séminaire international : analyse et propositions ▪ Projet d'instrument international (recommandations) | | |

Projet : Gestion durable des sites du patrimoine mondial en vue de la réduction de la pauvreté : conduite d'activités pilotes sur trois sites

Division/Bureau responsable : Centre pour le patrimoine mondial (CLT/WHC)

Autres unités concernées : Secteur des sciences sociales et humaines (SHS/MOS)

T04413

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$345 000 |
| • Décentralisation | 70 % |
| Afrique | 24 % |
| Etats arabes | - |
| Asie et Pacifique | 23 % |
| Europe et Amérique du Nord | - |
| Amérique latine et Caraïbes | 23 % |

Principaux partenaires : Gouvernements et Commissions nationales pour l'UNESCO de la France, des Pays-Bas, du Sénégal, du Guyana et de la Chine ; municipalités concernées ; Agence française pour le développement, Caisse des dépôts et consignations (France) ; Universités de Lille (France), Delft (Pays-Bas), Tongi (Shanghai) ; Banque mondiale ; PNUD.

Répartition envisagée des ressources :

| Actions de projet : | | Activités financées par le budget ordinaire |
|--|---|--|
| | | \$345 000 |
| (a) | Mobilisation des responsables locaux et des équipes chargées du projet | 40 000 |
| (b) | Etudes juridiques sur les droits de propriété, les règlements urbains, la conservation et la planification du développement | 45 000 |
| (c) | Projets pilotes sur le site et publications | 260 000 |
| Modalités d'action : | | % |
| | Etudes et recherche | 10 |
| | Conférences et réunions | 15 |
| | Publications | 20 |
| | Formation | 15 |
| | Bourses | - |
| | Soutien aux ONG | - |
| | Contributions financières | 30 |
| | Services consultatifs | 10 |
| Principales réunions : | | |
| ▪ Réunions et ateliers de formation destinés aux populations locales | | |
| Principales publications : | | |
| ▪ Rapport du projet sur les conclusions d'études de cas | | |

Projet : L'artisanat, promesse d'emploi pour les jeunes les plus pauvres**Division/Bureau responsable :** Division des arts et de l'entreprise culturelle (CLT/ACE)**Autres unités concernées :** Secteur de l'éducation (ED/PEQ, ED/EPS), Secteur des sciences sociales et humaines (SHS/MOS)**T04414**

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$395 000 |
| • Décentralisation | 75 % |
| Afrique | 25 % |
| Etats arabes | 10 % |
| Asie et Pacifique | 20 % |
| Europe et Amérique du Nord | - |
| Amérique latine et Caraïbes | 20 % |

Principaux partenaires : Ministères de la culture et de l'éducation, Commissions nationales pour l'UNESCO, Aid to Artisans, Conseil mondial de l'artisanat (WCC), Asean Handicraft Promotion and Development Association (AHPADA).

Répartition envisagée des ressources :

| Actions de projet : | | Activités financées par le budget ordinaire |
|---|---|---|
| | | \$395 000 |
| (a) | Formation des jeunes les plus pauvres | 200 000 |
| (b) | Condition de l'artisan | 100 000 |
| (c) | Intégration sociale du système scolaire et de l'artisanat | 95 000 |
| Modalités d'action : | | |
| | % | % |
| | Etudes et recherche | Bourses |
| | - | - |
| | Conférences et réunions | Soutien aux ONG |
| | - | - |
| | Publications | Contributions financières |
| | 20 | 15 |
| | Formation | Services consultatifs |
| | 50 | 15 |
| Principales publications : | | |
| ▪ Publications des résultats du projet (brochures, vidéo et CD-Rom) | | |

Projet : Formation des jeunes et réduction de la pauvreté dans le cadre d'un développement touristique local durable

Division/Bureau responsable : Secteur de la culture, UNESCO-Kingston

Autres unités concernées : Secteur de l'éducation (ED/BAS, ED/PEQ), Centre pour le patrimoine mondial (CLT/WHC)

T04415

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$295 000 |
| • Décentralisation | 100 % |
| Afrique | - |
| Etats arabes | - |
| Asie et Pacifique | - |
| Europe et Amérique du Nord | - |
| Amérique latine et Caraïbes | 100 % |

Principaux partenaires : Ministères ; Ministère britannique du développement international (DFID) ; Association caraïbe pour l'environnement (CCA) ; Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) ; UNDAF ; Banque de développement des Caraïbes.

Répartition envisagée des ressources :

| Actions de projet : | | Activités financées par le budget ordinaire |
|-----------------------------------|--|--|
| | | \$295 000 |
| (a) | Mobilisation des chefs d'équipe, des groupes cibles et des parties prenantes | 30 000 |
| (b) | Activités consultatives de planification et de suivi | 120 000 |
| (c) | Formation des jeunes, notamment au fonctionnement des équipements | 120 000 |
| (d) | Documentation sur l'état des sites "avant et après", documentation sur l'expérience acquise et diffusion des résultats | 25 000 |
| Modalités d'action : | | % |
| | Etudes et recherche | 15 |
| | Conférences et réunions | 20 |
| | Publications | 5 |
| | Formation | 30 |
| | Bourses | - |
| | Soutien aux ONG | 10 |
| | Contributions financières | 10 |
| | Services consultatifs | 10 |
| Principales réunions : | | |
| | ▪ Ateliers sous-régionaux à l'intention des chefs d'équipe | |
| | ▪ Ateliers sous-régionaux à l'intention des groupes cibles | |
| Principales publications : | | |
| | ▪ Publication des résultats du projet (brochures, vidéo et CD-Rom) | |

GRAND PROGRAMME V

Communication et information

T05001 Ventilation par programme

| Grand programme V | Budget ordinaire | | | | | Total des crédits proposés | Ressources extra- budgétaire 2002-2003 |
|--|---------------------------------|------------------------------------|---|------------|------------------|----------------------------------|---|
| | 2000-2001 | 2002-2003 | | | Réévaluation | | |
| | 30 C/5 approuvé et ajusté | 31 C/5 aux prix de 2000-2001 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | | | |
| \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ | |
| Activités : | | | | | | | |
| Programme V.1 | 5 489 300 | 5 791 000 | 301 700 | 5,5 | 210 300 | 6 001 300 | 10 300 000 |
| Programme V.2 | 7 007 600 | 4 610 000 | (2 397 600) | (34,2) | 167 500 | 4 777 500 | 24 700 000 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | - | 3 174 700 | 3 174 700 | n.d. | 115 300 | 3 290 000 | - |
| | 12 496 900 | 13 575 700 | 1 078 800 | 8,6 | 493 100 | 14 068 800 | 35 000 000 |
| Siège - Coûts indirects de programme | 209 200 | 201 900 | (7 300) | (3,5) | 7 300 | 209 200 | - |
| Personnel | 17 287 600 | 17 170 900 | (116 700) | (0,7) | 930 900 | 18 101 800 | - |
| Total, Grand programme V | 29 993 700 | 30 948 500 | 954 800 | 3,2 | 1 431 300 | 32 379 800 | 35 000 000 |

T05002 Ventilation par sous-programme

| Programme/sous-programme/axe d'action (par. de réf. 31 C/5) | Budget ordinaire | | | Total des crédits proposés | Ressources extra- budgétaires |
|--|----------------------|-------------------|-------------------|----------------------------------|-------------------------------------|
| | Personnel | | Activités | | |
| | Années de travail | Coût (\$) | \$ | \$ | \$ |
| V.1 Promouvoir un accès équitable à l'information et au savoir, en particulier dans le domaine public | | | | | |
| V.1.1 Formuler des principes, des politiques et des stratégies propres à élargir l'accès à l'information et au savoir | | | | | |
| 05111 Etablissement d'un cadre international propre à réduire la fracture numérique par le biais du programme "Information pour tous" | 7 | 601 200 | 320 300 | 921 500 | 1 200 000 |
| 05112 Relever les défis éthiques et sociétaux de la société de l'information | 5 | 481 600 | 718 000 | 1 199 600 | 500 000 |
| 05113 Portails mondiaux et outils méthodologiques | 28 | 2 554 000 | 959 000 | 3 513 000 | 5 500 000 |
| Total, V.1.1 | 40 | 3 636 800 | 1 997 300 | 5 634 100 | 7 200 000 |
| V.1.2 Développement de l'infrastructure et renforcement des capacités en vue d'une participation accrue à la société du savoir | | | | | |
| 05121 Elargir l'accès à l'information du domaine public et Mémoire du monde | 8 | 752 100 | 1 202 000 | 1 954 100 | 700 000 |
| 05122 Renforcement de la radiotélévision de service public | 3 | 253 100 | 340 000 | 593 100 | 300 000 |
| 05123 Renforcer le rôle des bibliothèques et archives, des services et réseaux d'information et des centres communautaires multimédias | 7 | 623 600 | 1 077 000 | 1 700 600 | 500 000 |
| 05124 Mise en valeur des ressources humaines et développement des capacités | 13 | 1 180 300 | 1 385 000 | 2 565 300 | 1 600 000 |
| Total, V.1.2 | 31 | 2 809 100 | 4 004 000 | 6 813 100 | 3 100 000 |
| Total, V.1 | 71 | 6 445 900 | 6 001 300 | 12 447 200 | 10 300 000 |
| V.2 Promouvoir la liberté d'expression et renforcer les capacités de communication | | | | | |
| V.2.1 Liberté d'expression, démocratie et paix | | | | | |
| 05211 Liberté d'expression, médias et démocratie | 56 | 5 053 300 | 1 380 000 | 6 433 300 | 11 400 000 |
| 05212 Médias pour la paix et la tolérance | 5 | 416 900 | 254 200 | 671 100 | 800 000 |
| Total, V.2.1 | 61 | 5 470 200 | 1 634 200 | 7 104 400 | 12 200 000 |
| V.2.2 Renforcer les capacités de communication | | | | | |
| 05221 Stratégies et projets de développement de la communication et de l'information et promotion d'une production endogène | 56 | 5 042 800 | 2 253 000 | 7 295 800 | 10 500 000 |
| 05222 Améliorer la formation professionnelle dans le domaine des technologies de la communication et de l'information | 12 | 1 142 900 | 890 300 | 2 033 200 | 2 000 000 |
| Total, V.2.2 | 68 | 6 185 700 | 3 143 300 | 9 329 000 | 12 500 000 |
| Total, V.2 | 129 | 11 655 900 | 4 777 500 | 16 433 400 | 24 700 000 |
| Projets relatifs aux thèmes transversaux | | | | | |
| o L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté | - | - | 400 000 | 400 000 | - |
| o La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir | - | - | 2 890 000 | 2 890 000 | - |
| Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux | - | - | 3 290 000 | 3 290 000 | - |
| Siège - Coûts indirects de programme | - | - | 209 200 | 209 200 | - |
| Total général, Grand programme V | 200 | 18 101 800 | 14 278 000 | 32 379 800 | 35 000 000 |

PROGRAMME V.1

Promouvoir un accès équitable à l'information et au savoir, en particulier dans le domaine public

T05100

| | |
|--------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$6 001 300 |
| • Décentralisation | 42,2 % |
| Extrabudgétaire | \$10 300 000 |

V.1.1 Formuler des principes, des politiques et des stratégies propres à élargir l'accès à l'information et au savoir (paragraphe 0511-05113)

Division/Unité responsable au Siège : Division pour la liberté d'expression, la démocratie et la paix (CI/FED), Division du développement de la communication (CI/COM), Division de la société de l'information (CI/INF)

T0511

| | |
|-----------------------------|-------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$1 997 300 |
| • Décentralisation | 35,3 % |
| Afrique | 8,1 % |
| Etats arabes | 6,5 % |
| Asie et Pacifique | 9,1 % |
| Europe et Amérique du Nord | 1,0 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 10,6 % |
| Extrabudgétaire | \$7 200 000 |

Principaux partenaires : Associations et organisations professionnelles du secteur de l'information et des médias.

ONG avec lesquelles a été conclu un accord-cadre de coopération : Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA), Conseil international des archives (CIA).

Principales ONG partenaires :

Fédération internationale des archives de film (FIAF), Fédération internationale des archives de télévision (FIAT), Fédération internationale d'information et de documentation (FID), Association internationale d'archives sonores et audiovisuelles (IASA), Conseil international des archives (CIA), Conseil international des unions scientifiques (CIUS), Fédération internationale pour le traitement de l'information (IFIP), Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA), International Institute for Archives Science (IIAS), Organisation internationale de normalisation (ISO), Internet Society (ISOC).

Organisations professionnelles internationales s'occupant des médias, par exemple Association internationale des études et recherches sur l'information et la communication (AIERI), Conseil mondial pour la radio et la télévision, Association de radiodiffusion du Commonwealth (CDA), Conseil international des radios et télévisions d'expression française (CIRTEF), Union des radiodiffusions et télévisions nationales d'Afrique (URTNA), Union européenne de radiotélévision (UER), Union de radiodiffusion pour l'Asie et le Pacifique (ABU), Union de radiodiffusion des Etats arabes (ASBU), Union des radiodiffusions des Caraïbes (CBU), Université radiophonique et télévisuelle internationale (URTI), Télévision publique internationale (INPUT), Association de radiodiffusion du Commonwealth (CBA), Union de la presse du Commonwealth (CPU), Association interaméricaine de la presse (SIP), Fédération internationale des journalistes (FIJ), Institut international de la presse (IIP), Asian Media Information and Communication Centre (AMIC), Institut de l'Asie et du Pacifique pour le développement de la

radiodiffusion (AIBD), Réseau international de chaires UNESCO et d'associés en communication (ORBICOM), et autres organisations professionnelles des médias.

Principales OIG et institutions des Nations Unies partenaires : CAC, ECOSOC, IUT, OMPI, PNUD, UNICEF, Banque mondiale, Agence de la francophonie (ACCT), Banque d'information internationale sur les Etats francophones (BIEF), Conseil de l'Europe, Union internationale des télécommunications (UIT), The Nordic Council for Scientific Information (NORDINFO), Union latine, Organisation météorologique mondiale (OMM), Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

Répartition des ressources extrabudgétaires attendues par sources de financement :

| Région | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | Total |
|-----------------------------|-----------------------|----------------|------------------|---|-------------------------------------|------------------|
| | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extra-budgétaires | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Afrique | - | 200 000 | 500 000 | 500 000 | 100 000 | 1 300 000 |
| Etats arabes | - | 100 000 | 500 000 | 300 000 | 100 000 | 1 000 000 |
| Asie et Pacifique | - | 100 000 | 500 000 | 200 000 | 100 000 | 900 000 |
| Europe et Amérique du Nord | - | 100 000 | 200 000 | 200 000 | 300 000 | 800 000 |
| Amérique latine et Caraïbes | - | 100 000 | 500 000 | 500 000 | 100 000 | 1 200 000 |
| Activités interrégionales | 300 000 | 300 000 | 800 000 | 500 000 | 100 000 | 2 000 000 |
| Total, V.1.1 | 300 000 | 900 000 | 3 000 000 | 2 200 000 | 800 000 | 7 200 000 |

Répartition envisagée par axe d'action :

T05111

| Axe d'action 1 : Etablissement d'un cadre international propre à réduire la fracture numérique par le biais du programme "Information pour tous" Actions de programme : | | Budget ordinaire \$2 659 400 | | Extra-budgétaire \$1 200 000 |
|--|--|---------------------------------|---------------------------|---------------------------------|
| | | Personnel \$601 200 | Activités \$320 300 | |
| (a) | Mise en place du programme Information pour tous | | 170 300 | |
| (b) | Promotion de la liberté d'expression dans la société du savoir | | 150 000 | |
| Modalités d'action : | | % | | % |
| | Etudes et recherche | 25 | Bourses | - |
| | Conférences et réunions | 47 | Soutien aux ONG | 9 |
| | Publications | 14 | Contributions financières | - |
| | Formation | - | Services consultatifs | 5 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseil intergouvernemental du programme Information pour tous : deux réunions du Conseil plus deux réunions du Bureau | | | | |

T05112

| Axe d'action 2 : Relever les défis éthiques et sociétaux de la société de l'information | | Budget ordinaire \$1 199 600 | | Extra- budgétaire \$500 000 |
|--|---|---------------------------------|---------------------------|-----------------------------------|
| | | Personnel \$481 600 | Activités \$718 000 | |
| Actions de programme : | | | | |
| (a) | Préparation du Sommet mondial sur la société de l'information | | 468 000 | |
| (b) | Observatoire sur la société du savoir | | 250 000 | |
| Modalités d'action : | | % | | % |
| | Etudes et recherche | - | Bourses | - |
| | Conférences et réunions | 70 | Soutien aux ONG | - |
| | Publications | 20 | Contributions financières | 10 |
| | Formation | - | Services consultatifs | - |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cinq consultations avec des ONG régionales ▪ Deux consultations avec des ONG internationales | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Documents portant sur les défis et les opportunités de la société du savoir pour les PMA et les groupes défavorisés, ainsi que sur INFOéthique ▪ Sites Web sur les activités de l'UNESCO ayant trait au Sommet mondial sur la société de l'information ▪ Matériel de promotion et de formation pour l'Observatoire | | | | |

T05113

| Axe d'action 3 : Portails mondiaux et outils méthodologiques | | Budget ordinaire \$3 513 000 | | Extra- budgétaire \$5 500 000 |
|--|--|---------------------------------|---------------------------|-------------------------------------|
| | | Personnel \$2 554 000 | Activités \$959 000 | |
| Actions de programme : | | | | |
| (a) | Etablissement du portail WebWorld y compris de portails thématiques du domaine de la communication et de l'information | | 339 000 | |
| (b) | Evaluation de WebWorld et de ses portails thématiques | | 70 000 | |
| (c) | Mise au point d'outils de gestion de l'information (CDS/ISIS et IDAMS) | | 300 000 | |
| (d) | Promotion de la diversité linguistique sur l'Internet | | 150 000 | |
| (e) | Portails médias et communication | | 100 000 | |
| Modalités d'action : | | % | | % |
| | Etudes et recherche | 6 | Bourses | - |
| | Conférences et réunions | 16 | Soutien aux ONG | 3 |
| | Publications | 9 | Contributions financières | 56 |
| | Formation | - | Services consultatifs | 10 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consultation sur le multilinguisme sur l'Internet | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Portails thématiques de WebWorld ▪ Evaluation de WebWorld | | | | |

V.1.2 Développement de l'infrastructure et renforcement des capacités en vue d'une participation accrue à la société du savoir (paragraphe 0512-05124)

Divisions/Unité responsable au Siège : Division pour la liberté d'expression, la démocratie et la paix (CI/FED), Division du développement de la communication (CI/COM), Division de la société de l'information (CI/INF)

T0512

| | |
|-----------------------------|-------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$4 004 000 |
| • Décentralisation | 45,6 % |
| Afrique | 12,2 % |
| Etats arabes | 7,9 % |
| Asie et Pacifique | 11,4 % |
| Europe et Amérique du Nord | 1,3 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 12,8 % |
| Extrabudgétaire | \$3 100 000 |

Principaux partenaires : Organes concernés des Etats membres, commissions nationales pour l'UNESCO, organisations compétentes aux niveaux national, régional et international, tant au sein qu'à l'extérieur du système des Nations Unies.

ONG ayant passé des accord-cadres de coopération : Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA), Conseil international des archives (CIA).

Principales ONG partenaires :

Fédération internationale des archives du film (FIAF), Fédération internationale des archives de télévision (FIAT), Fédération internationale d'information et de documentation (FID), Association internationale d'archives sonores (IASA), Conseil international des archives (CIA), Conseil international des unions scientifiques (CIUS), Fédération internationale pour le traitement de l'information (IFIP), Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA), Institut international des sciences administratives (IIAS), Organisation internationale de standardisation (ISO), Société Internet (ISOC).

Organisations des professionnels des médias et de la radiodiffusion telles que le Conseil mondial de la radiotélévision (WRTVC), l'Association internationale de télévision pour l'éducation et la découverte (AITED), la Commonwealth Broadcasting Association (CBA), Public Broadcasting International (PBI), le Conseil international des radios et télévisions d'expression française (CIRTEF), Télévision publique internationale (INPUT), l'Union des radio et télévisions nationales d'Afrique (URTNA), l'Union européenne de radiotélédiffusion (EBU) et les organisations correspondantes pour l'Asie et le Pacifique (ABU), les Etats arabes (ASBU) et les Caraïbes (CBU), l'Université radiophonique et télévisuelle internationale (URTI), le Comité scientifique international sur la jeunesse et les médias, les centres de recherche sur les médias des universités de Londres, Bruxelles, Minho (Portugal) et Göteborg, l'Association internationale des études et recherches sur l'information et la communication (AIERI), l'Union de la presse du Commonwealth (CPU), l'Association interaméricaine de radiotélédiffusion (AIB), l'Association interaméricaine de la presse (IAPA), la Fédération internationale des journalistes (FIJ), l'Institut international de la presse (IPI), le Centre asiatique de recherche et d'information sur la communication de masse (AMIC), l'Institut asiatique pour le développement de la radiotélédiffusion (AIBD), la Fédération latino-américaine d'associations de facultés de communication sociale (FELAFACS), l'Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires (AMARC), le Réseau international de chaires UNESCO et d'associés en communication (ORBICOM), le Réseau des écoles de journalisme (JOURNET), l'Association européenne de formation au journalisme (EJTA), et autres associations professionnelles spécialisées.

Principaux partenaires (OIG et Nations Unies) : UIT, UNDPI, Union européenne, Agence de la francophonie (ACCT), Banque d'information internationale sur les Etats francophones (BIEF), Conseil de l'Europe, Union internationale des communications (UIT), Conseil nordique pour l'information scientifique (NORDINFO), Union latine, Organisation météorologique mondiale (OMM), Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

Répartition des ressources extrabudgétaires prévues par sources de financement :

| Région | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | Total |
|-----------------------------|-----------------------|----------------|------------------|---|-------------------------------------|------------------|
| | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extra-budgétaires | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Afrique | 200 000 | - | 400 000 | 300 000 | - | 900 000 |
| Etats arabes | 100 000 | - | 100 000 | 100 000 | - | 300 000 |
| Asie et Pacifique | 100 000 | - | 200 000 | 100 000 | - | 400 000 |
| Europe et Amérique du Nord | 100 000 | - | 100 000 | 100 000 | - | 300 000 |
| Amérique latine et Caraïbes | 100 000 | - | 200 000 | 200 000 | - | 500 000 |
| Activités interrégionales | 200 000 | 200 000 | 100 000 | 200 000 | - | 700 000 |
| Total, V.1.2 | 800 000 | 200 000 | 1 100 000 | 1 000 000 | - | 3 100 000 |

Répartition envisagée par axe d'action :**T05121**

| Axe d'action 1 : Elargir l'accès à l'information du domaine public et Mémoire du monde | | Budget ordinaire \$1 954 100 | | Extra-budgétaire \$700 000 |
|--|---|---------------------------------|---------------------------|-------------------------------|
| | | Personnel \$752 100 | Activités \$1 202 000 | |
| Actions de programme : | | | | |
| (a) | Elargir l'accès à l'information du domaine public | | 622 000 | |
| (b) | Programme Mémoire du monde | | 580 000 | |
| Modalités d'action : | | % | | % |
| | Etudes et recherche | 15 | Bourses | - |
| | Conférences et réunions | 30 | Soutien aux ONG | - |
| | Publications | 15 | Contributions financières | 20 |
| | Formation | 10 | Services consultatifs | 10 |
| Principales réunions : | | | | |
| ▪ Réunions du Conseil consultatif international du programme Mémoire du monde | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| ▪ Etudes et directives sur la numérisation et la protection du patrimoine documentaire mondial | | | | |

T05122

| Axe d'action 2 : Renforcement de la radiotélévision de service public | | Budget ordinaire \$593 100 | | Extra-budgétaire \$300 000 |
|---|--|-------------------------------|---------------------------|-------------------------------|
| | | Personnel \$253 100 | Activités \$340 000 | |
| Actions de programme : | | | | |
| (a) | Promouvoir le débat international sur la nécessité de la RSP dans la société du savoir | | 120 000 | |
| (b) | Renforcement de l'accès à l'information du domaine public par le biais de la RSP | | 140 000 | |
| (c) | Promotion des aspects pédagogiques et culturels de la RSP | | 80 000 | |
| Modalités d'action : | | % | | % |
| | Etudes et recherche | 15 | Bourses | 5 |
| | Conférences et réunions | 20 | Soutien aux ONG | 16 |
| | Publications | 9 | Contributions financières | 15 |
| | Formation | 10 | Services consultatifs | 10 |
| Principales réunions : | | | | |
| ▪ Table ronde avec les principales parties concernées sur la RSP à l'ère du numérique | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| ▪ Statut actuel de la RSP et "meilleures pratiques" en ce domaine | | | | |

T05123

| Axes d'action 3 : Renforcer le rôle des bibliothèques et archives, des services et réseaux d'information et des centres communautaires multimédia | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire |
|---|---|-------------------------|---------------------------|-------------------------|
| | | \$1 700 600 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$500 000 |
| | | \$623 600 | \$1 077 000 | |
| (a) | Renforcement des réseaux régionaux (ASTINFO, INFOLAC, RINAF) | | 307 000 | |
| (b) | Les bibliothèques et archives, voies d'accès à la société du savoir | | 570 000 | |
| (c) | Centres communautaires multimédia | | 200 000 | |
| Modalités d'action : | | | | |
| | Etudes et recherche | 20 | Bourses | - |
| | Conférences et réunions | 25 | Soutien aux ONG | - |
| | Publications | 5 | Contributions financières | 35 |
| | Formation | - | Services consultatifs | 15 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Deux réunions internationales sur le rôle des bibliothèques, archives et services d'information dans un environnement numérique | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Six directives sur les questions de méthodologie relatives au traitement de l'information | | | | |

T05124

| Axe d'action 4 : Mise en valeur des ressources humaines et développement des capacités | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire |
|--|---|-------------------------|---------------------------|-------------------------|
| | | \$2 565 300 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$1 600 000 |
| | | \$1 180 300 | \$1 385 000 | |
| (a) | Développement de l'éducation et de la recherche dans le domaine des médias | | 385 000 | |
| (b) | Formation des professionnels des médias aux TIC | | 450 000 | |
| (c) | Formation de spécialistes de l'information (bibliothécaires, archivistes, etc.) : conception et refonte des programmes avec modules de téléenseignement | | 200 000 | |
| (d) | Formation à l'utilisation des TIC : conception et refonte des programmes avec modules de téléenseignement | | 200 000 | |
| (e) | Intrastructure de soutien à la formation : réseaux et chaires sur les TIC | | 150 000 | |
| Modalités d'action : | | | | |
| | Etudes et recherche | 11 | Bourses | 4 |
| | Conférences et réunions | 7 | Soutien aux ONG | 8 |
| | Publications | 9 | Contributions financières | 6 |
| | Formation | 51 | Services consultatifs | 4 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation de professionnels de la communication : les défis de l'ère du numérique | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cinq documents d'orientation comportant des directives pour la formation ▪ L'éducation aux médias : objectifs et pratiques (ouvrage de référence) | | | | |

PROGRAMME V.2

Promouvoir la liberté d'expression et renforcer les capacités de communication

T05200

| | |
|--------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$4 777 500 |
| • Décentralisation | 44,9 % |
| Extrabudgétaire | \$24 700 000 |

V.2.1 Liberté d'expression, démocratie et paix

(paragraphe 0521-05212)

Division/Unité responsable au Siège : Division pour la liberté d'expression, la démocratie et la paix (CI/FED), Division du développement de la communication (CI/COM), Division de la société de l'information (CI/INF)

T0521

| | |
|-----------------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$1 634 200 |
| • Décentralisation | 30,0 % |
| Afrique | 14,4 % |
| Etats arabes | 1,8 % |
| Asie et Pacifique | 5,5 % |
| Europe et Amérique du Nord | 4,0 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 4,3 % |
| Extrabudgétaire | \$12 200 000 |

Principaux partenaires : Commissions nationales pour l'UNESCO, organisations nationales, régionales et internationales de médias et de développement à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies, organisations intergouvernementales, professionnels des médias, organismes de médias et journalistes, institutions universitaires spécialisées dans les médias.

Principales ONG partenaires : Réseau international de chaires UNESCO et d'associés en communication (ORBICOM), Association internationale des études et recherches sur l'information et la communication (AIERI), Association de radiodiffusion du Commonwealth (CBA), Union de la presse du Commonwealth (CPU), Inter-American Association of Broadcasters (IAB), Association interaméricaine de la presse (SIP), Fédération internationale des journalistes (FIJ), Institut international de la presse (IIP), Conseil mondial pour la radio et la télévision, Asian Media Information and Communication Center (AMIC), Asian Institute for Broadcasting Development (AIBD), Association mondiale des journaux, Institut international de la presse, Reporters sans frontières, Comité mondial pour la liberté de la presse, Association internationale de radiodiffusion, Institut des médias d'Afrique australe, Fondation Glassnot, autres organisations professionnelles de médias.

Principales OIG et organismes des Nations Unies partenaires : ECOSOC, FNUAP, PNUD, FAO, Conseil mondial des peuples indigènes de l'ONU, UNIFEM, Rapporteur spécial des Nations Unies sur la liberté d'expression, Rapporteur spécial de l'OEA sur la liberté d'expression, Conseil de l'Europe, Union européenne, Union européenne de radiotélévision.

Répartition des ressources extrabudgétaires attendues par source de financement :

| Région | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | Total |
|-----------------------------|-----------------------|----------|------------------|---|-------------------------------------|-------------------|
| | PNUD | divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extra-budgétaires | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Afrique | 500 000 | - | 1 800 000 | 500 000 | 200 000 | 3 000 000 |
| Etats arabes | 200 000 | - | 800 000 | 500 000 | 300 000 | 1 800 000 |
| Asie et Pacifique | 200 000 | - | 500 000 | 300 000 | 200 000 | 1 200 000 |
| Europe et Amérique du Nord | 100 000 | - | 300 000 | 500 000 | 100 000 | 1 000 000 |
| Amérique latine et Caraïbes | 200 000 | - | 500 000 | 300 000 | 200 000 | 1 200 000 |
| Activités interrégionales | 500 000 | - | 1 000 000 | 2 000 000 | 500 000 | 4 000 000 |
| Total, V.2.1 | 1 700 000 | - | 4 900 000 | 4 100 000 | 1 500 000 | 12 200 000 |

Répartition envisagée par axe d'action :

T05211

| Axe d'action 1 : Liberté d'expression, médias et démocratie | | Budget ordinaire \$6 433 300 | | Extra- budgétaire \$11 400 000 |
|---|--|---------------------------------|---------------------------|--------------------------------------|
| Actions de programme : | | Personnel \$5 053 300 | Activités \$1 380 000 | |
| (a) | Journée mondiale de la liberté de la presse et prix mondial de la liberté de la presse | | 400 000 | |
| (b) | Législation relative aux médias et démocratie | | 300 000 | |
| (c) | Education relative à la liberté d'expression | | 50 000 | |
| (d) | Extension du réseau IFEX | | 300 000 | |
| (e) | Suivi des séminaires régionaux | | 230 000 | |
| (f) | Promotion de principes directeurs et de législations démocratiques | | 100 000 | |
| Modalités d'action : | | | | |
| | Etudes et recherche | 10,0 | Bourses | - |
| | Conférences et réunions | 28,0 | Soutien aux ONG | 20,6 |
| | Publications | 11,0 | Contributions financières | 2,0 |
| | Formation | 0,4 | Services consultatifs | 28,0 |
| Principales réunions : | | | | |
| ▪ Journée mondiale de la liberté de la presse ; la radiotélévision en Amérique latine | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| ▪ Répertoire des législations relatives aux médias du monde | | | | |
| ▪ Manuel de pratique législative en matière de médias en Afrique | | | | |
| ▪ Manuel des meilleures pratiques à l'usage des femmes journalistes | | | | |

T05212

| Axe d'action 2 : Médias pour la paix et la tolérance | | Budget ordinaire | | Extra- budgétaire |
|--|--|------------------|---------------------------|----------------------|
| | | \$671 100 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$800 000 |
| | | \$416 900 | \$254 200 | |
| (a) | Réunions de professionnels des médias en faveur de la paix et la tolérance | | 50 000 | |
| (b) | Assistance aux médias dans les zones de conflit | | 30 000 | |
| (c) | Banque de programmes et nouvelles technologies de la communication dans les zones de conflit | | 20 000 | |
| (d) | Les médias et les problèmes contemporains (violence, intolérance, racisme) | | 154 200 | |
| Modalités d'action : | | % | | % |
| | Etudes et recherche | 4 | Bourses | - |
| | Conférences et réunions | 35 | Soutien aux ONG | 20 |
| | Publications | 10 | Contributions financières | 15 |
| | Formation | 9 | Services consultatifs | 7 |
| Principales réunions : | | | | |
| ▪ Le rôle des médias dans la gestion et la prévention des conflits | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| ▪ Les médias dans les zones de conflit | | | | |

V.2.2 Renforcer les capacités de communication

(paragraphe 0522-05222)

Division/Unité responsable au Siège : Division du développement de la communication (CI/COM), Division pour la liberté d'expression, la démocratie et la paix (CI/FED), Division de la société de l'information (CI/INF)

T0522

| | |
|-----------------------------|--------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$3 143 300 |
| • Décentralisation | 52,6 % |
| Afrique | 15,7 % |
| Etats arabes | 7,4 % |
| Asie et Pacifique | 13,4 % |
| Europe et Amérique du Nord | 3,9 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 12,2 % |
| Extrabudgétaire | \$12 500 000 |

Principaux partenaires : Organismes intéressés dans les Etats membres, commissions nationales pour l'UNESCO, organisations nationales, régionales et internationales compétentes à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies, y compris le secteur privé.

Principales ONG partenaires : Union des radiodiffusions et télévisions nationales d'Afrique (URTNA), Union européenne de radiotélévision (UER), Union de radiodiffusion pour l'Asie et le Pacifique (ABU), Union de radiodiffusion des Etats arabes (ASBU), Union des radiodiffusions des Caraïbes (CBU), Conseil international des radiotélévisions d'expression française (CIRTEF), Université radiophonique et télévisuelle internationale (URTI), Télévision publique internationale (INPUT), Association de radiodiffusion du Commonwealth (CBA), Union de la presse du Commonwealth (CPU), Association internationale des études et recherches sur l'information et la communication (AIERI), Inter-American Association of Broadcasters (AIR), Association interaméricaine de la presse (SIP), Fédération internationale des journalistes (FIJ), Institut international de la presse (IIP), organismes de réglementation de la radiotélévision, Conseil mondial pour la radio et la télévision (CMRTV), Asian Media Information and Communication Centre (AMIC), Asian Institute for Broadcasting Development (AIBD), Fédération latino-américaine d'associations de facultés de communications sociales (FELAFACS), Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires (AMARC), Réseau international de chaires UNESCO et d'associés en

communication (ORBICOM), Réseau des écoles de journalisme (JOURNET), Association européenne de formation au journalisme (AEFJ), autres organisations professionnelles de médias.

Principales OIG et organismes des Nations Unies partenaires : Organismes des Nations Unies tels que le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF, la FAO, organisations intergouvernementales telles que l'UIT.

Répartition des ressources extrabudgétaires attendues par sources de financement :

| Région | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | Total |
|-----------------------------|-----------------------|----------|------------------|---|-------------------------------------|-------------------|
| | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extra-budgétaires | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Afrique | - | - | 2 000 000 | 500 000 | - | 2 500 000 |
| Etats arabes | - | - | 1 200 000 | 100 000 | - | 1 300 000 |
| Asie et Pacifique | - | - | 1 300 000 | 100 000 | - | 1 400 000 |
| Europe et Amérique du Nord | - | - | 1 300 000 | 100 000 | - | 1 400 000 |
| Amérique latine et Caraïbes | - | - | 1 700 000 | 500 000 | - | 2 200 000 |
| Activités interrégionales | 1 300 000 | - | 1 500 000 | 600 000 | 300 000 | 3 700 000 |
| Total, V.2.2 | 1 300 000 | - | 9 000 000 | 1 900 000 | 300 000 | 12 500 000 |

T05221

| Axe d'action 1 : Stratégies et projets de développement de la communication et de l'information et promotion d'une production endogène Actions de programme : | Budget ordinaire \$7 295 800 | | Extra-budgétaire \$10 500 000 |
|---|---------------------------------|---------------------------|----------------------------------|
| | Personnel \$5 042 800 | Activités \$2 253 000 | |
| (a) Renforcer le rôle du Programme international pour le développement de la communication | | 520 000 | |
| (b) Promouvoir des partenariats internationaux pour le développement de la communication à l'ère du numérique | | 150 000 | |
| (c) Accroître le rôle des médias électroniques dans l'éducation et la culture | | 220 000 | |
| (d) Encourager la production et la distribution de programmes audiovisuels endogènes (CREATV, "Ecrans sans frontières", "Les enfants apprennent des enfants", etc.) | | 400 000 | |
| (e) Promouvoir et améliorer les médias communautaires et traditionnels et les centres multimédia | | 320 000 | |
| (f) Soutenir la radiotélévision publique et l'échange de programmes audiovisuels et aider les médias indépendants des pays en transition | | 300 000 | |
| (g) Soutenir les réseaux et les communautés pour permettre aux jeunes d'utiliser les TIC (Infoyouth) | | 343 000 | |
| Modalités d'action : | % | | % |
| Etudes et recherche | 6 | Bourses | 2 |
| Conférences et réunions | 27 | Soutien aux ONG | 19 |
| Publications | 6 | Contributions financières | 18 |
| Formation | 7 | Services consultatifs | 15 |
| Principales réunions : | | | |
| ▪ Deux sessions du Conseil intergouvernemental du Programme international pour le développement de la communication et quatre réunions du Bureau du PIDC | | | |
| ▪ Huit ateliers régionaux CREATV | | | |
| Principales publications : | | | |
| ▪ Guide pratique des médias communautaires et des centres multimédia | | | |

T05222

| Axe d'action 2 : Amélioration de la formation professionnelle dans le domaine des technologies de la communication et de l'information | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire |
|---|---|-------------------------|---------------------------|-------------------------|
| | | \$2 033 200 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$2 000 000 |
| | | \$1 142 900 | \$890 300 | |
| (a) | Améliorer la formation à la communication pour la société du savoir | | 530 000 | |
| (b) | Renforcer la formation spécialisée des professionnels des médias dans le domaine du développement social et de la culture de la maintenance | | 260 300 | |
| (c) | Etendre le réseau ORBICOM | | 100 000 | |
| Modalités d'action : | | | | |
| | Etudes et recherche | 6 | Bourses | 9 |
| | Conférences et réunions | 11 | Soutien aux ONG | 15 |
| | Publications | 10 | Contributions financières | 11 |
| | Formation | 34 | Services consultatifs | 4 |
| Principales réunions : | | | | |
| ▪ Séminaire international sur la formation à la communication à l'ère numérique | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| ▪ Informations sur les questions relatives au développement | | | | |

◆ Projets relatifs aux thèmes transversaux

T0540

| | |
|--------------------|-------------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$3 290 000 |
| • Décentralisation | 37,2 % |

- **L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté**

T05410

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$400 000 |
| • Décentralisation | 100 % |
| Afrique | - |
| Etats arabes | - |
| Asie et Pacifique | 100 % |
| Europe et Amérique du Nord | - |
| Amérique latine et Caraïbes | - |

Projet : Autonomiser les défavorisés grâce aux technologies de l'information et de la communication

Division/Unité responsable : UNESCO-New Delhi

Autres unités concernées : Secteur de la communication et de l'information (CI/COM, CI/INF), UNESCO-Katmandu, Secteur de l'éducation, Secteur de la culture

T05411

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$400 000 |
| • Décentralisation | 100 % |
| Afrique | - |
| Etats arabes | - |
| Asie et Pacifique | 100 % |
| Europe et Amérique du Nord | - |
| Amérique latine et Caraïbes | - |

Principaux partenaires : Organisations du service public de radiotélédiffusion et stations de radio communautaires des pays du Sud asiatique, organisations d'Asie australe membres de l'Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires (AMARC), Université ouverte nationale Indira Gandhi (Inde), Institut de développement de la radiodiffusion dans l'Asie et le Pacifique, VOICES (Bangalore), Forum des journalistes écologistes de l'Inde et du Népal, Katmandu (Népal), Institut de presse du Népal, Katmandu (Népal), Réseau radiophonique et de communication des ONG du littoral du Bangladesh, Dhaka (Bangladesh), Institut de l'Asie et du Pacifique pour le développement de la radiodiffusion (AIDB), Union internationale des télécommunications (UIT).

Répartition envisagée des ressources :

| Actions de projet : | | Activités financées par le budget ordinaire |
|--|--|--|
| | | \$400 000 |
| (a) | Réunion de groupe d'experts et séminaire sous-régional | 20 000 |
| (b) | Création et mise en fonctionnement des sites tests (locaux, équipement et connexion) | 294 000 |
| (c) | Ateliers de formation | 36 000 |
| (d) | Etudes et recherche (fondamentale et prospective) | 40 000 |
| (e) | Publications | 10 000 |
| Modalités d'action : | | |
| | % | % |
| | Etudes et recherche | 9 |
| | Conférences et réunions | 6 |
| | Publications | 4 |
| | Formation | 9 |
| | Bourses | - |
| | Soutien aux ONG | - |
| | Contributions financières | 72 |
| | Services consultatifs | - |
| Principales réunions : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Deux réunions de groupe d'experts sur les modèles d'accès communautaire ▪ Séminaire sous-régional sur les modèles d'accès communautaire | | |
| Principales publications : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Introduction à "Radio Browsing" ▪ Publication sur les modèles d'accès testés | | |

- **Contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir**

T05420

| Budget ordinaire | |
|-----------------------------|-------------|
| • Activités | \$2 890 000 |
| • Décentralisation | 28,5 % |
| Afrique | 7,0 % |
| Etats arabes | 5,5 % |
| Asie et Pacifique | 7,0 % |
| Europe et Amérique du Nord | 4,2 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 4,8 % |

Projet : Initiative B@bel**Division/Unité responsable :** Division de la société de l'information (CI/INF)**Autres unités concernées:** Secteur de la culture (CLT/ACE), Secteur de l'éducation (ED/PEQ)**T05421**

| Budget ordinaire | |
|-----------------------------|-----------|
| • Activités | \$100 000 |
| • Décentralisation | - |
| Afrique | - |
| Etats arabes | - |
| Asie et Pacifique | - |
| Europe et Amérique du Nord | - |
| Amérique latine et Caraïbes | - |

Principaux partenaires : Universités, Instituts et Associations pour l'enseignement des langues, Institut d'été de linguistique (SIL International), Union latine - DTIL, Projet de langage universel de réseau (UNL) de l'Institut des hautes études de l'Université des Nations Unies, Commission européenne, programmes Contenu et MLIS TDCN et secteur privé.

Répartition envisagée des ressources :

| Actions de projet : | | Activités financées par le budget ordinaire |
|---|---|---|
| | | \$100 000 |
| (a) | Recherche d'un processus global sur les principes | 30 000 |
| (b) | Enquêtes et statistiques | 30 000 |
| (c) | Elaboration d'instruments multilingues notamment en matière d'éducation | 30 000 |
| (d) | Diffusion de l'information | 10 000 |
| Modalités d'action : | | |
| | % | % |
| | Etudes et recherche | 30 Bourses |
| | Conférences et réunions | 30 Soutien aux ONG |
| | Publications | 40 Contributions financières |
| | Formation | - Services consultatifs |
| Principales réunions : | | |
| ▪ Deux réunions d'experts | | |
| Principales publications : | | |
| ▪ Une étude comparative et un observatoire du Web | | |

Projet : Préserver notre patrimoine numérique

Division/Unité responsable : Division de la société de l'information (CI/INF)

Autres unités concernées : Secteur de la culture (CLT/WHC), Secteur de l'éducation (ED/PEQ), UNESCO-Montevideo, UNESCO-Bangkok

T05422

| Budget ordinaire | |
|-----------------------------|-----------|
| • Activités | \$295 000 |
| • Décentralisation | 40 % |
| Afrique | 10 % |
| Etats arabes | 10 % |
| Asie et Pacifique | 10 % |
| Europe et Amérique du Nord | - |
| Amérique latine et Caraïbes | 10 % |

Principaux partenaires : Dépositaires de la mémoire institutionnelle, tels que bibliothèques et archives nationales, entreprises spécialisées, secteur de l'édition, y compris les presses universitaires, IFLA, CIA, FIAT, FIAF, AISA, AMIA, ECPA, agences du système des Nations Unies, organisations régionales comme l'Union européenne et la Ligue arabe.

Répartition envisagée des ressources :

| Actions de projet : | | Activités financées par le budget ordinaire |
|-----------------------------------|---|---|
| | | \$295 000 |
| (a) | Directives | 25 000 |
| (b) | Projets pilotes dans quatre Etats membres | 160 000 |
| (c) | Consultations régionales | 80 000 |
| (d) | Evaluation | 30 000 |
| Modalités d'action : | | |
| | Etudes et recherche | % |
| | Conférences et réunions | 20 |
| | Publications | 20 |
| | Formation | - |
| | Bourses | - |
| | Soutien aux ONG | - |
| | Contributions financières | 60 |
| | Services consultatifs | - |
| Principales réunions : | | |
| ▪ Consultations régionales | | |
| Principales publications : | | |
| ▪ Directives | | |
| ▪ Rapport d'évaluation | | |

Projet : Universités virtuelles : essais et principes directeurs relatifs à leur mise en place**Division/Bureau responsable :** Division de la société de l'information (CI/INF)**Autres unités concernées :** Secteur de l'éducation (ED/HED), UNESCO-Djakarta, UNESCO-Bangkok, UNESCO-Nairobi, Secteur des sciences sociales et humaines (SHS/SRP)**T05423**

| Budget ordinaire | |
|-----------------------------|-----------|
| • Activités | \$295 000 |
| • Décentralisation | 60 % |
| Afrique | 25 % |
| Etats arabes | 10 % |
| Asie et Pacifique | 25 % |
| Europe et Amérique du Nord | - |
| Amérique latine et Caraïbes | - |

Principaux partenaires : UIT, PNUD, Banque mondiale, Association pour la formation des ingénieurs en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique (AEESEAP), Association des universités africaines, Université virtuelle africaine, universités des trois régions, ministères de l'éducation, bibliothèques informatisées, centres universitaires de téléenseignement et organismes apparentés (OUUK, CNED).

Répartition envisagée des ressources :

| Actions de projet : | | Activités financées par le budget ordinaire |
|--|---|---|
| | | \$295 000 |
| (a) | Evaluation des besoins : recensement des besoins de formation régionaux, ainsi que du contenu didactique et de l'infrastructure pertinents. Etablissement de partenariats | 30 000 |
| (b) | Elaboration du contenu des dictateurs à mettre sur l'Internet et des matériels auxiliaires. Création de la bibliothèque virtuelle ; soutien à l'infrastructure ; formation de formateurs et aide à la conception des cours ; formation des étudiants ; achèvement de la session de formation pilote et adaptation des logiciels et des matériels de formation | 190 000 |
| (c) | Mise en oeuvre et administration des cours ; évaluation quotidienne des réactions ; ajustement de l'infrastructure et des dictateurs en cours d'utilisation ; mise au point d'une méthodologie de téléapprentissage pour d'autres PMA et pays en transition ; évaluation des cours et du projet | 75 000 |
| Modalités d'action : | | |
| | % | % |
| Etudes et recherche | 20 | Bourses - |
| Conférences et réunions | 10 | Soutien aux ONG - |
| Publications | 15 | Contributions financières - |
| Formation | 30 | Services consultatifs 25 |
| Principales réunions : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunion de lancement du projet, réunion d'évaluation à mi-parcours, réunion de fin de projet | | |
| Principales publications : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Matériels didactiques ; brochures d'information et articles de presse ▪ Directives relatives à la création d'une université virtuelle | | |

Projet : Programme Mémoires et thèses électroniques

Division/Bureau responsable : Division de la société de l'information (CI/INF)

Autres unités concernées : Secteur de l'éducation (ED/HED), Secteur des sciences exactes et naturelles (SC/IPS)

T05424

| Budget ordinaire | |
|-----------------------------|-----------|
| • Activités | \$200 000 |
| • Décentralisation | 15 % |
| Afrique | - |
| Etats arabes | - |
| Asie et Pacifique | - |
| Europe et Amérique du Nord | 10 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 5 % |

Principaux partenaires : Virginia Polytechnic Institute and State University (Etats-Unis d'Amérique), Université de Montréal (Canada), Université du Chili (Chili), Université de Lyon (France), ONG scientifiques internationales et régionales, Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques.

Répartition envisagée des ressources :

| Actions de projet : | | Activités financées par le budget ordinaire |
|-----------------------------------|---|--|
| | | \$200 000 |
| (a) | Programmes de formation types | 15 000 |
| (b) | Stages de formation | 105 000 |
| (c) | Projets pilotes | 60 000 |
| (d) | Promotion (site Web) et administration de projets | 10 000 |
| (e) | Evaluation | 10 000 |
| Modalités d'action : | | % |
| | Etudes et recherche | 15 |
| | Conférences et réunions | - |
| | Publications | 10 |
| | Formation | 55 |
| | Bourses | - |
| | Soutien aux ONG | - |
| | Contributions financières | 20 |
| | Services consultatifs | - |
| Principales réunions : | | |
| ▪ Trois séminaires de formation | | |
| Principales publications : | | |
| ▪ Programme de formation type | | |

Projet : Portail UNESCO de la connaissance

L'UNESCO se propose de mettre progressivement en place à l'échelle de toute l'Organisation un portail de la connaissance, qui regroupera tous les portails sectoriels (désormais appelés "sous-portails") jusqu'à présent constitués ou envisagés. Cette opération se fera en collaboration avec des partenaires (comme la Banque mondiale et/ou des organismes du secteur privé). Les sous-portails thématiques, qui couvriront chacun une partie spécifique des domaines de compétence de l'UNESCO (éducation, patrimoine mondial, création artistique/Digi-arts, gestion et recherches relatives aux océans et zones côtières) feront partie intégrante du portail. Le portail de la connaissance et ses éléments sectoriels reposeront sur une architecture technique et l'Internet commune, autour de laquelle viendront s'articuler les sous-portails. De surcroît, l'architecture Internet mise en place par l'UNESCO comprendra toute une panoplie d'outils multimédias que les divers sous-portails pourront activer et intégrer. On gravera également sur CD-ROM tous les documents mis en ligne, afin d'en améliorer la diffusion et l'accessibilité. Des directives et instruments communs devront être élaborés pour gérer les portails thématiques et permettre d'introduire et d'utiliser un ensemble diversifié d'outils et de services tels que forums de discussions et espaces de cyberentretiens, enregistrements vidéo et audio, bulletins d'information, cadres de collaboration, notamment pour le maintien de contacts avec les commissions nationales, parlementaires et autres partenaires des activités de l'UNESCO. La formation du personnel, la maintenance et la supervision feront partie intégrante du projet.

Division/Bureau responsable : Secteur de la communication et de l'information (CI) ; Division de la société de l'information (CI/INF), Division des systèmes d'information et des télécommunications (ADM/DIT)

Autres unités concernées : Secteur de l'éducation - Division de l'éducation de base (ED/BAS), Division de l'enseignement supérieur (ED/HED) ; instituts de l'UNESCO pour l'éducation ; Secteur des sciences exactes et naturelles - Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (SC/IOC) ; Secteur des sciences sociales et humaines ; Secteur de la culture - Division du patrimoine culturel (CLT/CH), Division des arts et de l'entreprise culturelle (CLT/ACE) ; Secteur des relations extérieures et de la coopération (ERC) ; Bureau de l'information du public (BPI) ; Bureau de coordination hors Siège (BFC) ; Bureaux hors Siège de l'UNESCO ; Bureau de planification stratégique (BSP).

T05425

| Budget ordinaire | |
|-----------------------------|-------------|
| • Activités | \$2 000 000 |
| • Décentralisation | 25 % |
| Afrique | 5 % |
| Etats arabes | 5 % |
| Asie et Pacifique | 5 % |
| Europe et Amérique du Nord | 5 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 5 % |

Principaux partenaires : Banque mondiale, Institut international du multimédia (IMI, Milan, Italie), Daimler Chrysler (Stuttgart, Allemagne), autres sociétés spécialisées dans les technologies de l'information.

Dans les Etats membres

Les commissions nationales pour l'UNESCO, les organismes nationaux, les ONG et les parlementaires seront des partenaires essentiels de ce projet.

Sous-portail Education

Ministères de l'éducation, associations nationales et régionales d'université, réseaux régionaux de reconnaissance et de mobilité universitaires, Asociación Mundial de Educadores Infantiles, Child Care Information Exchange, Centres UNESCO de coopération en faveur de la petite enfance, Consultation collective UNESCO/ONG sur l'enseignement supérieur, Réseau international des organismes d'assurance de la qualité dans l'enseignement supérieur, organisations et institutions, notamment partenaires de l'EPT associés aux activités d'éducation de base et non formelle et autres organismes des Nations Unies (tels que BIT, VNU, UNICEF).

Sous-portail Patrimoine mondial

PNUE, PNUD et autres organismes des Nations Unies, Institut international du multimédia, ICOMOS, ICCROM, ICOM, FAO, FIAT, FIAF, UICN, ICLARM, WCMC, organismes nationaux de protection du patrimoine.

Sous-portail Digi-arts

Intersociété des arts électroniques (ISEA), Art 3000, Institut international du multimédia, Fondation Daniel Langlois, Telefonica, France Telecom, Siemens, MIT, Leonardo, partenaires de l'Alliance globale pour la connaissance (GKP).

Sous-portails Recherche et gestion relatives aux océans et aux zones côtières

PNUE, FAO, OMM et ONG (IOI, WIOMSA), Intra Americas Seas Initiative (IAI).

Répartition envisagée des ressources :

| Actions de projet : | | Activités financées par le budget ordinaire |
|-----------------------------|---|--|
| | | \$2 000 000 |
| (a) | Evaluation des besoins, collecte d'information et élaboration de directives | 50 000 |
| (b) | Services et instruments numériques (notamment installation de travail en réseau et de diffusion d'enregistrements vidéo et audio) | 100 000 |
| (c) | Plate-forme technique (matériel informatique, logiciels, sites miroirs, à partir des plates-formes DIT et CI déjà en place) | 200 000 |
| (d) | Exploitation et maintenance (24 mois) | 100 000 |
| (e) | Elaboration et validation des contenus (notamment mise en place des sites, bases de données, systèmes de dialogue et serveur de listes, sélection des liaisons, etc.) | 800 000 |
| (f) | Elaboration de modules spécialisés | 200 000 |
| (g) | Mise en place de réseaux de ressources et des activités d'échange d'information | 300 000 |
| (h) | Formation du personnel ¹ | 150 000 |
| (i) | Evaluation | 30 000 |
| (j) | Divers, notamment soutien aux Bureaux hors Siège et activités de consultants | 70 000 |
| Modalités d'action : | | % |
| | Etudes et recherche | 10 |
| | Conférences et réunions | 15 |
| | Publications (y compris CD-ROM) | 30 |
| | Formation | 10 |
| | Bourses | - |
| | Soutien aux ONG | 5 |
| | Contributions financières | 10 |
| | Services consultatifs | 20 |

¹ Des activités supplémentaires de formation du personnel seront au besoin financées par HRM.

Approches régionales et sous-régionales

Les approches régionales et sous-régionales sont présentées seulement à titre préliminaire. Elles devront être revues et définitivement arrêtées une fois que le nouveau réseau d'unités hors Siège de l'UNESCO sera en place et que toutes les parties prenantes concernées auront été consultées, comme le prévoit le projet de document 31 C/4.

Afrique

T05601

La plus haute priorité sera la conception et la mise en oeuvre de politiques et stratégies intégrées de communication et d'information, conformément aux objectifs de l'Initiative pour une société africaine de l'information (AISI). On s'emploiera à améliorer la gestion et la gouvernance par le recours aux technologies de l'information et de la communication dans l'administration publique, d'élargir l'accès aux sources mondiales d'information, notamment aux informations du domaine public, en veillant spécialement à accroître les contenus locaux sur le marché audiovisuel régional et international et dans les réseaux électroniques ; à promouvoir la radio et la télévision de service public ; à développer les applications de la télématique ; à encourager l'utilisation des technologies de l'information et de la communication à des fins d'éducation et de développement, notamment dans les régions défavorisées. A cet égard, les efforts porteront surtout sur l'amélioration de la qualité de l'éducation en matière de communication et d'information, notamment par le biais des chaires UNESCO, des programmes d'échange universitaires et des centres d'excellence ; la formation spécialisée de longue durée, avec le soutien du PIDC ; l'apprentissage virtuel dans les universités et la formation de formateurs. Une attention particulière sera accordée à la promotion d'une culture de la maintenance et de programmes de préservation de documents, archives et documents audiovisuels.

Comme suite au Séminaire sur la promotion de médias indépendants et pluralistes qui s'est tenu à Windhoek en 1991, on accordera la priorité à l'assistance aux organisations de médias et aux gouvernements en vue de l'harmonisation de la législation relative aux médias au niveau sous-régional. Des stratégies de communication pour la consolidation de la paix, associant ONG et organisations de la société civile, seront élaborées et un soutien sera recherché pour leur mise en oeuvre. Le rôle des médias dans le dialogue et la communication interculturels sera renforcé, plus particulièrement dans les zones qui sont ou ont été le théâtre de conflits. L'accent sera mis sur le développement de la communication et de l'information au niveau rural, la promotion des médias communautaires pour lutter contre la pauvreté et des télécentres communautaires polyvalents en vue d'accroître la participation sociale, ainsi que sur l'encouragement de l'accès des femmes et des jeunes aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et le développement de leurs compétences et savoir-faire dans l'utilisation de ces technologies.

Etats arabes

T05602

S'agissant de la promotion de l'accès à l'information, on insistera sur le renforcement des capacités des Etats membres en vue de la mise en réseau des institutions éducatives, scientifiques et culturelles, sur la fourniture d'un soutien technique pour mettre en place des systèmes de téléenseignement et sur l'amélioration de la formation des universitaires et des enseignants du secondaire à l'utilisation des technologies modernes de l'information, l'accent étant mis plus particulièrement sur les nouvelles applications. Une aide sera apportée pour renforcer les capacités des institutions éducatives, tant pour la constitution de réseaux au niveau local que pour l'accès à l'Internet. La mise en valeur des ressources humaines fera également l'objet d'une attention particulière, l'objectif étant de donner aux enseignants des possibilités de perfectionnement en s'initiant à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. L'utilisation effective des portails dans le domaine de l'éducation sera également une préoccupation importante. Un soutien sera apporté aux bibliothèques publiques et scolaires, en particulier par le biais de directives pratiques et de méthodologies et, dans le cadre du programme Mémoire du monde, les efforts porteront essentiellement sur les manuscrits traitant des sciences et des mathématiques.

On continuera à s'attacher en priorité à encourager la libre circulation de l'information en élaborant une législation dont le cadre permette le développement d'une presse indépendante. Une aide sera apportée, en particulier, pour la rédaction des textes juridiques destinés à donner accès à des fréquences, de manière à encourager les moyens de diffusion électronique privés à occuper une place plus importante dans le paysage audiovisuel. Un soutien sera également fourni en vue de la création de services de radio et de télévision indépendants du point de vue éditorial. Dans le prolongement de la Déclaration de Sanaa sur les médias arabes indépendants et pluralistes, tout sera fait pour encourager l'octroi de licences d'exploitation aux moyens de diffusion électroniques locaux, en particulier pour donner aux communautés locales, aux femmes et aux jeunes la possibilité de s'exprimer.

En ce qui concerne la formation, on s'efforcera surtout d'offrir diverses possibilités de formation pratique spécialisée, au sein des facultés de journalisme des universités, des centres de formation existants et sur le terrain dans les journaux et les stations de radio ou de télévision. On veillera en priorité à : sensibiliser les jeunes à la notion de presse libre et au rôle des médias dans une démocratie, en mettant sur pied des projets pilotes d'éducation aux médias dans les établissements secondaires ; favoriser le développement des capacités professionnelles des femmes dans les médias en ciblant les efforts de formation, encourager les ONG et réseaux qui s'efforcent de donner aux femmes accès aux médias et lancer des initiatives visant à autonomiser les femmes et à accroître leur participation sociale.

Asie et Pacifique

T05603

La promotion de l'accès à l'information, à commencer par celle du domaine public, sera encouragée, notamment dans le cadre du programme Information pour tous. Un appui continuera à être fourni aux séminaires de sensibilisation des responsables gouvernementaux et décideurs en matière de TIC et de politiques de l'information. Les initiatives visant à promouvoir l'utilisation démocratique et efficace de l'information et de la connaissance, afin notamment d'éliminer l'écart entre "info-riches" et "info-pauvres" mettront l'accent sur la formation des formateurs. Dans ce domaine, l'échange d'expériences entre réseaux spécialisés dans le même domaine sera facilité. L'accent sera mis sur le renforcement des réseaux existants en Asie et dans le Pacifique comme ASTINFO, pour les encourager à ouvrir un ou plusieurs portails régionaux.

En ce qui concerne l'accessibilité et la préservation du patrimoine livresque et documentaire régional, la formation insistera sur l'utilisation des nouvelles technologies. Des associations contribueront au développement de l'archivage audiovisuel aux niveaux national, régional et international à l'attention d'un forum régional où seront abordées toutes les questions et préoccupations communes en matière de collecte, de préservation et d'accessibilité du patrimoine documentaire et audiovisuel des Etats membres. L'accent sera mis sur la formation de formateurs et l'amélioration des compétences locales en matière de formation.

S'appuyant sur l'expérience régionale acquise, grâce en particulier au projet pilote de la radio communautaire Internet Kothmale, les programmes nationaux et régionaux visant à étendre aux zones rurales et marginalisées les bénéfices des TIC seront encouragés ; le développement de centres communautaires polyvalents (MCT) se poursuivra ainsi que l'expérience du programme Radio Browsing the Internet (RBI). Ce faisant, on privilégiera en priorité l'accès élargi aux ressources du savoir, la production de contenus locaux et la suppression des obstacles liés aux barrières linguistiques.

En ce qui concerne la liberté d'expression et la liberté de la presse, on recherchera en priorité à renforcer la concertation entre les associations régionales et nationales de professionnels des médias et à développer des centres de liberté de la presse dans toute la région. L'aide au développement de médias indépendants et pluralistes sera poursuivie, en particulier dans les zones de conflits et d'après-conflits pour favoriser la réconciliation et l'instauration de la paix. Autres priorités : le développement de compétences en matière de production télévisuelle chez les jeunes et chez les femmes et la promotion de la coopération régionale et interrégionale dans ce domaine. Les initiatives visant à promouvoir la programmation locale et la diversité culturelle et linguistique, tant dans les médias que sur l'Internet, seront encouragées, en privilégiant notamment les savoirs et logiciels endogènes.

La formation de spécialistes de la communication portera sur tous les aspects des médias, en mettant l'accent sur le recours aux TIC pour la production de programmes audiovisuels. En Asie centrale, on privilégiera la formation de formateurs et l'amélioration des capacités endogènes en matière de formation et de qualification professionnelle, la modernisation des processus de développement curriculaire et la création de centres de référence et de réseaux spécialisés sur les médias. Une aide sera fournie pour l'adaptation des systèmes de radiodiffusion à l'environnement

numérique. Dans la région du Pacifique enfin, priorité sera donnée au renforcement des infrastructures nationales de production et de diffusion de l'information, à la formation nationale et sous-régionale de spécialistes de l'information, à l'amélioration des interconnexions entre les différents systèmes d'information et à l'appropriation des TIC au service du développement.

Europe et Amérique du Nord

T05604

Les pays en transition et les Etats Baltes bénéficieront d'un effort particulier de mobilisation de l'aide internationale afin de développer leur infrastructure. Des projets et expériences de collaboration internationale seront lancés ou poursuivis dans des domaines comme les bibliothèques virtuelles, les communautés et laboratoires virtuels d'apprentissage et les télécentres communautaires polyvalents. Dans ce contexte, une aide sera fournie aux applications télématiques novatrices au service de l'éducation, de la recherche scientifique, de la protection de l'environnement, de la préservation et de l'informatisation du patrimoine culturel, notamment dans le cadre du programme "Mémoire du monde", et des partenariats seront développés pour créer une base d'information du domaine public.

En ce qui concerne la libre circulation de l'information, l'attention portera notamment sur la promotion de médias indépendants et pluralistes, base indispensable de la démocratie, l'appui à la législation sur les médias, le rôle d'un service public indépendant de radiotélévision, le problème de la jeunesse face aux médias (éducation relative aux médias et problème de la violence sur les médias électroniques), l'accès universel à l'information et au savoir - en s'efforçant de promouvoir l'information du domaine public - et la recherche en coopération sur les aspects éthiques et socioculturels de la société de l'information et l'impact des TIC. En Europe centrale et orientale, dans le cadre du suivi du Séminaire de Sofia (1997), les efforts porteront en priorité sur le développement d'agences de presse indépendantes, l'encouragement à la production, à l'échange et à la commercialisation de programmes audiovisuels et au développement de la coopération professionnelle dans les médias ainsi qu'à l'amélioration des capacités de formation.

Amérique latine et Caraïbes

T05605

Les Etats membres de la région ont exprimé leur détermination à devenir des partenaires à part entière de la société globale de l'information en réclamant la création d'urgence d'un programme régional sur la société de l'information. Dans cette perspective, la stratégie consistera à élargir les activités existantes et en particulier le programme INFOLAC pour encourager la réflexion sur les stratégies, actions et mécanismes de coordination et d'organisation propres à garantir l'intégration effective de tous les Etats membres d'Amérique latine et des Caraïbes au sein de la société de l'information. Les alliances stratégiques avec d'autres organismes du système des Nations Unies et les OIG, ONG et institutions financières seront renforcées, en vue d'élaborer une approche régionale cohérente et intégrée.

Le développement de l'infrastructure et des ressources humaines sera facilité par la création de voies d'accès global à l'information : ouverture notamment de portails à l'intention des communautés rurales indigènes, de la jeunesse urbaine défavorisée et des groupes linguistiques sous-représentés ainsi que de portails pédagogiques et transversaux à vocation régionale. Le développement d'infocentres communautaires dans les zones suburbaines et rurales à faible revenu sera poursuivi en vue de combler le fossé numérique. Le développement des projets numériques et la création de capacités institutionnelles devraient renforcer la présence de la culture régionale sur l'Internet et accroître le volume des informations du domaine public de façon appréciable. Les activités visant à diffuser l'information scientifique sous forme numérique et à promouvoir l'accès à l'enseignement supérieur et les applications des TIC à l'enseignement des sciences et de la technologie seront également renforcées.

En ce qui concerne la liberté d'expression et la liberté de la presse, priorité sera donnée au suivi du Séminaire de Santiago (1994) sur la promotion de médias pluralistes et indépendants. Autres priorités : élaboration d'une législation sur les médias et nouvelles approches du problème de l'autorégulation ; réflexion sur les dimensions pédagogique et culturelle de la radiodiffusion de service public et sur les médias face aux jeunes, en mettant l'accent sur l'éducation aux médias et le renforcement des associations professionnelles ; enfin, production et diffusion de produits médiatiques endogènes en collaboration avec INPUT et CREATV. L'accent sera mis sur le rôle des médias

au service du développement et d'une culture de la paix, en particulier dans les situations de conflit et d'après-conflit. Dans les Caraïbes, la formation des professionnels de la communication bénéficiera d'une attention particulière. Dans tous les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, les projets et programmes de médias communautaires visant à promouvoir l'utilisation des TIC pour améliorer l'administration publique et renforcer la participation sociale des groupes marginalisés (et notamment des femmes, des enfants, des populations indigènes et des communautés rurales et des milieux urbains marginalisés) bénéficieront également d'un encouragement.

TITRE II.A

Institut de statistique de l'UNESCO

T06001

| | Budget ordinaire | | | | | Total des crédits proposés | Ressources extra- budgétaires |
|---------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------|---|------------|----------------|----------------------------------|-------------------------------------|
| | 2000-2001 | 2002-2003 | | | 2002-2003 | | |
| | 30 C/5 approuvé et ajusté | 31 C/5 aux prix de 2000-2001 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | | Révaluation | |
| | \$ | \$ | \$ | % | | \$ | \$ |
| Allocation financière | 6 820 000 | 6 581 000 | (239 000) | (3,5) | 239 000 | 6 820 000 | 4 500 000 |
| Projet relatif à un thème transversal | - | 482 500 | 482 500 | n.d. | 17 500 | 500 000 | - |
| Total, ISU | 6 820 000 | 7 063 500 | 243 500 | 3,6 | 256 500 | 7 320 000 | 4 500 000 |

◆ **Projet relatif à un thème transversal**

| | |
|--------------------|-----------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$500 000 |
| • Décentralisation | 30 % |

● **L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté**

Projet : Observatoire de l'Education pour tous : aider les Etats membres à suivre et mener à bien la mise en oeuvre des objectifs de l'EPT

Division/Unité responsable : Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

Autres unités concernées : Secteur de l'éducation, BREDA, PROAP, UNESCO-Almaty, BIE, IPE, IUE, IIRCA ; tous les autres secteurs de programme

T06411

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Budget ordinaire | |
| • Activités | \$500 000 |
| • Décentralisation | 30 % |
| Afrique | 20 % |
| Etats arabes | - |
| Asie et Pacifique | 10 % |
| Europe et Amérique du Nord | - |
| Amérique latine et Caraïbes | - |

Principaux partenaires : UNICEF, Banque mondiale, PNUD et principales ONG internationales et régionales s'occupant de l'EPT.

Répartition envisagée des ressources :

| Actions de projet : | | Activités financées par le budget ordinaire |
|--|----|---|
| | | \$500 000 |
| (a) Travaux méthodologiques | | 150 000 |
| (b) Formation et renforcement des capacités | | 300 000 |
| (c) Activités de diffusion et publication | | 50 000 |
| Modalités d'action : | % | % |
| Etudes et recherche | 10 | Bourses - |
| Conférences et réunions | 20 | Soutien aux ONG - |
| Publications | 10 | Contributions financières - |
| Formation | 40 | Services consultatifs 20 |
| Principales réunions : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consultations d'experts ▪ Consultations d'Etats membres ▪ Ateliers régionaux et nationaux | | |
| Principales publications : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports régionaux sur l'ETP ▪ Publication thématique sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'EPT ▪ Guides et outils techniques (pour l'établissement de statistiques nationales) | | |

Titre II.B

Programme de participation

T08001

| Budget ordinaire | | | | | | |
|-----------------------------------|---------------------------------|------------------------------------|---|---------------|----------------------------------|-------------------|
| | 2000-2001 | 2002-2003 | | | Total des crédits proposés | |
| | 30 C/5 approuvé et ajusté | 31 C/5 aux prix de 2000-2001 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | | Réévaluation |
| | \$ | \$ | \$ | % | | \$ |
| Programme de participation | 24 830 000 | 20 939 900 | (3 890 100) | (15,7) | 1 060 100 | 22 000 000 |

Unité responsable : Division des relations avec les Etats membres/Section du Programme de participation.

Titre II.C

Services liés au programme

T09001

| Budget ordinaire | | | | | | | Ressources extra- budgétaires |
|--|---------------------------------|------------------------------------|---|--------------|------------------|----------------------------------|-------------------------------------|
| | 2000-2001 | 2002-2003 | | | | Total des crédits proposés | 2002-2003 |
| | 30 C/5 approuvé et ajusté | 31 C/5 aux prix de 2000-2001 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | Réévaluation | | |
| | \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ |
| Chapitre 1 Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme | 6 764 800 | 5 617 300 | (1 147 500) | (17,0) | 227 500 | 5 844 800 | - |
| Chapitre 2 Elaboration du budget et suivi de son exécution | 4 032 900 | 3 865 100 | (167 800) | (4,2) | 150 900 | 4 016 000 | 372 000 |
| Chapitre 3 Gestion et coordination des unités hors Siège | 1 679 100 | 3 206 700 | 1 527 600 | 91,0 | 122 400 | 3 329 100 | - |
| Unités, hors Siège - Personnel | 27 146 400 | 32 009 100 | 4 862 700 | 17,9 | 1 363 700 | 33 372 800 | - |
| Unités, hors Siège - Coûts indirects de programme | 12 207 100 | 11 193 700 | (1 013 400) | (8,3) | 913 400 | 12 107 100 | - |
| Chapitre 4 Coordination de l'action en faveur de l'Afrique | 2 159 500 | 2 439 000 | 279 500 | 12,9 | 101 000 | 2 540 000 | - |
| Chapitre 5 Programme Banque de bourses | 2 300 900 | 1 858 800 | (442 100) | (19,2) | 83 200 | 1 942 000 | 3 505 500 |
| Chapitre 6 Information du public | 23 008 900 | 18 994 600 | (4 014 300) | (17,4) | 755 700 | 19 750 300 | 3 957 300 |
| Total, Titre II.C | 79 299 600 | 79 184 300 | (115 300) | (0,1) | 3 717 800 | 82 902 100 | 7 834 800 |

T09001b Répartition par poste de dépenses

| Titre II.C - Services du programme | | Budget ordinaire | | | Total des crédits proposés |
|------------------------------------|---|-------------------|-------------------|-------------------|----------------------------|
| | | Personnel | | Activités | |
| | | Années de travail | Coûts (\$) | \$ | \$ |
| Chapitre 1 | Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme | | | | |
| I. | Personnel (postes établis) | 48 | 4 860 700 | - | 4 860 700 |
| II. | Autres dépenses : | | | | |
| | Services de personnel hors postes établis | - | - | 280 000 | 280 000 |
| | Services contractuels | - | - | 200 000 | 200 000 |
| | Heures supplémentaires | - | - | 15 000 | 15 000 |
| | Voyages officiels du personnel | - | - | 300 000 | 300 000 |
| | Communications et fret | - | - | 80 000 | 80 000 |
| | Fournitures et matériel | - | - | 55 000 | 55 000 |
| | Frais de réception | - | - | 12 000 | 12 000 |
| | Divers | - | - | 42 100 | 42 100 |
| | Total, II | - | - | 984 100 | 984 100 |
| | Total, Chapitre 1 | 48 | 4 860 700 | 984 100 | 5 844 800 |
| Chapitre 2 | Elaboration du budget et suivi de son exécution | | | | |
| I. | Personnel (postes établis) | 42 | 3 946 000 | - | 3 946 000 |
| II. | Autres dépenses : | | | | |
| | Services de personnel hors postes établis | - | - | 3 500 | 3 500 |
| | Heures supplémentaires | - | - | 12 000 | 12 000 |
| | Voyages officiels du personnel | - | - | 5 300 | 5 300 |
| | Communications, fournitures de bureau et frais divers | - | - | 27 700 | 27 700 |
| | Achat, location et entretien de matériel | - | - | 16 500 | 16 500 |
| | Formation en cours d'emploi | - | - | 5 000 | 5 000 |
| | Total, II | - | - | 70 000 | 70 000 |
| | Total, Chapitre 2 | 42 | 3 946 000 | 70 000 | 4 016 000 |
| Chapitre 3 | Gestion et coordination des unités hors Siège | | | | |
| I. | Personnel (postes établis) | 32 | 2 797 500 | - | 2 797 500 |
| II. | Autres dépenses : | | | | |
| | Services de personnel hors postes établis | - | - | 25 500 | 25 500 |
| | Voyages des participants | - | - | 120 000 | 120 000 |
| | Voyages officiels du personnel | - | - | 48 000 | 48 000 |
| | Services contractuels | - | - | 85 000 | 85 000 |
| | Formation | - | - | 95 000 | 95 000 |
| | Communications et fret | - | - | 34 500 | 34 500 |
| | Fournitures et matériel | - | - | 73 100 | 73 100 |
| | Frais de réception | - | - | 3 500 | 3 500 |
| | Divers | - | - | 47 000 | 47 000 |
| | Total, II | - | - | 531 600 | 531 600 |
| III. | Unités hors Siège | | | | |
| | - Personnel (postes établis) | 690 | 33 372 800 | - | 33 372 800 |
| | - Coûts indirects de programme | - | - | 12 107 100 | 12 107 100 |
| | Total, III | 690 | 33 372 800 | 12 107 100 | 45 479 900 |
| | Total Chapitre 3 | 722 | 36 170 300 | 12 638 700 | 48 809 000 |
| Chapitre 4 | Coordination de l'action en faveur de l'Afrique | | | | |
| I. | Personnel (postes établis) | 24 | 2 120 400 | - | 2 120 400 |
| II. | Autres dépenses : | | | | |
| | Services de personnel hors postes établis | - | - | 110 000 | 110 000 |
| | Services contractuels | - | - | 80 000 | 80 000 |
| | Heures supplémentaires | - | - | 15 000 | 15 000 |
| | Voyages officiels du personnel | - | - | 134 600 | 134 600 |
| | Communications et fret | - | - | 32 000 | 32 000 |
| | Fournitures et matériel | - | - | 25 000 | 25 000 |
| | Frais de réception | - | - | 8 000 | 8 000 |
| | Divers | - | - | 15 000 | 15 000 |
| | Total, II | - | - | 419 600 | 419 600 |
| | Total, Chapitre 4 | 24 | 2 120 400 | 419 600 | 2 540 000 |

| Titre II.C - Services du programme | Budget ordinaire | | | |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|----------------------------|
| | Personnel | | Activités | Total des crédits proposés |
| | Années de travail | Coûts (\$) | \$ | \$ |
| Chapitre 5 Programme Banque de bourses | | | | |
| I. Personnel (postes établis) | 14 | 923 400 | - | 923 400 |
| II. Autres dépenses : | | | | |
| Bourses d'études et de perfectionnement | - | - | 951 600 | 951 600 |
| Formation | - | - | 5 000 | 5 000 |
| Heures supplémentaires | - | - | 2 000 | 2 000 |
| Voyages officiels du personnel | - | - | 5 000 | 5 000 |
| Communications et fret | - | - | 22 000 | 22 000 |
| Fournitures et matériel | - | - | 19 000 | 19 000 |
| Divers | - | - | 14 000 | 14 000 |
| Total, II | - | - | 1 018 600 | 1 018 600 |
| Total, Chapitre 5 | 14 | 923 400 | 1 018 600 | 1 942 000 |
| Chapitre 6 Information du public | | | | |
| I. Personnel (postes établis) | 188 | 14 882 300 | - | 14 882 300 |
| II. Autres dépenses : | | | | |
| Services de personnel hors postes établis | - | - | 739 100 | 739 100 |
| Services contractuels | - | - | 1 857 400 | 1 857 400 |
| Voyages des participants | - | - | 66 900 | 66 900 |
| Voyages officiels du personnel | - | - | 318 300 | 318 300 |
| Communications et fret | - | - | 361 000 | 361 000 |
| Fournitures diverses (y compris livres et publications) | - | - | 774 400 | 774 400 |
| Mobilier et matériel | - | - | 518 300 | 518 300 |
| Location et entretien de mobilier et de matériel | - | - | 103 900 | 103 900 |
| Formation | - | - | 6 700 | 6 700 |
| Frais de réception | - | - | 19 700 | 19 700 |
| Divers | - | - | 102 300 | 102 300 |
| Total, II | - | - | 4 868 000 | 4 868 000 |
| Total, Chapitre 6 | 188 | 14 882 300 | 4 868 000 | 19 750 300 |
| TOTAL, TITRE II.C | 1 038 | 62 903 100 | 19 999 000 | 82 902 100 |

Titre III

Soutien de l'exécution du programme et administration

T16000

| | Budget ordinaire | | | | | | Resources extra- budgétaires |
|--|---------------------------------|------------------------------------|---|--------------|------------------|----------------------------------|------------------------------------|
| | 2000-2001 | 2002-2003 | | | | Total des crédits proposés | 2002-2003 |
| | 30 C/5 approuvé et ajusté | 31 C/5 aux prix de 2000-2001 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | Réévaluation | | |
| | \$ | \$ | \$ | % | \$ | | |
| A. Relations extérieures et coopération | 23 324 400 | 20 379 300 | (2 945 100) | (12,6) | 884 900 | 21 264 200 | 2 854 000 |
| B. Gestion des ressources humaines | 21 068 900 | 24 274 600 | 3 205 700 | 15,2 | 963 000 | 25 237 600 | 294 000 |
| C. Administration | | | | | | | |
| Chapitre 1 Coordination et soutien administratifs | 2 952 300 | 3 084 100 | 131 800 | 4,5 | 129 500 | 3 213 600 | - |
| Chapitre 2 Comptabilité et contrôle financier | 8 476 400 | 7 666 600 | (809 800) | (9,6) | 297 500 | 7 964 100 | 2 337 200 |
| Chapitre 3 Systèmes informatiques et télécommunications | 17 787 500 | 17 343 500 | (444 000) | (2,5) | 680 200 | 18 023 700 | 2 040 400 |
| Chapitre 4 Achats | 3 184 700 | 2 730 200 | (454 500) | (14,3) | 113 200 | 2 843 400 | 3 190 000 |
| Chapitre 5 Conférences, langues et documents | 29 758 100 | 26 471 400 | (3 286 700) | (11,0) | 1 107 900 | 27 579 300 | 2 250 000 |
| Chapitre 6 Services communs ; entretien et sécurité | 28 099 000 | 26 125 900 | (1 973 100) | (7,0) | 1 232 000 | 27 357 900 | 5 760 700 |
| Total, III.C | 90 258 000 | 83 421 700 | (6 836 300) | (7,6) | 3 560 300 | 86 982 000 | 15 578 300 |
| D. Rénovation des bâtiments du Siège | 6 292 500 | 6 071 900 | (220 600) | (3,5) | 220 600 | 6 292 500 | 160 000 |
| Total, Titre III | 140 943 800 | 134 147 500 | (6 796 300) | (4,8) | 5 628 800 | 139 776 300 | 18 886 300 |

T16000b Répartition par poste de dépenses

| Titre III - Soutien de l'exécution du programme et administration | Budget ordinaire | | | Total des crédits proposés |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|----------------------------|
| | Personnel | | Activités | |
| | Années de travail | Coûts (\$) | \$ | |
| A. Relations extérieures et coopération | | | | |
| I. Personnel (postes établis) | 192 | 16 867 700 | - | 16 867 700 |
| II. Autres dépenses : | | | | |
| Services de personnel hors postes établis (y compris services d'interprétation) | - | - | 382 000 | 382 000 |
| Voyages officiels du personnel | - | - | 620 400 | 620 400 |
| Heures supplémentaires | - | - | 15 000 | 15 000 |
| Voyages des participants | - | - | 650 000 | 650 000 |
| Services contractuels | - | - | 1 080 000 | 1 080 000 |
| Formation | - | - | 67 000 | 67 000 |
| Contrats pour l'organisation de réunions | - | - | 411 600 | 411 600 |
| Communications et fret | - | - | 351 500 | 351 500 |
| Fournitures diverses (y compris livres et publications) | - | - | 379 200 | 379 200 |
| Matériel de bureau et entretien (y compris location de locaux) | - | - | 319 900 | 319 900 |
| Frais de réception | - | - | 119 900 | 119 900 |
| Total, II | - | - | 4 396 500 | 4 396 500 |
| Total, Titre III.A | 192 | 16 867 700 | 4 396 500 | 21 264 200 |
| B. Gestion des ressources humaines | | | | |
| I. Personnel (postes établis) | 196 | 14 535 500 | - | 14 535 500 |
| II. Autres dépenses : | | | | |
| Services de personnel hors postes établis | - | - | 74 000 | 74 000 |
| Voyages officiels du personnel (CFPI, CCQA, etc.) | - | - | 67 800 | 67 800 |
| Fournitures et matériel de bureau | - | - | 201 300 | 201 300 |
| Communications | - | - | 20 000 | 20 000 |
| Contribution aux associations du personnel et aux Jeux interorganisations | - | - | 80 700 | 80 700 |
| Total, II | - | - | 443 800 | 443 800 |
| III. Crédits administrés par le Bureau de la gestion des ressources humaines pour l'ensemble de l'Organisation : | | | | |
| Mise en valeur des ressources humaines (y compris formation du personnel) | - | - | 3 313 000 | 3 313 000 |
| Programme des jeunes cadres et activités de recrutement y afférentes | - | - | 1 600 700 | 1 600 700 |
| Services sociaux | - | - | 78 100 | 78 100 |
| Contribution à la CAM au titre des participants associés et des dépenses administratives de la CAM | - | - | 4 942 200 | 4 942 200 |
| Régime d'indemnisation du personnel | - | - | 142 300 | 142 300 |
| Dépenses liées aux réunions du Comité des pensions (y compris services d'interprétation) | - | - | 21 500 | 21 500 |
| Voyages au titre de la Caisse commune des pensions | - | - | 25 000 | 25 000 |
| Examens médicaux au Siège | - | - | 79 500 | 79 500 |
| Fournitures et matériel médicaux | - | - | 47 000 | 47 000 |
| Participation aux réunions conjointes des services médicaux du système des Nations Unies | - | - | 9 000 | 9 000 |
| Total, III | - | - | 10 258 300 | 10 258 300 |
| Total, Titre III.B | 196 | 14 535 500 | 10 702 100 | 25 237 600 |

| Titre III - Soutien de l'exécution du programme et administration | | Budget ordinaire | | | Total des crédits proposés |
|---|---|-------------------|------------------|------------------|----------------------------|
| | | Personnel | | Activités | |
| | | Années de travail | Coûts (\$) | \$ | |
| C. Administration | | | | | |
| Chapitre 1 Coordination et soutien administratifs | | | | | |
| I. | Personnel (postes établis) | 36 | 3 113 700 | - | 3 113 700 |
| II. | Autres dépenses : | | | | |
| | Services de personnel hors postes établis | - | - | 22 100 | 22 100 |
| | Heures supplémentaires | - | - | 5 000 | 5 000 |
| | Voyages officiels du personnel | - | - | 22 000 | 22 000 |
| | Communications | - | - | 9 000 | 9 000 |
| | Fournitures et matériel de bureau | - | - | 18 000 | 18 000 |
| | Formation | - | - | 5 800 | 5 800 |
| | Divers | - | - | 13 000 | 13 000 |
| | Frais de réception | - | - | 5 000 | 5 000 |
| | Total, II | - | - | 99 900 | 99 900 |
| | Total, Chapitre 1 | 36 | 3 113 700 | 99 900 | 3 213 600 |
| Chapitre 2 Comptabilité et contrôle financier | | | | | |
| I. | Personnel (postes établis) | 86 | 6 705 100 | - | 6 705 100 |
| II. | Autres dépenses : | | | | |
| | Services de personnel hors postes établis | - | - | 125 300 | 125 300 |
| | Heures supplémentaires | - | - | 1 200 | 1 200 |
| | Voyages officiels du personnel | - | - | 15 000 | 15 000 |
| | Communications, fournitures de bureau et frais divers | - | - | 82 000 | 82 000 |
| | Achat, location et entretien de matériel | - | - | 68 100 | 68 100 |
| | Frais de réception | - | - | 400 | 400 |
| | Total, II | - | - | 292 000 | 292 000 |
| III. | Crédits administrés par la Division du Contrôleur financier pour l'ensemble de l'Organisation : | | | | |
| | Primes d'assurance | - | - | 680 000 | 680 000 |
| | Frais bancaires | - | - | 80 000 | 80 000 |
| | Amortissement du coût de la construction des locaux du Bureau international d'éducation de l'UNESCO | - | - | 207 000 | 207 000 |
| | Total, III | - | - | 967 000 | 967 000 |
| | Total, Chapitre 2 | 86 | 6 705 100 | 1 259 000 | 7 964 100 |
| Chapitre 3 Systèmes informatiques et télécommunications | | | | | |
| I. | Personnel (postes établis) | 120 | 8 354 500 | - | 8 354 500 |
| II. | Autres dépenses : | | | | |
| | Assistance temporaire | - | - | 39 400 | 39 400 |
| | Services contractuels et autres services | - | - | 1 822 300 | 1 822 300 |
| | Formation | - | - | 41 700 | 41 700 |
| | Heures supplémentaires | - | - | 27 500 | 27 500 |
| | Voyages officiels du personnel | - | - | 75 700 | 75 700 |
| | Entretien du matériel | - | - | 1 150 000 | 1 150 000 |
| | Communications | - | - | 143 300 | 143 300 |
| | Fournitures et matériel | - | - | 821 100 | 821 100 |
| | Divers | - | - | 48 200 | 48 200 |
| | Crédits pour SAP, y compris SISTER (à virer au Compte spécial) | - | - | 5 500 000 | 5 500 000 |
| | Total, II | - | - | 9 669 200 | 9 669 200 |
| | Total, Chapitre 3 | 120 | 8 354 500 | 9 669 200 | 18 023 700 |
| Chapitre 4 Achats | | | | | |
| I. | Personnel (postes établis) | 40 | 2 769 400 | - | 2 769 400 |
| II. | Autres dépenses : | | | | |
| | Voyages officiels du personnel | - | - | 8 000 | 8 000 |
| | Communications | - | - | 22 000 | 22 000 |
| | Fournitures diverses | - | - | 28 500 | 28 500 |
| | Matériel de bureau et entretien | - | - | 13 000 | 13 000 |
| | Divers | - | - | 2 500 | 2 500 |
| | Total, II | - | - | 74 000 | 74 000 |
| | Total, Chapitre 4 | 40 | 2 769 400 | 74 000 | 2 843 400 |

| Titre III - Soutien de l'exécution du programme et administration | | Budget ordinaire | | | Total des crédits proposés |
|---|--|-------------------|-------------------|-------------------|----------------------------|
| | | Personnel | | Activités | |
| | | Années de travail | Coûts (\$) | \$ | |
| Chapitre 5 | Conférences, langues et documents | | | | |
| | I. Personnel (postes établis) | 308 | 23 818 400 | - | 23 818 400 |
| | II. Autres dépenses : | | | | |
| | Services de personnel hors postes établis | - | - | 1 857 000 | 1 857 000 |
| | Services contractuels | - | - | 716 800 | 716 800 |
| | Heures supplémentaires | - | - | 250 200 | 250 200 |
| | Voyages officiels du personnel | - | - | 13 100 | 13 100 |
| | Communications et fret | - | - | 25 000 | 25 000 |
| | Formation | - | - | 7 000 | 7 000 |
| | Fournitures, location et entretien de matériel | - | - | 822 300 | 822 300 |
| | Divers | - | - | 69 500 | 69 500 |
| | Total, II | - | - | 3 760 900 | 3 760 900 |
| | Total, Chapitre 5 | 308 | 23 818 400 | 3 760 900 | 27 579 300 |
| Chapitre 6 | Bâtiments du Siège : | | | | |
| | Services communs ; entretien et sécurité | | | | |
| | I. Personnel (postes établis) | 264 | 15 295 800 | - | 15 295 800 |
| | II. Autres dépenses : | | | | |
| | Services de personnel hors postes établis | - | - | 28 900 | 28 900 |
| | Heures supplémentaires | - | - | 15 000 | 15 000 |
| | Communications | - | - | 1 500 | 1 500 |
| | Voyages officiels du personnel | - | - | 300 | 300 |
| | Formation et frais divers | - | - | 4 900 | 4 900 |
| | Total, II | - | - | 50 600 | 50 600 |
| | III. Crédits administrés par la Division du Siège pour l'ensemble de l'Organisation : | | | | |
| | Fournitures diverses | - | - | 691 000 | 691 000 |
| | Mobilier et matériel | - | - | 153 000 | 153 000 |
| | Communications et fret | - | - | 1 090 000 | 1 090 000 |
| | Entretien des locaux | - | - | 4 989 500 | 4 989 500 |
| | Loyers, charges et impôts | - | - | 4 795 000 | 4 795 000 |
| | Entretien du mobilier et du matériel | - | - | 293 000 | 293 000 |
| | Total, III | - | - | 12 011 500 | 12 011 500 |
| | Total, Chapitre 6 | 264 | 15 295 800 | 12 062 100 | 27 357 900 |
| | Total, Titre III.C | 854 | 60 056 900 | 26 925 100 | 86 982 000 |
| D. | Rénovation des bâtiments du Siège | | | | |
| | Crédits pour la rénovation des bâtiments du Siège (à virer à un compte spécial) | - | - | 6 452 500 | 6 452 500 |
| | Moins : | | | | |
| | Montant à percevoir des délégations permanentes pour les bureaux qu'elles occupent au titre de leur contribution au coût de la rénovation des bâtiments du Siège | - | - | (160 000) | (160 000) |
| | Total, Titre III.D | - | - | 6 292 500 | 6 292 500 |
| | TOTAL, TITRE III | 1 242 | 91 460 100 | 48 316 200 | 139 776 300 |

TITRE IV

Augmentations prévisibles des coûts

T20001

| | Budget ordinaire | | | | | Ressources extra- budgétaires | |
|--|---------------------------------|------------------------------------|---|--------------|----------------------------------|-------------------------------------|--------------|
| | 2000-2001 | 2002-2003 | | | Total des crédits proposés | 2002-2003 | |
| | 30 C/5 approuvé et ajusté | 31 C/5 aux prix de 2000-2001 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | | | Réévaluation |
| | \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | |
| Augmentations prévisibles des coûts | 13 690 850 | 12 980 400 | (710 450) | (5,2) | 710 450 | 13 690 850 | - |

- T20002 Conformément aux techniques budgétaires approuvées, les augmentations de coûts qui devraient survenir au cours de l'exécution du programme en 2002-2003, du fait de facteurs statutaires et autres, sont présentées séparément dans le présent Titre, dont l'utilisation est subordonnée à l'approbation préalable du Conseil exécutif. Le crédit inscrit à ce Titre complète donc les crédits proposés aux Titres I à III du budget, qui s'élèvent à 530.676.400 dollars.
- T20003 Le tableau ci-après présente une ventilation des augmentations prévisibles des coûts pour 2002-2003, évaluées sur la base du niveau et du type des dépenses prévues au cours de cette période. Ces chiffres tiennent compte des tendances passées et actuelles, et des indicateurs des tendances futures en ce qui concerne les augmentations de coûts imputables à des facteurs statutaires et autres, ainsi que de leur impact sur les divers éléments contenus dans les ouvertures de crédits proposées. Compte tenu de l'application de la technique du "budget intégral"¹, et du fait qu'une croissance nominale zéro a été proposée pour le budget, le montant nécessaire pour les augmentations prévisibles des coûts en 2002-2003 a été maintenu au même niveau qu'en 2000-2001, c'est-à-dire qu'il s'élève à 13.690.850 dollars.

¹ Il convient de rappeler que lorsqu'elle a examiné les techniques budgétaires à sa 29e session, la Conférence générale a estimé que la méthode du "budget semi-intégral" devait être abandonnée et qu'à l'avenir, le budget devait être établi selon le principe du "budget intégral", afin d'assurer l'exécution intégrale du programme.

Le Glossaire des termes budgétaires et financiers de l'UNESCO définit comme suit les expressions "budget intégral" et "budget semi-intégral" :

"Budget intégral : Principe de budgétisation selon lequel les propositions budgétaires couvrent intégralement les augmentations des rémunérations du personnel et des prix des biens et services telles qu'on peut les prévoir au moment de la préparation du budget par projection des tendances de l'exercice en cours sur la totalité de l'exercice à venir. Le crédit destiné à faire face à ces augmentations est inscrit au Titre IV du budget (Augmentations prévisibles des coûts)."

"Budget semi-intégral : Principe de budgétisation selon lequel les propositions budgétaires couvrent les augmentations des rémunérations du personnel et des prix des biens et services telles qu'on peut les prévoir au moment de la préparation du budget par projection des tendances de l'exercice en cours sur la première moitié de l'exercice à venir. Selon ce principe, il n'est donc pas prévu de crédits pour faire face aux augmentations des traitements du personnel et des prix des biens et services qui interviendront pendant la seconde moitié de l'exercice."

T20004

| Poste de dépenses | Propositions pour 2002-2003 Titres I-III (montants réévalués) | Augmentations prévisibles des coûts 2002-2003 | | | |
|--|---|---|-------------------------------|--------------------------|------------|
| | | Cadre organique | Cadre de service et de bureau | Montant Total nécessaire | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | % |
| (a) Dépenses de personnel | | | | | |
| Rémunération nette | 219 437 200 | 4 331 600 | 2 625 100 | 6 956 700 | 3,2 |
| Cotisations à la Caisse des pensions | 46 696 200 | 1 004 600 | 547 600 | 1 552 200 | 3,3 |
| Cotisations à la Caisse d'assurance-maladie | 7 789 600 | 161 800 | 85 300 | 247 100 | 3,2 |
| Allocations pour charges de famille | 7 350 600 | 86 500 | 191 500 | 278 000 | 3,8 |
| Indemnités de mobilité et de difficulté des conditions de vie et de travail | 4 630 700 | 182 200 | - | 182 200 | 3,9 |
| Versements au titre de la cessation de service | 9 429 600 | 209 800 | 75 000 | 284 800 | 3,0 |
| Voyages et transport | 4 389 500 | 59 400 | - | 59 400 | 1,4 |
| Autres indemnités et allocations (prime d'affectation, allocation pour frais d'études, allocation de logement, prime de connaissances linguistiques, etc.) | 9 553 100 | 231 500 | 71 500 | 303 000 | 3,2 |
| Réserve pour les reclassements | 1 500 000 | - | - | - | - |
| Total (a) Dépenses de personnel | 310 776 500 | 6 267 400 | 3 596 000 | 9 863 400 | 3,2 |
| Augmentations prévisibles des coûts 2002-2003 | | | | | |
| | | Siège | Hors Siège | Montant total nécessaire | |
| | | \$ | \$ | \$ | % |
| (b) Biens et services | | | | | |
| Services de personnel hors postes établis | 18 584 300 | 345 300 | 60 200 | 405 500 | 2,2 |
| Voyages officiels | 15 481 700 | 128 850 | 56 700 | 185 550 | 1,2 |
| Services contractuels | 52 612 800 | 534 800 | 334 500 | 869 300 | 1,7 |
| Dépenses générales de fonctionnement | 19 409 500 | 227 800 | 116 000 | 343 800 | 1,8 |
| Fournitures diverses | 5 243 400 | 64 800 | 25 500 | 90 300 | 1,7 |
| Mobilier et matériel | 6 324 600 | 67 700 | 49 700 | 117 400 | 1,9 |
| Allocations financières | 29 918 400 | 414 000 | 158 500 | 572 500 | 1,9 |
| Accords-cadres avec les ONG | 6 405 400 | - | - | - | - |
| Autres contributions | 17 775 800 | 201 000 | 268 400 | 469 400 | 2,6 |
| Dépenses diverses (y compris les services d'appui technique) | 6 183 800 | 102 400 | - | 102 400 | 1,7 |
| Coûts indirects | 13 667 700 | 23 500 | 457 800 | 481 300 | 3,5 |
| Programme de participation | 22 000 000 | - | - | - | - |
| Rénovation des bâtiments du Siège | 6 292 500 | 190 000 | - | 190 000 | 3,0 |
| Total (b), Biens et services | 219 899 900 | 2 300 150 | 1 527 300 | 3 827 450 | 1,7 |
| (c) Total (a) + (b) | 530 676 400 | | | 13 690 850 | 2,6 |

Etablissement des prévisions budgétaires pour 2002-2003

Antécédents

- T21001 Par sa résolution 30 C/80 adoptée à sa 30e session, la Conférence générale a invité le Directeur général à continuer d'appliquer les mêmes techniques budgétaires pour l'élaboration du document 31 C/5, sous réserve de toute modification ou amélioration que le Conseil exécutif ou le Directeur général pourrait recommander lors d'une session à venir du Conseil.
- T21002 A sa 160e session, le Conseil exécutif, ayant examiné les propositions préliminaires du Directeur général concernant le Projet de programme et de budget pour 2002-2003 (31 C/5) présentées dans le document 160 EX/5, parties III et IV, a invité le Directeur général à élaborer un Projet de programme et de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 (doc. 31 C/5), qui serait examiné par le Conseil exécutif à sa 161e session, sur la base des vues exprimées lors de ses débats. Le Directeur général a décidé en conséquence d'établir le document 31 C/5 sur la base d'une croissance nominale zéro.

Techniques budgétaires

- T21003 Les techniques budgétaires retenues par la Conférence générale sont récapitulées ci-après :

| Technique | Application dans le 31 C/5 |
|--|--|
| (i) Principe du dollar constant | En application du principe du dollar constant, la valeur du dollar des Etats-Unis retenue pour l'établissement des prévisions budgétaires dans le document 31 C/5 a été maintenue à 0,869 euro (= 5,70 francs français) et 1,45 franc suisse pour un dollar des Etats-Unis . Ces taux sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans le budget approuvé pour 2000-2001. Les chiffres figurant dans le document 31 C/5 peuvent donc être comparés avec ceux du 30 C/5 approuvé. Le budget ne reflète ni augmentation ni diminution à ce titre. |
| (ii) Traitement de l'inflation par : <ul style="list-style-type: none">• La réévaluation | La réévaluation visant à tenir compte des augmentations déjà enregistrées ainsi que de celles qui ont toute chance de survenir pendant l'exercice budgétaire en cours (2000-2001) a été effectuée selon la méthode approuvée par le Conseil exécutif et ratifiée par la Conférence générale pour ce même exercice. La méthodologie utilisée est exposée aux paragraphes T21004 et T21005 ci-après et les réévaluations requises sont indiquées dans le tableau figurant au paragraphe T21006. |
| <ul style="list-style-type: none">• Augmentations prévisibles des coûts | Les projections concernant les augmentations statutaires et autres qui devraient intervenir en 2002-2003 sont indiquées et expliquées au Titre IV du budget, ainsi qu'aux paragraphes T21007 à T21009 ci-après. |
| (iii) Description des effets des fluctuations monétaires | Ces effets sont décrits dans le projet de Résolution portant ouverture de crédits pour 2002-2003. |

- (iv) **Budgétisation sur la base zéro**
- Le Glossaire de la terminologie budgétaire et financière de l'UNESCO donne de cette technique la description suivante : "*Technique budgétaire qui consiste à élaborer à partir de zéro les propositions budgétaires pour l'exercice biennal à venir, par opposition à une budgétisation selon la méthode "additive", dans laquelle les nouvelles propositions sont obtenues par addition et/ou soustraction par rapport à la base budgétaire de l'exercice en cours*". La technique de la **budgétisation sur la base zéro** permet de définir plus clairement les priorités et d'établir les prévisions sur la base d'un meilleur rapport qualité-prix, notamment en ce qui concerne les modalités d'action retenues.
- (v) **Application de normes budgétaires**
- On a utilisé les mêmes normes budgétaires que dans le budget approuvé pour 2000-2001 (30 C/5), afin de permettre la comparaison entre les prévisions budgétaires du 31 C/5 et les chiffres du 30 C/5 approuvé. Pour le calcul des augmentations statutaires des dépenses de personnel en 2000-2001, ces normes ont été mises à jour en fonction de l'évolution effective des dépenses en 2000-2001, et d'autres données récentes disponibles.
- (vi) **Ajustement pour mouvements de personnel et délais de recrutement**
- Comme dans le 30 C/5, le montant total des dépenses de personnel pour 2002-2003 a été réduit de 3 % afin de tenir compte des mouvements de personnel et des délais de recrutement (lapse factor).
- (vii) **Répartition des dépenses de personnel et des coûts indirects de programme**
- La répartition des dépenses de personnel apparaît au niveau de chaque axe d'action à l'annexe I et dans les Eléments techniques. Les dépenses de personnel, les coûts de programme et les coûts indirects de programme au Siège sont récapitulés dans la résolution proposée pour chaque sous-programme au Titre II.A du document 31 C/5 ainsi que dans les résumés budgétaires. Les coûts indirects de programme hors Siège figurent sous le Titre II.C, au chapitre 3 - Bureau de coordination hors Siège.
- (viii) **Analyse du programme par modalité d'action principale**
- Cette analyse est présentée pour chaque axe d'action et est récapitulée à l'appendice III.
- (ix) **Intégration des ressources extrabudgétaires**
- Les ressources extrabudgétaires escomptées ont été indiquées pour chaque axe d'action dans l'ensemble du document 31 C/5 et sont récapitulées à l'annexe I. Une récapitulation de ces ressources par source de financement et par région est présentée pour chaque sous-programme dans les Eléments techniques, et l'appendice VIII en fournit un tableau général. Les fonds extrabudgétaires autofinancés apparaissent dans l'appendice VII.

Augmentations statutaires et autres

(Réévaluation et crédits prévus pour couvrir les augmentations prévisibles des coûts)

T21004 Conformément à la résolution 30 C/80, invitant le Directeur général à continuer d'appliquer les mêmes techniques budgétaires pour l'élaboration du document 31 C/5, on a retenu la méthode ci-après :

(i) Les propositions budgétaires pour 2002-2003 ont été établies en partant de zéro, conformément au principe de la budgétisation sur la base zéro, puis ont été comparées, par titre, chapitre et grand programme, avec les crédits correspondants inscrits dans le document 30 C/5 approuvé, une fois opérés tous les transferts entre articles budgétaires nécessaires pour aligner le contenu de ce dernier document sur la nouvelle structure et les activités de programme proposées pour le 31 C/5. Le Conseil exécutif et la Conférence générale seront ainsi en mesure d'évaluer à ce stade, avant tout ajustement pour augmentations de coûts, la diminution en prix constants des ressources du 31 C/5, par rapport aux crédits du 30 C/5 approuvé et ajusté, qui est imputable à la croissance nominale zéro.

(ii) Une fois cette comparaison faite, les augmentations de coûts imputables à des facteurs statutaires et autres ont été calculées en deux étapes :

- **calcul des augmentations statutaires et autres en 2000-2001**, évaluées sur la base du niveau et du type des dépenses prévues pour 2002-2003 ;
- **projection des augmentations prévisibles des coûts pour 2002-2003**, sur la base des meilleures informations dont disposait le Secrétariat au sujet des indices des salaires et des prix à la consommation ainsi que de leur impact sur les différents éléments des ouvertures de crédits proposées. Ces montants estimatifs sont inscrits au Titre IV du budget, dont l'utilisation est subordonnée à l'approbation préalable du Conseil exécutif.

T21005 Les augmentations statutaires et autres des dépenses de personnel et autres coûts qui ont déjà été enregistrées en 2000-2001 ou qui devraient survenir d'ici à la fin de l'exercice en cours ont été calculées sur la base des données actuellement disponibles. L'impact de ces augmentations de coûts sur les programmes apparaît, dans les différents tableaux du document 31 C/5, sous la rubrique "Réévaluation". Ont été notamment pris en compte les éléments ci-après :

(i) le dernier barème des traitements de base (mars 2001 pour le personnel du cadre organique et de rang supérieur et janvier 2000 pour le personnel de service et de bureau) approuvé pour toutes les catégories de personnel ; les cotisations à la Caisse des pensions et à la Caisse d'assurance-maladie aux taux en vigueur ;

(ii) les coefficients d'ajustement pour affectation applicables au personnel du cadre organique en poste au Siège et hors Siège, d'après les indices les plus récents ;

(iii) diverses allocations : allocation pour charges de famille, allocation pour frais d'études, prime d'affectation, indemnité de logement, indemnité de mobilité et de difficulté des conditions de vie et de travail, versements au titre de la cessation de service, frais de voyage pris en charge par l'Organisation, etc., sur la base des dépenses moyennes enregistrées en 2000 et compte tenu des augmentations décidées par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 55/223 ;

(iv) des indicateurs économiques concernant l'évolution des prix au Siège et dans les lieux d'affectation hors Siège.

T21006 Les montants à prévoir au titre de la réévaluation sont indiqués ci-après :

Réévaluation pour 2000-2001

| Poste de dépenses | 30 C/5 approuvé et ajusté | Augmentation/ (diminution) | 31 C/5 non réévalué (niveaux de prix au 31.12.99) | Réévaluations requis 2000-2001 | 31 C/5 Propositions réévaluées | Pourcentage annuel moyen de réévaluation |
|--|---------------------------------|-------------------------------|---|--------------------------------------|--------------------------------------|---|
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | % |
| (a) Traitements et indemnités du personnel | | | | | | |
| Rémunération nette (Traitements de base et ajustement pour affectation) | 224 799 300 | (14 663 000) | 210 136 300 | 9 300 900 | 219 437 200 | 2,2 |
| Cotisations à la Caisse des pensions | 46 041 700 | (1 550 800) | 44 490 900 | 2 205 300 | 46 696 200 | 2,4 |
| Cotisations à la Caisse d'assurance-maladie | 8 111 200 | (656 300) | 7 454 900 | 334 700 | 7 789 600 | 2,2 |
| Allocations diverses : (Allocation pour charges de famille, indemnité de mobilité et de difficulté des conditions de vie et de travail, versements au titre de la cessation de service, prime d'affectation, allocation pour frais d'études, prime de connaissances linguistiques, frais de voyage et de transport, etc.) | 32 816 000 | 790 900 | 33 606 900 | 1 746 600 | 35 353 500 | 2,6 |
| Réserve pour les reclassements | - | 1 500 000 | 1 500 000 | - | 1 500 000 | - |
| Total, Dépenses de personnel | 311 768 200 | (14 579 200) | 297 189 000 | 13 587 500 | 310 776 500 | 2,3 |
| (b) Biens et services | | | | | | |
| Services de personnel autres que ceux du personnel des postes établis | 18 676 200 | (919 600) | 17 756 600 | 827 700 | 18 584 300 | 2,3 |
| Voyages officiels | 13 688 800 | 1 398 100 | 15 086 900 | 394 800 | 15 481 700 | 1,3 |
| Services contractuels | 43 222 400 | 7 149 600 | 50 372 000 | 2 240 800 | 52 612 800 | 2,2 |
| Dépenses générales de fonctionnement | 22 057 200 | (3 217 100) | 18 840 100 | 569 400 | 19 409 500 | 1,5 |
| Fournitures diverses | 5 955 100 | (825 200) | 5 129 900 | 113 500 | 5 243 400 | 1,1 |
| Acquisition de mobilier et de matériel | 4 293 900 | 1 881 600 | 6 175 500 | 149 100 | 6 324 600 | 1,2 |
| Allocations financières | 25 082 300 | 3 844 200 | 28 926 500 | 991 900 | 29 918 400 | 1,7 |
| Contrats avec des ONG (accords-cadres) | 8 017 600 | (1 800 100) | 6 217 500 | 187 900 | 6 405 400 | 1,5 |
| Autres contributions | 25 459 200 | (8 204 900) | 17 254 300 | 521 500 | 17 775 800 | 1,5 |
| Coûts indirects de programme | 13 647 000 | (947 300) | 12 699 700 | 968 000 | 13 667 700 | 3,7 |
| Rénovation des bâtiments du Siège | 6 499 500 | (427 600) | 6 071 900 | 220 600 | 6 292 500 | 1,8 |
| Autres dépenses | 7 479 000 | (1 535 300) | 5 943 700 | 240 100 | 6 183 800 | 2,0 |
| Total, Biens et services | 194 078 200 | (3 603 600) | 190 474 600 | 7 425 300 | 197 899 900 | 1,9 |
| (c) Programme de participation | 24 830 000 | (3 890 100) | 20 939 900 | 1 060 100 | 22 000 000 | 2,5 |
| Total, (a) + (b) + (c) | 530 676 400 | (22 072 900) | 508 603 500 | 22 072 900 | 530 676 400 | 2,1 |
| (d) Augmentations prévisibles des coûts | 13 690 850 | (710 450) | 12 980 400 | 710 450 | 13 690 850 | 2,7 |
| TOTAL DES DEPENSES | 544 367 250 | (22 783 350) | 521 583 900 | 22 783 350 | 544 367 250 | 2,2 |

Augmentations prévisibles des coûts en 2002-2003

- T21007 Conformément aux techniques budgétaires approuvées, les augmentations de coûts imputables à des facteurs statutaires et autres qui sont attendues pendant l'exécution du programme en 2002-2003 sont présentées séparément au Titre IV du budget, dont l'utilisation est subordonnée à l'approbation préalable du Conseil exécutif, compte tenu des augmentations de coûts survenant effectivement au cours de l'exercice.
- T21008 Ainsi que la Conférence générale en a décidé à sa 30e session afin d'assurer l'exécution intégrale du programme, le Titre IV du budget (Augmentations prévisibles des coûts) pour 2002-2003 a été calculé selon la méthode du "budget intégral"¹, et non selon celle du "budget semi-intégral"².
- T21009 Les tableaux concernant le Titre IV dans les Eléments techniques présentent une ventilation des augmentations prévisibles des coûts, par poste de dépenses.

Le plafond budgétaire

- T21010 Le montant du budget pour 2002-2003, soit 544 367 250 dollars, qui a été établi sur la base d'une croissance nominale zéro, représente, en termes réels, une réduction de 22 783 050 dollars, soit 4,2 % par rapport au budget approuvé pour 2000-2001.

| | 30 C/5 approuvé et ajusté | Augmentation/ (diminution) | 31 C/5 propositions non réévalué | Réévaluation | 31 C/5 propositions réévaluées |
|--|--|---------------------------------------|---|---------------------|---|
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Personnel | 311 768 200 | (14 579 200) | 297 189 000 | 13 587 500 | 310 776 500 |
| Activités | 180 310 500 | (2 535 600) | 177 774 900 | 6 457 300 | 184 232 200 |
| Coûts indirects de programme | 13 767 700 | (1 068 000) | 12 699 700 | 968 000 | 13 667 700 |
| Programme de participation | 24 830 000 | (3 890 100) | 20 939 900 | 1 060 100 | 22 000 000 |
| Total partiel | 530 676 400 | (22 072 900) | 508 603 500 | 22 072 900 | 530 676 400 |
| Augmentations prévisibles des coûts | 13 690 850 | (710 450) | 12 980 400 | 710 450 | 13 690 850 |
| Total | 544 367 250 | (22 783 350) | 521 583 900 | 22 783 350 | 544 367 250 |

¹ Le Glossaire de la terminologie budgétaire et financière de l'UNESCO donne du "**budget intégral**" la définition suivante : "Principe de budgétisation selon lequel les propositions budgétaires couvrent intégralement les augmentations des rémunérations du personnel et des prix des biens et services telles qu'on peut les prévoir au moment de la préparation du budget par projection des tendances de l'exercice en cours sur la totalité de l'exercice à venir. Le crédit destiné à faire face à ces augmentations est inscrit au Titre IV du budget (Augmentations prévisibles des coûts)".

² Le "**budget semi-intégral**" est défini comme suit : "Principe de budgétisation selon lequel les propositions budgétaires couvrent les augmentations des rémunérations du personnel et des prix des biens et services telles qu'on peut les prévoir au moment de la préparation du budget par projection des tendances de l'exercice en cours sur la **première moitié** de l'exercice à venir. Selon ce principe, il n'est donc pas prévu de crédits pour faire face aux augmentations des traitements du personnel et des prix des biens et services qui interviendront pendant la **seconde moitié** de l'exercice".

Autres ajustements (transferts aux fins de comparaison)

T21011 Les chiffres de base donnés dans l'ensemble du document relatif au Programme et budget désigné sous le nom de "30 C/5 approuvé et ajusté" tiennent compte de la restructuration du programme et de certains services du Secrétariat proposée dans le 31 C/5. Les transferts effectués à ce titre sont récapitulés ci-après :

| Principaux articles budgétaires | Transferts vers (de) | | |
|---|-----------------------|---------------------|---------------------|
| | Dépenses de personnel | Autres dépenses | Total |
| | \$ | \$ | \$ |
| TITRE I - POLITIQUE GENERALE ET DIRECTION | | | |
| A. Organes directeurs | | | |
| 1. Conférence générale | 36 900 | - | 36 900 |
| 2. Conseil exécutif | - | - | - |
| B. Direction | | | |
| 3. Direction générale | 511 200 | - | 511 200 |
| 4. Cabinet du Directeur général | (2 800 300) | - | (2 800 300) |
| 5. Contrôle interne | 1 209 300 | 171 000 | 1 380 300 |
| 6. Normes internationales et affaires juridiques | - | - | - |
| C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies | | | |
| | - | - | - |
| TOTAL, TITRE I | (1 042 900) | 171 000 | (871 900) |
| TITRE II - PROGRAMMES ET SERVICES LIES AU PROGRAMME | | | |
| A. Programmes | | | |
| I. Education | (15 335 700) | (6 099 100) | (21 434 800) |
| II. Sciences exactes et naturelles | (5 383 500) | (2 314 600) | (7 698 100) |
| III. Sciences sociales et humaines | (251 300) | (289 200) | (540 500) |
| IV. Culture | (828 400) | (2 511 500) | (3 339 900) |
| V. Communication et information | (789 600) | (591 300) | (1 380 900) |
| Institut de statistique de l'UNESCO | - | - | - |
| Total, Titre II.A | (22 588 500) | (11 805 700) | (34 394 200) |
| B. Programme de participation | | | |
| | - | - | - |
| C. Services liés au programme | | | |
| 1. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme | (984 500) | (226 600) | (1 211 100) |
| 2. Elaboration du budget et suivi de son exécution | (153 300) | - | (153 300) |
| 3. Gestion et coordination des unités hors Siège | 28 559 700 | 12 472 900 | 41 032 600 |
| 4. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique | (1 261 000) | - | (1 261 000) |
| 5. Programme Banque de bourses | (1 690 400) | (99 100) | (1 789 500) |
| 6. Information du public | 1 098 100 | 28 700 | 1 126 800 |
| Total, Titre II.C | 25 568 600 | 12 175 900 | 37 744 500 |
| TOTAL, TITRE II | 2 980 100 | 370 200 | 3 350 300 |

| Principaux articles budgétaires | Transferts vers (de) | | |
|--|-----------------------|------------------|--------------------|
| | Dépenses de personnel | Autres dépenses | Total |
| | \$ | \$ | \$ |
| TITRE III - SOUTIEN DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION | | | |
| A. Relations extérieures et coopération | (1 534 600) | (396 700) | (1 931 300) |
| B. Gestion des ressources humaines | 2 171 800 | 4 516 500 | 6 688 300 |
| C. Administration | (2 574 400) | (4 454 000) | (7 028 400) |
| D. Rénovation des bâtiments du Siège | - | (207 000) | (207 000) |
| TOTAL, TITRE III | (1 937 200) | (541 200) | (2 478 400) |
| TOTAL, TITRES I-III | - | - | - |

T21012 Les principaux ajustements des dépenses de personnel et autres dépenses résultant de restructurations sont les suivants :

- (i) transfert, des secteurs de programme au Bureau de coordination hors Siège nouvellement créé, des dépenses de personnel relatives aux postes de directeur, attaché d'administration et membre du personnel local des bureaux hors Siège ;
- (ii) transfert de tous les coûts indirects de programme afférents aux bureaux hors Siège des secteurs de programme au Bureau de coordination hors Siège ;
- (iii) transfert des coûts des activités en faveur de la Palestine (165 000 dollars) du grand programme I (ED) au Secteur des relations extérieures et de la coopération ;
- (iv) transfert de "Anticipation et études prospectives" des Activités transversales au grand programme III (SHS) (personnel : 815 800 dollars ; activités : 701 600 dollars) ;
- (v) transfert de 116 100 dollars (soit une partie des activités relatives au programme PROCEED) du Secteur des relations extérieures et de la coopération au grand programme IV (CLT) ;
- (vi) transfert de 189 800 dollars (activités relatives aux oeuvres représentatives) du Bureau de l'information du public au grand programme IV (CLT) ;
- (vii) transfert des divisions et services énumérés ci-après de l'ancien Bureau du soutien et des services au Bureau de la gestion des ressources humaines :
 - Division des pensions et des assurances du personnel (personnel : 1 197 000 dollars ; activités : 46 500 dollars) ;
 - Service médical (personnel : 1 354 000 dollars ; activités : 135 500 dollars) ;
 - Cotisation à la Caisse d'assurance-maladie au titre des participants associés (activités : 4 192 200 dollars)
 - Régime d'indemnisation du personnel (activités : 142 300 dollars).

Appendices

T21013 Les appendices I à IX de la Section 2 contiennent des informations budgétaires détaillées sur divers aspects des propositions présentées dans l'ensemble du 31 C/5.

Glossaire des termes budgétaires et financiers

A

Activité de programme

La plus petite composante d'une action (par exemple un projet pilote, une mission consultative, une publication ou un atelier de formation ...) contribuant à la réalisation de l'objectif ou des objectifs d'un programme.

Actualisation

Technique par laquelle les prévisions budgétaires élaborées selon le principe du dollar constant sont ajustées pour tenir compte de l'inflation prévue pour l'exercice biennal à venir et/ou de toute modification ou fluctuation attendue de la valeur du dollar constant utilisée aux fins de l'établissement du budget. Les chiffres budgétaires "actualisés" auxquels aboutissent ces calculs sont aussi appelés "chiffres en dollars courants".

Ajustement pour mouvements de personnel et délais de recrutement ("lapse factor")

Facteur de réduction appliqué par anticipation aux dépenses de personnel pour tenir compte du retard avec lequel les postes nouveaux sont établis et les postes vacants pourvus, ainsi que du fait que certains postes sont pourvus à une classe ou un échelon inférieurs à ceux que prévoit le budget. On déduit les économies correspondantes des dépenses prévues pour arriver au montant du crédit proposé. Cette économie anticipée est aussi appelée "abattement pour délais de recrutement".

Allocation (de crédits, de fonds)

Autorisation écrite donnée par le Directeur général d'affecter des ressources à des fins précises spécifiées dans le programme approuvé et les plans de travail.

Allocation financière

Autorisation écrite d'affecter des ressources, financières ou matérielles, données à ou par l'Organisation pour appuyer la réalisation d'un ou de plusieurs objectifs spécifiques. Cette expression désigne en particulier l'allocation en vertu du Programme et budget approuvés, de crédits du budget ordinaire à des organes autonomes de l'UNESCO et à des ONG travaillant au titre d'accords-cadres signés avec l'Organisation.

Amortissement

Réduction échelonnée d'un montant dû ou de la valeur d'un élément matériel d'actif.

Arriérés de contributions

Contributions mises en recouvrement non acquittées à la date à laquelle elles sont dues ou - lorsqu'un délai de grâce a été accordé pour le versement - à l'expiration de ce délai (article 5.5 du Règlement financier).

Article budgétaire

Subdivision du montant total des crédits budgétaires ouverts constituant une entité dans le cadre de laquelle le Directeur général est autorisé à engager et effectuer des dépenses.

Augmentations prévisibles des coûts

Montant voté par la Conférence générale au Titre IV du budget pour faire face aux augmentations que les dépenses de personnel et les coûts des biens et services sont appelés à subir au cours de l'exercice financier par l'effet de l'inflation et de facteurs statutaires. L'utilisation des crédits ainsi inscrits au Titre IV est subordonnée à l'approbation du Conseil exécutif.

Autorisation d'engagement de dépenses

Autorisation financière donnée par le Directeur général ou en son nom à un fonctionnaire ou à une unité d'engager des dépenses à une fin déterminée et dans des limites déterminées, au cours d'une période donnée.

B

Barème des quotes-parts de contribution des Etats membres

Barème établi par la Conférence générale qui fixe pour un exercice donné la participation financière de chacun des Etats membres au budget de l'Organisation.

Base budgétaire

Base sur laquelle sont établies les prévisions budgétaires pour l'exercice financier à venir. Cette base est, normalement, le budget approuvé (Titres I à III) par la Conférence générale pour l'exercice en cours.

Budget

Plan, exprimé en termes financiers, pour l'exécution d'un programme d'activités pendant une période déterminée.

Budget intégral

Principe de budgétisation selon lequel les propositions budgétaires couvrent **intégralement** les augmentations des rémunérations du personnel et des prix des biens et services telles qu'on peut les prévoir au moment de la préparation du budget par projection des tendances de l'exercice en cours sur la **totalité** de l'exercice à venir. Le crédit destiné à faire face à ces augmentations est inscrit au Titre IV du budget (Augmentations prévisibles des coûts).

Budget ordinaire

Le budget correspondant aux crédits ouverts par la Conférence générale, qui est financé par les contributions demandées aux Etats membres et les recettes accessoires (recettes diverses)(lorsqu'il en existe), par opposition au budget financé par des ressources extrabudgétaires, par exemple des contributions volontaires.

Budget semi-intégral

Principe de budgétisation selon lequel les propositions budgétaires couvrent les augmentations des rémunérations du personnel et des prix des biens et services telles qu'on peut prévoir au moment de la préparation du budget par projection des tendances de l'exercice en cours sur la **première moitié** de l'exercice à venir. Selon ce principe, il n'est donc pas prévu de crédits pour faire face aux augmentations des traitements du personnel et des prix des biens et services qui interviendront pendant la **seconde moitié** de l'exercice.

Budgétisation sur la base zéro

Technique budgétaire qui consiste à élaborer à partir de zéro les propositions budgétaires pour l'exercice biennal à venir, par opposition à une budgétisation selon la méthode "additive", dans laquelle les nouvelles propositions sont obtenues par addition et/ou soustraction (généralement d'un certain pourcentage) par rapport à la base budgétaire de l'exercice en cours.

C

Catégorie de dépenses (modalité)

Regroupement de plusieurs postes de dépenses spécifiques sous une rubrique de caractère plus général, par exemple : conférences et réunions, formation, services techniques et consultatifs, coûts indirects de programme répartis.

Changement de taux du dollar des Etats-Unis d'Amérique ("conversion du dollar")

Opération consistant à modifier la valeur du dollar constant, généralement entre deux exercices. Par exemple, lors de l'établissement du Projet de programme et de budget pour 1996-1997 (28 C/5), il y a eu conversion du taux de 6,45 francs français pour un dollar des Etats-Unis - utilisé pendant la deuxième et la troisième période de planification (1984-1995) - en un taux de 5,70 francs français pour un dollar (0,869 euro) (voir aussi Actualisation).

Coefficient d'ajustement pour affectation

Le coût de la vie dans un lieu d'affectation donné est reflété par l'indice d'ajustement pour affectation correspondant à ce lieu. Le coefficient d'ajustement pour affectation, correspondant à un nombre de points d'ajustement égal à la différence entre l'indice d'ajustement et 100 (soit, pour un indice égal à 125 par exemple, un coefficient égal à 25), est un multiplicateur qui sert à déterminer l'ajustement payable aux membres du personnel du cadre organique et de rang supérieur, à un moment donné, dans le lieu d'affectation considéré. Le nombre de points d'ajustement permet de calculer le montant de l'ajustement à payer à un membre du personnel. A l'heure actuelle, le point équivaut à un pour cent du traitement de base.

Comptes budgétaires

Comptes tenus aux fins du contrôle financier du budget approuvé, indiquant les crédits ouverts, les virements, les allocations de crédits, les autorisations d'engagement de dépenses, les engagements de dépenses et les soldes disponibles.

Comptes généraux

Comptes où sont relevés les éléments d'actif et de passif et les recettes et dépenses de l'Organisation.

Comptes spéciaux

Comptes constitués en dehors du budget ordinaire par le Directeur général, qui en rend compte au Conseil exécutif, pour un programme particulier, conformément aux articles 6.6 et 6.7 du Règlement financier.

Contributions volontaires

Les contributions en espèces et/ou en biens et services offertes volontairement à l'Organisation par des Etats membres, des organisations, des institutions ou des particuliers, à des fins compatibles avec la ligne de conduite, les buts et les activités de l'Organisation peuvent être acceptées par le Directeur général. L'acceptation de ces contributions, entraînant, soit directement, soit indirectement, des engagements financiers supplémentaires pour l'Organisation, est soumise à l'assentiment du Conseil exécutif.

Coûts indirects de programme (coûts de programme répartis)

Coûts relatifs à une activité prévue, ou associés à cette activité, mais non aisément identifiables comme tels. Ces coûts sont en principe chiffrés et leur montant s'ajoute au crédit destiné à financer les activités prévues.

Crédit(s) (crédits ouverts, ouvertures de crédits)

Montant(s) voté(s) par la Conférence générale à des fins déterminées au titre d'un exercice financier donné. Les engagements de dépenses contractés et les dépenses effectuées aux fins spécifiées sont imputés sur les crédits ouverts, à concurrence du (des) montant(s) voté(s).

Croissance nominale

Taux de croissance budgétaire obtenu par comparaison entre les montants budgétaires absolus, quelles que soient les différences de niveau des prix et des taux de change entre les deux exercices. Cette notion s'oppose à celle de croissance réelle résultant de la comparaison des budgets exprimés en dollars constants, qui élimine les distorsions imputables à l'inflation et aux fluctuations monétaires (voir également croissance nominale zéro).

Croissance nominale zéro

Fixation du budget biennal à un montant exactement identique pendant plusieurs exercices financiers consécutifs. Il en résulte, en termes réels, une diminution des ressources d'un exercice à l'autre, par suite de la nécessité d'absorber dans le budget global tous les coûts imputables à l'inflation et à des facteurs statutaires (voir Réévaluation et Augmentations prévisibles des coûts).

D

Dépenses

On entend par dépenses d'un exercice financier la somme des décaissements et des engagements de dépenses non liquidés **valables** imputés sur les crédits alloués pour l'exercice. Dans la méthode de la comptabilité d'exercice (qui est la méthode qu'utilise l'UNESCO), ce terme désigne les montants imputés sur les recettes au cours d'une période donnée, qu'il y ait ou non décaissement. Dans la méthode de la comptabilité de caisse, le terme désigne uniquement les décaissements effectifs imputés sur les recettes au cours d'une période donnée.

Dépenses d'appui (frais généraux)

Coût estimatif des services administratifs et opérationnels fournis pour l'exécution d'une activité donnée - financée sur le budget ordinaire de l'Organisation ou au moyen de ressources extrabudgétaires (PNUD, FNUAP, fonds-en-dépôt, par exemple) - pendant une période déterminée. Ces dépenses ont le caractère de frais généraux et ne sont pas identifiables (c'est-à-dire qu'il n'est généralement pas possible de les attribuer à une activité particulière).

Dépenses recouvrables

Dépenses ou avances dont le montant peut être recouvré en temps utile, par exemple sous forme de remboursement provenant d'autres sources, ou de crédits votés ultérieurement par la Conférence générale.

Dollar constant

Valeur théorique du dollar des Etats-Unis d'Amérique par rapport à l'euro, destinée principalement à permettre la comparaison du budget d'un exercice donné avec celui de l'exercice suivant. Cette valeur ne tient compte ni des fluctuations de taux de change ni de l'érosion du pouvoir d'achat du dollar éventuellement intervenues.

E

Élément de programme

Les différentes composantes d'un programme de l'Organisation - de la plus vaste, c'est-à-dire un grand programme, à la plus petite, c'est-à-dire une activité.

Engagement de dépenses

Engagement juridique et financier grevant les ressources de l'exercice financier en cours.

Engagements de dépenses non liquidés

Engagements non liquidés à la fin d'un exercice financier qui continuent à grever les ressources de l'Organisation (article 4.3 du Règlement financier), et qui sont indiqués comme tels dans les comptes de l'Organisation.

Excédent budgétaire

Solde des crédits budgétaires non engagé à la fin d'un exercice financier, augmenté des économies réalisées sur le règlement des engagements restant à liquider en fin d'exercice. Ce solde, déduction faite des contributions des Etats membres pour ce même exercice qui n'auraient pas été versées, est réparti entre les Etats membres proportionnellement au montant des contributions leur incombant pour ledit exercice (article 4.3 du Règlement financier), à moins que la Conférence générale n'en décide autrement.

Exercice financier

Période s'étendant normalement sur deux années civiles consécutives (dont la première est une année paire), ainsi qu'il est spécifié à l'article 2.1 du Règlement financier.

Exercice financier en cours

Exercice financier correspondant au budget en cours d'exécution.

Exercice financier suivant (à venir)

Exercice financier qui suit l'exercice en cours.

F

Fluctuations monétaires

Variations de la valeur du dollar des Etats-Unis d'Amérique (unité de compte de l'Organisation, conformément à l'article 3.2 du Règlement financier) par rapport à l'euro ainsi qu'à d'autres monnaies utilisées par l'Organisation, selon les taux de change opérationnels des Nations Unies.

Fonds de roulement

Fonds constitué par la Conférence générale et financé par des contributions demandées aux Etats membres, sur lequel sont prélevées des avances pour financer les dépenses budgétaires en attendant le recouvrement des contributions des Etats membres.

Fonds-en-dépôt

Fonds acceptés par l'Organisation en vertu des articles 6.6 et 6.7 du Règlement financier ou de la partie B de la Résolution portant ouverture de crédits, à des fins conformes aux objectifs et aux orientations de l'Organisation, et dont l'emploi est défini par accord spécial avec la source de financement.

Fonds général

L'article 6 du Règlement financier décrit le Fonds général comme suit : "Il est établi un Fonds général où sont comptabilisées les dépenses de l'Organisation. Les contributions versées par les Etats membres en vertu du paragraphe 1 de l'article 5, les recettes accessoires et tous prélèvements sur le Fonds de roulement destinés à financer les dépenses générales sont portés au crédit du Fonds général."

G

Grand programme

Principal élément constitutif de la structure du programme. Trace la ligne d'action prévue en ce qui concerne un domaine de compétence principal de l'Organisation (par exemple l'éducation, les sciences, la culture ...) pour lequel sont fixés un certain nombre d'objectifs.

L

Lapse Factor

(voir Ajustement pour mouvements de personnel et délais de recrutement).

M

Modalité

(Voir "Catégorie de dépenses".)

N

Narratif de programme

Texte décrivant une ligne d'action, l'objectif à poursuivre et les résultats que la ligne d'action aiderait à atteindre dans le cadre de la poursuite de cet objectif.

Normes budgétaires

Coûts standard applicables à certains types de postes de dépenses, qui sont utilisés pour le calcul des prévisions budgétaires lorsqu'on ne dispose pas d'informations précises permettant des estimations plus exactes.

O

Objectif

But qu'on se propose d'atteindre par une ou plusieurs activités.

P

Passif (élément de)

Un élément de passif est un engagement actuel de l'Organisation résultant d'événements antérieurs et dont le règlement peut se traduire par un décaissement.

Poste de dépenses

Dépenses classées selon la nature des biens ou services fournis, par exemple, dépenses de personnel, voyages des membres du personnel en mission, travaux contractuels d'imprimerie, achat de matériel.

Présentation intégrée du Programme et budget

Technique budgétaire utilisée par l'UNESCO, consistant à présenter de façon combinée dans le document de Programme et budget (C/5) tant les activités financées au titre du Programme ordinaire que celles qui sont financées au moyen de ressources extrabudgétaires.

Prévisions supplémentaires

Prévisions présentées par le Directeur général conformément aux articles 3.8 et 3.9 du Règlement financier, et soumises à l'approbation du Conseil exécutif et de la Conférence générale, dont le montant est destiné à s'ajouter aux crédits approuvés pour un exercice financier donné.

Programme

Première subdivision d'un grand programme, contribuant à la réalisation de l'objectif ou des objectifs d'un grand programme. Décrit un ensemble d'actions visant à réaliser un ou plusieurs objectifs spécifiés. Le programme peut être subdivisé en deux ou plusieurs sous-programmes aux objectifs spécifiés et plusieurs actions peuvent être regroupées en un axe d'action.

R

Recettes diverses

Les recettes autres que (a) les contributions des Etats membres au budget, (b) les remboursements directs de dépenses effectuées au cours de l'exercice financier, (c) les avances ou les dépôts à des fonds et (d) les intérêts des placements à l'exclusion de ceux des placements du Fonds de roulement sont considérées comme des recettes diverses et versées au Fonds général de l'Organisation (article 7.1 du Règlement financier).

Réévaluation

Technique destinée à assurer la comparabilité entre deux exercices budgétaires, selon laquelle les coûts additionnels imputables à l'inflation, ou les augmentations statutaires dans le cas des dépenses de personnel, pour l'exercice en cours sont ajoutés au coût initialement prévu des activités ou des services proposés pour l'exercice suivant. Le rapprochement entre les chiffres ainsi obtenus et ceux du budget de l'exercice suivant fait apparaître le taux de croissance réel.

Résolution portant ouverture de crédits

Résolution adoptée par la Conférence générale, approuvant le budget d'un exercice financier donné et spécifiant les principes fondamentaux sur lesquels il repose.

Ressources extrabudgétaires

Ressources financières mises à la disposition de l'Organisation pour financer une activité dont les parties concernées sont expressément convenues, et provenant de sources autres que le budget ordinaire (PNUD, FNUAP, fonds-en-dépôt, etc.).

S

Sources Nations Unies

Programmes ou organisations du système des Nations Unies mettant des fonds à la disposition de l'UNESCO pour des activités déterminées, dans le cadre d'accords interinstitutions.

Sous-traitance

Opération par laquelle l'Organisation confie à un sous-traitant un travail pour lequel elle dispose peut-être des compétences et des ressources nécessaires, mais qui peut être fait à moindres frais, plus efficacement ou plus rapidement par un organe extérieur.

Stratégie

Ensemble de mesures et de lignes d'action contribuant à atteindre un résultat désiré considéré comme une étape intermédiaire sur la voie de la réalisation d'un objectif spécifié.

Stratégie à moyen terme

Cadre stratégique de programmation des programmes biennaux de l'UNESCO ; énonce les objectifs majeurs, les priorités et les stratégies assignés par la communauté internationale à l'action de l'Organisation dans un nombre déterminé de domaines, normalement sur une période de six ans.

Structure du programme

Hiérarchie des programmes (par exemple, à l'UNESCO, grands programmes, programmes, sous-programmes, axes d'action et actions).

Système mixte de fixation des contributions

Méthode de fixation des contributions des Etats membres qui est destinée à protéger le budget de l'Organisation contre les effets des fluctuations monétaires, et suivant laquelle la partie des contributions totales à recouvrer que l'on prévoit de dépenser en euros est fixée en euros au taux de change retenu pour le calcul du budget. Cette portion est payée par les Etats membres en euros et comptabilisée au taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur le mois du versement. Le solde de la contribution à recouvrer est fixé en dollars des Etats-Unis.

T

Taux de change opérationnel des Nations Unies

Taux de change entre le dollar des Etats-Unis et toute autre monnaie qui est fixé, en principe au début de chaque mois, par l'Organisation des Nations Unies, à l'usage de toutes les organisations et institutions du système des Nations Unies, sur la base des taux généralement pratiqués sur le marché monétaire international à la fin du mois précédent.

Taux de croissance (réel)

Taux de croissance budgétaire ressortant de la comparaison du budget de l'exercice financier à venir, exprimé en dollars constants, avec le budget approuvé par la Conférence générale pour l'exercice en cours. On calcule donc le taux de croissance (réel) en éliminant les augmentations imputables à l'inflation qui sont prévues pour l'exercice à venir ainsi que les augmentations ou diminutions liées à la dépréciation ou à l'appréciation du dollar des Etats-Unis. Cette notion de croissance réelle s'oppose à celle de croissance nominale, qui découle d'une comparaison entre des montants budgétaires absolus, quelles que soient les différences de niveau des prix et des taux de change entre les deux exercices financiers.

Techniques budgétaires

Techniques utilisées pour calculer et justifier les crédits budgétaires requis pour l'exécution du programme qui est soumis à l'approbation de la Conférence générale.

V**Vérification extérieure des comptes**

Examen qui a pour objet de vérifier et de certifier les comptes de l'Organisation et qui est effectué par un vérificateur indépendant (le "Commissaire aux comptes") nommé et mandaté par la Conférence générale.

Vérification intérieure des comptes

Vérification (audits) faites par l'Office de contrôle interne (IOS) en vue de fournir l'assurance que les contrôles exercés sont adéquats, que les actifs sont suffisamment protégés et que les ressources de l'UNESCO sont utilisées de manière économique, efficiente et efficace. L'Office fait rapport au Directeur général.

Versement à titre gracieux

Le Directeur général peut effectuer un versement à titre gracieux lorsqu'il considère que celui-ci est dans l'intérêt de l'Organisation. Un tel paiement ne repose pas sur une obligation juridique mais est justifié par une obligation morale.

Virement budgétaire

Augmentation d'un ou de plusieurs crédits budgétaires compensée par une diminution, de même montant total, d'un ou de plusieurs autres crédits budgétaires.

LISTE ALPHABETIQUE DES SIGLES DES UNITES CHARGEES DE L'EXECUTION DU PROGRAMME POUR 2002-2003

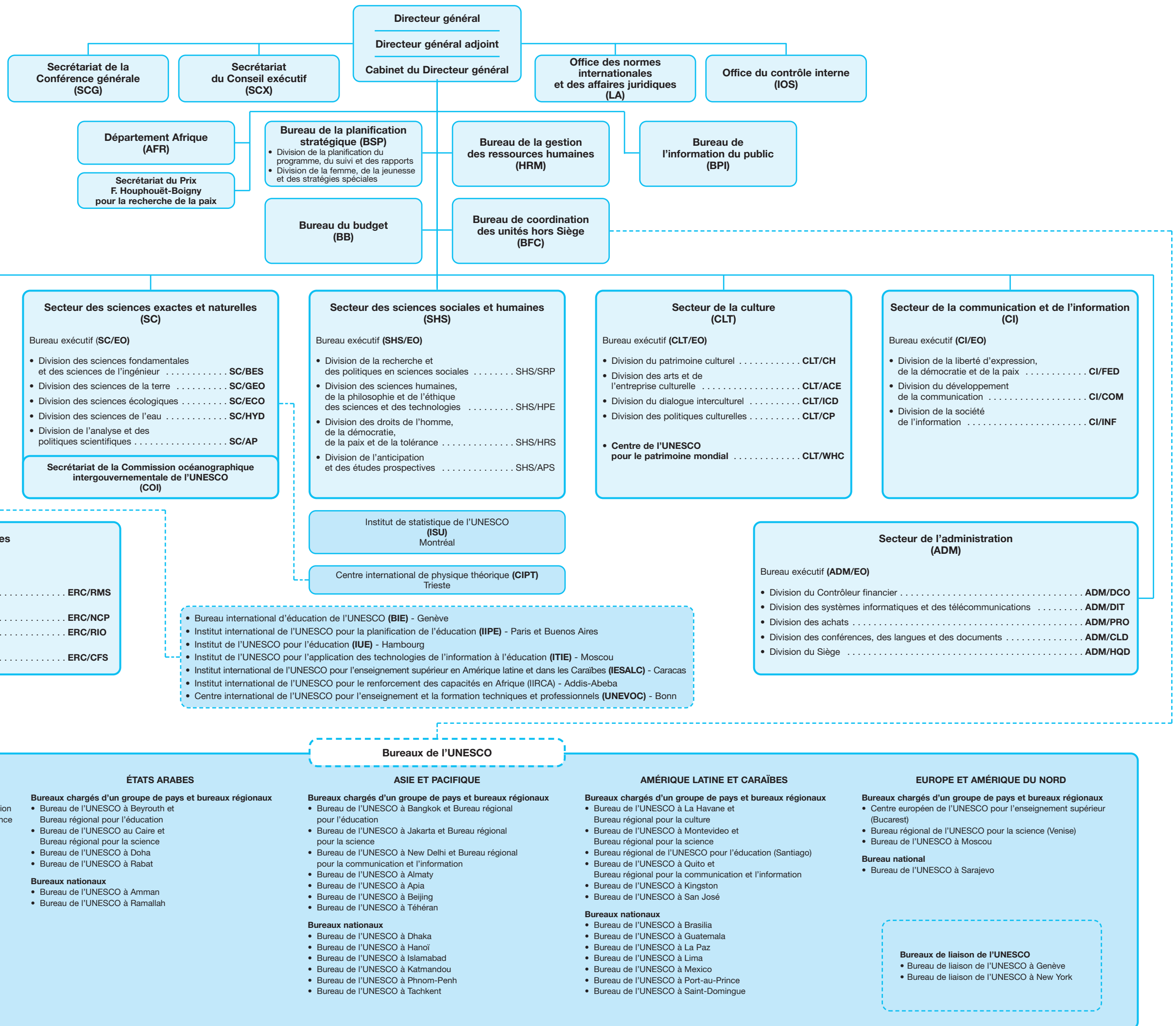
| | |
|-------|---|
| ABU | Bureau de l'UNESCO à Abuja (Nigéria) |
| ACE | Division des arts et de l'entreprise culturelle |
| ACR | Bureau de l'UNESCO à Accra (Ghana) |
| ADI | Bureau de l'UNESCO à Addis-Abeba (Ethiopie) |
| ADM | Secteur de l'administration |
| AFR | Département Afrique |
| AMN | Bureau de l'UNESCO à Amman (Jordanie) |
| AP | Division de l'analyse et des politiques scientifiques |
| API | Bureau de l'UNESCO à Apia (Samoa-Occidental) |
| APS | Division de l'anticipation et des études prospectives |
| ATA | Bureau de l'UNESCO à Almaty (Kazakhstan) |
| BAM | Bureau de l'UNESCO à Bamako (Mali) |
| BAS | Division de l'éducation de base |
| BB | Bureau du budget |
| BEI | Bureau de l'UNESCO à Beyrouth et Bureau régional pour l'éducation (Liban) |
| BEJ | Bureau de l'UNESCO à Beijing (Chine) |
| BES | Division des sciences fondamentales et des sciences de l'ingénieur |
| BFC | Bureau de coordination hors Siège |
| BGK | Bureau de l'UNESCO à Bangkok et Bureau régional pour l'éducation (Thaïlande) |
| BIE | Bureau international d'éducation de l'UNESCO, Genève (Suisse) |
| BPI | Bureau de l'information du public |
| BRV | Bureau de l'UNESCO à Brazzaville (Congo) |
| BRZ | Bureau de l'UNESCO à Brasilia (Brésil) |
| BSP | Bureau de planification stratégique |
| BUJ | Bureau de l'UNESCO à Bujumbura (Burundi) |
| CAI | Bureau de l'UNESCO au Caire et Bureau régional pour la science (Egypte) |
| CEPES | Centre européen pour l'enseignement supérieur, Bucarest (Roumanie) |
| CFS | Division de la coopération avec les sources de financement extrabudgétaires |
| CH | Division du patrimoine culturel |
| CI | Secteur de la communication et de l'information |
| CIPT | Centre international Abdus Salam de physique théorique, Trieste (Italie) |
| CISH | Centre international des sciences de l'homme, Byblos (Liban) |
| CKY | Bureau de l'UNESCO à Conakry (Guinée) |
| CLD | Division des conférences, des langues et des documents (ADM) |
| CLT | Secteur de la culture |
| COI | Secrétariat de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO |
| COM | Division du développement de la communication |
| CP | Division des politiques culturelles |
| CRP | Division de la coopération pour la recherche de la paix |

| | |
|--------|---|
| CSI | Projet relatif aux régions côtières et aux petites îles |
| DAK | Bureau de l'UNESCO à Dakar et Bureau régional pour l'éducation (Sénégal) |
| DAR | Bureau de l'UNESCO à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) |
| DCO | Division du Contrôleur financier (ADM) |
| DFU | Unité du suivi de Dakar |
| DHA | Bureau de l'UNESCO à Dhaka (Bangladesh) |
| DIT | Division des systèmes d'information et des télécommunications (ADM) |
| DOH | Bureau de l'UNESCO à Doha (Qatar) |
| ECO | Division des sciences écologiques (Secrétariat du programme sur L'homme et la biosphère (MAB)) |
| ED | Secteur de l'éducation |
| EO | Bureau exécutif |
| EPS | Division des politiques et des stratégies éducatives |
| ERC | Secteur des relations extérieures et de la coopération |
| FED | Division de la liberté d'expression, de la démocratie et de la paix |
| FEL | Programme Banque de bourses |
| GEO | Division des sciences de la terre (Secrétariat du Programme international de corrélation géologique (PICG)) |
| GLO | Bureau de liaison de l'UNESCO à Genève (Suisse) |
| GUC | Bureau de l'UNESCO à Guatemala (Guatemala) |
| HAN | Bureau de l'UNESCO à Hanoi (Viet Nam) |
| HAR | Bureau de l'UNESCO à Harare (Zimbabwe) |
| HAV | Bureau de l'UNESCO à La Havane et Bureau régional pour la culture (Cuba) |
| HED | Division de l'enseignement supérieur |
| HPE | Division des sciences humaines, de la philosophie et de l'éthique des sciences et des technologies |
| HQD | Division du Siège (ADM) |
| HRM | Bureau de la gestion des ressources humaines |
| HRS | Division des droits de l'homme, de la démocratie, de la paix et de la tolérance |
| HYD | Division des sciences de l'eau (Secrétariat du Programme hydrologique international (PHI)) |
| ICD | Division du dialogue interculturel |
| IESALC | Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes, Caracas (Venezuela) |
| IPE | Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO (Paris) |
| IIRCA | Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique, Addis-Abeba (Ethiopie) |
| INF | Division de la société de l'information |
| IOS | Office du contrôle interne |
| ISB | Bureau de l'UNESCO à Islamabad (Pakistan) |
| ISU | Institut de statistique de l'UNESCO |
| ITIE | Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation, Moscou (Fédération de Russie) |
| IUE | Institut de l'UNESCO pour l'éducation, Hambourg (Allemagne) |
| JAK | Bureau de l'UNESCO à Djakarta et Bureau régional pour la science (Indonésie) |
| KAT | Bureau de l'UNESCO à Katmandou (Népal) |
| KIG | Bureau de l'UNESCO à Kigali (Rwanda) |
| KNG | Bureau de l'UNESCO à Kingston (Jamaïque) |
| KNS | Bureau de l'UNESCO à Kinshasa (Zaire) |
| LA | Office des normes internationales et des affaires juridiques |

| | |
|--------|---|
| LAP | Bureau de l'UNESCO à La Paz (Bolivie) |
| LBV | Bureau de l'UNESCO à Libreville (Gabon) |
| LIM | Bureau de l'UNESCO à Lima (Pérou) |
| MAP | Bureau de l'UNESCO à Maputo (Mozambique) |
| MOS | Bureau de l'UNESCO à Moscou (Fédération de Russie) |
| MTD | Bureau de l'UNESCO à Montevideo et Bureau régional pour la science (Uruguay) |
| MXC | Bureau de l'UNESCO à Mexico (Mexique) |
| NAI | Bureau de l'UNESCO à Nairobi et Bureau régional pour la science (Kenya) |
| NCP | Division des relations avec les commissions nationales et des nouveaux partenariats |
| NDL | Bureau de l'UNESCO à New Delhi et Bureau régional pour l'information et la communication (Inde) |
| NYO | Bureau de liaison de l'UNESCO à New York |
| ODG | Cabinet du Directeur général |
| OUA | Bureau de l'UNESCO à Ouagadougou (Burkina Faso) |
| PDC | Secrétariat du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) |
| PEQ | Division de la promotion de la qualité de l'éducation |
| PMR | Division de la planification du programme, du suivi et des rapports |
| PNP | Bureau de l'UNESCO à Phnom Penh (Cambodge) |
| POP | Bureau de l'UNESCO à Port-au-Prince (Haïti) |
| PRO | Division des achats (ADM) |
| QUI | Bureau de l'UNESCO à Quito et Bureau régional pour l'information et la communication (Equateur) |
| RAB | Bureau de l'UNESCO à Rabat (Maroc) |
| RAM | Bureau de l'UNESCO à Ramallah (Palestine) |
| RIO | Division des relations avec les organisations internationales |
| RMS | Division des relations avec les Etats membres |
| SAR | Bureau de l'UNESCO à Sarajevo (Bosnie-Herzégovine) |
| SC | Secteur des sciences exactes et naturelles |
| SCG | Secrétariat de la Conférence générale |
| SCX | Secrétariat du Conseil exécutif |
| SHS | Secteur des sciences sociales et humaines |
| SJO | Bureau de l'UNESCO à San José (Costa Rica) |
| SRP | Division de la recherche et des politiques en sciences sociales |
| STD | Bureau de l'UNESCO à Saint-Domingue (République dominicaine) |
| STG | Bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation à Santiago (Chili) |
| STV | Division de l'enseignement secondaire, technique et professionnel |
| TAS | Bureau de l'UNESCO à Tachkent (Ouzbékistan) |
| TEH | Bureau de l'UNESCO à Téhéran (République islamique d'Iran) |
| TWAS | Académie des sciences du tiers monde, Trieste (Italie) |
| UNEVOC | Centre international de l'UNESCO pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels, Bonn (Allemagne) |
| UPP | Programme de l'UNESCO pour la Palestine |
| VNI | Bureau régional de l'UNESCO pour la science, Venise (Italie) |
| WHC | Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial |
| WIN | Bureau de l'UNESCO à Windhoek (Namibie) |
| WYS | Division de la femme, de la jeunesse et des stratégies spéciales |
| YAO | Bureau de l'UNESCO à Yaoundé (Cameroun) |



Projet d'organigramme du Secrétariat de l'UNESCO 2002-2003





A d d e n d u m

**Projet
de programme
et budget**

Propositions supplémentaires du Directeur général

1. Comme indiqué par le Directeur général dans l'Introduction au Projet de programme et de budget pour 2002-2003 (31 C/5, fascicule 1), le présent addendum au Projet de programme et de budget contient des propositions additionnelles qui s'ajoutent à celles formulées dans le cadre des strictes limites de la croissance nominale zéro. Ces propositions visent à réunir les conditions d'une revitalisation réussie de l'Organisation, qu'il s'agisse des programmes ou de l'environnement matériel.
2. Dans le Projet de programme et de budget pour 2002-2003, le Directeur général a fait de sérieux efforts pour recentrer et concentrer les activités de programme de l'Organisation, essentiellement en fixant une priorité principale et un nombre très limité d'autres priorités pour chaque secteur de programme. Telles qu'approuvées par le Conseil exécutif, les priorités principales ont bénéficié d'une augmentation sensible des ressources par rapport aux crédits alloués dans le document 30 C/5 approuvé. Dans le cadre d'un budget à croissance nominale zéro, cette approche a nécessairement sévèrement réduit les ressources disponibles pour les autres activités, dont certaines sont néanmoins essentielles à l'exécution du mandat et des fonctions de l'UNESCO. Il en résulte que dans certains cas, il a fallu ne prévoir que des fonds très limités pour des activités importantes, ne permettant de financer que le minimum nécessaire, ce qui veut dire qu'il faudra largement recourir à des ressources extrabudgétaires.
3. Compte tenu de cette situation, le Directeur général estime que de solides arguments peuvent être invoqués en faveur de l'allocation de fonds supplémentaires pour un certain nombre d'activités, en vue de se donner les moyens d'assurer la bonne exécution du programme et d'en garantir l'impact.
4. Les propositions ci-après sont donc présentées pour renforcer un nombre très limité d'activités — une par domaine de programme — qui figurent déjà dans le 31 C/5 projet. Ces propositions visent également à assurer le financement intégral de la première phase du Plan de rénovation des bâtiments du Siège.

Propositions supplémentaires

5. **Sous-programme I.2.2 - Rénovation des systèmes éducatifs**, Axe d'action 4 – Amélioration de la formation et de la condition des enseignants (31 C/5 projet, paragraphes 01224 et T01224) : Cet axe d'action vise, entre autres, à répondre à la nécessité de rénover la formation des enseignants du secondaire. Le crédit budgétaire qu'il est proposé de lui affecter a été fixé à 750 000 dollars, montant qui risque de ne pas permettre de réaliser les activités les plus fondamentales en matière de formation de maîtres pour l'enseignement primaire et secondaire dans les différentes régions.
6. Afin d'élargir la portée des activités proposées et d'en accroître l'impact, le Directeur général souhaite obtenir, pour cet axe d'action, un montant supplémentaire de 750 000 dollars qui serait affecté à la rénovation de la formation des enseignants des niveaux primaire et secondaire, en particulier dans le cadre des réseaux régionaux d'innovation de l'UNESCO et des chaires UNESCO.
7. Les résultats escomptés de cette activité supplémentaire seraient : un renforcement des réseaux sous-régionaux de formation des maîtres axé plus spécialement sur la qualité et l'utilisation des TIC, en particulier aux fins du suivi du Forum de Dakar, l'accent étant mis sur l'Afrique, le Pacifique et les Caraïbes ; une plus vaste diffusion des principes directeurs sur le rôle élargi des enseignants et des autres acteurs de l'enseignement secondaire, et leur plus large application dans plusieurs régions ; ainsi que l'élaboration d'une documentation conçue pour être publiée sur le site Web concernant les expériences faites dans ce domaine, et la mise en place et le fonctionnement de réseaux régionaux d'innovation.
8. **Sous-programme II.2.3 - Coopération en sciences de la terre et atténuation des risques naturels**, Axe d'action 2 – Prévention des catastrophes naturelles et capacité d'y faire face (31 C/5 projet, paragraphes 02232 et T02232) : Dans la stratégie et les résultats escomptés pour cet axe d'action, le Directeur général envisage, entre autres, le lancement d'une initiative internationale pour l'atténuation des risques sismiques. Le crédit qu'il est envisagé d'inscrire au budget ordinaire pour cet axe d'action, qui comprend également d'autres activités de lutte contre les catastrophes naturelles, ne se monte qu'à 260 800 dollars.
9. Le Directeur général estime que l'affectation d'un montant supplémentaire de 500 000 dollars permettrait d'assurer non seulement le lancement de cette initiative avec efficacité, mais aussi l'identification et l'extension des « bonnes pratiques » de lutte contre les catastrophes qui menacent les populations de régions vulnérables. A cette fin, on mènerait des actions de prévention et de préparation aux catastrophes et on s'emploierait à traduire le savoir-faire scientifique et technique en des mesures pratiques adaptées aux contextes socio-économiques.
10. Le résultat escompté de cette activité serait l'amélioration de la capacité de parer aux catastrophes naturelles dans différentes régions, par l'organisation d'un nombre accru d'ateliers et de cours de formation sur les aspects scientifiques et techniques de l'atténuation de leurs effets.
11. **Programme III.2 - Promotion des droits de l'homme, de la paix et des principes démocratiques**, Axe d'action 1 - Promotion des droits de l'homme et lutte contre la discrimination (31 C/5 projet, paragraphes 03201 et T03201) : Dans le document 31 C/5, l'accent est mis en particulier sur la promotion de tous les droits de l'homme — civils, politiques, économiques, sociaux et culturels — et sur la lutte contre les principaux obstacles à l'application des instruments existants.
12. Pour renforcer l'action de l'UNESCO, le Directeur général estime que le montant actuel de 1 300 100 dollars ne permet pas de se concentrer suffisamment sur la dimension droits de l'homme de la diversité culturelle. Il suggère donc d'allouer un montant supplémentaire de 500 000 dollars

afin de promouvoir, auprès des États membres et de la société civile, l'idée que les droits culturels font partie des droits de l'homme et de susciter une adhésion à cette idée, en s'appuyant sur la définition que l'UNESCO donne au mot culture, englobant les modes de vie, les croyances, etc.

13. Les résultats escomptés seraient la création d'une vaste base d'informations sur les droits culturels en tant que droits de l'homme, comprenant entre autres (i) des informations sur la législation nationale et l'applicabilité des droits culturels dans les États membres ; (ii) une évaluation des besoins et des revendications de la société civile ; un inventaire des droits culturels qui ne sont pas protégés par les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ; et un forum pour promouvoir la reconnaissance et l'application des droits culturels en tant que droits de l'homme dans les États membres.
14. **Sous-programme IV.1.1 - Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel** (31 C/5 projet, paragraphes 04110 et T04110) : Dans ses propositions pour le 31 C/5, le Directeur général suggère d'allouer 1 068 900 dollars à cette activité.
15. Compte tenu du nombre croissant de sites culturels et naturels qui relèvent du Centre pour le patrimoine mondial, et des menaces de plus en plus grandes qui pèsent sur eux, le Directeur général est fermement convaincu qu'un complément de ressources serait grandement utile. Il permettrait au Centre d'élargir ses activités dans les domaines de la recherche, de la gestion de l'information, du renforcement des capacités et de l'assistance aux États parties à la Convention dans le cadre de l'effort de protection et de gestion in situ des biens concernés. A cet effet, le Directeur général propose d'allouer un montant supplémentaire de 700 000 dollars.
16. Cette rallonge permettrait au Centre de privilégier les projets pilotes suivants, auxquels il apporterait un soutien :
 - Recherche portant sur une analyse complète de la Liste du patrimoine mondial, les listes indicatives et les catégories nouvelles du patrimoine.
 - Collecte de données et analyse des cadres juridiques et des structures de gestion dans les sites du patrimoine mondial.
 - Renforcement des capacités in situ au profit des gestionnaires des sites du patrimoine mondial.
 - Études multisites sur la gestion du tourisme dans les sites du patrimoine mondial (avec l'UNF).
17. Résultats escomptés : Publication concernant la Liste du patrimoine mondial et les catégories du patrimoine mondial ; informations et publications diffusées par voie électronique sur la protection juridique des sites du patrimoine mondial ; principes directeurs pour la gestion du patrimoine mondial ; amélioration des capacités de conservation in situ ; principes directeurs pour un tourisme respectueux du patrimoine mondial.
18. **Sous-programme V.2.1 - Liberté d'expression, démocratie et paix**, Axe d'action 1 - Liberté d'expression, médias et démocratie (31 C/5 projet, paragraphes 05211 et T05211) et **sous-programme V.2.2 - Renforcement des capacités de communication**, Axe d'action 1 - Stratégies et projets de développement de la communication et de l'information et promotion d'une production endogène (31 C/5 projet, paragraphes 05221 et T05221) : Pour renforcer l'impact de l'action de l'UNESCO dans ces deux domaines, en particulier en Afrique, le Directeur général propose de financer un projet spécifique qui encouragerait et appuierait les médias indépendants en Afrique, en particulier dans les situations de conflit et d'après-conflit. Cette activité est conçue pour assurer le suivi des recommandations de la conférence qui s'est tenue à Windhoek en mai 2001 sur le renforcement des diverses composantes de la Déclaration de Windhoek de 1991. Compte tenu de la nécessité de continuer d'agir sur des points essentiels tels que la pauvreté, le VIH/sida, la législation en matière de liberté d'expression et la création d'un environnement de paix et de tolérance, le projet apporterait, par le biais d'un ensemble intégré d'activités et d'initiatives, un soutien concret aux médias indépendants

en Afrique. Outre qu'elle fournira une aide à la formation et à l'équipement, l'UNESCO encouragera aussi la mise en place de mécanismes de coentreprises permettant aux journaux d'acheter du matériel et du papier dans un effort commun, contribuant ainsi à remédier aux problèmes économiques endémiques qui continuent d'entraver le développement d'une presse libre sur le continent. A cette fin, le Directeur général souhaite obtenir des fonds supplémentaires d'un montant de 700 000 dollars, qui seront répartis également entre les deux sous-programmes.

19. Cette activité devrait avoir pour résultat de renforcer les médias indépendants dans divers pays d'Afrique et d'amener l'adoption de législations pertinentes et la mise en place de mécanismes de coentreprises dans plusieurs pays, en particulier des PMA.
20. Plan de rénovation des bâtiments du Siège (Titre III.D) : Dans sa résolution 30 C/76, la Conférence générale a noté que le coût de l'exécution de la phase 1 du Plan Belmont s'élevait à 21,5 millions de dollars aux prix de 1999. Le financement de la première phase du Plan Belmont est prévu comme suit :
 - a) un crédit approuvé de 6,22 millions de dollars dans le 30 C/5 approuvé ;
 - b) une contribution volontaire de 3,93 millions de dollars annoncée par la France ;
 - c) un crédit proposé de 6,45 millions de dollars dans le 31 C/5 projet (Titre III.D, paragraphe 19001).
21. Il manque donc actuellement 4,9 millions de dollars pour financer la phase 1 du Plan Belmont; le Directeur général souhaite remédier à ce manque en prévoyant un montant supplémentaire dans le 31 C/5 proposé, de façon à pouvoir mener à bien les réparations et les travaux de remise en état les plus urgents au cours de l'exercice 2002-2003.

Résumé :

22. Les demandes additionnelles formulées par le Directeur général dans le présent document sont les suivantes :

| Activités de programme (Titre II.A) | \$ |
|---|------------------|
| Grand programme I | 750 000 |
| Grand programme II | 500 000 |
| Grand programme III | 500 000 |
| Grand programme IV | 700 000 |
| Grand programme V | 700 000 |
| Total partiel | 3 150 000 |
| Plan de rénovation des bâtiments du siège (Titre III.D.) | 4 900 000 |
| Grand total | 8 050 000 |



Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture

31 C / 5

 A d d e n d u m 2

**Projet
de programme
et de budget**

**COMITÉS CONSULTATIFS ET COMITÉS D'EXPERTS
PRÉVUS DANS LE PROJET
DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2002-2003
(31 C/5)**

| Titre | Référence | \$ | 31 C/5 Paragraphes |
|--|--------------------|--------|-----------------------|
| ÉDUCATION | | | |
| Grand programme I | | | |
| a) Comités consultatifs | | | |
| Jury des Prix internationaux d'alphabétisation | 82 EX/Déc., 4.2.3 | 60 000 | 01122 |
| Comité mixte UNESCO/UNICEF | 131 EX/Déc., 5.2.7 | 20 000 | 01113 |
| Conseil consultatif du Centre européen de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur (CEPES) | 144 EX/Déc., 4.2.4 | 24 000 | 01223 |
| b) Comité d'experts | | | |
| Comité de suivi de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur | DG/Note/99/15 | 40 000 | 01223 |

| Titre | Référence | \$ | 31 C/5 Paragraphes |
|--|---|------------------|---|
| SCIENCES EXACTES ET NATURELLES | | | |
| Grand programme II | | | |
| a) Comités consultatifs | | | |
| Groupe d'orientation des présidents des cinq programmes scientifiques COI, MAB, MOST, PHI et PICG | | 24 000 | 02202 (à partager entre COI, MAB, MOST, PHI et PICG) |
| Conseil scientifique du Programme international de corrélation géologique (PICG) | 17 C/Rés., 2.313 | 78 000 | 02231 |
| Comité consultatif international sur les réserves de biosphère | 138 EX/Déc., 7.2 | 50 000 | 02221 |
| b) Comités d'experts | | | |
| Conseil consultatif scientifique sur la mer d'Aral (SABAS) | | 20 000 | 02232 |
| SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES | | | |
| Grand programme III | | | |
| Jury international pour le Prix UNESCO de l'éducation aux droits de l'homme (2002) | 104 EX/Déc., 5.4.1 | 23 500 | 03201 |
| Réunion du Jury international du Prix UNESCO-Madanjeet Singh pour la promotion de la tolérance et de la non-violence | 104 EX/Déc., 5.4.3 | 40 000 | 03202 |
| Jury international pour le prix UNESCO de l'éducation pour la paix | 110 EX/34 | 60 000 | 03202 |
| Comité international de bioéthique de l'UNESCO (CIB) | 154 EX/Dec., 8.4 | 350 000 | 03101 |
| Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) | 154 EX/Dec., 3.4.2 | 350 000 | 03101 |
| CULTURE | | | |
| Grand programme IV | | | |
| a) Comités consultatifs | | | |
| Jury international du Prix UNESCO de littérature pour enfants et adolescents au service de la tolérance | 146 EX/Déc., 5.5.4 | 24 000 | 04303 |
| Commission internationale pour la nouvelle édition de l'Histoire du développement scientifique et culturel de l'humanité | 20 C/Rés., 4/1.2/6 127 EX/Déc., 5.4.3 | (*) ¹ | 04222 |
| Comité scientifique international pour la rédaction d'une Histoire générale de l'Amérique latine | 127 EX/Déc., 5.4.3 | (*) | 04222 |
| Comité scientifique international pour la rédaction d'une Histoire générale des Caraïbes | 127 EX/Déc., 5.4.3 | (*) | 04222 |
| Comité scientifique international pour l'Ouvrage sur les différents aspects de la culture islamique | 127 EX/Déc., 5.4.3 | (*) | 04222 |
| Comité scientifique international pour la rédaction d'une Histoire des civilisations de l'Asie centrale | 127 EX/Déc., 5.4.3 | (*) | 04222 |
| Commission consultative du Plan Arabia | 136 EX/Déc., 5.4.1 | (*) | 04222 |
| Comité scientifique international du projet La route de l'esclave | 27 C/Rés., 3.13 (par. 3) 145 EX/Déc., 5.5.2 (par. 5) | 40 000 | 04222 |
| b) Comités d'experts | | | |
| Comité international de coordination pour la sauvegarde et le développement du site historique d'Angkor | 145 EX/Déc., 5.5.6 | 36 000 | 04211 |
| Comité scientifique international pour la campagne de sauvegarde du site archéologique de Tyr | | 50 000 | 04211 |

1. Financement extrabudgétaire.

| Titre | Référence | \$ | 31 C/5 Paragraphe |
|--|-----------------------|--------|----------------------|
| COMMUNICATION ET INFORMATION | | | |
| Grand programme V | | | |
| <i>a) Comité consultatif</i> | | | |
| Comité consultatif international du programme « Mémoire du monde » | 149 EX/Déc., 5.3 | 30 000 | 05121 |
| <i>b) Comité d'experts</i> | | | |
| Groupe consultatif pour la liberté de la presse | (Decembre 1995) | 80 000 | 05211 |
| QUESTIONS À INTÉGRER DANS TOUS LES GRANDS PROGRAMMES | | | |
| <i>b) Comité d'experts</i> | | | |
| Comité international de suivi des Assises de l'Afrique | 146 EX/Déc., 5.1 (IV) | 55 000 | |